

ÉCONOMIE | SOCIOLOGIE

LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS

MESURES ET ÉVOLUTIONS

4^e édition

Lionel PROUTEAU

Viviane TCHERNONOG

Avec les contributions de : Laura NIRELLO, Muriel TABARIÉS

A également contribué à la réalisation de l'étude : Yann LECORPS

Lefebvre Dalloz

SOMMAIRE

P. 4– Les auteurs

P. 5– Remerciements

P. 6– L'édito des partenaires

- P. 6– Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
- P. 7– Fondation Crédit Coopératif
- P. 7– Confédération nationale du Crédit Mutuel

P. 10– CHAPITRE 1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

- P. 10– Le développement de la connaissance sur les associations
- P. 17– Objectifs spécifiques de la présente édition du *Paysage associatif français*
- P. 18– Méthodologie

P. 32– CHAPITRE 2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

- P. 32– Le signalement d'un changement en préfecture : un indicateur de vie des associations ?
- P. 36– Le nombre d'associations
- P. 38– Associations et secteurs d'activité
- P. 41– Âge des associations
- P. 43– Participations bénévoles
- P. 46– Adhésions
- P. 49– Statut d'occupation des locaux
- P. 52– Rayonnement de l'association : une majorité d'associations intervient à un niveau communal ou pluricommunal
- P. 55– Publics de l'association
- P. 59– Structuration en réseaux
- P. 62– Taille des budgets associatifs
- P. 65– Relations financières entre collectivités publiques et associations

P. 70– CHAPITRE 3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

- P. 70– Un accès toujours difficile des femmes à la tête des associations
- P. 83– Un poids des seniors de plus en plus important
- P. 92– Toujours une forte représentation des catégories sociales supérieures et moyennes ainsi que des diplômés chez les présidents
- P. 103– De nombreux retraités à la tête des associations
- P. 109– Renouvellement des dirigeants : entre évolutions sociétales et évolution des associations
- P. 118– Le profil des dirigeants dans les très jeunes associations est-il précurseur des évolutions futures du leadership dans le monde associatif ?
- P. 122– Quelles évolutions entre 2017 et 2021 ?

P. 124– CHAPITRE 4. LE BÉNÉVOLAT ET LA CRISE SANITAIRE

- P. 124– 2020, une année particulière
- P. 128– Les bénévoles au cours de la crise sanitaire : télétravail et retrait d'activité
- P. 137– Reprises d'activité bénévole et pertes de participants

P. 146– CHAPITRE 5. MESURE, ÉVOLUTION ET CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS

- P. 146– L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des associations
- P. 166– Mesure du budget cumulé des associations
- P. 172– Les budgets associatifs très concentrés dans quelques associations et un processus de concentration toujours à l'œuvre

P. 180– CHAPITRE 6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

- P. 180– Les ressources budgétaires
- P. 185– Structure et évolution des ressources des associations
- P. 195– Le positionnement des acteurs publics dans les budgets associatifs

P. 206– CHAPITRE 7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

- P. 206– L'intérêt croissant porté aux modèles socio-économiques des associations
- P. 211– Quels modèles socio-économiques associatifs ?
- P. 217– Un examen plus détaillé des modèles
- P. 230– Conclusion

P. 238– CHAPITRE 8. L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

- P. 238– Objectifs, données et démarche de l'étude
- P. 239– Le poids de l'emploi salarié associatif dans l'économie a cessé de croître
- P. 254– Les conditions d'emploi : une approche délicate
- P. 263– L'emploi associatif face à la crise sanitaire

P. 276– CHAPITRE 9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE SUR LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES

- P. 276– Objectifs et méthode de l'investigation
- P. 279– Un aperçu national
- P. 289– Une approche par département
- P. 316– L'impact de la crise sanitaire au niveau des départements
- P. 322– Les dissolutions déclarées dans les départements
- P. 325– Construire une classification des départements

P. 364– CHAPITRE 10. ÉVOLUTIONS ET ENSEIGNEMENTS MAJEURS

- P. 364– Le profil du secteur associatif
P. 365– Le profil des dirigeants bénévoles : plus de femmes, plus de seniors et moins d'ouvriers dans les instances dirigeantes
P. 365– Le bénévolat et la crise sanitaire
P. 366– L'impact de la crise sanitaire sur l'activité des associations
P. 367– Le poids économique des associations
P. 368– La nature des ressources
P. 369– Les modèles socio-économiques des associations
P. 369– L'évolution de l'emploi salarié associatif de 2010 à 2020
P. 370– Les créations d'associations : une approche départementale sur les douze dernières années

P. 372– BIBLIOGRAPHIE

P. 374– LISTE DES TABLEAUX

P. 382– LISTE DES FIGURES

P. 388– LISTE DES CARTES

OURS

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction partous procédés réservés pour tous pays. Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122.5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 133-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Économie | Sociologie

Le paysage associatif français

ISSN 2115-8150 • ISBN : 978-2-247-22132-5
© Éditions Dalloz, août 2023

COLLECTION HORS-SÉRIE JURIS

Direction Pierre Aldrovandi

Éditrice Christine Fumon

Correctrice Christel Visée

Création cartes et graphiques Isabelle Dorland

Couverture Mélanie Panais et Patrick Verdon

Illustration © SpicyTruffel

Composition Nord Compo

Déjà parus dans la collection « Hors-Série Juris »

- *Prévention et répression des maltraitances et imprévoyances*, ISBN : 978-2-247-19714-9.
- *Les associations en question(s)*, ISBN : 978-2-247-21935-3.
- *L'association de A à Z*, ISBN : 978-2-247-18285-5.
- *Atlas commenté de l'économie sociale et solidaire*, ISBN : 978-2-247-19713-2.
- *Bien communiquer sur le web*, ISBN : 978-2-247-19058-4.
- *Le code du mécénat*, ISBN 978-2-247-21462-4.
- *Se lancer dans la collecte de fonds*, ISBN : 978-2-247-20608-7.
- *Le financement dans tous ses états*, ISBN : 9789-2-247-19714-9.

JURIS ASSOCIATIONS

LE BIMENSUEL DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF
20 n°/an • ISSN 0755-006 • CPPAP 1023 T 83809

Directeur de la publication - Président Stéphane Duret

Rédacteur en chef Pierre Aldrovandi

Directeur scientifique Brigitte Clavagnier, avocat

Juris, un département des Éditions Dalloz

Siège social Tour Lefebvre Dalloz • 10 place des Vosges •

CS 90358 • 92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 • www.dalloz.fr

Rédaction | Édition 68, cours Lafayette • F-69003 Lyon

Tél. 04 72 98 18 40

infojuris@dalloz.fr • www.juriseditions.fr

Abonnements – Relation clients

Tour Lefebvre Dalloz • 10 place des Vosges •

CS 90358 • 92072 Paris La Défense Cedex

Tél. 01 83 10 10 10 • src-dalloz@lefebvre-dalloz.fr

juriseditions.fr

LES AUTEURS

Lionel PROUTEAU est économiste, maître de conférences émérite à l'université de Nantes, membre du Laboratoire d'économie et de management Nantes-Atlantique (LEMNA, EA 4272), de l'International Society for Third-Sector Research (ISTR) et de l'ADDES. Ses travaux portent sur l'économie sociale et particulièrement sur les associations, l'emploi associatif et le bénévolat. Il est l'auteur ou le coauteur de plusieurs ouvrages, de chapitres d'ouvrages et de nombreux articles parus dans des revues françaises et étrangères. Il est notamment coauteur, avec Laura NIRELLO, de *The French nonprofit sector. A literature review*, paru en 2018 aux éditions Brill et, avec Viviane TCHERNONOG, de la 3^e édition du *Paysage associatif français* (Éditions Juris-Dalloz) paru en 2019.

Viviane TCHERNONOG est économiste, chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne (CNRS université Paris 1). Elle a initié et conduit en tant que chercheuse au CNRS les programmes de recherche « Paysage associatif français » permettant de construire des états périodiques du monde associatif et de mesurer ses transformations. Elle est auteure ou coauteure de nombreuses publications, ouvrages et chapitres d'ouvrage sur les associations. Elle a notamment publié en 2007, 2013 et 2019 les trois premières éditions du *Paysage associatif français* (Éditions Juris-Dalloz).

Laura NIRELLO est maître-assistante en économie à l'Institut Mines-Télécom Nord Europe et membre du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (CLERSE, UMR 8019). Sa thèse a porté sur la relation d'emploi dans l'économie sociale et solidaire, plus particulièrement dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Ses travaux s'intéressent aux évolutions des politiques publiques dans le domaine de la prise en charge de la dépendance et à leurs conséquences sur l'emploi. Dans ce cadre, elle participe à différents projets de recherche notamment sur l'impact de la crise de la Covid-19 sur la gestion des EHPAD lucratifs et non lucratifs.

Muriel TABARIÉS est sociologue. Spécialiste de l'analyse des relations entre les territoires et l'innovation, elle a participé à de nombreux travaux de recherche sur ce thème au sein du Centre économie, espace, environnement (CNRS université Paris 1). Comme chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne (CES), elle a participé aux travaux d'enquête de ce laboratoire auprès des associations et analysé plus particulièrement le profil des dirigeants associatifs. Elle est auteure ou coauteure de nombreuses publications sur le sujet, et particulièrement d'un rapport pour le ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives sur la « Gouvernance des associations : profils et trajectoires des présidents d'association ».

REMERCIEMENTS

Nous adressons nos vifs remerciements à [Yann LECORPS](#), pour la qualité de ses prestations dans la préparation et la réalisation du programme d'enquêtes « Le paysage associatif français ».

Nous associons à ces remerciements [Santiago NUNEZ-REGUEIRO](#) qui a réalisé l'important travail de recueil des données relatives aux créations d'associations à partir du *Journal officiel*.

L'ÉDITO DES PARTENAIRES

L'enquête « Le paysage associatif français » a pu être menée à bien grâce au soutien de partenaires impliqués dans l'accompagnement des associations.

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

L'INJEP est un service à compétence nationale du ministère chargé de la Jeunesse et de la Vie associative. Il est à la fois un observatoire producteur de connaissances et un centre de ressources et d'expertise sur les questions de jeunesse et les politiques qui lui sont dédiées, sur l'éducation populaire, la vie associative et le sport. Rassemblant des experts de disciplines variées (statisticiens, sociologues, économistes, documentalistes, etc.), l'INJEP produit, rassemble, analyse, synthétise et diffuse les connaissances dans ses domaines de compétences. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance par la production de statistiques et d'analyses, par l'observation, l'expérimentation et l'évaluation, ainsi que par le partage avec l'ensemble des acteurs (décideurs, professionnels, chercheurs). En tant qu'observatoire de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, l'INJEP consacre une place centrale à l'étude de la vie associative

dans ses travaux. En premier lieu, la vie associative irrigue l'ensemble des champs de compétence de l'institut : elle est le cadre d'action naturel de l'éducation populaire, le vecteur de la socialisation politique et citoyenne des jeunes, mais aussi le soutien d'une grande part des pratiques sportives. Ensuite, en tant qu'espace de renforcement du lien social et solidaire et de conduite d'innovations sociales, la vie associative constitue également un objet d'étude en tant que tel pour l'INJEP.

C'est pourquoi l'INJEP investit et renforce son expertise et ses productions sur le champ associatif. Les partenariats avec les producteurs de données statistiques, le lancement d'études qualitatives sur les transformations des formes d'engagement associatif, le soutien aux projets de recherche extérieurs ou encore la valorisation des innovations sociales portées par les associations *via* le fonds d'expérimentation pour la jeunesse de l'INJEP sont inscrits au programme de travail de l'institut. Dans ce contexte, c'est tout naturellement que l'INJEP apporte son soutien et sa collaboration à l'ouvrage de Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERNONOG sur le paysage associatif français, qui apporte un éclairage indispensable en la matière.

FONDATION CRÉDIT COOPÉRATIF

C'est une des singularités de la Fondation Crédit Coopératif : favoriser le transfert des connaissances en économie sociale et solidaire aux acteurs de terrain pour éclairer leur stratégie, nourrir les coopérations territoriales et les politiques publiques nécessaires à leur développement.

Dans un contexte d'accélération des défis et urgences sociétales, les associations montrent au quotidien leur formidable capacité de résilience et de solutions. Pour autant, le monde associatif a plus que jamais besoin de décryptages pour tirer les enseignements des crises, tant de ce qu'elles ont subi que de ce qu'elles ont créé, afin de mieux comprendre les ressorts du changement, produire de la connaissance utile aux acteurs de terrain, et se projeter dans l'avenir.

Dans cette perspective, la Fondation Crédit Coopératif soutient les travaux uniques et indispensables conduits

par Viviane TCHERNONOG et Lionel PROUTEAU depuis plusieurs années sur le monde associatif. L'ouvrage *Le paysage associatif français* permet d'appréhender la grande diversité des formes et des dynamiques qui existent sous le statut associatif, d'identifier les invariants, de mesurer les évolutions et d'anticiper ainsi les questions qui se posent pour l'avenir. Les données recueillies sont fondamentales pour comprendre ce que recouvre la réalité des associations et sont particulièrement attendues par les associations et leurs réseaux, ainsi que par les partenaires publics et privés.

La Fondation Crédit Coopératif agit aux avant-postes et dans le sillage de la banque qui l'a créée et y a quarante ans et s'est donné pour ambition d'accompagner les évolutions de l'ESS, pour qu'elle soit encore plus forte et influente au service des transitions, en renouvelant ses pratiques et ses forces vives. En soutenant les travaux du paysage associatif, elle entend contribuer à une meilleure connaissance de la vitalité associative et de ses besoins auprès de l'ensemble des acteurs.



CONFÉDÉRATION NATIONALE DU CRÉDIT MUTUEL

Le Crédit Mutuel, groupe bancaire coopératif, est exclusivement détenu par ses clients sociétaires. Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, il est aujourd'hui un des leaders de la bancassurance en France, avec 36,1 millions de clients, dont 8,3 millions de sociétaires, 83 000 collaborateurs et 5 330 points de vente.

Banque de détail préférée des Français¹, il est aussi la banque privilégiée des associations, avec une association sur trois en relation avec le groupe. Depuis

plus d'un siècle, il est fidèle aux valeurs fondamentales de la coopération : la liberté, la responsabilité, la solidarité, qui entrent en résonance avec les valeurs portées par le secteur associatif. Partenaire de près de 550 000 OBNL (organismes à but non lucratif), il est la première banque des associations avec plus de 36 % du budget du secteur géré.

Le contexte économique et social le démontre chaque jour : le secteur associatif est un acteur essentiel de la vitalité et de la cohésion de nos territoires, du renforcement du lien social et de la mise en place, au quotidien, de nouvelles solidarités. Le Crédit Mutuel accompagne concrètement cet acteur essentiel grâce à des offres bancaires spécifiques et son site Internet associatheque.fr, base de connaissances associatives ouverte à tous.

1. Baromètre Posternak-IFOP 2022.

Et parce que l'esprit d'engagement prend vie en région, le Crédit Mutuel est fier de soutenir, par tous les temps économiques, les dynamiques de nos territoires en participant à l'intérêt commun. Au cœur de son fonctionnement, ses 21 000 élus bénévoles agissent tant au niveau local que régional et national, aux côtés des salariés du groupe, pour faire vivre sa différence mutualiste au service du développement des territoires. Cet ADN fait du Crédit Mutuel, historiquement et authentiquement, la banque du lien social et de l'économie sociale et solidaire. Son mode de fonctionnement est ainsi,

naturellement et pleinement, en phase avec celui des associations.

Il lui est donc tout naturel de soutenir les travaux menés par Viviane TCHERNONOG et Lionel PROUTEAU – et ce, depuis la première enquête en 1999 – qui contribuent à faire connaître et à valoriser ce secteur auprès du plus grand nombre : dirigeants associatifs, hommes politiques, chercheurs, collectivités, enseignants, grand public... Un véritable outil pour tous ! Pour plus d'informations : www.creditmutuel.com et www.associatheque.fr.

Ou contactez-nous : CNCMOBNL@creditmutuel.fr.



1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE

Cette édition de l'enquête « Le paysage associatif français », qui s'est déroulée un peu moins de deux ans après le déclenchement d'une crise sanitaire qui a eu des effets importants sur la vie économique et sociale du pays, a comme les précédentes éditions pour objectif principal de mesurer les indicateurs de cadrage des associations et leur évolution. Elle est aussi l'occasion d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif et plus précisément sur les ressources et le bénévolat. Trois thématiques nouvelles viennent enrichir cette édition. Les principes méthodologiques de construction de l'échantillon et d'extrapolation des données sont présentés dans ce chapitre et, en particulier, une nouvelle méthode d'estimation du nombre d'associations y est décrite.

Par Lionel PROUTEAU et Viviane TCHERONOG

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE SUR LES ASSOCIATIONS

LES APPORTS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

1. Jusqu'à une période récente, la contribution de la statistique publique à la connaissance des associations souffrait de nombreuses lacunes dont témoignait à la fin des années 1990 le rapport de la mission du Conseil national de la statistique (CNIS)¹. Les progrès de la production statistique publique se sont d'abord manifestés dans le domaine de l'emploi avec notamment, à partir du milieu des années 2000, la publication annuelle sur le site de l'INSEE de données régionalisées concernant les effectifs salariés et le nombre d'établissements dans les différentes familles de l'économie sociale au sein desquelles

les associations sont clairement identifiées. Ces données étaient alors établies à partir des déclarations annuelles de données sociales (DADS) retraitées par le dispositif CLAP². Parallèlement, des statistiques sur l'emploi salarié associatif et la masse salariale étaient (et sont toujours) également régulièrement publiées par l'ACOSS, caisse nationale des URSSAF.

2. Mais en dépit de ces avancées, d'importantes zones d'ombre persistaient concernant plus particulièrement les ressources monétaires des associations et le bénévolat. À la suite de la deuxième conférence nationale de la vie associative de décembre 2009, un nouveau groupe de travail du CNIS fit plusieurs préconisations pour améliorer la connaissance des réalités associatives³. L'une des deux préconisations

1. G. NEYRET, J.-M. NIVLET, D. RAULT, « Associations régies par la loi de 1901 », rapp. du CNIS n° 44, nov. 1998.

2. CLAP est l'acronyme de « connaissance locale de l'appareil productif ». Depuis 2017, ces données sur l'emploi dans l'économie sociale sont issues du dispositif FLORES (fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié) qui a remplacé CLAP avec le passage des DADS aux DSN (déclarations sociales nominatives). À ce jour (mars 2023), les dernières statistiques sur l'emploi dans l'économie sociale publiées sur le site de l'INSEE concernent l'année 2018.

3. E. ARCHAMBAULT, J. ACCARDO, B. LAOUISSET, « Connaissance des associations », rapp. du CNIS n° 122, déc. 2010.

essentielles concernait la réalisation périodique d'une enquête auprès des associations. Cette préconisation se concrétisa par le lancement, en 2014, de la première enquête nationale de l'INSEE sur ces organisations⁴. Une nouvelle enquête eut lieu en 2019⁵. Une troisième est désormais en préparation pour être menée en 2024.

3. La première enquête adressait un questionnaire distinct aux associations employeuses et à celles n'ayant pas de salarié, questionnaire beaucoup plus étoffé pour les premières que pour les secondes. La seconde enquête a fourni le même questionnaire aux deux types d'associations, ce qui a permis d'enrichir les informations sur les associations sans salarié. Mais certaines questions qualitatives, concernant notamment les difficultés rencontrées par les organisations répondantes, qui étaient présentes dans le questionnaire des employeuses de la première enquête, n'ont pas été conservées alors qu'elles livraient des informations intéressantes comme celles relatives aux difficultés de fidélisation, de recrutement des bénévoles et de renouvellement des dirigeants⁶. Les apports qu'ont permis ces enquêtes sont indéniables et doivent être appréciés comme tels. À ce titre, il est essentiel qu'elles puissent être renouvelées périodiquement afin de permettre une étude des évolutions dans le temps.

4. Pour intéressants que soient leurs résultats, certains d'entre eux suscitent toutefois des questions et, de ce fait, appellent des approfondissements. Il en est par exemple ainsi de l'estimation du nombre total d'associations en activité. Celle de l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE s'élevait à 1 300 000 pour l'année 2013. Celle de l'enquête « Suivi des associations 2018 » est du même ordre, voire très légèrement inférieure (1 270 000). Plus précisément, ce sont les effectifs des associations

sans salarié qui seraient concernés par cette stagnation. Une telle situation suppose qu'entre les deux enquêtes le nombre de disparitions d'associations ait été du même ordre que le nombre de créations, soit 350 000 de 2014 à 2018. Dans le même temps, le nombre de dissolutions déclarées et communiquées au *Journal officiel* par les greffes des associations a été d'un peu plus de 45 000, mais l'on sait que les cessations d'activité ne sont pas toutes déclarées, tant s'en faut. En fait, la question du dénombrement des associations actives pose le problème de la qualité du Répertoire national des associations (RNA), fichier exhaustif de toutes les associations relevant de la loi 1901 et donc excluant celles des départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Le rapport du CNIS de 2010 considérait que la présence au sein de ce fichier d'associations dissoutes sans déclaration disqualifiait le RNA comme base de sondage et préconisait donc des enquêtes en vue d'en améliorer la qualité. Sur ce sujet, il ne semble guère y avoir eu de progrès notables à ce jour. Or le RNA constitue bien une des bases de sondage des enquêtes de l'INSEE, avec le fichier SIRENE, et on voit mal qu'il puisse en être autrement. Il faut toutefois signaler que, sur la page de la plate-forme ouverte des données publiques françaises réservée au RNA, il est annoncé qu'« une version rénovée du RNA est en cours d'élaboration [...] et devrait permettre d'harmoniser le suivi des greffes sur l'ensemble du territoire national »⁷. En attendant de connaître la nature des améliorations apportées par cette nouvelle version, certaines estimations obtenues doivent être regardées avec précaution comme le montre le nombre d'associations employeuses avancé par la seconde enquête INSEE, c'est-à-dire 170 000, alors que le dispositif FLORES indique pour la même année 2018 un effectif d'un peu moins de 148 000.

5. Il reste que, même avec des améliorations des bases de sondage, les enquêtes sur les associations se heurtent à des obstacles qu'il est illusoire d'espérer résorber complètement. Une de ces difficultés

4. L. REYNAERT, A. D'ISANTO, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première* n° 1587, mars 2016.

5. S. DUMARTIN, S. FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee Première* n° 1857, mai 2021.

6. L. PROUTEAU, « Is it more difficult to replace the volunteer directors of non-profit organizations that have recourse to public funds? Evidence from France », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 93(3), 2022, p. 507-531.

7. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/repertoire-national-des-associations>.

réside dans le fait qu'un seul questionnaire est soumis à toutes les organisations alors même que leurs secteurs d'activité sont très hétérogènes. Il y a là une source potentielle d'incompréhension par les enquêtés de certaines questions et, partant, de biais dans les réponses qui peuvent leur être données. Prenons un exemple : il est demandé aux associations qui ont recours à des personnels non bénévoles non rémunérés directement par l'association de préciser le statut de ces personnes. À ce titre sont distinguées les situations suivantes : « intérimaires, personnes mises à disposition autres que les intérimaires (y compris le mécénat de compétences), volontaires (service civique, sapeurs-pompiers...), autres personnes non mentionnées ci-dessus (stagiaires...) ». Dans ce dernier cas, il est demandé de préciser la nature de ces autres personnes. Où les établissements éducatifs de statut privé à statut associatif sous contrat, tels les OGE, vont-ils indiquer les enseignants qui travaillent en leur sein mais sont rémunérés par l'État ? La réponse spontanée qui vient à l'esprit est celle de la mise à disposition. Mais, légalement, il ne s'agit pas de mises à disposition, car les enseignants en question ne sont pas fonctionnaires. Dès lors, il conviendrait de les affecter à la rubrique « autres personnes non mentionnées », mais l'exemple illustratif des stagiaires, même s'il est accompagné de points de suspension suggérant que cette rubrique est ouverte, ne paraît guère approprié de prime abord. Or il y a là des situations qui ne sont pas négligeables en termes de travail salarié puisqu'une exploitation des bases tous salariés (BTS 2020) conduit à estimer qu'elles représentent plus de 125 000 emplois à temps plein dans les associations concernées. Ce type de difficulté était probablement anticipé par le rapport du CNIS de 1998 lorsqu'il proposait une enquête de type sectoriel qui devait, selon les auteurs, « être adaptée aux caractéristiques des secteurs où se trouvent les associations » (p. 8). Mais, selon l'adage bien connu, « le mieux est l'ennemi du bien », et il est parfaitement illusoire d'espérer qu'un tel dispositif d'enquêtes différenciées voie le jour, d'autant que la délimitation sectorielle des associations est souvent un exercice très délicat du fait des situations de pluriactivité de

certaines d'entre elles. Il n'y a donc pas d'alternative à l'enquête unique, même si elle expose au risque de pertes d'informations qu'il convient de minimiser dans la rédaction des questions.

6. Une autre difficulté intrinsèque aux enquêtes auprès des associations (qu'elles soient ou non réalisées par la statistique publique) réside dans la mesure du bénévolat, et plus particulièrement de son volume. En effet, la connaissance de ce dernier (en nombre d'heures) suppose qu'une comptabilisation suffisamment précise de ce type de contribution soit tenue au sein des associations. Si cette pratique existe indéniablement dans un certain nombre de cas, par exemple lorsque l'information est requise pour les demandes de subventions, elle est loin d'être la règle. Dès lors, un doute pèse sur la fiabilité des réponses et donc sur celle des estimations qui en sont déduites. C'est pourquoi la connaissance du bénévolat associatif nécessite, parallèlement aux enquêtes auprès des associations, des enquêtes auprès des ménages⁸. Or à cet égard, l'initiative particulièrement heureuse qu'avait représentée en 2002 l'enquête de l'INSEE sur la participation associative et le bénévolat n'a malheureusement pas connu les suites que l'on pouvait espérer. Cette enquête fut conduite dans le cadre de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) et livra des informations d'une richesse alors inédite sur le comportement bénévole en France et le volume de la contribution ainsi apportée aux associations. Ce type d'enquête n'a pas été renouvelé depuis lors par l'INSEE. Certes, son enquête « Statistiques sur les ressources et conditions de vie » (SRCV), qui a remplacé l'enquête EPCV, contient un bloc « vie associative » qui est désormais administré tous les six ans, mais le bénévolat y est très insuffisamment documenté. L'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons des Français⁹, réalisée en 2021

8. Précisons à ce propos qu'il convient de ne pas comparer strictement les résultats relatifs au bénévolat issus d'une enquête auprès des associations avec ceux d'enquêtes auprès des ménages. D'une part, on ne mesure pas les mêmes choses et, d'autre part, les biais de réponses ne sont pas les mêmes.

9. M. DIDIER, « Deux tiers des Français impliqués dans la vie associative », *Injep Analyses et synthèses*, n° 64, janv. 2023 : https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/01/IAS64_vie-associative.pdf.

par l'INJEP constitue une intéressante contribution sur le sujet, mais elle ne permet pas de comparaisons avec l'enquête INSEE de 2002 du fait de différences méthodologiques et de conception du questionnaire. C'est pourquoi la recommandation que faisait le rapport du CNIS de 2010, à savoir « Produire tous les cinq ans une enquête approfondie Vie associative sur la participation et le bénévolat » reste d'une entière actualité, sous réserve bien entendu que ces enquêtes puissent permettre des comparaisons dans le temps et donc procèdent d'une même démarche méthodologique.

LES APPORTS DES ENQUÊTES « PAYSAGE » DANS CE CONTEXTE

7. Dans le contexte antérieur d'absence ou de rareté des informations disponibles produites par la statistique publique sur les associations, les programmes d'enquêtes conduits sur le paysage associatif français ont visé deux objectifs majeurs :

- mesurer et analyser le secteur associatif en produisant des indications chiffrées sur le secteur qui faisaient défaut, en particulier sur le profil des associations (nombre d'associations, date de création, adhésion à des réseaux, secteurs d'activité, relations avec les pouvoirs publics), sur leur poids économique, sur le bénévolat, sur leurs ressources publiques et privées, et sur les relations qu'entretenaient les pouvoirs publics et les associations ;
- offrir un cadrage régulier de ces indicateurs de façon à repérer et mesurer les évolutions et transformations majeures intervenues à partir d'états périodiques.

8. Six programmes d'enquêtes « Paysage » ont été conduits depuis le début des années 1990, permettant ainsi de suivre l'évolution du secteur associatif et de ses composantes sur environ trois décennies. La première édition de l'enquête, portant sur l'année 1990, a été conduite parallèlement au programme John HOPKINS de comparaison internationale des secteurs sans but lucratif dirigé en France par Édith ARCHAMBAULT, un de ses objectifs étant de fournir à ce programme des données relatives

aux financements des associations en France. Cette première édition de l'enquête a dû affronter de nombreuses difficultés d'ordre méthodologique et, parmi elles et en premier lieu, l'absence de répertoire national d'associations nécessaire pour organiser une enquête. Cette difficulté a d'ailleurs longtemps freiné la conduite d'études de cadrage du secteur. Elle a pu être contournée dans cette première édition du *Paysage associatif français* par l'organisation de la collecte des données à partir des mairies qui sont en relation avec un très grand nombre d'associations. De nombreuses mairies sollicitées ont ainsi accepté de relayer l'enquête et le questionnaire auprès des associations présentes et actives sur leur territoire, que celles-ci fassent ou non l'objet d'un soutien à l'échelon communal. La méthode a fait la preuve de son efficacité en permettant le retour d'un grand nombre de questionnaires, autorisant à aborder l'analyse du secteur à partir d'un cadrage statistique. Cette organisation de l'enquête a d'ailleurs été reprise dans toutes les éditions ultérieures de l'enquête « Paysage ». La première estimation du nombre d'associations en activité découle en outre de cette démarche puisque les mairies sollicitées ont fourni, avec la connaissance qu'elles pouvaient en avoir alors, des indications sur le nombre d'associations présentes et actives sur leur territoire, indépendamment des relations financières qu'elles pouvaient entretenir avec certaines d'entre elles.

9. La saisie et le codage des secteurs d'activité des associations ont constitué une seconde difficulté majeure à surmonter. Comme indiqué plus haut, les associations peuvent intervenir pour des actions très diverses et développer simultanément et de façon fréquente des actions dans plusieurs domaines d'activité, la pluriactivité des associations étant assez répandue. Le codage correct des secteurs d'activité est une étape très importante dans la mesure où chaque secteur d'activité présente des spécificités particulières ayant des incidences fortes sur le rôle de l'association, sur son fonctionnement, sur ses ressources ou sur ses modes d'action. Cette difficulté a été résolue avec la construction d'une grille de

près de 50 activités détaillées¹⁰ élaborée à l'époque en collaboration avec Claudine PADIEU, alors administratrice à l'INSEE, auteur du premier rapport sur l'état des statistiques sur l'économie sociale. Cette grille dans laquelle les associations étaient invitées à procéder à un classement de leurs principales activités était susceptible d'être ensuite compatible avec différentes nomenclatures de façon à autoriser des comparaisons. Elle a rencontré l'adhésion des associations et elle est encore à l'œuvre aujourd'hui dans les enquêtes « Paysage », avec des aménagements qui ont pu l'améliorer.

10. Cette première édition de l'enquête « Paysage » a proposé des évaluations des principaux indicateurs de profil, du poids économique des associations, des financements associatifs et du travail bénévole. Elle a également pris en compte le champ des associations sans salarié qui échappait à l'ensemble des sources de la statistique publique, permettant de restituer les données collectées et analysées sur l'ensemble du champ associatif. Elle a proposé une première mesure du budget cumulé des associations et proposé des indicateurs de poids et de profil des deux types majeurs d'associations que constituent les associations sans salarié et les associations employeuses.

11. La seconde édition de l'enquête n'a pu être conduite que dix ans plus tard, à la faveur de l'appel d'offres de la MIRE (Mission recherche expérimentation du ministère des Solidarités et de la Santé), « Produire les solidarités, la part des associations ». Cette édition a permis de progresser dans la méthodologie de collecte et d'extrapolation des données à la lumière des enseignements apportés par la première édition et de conforter les premiers résultats obtenus. Elle a offert pour la première fois les possibilités d'une analyse de l'évolution des associations, par comparaison avec les données de la première enquête. Les éditions ultérieures ont reconduit les objectifs initiaux de cadrage statistique des associations, mais le questionnement des enquêtes s'est progressivement élargi et les grands principes

methodologiques sont restés les mêmes malgré des améliorations ponctuelles. La troisième édition de l'enquête portant sur l'année 2005¹¹, qui est la première à avoir fait l'objet d'une publication aux éditions Juris-Dalloz, a élargi le champ d'investigation au profil des dirigeants associatifs et notamment à l'indication relative à leur genre, permettant ainsi une analyse de long terme de l'accès des femmes aux instances dirigeantes des associations. L'édition suivante portant sur l'année 2011 a été l'occasion de dresser un état précis des difficultés rencontrées par l'ensemble du secteur et de le restituer plus spécifiquement selon les principaux types d'associations. Outre le cadrage des différents indicateurs, la 5^e édition de l'enquête qui a porté sur l'année 2017, et qui est désormais codirigée avec Lionel PROUTEAU, a proposé une mesure et une analyse approfondie du poids et des spécificités de l'emploi salarié dans les associations réalisée à partir des DADS. Cette édition de l'enquête a en outre abordé les questions relatives aux phénomènes de fusion et de restructuration entre associations ainsi que les modalités de la gouvernance associative.

La production régulière d'indicateurs chiffrés réalisés à partir d'enquêtes adoptant dans ses grandes lignes la même méthodologie (organisation de l'enquête à partir des mairies, questionnaire ayant maintenu un socle de questions très proches) a permis de progresser dans la connaissance et la mesure de l'activité des associations, mais surtout de repérer et mesurer les évolutions et transformations majeures intervenues dans le secteur associatif.

Les résultats obtenus ne sont bien sûr pas exempts de critiques. L'enquête conduite dans un cadre universitaire avec les apports et limites induits par un tel cadre est d'abord une enquête déclarative, et le remplissage du questionnaire est effectué par des personnes dont les fonctions ou le degré de connaissance ou d'appréciation de la situation de l'association peuvent être variables. L'échantillon, qui est construit à partir de

11. Cette troisième édition de l'enquête est la première qui ait été publiée dans le cadre d'un ouvrage : V. TCHERNONOG, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2007, 1^{re} éd.

10. C. PADIEU « Statistiques de l'économie sociale – Constats et propositions », rapp. présenté à T. DREYFUS, févr. 1990.

la base de sondage constituée par les associations sollicitées par les mairies et ayant répondu à l'enquête, présente bien sûr un certain nombre de biais. Ceux qui ont été repérés ont conduit à des corrections de l'échantillon, et leur identification s'est améliorée au fil du temps, des enquêtes et des comparaisons devenues possibles avec les résultats provenant d'autres sources. Les extrapolations effectuées reposent ainsi sur un échantillon théorique construit à partir des hypothèses effectuées sur la population totale d'associations. En définitive, les chiffres produits à partir de ces enquêtes doivent être considérés comme des ordres de grandeur qui, malgré leur caractère d'approximations, n'en favorisent pas moins la connaissance du secteur, en offrant un cadre de repères périodique sur les données associatives.

Ainsi, les résultats obtenus ont permis de mettre en évidence quelques tendances lourdes d'évolution du secteur en autorisant des comparaisons sur une longue période. Nous retenons ici cinq de ces tendances.

Un développement du poids économique et une stabilisation récente

12. Si le développement de l'emploi associatif, qui s'appuie sur des données solides produites par les organismes collecteurs, est l'indicateur le plus pertinent pour apprécier l'évolution du poids du secteur associatif dans l'économie française, il n'a pu être utilisé que de façon relativement récente. Les autres indicateurs mesurés à partir des enquêtes « Paysage », notamment le budget cumulé des associations estimé à partir de leurs ressources, montrent que le développement du secteur, qui s'est effectué à un rythme assez rapide, a eu tendance à se ralentir dans la décennie 2010. Il a évolué entre 2011 et 2017 à un rythme de croissance proche de celui du PIB et équivalent au taux d'inflation, autorisant à parler de stagnation. De quelle manière la crise sanitaire et les risques qu'elle a fait peser sur les associations et qui ont conduit les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs de soutien destinés à accompagner le secteur ont-ils conforté ou modifié ces tendances d'évolution ?

Une tendance à la baisse de la part des financements publics dans les budgets et à l'augmentation de la participation des usagers

13. Si le secteur associatif a vu son poids économique croître, se développer puis se stabiliser malgré une contraction des financements publics, c'est surtout grâce à l'augmentation régulière et importante de la participation des usagers au service rendu qui a compensé le ralentissement puis la diminution des financements publics : ceux-ci étaient en effet encore majoritaires dans les budgets associatifs en 2005, mais ils ne représentaient plus que 45 % des ressources du secteur en 2017. Face à la baisse des financements publics, les associations qui étaient en mesure de le faire ont augmenté la participation des usagers au service rendu de façon à poursuivre leur activité. Le développement des ventes aux usagers peut avoir des effets néfastes sur les actions des associations : il constitue un frein à l'accès aux associations des populations en difficulté et peut conduire les associations à orienter davantage leur projet ou certaines de leurs actions en direction des publics solvables. Comment les associations géreront-elles dans ce contexte les nouvelles situations de précarité et les grandes difficultés induites par les événements actuels et par le niveau élevé de l'inflation ?

La baisse du poids de l'État et la montée en charge des conseils départementaux

14. Les différentes enquêtes « Paysage » ont mesuré sur le long terme la baisse continue du poids de l'État et la montée en charge des acteurs locaux, et surtout des conseils départementaux. Cette évolution sur le long terme a été bien sûr due en grande partie à la décentralisation qui s'est traduite mécaniquement par un transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales. Les départements – et dans une moindre mesure les régions –, qui ont été jusqu'à présent en meilleure santé malgré des difficultés, ont pu compenser

une part des baisses des financements de l'État dans les secteurs d'activité et pour les associations relevant de leurs compétences. Mais cette compensation n'a pu se faire de manière homogène pour toutes les associations, et nombre d'entre elles n'ont pu remplacer le partenariat qu'elles avaient construit avec l'État, ce qui a provoqué des phénomènes de concentration ou des disparitions d'associations. La crise sanitaire a conduit différentes collectivités publiques et notamment l'État à prendre conscience des conséquences que les difficultés économiques pouvaient avoir sur le tissu associatif lui-même : l'État a donc mis en place différents dispositifs de soutien publics destinés aux entreprises auxquels pouvaient accéder les associations. Quel en a été l'impact sur l'évolution du secteur ?

La transformation des modalités des financements publics : baisse des subventions et généralisation des commandes publiques

15. Les financements publics ont connu une transformation profonde de leurs modalités sur le long terme avec une baisse régulière et importante des subventions publiques et un fort développement des commandes publiques. Les subventions publiques représentaient ainsi 34 % des ressources en 2005 et n'en représentaient plus que 20 % en 2017. Les commandes publiques quant à elles, qui représentaient 17 % des ressources en 2005, en représentent 24 % en 2017. Cette transformation a plusieurs explications, dont un changement de nature de la conception des relations entre la puissance publique et les associations : les subventions publiques privilégient plutôt un soutien de l'initiative associative tandis que les commandes publiques utilisent davantage les associations comme des outils des politiques publiques, même si la réalité est beaucoup plus complexe. Les réglementations fiscales et européennes ont contribué aussi

à accélérer ces évolutions en fournissant un cadre plus strict pour l'octroi des subventions. Le risque judiciaire et le risque fiscal ont certainement joué un rôle dans le processus de transformation des formes du financement public, même s'ils ont pu parfois être surinterprétés par les acteurs publics : un certain nombre d'éléments conduisent en effet les pouvoirs publics – notamment les collectivités locales – à préférer cette forme de financement qui leur offre une meilleure visibilité et leur permet de formater l'action des associations de façon à mettre en œuvre des politiques qui ont été définies localement.

Concentration des associations et tendance à la baisse des associations de taille moyenne

16. Le niveau de concentration des budgets est élevé : ainsi, en 2017, 1 % des associations concentraient 71 % des ressources des associations. Les indicateurs de concentration établis à chaque enquête montrent que les processus de concentration sont anciens et sont toujours à l'œuvre. Si le nombre des grosses associations a tendance à diminuer légèrement, leur poids économique augmente régulièrement sous l'effet notamment de l'absorption de l'activité des associations de taille moyenne qui ont tendance à disparaître. Le nombre et le poids budgétaire de ces dernières diminuent. Ces associations n'ont pu s'adapter aux transformations intervenues dans les modalités du financement public, faute de taille critique suffisante pour accéder aux commandes publiques et de ressources humaines nécessaires pour répondre aux appels d'offres. Elles voient régulièrement leur poids et leur nombre diminuer de façon non négligeable. Le nombre de petites associations s'appuyant sur le seul bénévolat et disposant de très faibles ressources a augmenté quant à lui à un rythme assez soutenu, mais leur poids budgétaire reste stable et très limité : 25 % des associations, qui disposent de ressources annuelles inférieures à 1 000 euros, réalisent 1 % des budgets associatifs.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE LA PRÉSENTE ÉDITION DU PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS

L'INCIDENCE DE LA CRISE SANITAIRE

17. Outre les centres d'intérêt habituels, rappelés ci-dessus, des ouvrages *Le paysage associatif français*, la présente édition vise plusieurs objectifs plus particuliers dont l'importance ne peut pas être sous-estimée. Le premier d'entre eux concerne l'impact de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. C'est le souhait de documenter les effets de cette crise sur les différents aspects de la vie associative qui explique que le délai entre l'enquête sur laquelle repose cette édition et l'enquête précédente a été plus court que ce n'était le cas antérieurement (trois ans au lieu de six). Les questionnaires ont été renseignés par les associations dans les derniers mois de l'année 2021 et dans les premières semaines de l'année 2022, soit un peu moins de deux ans après le déclenchement de la pandémie. Celle-ci n'était, certes, pas achevée puisque la 5^e vague a démarré à la fin de l'année 2021 et le variant Omicron commençait alors à se diffuser avec la vitesse que l'on sait. Mais les mesures ayant le plus affecté la vie économique et sociale, tout particulièrement les différents épisodes de confinement, étaient antérieures et révolues. Le bilan de cette crise qui se dégage de la présente édition n'est donc ni un bilan « à chaud » ni un bilan véritablement *a posteriori*. C'est ce que l'on pourrait appeler un bilan d'étape. Il faudra encore attendre pour appréhender les conséquences de long terme de cette crise, mais il en est ainsi non seulement pour ce qui concerne la vie associative, mais également pour bien d'autres aspects de la vie sociale. Le parti a été pris dans cet ouvrage de ne pas isoler ce bilan d'étape dans un chapitre particulier. Il nous a semblé préférable d'inclure dans tous les chapitres qui s'y prêtaient des développements dont l'ampleur varie, mais n'est jamais mineure.

TROIS THÈMES NOUVEAUX

Les modèles socio-économiques des associations

18. La spécificité de la présente édition de l'ouvrage *Le paysage associatif français* tient aussi à l'intégration de trois nouvelles thématiques importantes qui se voient consacrer chacune un chapitre entier. La première d'entre elles concerne les modèles socio-économiques des associations. L'intérêt qu'elle suscite est croissant depuis quelques années. Tel est le cas chez les chercheurs comme en témoigne la publication d'un ouvrage sur la question sous l'égide de l'INJEP en 2021¹². Tel est également le cas chez les acteurs associatifs qui, confrontés aux difficultés de financement et à la baisse tendancielle de la part des fonds d'origine publique dans leurs ressources, s'interrogent sur l'opportunité et les voies d'une diversification de ces dernières, ce qui suppose une réflexion collective en leur sein quant aux évolutions éventuelles de leurs modèles socio-économiques. Un rapport de 2020 du Comité national olympique et sportif français sur le sujet en porte témoignage¹³. Les pouvoirs publics, eux aussi, sont sensibles à cette question. Confrontés aux contraintes de leurs ressources et à des perspectives de dépenses croissantes (entretien du patrimoine public, transition énergétique...) qui les contraindront à des arbitrages de plus en plus délicats dont les subventions risquent fort de faire les frais, ils encouragent les associations à étudier des modes de financement complémentaires et sont de plus en plus nombreux à mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement des acteurs associatifs dans leurs réflexions sur ce sujet. Il est révélateur à cet égard que les rencontres territoriales de la vie associative organisées par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) en décembre 2022, dont le thème était « Accompagnement des associations, quels enjeux ? », aient

12. M. RENAULT-TINACCI (sous la dir. de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021.

13. CNOSF, Centre de ressources DIA sport, *Le modèle économique des clubs sportifs fédérés. Analyses et pistes de développement*, sept. 2020 : https://cdes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Etude-finale-CNOSF_VF_1709_V2.pdf.

intégré une conférence et un débat sur la question de ces modèles¹⁴. Le chapitre qui lui est dédié dans cet ouvrage est le fruit d'une exploitation des données de l'enquête « Suivi des associations 2018 » de l'INSEE. Ces données sont antérieures à la crise sanitaire et n'autorisent donc pas de développements sur les incidences de celle-ci. Elles ont été choisies à dessein avec pour perspective la réalisation d'un travail similaire sur les données de la prochaine enquête actuellement préparée par cet institut, afin d'appréhender les éventuels effets de la crise sur ces modèles et sur leur distribution au sein du tissu associatif.

Les créations d'associations et les territoires

19. Le second nouveau thème abordé dans cette édition du *Paysage associatif français* se rapporte aux flux des créations d'associations. À cette fin, une extraction exhaustive des déclarations parues au *Journal officiel* a été opérée, et ce, sur douze années c'est-à-dire de 2011 à 2022. Ce qui fait l'originalité de ce chapitre réside dans la territorialisation de l'analyse après une présentation initiale des tendances nationales. L'échelle choisie est le département. Les créations sont examinées globalement, mais aussi par secteur d'activité. La disparité des dynamiques de ces taux départementaux est présentée tout comme l'est la diversité des parts occupées par chacun des domaines d'activité dans ces créations. Nous privilégions à cet effet des illustrations cartographiques des situations. Ce chapitre est aussi l'occasion d'un travail de classification des départements selon le dynamisme de leur démographie associative. Un tel exercice est, à notre connaissance, inédit.

L'évolution du poids et des conditions de l'emploi salarié

20. Le troisième thème traite de l'emploi. Cet objet d'intérêt n'est pas à proprement parler nouveau,

puisqu'il figurait déjà dans la précédente édition¹⁵. Ce qui l'est davantage, en revanche, c'est l'optique diachronique qui est ici adoptée, c'est-à-dire un examen de l'évolution dans le temps du poids de l'emploi associatif et de certaines de ses conditions, alors que dans l'édition précédente l'approche était synchronique et portait sur une comparaison entre l'emploi associatif et l'emploi du secteur privé hors associations en 2013. La période ici choisie est décennale et s'étend de 2011 à 2020. Il apparaît ainsi que ce poids de l'emploi, qui avait connu une progression assez remarquable jusqu'au milieu de la décennie 2010, paraît plutôt stagner à la fin de cette période mais avant la crise sanitaire. L'impact de cette dernière est également étudié en détail, ce qui permet de constater que l'emploi associatif a été incontestablement affecté, mais qu'il l'a moins été que l'emploi privé hors associations.

MÉTHODOLOGIE

ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

Une enquête organisée à partir des communes

21. Pour conserver le mode de constitution de l'échantillon des enquêtes précédentes dans le but de faciliter les comparaisons avec leurs résultats, l'enquête a été organisée comme les précédentes avec le concours des mairies, mais aussi des groupements de communes ou d'agglomération. Ce canal a été privilégié pour constituer l'échantillon et adresser aux associations répertoriées par les services communaux le questionnaire de l'enquête. Avec le temps, la qualité du repérage des associations vivantes et actives par les mairies s'est considérablement améliorée : elles tiennent à jour des listes d'associations indépendamment des liens, financiers ou non, qu'elles peuvent entretenir avec elles et actualisent régulièrement ces listes, permettant

14. https://www.cnfpt.fr/sites/default/files/document/1670851147/221213_00_SUP_RTVA_15h00_LP.pdf.

15. V. TCHERONOG, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd., chap. 6 « Emploi salarié : poids et spécificités », p. 188-251.

ainsi de mieux identifier et de corriger certains biais des échantillons antérieurs. La reconduction des enquêtes « Paysage » selon la même méthodologie, même si des améliorations peuvent lui être apportées, permet de disposer de données suffisamment comparables dans le temps pour appréhender les évolutions connues par le milieu associatif.

Le questionnaire

22. Le questionnaire comporte plusieurs volets et propose une centaine de questions portant sur les aspects suivants :

- le profil de l'association (date de création, nombre total d'adhérents, statut d'occupation des locaux, aire d'intervention, caractéristiques des publics bénéficiaires de l'activité de l'association, adhésion à des fédérations et réseaux d'association) ;
- le secteur d'activité de l'association ; la grille de 54 activités détaillées est proposée aux associations et elle est complétée par une précision en clair de l'objet de l'association ;
- les budgets associatifs en 2020 (cotisations, dons, mécénat, financement des fondations, recettes d'activité publiques ou privées, subventions publiques) ;
- les financements publics selon leur origine (communes, départements, régions, État, Union européenne, organismes sociaux) ;
- le bénévolat (nombre de bénévoles actifs au sein de l'association) ;
- l'emploi salarié rémunéré sur le budget de l'association (nombre d'heures de travail salarié, montant des frais de personnel) ;
- le profil des dirigeants bénévoles (genre, âge, statut d'activité, catégorie socioprofessionnelle, niveau de diplôme, date de la prise de fonction des présidents, trésoriers et secrétaires) ;
- l'impact de la crise sanitaire est évalué à différents niveaux (interruptions d'activité totales ou partielles, accès aux dispositifs d'accompagnement, évolution du volume des ressources, impact sur le bénévolat, sur l'emploi salarié, télétravail, évolution du projet associatif).

Les associations sollicitées avaient la possibilité de remplir le questionnaire en ligne ou de nous retourner une version papier complétée.

Une donnée fondamentale : le secteur d'activité

23. Comme indiqué plus haut, le codage du secteur d'activité de l'association a une importance fondamentale, car c'est sur lui que repose l'analyse des logiques d'action, des financements et des relations avec la puissance publique des différents types d'associations. Mais c'est aussi un exercice difficile et délicat pour plusieurs raisons. D'abord, il n'existe pas de grille universelle et indiscutable de classement des activités associatives. Plusieurs catégorisations peuvent être légitimes et relever d'une logique dépendant notamment de l'objectif de la classification. Mais il importe que le codage soit homogène et donc que les associations effectuant les mêmes activités soient enregistrées dans les mêmes secteurs.

24. Pour faciliter le recodage ultérieur en grands secteurs d'activité, une liste de 54 secteurs d'activité détaillés a été proposée aux associations dans le questionnaire. Mais les associations peuvent rencontrer certaines difficultés dans le codage de leur activité, et la vérification de leurs réponses montre, au regard d'autres variables de l'enquête, qu'il est nécessaire d'opérer certaines rectifications en vue de leur harmonisation :

- par exemple, les associations d'anciens combattants se considèrent parfois comme une association d'action sociale parce qu'elles sont amenées à développer certaines actions de solidarité en faveur de leurs membres, ou de loisirs parce qu'elles développent une vie sociale autour de l'association, ou même humanitaire si elles ont été amenées par moments à secourir un membre ; elles ne se sont alors pas classées dans la catégorie des associations patriotiques prévue pour elles ;
- une amicale laïque qui s'occupe seulement de faciliter les loisirs des enfants au sein d'une école peut se classer en association de parents d'élèves, avec une activité très différente de celle qui se donne

pour but de représenter les parents au sein des instances décisionnaires des écoles ; de leur côté, les associations de parents d'élèves s'inscrivent parfois dans la catégorie des associations d'éducation, avec les établissements d'enseignement ;

- des associations de visite aux malades qui se classent dans la catégorie « établissements sociaux et médico-sociaux » doivent être reclassées ;
- de plus, un certain nombre d'associations ne se classent pas dans la grille proposée, le plus souvent en raison de difficultés à identifier leur activité, et enregistrent leur activité dans la catégorie « autres associations ».

Au total, près du quart des questionnaires ont fait l'objet d'une correction du codage effectué initialement par les associations.

Une grille de 54 secteurs d'activité détaillés et un regroupement en sept grands secteurs

25. Les 54 activités détaillées proposées aux associations en vue de leur codage s'articulent autour des grands secteurs suivants au sein desquels elles ont été regroupées de façon à permettre la restitution des résultats.

26. L'action caritative et humanitaire, au-delà de l'action en direction des populations matériellement démunies, intègre aussi une double notion de détresse et d'urgence. Elle peut concerner des populations variées, par exemple des personnes en situation de rupture, des personnes en fin de vie, des prisonniers, des malades, des toxicomanes, des SDF, de nouveaux immigrants, des réfugiés, des personnes ayant été torturées, des enfants maltraités, des victimes de désastres naturels, de catastrophes, de guerres, etc.

27. Le secteur de l'action sociale rassemble principalement les établissements sociaux ou médico-sociaux (accueil des handicapés), les associations d'action en faveur des familles (centres sociaux, aides familiales à domicile, gardes d'enfants, services d'aide ménagère) et des jeunes ou des adolescents (prévention spécialisée, foyers de jeunes travailleurs). Lorsqu'elles ne sont pas employeuses, ces associations centrent leurs

activités sur l'information, la prévention et l'orientation vers les structures susceptibles de venir en aide aux personnes en situation difficile. Pour autant, il n'est pas toujours aisé de faire la différence entre les associations humanitaires et les associations d'action sociale. Par exemple, des associations caritatives ou humanitaires, vivant à l'origine surtout de dons, intervenant avec toutes les caractéristiques du champ de l'humanitaire, ont pu être amenées à développer des établissements sociaux et médico-sociaux en fonctionnant à partir de délégations de missions de service public et avec des financements publics (notamment en provenance de la sécurité sociale) : elles pourront donc se trouver classées dans le secteur de l'action sociale. Les financements des organismes sociaux peuvent devenir majoritaires dans leurs budgets.

28. Les associations sanitaires comptent, outre les établissements de type hospitalier, des dispensaires, des centres de santé, des associations de soins à domicile. Les plus nombreuses sont cependant les associations de malades, de lutte contre une maladie, de prévention, de sensibilisation à un problème de santé ou d'éducation à la santé dans différents domaines ; elles fonctionnent le plus souvent grâce au travail bénévole.

29. Les associations de quartier, d'habitants, de défense du cadre de vie, les associations de consommateurs, les associations d'anciens combattants sont les plus nombreuses dans le secteur de la défense des droits, des causes et des intérêts qui compte aussi les associations de défense de l'environnement et de connaissance du patrimoine naturel, des associations civiques ou de défense des minorités.

30. Le secteur de l'éducation, la formation et l'insertion comprend les établissements d'enseignement, les centres de formation permanente, les associations intermédiaires, d'insertion, d'aide aux chômeurs, mais aussi les petites associations locales de formation à des activités de type informatique, langues étrangères...

31. Les associations de chasse et de pêche ont été rattachées au secteur sportif qui est composé essen-

tiellement des clubs sportifs et des clubs omnisports, moins nombreux et souvent de grande taille.

32. Le secteur culturel inclut, outre la gestion des équipements (musées, monuments, cinémas, bibliothèques ou médiathèques, établissements culturels du type maisons de la culture, centres d'action culturelle, salles de spectacle, centres de congrès), un nombre important d'associations qui produisent ou organisent des spectacles vivants, des associations de préservation du patrimoine culturel, mais aussi de nombreux petits clubs culturels spécialisés (danse, musique, poésie, peinture, littérature, philatélie, découverte du patrimoine culturel).

33. Le secteur des loisirs comprend, à côté des équipements de type socioculturel, un très grand nombre de petites associations de loisirs spécialisées ou polyvalentes, des amicales, salles des fêtes et associations d'organisation de kermesses ou de bals en milieu rural. C'est aussi dans ce secteur que l'on retrouve les associations de tourisme social (maisons, camps ou colonies de vacances), d'éducation populaire, les mouvements de jeunesse, les associations d'amitiés internationales ou de jumelage n'ayant pas un but humanitaire.

34. Le secteur « activités économiques » compte les syndicats d'initiative, les agences de développement local, de nombreuses associations de promotion du tourisme et de la vie locale, des associations de gestion des services locaux (transports, services urbains, aménagement local) ou d'une activité économique. On trouve aussi dans ce secteur des associations pour le développement du commerce équitable ou de la consommation éthique.

Dans cette édition du *Paysage associatif français*, l'action humanitaire, l'action sociale, la santé et le médico-social ont été regroupés dans une même catégorie intitulée « Humanitaire, social, santé ».

LA MESURE DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ

35. Pendant longtemps l'estimation du nombre d'associations en activité a présenté des difficultés importantes, faute de Répertoire national des asso-

ciations en activité et de données sur les disparitions d'associations. Les difficultés n'ont pas été entièrement résolues à ce jour. Les enquêtes « Paysage » ont été les premières à produire des informations sur le stock d'associations en activité, la mesure de cet indicateur étant indispensable à une extrapolation des données tirées des enquêtes.

Les méthodes d'estimation du nombre d'associations en activité dans les enquêtes « Paysage » jusqu'en 2017

36. La collaboration nécessaire des municipalités pour la distribution des questionnaires et la collecte des données a été un élément qui a favorisé une estimation même approximative du nombre d'associations en activité : les mairies sont l'acteur le plus proche des associations et elles tiennent à jour les listes des associations en activité sur leur territoire, qui, si elles ne sont pas parfaites, présentent une qualité qui s'est améliorée au fil du temps. Plus précisément, la méthode d'estimation du nombre d'associations pour les enquêtes « Paysage » s'appuyait sur les résultats d'une enquête conduite auprès des mairies concernant le nombre d'associations en activité. Le taux d'employeuses était estimé ensuite en fonction d'informations ponctuelles données par l'INSEE sur le nombre d'associations employeuses. Le nombre d'associations sans salarié était alors obtenu en déduisant le nombre d'employeuses du nombre total d'associations estimées actives. L'enquête « Paysage » de 2011 a ainsi estimé à 1 300 000 le nombre d'associations en activité, estimation confortée par celle de la première enquête INSEE¹⁶ dont l'estimation était de 1 300 000 associations vivantes en 2013. L'édition du PAF portant sur les données de l'année 2017 s'est appuyée pour la première fois sur des données issues du RNA. Le nombre d'associations a été extrapolé à partir de celles, indiquées comme actives par le RNA, qui avaient été créées depuis 2009 ou, si elles l'avaient été avant, qui avaient signifié des changements de situation depuis lors.

¹⁶ L. REYNAERT, A. D'ISANTO, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première* n° 1587, mars 2016.

C'est le fichier WALDEC sur lequel nous revenons ci-dessous dans ce chapitre. Nous étions conscients du caractère tout à fait approximatif d'une estimation qui n'était pas corrigée des dissolutions non déclarées et qui n'intégrait pas les associations pouvant être actives du second fichier RNA (IMPORT) également présenté plus bas. Notre estimation s'élevait à 1 500 000 associations actives. Le nombre d'asso-

ciations employeuses a été ensuite calculé à partir du nombre d'établissements employeurs en activité figurant dans INSEE CLAP et du ratio établissements associatifs/associations employeuses figurant dans la première enquête INSEE [→ Tableau 1]. La nouvelle méthode que nous empruntons pour la présente édition nous conduit à considérer que ce nombre de 1 500 000 associations était surestimé.

TABLEAU 1

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ESTIMATIONS DU NOMBRE D'ASSOCIATIONS ET DU TAUX D'EMPLOYEUSES DANS LES ENQUÊTES INSEE ET « PAYSAGE »

	Nombre d'associations PAF	Nombre d'associations INSEE	Taux d'associations employeuses PAF	Taux d'associations employeuses INSEE
1990	700 000	-	16 %	-
2000	880 000	-	18 %	-
2005	1 100 000	-	16 %	-
2011	1 300 000	-	14 %	-
2013	-	1 300 000	-	12 %
2017	1 500 000	-	11 %	-
2018	-	1 270 000	-	13 %
2020	1 370 000	-	11 %	-

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Une nouvelle méthode d'estimation du nombre d'associations vivantes à partir de 2020

37. Il a déjà été souligné dans ce chapitre que l'estimation du nombre d'associations en activité au niveau national rencontrait de sérieuses difficultés, notamment en raison de la qualité insuffisante du fichier RNA dans lequel sont répertoriées comme actives des associations disparues mais n'ayant pas déclaré leur dissolution. Pour contribuer à explorer

cette importante question et remédier au défaut de notre estimation dans l'enquête « Paysage » précédente, nous avons entrepris une enquête spécifique destinée à identifier ces « fausses actives » et, en contrepoint, à estimer le nombre des associations réellement actives. Idéalement, cette enquête aurait gagné à être conduite sur les fichiers nationaux du RNA, mais les moyens pour mener à bien une telle entreprise nous faisaient défaut. Il a donc été décidé de la réaliser sur un département. Le choix s'est porté sur la Loire-Atlantique à la fois pour des raisons

pratiques, du fait d'une connaissance préalable du terrain et parce que nous avons reçu le soutien de la préfecture du département.

38. Avant de présenter plus précisément notre démarche et ses résultats, il convient de rappeler qu'il y a deux types de fichiers dans le RNA. Le premier est le fichier WALDEC qui contient toutes les associations « loi 1901 » créées depuis 2009 ainsi que celles créées avant cette date mais ayant signifié depuis lors aux greffes des associations un changement de situation (adresse, responsables...). Le second fichier est le fichier IMPORT dans lequel se trouvent toutes les associations créées depuis 1901 et qui n'ont pas déclaré de changement de situation depuis 2009. C'est évidemment dans ce second fichier que la part de « fausses actives » est la plus conséquente¹⁷.

39. Nous avons constitué deux échantillons de 175 associations chacun, tirées aléatoirement du RNA de la Loire-Atlantique au 1^{er} janvier 2022, l'un à partir du fichier WALDEC et l'autre à partir du fichier IMPORT, et ce, parmi les associations de ce fichier réputées actives. À ces 350 associations, nous avons envoyé un court questionnaire qui les interrogeait sur leur situation en distinguant les possibilités suivantes : activité continue tout au long de l'année, activité épisodique ou saisonnière, sommeil, cessation d'activité. Lorsque la situation de sommeil était mentionnée, il était demandé d'en indiquer les motifs avec pour items proposés : perte d'un ou plusieurs membres jouant un rôle important dans l'association, manque de ressources financières, manque d'adhérents, manque de bénévoles, manque de local, autre raison. Si ce dernier item était coché, les répondants étaient sollicités pour communiquer des précisions. Ce courrier, envoyé aux adresses figurant dans les fichiers, était accompagné d'une lettre de la préfecture manifestant son appui à la démarche et d'une enveloppe affranchie pour la réponse. Comme nous l'avions anticipé, le taux de réponse de l'échantillon tiré du fichier WALDEC (25 %) a été nettement supérieur à celui tiré du fichier IMPORT

17. Il est rappelé que les associations de droit local d'Alsace-Moselle ne figurent pas dans ces fichiers.

(6 %). Le premier est honorable pour une enquête de ce type et a probablement bénéficié du soutien préfectoral. Une part des non-réponses s'expliquait par une non-distribution du courrier pour cause de destinataires inconnus et, bien entendu, cette situation a été beaucoup plus fréquente dans le fichier IMPORT¹⁸. Quoi qu'il en soit, il nous revenait d'enquêter par d'autres voies sur les associations n'ayant pas répondu.

40. Notre recherche s'est donc poursuivie par une série d'investigations et de démarches en direction des associations concernées. Dans certains cas, l'objet déclaré de l'association était en lui-même une indication très fiable de la situation de l'association en ce qu'il laissait augurer de sa disparition. Il en était ainsi par exemple lorsque l'association avait été créée pour soutenir la campagne électorale d'un candidat qui s'était présenté à un scrutin tenu des années auparavant. Dans le fichier IMPORT, il pouvait s'agir, entre autres, d'associations de riverains dont l'objet était en relation avec des travaux achevés depuis plusieurs dizaines d'années, ou bien d'associations ayant été créées dans les années 1930, 1940 ou 1950 pour faire face à des situations ou réagir à des mesures législatives dont l'actualité avait disparu depuis longtemps.

41. Parallèlement, les mairies ont été contactées, ce qui a permis de clarifier le statut de certaines associations. Des recherches attentives ont également été conduites sur Internet et les réseaux sociaux. Dans un nombre non négligeable de cas, nous y avons trouvé des indices permettant d'obtenir, parfois directement, parfois de manière plus détournée, des renseignements autorisant à conclure sur leur situation de poursuite ou de cessation d'activité. *In fine*, nous nous sommes rendus aux adresses indiquées sur les fichiers RNA. Avec les indications des résidents ou de voisins, nous avons pu quelquefois retrouver les interlocuteurs que nous recherchions

18. Le nombre de ces retours pour destinataires inconnus à l'adresse indiquée a été amplifié par le fait que nous n'avions que très rarement dans les fichiers le nom des personnes physiques résidant à l'adresse communiquée lors de la déclaration comme étant celle de l'association. Dès lors, la distribution du courrier n'était possible que si le nom de l'association figurait sur les boîtes aux lettres.

et avons ainsi pu obtenir les informations souhaitées. L'incertitude a néanmoins persisté sur la situation d'une part heureusement faible d'associations du fichier WALDEC que nous avons traité par une méthode d'imputation. Finalement, le taux d'associations actives dans le fichier WALDEC a été estimé à 80 % et à 6 % dans le fichier IMPORT, avec toutefois des « doublons » c'est-à-dire des associations, heureusement en nombre très limité, présentes dans les deux fichiers. Nous en avons déduit une estimation du nombre de ces associations en Loire-Atlantique.

42. La dernière étape de notre démarche a consisté à extrapoler les résultats obtenus sur la Loire-Atlantique à l'ensemble de la France à partir des fichiers WALDEC et IMPORT départementaux compilés au niveau national (hors Moselle, Haut-Rhin et Bas-Rhin). Nous parvenons alors à une estimation de 1 370 000 associations actives¹⁹. Le procédé peut paraître hasardeux et nous sommes conscients des biais auxquels il expose potentiellement. Rien ne dit en effet que la gestion des fichiers par les différents services préfectoraux chargés du suivi des associations soit homogène. Plusieurs indices laissent plutôt penser qu'il y a des disparités interdépartementales en la matière. C'est pourquoi il serait très utile que l'exercice que nous avons réalisé soit dupliqué dans plusieurs autres départements, à défaut qu'une telle démarche soit menée d'emblée au niveau national. Quoi qu'il en soit, nous avons conscience que notre estimation garde un caractère exploratoire. L'aléa qui en découle quant aux résultats présentés dans cet ouvrage concerne très principalement les associations sans salarié, car le nombre des employées peut être plus facilement déduit d'autres sources (BTS, dispositif FLORES). Les grandeurs budgétaires qui sont communiquées ne peuvent qu'être marginalement affectées du fait du faible poids des

ressources des associations sans salarié par rapport à celles des employées. En revanche, parce que les associations sans salarié mobilisent la majorité du bénévolat, l'incidence sur les estimations regardant cette ressource non monétaire peut être plus sensible, sans pour autant atteindre selon nous un niveau problématique, sauf à considérer que notre estimation s'écarte considérablement de la réalité. À cet égard, on peut noter que notre estimation est un peu supérieure à celle donnée par la seconde enquête de l'INSEE sur les associations. Mais celle-ci concernait la situation en 2018 tandis que la nôtre porte sur une année ultérieure²⁰.

43. Au-delà des résultats en termes d'estimations qu'elle nous a permis d'obtenir, notre enquête nous a apporté des enseignements utiles et des sujets de réflexion. Parmi les enseignements, nous relevons notamment que la connaissance par les mairies de l'état du tissu associatif communal n'est pas exhaustive. Cela tient du truisme dans les grandes communes urbaines, mais nous avons pu aussi le constater dans les communes rurales. Ainsi, certaines associations non répondantes ont parfois été considérées par les services municipaux contactés comme ayant disparu parce qu'elles y étaient inconnues alors qu'*in fine* il s'avérait qu'elles existaient toujours bel et bien. Quant aux sujets de réflexion, ils sont tout particulièrement relatifs à ce qu'il faut entendre par association active. Le réel est en effet toujours plus complexe que ne le laissent penser les catégories définies *a priori*. Notre attention a été plus spécialement attirée par la situation des organisations déclarées « en sommeil ». Nous avons rencontré, par exemple, des associations créées dans le but de constituer une maison d'assistantes maternelles (MAM) qui indiquaient être dans cette situation. Renseignements pris auprès d'elles, elles l'étaient dans l'attente de l'agrément du

¹⁹. Ce nombre de 1 370 000 a été obtenu à partir des fichiers RNA au 1^{er} janv. 2022 et renvoie donc à l'état des lieux en 2021. Nous l'avons toutefois utilisé pour réaliser nos extrapolations nationales à partir des réponses données à l'enquête « Paysage » qui concernaient l'année 2020. Nous avons en effet considéré que, compte tenu de l'absence de prise en compte dans son calcul des départements d'Alsace et de Moselle, ce nombre sous-estimait le nombre total d'associations actives au niveau de la France entière et pouvait être utilisé comme une approximation de la situation qui prévalait à ce niveau un an auparavant.

²⁰. Comme cela est indiqué dans la note précédente, le fichier RNA utilisé est celui du 1^{er} janv. 2022. Notre estimation peut donc être comprise comme portant sur le nombre d'associations actives au cours de l'année 2021. Pour que la correspondance soit exacte, il faudrait toutefois prendre en compte les associations dont la dissolution a été déclarée en 2021. En effet, certaines d'entre elles ont pu être actives une partie de cette année bien qu'elles ne figurent évidemment plus comme actives sur les fichiers du 1^{er} janv. 2022.

conseil départemental. Ce « sommeil » peut-il être traité de la même manière que celui indiqué par certains répondants mentionnant que leurs associations n'avaient plus de bénévoles ou de projet ? À l'évidence, non. Le second cas fait du sommeil l'antichambre de la cessation d'activité, le premier nullement. Cela nous a conduits à reclasser les associations en sommeil en les affectant parmi les associations « actives » ou, au contraire, parmi les inactives selon les précisions qu'elles nous communiquaient sur les raisons de leur situation. Ce

faisant, l'expression « association active » doit être entendue au sens d'une association ayant une existence effective même si, au moment de l'enquête, l'activité est différée dans le temps ou suspendue à titre provisoire et dûment signalée comme telle.

44. Le nombre d'associations employeuses a été déduit de l'exploitation de la base tous salariés (BTS) de 2020 et estimé à 144 000²¹. En définitive, le nombre d'associations estimées vivantes selon la méthode qui vient d'être décrite s'élève pour l'année 2020 à 1 370 000 associations [→ Tableau 2].

TABLEAU 2

NOMBRE D'ASSOCIATIONS ESTIMÉES ACTIVES EN 2020

	Nombre	%
Associations sans salarié	1 226 000	89,4 %
Associations employeuses	144 000	10,6 %
Total	1 370 000	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

ANALYSE DE L'ÉCHANTILLON

Un échantillon de 6 052 associations

45. 6 052 associations ont participé à l'enquête en renseignant le questionnaire en ligne ou en retournant la version papier renseignée, les deux options leur ayant été proposées. Après élimination de quelques questionnaires non exploitables et des doublons, la base compte 6 013 questionnaires exploitables parmi lesquels 1 118 questionnaires papier. Il faut d'abord constater que la participation aux enquêtes a tendance à baisser dans le temps sous l'effet d'une transformation des modes de communication entre les mairies et les associations, qui font désormais un usage privilégié des échanges électroniques, moins efficace en ce qui concerne les associations sans salarié du fait notamment d'un accès plus difficile au numérique pour certaines d'entre

elles. Le fait que les mairies aient relayé de façon croissante par voie électronique notre demande et notre questionnaire peut donc expliquer une participation relative moindre. Par ailleurs, le contexte de crise sanitaire a entraîné un nombre important d'enquêtes conduites auprès des associations et reconduites à plusieurs reprises, ce qui a provoqué un sentiment de lassitude chez de nombreuses associations, clairement formulé par un certain nombre d'entre elles. Le nombre d'associations participantes à cette enquête reste cependant suffisant pour permettre des résultats de qualité.

^{21.} Sur les BTS, qui ont succédé aux DADS, voir le chapitre 8 sur l'emploi salarié dans cet ouvrage pour de plus amples précisions. L'exploitation de la BTS 2020 donne le nombre de 143 000, mais il a été porté à 144 000 en raison du fait que les données accessibles aux chercheurs dans cette source ne sont pas complètement exhaustives. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

Le profil des associations répondantes des différentes enquêtes « Paysage »

46. L'analyse du profil des associations répondantes, préalable au travail de redressement de l'échantillon, apporte un certain nombre d'informations qui peuvent révéler les tendances d'évolution du profil des associations. Les associations employeuses participent, en proportion de leur nombre, beaucoup plus aux enquêtes que les associations sans salarié,

moins outillées que les précédentes pour renseigner un certain nombre d'informations et moins habituées à ce type d'exercice que ne le sont les employeuses, habituées à renseigner un certain nombre d'informations dans le cadre de leur fonction d'employeuse. La participation des associations à l'enquête portant sur l'année 2020 montre que les proportions d'employeuses ayant participé sont comparables à celles des années précédentes [→ [Tableau 3](#)].

TABLEAU 3

PARTICIPATION DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES AUX ENQUÊTES « PAYSAGE » SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [emploi]	2005	2011	2017	2020
Associations sans salarié	69 %	72 %	67 %	69 %
Associations employeuses	31 %	28 %	33 %	31 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

47. La comparaison, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié dans l'association, du profil des répondantes aux quatre dernières enquêtes « Paysage » montre d'abord une importante cohérence des profils qui conforte la possibilité de comparaisons dans le temps. Les évolutions observées peuvent en effet être considérées comme un indicateur des modifications intervenues dans le tissu associatif.

La nouvelle méthode d'estimation du nombre total d'associations conduit toutefois à rendre impossibles les comparaisons en niveaux de la présente enquête avec la précédente. Par conséquent, il convient de se limiter aux comparaisons en structures (par exemple, répartition en pourcentage selon les domaines d'activité, répartition en pourcentage des budgets selon les différents types de ressources...) [→ [Tableaux 3 et 4](#)].

TABLEAU 4

RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ PRINCIPAL ET SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES (EN %)

Profil [emploi, activité]	2005	2011	2017	2021
Associations sans salarié				
Humanitaire, social, santé	13,2 %	12,4 %	12,8 %	14,3 %
Défense droits, causes, intérêts	17,7 %	14,7 %	11,5 %	8,7 %
Enseignement, formation, insertion	3,2 %	2,8 %	2,4 %	3,5 %
Sports	23,2 %	23,7 %	23,4 %	27,5 %
Culture	18,7 %	20,7 %	23,8 %	25,0 %
Loisirs	19,4 %	22,8 %	22,5 %	17,6 %
Activités économiques	3,2 %	2,9 %	2,8 %	2,7 %
Autres et NC	1,3 %	-	0,9 %	0,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %
Associations employeuses				
Humanitaire, social, santé	23,5 %	23,7 %	23,9 %	19,9 %
Défense droits, causes, intérêts	4,2 %	5,0 %	4,9 %	4,2 %
Enseignement, formation, insertion	9,1 %	7,2 %	6,1 %	6,4 %
Sports	28,1 %	28,7 %	28,7 %	32,3 %
Culture	18,3 %	20,8 %	23,2 %	24,9 %
Loisirs	9,5 %	9,32 %	8,3 %	8,8 %
Activités économiques	6,5 %	5,4 %	4,6 %	3,2 %
Divers ou NC	0,6 %	0 %	0,3 %	0,3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Hypothèses sur le tissu associatif français : présentation de l'échantillon théorique

48. La prise en compte des biais de l'échantillon de répondantes conduit à la construction d'un « échantillon théorique » redressé pour approcher le mieux possible les structures de la population totale d'asso-

ciations, déduites de diverses sources (enquêtes « Paysage » antérieures, RNA, et créations d'associations sans la période). Sa projection sur le nombre d'associations employeuses et d'associations sans salarié estimé plus haut fournit les indications en effectifs et structures de l'échantillon théorique [→ Tableau 5].

TABLEAU 5

EFFECTIFS ET STRUCTURES DE L'ÉCHANTILLON THÉORIQUE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	134 900	27 400	162 300
Défense droits, causes, intérêts	159 400	14 400	173 800
Enseignement, formation, insertion	73 500	13 000	86 500
Sports	294 200	36 000	330 200
Culture	257 500	30 200	287 700
Loisirs	257 500	11 500	269 000
Activités économiques	49 000	11 500	60 500
Total	1 226 000	144 000	1 370 000
	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Humanitaire, social, santé	11 %	19 %	12 %
Défense droits, causes, intérêts	13 %	10 %	13 %
Enseignement, formation, insertion	6 %	9 %	6 %
Sports	24 %	25 %	24 %
Culture	21 %	21 %	21 %
Loisirs	21 %	8 %	20 %
Activités économiques	4 %	8 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %
Total	1 226 000	144 000	1 370 000

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

49. À la différence des données de structure concernant les variables de structure pour lesquelles le passage des données traitées sur l'échantillon à des indicateurs à propos de la France entière nécessite un simple redressement en fonction des hypothèses effectuées sur la population totale d'associations, les variables en valeur nécessitent un traitement particulier. Les extrapolations nécessaires pour obtenir,

à partir des moyennes observées dans l'échantillon, des estimations concernant la France entière constituent en effet un exercice délicat. En premier lieu, la diversité du monde associatif a pour conséquence une forte hétérogénéité du niveau de ses indicateurs d'activité : le secteur compte aussi bien de toutes petites associations que des associations de très grande taille. L'extrême dispersion des

valeurs autour de la moyenne a une conséquence majeure : les moyennes arithmétiques calculées sur l'échantillon ne peuvent servir directement aux extrapolations. En outre, un certain nombre de valeurs renseignées par les associations peuvent être atypiques, incohérentes ou résulter d'erreurs dans le remplissage du questionnaire. Ces valeurs suspectes peuvent influencer trop fortement les moyennes arithmétiques issues du traitement de l'enquête et fausser considérablement les extrapolations à la France entière, qui sont effectuées en multipliant les moyennes observées par le nombre d'associations. Il est donc nécessaire de repérer et de traiter les valeurs suspectes ou particulières.

Tests de cohérence et points atypiques

50. Ces tests visent à repérer d'abord les anomalies dans la cohérence des données renseignées par l'association. Par exemple, les données communiquées sur le nombre de salariés peuvent être incompatibles avec la masse salariale indiquée ou avec le budget total de l'association. Le nombre de bénévoles déclarés peut être incompatible avec le budget déclaré par l'association. Le total des ressources renseignées peut être parfois très différent de celui calculé à partir des montants déclarés par l'association en ce qui concerne les différents postes de leurs ressources. Ces incohérences peuvent avoir de multiples causes ; elles peuvent notamment résulter d'erreurs de saisie ; dans un certain nombre de cas, les associations ont parfois tendance à renseigner le questionnaire en présentant des données sur leur propre structure, et d'autres données consolidées sur le réseau ou la fédération. Outre l'application

de ces tests à partir du calcul d'un certain nombre de ratios, la base contient des valeurs qui peuvent être des valeurs cohérentes pour une association donnée, mais très atypique ; ce caractère atypique ne pose cependant un réel problème que lorsque la valeur concernée est très élevée et qu'elle influence alors trop fortement la moyenne observée sur l'échantillon.

51. La méthode adoptée pour contourner ces difficultés consiste à repérer et à traiter les points atypiques selon des méthodes largement introduites en France par Monique LE GUEN²² [→ encadré]. Les moyennes atypiques ou aberrantes ont ensuite été traitées à partir de deux procédés : le « troncage » ou la « winsorisation » des données :

- lorsque la valeur repérée était aberrante comparativement aux autres valeurs renseignées pour la même association, la valeur a été tronquée ;
- lorsque la valeur observée était cohérente avec les autres données concernant la même association, la valeur observée a été « winsorisée », c'est-à-dire remplacée par la valeur la plus proche non suspecte. Le seuil de « winsorisation » adopté est celui en deçà duquel le « troncage » de la variable la plus élevée n'a pas – ou n'a que peu – d'incidence sur la moyenne arithmétique.

Méthode d'extrapolation des variables numériques

52. Les extrapolations ont ensuite été effectuées en multipliant les moyennes arithmétiques ainsi obtenues pour chacun des segments – 14 dans la présente édition de l'enquête – d'associations par les effectifs d'associations correspondants.

²². M. LE GUEN, « La boîte à moustaches pour sensibiliser à la statistique », *BMS*, n° 73, janv. 2002, p. 43-64.

MÉTHODOLOGIE

BOX PLOT²³

Le box plot de Tukey

Le box plot de Tukey – traduit par « boîte à moustaches » – est une représentation graphique [→ Figure Box plot] de la distribution d'une variable construite à partir des quartiles de la variable. Il permet de repérer les points atypiques, de les identifier, d'apprécier visuellement l'asymétrie de la distribution. Le box plot utilise cinq valeurs pour résumer les données : le minimum, les trois quartiles et le maximum. Les valeurs extrêmes sont situées au-delà des moustaches. Ces valeurs sont individualisées et repérables par des marqueurs. Pour le chercheur qui analyse une distribution observée, le box plot permet de répondre à certaines questions et de synthétiser une ou plusieurs distributions : existe-t-il des observations atypiques ? La distribution est-elle symétrique en repérant la position de la médiane dans la boîte et la dissymétrie des moustaches ? Quelle est l'allure des queues de distribution ? La partie centrale (50 % des effectifs) est-elle plus ou moins concentrée ou étalée par rapport au reste de la distribution ? Il permet d'avoir une vision synthétique.

Les moyennes tronquées et les moyennes « winsorisées »

Les moyennes tronquées sont des moyennes arithmétiques calculées après élimination des valeurs extrêmes (la plus petite et la plus grande, les deux plus petites et les deux plus grandes, etc.). Les moyennes « winsorisées » ont été introduites par Winsor dans les années 1940. Au lieu de supprimer de manière radicale la ou les valeurs extrêmes hors norme, Winsor les remplace par la valeur la plus proche non suspecte. Cette technique a l'avantage de conserver toutes les observations et permet de limiter l'influence trop grande d'une ou des valeurs extrêmes. On dit aussi que l'on « rabat » les valeurs extrêmes, en les empêchant de s'exprimer de manière trop prépondérante. La moyenne « winsorisée » est un meilleur indicateur de la valeur centrale d'une distribution.

Box plot



23. Extrait de M. LE GUEN, « La boîte à moustaches pour sensibiliser à la statistique », art. préc.

Deux critères importants de constitution des segments associatifs : l'existence d'emploi salarié et le secteur d'activité

53. Dans le cas des associations, le repérage des valeurs atypiques ne peut avoir de caractère général pour tous les types d'associations. En effet, deux facteurs ont une incidence particulièrement importante sur la distribution des variables et sur les moyennes arithmétiques observées : l'existence d'emploi salarié dans l'association et le secteur d'activité de l'association. L'analyse des valeurs atypiques a été effectuée sur 14 segments d'activité, obtenus par croisement des sept secteurs d'activité et des deux types associatifs distingués selon le caractère employeur ou non de l'association.

Dates des comparaisons

54. La comparaison dans le temps des données présentées découle des enquêtes précédemment conduites et portant sur les années 1999, 2005, 2011 et 2017. Il s'agit d'enquêtes déclaratives auxquelles les associations répondent souvent différemment selon la nature des questions posées. D'une

façon générale, les questions relatives aux budgets et à l'emploi salarié ciblent les données de l'année précédente. Pour la plupart des autres variables, et notamment pour le travail bénévole, les associations ont tendance à renseigner sur l'année en cours.

AVERTISSEMENT

LES ARRONDIS

Dans quelques tableaux, compte tenu des taux de réponse différents selon les variables, les arrondis ne permettent pas toujours d'obtenir un total de 100 %. Pour les mêmes raisons, les tableaux basés sur des croisements de variables peuvent présenter de légères modifications comparativement aux structures moyennes calculées sur une seule variable. Dans les deux cas, les écarts sont très peu importants.

Cette remarque s'applique également aux estimations effectuées sur les budgets associatifs et leurs composantes, exprimés en milliards d'euros, avec un arrondi susceptible de varier au niveau du millième de l'unité.

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

Que font les associations et comment se répartissent-elles entre les secteurs d'activité, entre employeuses et sans salarié ? Quels sont leur âge, leur taille, le nombre de leurs adhérents et de leurs bénévoles, leur mode d'organisation, leur aire de rayonnement, leur budget moyen et leur accès au financement public ? Quels sont leurs publics ou leurs bénéficiaires ? Quelle est la fréquence de leur adhésion à des réseaux ? Comment ces caractéristiques évoluent-elles en fonction des différents types associatifs et dans le temps ? L'exploitation des réponses aux questionnaires permet de décrire les principales caractéristiques des associations françaises et de leur évolution depuis 2005 jusqu'à 2020, une année marquée par le début de la crise sanitaire.

Par Viviane TCHERNOG

LE SIGNALEMENT D'UN CHANGEMENT EN PRÉFECTURE : UN INDICATEUR DE VIE DES ASSOCIATIONS ?

55. Le signalement d'un changement de dirigeants ou d'objet en préfecture peut être interprété comme indicateur de « vie » d'une association. Au regard de cet indicateur, il est ainsi

peu surprenant de constater que les associations employeuses signalent plus fréquemment que les associations sans salarié des changements en préfecture. Elles ont été 94 % à le faire dans les dix dernières années contre 81 % des associations sans salarié. Il existe également des disparités selon le secteur d'activité. Les associations sportives ont été 86 % à signaler un changement contre 80 % pour les associations culturelles, qui ont plus souvent tendance à avoir une espérance de vie limitée à la réalisation d'un projet culturel [→ Tableau 6 et Figure 1].

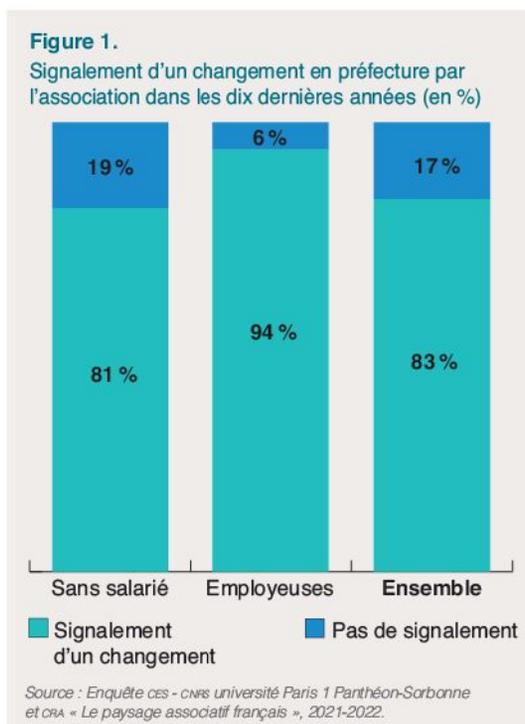
TABLEAU 6

SIGNALEMENT D'UN CHANGEMENT EN PRÉFECTURE DANS LES DIX DERNIÈRES ANNÉES, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	Signalement d'un changement en préfecture	Pas de signalement	Total
Associations sans salarié	81 %	19 %	100 %
Humanitaire, social, santé	78 %	22 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	80 %	20 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	79 %	21 %	100 %
Sports	85 %	15 %	100 %
Culture	79 %	21 %	100 %
Loisirs	83 %	17 %	100 %
Activités économiques	79 %	21 %	100 %
Associations employeuses	94 %	6 %	100 %
Humanitaire, social, santé	94 %	6 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	95 %	5 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	95 %	5 %	100 %
Sports	92 %	8 %	100 %
Culture	92 %	8 %	100 %
Loisirs	96 %	4 %	100 %
Activités économiques	94 %	6 %	100 %
Ensemble des associations	83 %	17 %	100 %
Humanitaire, social, santé	80 %	20 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	82 %	18 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	82 %	18 %	100 %
Sports	86 %	14 %	100 %
Culture	80 %	20 %	100 %
Loisirs	84 %	16 %	100 %
Activités économiques	81 %	19 %	100 %

→ Lire : 85 % des associations sans salarié du secteur des sports ont signalé un changement en préfecture au cours de dix dernières années.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.



56. Les créations d'associations peuvent être le fruit de la reprise d'une autre association avec un projet, des dirigeants ou des partenaires différents. Les associations employeuses succèdent dans 17 % des cas à une autre association contre 13 % pour les associations sans salarié. Parmi les associations sans salarié, le secteur des activités économiques

est le plus concerné par la reprise d'une association existante avec 17 %. Parmi les associations employeuses, environ une association sur cinq des secteurs de la culture, du sport et de l'éducation, formation, insertion est issue de la reprise d'une association déjà existante [→ Tableau 7 et Figure 2].

TABLEAU 7

REPRISE D'UNE AUTRE ASSOCIATION PAR L'ASSOCIATION CRÉÉE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	L'association a pris la suite d'une autre association	L'association n'a pas pris la suite d'une autre association	Total
Associations sans salarié	13 %	87 %	100 %
Humanitaire, social, santé	9 %	91 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	13 %	87 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	14 %	86 %	100 %
Sports	14 %	86 %	100 %
Culture	13 %	87 %	100 %
Loisirs	13 %	87 %	100 %
Activités économiques	17 %	83 %	100 %
Associations employeuses	17 %	83 %	100 %
Humanitaire, social, santé	12 %	88 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	16 %	84 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	19 %	81 %	100 %
Sports	21 %	79 %	100 %
Culture	19 %	81 %	100 %
Loisirs	12 %	88 %	100 %
Activités économiques	12 %	88 %	100 %
Ensemble des associations	13 %	87 %	100 %
Humanitaire, social, santé	9 %	91 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	13 %	87 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	15 %	85 %	100 %
Sports	15 %	85 %	100 %
Culture	14 %	86 %	100 %
Loisirs	13 %	87 %	100 %
Activités économiques	16 %	84 %	100 %

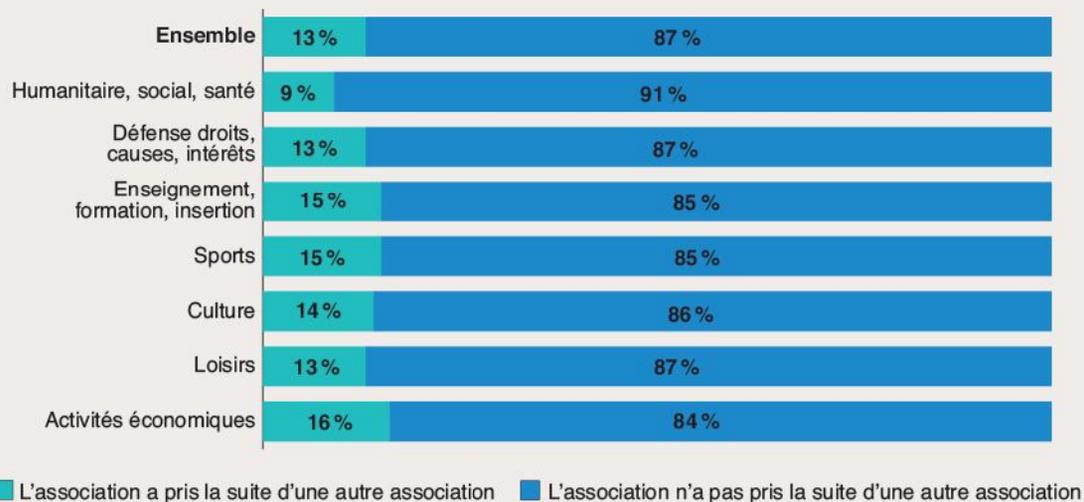
→ Lire : 12 % des associations employeuses du secteur des loisirs ont succédé à une autre association.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

Figure 2.

Reprise d'une autre association selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LE NOMBRE D'ASSOCIATIONS

UN INDICATEUR RELATIF DE L'INTENSITÉ DE LA VIE ASSOCIATIVE

57. Le nombre d'associations en activité a été estimé, selon la méthode présentée dans le chapitre 1, à 1 370 000 associations en 2020. Ce nombre ne préjuge pas de l'importance des services rendus par le secteur

associatif ou de son poids économique et social. L'évolution des effectifs d'associations ne préjuge pas davantage de l'évolution de leur taille : la période récente a connu des phénomènes continus de concentration. Ces chiffres permettent en revanche d'apprécier le dynamisme de la société civile qui conduit les citoyens à souhaiter s'associer pour jouer un rôle actif dans la mise en place des politiques publiques ou dans l'animation des territoires [→ [Tableau 8](#)].

TABLEAU 8

NOMBRE D'ASSOCIATIONS SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Nombre d'associations	1 226 000	144 000	1 370 000
% d'associations	89,5 %	10,5 %	100 %

→ Lire : le secteur associatif compte 144 000 associations employeuses en 2020.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

10,5 % DES ASSOCIATIONS ONT RECOURS À L'EMPLOI DE PROFESSIONNELS SALARIÉS

58. Pour définir le nombre d'associations employeuses, l'étude s'est basée sur l'exploitation de la BTS 2020. Ce chiffre nous permet d'estimer le nombre d'associations sans salarié par soustraction au nombre d'associations estimé en activité à la même date, soit 1 370 000 associations vivantes. Le nombre d'associations sans salarié est ainsi de l'ordre de 1 226 000 associations en 2020. Au total, en 2020, on estime ainsi que les associations qui emploient des professionnels salariés représentent 10,5 % du nombre total d'associations alors que les associations sans salarié ne fonctionnant qu'avec du travail bénévole représentent près de neuf associations sur dix [→ Tableau 8].

ASSOCIATIONS SANS SALARIÉ ET ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES : UNE FRONTIÈRE POREUSE ?

59. La distinction entre associations employant des professionnels salariés et associations sans salarié

est très pertinente pour différencier les associations, mais pour autant la frontière entre ces types d'associations peut parfois être poreuse. L'enquête conduite en 2020 a tenté de déterminer les mouvements entre associations sans salarié et employeuses qui peuvent exister d'une année à l'autre : certaines associations ont pu être employeuses en 2018 ou 2019 mais pas en 2020 et inversement ne pas être employeuses en 2018 ou 2019 mais l'être en 2020. Ainsi, 2,2 % des associations de l'échantillon ont indiqué qu'elles n'avaient pas employé de personnel salarié en 2020 mais qu'elles avaient été employeuses en 2018 ou 2019. Ce chiffre n'est pas négligeable rapporté à la part des employeuses puisqu'il en représente plus d'un cinquième. Quelques associations (0,6 %) indiquent à l'inverse qu'elles ont eu recours à l'emploi salarié en 2020 mais pas durant les deux années précédentes [→ Tableau 9].

TABLEAU 9

CHANGEMENTS DE STATUT D'EMPLOYEUR EN 2018, 2019 ET 2020 (EN %)

Recours à l'emploi salarié en 2018, 2019 et 2020	9,3 %
Pas de recours à l'emploi salarié en 2018 ou 2019 et recours en 2020	0,6 %
Recours à l'emploi salarié en 2018 ou 2019 et pas de recours en 2020	2,2 %
Pas de recours en 2018 ou 2019 et en 2020	87,9 %
Total	100 %

→ Lire : 87,9 % des associations n'ont pas eu recours à de l'emploi salarié en 2018, 2019 et 2020.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

ASSOCIATIONS ET SECTEURS D'ACTIVITÉ

60. Les associations sportives, culturelles et de loisirs sont les plus nombreuses : de manière stable sur quinze années, le secteur sportif représente 24 % du nombre total d'associations. La culture et les loisirs sont également des secteurs importants : ils représentent respectivement 21 % et 20 %

de l'effectif total d'associations en 2020. Les associations militantes des secteurs de la défense des droits, des causes et des intérêts sont également assez nombreuses puisqu'elles représentent 13 % du nombre total d'associations. Enfin, les associations des secteurs humanitaire, d'action sociale et de santé apparaissent un peu moins nombreuses avec 12 % du nombre total d'associations, mais elles sont souvent composées de très grandes associations [→ Tableau 10 et Figure 3].

TABLEAU 10

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ DE 2005 À 2020 (EN %)

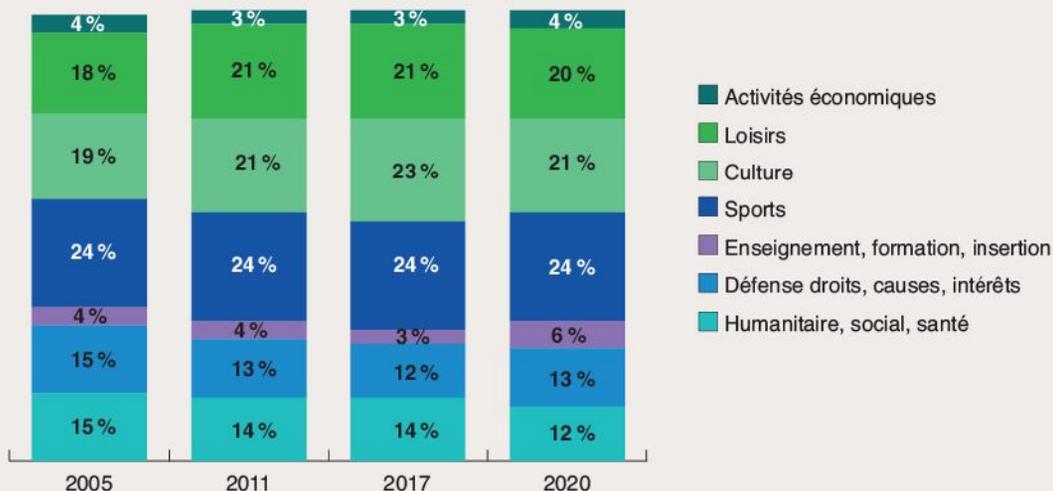
Profil [activité]	2005	2011	2017	2020
Humanitaire, social, santé	15 %	14 %	14 %	12 %
Défense droits, causes, intérêts	15 %	13 %	12 %	13 %
Enseignement, formation, insertion	4 %	4 %	3 %	6 %
Sports	24 %	24 %	24 %	24 %
Culture	19 %	21 %	23 %	21 %
Loisirs	18 %	21 %	21 %	20 %
Activités économiques	4 %	3 %	3 %	4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : les associations du secteur des activités économiques représentent 4 % des associations françaises en 2020.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Figure 3.

Évolution des associations selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

61. Les parts qu'occupent les secteurs d'activité présentent des spécificités selon que les associations sont sans salarié ou employeuses. L'un des exemples qui illustrent bien cette situation est le secteur des loisirs qui représente 21 % des associations sans salarié contre seulement 8 % des associations employeuses. À l'inverse, le secteur de l'action humani-

taire, sociale, santé représente 19 % des associations employeuses contre 11 % des associations sans salarié. La part des associations sportives est quant à elle très homogène : que l'association soit employeuse ou non, elles représentent environ une association sur quatre, soit 330 000 associations au total [→ Tableaux 11 et 12].

TABLEAU 11

EFFECTIFS D'ASSOCIATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

Profil [activité]	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	134 900	27 400	162 300
Défense droits, causes, intérêts	159 400	14 400	173 800
Enseignement, formation, insertion	73 500	13 000	86 500
Sports	294 200	36 000	330 200
Culture	257 500	30 200	287 700
Loisirs	257 500	11 500	269 000
Activités économiques	49 000	11 500	60 500
Total	1 226 000	144 000	1 370 000

→ Lire : il y a 27 400 associations employeuses dans le secteur de l'action humanitaire, sociale, santé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 12

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Humanitaire, social, santé	11 %	19 %	11,8 %
Défense droits, causes, intérêts	13 %	10 %	12,7 %
Enseignement, formation, insertion	6 %	9 %	6,3 %
Sports	24 %	25 %	24,1 %
Culture	21 %	21 %	21 %
Loisirs	21 %	8 %	19,6 %
Activités économiques	4 %	8 %	4,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

→ Lire : les associations du secteur des sports représentent 25 % des associations employeuses.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

ÂGE DES ASSOCIATIONS

62. Avec près d'une association sur deux créée il y a moins de vingt ans, les associations sont des organisations jeunes. Malgré la crise sanitaire ayant entraîné une baisse de la création d'associations, 9 % des associations indiquent qu'elles ont été créées durant les cinq dernières années. De façon peu

surprenante, quel que soit le secteur considéré, les associations employeuses sont plus âgées que les associations sans salarié : l'âge moyen des associations employeuses est de 34 ans en 2021 contre 28 ans pour les associations sans salarié. Les associations sportives – employeuses ou non – ont l'âge moyen le plus important de l'ensemble des secteurs d'activité [→ Tableaux 13 et 14].

TABLEAU 13

DATE DE CRÉATION DES ASSOCIATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [date de création]	Avant 1951	1951-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2010	2011-2017	Après 2017	Total
Associations sans salarié	7 %	17 %	13 %	16 %	20 %	18 %	10 %	100 %
Humanitaire, social, santé	4 %	13 %	13 %	16 %	21 %	23 %	11 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	12 %	19 %	10 %	14 %	13 %	18 %	13 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	5 %	12 %	13 %	22 %	22 %	19 %	7 %	100 %
Sports	9 %	20 %	16 %	17 %	16 %	14 %	8 %	100 %
Culture	4 %	13 %	13 %	16 %	25 %	19 %	10 %	100 %
Loisirs	5 %	22 %	13 %	15 %	19 %	19 %	7 %	100 %
Activités économiques	2 %	13 %	10 %	9 %	27 %	23 %	16 %	100 %
Associations employeuses	7 %	20 %	19 %	20 %	19 %	10 %	4 %	100 %
Humanitaire, social, santé	6 %	23 %	18 %	20 %	20 %	10 %	3 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	10 %	18 %	21 %	16 %	23 %	10 %	3 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	7 %	7 %	19 %	35 %	19 %	7 %	5 %	100 %
Sports	12 %	27 %	21 %	14 %	16 %	8 %	3 %	100 %
Culture	6 %	12 %	19 %	23 %	25 %	11 %	4 %	100 %
Loisirs	6 %	35 %	17 %	13 %	17 %	10 %	2 %	100 %
Activités économiques	2 %	17 %	17 %	25 %	13 %	17 %	10 %	100 %
Ensemble des associations	7 %	17 %	14 %	16 %	20 %	17 %	9 %	100 %
Humanitaire, social, santé	4 %	15 %	13 %	17 %	21 %	21 %	9 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	12 %	19 %	11 %	14 %	14 %	17 %	13 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	5 %	11 %	14 %	25 %	22 %	17 %	7 %	100 %
Sports	9 %	21 %	16 %	16 %	16 %	13 %	7 %	100 %
Culture	4 %	13 %	13 %	17 %	25 %	18 %	9 %	100 %
Loisirs	5 %	23 %	13 %	15 %	19 %	19 %	7 %	100 %
Activités économiques	2 %	13 %	12 %	12 %	24 %	22 %	15 %	100 %

→ Lire : 7 % des associations ont été créées avant 1951.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 14

ÂGE MOYEN DE L'ASSOCIATION EN 2021, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN ANNÉES)

Profil [âge]	Associations sans salarié	Associations employeuses
Humanitaire, social, santé	24	33
Défense droits, causes, intérêts	32	33
Enseignement, formation, insertion	25	29
Sports	32	40
Culture	25	30
Loisirs	28	36
Activités économiques	20	27
Ensemble	28	34

→ Lire : l'âge moyen des associations culturelles sans salarié est de 25 ans.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES

63. Selon l'enquête INSEE « Suivi des associations 2018 », 8 % d'associations n'ont aucun bénévole ; ce taux est identique pour les associations employeuses et sans salarié, mais il varie selon les bases tous salariés. Les variations les plus importantes

sont observées parmi les associations employeuses : les associations de loisirs employeuses ne sont que 3 % à n'avoir aucun bénévole alors que celles qui développent des activités économiques sont 29 % à n'avoir aucun bénévole. Les variations sont moindres parmi les associations n'employant pas de salarié [→ Tableau 15].

TABLEAU 15

EFFECTIFS D'ASSOCIATIONS SANS BÉNÉVOLE SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

Profil [bénévolat]	Nombre total d'associations	Taux d'associations sans bénévole	Nombre d'associations avec bénévoles	Nombre d'associations sans bénévole arrondi
Associations sans salarié	1 226 000	8 %	1 130 300	95 700
Humanitaire, social, santé	134 860	9 %	122 300	12 560
Défense droits, causes, intérêts	159 380	7 %	148 400	10 980
Enseignement, formation, insertion	73 560	9 %	66 800	6 760
Sports	294 240	8 %	269 800	24 440
Culture	257 460	8 %	237 600	19 860
Loisirs	257 460	6 %	241 200	16 260
Activités économiques	49 040	10 %	44 200	4 840
Associations employeuses	144 000	8 %	132 800	11 200
Humanitaire, social, santé	27 360	6 %	25 700	1 660
Défense droits, causes, intérêts	14 400	11 %	12 900	1 500
Enseignement, formation, insertion	12 960	11 %	11 500	1 460
Sports	36 000	4 %	34 600	1 400
Culture	30 240	5 %	28 700	1 540
Loisirs	11 520	3 %	11 200	320
Activités économiques	11 520	29 %	8 200	3 320
Ensemble des associations	1 370 000	8 %	1 263 100	106 900

→ Lire : 4 % des associations sportives employeuses n'ont pas de bénévole.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

64. La plupart des associations fonctionnent avec peu de bénévoles : 14 % des associations avec moins de cinq bénévoles et 72 % avec moins de 20 bénévoles, parmi lesquels le président et les autres membres du bureau. Les associations humanitaires

employeuses sont celles qui comptent la plus forte proportion d'associations de plus de 50 bénévoles (24 %). Parmi les associations sans salarié, les associations culturelles ne sont que 5 % à avoir 50 bénévoles ou plus [→ Tableau 16].

TABLEAU 16

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE NOMBRE DE BÉNÉVOLES, LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS AYANT DES BÉNÉVOLES)

	1 à 4 bén.	5 à 9 bén.	10 à 19 bén.	20 à 49 bén.	50 à 99 bén.	100 bén. et plus	Total
Associations sans salarié	14	25	34	20	4	2	100
Humanitaire, social, santé	10	21	39	22	7	1	100
Défense droits, causes, intérêts	14	24	39	17	4	1	100
Enseignement, formation, insertion	14	21	38	18	4	5	100
Sports	18	24	31	21	4	2	100
Culture	15	28	32	21	3	2	100
Loisirs	13	25	35	21	5	1	100
Activités économiques	11	21	30	25	6	8	100
Associations employeuses	12	19	28	25	9	7	100
Humanitaire, social, santé	8	15	27	26	12	12	100
Défense droits, causes, intérêts	6	16	36	26	10	6	100
Enseignement, formation, insertion	12	26	26	24	5	7	100
Sports	14	24	29	21	7	4	100
Culture	17	20	29	23	8	3	100
Loisirs	16	13	22	38	9	2	100
Activités économiques	10	12	29	29	7	12	100
Ensemble des associations	14	24	34	21	5	2	100

→ Lire : 2 % des associations sans salarié ont 100 bénévoles ou plus.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

ADHÉSIONS

PERSONNES MORALES ET PERSONNES PHYSIQUES : LE NOMBRE D'ADHÉSIONS NE REFLÈTE PAS LA TAILLE DE L'ASSOCIATION

65. Le nombre d'adhérents est un mauvais indicateur de la taille de l'association : en effet, les adhérents peuvent être des personnes physiques participant à une activité – l'exemple classique est celui des adhérents aux associations sportives –, mais les adhérents peuvent être également des personnes morales, comme dans un hôpital ou une maison de retraite, dans lesquels ces adhérents représentent un organisme public ou privé, le plus souvent partenaire de l'association (une collectivité publique, un réseau associatif...). Ainsi, de très grosses associations (en budget) peuvent rassembler un petit nombre d'adhérents tandis que des associations de plus petite taille peuvent compter un nombre élevé d'adhérents personnes physiques. De façon générale, les associations comptant de nombreux adhérents personnes physiques sont les associations dites « de membres », sportives ou de loisirs, dont l'activité est orientée vers l'intérêt de leurs membres, et les associations culturelles, mais dans une moindre mesure, certaines

d'entre elles, comme les associations de spectacle vivant, ayant relativement peu d'adhérents. *A contrario*, les associations comptant essentiellement des personnes morales sont plus souvent des associations définissant et organisant des actions à destination de publics extérieurs. L'enquête ayant été construite à partir des réponses des associations, nous obtenons des indications sur le nombre des adhérents de l'association, ces derniers pouvant par ailleurs adhérer à d'autres associations : le nombre d'adhésions peut donc être très différent du nombre d'adhérents.

66. Au total, 53 % des associations comptent moins de 50 adhérents. Sans surprise les associations employeuses ont moins fréquemment un petit nombre d'adhérents : elles ne sont que 31 % à avoir moins de 50 adhérents, et 33 % comptent au moins 200 adhérents. Parmi les associations sans salarié, 68 % des associations culturelles ont moins de 50 adhérents contre 45 % pour les associations sportives. Ce nombre important d'adhérents caractérise également les associations sportives employeuses : elles ne sont que 13 % à compter moins de 50 adhérents, et 69 % comptent 100 adhérents ou plus. Le contraste est important avec les associations culturelles employeuses qui ne sont que 32 % à compter 100 adhérents ou plus [→ [Tableau 17](#)].

TABLEAU 17

RÉPARTITION DU NOMBRE D'ADHÉRENTS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [adhérents]	Moins de 50 adh.	50 à 99 adh.	100 à 199 adh.	200 à 499 adh.	500 à 999 adh.	1 000 adh. et plus	Total
Associations sans salarié	56 %	23 %	13 %	6 %	1 %	1 %	100 %
Humanitaire, social, santé	61 %	23 %	11 %	4 %	1 %	1 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	49 %	28 %	15 %	5 %	2 %	1 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	58 %	23 %	14 %	4 %	0 %	1 %	100 %
Sports	45 %	27 %	18 %	8 %	1 %	1 %	100 %
Culture	68 %	18 %	10 %	4 %	1 %	0 %	100 %
Loisirs	58 %	22 %	11 %	7 %	1 %	0 %	100 %
Activités économiques	52 %	23 %	17 %	5 %	1 %	1 %	100 %
Associations employeuses	31 %	18 %	19 %	21 %	6 %	6 %	100 %
Humanitaire, social, santé	39 %	16 %	14 %	16 %	5 %	11 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	26 %	16 %	12 %	26 %	9 %	11 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	45 %	14 %	12 %	18 %	4 %	6 %	100 %
Sports	13 %	19 %	30 %	28 %	8 %	3 %	100 %
Culture	46 %	23 %	16 %	13 %	2 %	1 %	100 %
Loisirs	20 %	18 %	18 %	29 %	11 %	4 %	100 %
Activités économiques	36 %	15 %	18 %	15 %	9 %	6 %	100 %
Ensemble des associations	53 %	23 %	14 %	7 %	2 %	1 %	100 %
Humanitaire, social, santé	57 %	21 %	12 %	6 %	2 %	3 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	47 %	27 %	14 %	7 %	2 %	2 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	56 %	22 %	14 %	6 %	1 %	2 %	100 %
Sports	41 %	26 %	19 %	11 %	2 %	1 %	100 %
Culture	66 %	18 %	10 %	5 %	1 %	0 %	100 %
Loisirs	56 %	22 %	11 %	8 %	2 %	0 %	100 %
Activités économiques	50 %	22 %	17 %	7 %	2 %	2 %	100 %

→ Lire : 50 % des associations du secteur de la gestion des services économiques ont moins de 50 adhérents.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES ASSOCIATIONS AVEC PEU D'ADHÉRENTS PROGRESSENT

67. Le nombre d'adhérents par association tend à diminuer de façon lente mais constante depuis 2005. Les associations de moins de 50 adhérents représentaient 40 % des associations en 2005, elles représentent aujourd'hui 53 % des associations. Le

second glissement le plus important s'opère parmi les associations comptant entre 200 et 499 adhérents : elles représentaient 11 % des associations en 2005 contre 7 % en 2020. Les associations ayant un nombre d'adhérents intermédiaire (entre 50 et 199 adhérents) se maintiennent à un niveau assez constant sur la période [→ Tableau 18 et Figure 4].

TABLEAU 18

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE NOMBRE D'ADHÉRENTS DE 2005 À 2020 (EN %)

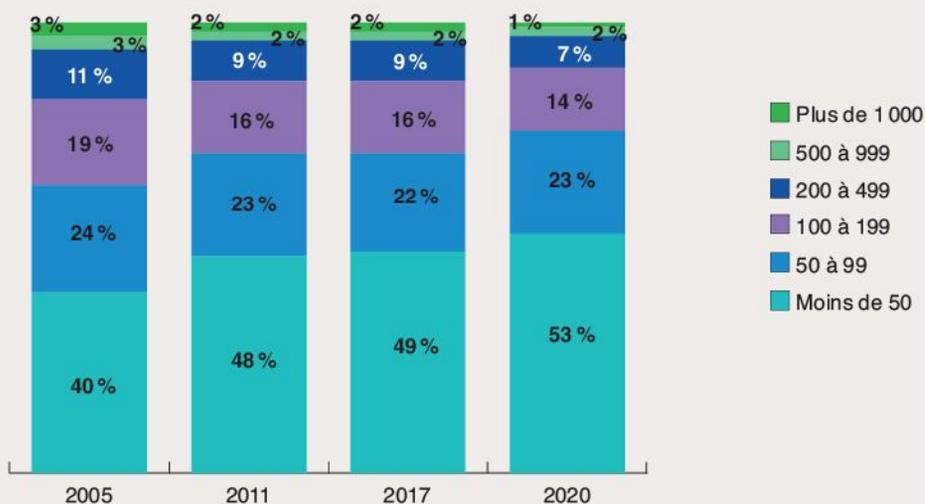
Profil [adhérents]	2005	2011	2017	2020
Moins de 50	40 %	48 %	49 %	53 %
50 à 99	24 %	23 %	22 %	23 %
100 à 199	19 %	16 %	16 %	14 %
200 à 499	11 %	9 %	9 %	7 %
500 à 999	3 %	2 %	2 %	2 %
Plus de 1 000	3 %	2 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2005, 40 % des associations comptaient moins de 50 adhérents.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Figure 4.

Évolution du nombre d'adhérents dans les associations (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

PEU D'ASSOCIATIONS SONT LOCATAIRES DE LEURS LOCAUX ET ENCORE MOINS SONT PROPRIÉTAIRES

68. Seules 3 % des associations sont propriétaires de leurs locaux. La propriété de locaux est très marginale, y compris parmi les associations employeuses, qui ne sont que 7 % à être propriétaires alors qu'elles sont 63 % à être hébergées, souvent par des collectivités locales comme la mairie. Les associa-

tions sans salarié sont très majoritairement hébergées (87 %) et elles sont beaucoup moins régulièrement locataires de leurs locaux (11 %) que les associations employeuses (30 %). Ce résultat apparaît logique compte tenu des différences significatives de budgets entre les associations employeuses et non employeuses. Le secteur d'activité a également une incidence non négligeable sur la propriété de leurs locaux par les associations. Celles des secteurs humanitaire, de l'action sociale, de la santé, de l'éducation, de la formation et de l'insertion possèdent plus fréquemment leurs locaux : 14 % des associations employeuses de ces secteurs sont propriétaires [→ Tableau 19].

TABLEAU 19

STATUT PRINCIPAL D'OCCUPATION DES LOCAUX SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	Association propriétaire	Association locataire	Association hébergée	Total
Associations sans salarié	2 %	11 %	87 %	100 %
Humanitaire, social, santé	2 %	15 %	83 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	1 %	10 %	89 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	5 %	12 %	83 %	100 %
Sports	2 %	10 %	88 %	100 %
Culture	3 %	9 %	88 %	100 %
Loisirs	3 %	10 %	87 %	100 %
Activités économiques	2 %	9 %	89 %	100 %
Associations employeuses	7 %	30 %	63 %	100 %
Humanitaire, social, santé	14 %	43 %	44 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	6 %	35 %	59 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	14 %	48 %	38 %	100 %
Sports	3 %	12 %	85 %	100 %
Culture	2 %	20 %	77 %	100 %
Loisirs	6 %	20 %	74 %	100 %
Activités économiques	6 %	67 %	27 %	100 %
Ensemble des associations	3 %	13 %	85 %	100 %
Humanitaire, social, santé	4 %	20 %	76 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	1 %	12 %	87 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	6 %	17 %	77 %	100 %
Sports	2 %	10 %	87 %	100 %
Culture	3 %	10 %	87 %	100 %
Loisirs	3 %	11 %	87 %	100 %
Activités économiques	3 %	21 %	76 %	100 %

→ Lire : 2 % des associations sans salarié sont propriétaires de leurs locaux.

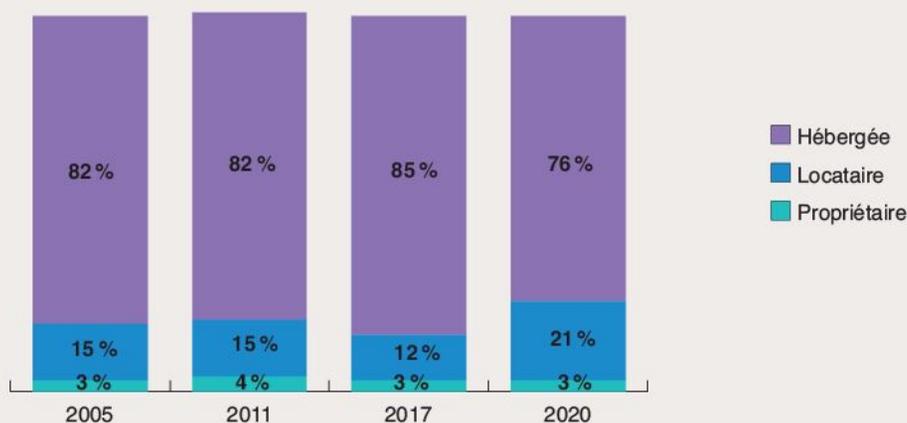
Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

PEU D'ÉVOLUTION DANS LE STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX

69. Entre 2005 et 2020, les évolutions de statut en matière d'occupation des locaux des associations

apparaissent très limitées : on note une légère progression du taux d'associations hébergées qui passe de 82 % en 2005 à 85 % en 2020 [→ [Figure 5](#)].

Figure 5.
Évolution du statut d'occupation des locaux (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES ASSOCIATIONS ANCIENNES SONT PLUS SOUVENT PROPRIÉTAIRES

70. L'âge des associations est un facteur qui joue sur l'accès à la propriété. Les associations plus anciennes, souvent plus solides financièrement, sont plus nombreuses à être propriétaires de leurs locaux : 10 %

des associations créées avant 1950 sont propriétaires contre 1 % à 2 % des associations créées après 1990. Les associations créées dans les dix dernières années sont celles qui sont le plus souvent hébergées (dans 87 % des cas), en général par une collectivité ou l'un de leurs dirigeants [→ [Tableau 20](#)].

TABLEAU 20

INCIDENCE DE L'ÂGE DE L'ASSOCIATION SUR LE STATUT D'OCCUPATION DES LOCAUX (EN %)

	Propriétaire	Locataire	Hébergée	Total
Avant 1950	10 %	11 %	79 %	100 %
1951 à 1980	5 %	13 %	82 %	100 %
1981 à 1990	3 %	13 %	84 %	100 %
1991 à 2000	1 %	13 %	86 %	100 %
2001 à 2010	1 %	15 %	83 %	100 %
Après 2011	2 %	11 %	87 %	100 %
Total	3 %	13 %	84 %	100 %

→ Lire : 11 % des associations créées après 2011 sont locataires de leurs locaux.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

RAYONNEMENT DE L'ASSOCIATION : UNE MAJORITÉ D'ASSOCIATIONS INTERVIENT À UN NIVEAU COMMUNAL OU PLURICOMMUNAL

71. Des différences concernant l'aire d'intervention apparaissent entre les associations selon qu'elles

emploient ou non des salariés. Les associations sans salarié sont plus souvent actives au niveau communal ou infracommunal (39 % du total) que les employeuses (26 %) tandis que ces dernières agissent plus souvent au niveau intercommunal, mais surtout départemental, régional et national. Les associations culturelles – employeuses ou non – sont particulièrement représentées parmi les associations dont l'action rayonne au niveau régional. Les associations sportives sont très majoritairement locales : 74 % d'entre elles rayonnent au niveau infradépartemental [→ Tableau 21].

TABLEAU 21

AIRE D'INTERVENTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Aire d'intervention	Le quartier	La commune	Plusieurs communes	Le département	La région	National	International	Pas de territoire particulier	Total
Associations sans salarié	3	36	33	11	7	3	3	3	100
Humanitaire, social, santé	3	27	31	17	5	4	12	2	100
Défense droits, causes, intérêts	11	35	28	13	6	4	2	2	100
Enseignement, formation, insertion	1	29	40	15	8	5	1	1	100
Sports	1	31	42	13	6	3	1	3	100
Culture	1	34	31	12	11	4	3	3	100
Loisirs	5	52	29	4	4	1	2	3	100
Activités économiques	1	43	32	13	4	2	2	4	100
Associations employeuses	3	23	39	16	10	5	2	2	100
Humanitaire, social, santé	5	19	36	22	9	5	3	1	100
Défense droits, causes, intérêts	3	11	37	22	13	6	5	3	100
Enseignement, formation, insertion	2	16	49	18	9	4	2	0	100
Sports	1	31	44	11	7	3	1	2	100
Culture	ns	24	38	14	13	5	2	5	100
Loisirs	8	32	50	6	2	0	2	0	100
Activités économiques	4	12	20	26	22	10	6	0	100
Ensemble des associations	3	35	34	12	7	3	3	3	100
Humanitaire, social, santé	3	25	32	18	6	4	10	2	100
Défense droits, causes, intérêts	10	33	29	13	6	4	2	2	100
Enseignement, formation, insertion	1	27	41	15	8	5	1	1	100
Sports	1	31	42	13	7	3	1	3	100
Culture	1	33	31	12	11	4	3	4	100
Loisirs	5	52	30	4	4	1	2	3	100
Activités économiques	2	37	30	15	8	3	3	3	100

→ Lire : 3 % des associations indiquent rayonner au niveau d'un quartier.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

72. L'importance des actions associatives opérant au niveau des quartiers a diminué depuis 2011 en passant de 5 % à 2 %. L'aire de rayonnement intercommunal se maintient à peu près au niveau de 2017 après une forte croissance entre 2011 et 2017 faisant

suite à la création de nombreuses intercommunalités depuis les différentes réformes territoriales liées à la décentralisation et à la nouvelle organisation des territoires [→ Tableau 22 et Figure 6].

TABLEAU 22

ÉVOLUTION DU RAYONNEMENT DES ASSOCIATIONS DE 2011 À 2020 (EN %)

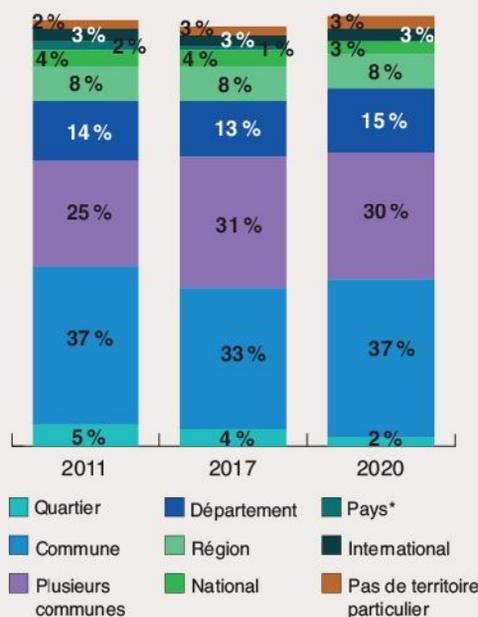
Profil [rayonnement]	2011	2017	2020
Le quartier	5 %	4 %	2 %
La commune	37 %	33 %	37 %
Plusieurs communes	25 %	31 %	30 %
Le département	14 %	13 %	15 %
La région	8 %	8 %	8 %
National	4 %	4 %	3 %
Le pays*	2 %	1 %	-
International	3 %	3 %	3 %
Pas de territoire particulier	2 %	3 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2020, 3 % des associations indiquent rayonner au niveau international.

* Le pays est ici entendu comme une région naturelle ou un territoire, vécu et perçu comme tel par ses habitants, sans définition administrative.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Figure 6.
Évolution du rayonnement des associations (en %)



* Au sens d'un territoire présentant une cohésion géographique, économique, sociale ou culturelle.

Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

PUBLICS DE L'ASSOCIATION

UNE MAJORITÉ D'ASSOCIATIONS ACTIVES EN DIRECTION DE PUBLICS INDIFFÉRENCIÉS

73. Dans leur très grande majorité, les associations développent leurs actions en direction de tous types de publics : c'est le cas de 88 % d'entre elles alors que 12 % seulement indiquent que leurs actions sont orientées vers des publics en difficulté. Les associations employeuses sont plus nombreuses que les associations sans salarié à orienter leurs ser-

vices vers ces publics fragiles : 20 % d'entre elles répondent être actives en direction de ces publics contre 11 % des associations sans salarié. De façon peu surprenante, ce sont les associations du secteur humanitaire, social et de santé – employeuses ou non – qui déclarent le plus souvent (55 %) avoir une action orientée vers des publics en difficulté. Dans les secteurs qui comptent un grand nombre d'associations, comme le sport, la culture ou les loisirs, plus de neuf associations sur dix déclarent que leurs services s'adressent à des publics de toute nature [→ Tableau 23].

TABLEAU 23

PUBLICS BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	Publics en difficulté	Tous types de publics	Total
Associations sans salarié	11 %	89 %	100 %
Humanitaire, social, santé	54 %	46 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	10 %	90 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	22 %	78 %	100 %
Sports	1 %	99 %	100 %
Culture	2 %	98 %	100 %
Loisirs	7 %	93 %	100 %
Activités économiques	2 %	98 %	100 %
Associations employeuses	20 %	80 %	100 %
Humanitaire, social, santé	57 %	43 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	17 %	83 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	40 %	60 %	100 %
Sports	3 %	97 %	100 %
Culture	5 %	95 %	100 %
Loisirs	8 %	92 %	100 %
Activités économiques	8 %	92 %	100 %
Ensemble des associations	12 %	88 %	100 %
Humanitaire, social, santé	55 %	45 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	10 %	90 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	25 %	75 %	100 %
Sports	2 %	98 %	100 %
Culture	2 %	98 %	100 %
Loisirs	7 %	93 %	100 %
Activités économiques	4 %	96 %	100 %

→ Lire : 12 % des associations conduisent une action vers des publics en difficulté.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

57 % DES ASSOCIATIONS ORIENTENT LEURS ACTIONS VERS LEURS MEMBRES

74. Les associations employeuses sont plus ouvertes vers l'extérieur que les associations sans salarié : 47 % des employeuses déclarent avoir une activité vers des publics extérieurs contre 42 % pour les associations sans salarié. Sans surprise, c'est dans les secteurs de

l'humanitaire, de l'action sociale et de la santé que l'action est majoritairement tournée vers des publics extérieurs (71 %). Il est intéressant de noter que le secteur de la culture lui aussi est majoritairement orienté vers les publics extérieurs (57 %), ainsi que, dans une moindre mesure, ceux de la défense des droits et des causes et de l'éducation, formation, insertion (50 %) [→ [Tableau 24](#) et [Figure 7](#)].

TABLEAU 24

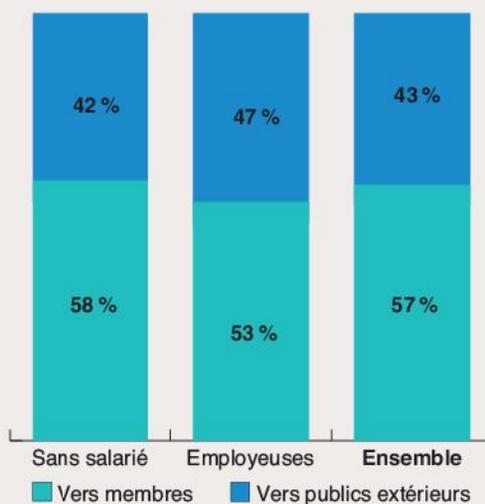
ORIENTATION DE L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS VERS LES MEMBRES OU LES PUBLICS EXTÉRIEURS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [activité]	Vers les membres de l'association	Vers des publics extérieurs	Total
Associations sans salarié	58 %	42 %	100 %
Humanitaire, social, santé	28 %	72 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	50 %	50 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	53 %	47 %	100 %
Sports	81 %	19 %	100 %
Culture	43 %	57 %	100 %
Loisirs	68 %	32 %	100 %
Activités économiques	55 %	45 %	100 %
Associations employeuses	53 %	47 %	100 %
Humanitaire, social, santé	33 %	67 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	42 %	58 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	34 %	66 %	100 %
Sports	82 %	18 %	100 %
Culture	46 %	54 %	100 %
Loisirs	67 %	33 %	100 %
Activités économiques	46 %	54 %	100 %
Ensemble des associations	57 %	43 %	100 %
Humanitaire, social, santé	29 %	71 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	49 %	51 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	50 %	50 %	100 %
Sports	81 %	19 %	100 %
Culture	43 %	57 %	100 %
Loisirs	68 %	32 %	100 %
Activités économiques	53 %	47 %	100 %

→ Lire : 33 % des associations employeuses du secteur des loisirs ont une activité orientée vers des publics extérieurs.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 7.
Orientation de l'activité des associations (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

STRUCTURATION EN RÉSEAUX

LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES ADHÈRENT PLUS SOUVENT À DES RÉSEAUX

75. L'adhésion des associations à des réseaux verticaux, structurés en fédérations départementales, régionales ou nationales, ou à des réseaux horizontaux

est élevée : 48 % des associations y adhèrent et même 67 % des associations employeuses. Dans la mesure où l'affiliation à une fédération conditionne souvent la possibilité de participer aux compétitions, le secteur sportif est très souvent rattaché à un réseau (dans 71 % des cas). Dans une moindre mesure, le secteur de la défense des droits et des causes l'est aussi avec 55 % des associations faisant partie d'un réseau [→ Tableau 25].

TABLEAU 25

ADHÉSION À UN OU PLUSIEURS RÉSEAUX SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [réseaux]	Adhésion à des réseaux	Pas d'adhésion	Total
Associations sans salarié	46 %	54 %	100 %
Humanitaire, social, santé	43 %	57 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	53 %	47 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	28 %	72 %	100 %
Sports	71 %	29 %	100 %
Culture	34 %	66 %	100 %
Loisirs	34 %	66 %	100 %
Activités économiques	43 %	57 %	100 %
Associations employeuses	67 %	33 %	100 %
Humanitaire, social, santé	72 %	28 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	74 %	26 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	65 %	35 %	100 %
Sports	76 %	24 %	100 %
Culture	49 %	51 %	100 %
Loisirs	60 %	40 %	100 %
Activités économiques	76 %	24 %	100 %
Ensemble des associations	48 %	52 %	100 %
Humanitaire, social, santé	48 %	52 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	55 %	45 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	33 %	67 %	100 %
Sports	71 %	29 %	100 %
Culture	35 %	65 %	100 %
Loisirs	35 %	65 %	100 %
Activités économiques	49 %	51 %	100 %

→ Lire : 71 % des associations sportives adhèrent à un réseau d'associations.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

L'ADHÉSION À DES RÉSEAUX AUGMENTE AVEC L'ANCIENNETÉ DES ASSOCIATIONS

76. L'adhésion à un réseau est croissante avec l'âge de l'association. Dans les secteurs peu structurés en fédérations, les jeunes associations se créent de

façon isolée et n'adhèrent souvent à des réseaux que quelques années plus tard. Les plus jeunes associations créées après 2011 ne sont que 35 % à être intégrées dans un réseau contre 71 % pour les plus anciennes [→ [Tableau 26](#)].

TABLEAU 26

ADHÉSION À DES RÉSEAUX SELON L'ÂGE DE L'ASSOCIATION (EN %)

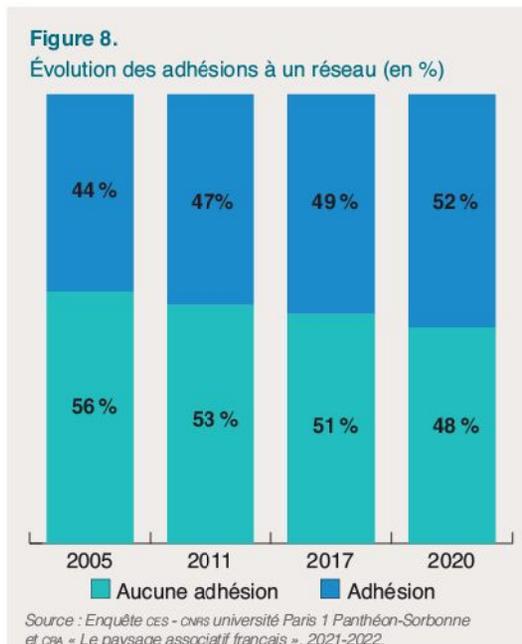
Profil [réseau]	Adhésion à des réseaux	Pas d'adhésion à des réseaux	Total
Avant 1950	71 %	29 %	100 %
1951 à 1980	65 %	35 %	100 %
1981 à 1990	55 %	45 %	100 %
1991 à 2000	51 %	49 %	100 %
2001 à 2010	41 %	59 %	100 %
Après 2011	35 %	65 %	100 %
Total	49 %	51 %	100 %

→ Lire : 71 % des associations créées avant 1950 sont adhérentes d'un réseau.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

77. La proportion d'associations qui adhèrent à un réseau est continûment croissante depuis 2005, traduisant notamment l'obligation du secteur associatif de se structurer du fait de nouvelles réglementations ou de besoins nouveaux d'accès à l'information des

associations dans leur secteur d'activité et d'organisation de leurs actions sur le territoire. Ainsi, en 2020, 52 % des associations adhèrent à un réseau d'associations alors qu'elles n'étaient que 44 % en 2005 [→ [Tableau 26](#) et [Figure 8](#)].



TAILLE DES BUDGETS ASSOCIATIFS

78. La taille des budgets associatifs est très dépendante des actions conduites et donc du secteur d'activité de l'association. Les associations de défense des droits et des causes figurent parmi celles qui ont les budgets les plus faibles : 86 % d'entre elles

gèrent des budgets annuels inférieurs à 10 000 euros. Les associations sportives, culturelles et de loisirs gèrent majoritairement des budgets allant de 1 000 à 10 000 euros par an. À l'opposé, les associations humanitaires, d'action sociale et de santé ainsi que les associations d'éducation sont celles qui gèrent les budgets les plus élevés : elles sont respectivement 8 % et 7 % à disposer annuellement de plus de 200 000 euros [→ [Tableau 27](#)].

TABLEAU 27

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA TAILLE DE LEUR BUDGET ANNUEL, LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Profil [taille]	Moins de 1 k€	1 k€ à 10 k€	10 k€ à 50 k€	50 k€ à 200 k€	200 k€ à 500 k€	500 k€ et plus	Total
Associations sans salarié	34 %	50 %	15 %	1 %	-	-	100 %
Humanitaire, social, santé	28 %	48 %	23 %	1 %	-	-	100 %
Défense droits, causes, intérêts	44 %	47 %	10 %	-	-	-	100 %
Enseignement, formation, insertion	37 %	55 %	8 %	-	-	-	100 %
Sports	19 %	54 %	24 %	2 %	-	-	100 %
Culture	37 %	51 %	11 %	1 %	-	-	100 %
Loisirs	43 %	46 %	11 %	1 %	-	-	100 %
Activités économiques	46 %	48 %	4 %	2 %	-	-	100 %
Associations employeuses	8 %	15 %	24 %	28 %	13 %	12 %	100 %
Humanitaire, social, santé	8 %	7 %	12 %	28 %	16 %	30 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	6 %	21 %	23 %	28 %	17 %	4 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	14 %	5 %	16 %	18 %	20 %	27 %	100 %
Sports	6 %	17 %	38 %	30 %	8 %	2 %	100 %
Culture	9 %	25 %	28 %	25 %	8 %	6 %	100 %
Loisirs	10 %	23 %	23 %	28 %	13 %	3 %	100 %
Activités économiques	2 %	5 %	15 %	41 %	20 %	17 %	100 %
Ensemble des associations	32 %	46 %	16 %	4 %	1 %	1 %	100 %
Humanitaire, social, santé	24 %	41 %	21 %	6 %	3 %	5 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	41 %	45 %	10 %	2 %	1 %	0 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	33 %	48 %	10 %	3 %	3 %	4 %	100 %
Sports	18 %	51 %	26 %	5 %	1 %	0 %	100 %
Culture	34 %	48 %	13 %	3 %	1 %	1 %	100 %
Loisirs	42 %	45 %	11 %	2 %	0 %	0 %	100 %
Activités économiques	37 %	40 %	7 %	10 %	4 %	3 %	100 %

→ Lire : 8 % des associations employeuses fonctionnent avec un budget annuel de moins de 1 000 €.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

79. La plus grande partie des associations fonctionnent avec des budgets très limités : 32 % des associations fonctionnent ainsi avec des ressources annuelles inférieures à 1 000 euros, et parmi elles un certain nombre d'associations dites « sans budget » fonctionnent sans échanges monétaires, uniquement à partir du bénévolat et de ressources en nature provenant principalement des membres. Si ces toutes petites associations comptent parmi elles des « employeuses » ayant eu recours exceptionnellement à quelques heures d'emploi salarié, il s'agit

principalement d'associations sans salarié : 34 % des associations sans salarié ont un budget annuel inférieur à 1 000 euros. La part de ces très petites associations dans le nombre total d'associations a tendance à croître : ces associations représentaient 15 % du nombre total d'associations en 2005, 22 % en 2011, 26 % en 2017 et 32 % en 2020. À l'autre extrémité de la distribution des associations, 1 % d'entre elles, mais 12 % des employeuses, ont des ressources courantes supérieures à 500 000 euros par an [→ Tableau 28 et Figure 9].

TABLEAU 28

ÉVOLUTION DE LA TAILLE DU BUDGET DES ASSOCIATIONS DE 2005 À 2020 (EN %)

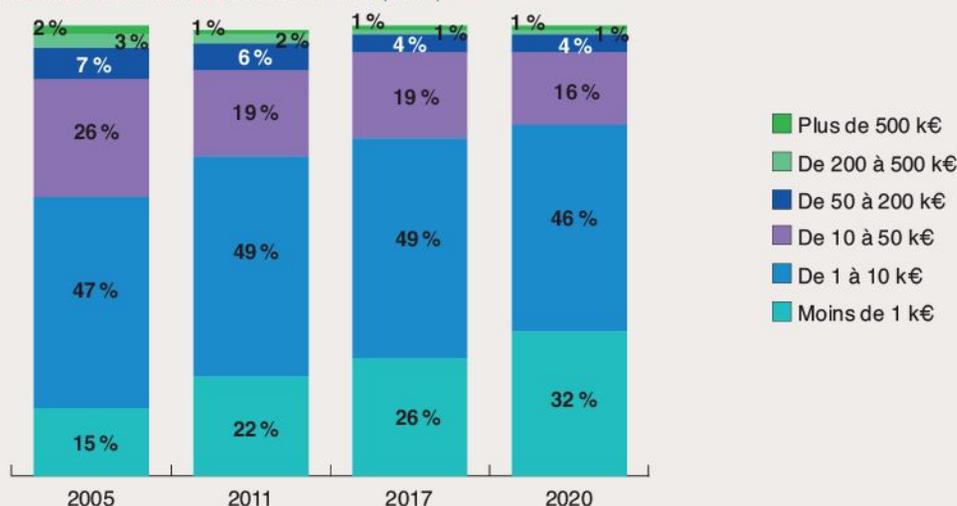
Taille [budget annuel]	2005	2011	2017	2020
Moins de 1 k€	15 %	22 %	26 %	32 %
1 à 10 k€	47 %	49 %	49 %	46 %
10 à 50 k€	26 %	19 %	19 %	16 %
50 à 200 k€	7 %	6 %	4 %	4 %
200 à 500 k€	3 %	2 %	1 %	1 %
Plus de 500 k€	2 %	1 %	1 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2020, 1 % des associations ont un budget supérieur à 500 000 €.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Figure 9.

Évolution des associations selon leur taille (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES ET ASSOCIATIONS

LES COMMUNES, PREMIER PARTENAIRE PUBLIC EN TERMES DE RELATIONS FINANCIÈRES AVEC LES ASSOCIATIONS

80. Les relations financières entre pouvoirs publics et associations restent toujours très fréquentes. En 2020, 55 % des associations percevaient au moins un financement public. Ce chiffre élevé est principalement le résultat de la fréquence élevée des relations entre communes et associations. En 2020, 51 % des associations percevaient un financement d'une commune, d'un groupement de communes ou d'agglomérations. Les communes sont quasiment le seul partenaire des associations sans salarié. Les financements des communes, s'ils sont très fréquents,

peuvent être parfois très limités – quelques centaines d'euros – et, dans ce cas, ils ont surtout une forte dimension symbolique et expriment des liens de convivialité et de reconnaissance réciproque entre communes et associations. Les associations employeuses entretiennent des relations beaucoup plus fréquentes avec les collectivités publiques puisque 67 % d'entre elles perçoivent au moins un financement public. Si la fréquence des relations avec les communes reste aussi très élevée, les associations employeuses ont également des liens avec les autres collectivités. Ainsi, 37 % des employeuses perçoivent un financement des conseils départementaux. L'État et les régions accordent des financements à respectivement 24 % et 18 % des associations employeuses alors que les financements de ces deux acteurs publics sont rares, voire exceptionnels, dans les associations sans salarié. Les apports financiers sont très peu fréquents de la part des organismes sociaux et de l'Union européenne qui octroient des financements qui peuvent

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

être très importants, mais qui ne concernent qu'un nombre limité d'associations. Seules les grandes associations employeuses sont concernées, particulière-

ment le secteur humanitaire, social et de santé dans lequel 39 % des associations perçoivent des financements des organismes sociaux [→ Tableau 29].

TABLEAU 29

FRÉQUENCE DES DIFFÉRENTS FINANCEMENTS PUBLICS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Communes	Départements	Régions	État	Union européenne	Organismes sociaux	Au moins un financement public
Associations sans salarié	50 %	13 %	3 %	2 %	ns	1 %	54 %
Humanitaire, social, santé	43 %	14 %	3 %	3 %	ns	5 %	48 %
Défense droits, causes, intérêts	48 %	12 %	3 %	4 %	ns	1 %	53 %
Enseignement, formation, insertion	47 %	10 %	5 %	2 %	ns	2 %	50 %
Sports	59 %	19 %	5 %	4 %	ns	ns	62 %
Culture	50 %	14 %	4 %	2 %	ns	ns	53 %
Loisirs	52 %	11 %	1 %	1 %	ns	1 %	55 %
Activités économiques	26 %	7 %	2 %	ns	ns	ns	28 %
Associations employeuses	58 %	37 %	18 %	24 %	4 %	13 %	67 %
Humanitaire, social, santé	53 %	44 %	15 %	33 %	34 %	39 %	65 %
Défense droits, causes, intérêts	54 %	43 %	27 %	32 %	63 %	8 %	67 %
Enseignement, formation, insertion	53 %	39 %	23 %	30 %	9 %	14 %	60 %
Sports	66 %	36 %	15 %	14 %	ns	3 %	69 %
Culture	61 %	37 %	19 %	20 %	2 %	3 %	67 %
Loisirs	62 %	28 %	8 %	16 %	4 %	18 %	68 %
Activités économiques	48 %	28 %	32 %	34 %	12 %	10 %	74 %
Ensemble des associations	51 %	16 %	5 %	5 %	1 %	2 %	55 %
Humanitaire, social, santé	45 %	19 %	5 %	8 %	1 %	10 %	51 %
Défense droits, causes, intérêts	48 %	14 %	5 %	6 %	1 %	1 %	54 %
Enseignement, formation, insertion	48 %	15 %	7 %	6 %	1 %	4 %	52 %
Sports	60 %	21 %	6 %	5 %	ns	ns	63 %
Culture	51 %	16 %	6 %	4 %	ns	ns	54 %
Loisirs	53 %	12 %	1 %	2 %	ns	2 %	55 %
Activités économiques	30 %	11 %	8 %	6 %	3 %	2 %	36 %

→ Lire : 48 % des associations sans salarié du secteur de défense des droits, causes et intérêts perçoivent un financement des communes.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

BAISSE DE LA FRÉQUENCE DES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

81. Après une stabilisation entre 2011 et 2017, la proportion d'associations recevant au moins un financement public diminue de nouveau pour s'établir à 55 % en 2020 alors que ce taux était de 69 % en 2005. Les financements des conseils départementaux, après avoir sensiblement diminué en fréquence sur la période 2005-2017, se stabilisent à 16 %. Dans

l'ensemble des autres collectivités, le mouvement général est à la contraction ou, au mieux, à la stabilisation de la fréquence des financements aux associations entre 2017 et 2020. Les communes, groupements de communes et agglomérations apportent des financements à 51 % des associations en 2020 contre 57 % en 2017. Les régions et l'État stabilisent la fréquence des aides financières qu'elles apportent à 5 % des associations en 2020 [→ Tableau 30 et Figure 10].

TABLEAU 30

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENCE DES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES DE 2005 À 2020 (EN %)

Profil [financement]	2005	2011	2017	2020
Communes, groupements de communes, agglomérations	63 %	56 %	57 %	51 %
Départements	22 %	19 %	15 %	16 %
Régions	6 %	5 %	5 %	5 %
État	10 %	7 %	6 %	5 %
Union européenne	-	1 %	-	0,5 %
Organismes sociaux	3 %	3 %	2 %	2,3 %
Au moins un financement public	69 %	61 %	61 %	55 %

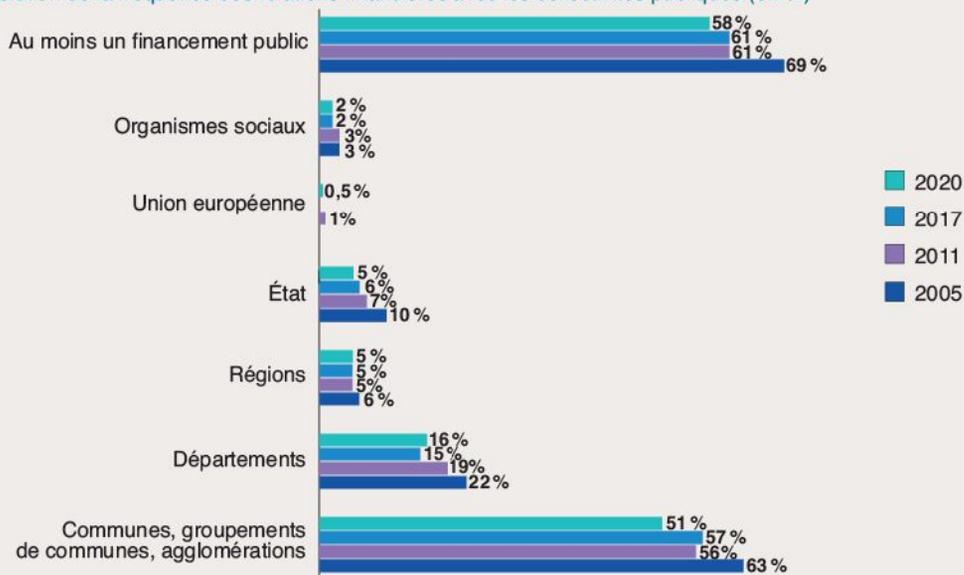
→ Lire : 51 % des associations ont perçu un financement des communes en 2020 ; ce chiffre était de l'ordre de 63 % en 2005.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

2. PROFIL ET ORGANISATION DES ASSOCIATIONS

Figure 10.

Évolution de la fréquence des relations financières avec les collectivités publiques (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Les dirigeants bénévoles des associations ne sont pas des bénévoles tout à fait comme les autres : en effet, ce sont eux qui impulsent le projet associatif, sont responsables de sa mise en œuvre et représentent l'association vis-à-vis de l'extérieur. L'enquête permet d'apprécier l'évolution du profil des dirigeants depuis 2005, puisque les quatre dernières enquêtes ont posé exactement les mêmes questions. Le profil des dirigeants est essentiellement observé en fonction du caractère employeur ou non de l'association, de sa taille et de son secteur d'activité. Les données ne concernent que les trois premiers dirigeants bénévoles – président, trésorier et secrétaire (ce qui représente en tout environ 12 000 dirigeants) – dans la mesure où l'on peut considérer qu'ils détiennent un pouvoir de décision plus important que les autres membres du conseil d'administration ou que les autres bénévoles non élus.

Par Muriel TABARIÉS

UN ACCÈS TOUJOURS DIFFICILE DES FEMMES À LA TÊTE DES ASSOCIATIONS

TOUJOURS PEU DE FEMMES À LA PRÉSIDENTE DES ASSOCIATIONS

82. Cependant, d'enquête en enquête, on assiste à une progression constante de la part des femmes dans les instances dirigeantes des associations. Ainsi, le pourcentage de présidentes s'accroît, passant de 31 % en 2005 à 38 % en 2021, tandis que la

parité est réalisée pour les trésoriers depuis 2017, et que les secrétaires restent toujours majoritairement des femmes. Au niveau de l'ensemble des trois premiers dirigeants, la parité est parfaite, mais pour autant il ne s'agit pas d'égalité, puisque les fonctions de président, qui sont prépondérantes dans l'association, sont toujours majoritairement occupées par des hommes [→ [Tableau 31](#)]. En effet, on peut penser que les responsabilités de président sont toujours relativement incompatibles avec les charges matérielles et mentales qui sont encore l'apanage des femmes et des mères au sein de la famille.

TABLEAU 31

ÉVOLUTION DE LA PART DES FEMMES PARMIS LES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS DE 2005 À 2021 (EN %)

	Présidentes	Trésorières	Secrétaires	Ensemble
2005	31 %	42 %	57 %	39 %
2011	34 %	47 %	60 %	46 %
2017	36 %	50 %	63 %	50 %
2021	38 %	49 %	64 %	50 %

→ Lire : en 2021, 38 % des présidents sont des femmes.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

DES DOMAINES D'ACTION PRIVILÉGIÉS
DES HOMMES ET DES FEMMES TOUJOURS
DIFFÉRENCIÉS

83. Les hommes sont plus présents en tant que présidents dans le secteur du sport, de la chasse et de la pêche, ainsi que dans la défense des droits et des causes (du fait en partie du poids des associations patriotiques qui appartiennent à ce secteur), comme en 2011 et 2017, tandis que les femmes sont toujours très nombreuses dans l'action humanitaire, l'action sociale et la santé, surtout dans les associations sans salarié, puis les loisirs et dans une moindre mesure la culture, surtout dans les associations employeuses. Leur part devient même majoritaire dans les trois premiers secteurs (humanitaire, social, santé) soit 56 % de présidentes [→ Tableau 34], et monte à 59,4 % si l'on ne considère que l'action sociale et la santé, donc augmente encore par rap-

port à la dernière enquête, où le maximum était de 53 %, tandis qu'elle diminue dans les loisirs et augmente dans le sport. Elle reste stable dans la culture. Quoique minoritaire, elle augmente aussi dans la défense des droits et des causes, et surtout dans la gestion des services économiques, secteurs relativement masculins, qui continuent donc de se féminiser [→ Tableaux 33 et 34 et Figure 11]. On observe toujours une féminisation un peu plus forte des présidences dans les associations employeuses, comme dans les trois enquêtes précédentes, du fait de leur forte présence dans les secteurs de l'action sociale et de la santé. Cette féminisation a d'ailleurs tendance à croître d'enquête en enquête, puisqu'elle passe de 36 % à 43 % [→ Tableau 32]. Nous verrons plus loin que les secrétaires femmes sont également plus présentes dans ces associations employeuses, mais en revanche pas les trésorières [→ Tableaux 38 et 40].

TABLEAU 32

SEXE DU PRÉSIDENT SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017 employeuses	Rappel 2011 employeuses	Rappel 2005 employeuses
Président	63 %	57 %	62 %	61 %	62 %	64 %
Présidente	37 %	43 %	38 %	39 %	38 %	36 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations sans salarié, 37 % des présidents sont des femmes.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

TABLEAU 33

SEXE DU PRÉSIDENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Président	Présidente	Total
Associations sans salarié			
Humanitaire, social, santé	42,9 %	57,1 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	60,5 %	39,5 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	53,1 %	46,9 %	100 %
Sports	79,1 %	20,9 %	100 %
Culture	61,4 %	38,6 %	100 %
Loisirs	61,0 %	39,0 %	100 %
Activités économiques	48,4 %	51,6 %	100 %
Associations employeuses			
Humanitaire, social, santé	51,5 %	48,5 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	58,3 %	41,7 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	68,2 %	31,8 %	100 %
Sports	61,2 %	38,8 %	100 %
Culture	51,9 %	48,1 %	100 %
Loisirs	49,2 %	50,8 %	100 %
Activités économiques	63,6 %	36,4 %	100 %
Ensemble	62,0 %	38,0 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 34

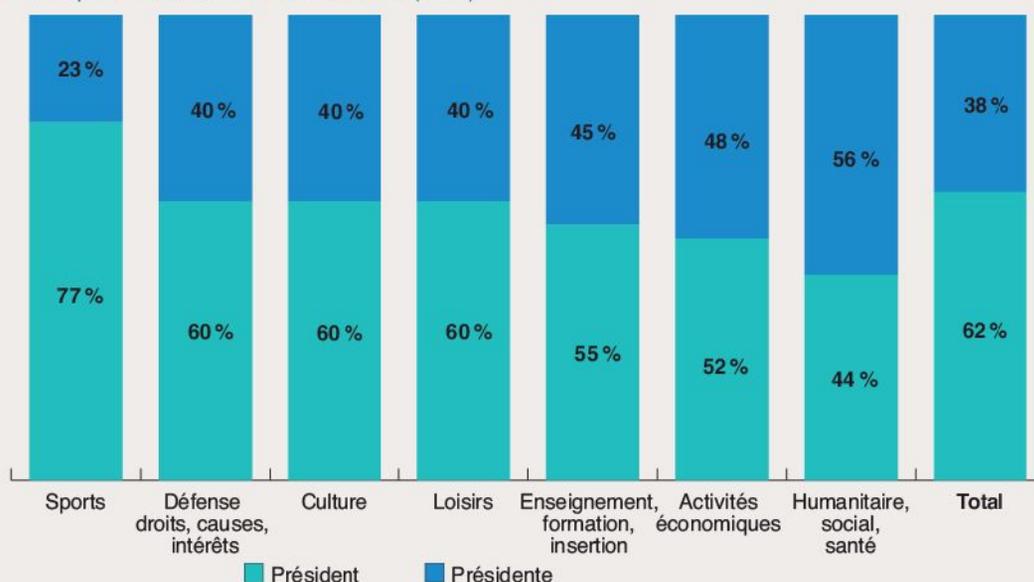
SEXE DU PRÉSIDENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

	Président	Présidente	Total	Rappel 2017 présidente
Humanitaire, social, santé	44,2 %	55,8 %	100 %	53,0 %
Défense droits, causes, intérêts	60,3 %	39,7 %	100 %	33,6 %
Enseignement, formation, insertion	55,3 %	44,7 %	100 %	35,4 %
Sports	77,0 %	23,0 %	100 %	20,2 %
Culture	60,4 %	39,6 %	100 %	39,0 %
Loisirs	60,4 %	39,6 %	100 %	42,7 %
Activités économiques	51,6 %	48,4 %	100 %	36,8 %
Total	62,0 %	38,0 %	100 %	36,4 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 11.

Sexe du président selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

84. La répartition dans les différents secteurs des hommes et des femmes exerçant une présidence selon que l'association est employeuse ou non montre que les secteurs privilégiés par les uns et les autres sont différents : ainsi, les femmes sont particulière-

ment présentes dans les associations employeuses de la culture, de l'humanitaire, de l'action sociale et de la santé, mais aussi dans les associations sans salarié de l'humanitaire, action sociale, santé et la gestion des services économiques [→ Tableaux 35 et 36].

TABLEAU 35

SECTEUR D'ACTIVITÉ SELON LE SEXE DU PRÉSIDENT ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Président	Présidente	Ensemble
Associations sans salarié			
Humanitaire, social, santé	6,9 %	14,9 %	9,9 %
Défense droits, causes, intérêts	11,2 %	11,9 %	11,4 %
Enseignement, formation, insertion	5,0 %	7,1 %	5,8 %
Sports	28,6 %	12,3 %	22,4 %
Culture	18,6 %	19,1 %	18,8 %
Loisirs	17,2 %	17,9 %	17,5 %
Activités économiques	2,6 %	4,5 %	3,3 %
Associations employeuses			
Humanitaire, social, santé	1,6 %	2,4 %	1,9 %
Défense droits, causes, intérêts	1,0 %	1,1 %	1,0 %
Enseignement, formation, insertion	1,1 %	0,8 %	1,0 %
Sports	2,9 %	3,0 %	3,0 %
Culture	1,9 %	2,8 %	2,2 %
Loisirs	0,7 %	1,2 %	0,9 %
Activités économiques	0,9 %	0,8 %	0,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 28,6 % des présidents hommes sont à la tête d'associations sportives sans salarié.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 36

SECTEUR D'ACTIVITÉ SELON LE SEXE DU PRÉSIDENT (EN %)

	Président	Présidente	Ensemble
Humanitaire, social, santé	8,4 %	17,3 %	11,8 %
Défense droits, causes, intérêts	12,1 %	13,0 %	12,5 %
Enseignement, formation, insertion	6,1 %	8,0 %	6,8 %
Sports	31,5 %	15,3 %	25,4 %
Culture	20,5 %	21,9 %	21,0 %
Loisirs	17,9 %	19,1 %	18,4 %
Activités économiques	3,5 %	5,3 %	4,2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

85. D'autre part, si les femmes président plus souvent des associations employeuses, les plus grandes associations (plus de 50 salariés) restent très majoritairement dirigées par des hommes, tandis que

les femmes sont plus souvent à la tête des associations comptant peu de salariés (de 3 à 4 salariés) [→ Tableau 37 et Figure 12].

TABLEAU 37

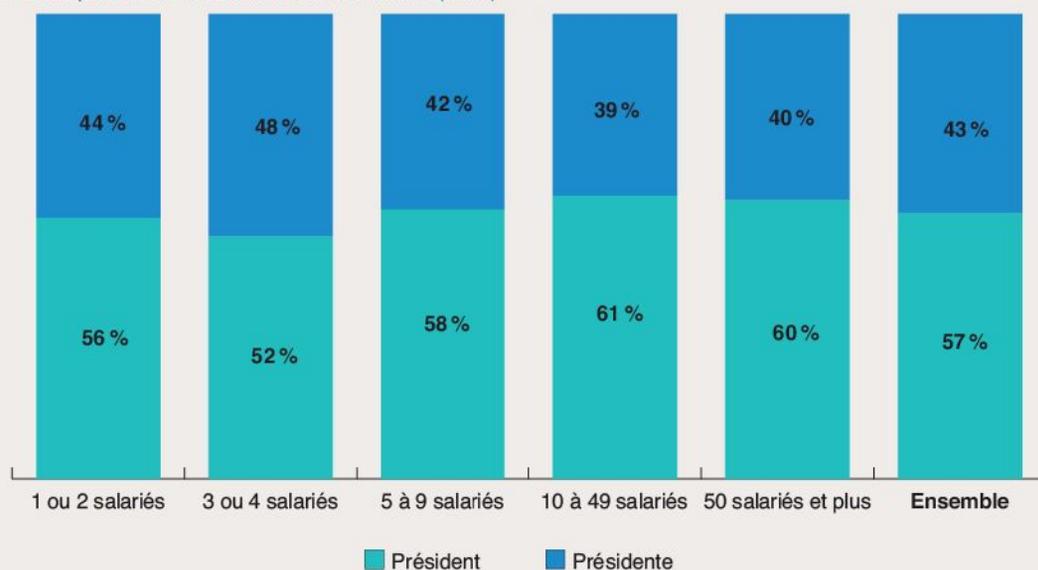
SEXE DU PRÉSIDENT SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

Nombre de salariés	Président	Présidente	Total	Rappel 2017 présidentes
1 ou 2 salariés	56,1 %	43,9 %	100 %	35,0 %
3 ou 4 salariés	52,0 %	48,0 %	100 %	38,8 %
5 à 9 salariés	58,1 %	41,9 %	100 %	41,8 %
10 à 49 salariés	60,9 %	39,1 %	100 %	34,3 %
50 salariés et plus	59,8 %	40,2 %	100 %	25,0 %
Ensemble	56,7 %	43,3 %	100 %	35,2 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 12.

Sexe du président selon le nombre de salariés (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

QUASI-PARITÉ POUR LES TRÉSORIERES ET FÉMINISATION CONTINUE DE LA FONCTION DE SECRÉTAIRE

86. Il y a aujourd'hui autant de trésorières que de trésoriers, et on observe une augmentation continue de la part des trésorières depuis 2005. Il y a autant de femmes trésorières dans les deux types associatifs : sans

salarié et employeuses [→ [Tableau 38](#)]. Mais comme pour les présidents, le taux de femmes trésorières diminue avec la taille de l'association employeuse : il n'est plus que de 44 % au-delà de 50 salariés, mais il reste toutefois plus important qu'en 2017 [→ [Tableau 39](#)]. Ceci confirme que ces deux fonctions sont relativement proches et investies d'un certain pouvoir, contrairement à celle de secrétaire.

TABLEAU 38

SEXE DU TRÉSORIER SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017	Rappel 2011	Rappel 2005
Trésorier	51 %	50 %	51 %	50 %	53 %	57 %
Trésorière	49 %	50 %	49 %	50 %	47 %	43 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

TABLEAU 39

SEXE DU TRÉSORIER SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

Nombre de salariés	Trésorier	Trésorière	Total	Rappel 2017 trésorière
1 ou 2 salariés	47,1 %	52,9 %	100 %	48,7 %
3 ou 4 salariés	48,6 %	51,4 %	100 %	50,9 %
5 à 9 salariés	53,5 %	46,5 %	100 %	50,9 %
10 à 49 salariés	54,3 %	45,7 %	100 %	38,4 %
50 salariés et plus	55,9 %	44,1 %	100 %	31,1 %
Total	50,0 %	50,0 %	100 %	48,7 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

87. La part des femmes secrétaires est toujours aussi importante et croît continûment également entre 2005 et 2017, date depuis laquelle elle n'augmente plus, mais reste à un niveau élevé, ce qui montre que cette fonction présenterait moins d'enjeux et serait en conséquence moins investie par les hommes.

Elle est particulièrement élevée dans les associations employeuses (66,8 %) [→ Tableau 40]. La féminisation des trois premiers postes de dirigeants associatifs est donc un phénomène continu depuis la première enquête, quoique celle des postes de présidents apparaisse plus difficile et plus lente.

TABLEAU 40

SEXE DU SECRÉTAIRE SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017 employeuses
Secrétaire homme	36,1 %	33,2 %	35,8 %	32,5 %
Secrétaire femme	63,9 %	66,8 %	64,2 %	67,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

88. Au total, si les dirigeantes sont particulièrement nombreuses dans certains secteurs, cela peut s'expliquer par leur participation différenciée aux différents secteurs en tant que bénévoles et salariées : elles représentaient en effet 59,3 % des bénévoles dans le secteur de la santé, des services sociaux et de l'humanitaire, 54,1 % dans la défense des droits et des causes, mais seulement 31,6 % dans le sport¹. De même, la proportion de femmes parmi

les salariés dans les services sociaux monte à 77 %, et à 80 % dans la santé, contre 68 % en moyenne tous secteurs confondus, mais redescend à 37 % dans les associations sportives [→ chapitre 8]. Cependant, malgré leur forte présence, les femmes restent sous-représentées en tant que dirigeantes dans les secteurs mêmes où elles sont majoritaires en tant que bénévoles ou salariées [→ Tableau 41 et Figure 13].

TABLEAU 41

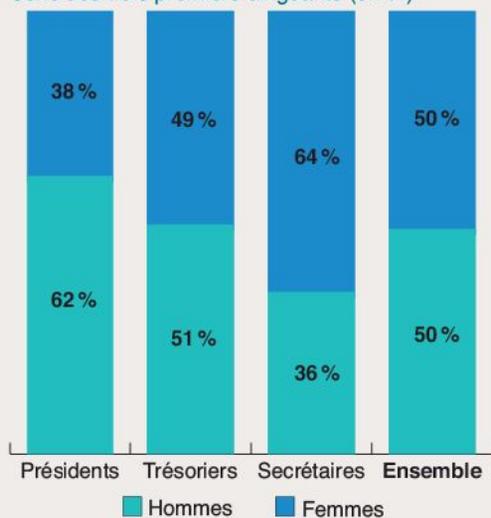
SEXE DES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS (EN %)

	Présidents	Trésoriers	Secrétaires	Ensemble
Hommes	62,0 %	50,6 %	35,8 %	50,0 %
Femmes	38,0 %	49,4 %	64,2 %	50,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

1. L. PROUTEAU, *Bénévolat et bénévoles en France en 2017. État des lieux et tendances*, Rapp. de recherche, Laboratoire d'économie et de management Nantes-Atlantique et Centre de recherche sur les associations, oct. 2018, p. 169.

Figure 13.
Sexe des trois premiers dirigeants (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LA NON-MIXITÉ DES BUREAUX

89. En ce qui concerne la composition des bureaux (le président, le trésorier et le secrétaire) selon le sexe, on constate que, si l'essentiel des bureaux est mixte et que le type le plus fréquent est le bureau mixte présidé par un homme [→ [Tableau 42](#)], les bureaux entièrement masculins se rencontrent plus souvent dans les associations sans salarié, tandis qu'on trouve plus de bureaux entièrement féminins dans les as-

sociations employeuses (20,8 %) [→ [Tableau 43](#)]. La part des bureaux purement féminins, qui était en croissance depuis la première enquête, est restée stable entre 2017 et 2021, tandis que celle des bureaux purement masculins est en diminution, traduisant la montée des femmes dans la gouvernance des associations. La part des bureaux mixtes présidés par une femme continue d'augmenter entre les deux dernières enquêtes [→ [Tableau 42](#) et [Figure 14](#)].

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

TABLEAU 42

ÉVOLUTION DU TYPE DE BUREAU DE 2005 À 2021 (EN %)

		2021	Rappel 2017	Rappel 2011	Rappel 2005
Président	Bureau non mixte	19 %	20 %	23 %	27 %
	Bureau mixte	44 %	44 %	43 %	43 %
Présidente	Bureau non mixte	19 %	19 %	18 %	15 %
	Bureau mixte	18 %	17 %	16 %	15 %
Total		100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

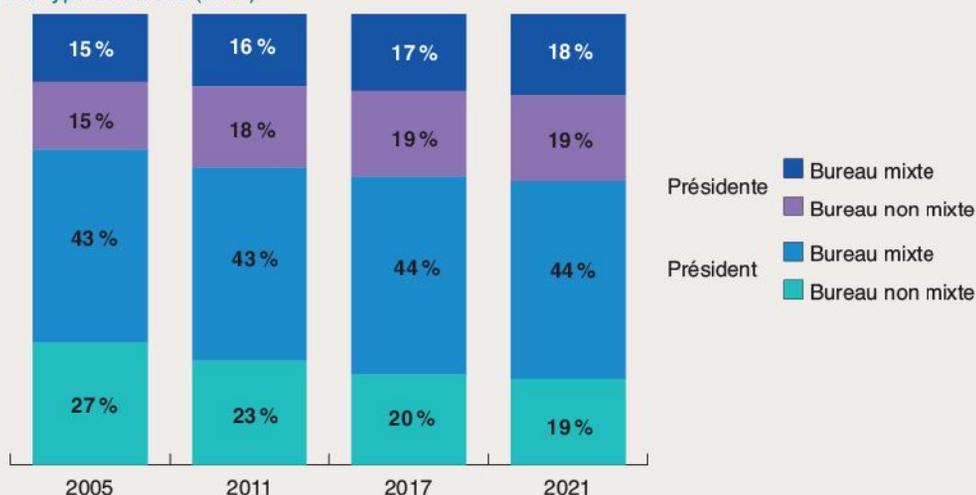
TABLEAU 43

TYPE DE BUREAU SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Sexe	Mixité du bureau	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Président	Bureau non mixte	19,4 %	15,2 %	19 %
	Bureau mixte	44,3 %	42,2 %	44 %
Présidente	Bureau non mixte	18,0 %	20,8 %	19 %
	Bureau mixte	18,4 %	21,7 %	18 %
Total		100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 14.
Évolution du type de bureau (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

90. Les bureaux non mixtes féminins sont plus fréquents dans les secteurs féminisés de l'action sociale, de la santé et de l'action caritative et humanitaire, ainsi que dans le secteur de l'éducation, formation, insertion, tandis que le type purement masculin est plus fréquent dans les secteurs masculins des sports et secondairement de l'éducation, formation, insertion [→ Tableaux 44 et 45].

On peut faire l'hypothèse que l'accès des femmes à la présidence reste toujours facilité en contexte non mixte, quoique ce type ne croisse plus depuis 2017, et que l'on observe que la part des bureaux non mixtes présidés par une femme devient égale à celle des bureaux mixtes présidés par une femme. Ces deux types sont plus fréquents dans les associations employeuses.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

TABLEAU 44

SECTEUR D'ACTIVITÉ SELON LE TYPE DE BUREAU (EN %)

	Président		Présidente		Ensemble
	Bureau non mixte	Bureau mixte	Bureau non mixte	Bureau mixte	
Humanitaire, social, santé	4,6 %	9,8 %	19,5 %	15,8 %	11,7 %
Défense droits, causes, intérêts	12,0 %	11,5 %	14,1 %	11,4 %	12,0 %
Enseignement, formation, insertion	7,7 %	5,2 %	8,6 %	8,0 %	6,8 %
Sports	42,1 %	28,2 %	15,9 %	14,5 %	26,1 %
Culture	16,7 %	21,9 %	19,0 %	25,1 %	21,0 %
Loisirs	14,3 %	19,8 %	19,4 %	18,9 %	18,5 %
Activités économiques	2,4 %	3,6 %	3,5 %	6,3 %	3,9 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 45

TYPE DE BUREAU SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

	Président		Présidente		Total
	Bureau non mixte	Bureau mixte	Bureau non mixte	Bureau mixte	
Humanitaire, social, santé	7,5 %	36,8 %	30,4 %	25,3 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	18,9 %	42,1 %	21,3 %	17,7 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	21,4 %	33,6 %	23,0 %	22,0 %	100 %
Sports	30,6 %	47,7 %	11,2 %	10,4 %	100 %
Culture	15,1 %	46,0 %	16,5 %	22,4 %	100 %
Loisirs	14,6 %	47,1 %	19,2 %	19,1 %	100 %
Activités économiques	11,9 %	40,9 %	16,6 %	30,5 %	100 %
Ensemble	18,9 %	44,0 %	18,3 %	18,7 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans le secteur humanitaire, social et de santé, 30,4 % des bureaux sont entièrement féminins.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UN POIDS DES SENIORS DE PLUS EN PLUS IMPORTANT

UN VIEILLISSEMENT DES PRÉSIDENTS : UNE DES CONSÉQUENCES DE LA PANDÉMIE ?

91. On observe une diminution de la présence des jeunes présidents (moins de 46 ans) entre les deux dernières enquêtes, qui ne représentent plus que 16 % de l'ensemble, et corrélativement un vieillissement des présidents de plus de 55 ans : 47 % des présidents ont désormais plus de 65 ans, contre 41,4 %

auparavant. Les présidentes sont un peu plus jeunes que les présidents, comme dans les enquêtes précédentes : 62 % seulement des présidentes ont plus de 55 ans, tandis que c'est le cas de 71 % des présidents [→ [Tableau 46](#)]. On n'observe donc pas de rajeunissement des présidents entre les deux enquêtes, bien au contraire, ce qui peut être lié au passage à la retraite des nombreux baby-boomers au cours des dernières années ou au vieillissement des présidents déjà en place, tout comme en 2017, phénomène sans doute aggravé par la pandémie de 2020-2021, qui a pu empêcher le renouvellement normal des dirigeants.

TABLEAU 46

ÂGE DES PRÉSIDENTS SELON LE SEXE (EN %)

Âge	Président	Présidente	Ensemble	Rappel 2017 ensemble	Rappel 2011 ensemble	Rappel 2005 ensemble
Moins de 36 ans	5,2 %	7,2 %	6,0 %	7,2 %	8 %	7 %
36 à 45 ans	8,7 %	12,5 %	10,1 %	12,8 %	13 %	14 %
46 à 55 ans	14,9 %	18,0 %	16,0 %	16,7 %	19 %	22 %
56 à 64 ans	21,3 %	20,3 %	21,0 %	21,9 %	26 %	25 %
65 ans et plus	49,8 %	42,0 %	46,9 %	41,4 %	34 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 49,8 % des présidents hommes ont 65 ans et plus.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

92. Ces chiffres sont très éloignés, comme en 2017, de la proportion respective de jeunes et de seniors dans la population française, comme le montre le tableau suivant [→ [Tableau 47](#)] : les jeunes présidents (moins de 36 ans) sont largement sous-représentés

(trois fois et demie moins), tandis que les présidents de plus de 65 ans sont largement surreprésentés par rapport à leur part dans la population des plus de 20 ans (deux fois plus) [→ [Tableau 48](#)].

TABLEAU 47

STRUCTURE PAR ÂGE DES POPULATIONS MASCULINE ET FÉMININE DE 20 ANS ET PLUS EN 2021 (EN %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
20 à 34 ans	23,8 %	21,7 %	22,7 %
35 à 44 ans	16,7 %	15,8 %	16,2 %
45 à 54 ans	17,9 %	16,7 %	17,3 %
55 à 64 ans	16,9 %	16,4 %	16,6 %
65 ans et plus	24,7 %	29,4 %	27,2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : INSEE, estimation de la population de France 2021 (mise à jour en janvier 2022, recalculée par l'auteure).

TABLEAU 48

ÂGE DU PRÉSIDENT SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

Âge	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017	Rappel 2011	Rappel 2005
Moins de 36 ans	6,1 %	5,6 %	6,0 %	7,2 %	8 %	7 %
36 à 45 ans	9,7 %	12,5 %	10,0 %	12,8 %	13 %	14 %
46 à 55 ans	15,8 %	18,7 %	16,1 %	16,7 %	19 %	22 %
56 à 64 ans	20,5 %	24,0 %	20,8 %	21,9 %	26 %	25 %
65 ans et plus	47,9 %	39,2 %	47,0 %	41,4 %	34 %	32 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations sans salarié, 47,9 % des présidents ont 65 ans et plus.

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2005, 2011, 2017, 2022.

93. On trouve des présidents un peu plus jeunes dans les associations employeuses, mais c'est surtout aux âges élevés qu'on en trouve moins. Cependant, depuis la dernière enquête, l'âge des présidents augmente aussi dans les employeuses : 39,2 % ont plus de 65 ans, contre 36 % et 29 % dans les deux dernières enquêtes (2017 et 2011) [→ Tableau 48]. On constate également que l'âge du président est plus

élevé dans les très grandes associations (plus de 50 salariés), ce qui confirme que le rôle de l'expérience et de la qualification semble toujours aussi prégnant à la tête des grandes associations employeuses [→ Tableau 49 et Figure 15]. Les présidents des plus grandes associations sont d'ailleurs plus souvent diplômés (bac + 4 et plus) que ceux des plus petites [→ Tableau 50 et Figure 16]. On peut aussi faire

l'hypothèse que la taille importante de l'association modifie le rôle du président, qui deviendrait plus gestionnaire et moins relié au projet associatif, ce qui

entraînerait un moindre intérêt des jeunes présidents pour la fonction (et une moindre disponibilité également pour ce genre de tâches très prenantes).

TABLEAU 49

ÂGE DU PRÉSIDENT SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

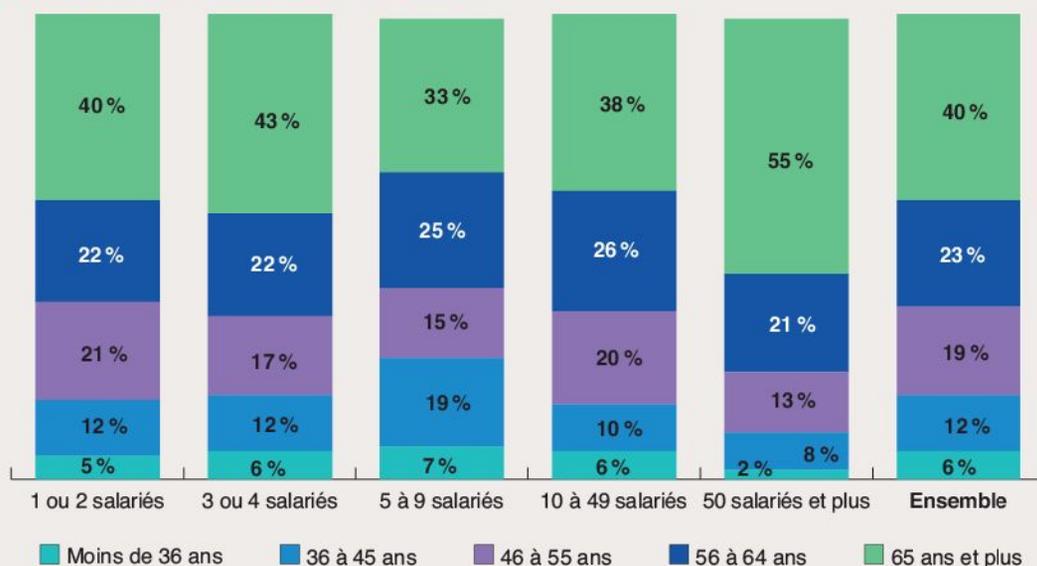
Nombre de salariés	Moins de 36 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 64 ans	65 ans et plus	Total
1 ou 2	5,0 %	11,5 %	20,9 %	22,4 %	40,3 %	100 %
3 ou 4	6,3 %	12,5 %	16,5 %	21,8 %	42,9 %	100 %
5 à 9	7,2 %	19,4 %	15,1 %	24,9 %	33,3 %	100 %
10 à 49	5,6 %	9,9 %	20,0 %	26,3 %	38,3 %	100 %
50 et plus	1,8 %	8,4 %	13,4 %	21,4 %	55,1 %	100 %
Ensemble	5,5 %	12,5 %	18,7 %	23,3 %	40,0 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations employeuses de 50 salariés et plus, 55,1 % des présidents ont 65 ans et plus.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 15.

Âge du président selon le nombre de salariés (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

TABLEAU 50

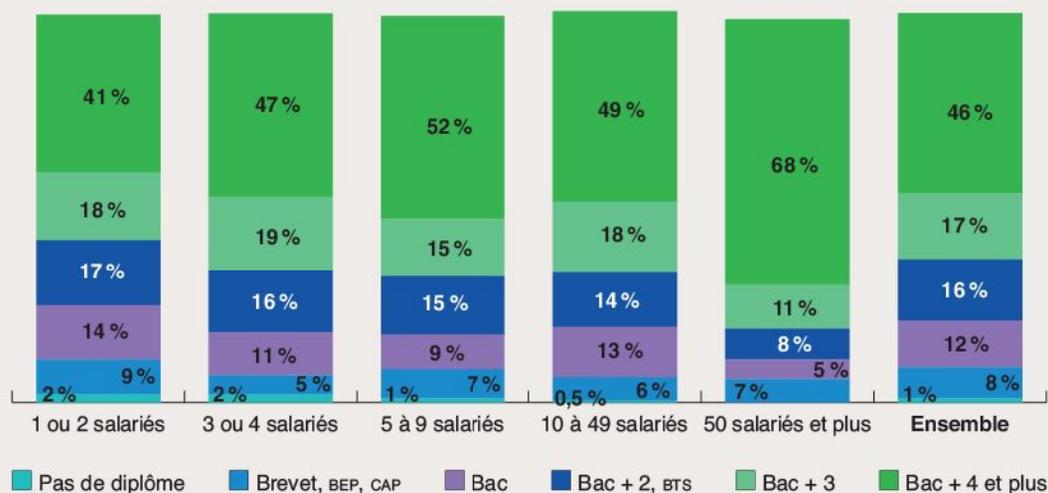
NIVEAU DE DIPLÔME DU PRÉSIDENT SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

	1 ou 2	3 ou 4	5 à 9	10 à 49	50 et plus	Ensemble
Pas de diplôme	1,6 %	1,9 %	1,4 %	0,5 %	-	1,4 %
Brevet, BEP, CAP	9,3 %	4,9 %	7,5 %	5,7 %	7,2 %	7,6 %
Bac	13,8 %	10,8 %	8,7 %	12,6 %	5,3 %	11,9 %
Bac + 2, BTS	17,2 %	16,0 %	15,1 %	13,6 %	7,6 %	15,6 %
Bac + 3	17,5 %	19,0 %	14,9 %	18,4 %	11,4 %	17,1 %
Bac + 4 et plus	40,6 %	47,4 %	52,3 %	49,1 %	68,5 %	46,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 16.

Niveau de diplôme du président selon le nombre de salariés (en %)



Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UN ÂGE MOYEN RELATIVEMENT ÉLEVÉ QUEL QUE SOIT LE SECTEUR

94. À peu près comme dans les enquêtes précédentes, on trouve les présidents les plus âgés dans les loisirs et la culture, puis dans le secteur de la défense des droits et des causes, et l'action caritative et humanitaire. Toutefois, on en compte beaucoup aussi dans l'éducation, formation, contrairement à 2017, ce qui peut être imputé à la faiblesse des effectifs de ce secteur. Les plus jeunes se retrouvent plutôt dans le sport, la chasse

et la pêche et la gestion des services économiques [→ [Tableau 51](#) et [Figure 17](#)]. La présence des seniors dans la défense des droits et des causes s'explique en partie par le poids des associations patriotiques, classées dans ce groupe, tandis que leur poids dans les loisirs est lié aux clubs du troisième âge, nombreux dans ce groupe. L'âge moyen des présidents passe à 60 ans contre 58 ans en 2017 [→ [Tableau 52](#)]. On n'observe donc pas un rajeunissement moyen des présidents entre les deux enquêtes, bien au contraire.

TABLEAU 51

ÂGE DU PRÉSIDENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

	Moins de 36 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 64 ans	65 ans et plus	Total
Humanitaire, social, santé	5,8 %	6,0 %	15,4 %	22,8 %	50,0 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	8,4 %	14,6 %	10,3 %	16,4 %	50,3 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	6,1 %	4,3 %	15,8 %	12,8 %	61,0 %	100 %
Sports	6,1 %	14,4 %	23,5 %	24,4 %	31,7 %	100 %
Culture	4,7 %	7,5 %	13,6 %	21,1 %	53,1 %	100 %
Loisirs	5,6 %	7,6 %	13,9 %	19,9 %	53,1 %	100 %
Activités économiques	7,3 %	12,8 %	13,5 %	23,1 %	43,3 %	100 %
Ensemble	6,0 %	10,0 %	16,1 %	20,8 %	47,0 %	100 %

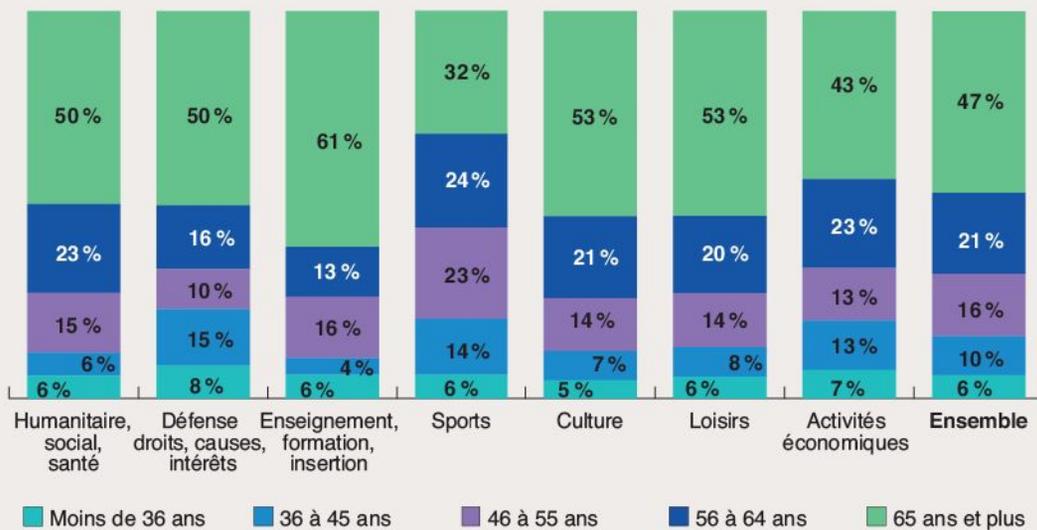
→ Lire : en 2021, dans les associations humanitaires, du social et de la santé, 50 % des présidents ont 65 ans et plus.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

Figure 17.

Âge du président selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 52

ÂGE MOYEN DU PRÉSIDENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN ANNÉES)

	Âge moyen président 2021	Âge moyen président 2017
Associations sans salarié		
Humanitaire, social, santé	62	58
Défense droits, causes, intérêts	61	63
Enseignement, formation, insertion	64	56
Sports	57	55
Culture	63	60
Loisirs	62	60
Activités économiques	59	51
Associations employeuses		
Humanitaire, social, santé	61	61
Défense droits, causes, intérêts	60	59
Enseignement, formation, insertion	59	58
Sports	56	55
Culture	59	57
Loisirs	61	58
Activités économiques	61	56
Ensemble	60	58

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

DAVANTAGE DE JEUNES AUX AUTRES FONCTIONS DU BUREAU

95. En ce qui concerne les autres dirigeants, les trésoriers apparaissent un peu plus jeunes que les présidents : 20,8 % ont moins de 46 ans, tandis que c'est le cas de 23,2 % des secrétaires (contre 16 % des présidents). Ils sont aussi un peu plus jeunes dans les associations employeuses, surtout les secrétaires, où 26,5 % ont moins de 46 ans. Les trésoriers et les secrétaires de plus de 65 ans sont moins nombreux que chez les présidents : respectivement 44,3 % et 42,9 % contre 47 % [→ Tableaux 53, 54

et 57]. Cependant, l'âge des trésoriers tend à augmenter en fonction du nombre de salariés de l'association, comme pour les présidents : on trouve en effet 47,1 % de plus de 65 ans dans les associations comptant de 10 à 49 salariés (mais ce n'est plus vrai pour les plus de 50 salariés) [→ Tableau 55]. Comme en 2017, les présidents et les trésoriers se ressemblent par l'âge, l'homogénéité étant la plus forte aux deux extrémités de l'échelle des âges, c'est-à-dire chez les plus jeunes et les plus âgés [→ Tableau 56]. Cette homogénéité se retrouvera plus loin au niveau de la catégorie socioprofessionnelle et du statut d'activité.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

TABLEAU 53

ÂGE DU TRÉSORIER SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Moins de 36 ans	7,6 %	6,3 %	7,5 %
36 à 45 ans	13,2 %	14,1 %	13,3 %
46 à 55 ans	15,3 %	20,7 %	15,9 %
56 à 64 ans	18,9 %	20,5 %	19,0 %
65 ans et plus	45,0 %	38,3 %	44,3 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 54

ÂGE DU SECRÉTAIRE SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Moins de 36 ans	10,2 %	9,3 %	10,2 %
36 à 45 ans	12,6 %	17,2 %	13,0 %
46 à 55 ans	15,9 %	18,7 %	16,2 %
56 à 64 ans	17,4 %	20,1 %	17,7 %
65 ans et plus	43,9 %	34,7 %	42,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 55

ÂGE DU TRÉSORIER SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

	1 ou 2	3 ou 4	5 à 9	10 à 49	50 et plus	Ensemble
Moins de 36 ans	6,8 %	6,8 %	5,8 %	4,5 %	1,9 %	6,0 %
36 à 45 ans	16,0 %	10,3 %	9,2 %	13,3 %	23,7 %	13,9 %
46 à 55 ans	21,5 %	20,4 %	23,3 %	16,2 %	19,5 %	20,6 %
56 à 64 ans	19,1 %	23,4 %	22,9 %	18,9 %	18,5 %	20,4 %
65 ans et plus	36,6 %	39,1 %	38,8 %	47,1 %	36,3 %	39,1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 56

ÂGE DU TRÉSORIER SELON L'ÂGE DU PRÉSIDENT (EN %)

Trésorier (âge)	Président (âge)					Ensemble
	Moins de 36 ans	36 à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 64 ans	65 ans et plus	
Moins de 36 ans	45,2 %	14,4 %	7,7 %	6,5 %	1,6 %	7,6 %
36 à 45 ans	27,4 %	44,2 %	19,0 %	9,8 %	4,3 %	13,3 %
46 à 55 ans	11,3 %	18,4 %	34,7 %	17,6 %	8,8 %	15,9 %
56 à 64 ans	9,6 %	11,9 %	18,5 %	29,2 %	17,5 %	19,1 %
65 ans et plus	6,5 %	11,1 %	20,1 %	36,8 %	67,8 %	44,2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 45,2 % des présidents de moins de 36 ans ont un trésorier de moins de 36 ans.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 57

RÉPARTITION PAR ÂGE DES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS (EN %)

	Président	Trésorier	Secrétaire
Moins de 36 ans	6,0 %	7,5 %	10,2 %
36 à 45 ans	10,0 %	13,3 %	13,0 %
46 à 55 ans	16,1 %	15,9 %	16,2 %
56 à 64 ans	20,8 %	19,0 %	17,7 %
65 ans et plus	47,0 %	44,3 %	42,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TOUJOURS UNE FORTE REPRÉSENTATION DES CATÉGORIES SOCIALES SUPÉRIEURES ET MOYENNES AINSI QUE DES DIPLÔMÉS CHEZ LES PRÉSIDENTS

96. Les catégories moyennes et supérieures (actives et retraitées) sont toujours largement surreprésentées dans les fonctions de président : les cadres moyens et supérieurs représentent près de la moitié (47,8 %) des présidents, les enseignants 12 %, les professions libérales 6,4 % et les chefs d'entreprise 6,2 %, soit au total plus des deux tiers des présidents (contre environ 43,7 % dans la population totale). Les employés,

qui représentent 22 % des présidents (grâce aux présidentes surtout) contre 26 % environ dans la population totale, tout comme les ouvriers, qui ne représentent que 3,7 % des présidents contre 19 % dans la population totale, restent sous-représentés (ainsi que les agriculteurs à 1,3 %, dont la part décroît entre les deux enquêtes) [→ Tableaux 58 et 59]. Les fonctions de président ne semblent toujours pas s'ouvrir aux catégories populaires, surtout aux ouvriers, et on observe même une diminution du pourcentage des employés et des ouvriers entre 2017 et 2021, à la différence de l'évolution observée de 2005 à 2011. En revanche, la part des cadres supérieurs continue à croître (ils passent de 17 % à 20 %), ainsi que celle des cadres moyens (de 23,3 % à 27,5 %), ce qui est à relier sans doute à leur augmentation dans la population globale, mais ne témoigne pas d'une démocratisation ou d'une ouverture de la gouvernance associative.

TABLEAU 58

RÉPARTITION DE LA POPULATION FRANÇAISE DE 15 ANS ET PLUS EN 2021 SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE (ACTIFS ET RETRAITÉS)* ET LE SEXE (EN %)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Agriculteurs (actifs et retraités)	2,2 %	1,4 %	1,8 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (actifs et retraités)	8,0 %	3,7 %	5,8 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures (actifs et retraités)	21,1 %	13,9 %	17,3 %
Professions intermédiaires (actifs et retraités)	20,0 %	21,2 %	20,6 %
Employés (actifs et retraités)	10,8 %	39,4 %	25,7 %
Ouvriers (actifs et retraités)	29,6 %	9,5 %	19,1 %
Inactifs	8,3 %	10,9 %	9,7 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 2,2 % des hommes étaient agriculteurs ou anciens agriculteurs.

* Les catégories de l'INSEE et celles de notre enquête ne sont pas tout à fait les mêmes, donc on ne peut pas comparer strictement les catégories socioprofessionnelles, mais cela donne un ordre de grandeur. En outre, il s'agit de la population des 15 ans et plus, tandis que, dans l'enquête CES, il s'agit plutôt des 18 ans et plus.

Source : INSEE, recensement 2021 (recalculé par l'auteur).

TABLEAU 59

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PRÉSIDENT SELON LE SEXE (EN %)

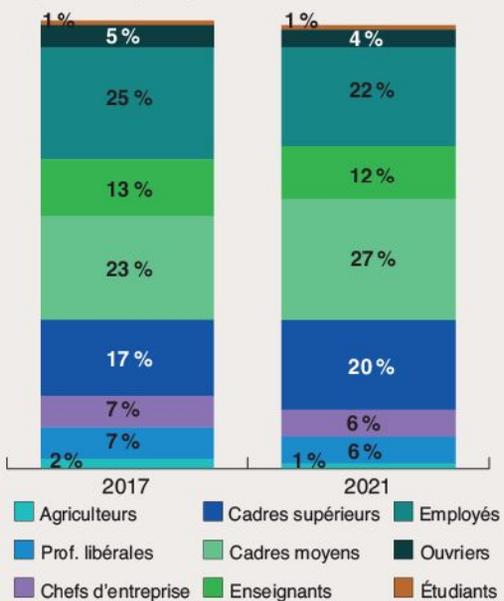
	Président	Présidente	Ensemble	Rappel 2017
Agriculteurs	1,1 %	1,6 %	1,3 %	1,7 %
Professions libérales	5,1 %	8,7 %	6,4 %	6,9 %
Chefs d'entreprise	7,4 %	4,2 %	6,2 %	7,5 %
Cadres supérieurs	23,1 %	15,3 %	20,3 %	16,9 %
Cadres moyens	30,5 %	22,2 %	27,5 %	23,3 %
Enseignants	9,8 %	15,8 %	12,0 %	12,9 %
Employés	17,3 %	30,4 %	22,0 %	25,1 %
Ouvriers	5,3 %	0,9 %	3,7 %	4,9 %
Étudiants	0,4 %	1,0 %	0,6 %	0,8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

97. Les présidentes sont plus souvent cadres moyens, employées ou enseignantes, et secondairement professions libérales, tandis que les présidents appartiennent plus souvent aux catégories de cadres moyens et supérieurs, chefs d'entreprise et ouvriers, comme dans la population totale. Il faut noter ici le poids très important des enseignants, qui repré-

sentent 15,8 % des présidentes et 10 % des présidents (alors qu'ils ne représentent que 4 % environ de la population totale) [→ [Tableau 59](#) et [Figure 18](#)]. Les employés et les cadres moyens sont plus nombreux à présider les associations sans salarié, tandis que l'on trouve plus de cadres supérieurs et moyens dans les associations employeuses [→ [Tableau 60](#)].

Figure 18.
Évolution de la catégorie socioprofessionnelle
du président (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 6o

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PRÉSIDENT SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Agriculteurs	1,3 %	1,2 %	1,3 %
Professions libérales	6,5 %	6,3 %	6,5 %
Chefs d'entreprise	6,4 %	7,2 %	6,4 %
Cadres supérieurs	19,2 %	27,3 %	20,0 %
Cadres moyens	27,7 %	24,7 %	27,4 %
Enseignants	11,7 %	14,1 %	12,0 %
Employés	22,8 %	16,6 %	22,2 %
Ouvriers	3,9 %	2,0 %	3,7 %
Étudiants	0,6 %	0,5 %	0,6 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UNE OUVERTURE PLUS GRANDE DES AUTRES FONCTIONS DU BUREAU

98. On trouve plus d'employés chez les trésoriers et les secrétaires, ce qui montre que ces fonctions sont moins accaparées par les catégories supérieures et plus ouvertes aux autres catégories. Ainsi, les

employés représentent 29 % des trésoriers et 33 % des secrétaires, mais seulement 22 % des présidents, tandis que les cadres supérieurs ne représentent que 15 % des trésoriers et 13 % des secrétaires, contre 20 % des présidents [→ Tableaux 61, 62 et 63 et Figure 19].

TABLEAU 61

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU TRÉSORIER SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Agriculteurs	1,1 %	1,6 %	1,1 %
Professions libérales	6,3 %	5,4 %	6,2 %
Chefs d'entreprise	5,9 %	8,0 %	6,2 %
Cadres supérieurs	14,4 %	21,7 %	15,2 %
Cadres moyens	28,0 %	26,8 %	27,8 %
Enseignants	10,4 %	10,5 %	10,4 %
Employés	29,6 %	24,2 %	29,0 %
Ouvriers	3,5 %	1,1 %	3,2 %
Étudiants	0,8 %	0,6 %	0,8 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 62

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU SECRÉTAIRE SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Agriculteurs	0,7 %	0,8 %	0,7 %
Professions libérales	4,6 %	6,5 %	4,8 %
Chefs d'entreprise	4,1 %	5,0 %	4,2 %
Cadres supérieurs	12,6 %	17,3 %	13,1 %
Cadres moyens	24,5 %	21,9 %	24,2 %
Enseignants	15,3 %	15,2 %	15,3 %
Employés	32,9 %	31,2 %	32,7 %
Ouvriers	3,9 %	1,2 %	3,6 %
Étudiants	1,4 %	1,0 %	1,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

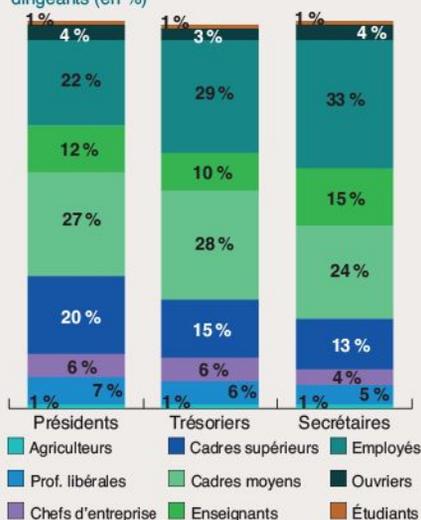
TABLEAU 63

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS (EN %)

	Présidents	Trésoriers	Secrétaires
Agriculteurs	1,3 %	1,1 %	0,7 %
Professions libérales	6,5 %	6,2 %	4,8 %
Chefs d'entreprise	6,4 %	6,2 %	4,2 %
Cadres supérieurs	20,0 %	15,2 %	13,1 %
Cadres moyens	27,4 %	27,8 %	24,2 %
Enseignants	12,0 %	10,4 %	15,3 %
Employés	22,2 %	29,0 %	32,7 %
Ouvriers	3,7 %	3,2 %	3,6 %
Étudiants	0,6 %	0,8 %	1,4 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 19.
Catégorie socioprofessionnelle des trois premiers dirigeants (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

HOMOGENÉITÉ AU SEIN DU BUREAU

99. On observe toujours une forte homogénéité sociale et professionnelle au sein des bureaux, tout particulièrement entre le président et le trésorier. Si l'on excepte les agriculteurs, les professions libérales, les chefs d'entreprise et les ouvriers (qui sont peu nombreux), 22 % des bureaux au mini-

mum sont constitués de présidents ayant la même catégorie socioprofessionnelle que les trésoriers, le maximum étant atteint chez les étudiants, les employés, les cadres moyens et les cadres supérieurs [→ Tableau 64]. Si l'on regroupe les catégories proches, on obtient une plus grande homogénéité encore.

TABLEAU 64

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU TRÉSORIER SELON LA CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PRÉSIDENT (EN %)

Trésorier	Président									Total
	Agriculteurs	Professions libérales	Chefs d'entreprise	Cadres supérieurs	Cadres moyens	Enseignants	Employés	Ouvriers	Étudiants	
Agriculteurs	19,8	2,5	1,7	0,2	0,8	0,4	0,4	4,9	-	1,1
Professions libérales	-	8,6	8,4	7,6	5,4	7,3	4,4	6,9	1,4	6,2
Chefs d'entreprise	5,9	12,3	17,2	6,5	4,5	4,2	4,4	4,3	-	6,1
Cadres supérieurs	20,5	26,0	16,6	29,3	10,8	12,6	7,6	8,2	-	15,4
Cadres moyens	17,0	21,7	19,6	29,0	39,5	29,8	18,9	16,9	5,3	28,0
Enseignants	7,0	10,0	7,7	8,9	9,7	21,8	8,0	8,2	1,4	10,4
Employés	26,9	16,4	27,4	16,7	25,7	21,4	52,1	37,4	19,3	29,0
Ouvriers	2,9	1,3	1,4	1,7	3,1	2,5	4,0	12,9	-	3,1
Étudiants	-	1,0	0,1	0,2	0,4	-	0,4	0,2	72,5	0,8
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

→ Lire : en 2021, 19,8 % des présidents agriculteurs ont un trésorier également agriculteur.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

DES PRÉSIDENTS TRÈS DIPLÔMÉS

100. Du fait de leur catégorie socioprofessionnelle relativement qualifiée, 66,4 % des présidents possèdent un diplôme égal à bac + 2 ou plus (64,5 % des présidents et 68,4 % des présidentes), et plus d'un tiers dispose d'un diplôme égal ou supérieur à bac + 4, ce qui concerne aussi bien les hommes que les femmes [→ Tableaux 65 et 67]. Ces diplômés sont plus souvent à la tête d'associations employeuses, tandis que les moins diplômés le sont dans les associations sans salarié, ce qui reflète probablement le besoin d'aptitudes plus élevées à l'encadrement et/ou l'animation dans les associations employant du personnel, donc la présence de catégories, comme les cadres supérieurs, habituées à diriger. Le nombre de présidents diplô-

més à bac + 4 atteint ainsi 46,7 % dans les associations employeuses, contre 33,6 % dans les associations sans salarié, et égale ou dépasse les 50 % à partir de cinq salariés [→ Tableaux 50 et 67]. Les présidents hommes sont un peu plus souvent titulaires d'un BEP ou d'un CAP, tandis que les présidentes le sont plus souvent du bac [→ Tableau 66]. Ces qualifications apparaissent moins importantes pour les trésoriers et les secrétaires, même dans les associations employeuses. Cependant, un tiers des trésoriers et des secrétaires possède au minimum un bac + 4 dans ce type d'associations [→ Tableaux 68 et 69]. La proportion de présidents très diplômés augmente entre 2017 et 2021 : 48,1 % des présidents ont un diplôme supérieur à bac + 3 contre 44 % quatre ans auparavant.

TABLEAU 65

NIVEAU DE DIPLÔME DES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS (EN %)

	Présidents	Trésoriers	Secrétaires
Pas de diplôme	3,8 %	3,1 %	2,9 %
Brevet, BEP, CAP	14,6 %	14,7 %	14,2 %
Bac	15,1 %	18,8 %	19,5 %
Bac + 2, BTS	18,3 %	22,3 %	21,1 %
Bac + 3	13,2 %	15,1 %	16,3 %
Bac + 4 et plus	34,9 %	26,0 %	26,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 15,1 % des présidents ont le niveau du baccalauréat.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 66

NIVEAU DE DIPLÔME DU PRÉSIDENT SELON LE SEXE (EN %)

	Président	Présidente	Ensemble
Pas de diplôme	3,7 %	3,8 %	3,7 %
Brevet, BEP, CAP	16,6 %	11,3 %	14,6 %
Bac	14,3 %	16,5 %	15,1 %
Bac + 2, BTS	19,1 %	17,3 %	18,4 %
Bac + 3	11,2 %	16,5 %	13,2 %
Bac + 4 et plus	35,1 %	34,6 %	34,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 67

NIVEAU DE DIPLÔME DU PRÉSIDENT SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Pas de diplôme	4,0 %	1,3 %	3,8 %
Brevet, BEP, CAP	15,4 %	8,0 %	14,6 %
Bac	15,5 %	11,8 %	15,1 %
Bac + 2, BTS	18,6 %	15,7 %	18,3 %
Bac + 3	12,9 %	16,4 %	13,2 %
Bac + 4 et plus	33,6 %	46,7 %	34,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 68

NIVEAU DE DIPLÔME DU TRÉSORIER SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Pas de diplôme	3,2 %	1,8 %	3,1 %
Brevet, BEP, CAP	15,6 %	7,1 %	14,7 %
Bac	19,4 %	13,5 %	18,8 %
Bac + 2, BTS	22,4 %	21,7 %	22,3 %
Bac + 3	14,3 %	21,7 %	15,1 %
Bac + 4 et plus	25,1 %	34,2 %	26,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 69

NIVEAU DE DIPLÔME DU SECRÉTAIRE SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Pas de diplôme	3,0 %	2,0 %	2,9 %
Brevet, BEP, CAP	15,0 %	7,4 %	14,2 %
Bac	20,1 %	14,7 %	19,5 %
Bac + 2, BTS	21,1 %	21,1 %	21,1 %
Bac + 3	15,7 %	21,3 %	16,3 %
Bac + 4 et plus	25,1 %	33,6 %	26,0 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

DE NOMBREUX RETRAITÉS À LA TÊTE DES ASSOCIATIONS

101. En 2021, plus de la moitié des présidents sont retraités, soit encore plus qu'en 2017, ce qui est logique, vu l'âge élevé des présidents. Les actifs sont plus présents dans les associations employeuses (47,7 %) tandis que les retraités le sont davantage dans les associations sans salarié (52,8 %). C'est également le cas des

inactifs (5,6 % dans les associations sans salarié). On trouve aussi dans ces associations plus de chômeurs, quoique cette catégorie soit très peu nombreuse [→ Tableau 70 et Figure 20]. Cette forte présence des retraités confirme que la direction des associations demande une grande disponibilité, dont ces catégories disposent plus que d'autres. On note donc une évolution positive entre 2017 et 2021 concernant cette variable, tandis que la proportion d'actifs diminue.

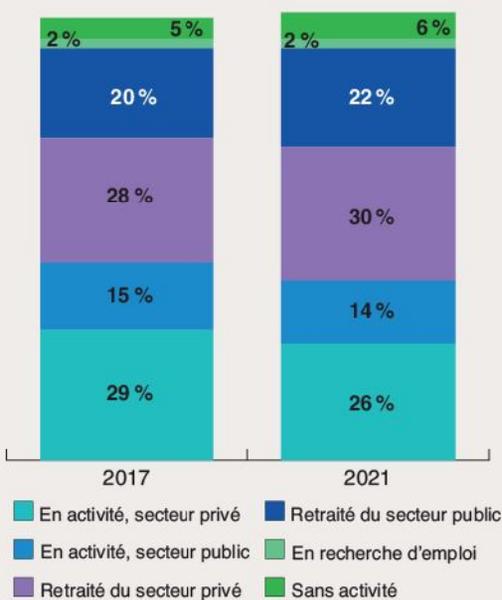
TABLEAU 70

STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017
En activité, secteur privé	25,9 %	31,8 %	26,5 %	29,1 %
En activité, secteur public	13,6 %	15,9 %	13,9 %	14,9 %
Retraité du secteur privé	30,5 %	27,3 %	30,2 %	28,3 %
Retraité du secteur public	22,3 %	18,6 %	21,9 %	20,4 %
En recherche d'emploi	2,0 %	1,1 %	1,9 %	1,9 %
Sans activité professionnelle	5,6 %	5,2 %	5,6 %	5,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 20.
Évolution du statut d'activité du président (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

102. Les présidentes sont un peu moins souvent retraitées, et plus souvent en recherche d'emploi et sans activité professionnelle, ainsi qu'actives dans le secteur public, comme en 2017. Les présidents hommes viennent plus souvent du secteur privé, qu'ils soient actifs ou retraités [→ [Tableau 71](#)]. On observe que les retraités du privé sont surreprésentés

à la tête des plus grosses associations employeuses, comme en 2017 [→ [Tableau 72](#)]. Mais, au total, les présidents sont plus souvent issus du public que l'ensemble de la population française (35,9 % au total). Quant aux trésoriers, ils sont plus souvent actifs du privé dans les associations employeuses, comme les secrétaires [→ [Tableau 73](#)].

TABLEAU 71

STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT SELON LE SEXE (EN %)

	Président	Présidente	Ensemble	Rappel 2017
En activité, secteur privé	26,3 %	26,7 %	26,4 %	29,1 %
En activité, secteur public	12,1 %	16,9 %	13,9 %	14,9 %
Retraité du secteur privé	33,9 %	23,9 %	30,2 %	28,3 %
Retraité du secteur public	21,9 %	22,4 %	22,0 %	20,4 %
En recherche d'emploi	1,6 %	2,5 %	1,9 %	1,9 %
Sans activité professionnelle	4,2 %	7,6 %	5,5 %	5,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 72

STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS (EN %)

	En activité, secteur privé	En activité, secteur public	Retraité du secteur privé	Retraité du secteur public	En recherche d'emploi	Sans activité professionnelle	Total
1 ou 2	31,0 %	15,6 %	28,0 %	19,9 %	1,5 %	4,1 %	100 %
3 ou 4	33,2 %	12,8 %	26,2 %	20,5 %	0,9 %	6,4 %	100 %
5 à 9	38,0 %	16,2 %	23,3 %	17,5 %	-	4,9 %	100 %
10 à 49	30,4 %	19,8 %	30,2 %	15,0 %	1,8 %	2,9 %	100 %
50 et plus	22,8 %	15,7 %	36,3 %	17,5 %	-	7,7 %	100 %
Ensemble	32,0 %	15,9 %	27,7 %	18,7 %	1,1 %	4,6 %	100 %

→ Lire : en 2021, 31 % des associations de 1 à 2 salariés ont un président actif dans le secteur privé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 73

STATUT D'ACTIVITÉ DES TROIS PREMIERS DIRIGEANTS (EN %)

	Présidents	Trésoriers	Secrétaires
En activité, secteur privé	26,5 %	33,9 %	29,8 %
En activité, secteur public	13,9 %	14,4 %	17,5 %
Retraité du secteur privé	30,2 %	30,4 %	24,9 %
Retraité du secteur public	21,9 %	15,4 %	19,0 %
En recherche d'emploi	1,9 %	1,1 %	1,9 %
Sans activité professionnelle	5,6 %	4,8 %	6,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

HOMOGENÉITÉ DES STATUTS AU SEIN DU BUREAU

103. Comme pour la catégorie socioprofessionnelle, le président et le trésorier ont tendance à se ressem-

bler par leur statut d'activité, ce qui confirme l'homogénéité sociale forte des bureaux [→ [Tableau 74](#)].

TABLEAU 74

STATUT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT (EN %)

Trésorier	Président						Total
	En activité, secteur privé	En activité, secteur public	Retraité du secteur privé	Retraité du secteur public	En recherche d'emploi	Sans activité professionnelle	
En activité, secteur privé	52,3 %	42,4 %	24,5 %	21,3 %	39,7 %	25,1 %	34,0 %
En activité, secteur public	15,6 %	27,2 %	9,6 %	12,7 %	19,3 %	7,5 %	14,4 %
Retraité du secteur privé	20,0 %	13,7 %	45,6 %	38,1 %	22,3 %	11,1 %	30,4 %
Retraité du secteur public	7,3 %	12,4 %	17,8 %	26,0 %	2,2 %	9,7 %	15,3 %
En recherche d'emploi	1,3 %	1,3 %	0,9 %	0,9 %	9,0 %	0,1 %	1,2 %
Sans activité professionnelle	3,5 %	3,0 %	1,6 %	1,1 %	7,5 %	46,6 %	4,8 %
Ensemble	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, 52,3 % des présidents actifs dans le secteur privé ont un trésorier actif dans le secteur privé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

104. La mixité sociale n'est donc pas le fort des bureaux associatifs. Si cette relative homogénéité sociale peut certes apparaître comme un facteur de fluidité dans le fonctionnement et le mode d'organisation, elle peut également représenter un frein à l'innovation et à l'introduction d'idées et de personnes nouvelles. L'évolution entre les deux dernières enquêtes ne montre pas une forme

de « démocratisation » de la fonction de président, la proportion de cadres supérieurs continuant d'augmenter et celle d'employés et d'ouvriers de diminuer.

Comme les présidents, les trésoriers et les secrétaires sont plus souvent des actifs dans les associations employeuses, et des retraités dans les associations sans salarié [→ Tableaux 75 et 76].

TABLEAU 75

STATUT D'ACTIVITÉ DU TRÉSORIER SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
En activité, secteur privé	33,7 %	36,1 %	33,9 %
En activité, secteur public	14,4 %	14,7 %	14,4 %
Retraité du secteur privé	30,3 %	31,1 %	30,4 %
Retraité du secteur public	15,7 %	12,4 %	15,4 %
En recherche d'emploi	1,1 %	1,6 %	1,1 %
Sans activité professionnelle	4,9 %	4,1 %	4,8 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 76

STATUT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
En activité, secteur privé	29,5 %	32,6 %	29,8 %
En activité, secteur public	17,3 %	19,3 %	17,5 %
Retraité du secteur privé	24,9 %	24,5 %	24,9 %
Retraité du secteur public	19,4 %	15,7 %	19,0 %
En recherche d'emploi	1,9 %	1,9 %	1,9 %
Sans activité professionnelle	7,0 %	6,0 %	6,9 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UN STATUT D'ACTIVITÉ DIFFÉRENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION

105. De même que les différentes catégories socio-professionnelles sont mieux représentées dans certains secteurs, on retrouve les différentes catégories d'actifs ou d'inactifs inégalement réparties dans les divers secteurs associatifs : les actifs du privé et du public sont plus nombreux dans le sport, la chasse

et la pêche, ainsi que la gestion des services économiques pour les seuls actifs du privé, tandis que les retraités du secteur privé s'investissent plus dans l'enseignement, la formation et les loisirs, et que ceux du public s'investissent plutôt dans la culture. Les inactifs sont quant à eux plus présents dans les loisirs [→ Tableau 77 et Figure 21].

TABLEAU 77

STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

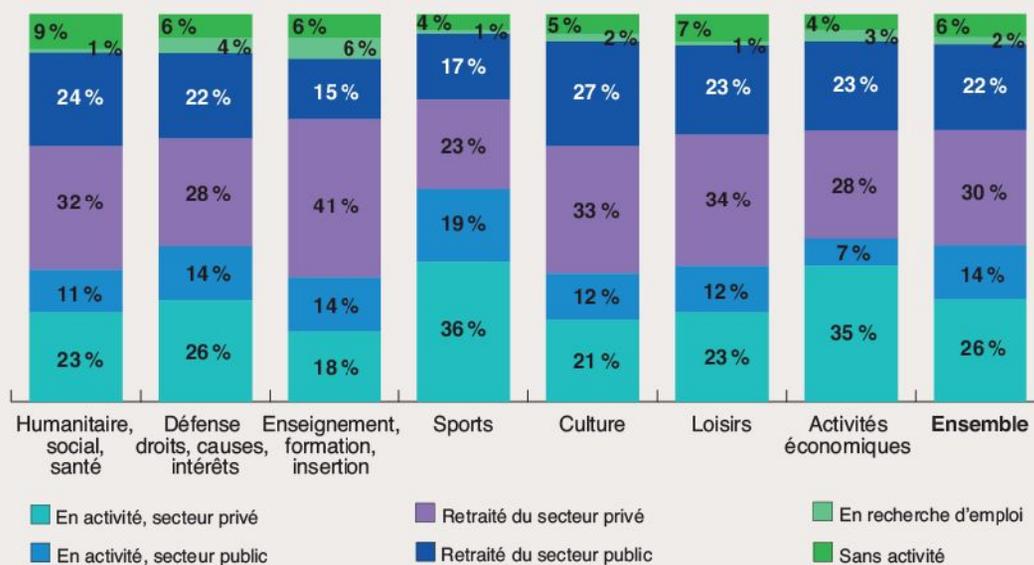
	En activité, secteur privé	En activité, secteur public	Retraité du secteur privé	Retraité du secteur public	En recherche d'emploi	Sans activité professionnelle	Total
Humanitaire, social, santé	23,3 %	11,4 %	31,9 %	23,5 %	1,2 %	8,7 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	26,2 %	14,1 %	27,9 %	22,2 %	3,6 %	6,0 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	17,7 %	14,2 %	41,1 %	15,5 %	5,5 %	6,0 %	100 %
Sports	35,6 %	18,8 %	23,2 %	17,4 %	1,2 %	3,8 %	100 %
Culture	21,3 %	12,2 %	32,6 %	27,4 %	1,8 %	4,8 %	100 %
Loisirs	23,3 %	11,9 %	33,9 %	23,2 %	1,0 %	6,7 %	100 %
Activités économiques	34,9 %	6,7 %	27,9 %	23,4 %	2,6 %	4,4 %	100 %
Ensemble	26,5 %	13,9 %	30,2 %	21,9 %	1,9 %	5,6 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans le secteur humanitaire, social et de santé, 31,9 % des présidents sont retraités du secteur privé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 21.

Statut d'activité du président selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

RENOUVELLEMENT DES DIRIGEANTS : ENTRE ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET ÉVOLUTION DES ASSOCIATIONS

ANCIENNETÉ DES DIRIGEANTS

106. Le renouvellement des dirigeants a été appréhendé grâce à l'ancienneté dans la fonction occupée

au moment de l'enquête. Les présidents, qui sont relativement âgés, sont également anciens dans leurs fonctions, car 31,8 % ont plus de dix ans d'ancienneté et 17 % plus de quinze ans, ce qui est supérieur à la situation de 2017 [→ Tableau 78 et Figure 22].

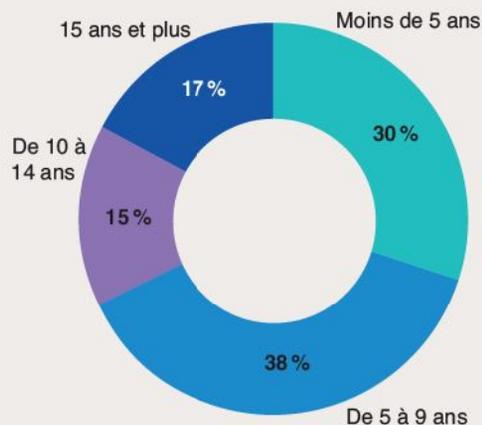
TABLEAU 78

ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT DANS LA FONCTION SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Rappel 2017
Moins de 5 ans	29,6 %	36,6 %	30,4 %	52,0 %
De 5 à 9 ans	38,2 %	34,9 %	37,8 %	24,1 %
De 10 à 14 ans	14,9 %	13,6 %	14,8 %	10,2 %
15 ans et plus	17,3 %	14,9 %	17,0 %	13,7 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 22.
Ancienneté du président dans la fonction (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

107. L'ancienneté des présidents est toutefois un peu moins forte dans les associations employeuses, ce qui est à relier au fait qu'ils sont moins souvent fondateurs dans ce type d'associa-

tions. En effet, le fait d'être l'un des fondateurs incite souvent à rester longtemps aux commandes de l'association. L'ancienneté des présidents, qui était une donnée assez stable jusque-là, a évolué

entre 2017 et 2021 : on compte beaucoup moins de très récents présidents (moins de cinq ans) et plus d'anciens présidents (plus de dix ans), ce qui est peut-être à relier aux effets de la pandémie ou aux difficultés croissantes de renouvellement des dirigeants².

Les présidents les plus anciens dans leur fonction se trouvent toutefois dans les grosses associations employeuses (de 10 à 49 salariés) [→ Tableau 79] :

cela peut traduire le fait que le renouvellement à la tête de ces associations est difficile, à cause du manque de candidats, ou bien que l'expérience accumulée de ces anciens présidents est une ressource précieuse qu'elles préfèrent conserver. On observe par ailleurs que près de 10 % des associations ont connu un ou plusieurs changements de dirigeants en liaison avec la pandémie, les associations sportives ayant été parmi les plus concernées.

TABLEAU 79

ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT DANS LA FONCTION SELON LA TAILLE DE L'ASSOCIATION (EN %)

Nombre de salariés	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Total
1 ou 2	35,1 %	34,9 %	13,2 %	16,8 %	100 %
3 ou 4	39,7 %	33,7 %	15,3 %	11,3 %	100 %
5 à 9	35,2 %	46,2 %	10,8 %	7,8 %	100 %
10 à 49	38,8 %	28,5 %	11,5 %	21,2 %	100 %
50 et plus	36,8 %	29,9 %	21,5 %	11,8 %	100 %
Ensemble	36,6 %	34,9 %	13,4 %	9,7 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations employeuses de 1 ou 2 salariés, 35,1 % des présidents ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

L'ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT EST VARIABLE SELON LE SECTEUR ASSOCIATIF

108. Deux secteurs comptent des présidents de nomination plus récente : la gestion des services économiques et l'enseignement, formation. Deux autres secteurs ont plus de présidents ayant une ancienneté de plus de quinze ans : l'humanitaire, social, santé

et la culture [→ Tableau 80 et Figure 23]. Cette ancienneté variable reflète l'ancienneté des associations elles-mêmes, mais elle est également liée à la proportion d'hommes et de retraités à leur tête, dans la mesure où ces derniers ont une plus grande ancienneté en général et où l'ancienneté est liée à l'âge [→ Tableaux 81 et 82].

2. V. TCHERNOGOG, J.-P. VERCAMER, *Les associations entre mutations et crise économique. État des difficultés*, Deloitte/CNRS/université Paris 1, 2012.

3. PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES

TABLEAU 8o

ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT DANS LA FONCTION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

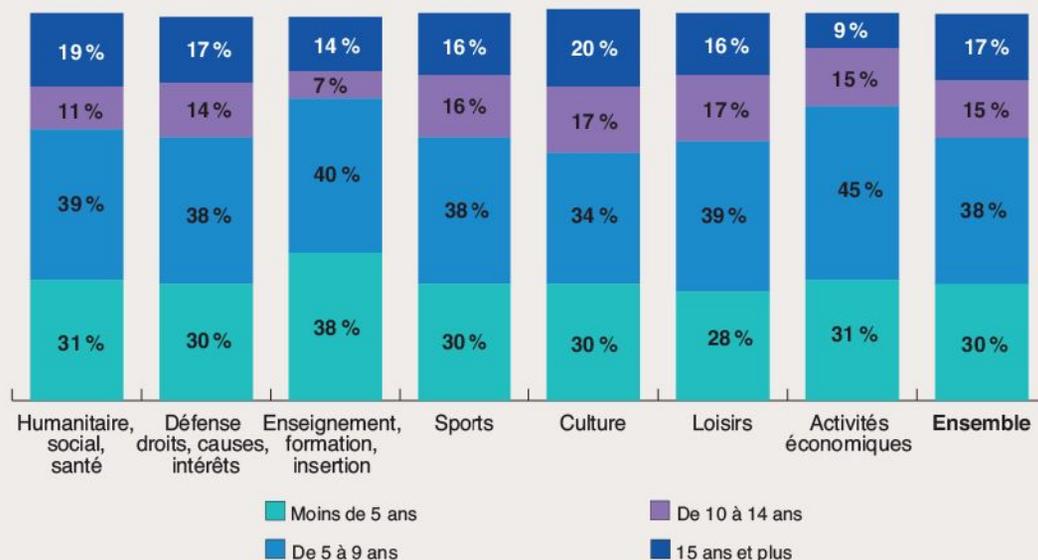
	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Total
Humanitaire, social, santé	31,0 %	38,7 %	11,2 %	19,2 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	30,4 %	38,2 %	14,1 %	17,2 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	38,4 %	39,9 %	7,3 %	14,4 %	100 %
Sports	29,6 %	38,3 %	15,9 %	16,2 %	100 %
Culture	29,8 %	33,8 %	16,7 %	19,6 %	100 %
Loisirs	28,4 %	38,7 %	16,6 %	16,4 %	100 %
Activités économiques	31,4 %	45,5 %	14,6 %	8,5 %	100 %
Ensemble	30,4 %	37,8 %	14,8 %	17,0 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans le secteur humanitaire, social et de santé, 19,2 % des présidents ont 15 ans et plus d'ancienneté.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 23.

Ancienneté du président dans la fonction selon le secteur d'activité (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 81

ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT DANS LA FONCTION SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Total
Avant 1970	23,0 %	37,0 %	17,6 %	22,4 %	100 %
De 1970 à 1979	29,2 %	31,7 %	17,2 %	21,9 %	100 %
De 1980 à 1989	29,0 %	32,8 %	15,2 %	23,0 %	100 %
De 1990 à 1999	30,6 %	32,7 %	11,2 %	25,4 %	100 %
De 2000 à 2009	23,6 %	30,1 %	23,7 %	22,7 %	100 %
2010 et après	38,1 %	51,5 %	9,0 %	1,4 %	100 %
Ensemble	29,9 %	37,9 %	15,0 %	17,2 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées avant 1970, 23 % des présidents ont moins de 5 ans d'ancienneté.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 82

ANCIENNETÉ DU PRÉSIDENT DANS LA FONCTION SELON LE SEXE (EN %)

	Président	Présidente	Ensemble
Moins de 5 ans	29,6 %	31,4 %	30,3 %
De 5 à 9 ans	38,0 %	38,4 %	38,2 %
De 10 à 14 ans	13,6 %	16,1 %	14,5 %
15 ans et plus	18,8 %	14,1 %	17,1 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

RENOUVELLEMENT DU TISSU ASSOCIATIF ET EFFETS ATTENDUS SUR L'ÉVOLUTION DU PROFIL DES DIRIGEANTS

109. Le renouvellement du tissu associatif est ici appréhendé d'une part *via* la date de création de l'association et d'autre part *via* la comparaison des deux dernières enquêtes (2021 et 2017). L'évolution

attendue du profil des présidents concerne avant tout le sexe, dans la mesure où cette variable est généralement la plus clivante dans l'analyse du leadership, et l'âge, puisque la plupart des présidents sont assez âgés. L'évolution structurelle des secteurs associatifs a un impact sur le renouvellement du tissu associatif. Celle-ci peut être plus ou moins favorable aux femmes et aux jeunes.

110. Les secteurs qui sont les plus jeunes, et donc en développement, sont la gestion des services économiques et la culture, dont respectivement 62,8 % et 55,2 % ont été créés depuis 2000 (dont 38 % et 31,2 % depuis 2010). Les associations humanitaires, d'action sociale et de santé sont également assez récentes (52,8 % créées depuis 2000 et 31,5 % créées depuis 2010). En structure, les secteurs en croissance entre les deux enquêtes sont l'éducation, formation et la gestion des services économiques, secteurs à faible effectif, ainsi que la défense des droits et des causes, qui est plus importante en poids et augmente légèrement.

Les secteurs les plus anciens sont le sport, la chasse et la pêche ainsi que la défense des droits et causes [→ Tableau 83], mais ceux qui déclinent en struc-

ture entre les deux enquêtes sont l'humanitaire, le social et la santé, la culture et les loisirs, le sport étant stable.

Les deux secteurs en croissance sont des secteurs assez féminisés, et donc il est probable qu'ils ont contribué à l'augmentation du nombre des femmes à la tête des associations de ces secteurs, mais cela est relativisé par la décroissance relative de secteurs féminisés, comme l'humanitaire, social, santé. Au total, ces évolutions structurelles ne semblent donc pas avoir vraiment favorisé l'accès des femmes à la présidence des associations, et plus généralement aux autres fonctions du bureau. Par ailleurs, l'évolution de la part des secteurs de l'éducation (croissante) et du sport, qui est stationnaire, ne contribuerait pas au rajeunissement des présidences.

TABLEAU 83

SECTEUR D'ACTIVITÉ SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Total
Humanitaire, social, santé	11,9 %	6,4 %	13,0 %	15,8 %	21,3 %	31,5 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	19,0 %	9,9 %	11,2 %	12,7 %	16,2 %	31,1 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	7,7 %	6,8 %	14,5 %	22,6 %	24,0 %	24,4 %	100 %
Sports	18,0 %	10,7 %	16,1 %	16,2 %	16,6 %	22,4 %	100 %
Culture	8,6 %	7,6 %	12,4 %	16,3 %	24,0 %	31,2 %	100 %
Loisirs	11,5 %	13,6 %	13,7 %	15,3 %	17,1 %	28,8 %	100 %
Activités économiques	10,4 %	4,4 %	9,9 %	12,5 %	24,8 %	38,0 %	100 %
Ensemble	13,2 %	9,4 %	13,5 %	15,8 %	19,6 %	28,4 %	100 %

→ Lire : en 2021, 38 % des associations de gestion des services économiques ont été créées en 2010 et après.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

ÉVOLUTION DU PROFIL DES PRÉSIDENTS EN RELATION AVEC LES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES

111. Nous allons étudier ici les effets des évolutions sociétales à partir d'autres aspects du profil des présidents, à savoir leur catégorie socioprofessionnelle, leur statut d'activité, ainsi que leur âge, en fonction de la date de création de l'association, tous secteurs confondus. Il s'agit d'observer si une certaine forme de démocratisation ou d'ouverture s'opère en fonction de la jeunesse de l'association, et non plus en fonction de l'évolution structurelle du monde asso-

ciatif. On observe une croissance de la part des employés et des professions libérales, mais peu d'évolution continue pour les autres catégories, excepté une stabilisation dans les plus récentes associations des catégories de cadres supérieurs et une baisse des cadres moyens ainsi que des enseignants, ce qui traduit une légère ouverture dans les associations les plus récentes [→ [Tableau 84](#)]. En parallèle, la part de présidents diplômés augmente avec la jeunesse de l'association, mais pas de façon très marquée : ce sont surtout les plus anciennes associations qui concentrent les présidents sans diplôme ou titulaires de brevet, CAP et BEP [→ [Tableau 85](#) et [Figure 24](#)].

TABLEAU 84

CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Ensemble
Agriculteurs	1,5 %	3,3 %	2,2 %	1,3 %	0,2 %	0,9 %	1,3 %
Professions libérales	4,4 %	3,4 %	6,2 %	7,4 %	6,7 %	7,6 %	6,4 %
Chefs d'entreprise	7,4 %	7,1 %	7,3 %	6,3 %	4,7 %	6,8 %	6,5 %
Cadres supérieurs	20,9 %	18,4 %	18,0 %	21,9 %	19,0 %	20,6 %	20,0 %
Cadres moyens	27,6 %	28,5 %	28,5 %	27,7 %	29,7 %	25,4 %	27,6 %
Enseignants	10,5 %	10,9 %	13,6 %	14,3 %	13,5 %	10,5 %	12,1 %
Employés	21,8 %	22,9 %	20,8 %	18,1 %	22,2 %	24,0 %	21,9 %
Ouvriers	5,9 %	5,3 %	3,4 %	2,8 %	2,8 %	3,3 %	3,7 %
Étudiants	-	0,4 %	-	0,3 %	1,3 %	1,0 %	0,6 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées après 2010, 20,6 % des présidents sont cadres supérieurs.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 85

NIVEAU DE DIPLÔME DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

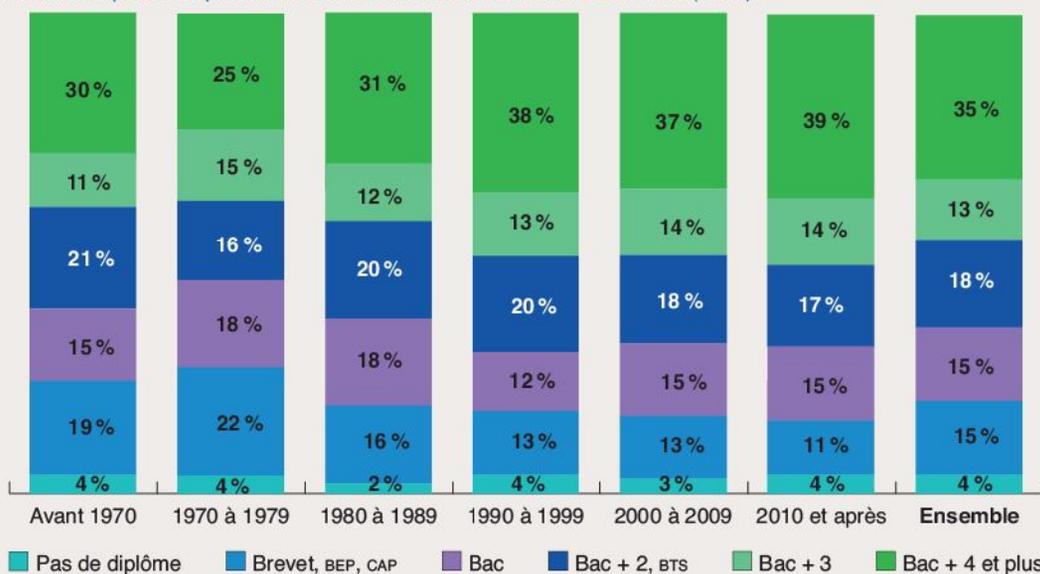
	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Ensemble
Pas de diplôme	4,4 %	4,3 %	2,3 %	4,4 %	3,2 %	4,3 %	3,8 %
Brevet, BEP, CAP	18,6 %	21,7 %	15,8 %	13,3 %	13,2 %	11,5 %	14,5 %
Bac	15,5 %	18,3 %	18,1 %	11,6 %	15,0 %	14,6 %	15,1 %
Bac + 2, BTS	20,5 %	16,3 %	20,3 %	19,8 %	17,7 %	16,7 %	18,4 %
Bac + 3	10,7 %	14,6 %	12,1 %	12,8 %	13,6 %	13,9 %	13,1 %
Bac + 4 et plus	30,3 %	24,7 %	31,4 %	38,0 %	37,4 %	39,0 %	35,2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées après 2010, 39 % des présidents ont au moins un diplôme bac + 4.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 24.

Niveau de diplôme du président selon l'année de création de l'association (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

112. La part des présidents en activité professionnelle croît en fonction de la jeunesse de l'association, comme le fait celle des demandeurs d'emploi, tandis que celle des retraités et des inactifs diminue

et que, corrélativement, la part des moins de 46 ans est d'autant plus élevée que l'association est jeune (23,7 % dans les associations créées depuis 2010) [→ Tableaux 86 et 87].

TABLEAU 86

STATUT D'ACTIVITÉ DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Ensemble
En activité, secteur privé	23,7 %	21,6 %	24,2 %	24,8 %	24,1 %	32,6 %	26,5 %
En activité, secteur public	10,6 %	9,9 %	13,9 %	12,4 %	14,1 %	17,0 %	13,8 %
Retraité du secteur privé	35,2 %	35,0 %	29,8 %	33,0 %	29,0 %	25,5 %	30,0 %
Retraité du secteur public	24,9 %	27,3 %	26,9 %	19,3 %	26,1 %	16,2 %	22,1 %
En recherche d'emploi	0,7 %	-	0,5 %	2,8 %	1,5 %	3,6 %	2,0 %
Sans activité professionnelle	4,9 %	6,2 %	4,6 %	7,8 %	5,0 %	5,2 %	5,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées avant 1970, 35,2 % des présidents sont retraités du secteur privé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 87

ÂGE DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Ensemble
Moins de 36 ans	4,1 %	4,5 %	2,9 %	4,2 %	5,2 %	9,9 %	5,9 %
36 à 45 ans	8,0 %	5,0 %	8,1 %	9,6 %	7,9 %	13,8 %	9,7 %
46 à 55 ans	13,9 %	12,7 %	14,1 %	12,7 %	17,1 %	20,7 %	16,3 %
56 à 64 ans	22,0 %	22,4 %	23,2 %	22,4 %	21,1 %	18,6 %	21,1 %
65 ans et plus	52,1 %	55,4 %	51,7 %	51,1 %	48,6 %	37,0 %	47,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées avant 1970, 52,1 % des présidents ont 65 ans et plus.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LE PROFIL DES DIRIGEANTS DANS LES TRÈS JEUNES ASSOCIATIONS EST-IL PRÉCURSEUR DES ÉVOLUTIONS FUTURES DU LEADERSHIP DANS LE MONDE ASSOCIATIF ?

113. Les associations les plus récentes, c'est-à-dire créées après 2010, apparaissent assez différentes des plus anciennes, que ce soit en matière de budget, de nombre d'adhérents, bénévoles ou salariés, d'aire d'intervention, d'appartenance à un réseau, d'âge des dirigeants et de statut d'activité ou de fondateur de ces dirigeants. Ces variables sont liées à leur cycle de vie, et ces constats n'étonneront pas.

En revanche, d'autres caractéristiques des jeunes associations peuvent être moins évidentes ou attendues et apparaître comme des signes d'évolutions sociétales dans le monde associatif : ainsi, le sexe des dirigeants, leur catégorie socioprofessionnelle, la non-mixité des bureaux, etc.

UNE TENDANCE À LA FÉMINISATION

114. La part des femmes présidentes a tendance à croître avec la jeunesse de l'association, et atteint un taux très élevé dans les très jeunes associations (44,2 %) qui manifestent ainsi une ouverture plus grande vis-à-vis des femmes, ainsi que vis-à-vis des jeunes comme nous l'avons vu plus haut [→ [Tableau 88](#) et [Figure 25](#)]. Cela traduit aussi le fait que l'on trouve beaucoup de fondateurs aux commandes dans ces très récentes associations, et donc de fondatrices. En 2017, on trouvait 43,5 % de présidentes dans les associations créées après 2010, ce qui est sensiblement le même chiffre.

TABLEAU 88

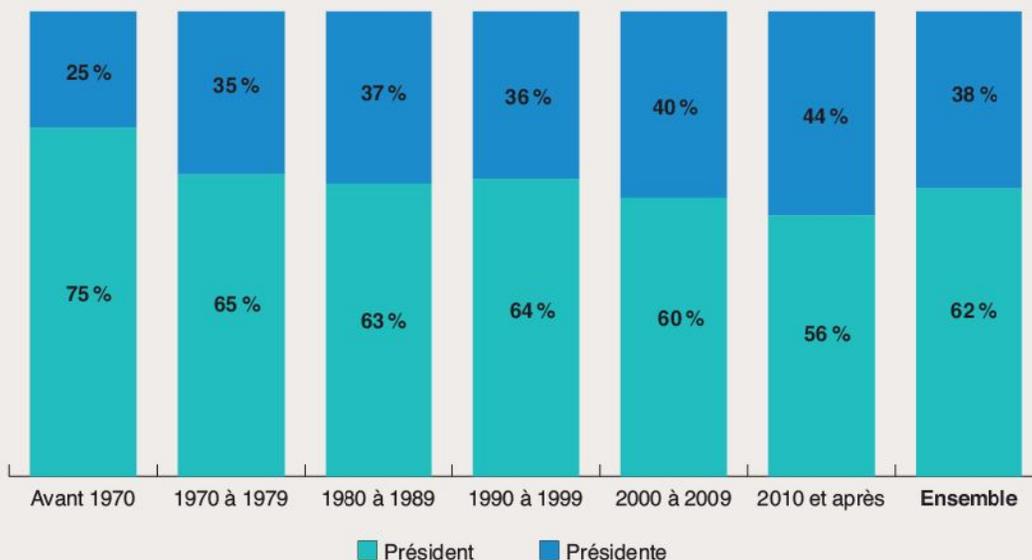
SEXE DU PRÉSIDENT SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Président	Présidente	Total
Avant 1970	75,1 %	24,9 %	100 %
De 1970 à 1979	64,6 %	35,4 %	100 %
De 1980 à 1989	63,4 %	36,6 %	100 %
De 1990 à 1999	63,7 %	36,3 %	100 %
De 2000 à 2009	60,1 %	39,9 %	100 %
2010 et après	55,8 %	44,2 %	100 %
Ensemble	62,2 %	37,8 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 25.

Sexe du président selon l'année de création de l'association (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

115. En ce qui concerne les fonctions de trésorier et de secrétaire, la part des femmes augmente aussi en fonction de la jeunesse de l'association, confirmant que les jeunes associations sont plus ouvertes aux femmes ou ont plus souvent été créées par des

femmes, qui se cooptent entre elles [→ Tableaux 89 et 90]. Les femmes trésorières deviennent même majoritaires dans les associations créées après 2000, tandis que les secrétaires sont devenues majoritaires dans celles créées après 1970.

TABLEAU 89

SEXE DU TRÉSORIER SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Trésorier	Trésorière	Total
Avant 1970	61,8 %	38,2 %	100 %
De 1970 à 1979	50,7 %	49,3 %	100 %
De 1980 à 1989	54,7 %	45,3 %	100 %
De 1990 à 1999	51,3 %	48,7 %	100 %
De 2000 à 2009	49,1 %	50,9 %	100 %
2010 et après	45,7 %	54,3 %	100 %
Ensemble	51,0 %	49,0 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 90

SEXE DU SECRÉTAIRE SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

	Secrétaire homme	Secrétaire femme	Total
Avant 1970	48,4 %	51,6 %	100 %
De 1970 à 1979	34,1 %	65,9 %	100 %
De 1980 à 1989	37,4 %	62,6 %	100 %
De 1990 à 1999	34,6 %	65,4 %	100 %
De 2000 à 2009	33,6 %	66,4 %	100 %
2010 et après	33,4 %	66,6 %	100 %
Ensemble	36,2 %	63,8 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TYPE DE BUREAU SELON L'ÂGE DE L'ASSOCIATION

116. L'observation de l'évolution de la mixité des bureaux selon l'année de création de l'association montre que la part de bureaux entièrement féminins a tendance à croître avec la jeunesse de l'associa-

tion, tandis que c'est le contraire pour les bureaux entièrement masculins. Cependant, on observe également une évolution positive des bureaux mixtes présidés par des femmes, ce qui exprime le fait que les présidences féminines croissent dans beaucoup de secteurs, y compris ceux qui sont à l'origine plus masculins [→ Tableau 91 et Figure 26]. Les bureaux

non mixtes féminins sont particulièrement nombreux dans l'action humanitaire, sociale et la santé, et l'enseignement, secteurs très féminisés, tandis

que les bureaux non mixtes masculins sont toujours nombreux dans le sport, la chasse et la pêche et un peu plus dans l'enseignement [→ Tableau 45].

TABLEAU 91

TYPE DE BUREAU SELON L'ANNÉE DE CRÉATION DE L'ASSOCIATION (EN %)

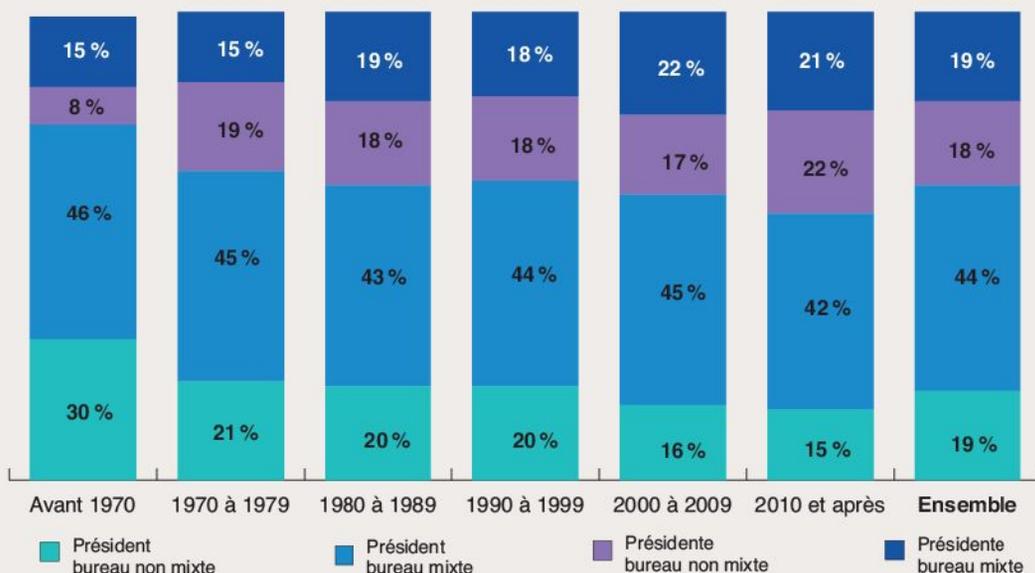
	Avant 1970	De 1970 à 1979	De 1980 à 1989	De 1990 à 1999	De 2000 à 2009	2010 et après	Ensemble
Président bureau non mixte	30,3 %	20,6 %	20,4 %	20,2 %	15,5 %	14,5 %	19,1 %
Président bureau mixte	45,8 %	44,9 %	43,0 %	44,1 %	45,4 %	42,7 %	44,1 %
Présidente bureau non mixte	8,4 %	19,1 %	17,6 %	18,1 %	17,3 %	22,2 %	17,8 %
Présidente bureau mixte	15,5 %	15,3 %	19,0 %	17,6 %	21,9 %	20,6 %	19,0 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2021, dans les associations créées avant 1970, 30,3 % des bureaux sont entièrement masculins.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 26.

Type de bureau selon l'année de création de l'association (en %)



Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

QUELLES ÉVOLUTIONS ENTRE 2017 ET 2021 ?

117. On peut synthétiser ainsi les principales évolutions relatives au profil des dirigeants :

- peu d'évolution en ce qui concerne la catégorie socioprofessionnelle, avec toutefois une certaine croissance des cadres supérieurs et des professions libérales, catégories dont les effectifs augmentent dans la population générale même si, dans les plus jeunes associations, la part des cadres supérieurs, cadres moyens et enseignants tend à diminuer ou à stagner et celle des employés à augmenter ; la part des diplômés du supérieur augmente aussi entre 2017 et 2021, comme dans la population générale ;
- une tendance au vieillissement avec une part des plus de 65 ans qui augmente entre les deux enquêtes ;
- en parallèle, une augmentation de la part des retraités et une diminution de celle des actifs ;
- une évolution positive de la situation des femmes, qu'elles soient présidentes ou trésorières, en particulier dans les associations employeuses, mais souvent *via* la constitution de bureaux non mixtes ;
- une féminisation importante et stable des fonctions de secrétaire, qui traduit davantage les faibles enjeux de pouvoir autour de cette fonction qu'un véritable progrès pour les femmes ;
- une ancienneté des présidents différente de celle observée en 2017 : les présidents les plus récents

sont en diminution, tandis que ceux ayant plus de 10 ans d'ancienneté sont plus nombreux, ce qui peut être interprété comme une conséquence de la pandémie qui a aggravé les difficultés déjà connues de renouvellement des dirigeants bénévoles.

118. En l'espace de quatre ans, la seule évolution notable concerne donc la place des femmes à la tête des associations, que l'on pouvait prévoir si l'on prenait en compte leur participation croissante avec la jeunesse de l'association, même si cette évolution reste lente et passe souvent par la constitution de bureaux non mixtes, confortant la spécialisation des femmes dans les secteurs déjà les plus féminins. Mais l'on observe également une certaine féminisation des fonctions de trésorier et de secrétaire dans les associations dirigées par des hommes. Le vieillissement relatif des présidents est assez inquiétant, mais il faut le relier à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom, qui se retrouvent disponibles pour assumer des tâches exigeantes et chronophages, et peut-être aussi à une absence de renouvellement liée à la pandémie. La part toujours faible des demandeurs d'emploi manifeste sans doute la difficulté à s'engager à long terme pour des personnes en situation de précarité économique, sociale et psychologique. Le poids total des catégories moyennes et supérieures ne s'affaiblit pas entre les deux enquêtes, au contraire, même si l'on note une augmentation de la part des employés dans les associations récemment créées, du fait de la montée des femmes dans ces associations.

4. LE BÉNÉVOLAT ET LA CRISE SANITAIRE

La pandémie de la Covid-19 a démarré en 2020, ouvrant une période au cours de laquelle les activités du quotidien, qu'elles aient été professionnelles ou de loisirs, ont été soumises à des contraintes auxquelles la vie associative n'a pas échappé. Ces contraintes ont notamment pesé sur le bénévolat. Ses conditions d'exercice ont pu être modifiées avec le recours au télétravail. Mais l'impact majeur a certainement pris la forme de mises en retrait de certains bénévoles, lesquels n'ont pas tous repris ultérieurement leurs engagements antérieurs. Ces circonstances ont rendu délicate la mesure des indicateurs habituels de bénévolat. Il paraît toutefois possible de documenter partiellement la déperdition de cette ressource non rémunérée telle qu'elle pouvait être estimée par les associations un peu plus d'un an et demi environ après le déclenchement de la crise sanitaire.

Par Lionel PROUTEAU

2020, UNE ANNÉE PARTICULIÈRE

119. Mesurer le bénévolat n'est pas chose aisée s'agissant de l'année sur laquelle les associations étaient interrogées, c'est-à-dire 2020. Les difficultés de l'exercice conduisent à privilégier l'estimation du nombre de participations bénévoles et non leur volume horaire. La répartition de ces participations par secteur d'activité montre une nouvelle fois la place importante occupée par le bénévolat dans les associations orientées vers des activités à caractère récréatif.

LES INDICATEURS DE BÉNÉVOLAT

120. Le questionnaire de l'enquête « Paysage » comportait une partie dédiée à la situation du bénévolat associatif en 2020. Le contexte très perturbé

qui a caractérisé cette année n'a-t-il pas rendu plus incertaines les réponses données à l'enquête par les associations en ce qui concerne les activités de leurs bénévoles, au risque alors de jeter un doute sur la fiabilité des indicateurs qui sont construits à partir des réponses collectées ? Rappelons que ces indicateurs sont, d'une part, le nombre total de participations bénévoles et, d'autre part, le volume global du bénévolat. En ce qui concerne le premier, il est obtenu en extrapolant au secteur associatif tout entier les informations relatives au nombre de bénévoles communiquées par les répondants. L'attention doit être attirée sur le fait que le résultat de cette opération permet d'estimer le nombre total de participations bénévoles et non celui des bénévoles, lequel ne peut être connu à partir d'une enquête auprès des associations. En effet, un même bénévole peut être engagé dans plusieurs associations et, à ce titre, il sera susceptible de compter pour plusieurs

participations. Il en résulte que le nombre de participations bénévoles est nécessairement supérieur au nombre de bénévoles. Seule une enquête auprès des individus peut permettre d'estimer ce nombre de bénévoles. Quant au second indicateur, il porte sur le volume du bénévolat, lequel peut être exprimé soit en heures soit, plus fréquemment, en équivalents temps plein.

121. En quoi les informations données par les associations sur leur nombre de bénévoles en 2020 auraient-elles pu être affectées par les circonstances particulières qu'elles traversaient alors ? Il est utile, à cet égard, de distinguer les bénévoles réguliers de ceux qui interviennent occasionnellement. En ce qui concerne ces derniers, on peut distinguer deux situations possibles : ou bien, du fait des aléas de la crise, ils n'ont pu exercer aucune de leurs activités ponctuelles associatives et alors ils n'ont pas été recensés comme bénévoles en 2020, ou bien ils ont pu en exercer certaines et, dans ce cas, il n'y a aucune raison de penser qu'ils n'aient pas été pris en compte dans les réponses données au questionnaire. S'agissant des bénévoles réguliers et étant donné que le premier confinement a démarré à la mi-mars, ils avaient, selon toute vraisemblance, eu l'occasion d'exercer leurs activités associatives avant cette date. Par conséquent, leurs participations avaient bien vocation à être comptabilisées pour l'année 2020, quel qu'ait été le parcours ultérieur des bénévoles en question, donc même s'ils ont par la suite décidé de se mettre en retrait pour un temps plus ou moins long, voire de cesser définitivement leurs activités. Telle est en tous les cas l'interprétation à laquelle devait conduire l'énoncé de la question posée. Bien entendu, on ne peut exclure que certains répondants, recevant le questionnaire au second semestre de l'année 2021, aient interprété la question différemment et qu'ils aient alors communiqué le nombre des seuls bénévoles réguliers toujours présents à la fin de 2020, conduisant ainsi à une sous-estimation de leur nombre effectif *au cours* de l'année.

122. La qualité de l'indicateur relatif au volume du bénévolat (en heures ou en emplois équivalents

temps plein) soulève, pour cette même année 2020, des interrogations plus délicates que ce n'est le cas pour l'indicateur des participations bénévoles. L'interruption plus ou moins longue des activités associatives en cours d'année a en effet suspendu l'action d'une partie des bénévoles. Certains de ceux-ci se sont mis en retrait, au moins provisoirement, notamment pour prévenir des risques de contamination. D'autres ont pu poursuivre une partie de leurs activités en télétravail. Télétravail et arrêts d'activité plus ou moins longs, qu'ils aient été collectifs ou individuels, ont très probablement rendu plus difficile que lors des enquêtes précédentes la mesure des contributions annuelles et donc plus approximatives ou aléatoires les réponses communiquées à ce sujet. Or déjà par le passé, il a été constaté que les réponses sur les volumes horaires du bénévolat étaient moins faciles à obtenir que celles concernant le nombre de bénévoles. L'examen de ces réponses pour 2020 et les incertitudes qui les entourent nous ont conduits à en écarter une exploitation systématique. Les données de ce chapitre ne développeront donc que les réponses relatives aux seules participations et non celles touchant au volume du travail bénévole.

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE : SIX PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES SUR DIX

123. Dans le cadre de la présente édition de l'ouvrage *Le paysage associatif français*, il a déjà été souligné que le nombre total d'associations actives a été revu à la baisse [[→ chapitre 1](#)]. Il en découle que les estimations en niveau obtenues pour les participations bénévoles ne sont pas comparables avec celles de l'édition précédente¹. Les rapprochements sont davantage envisageables s'agissant de la répartition du bénévolat par domaine d'activité qui porte sur des parts et non des niveaux. Il n'en reste pas moins qu'ils doivent eux aussi être opérés avec précaution.

124. Le nombre de participations bénévoles dans l'ensemble des associations est estimé en 2020 à un peu plus de 22,5 millions, dont 84 % dans les asso-

1. V. TCHERNONOG, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Editions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd.

ciations sans salarié et 16 % dans les employeuses [→ Tableau 92]. Par domaine d'activité, 60 % de ces participations sont réalisées dans l'ensemble que constituent les activités de nature récréative, c'est-à-dire les sports, les loisirs et la culture [→ Figure 27]. Cette répartition diffère toutefois quelque peu selon l'existence ou non d'emploi salarié. Si ces trois domaines cumulés représentent près de 63 % des participations parmi les associations sans salarié, ils n'en constituent que 46 % dans les associations employeuses [→ Tableau 92]. À l'inverse, chez ces dernières, la part de l'humanitaire, du social et de la

santé est de près de 27 % contre 12 % pour les associations sans salarié. Une approche complémentaire consiste à étudier la part respective des associations sans salarié et des employeuses dans les participations bénévoles de chaque domaine d'activité. Le Tableau 92 montre ainsi que, près de trois participations bénévoles sur dix (29,1 % plus exactement) dans l'humanitaire, le social et la santé sont encadrées par des associations employeuses, alors que ce n'est le cas que de deux participations sur dix tous domaines confondus et moins d'une sur dix dans les loisirs.

TABLEAU 92

NOMBRE ET RÉPARTITION DES PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES EN 2020, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

	Associations sans salarié		Associations employeuses		Ensemble des associations	
	Nombre de participations	Répartition (%)	Nombre de participations	Répartition (%)	Nombre de participations	Répartition (%)
<i>Répartition en colonne</i>						
Humanitaire, social, santé	2 324 000	12,2 %	952 000	26,8 %	3 276 000	14,5 %
Défense droits, causes, intérêts	2 374 000	12,4 %	386 000	10,9 %	2 760 000	12,2 %
Éducation, formation, insertion	1 269 000	6,6 %	287 000	8,1 %	1 556 000	6,9 %
Sports	4 317 000	22,6 %	760 000	21,4 %	5 077 000	22,4 %
Culture	3 802 000	19,9 %	603 000	17,0 %	4 405 000	19,4 %
Loisirs	3 860 000	20,2 %	280 000	7,9 %	4 140 000	18,3 %
Intérêts économiques, développement local	1 150 000	6,0 %	288 000	8,1 %	1 438 000	6,3 %
Total	19 096 000	100,0 %	3 556 000	100,0 %	22 652 000	100,0 %
<i>Répartition en ligne</i>						
Humanitaire, social, santé	2 324 000	70,9 %	952 000	29,1 %	3 276 000	100,0 %
Défense droits, causes, intérêts	2 374 000	86,0 %	386 000	14,0 %	2 760 000	100,0 %
Éducation, formation, insertion	1 269 000	81,6 %	287 000	18,4 %	1 556 000	100,0 %
Sports	4 317 000	85,0 %	760 000	15,0 %	5 077 000	100,0 %
Culture	3 802 000	86,3 %	603 000	13,7 %	4 405 000	100,0 %
Loisirs	3 860 000	93,2 %	280 000	6,8 %	4 140 000	100,0 %
Intérêts économiques, développement local	1 150 000	80,0 %	288 000	20,0 %	1 438 000	100,0 %
Total	19 096 000	84,3 %	3 556 000	15,7 %	22 652 000	100,0 %

→ Lire : répartition en colonne – les associations sans salarié du domaine de l'humanitaire, du social et de la santé mobilisent 2 324 000 participations bénévoles, soit 12,2 % des participations de toutes les associations sans salarié.

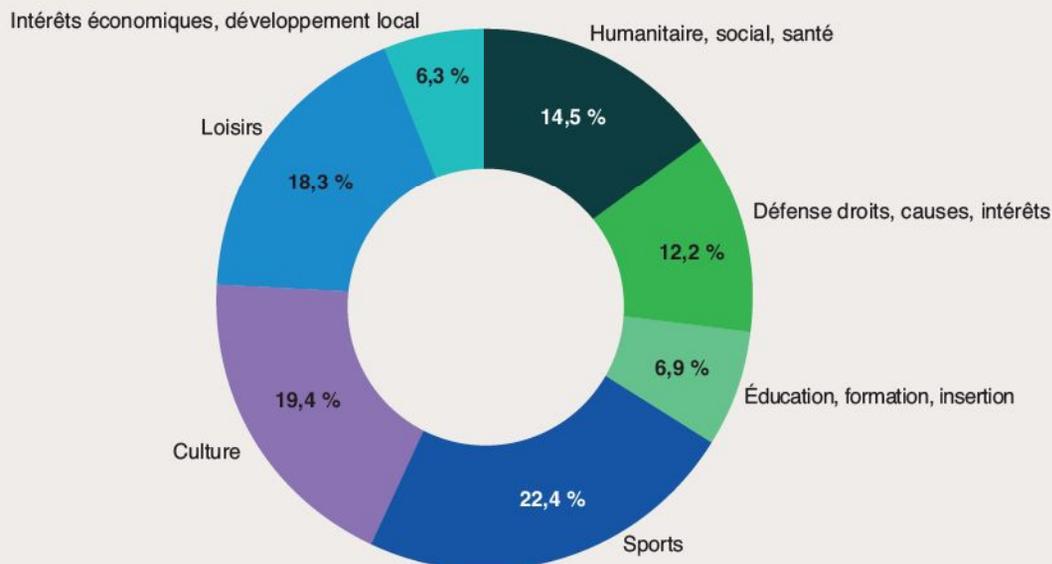
Répartition en ligne – dans le domaine de l'humanitaire, du social et de la santé, les associations sans salarié mobilisent 2 324 000 participations bénévoles, soit 70,9 % des participations de toutes les associations de ce domaine d'activité, et les associations employeuses 29,1 %.

La somme des pourcentages en colonne n'est pas toujours égale à 100 du fait des arrondis.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 27.

Répartition des participations bénévoles par domaine d'activité (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES BÉNÉVOLES AU COURS DE LA CRISE SANITAIRE : TÉLÉTRAVAIL ET RETRAIT D'ACTIVITÉ

125. Au titre de l'impact de la crise sanitaire sur le bénévolat, les associations étaient interrogées sur le recours éventuel au télétravail pour leurs bénévoles. Les réponses qu'elles ont communiquées montrent qu'à cet égard les situations ont été variables. Il leur était également demandé si et dans quelle mesure leurs bénévoles s'étaient mis en retrait d'activité. L'ampleur de ces retraits n'a pas été négligeable puisqu'elle a touché environ un quart des participations bénévoles totales.

TÉLÉTRAVAIL DES BÉNÉVOLES : SURTOUT DANS LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

126. Comme les entreprises du secteur privé et les organismes publics, les associations employeuses ont eu, peu ou prou, recours au télétravail pour leurs salariés pendant la crise sanitaire, du moins pour les tâches qui le permettaient [→ chapitre 8]. Qu'en a-t-il été pour le travail bénévole ? Les réponses communiquées par les associations conduisent à distinguer assez nettement les situations selon qu'elles avaient ou non des salariés. Chez les premières, près de trois sur dix déclarent qu'elles y ont eu beaucoup recours et une sur cinq un peu [→ Tableau 93]. Elles sont 36 % à ne pas du tout y avoir fait appel. Parmi les associations sans salarié, la situation est bien différente. Elles sont en effet 17 % seulement à y avoir eu beaucoup recours et près de six sur dix n'y ont pas du tout eu recours.

TABLEAU 93

RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL POUR LES BÉNÉVOLES, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Oui, beaucoup	Oui, un peu	Occasionnellement	Pas du tout	Total
Associations sans salarié					
Humanitaire, social, santé	17 %	13 %	12 %	58 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	23 %	19 %	15 %	43 %	100 %
Éducation, formation, insertion	36 %	14 %	15 %	35 %	100 %
Sports	12 %	11 %	14 %	63 %	100 %
Culture	17 %	13 %	15 %	55 %	100 %
Loisirs	10 %	10 %	12 %	68 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	24 %	9 %	14 %	54 %	100 %
Total	17 %	13 %	14 %	57 %	100 %
Associations employeuses					
Humanitaire, social, santé	22 %	22 %	18 %	39 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	53 %	14 %	10 %	22 %	100 %
Éducation, formation, insertion	34 %	20 %	15 %	32 %	100 %
Sports	22 %	19 %	16 %	44 %	100 %
Culture	30 %	18 %	18 %	34 %	100 %
Loisirs	24 %	19 %	19 %	38 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	33 %	15 %	15 %	36 %	100 %
Total	29 %	19 %	16 %	36 %	100 %
Ensemble					
Humanitaire, social, santé	18 %	14 %	13 %	54 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	25 %	18 %	15 %	42 %	100 %
Éducation, formation, insertion	36 %	15 %	15 %	35 %	100 %
Sports	13 %	12 %	14 %	61 %	100 %
Culture	18 %	13 %	16 %	53 %	100 %
Loisirs	11 %	11 %	12 %	67 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	26 %	11 %	14 %	50 %	100 %
Total	18 %	13 %	14 %	55 %	100 %

→ Lire : 17 % des associations sans salarié du domaine de l'humanitaire, du social et de la santé déclarent qu'elles ont eu beaucoup recours au télétravail pour leurs bénévoles.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

127. Des différences sont toutefois observables selon les domaines d'activité. Dans celui de la défense des droits, causes et intérêts, 53 % des associations employeuses déclarent avoir beaucoup eu recours au télétravail des bénévoles contre seulement 22 % des associations sportives ou de l'ensemble constitué par l'humanitaire, le social et la santé. Parmi les associations sans salarié, l'usage fréquent du télétravail pour le bénévolat est indiqué par plus du tiers de celles dont les activités sont centrées sur l'éducation, la formation ou l'insertion, mais par 10 % seulement de celles du domaine des loisirs et 12 % dans le domaine sportif [→ [Tableau 93](#)].

128. Le recours par les associations au télétravail pendant la pandémie a-t-il fait naître chez elles le souhait de prolonger, dans des circonstances moins problématiques, cette pratique à l'avenir ? En

d'autres termes, envisagent-elles de passer d'un télétravail subi à un télétravail choisi ? Il ne semble pas que tel soit vraiment le cas. En effet, à la question posée à ce sujet, trois quarts des associations sans salarié répondent par la négative. Cette proportion est même de 84 % chez les associations sportives et chez celles du domaine des loisirs. Le désintérêt affiché pour le télétravail à l'avenir est un peu moins massif parmi les associations employeuses. Les deux tiers d'entre elles n'envisagent pas de le perpétuer. Elles sont néanmoins proportionnellement moins nombreuses à afficher ce refus dans le domaine de la défense de causes, de droits et d'intérêts [→ [Tableau 94](#)]. Il resterait à connaître l'opinion des bénévoles sur le sujet, ce qu'une enquête auprès des associations ne permet pas.

TABLEAU 94

PERSPECTIVES DE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL POUR LES BÉNÉVOLES AU-DELÀ DE LA CRISE SANITAIRE, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Oui, dans des proportions comparables	Oui, dans une moindre mesure	Non	Total
Associations sans salarié				
Humanitaire, social, santé	7 %	18 %	75 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	8 %	28 %	64 %	100 %
Éducation, formation, insertion	6 %	33 %	61 %	100 %
Sports	3 %	13 %	84 %	100 %
Culture	7 %	17 %	76 %	100 %
Loisirs	5 %	11 %	84 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	9 %	25 %	66 %	100 %
Total	6 %	18 %	77 %	100 %
Associations employeuses				
Humanitaire, social, santé	6 %	27 %	67 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	11 %	43 %	46 %	100 %
Éducation, formation, insertion	5 %	32 %	63 %	100 %
Sports	4 %	22 %	74 %	100 %
Culture	6 %	22 %	73 %	100 %
Loisirs	3 %	21 %	77 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	11 %	44 %	44 %	100 %
Total	6 %	27 %	67 %	100 %
Ensemble				
Humanitaire, social, santé	7 %	20 %	73 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	8 %	29 %	63 %	100 %
Éducation, formation, insertion	5 %	33 %	62 %	100 %
Sports	3 %	14 %	83 %	100 %
Culture	7 %	17 %	76 %	100 %
Loisirs	5 %	12 %	84 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	9 %	29 %	62 %	100 %
Total	6 %	19 %	76 %	100 %

→ Lire : 5 % des associations du secteur des loisirs envisagent de recourir dans des proportions comparables au télétravail des bénévoles au-delà de la crise sanitaire.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES RETRAITS D'ACTIVITÉ DES BÉNÉVOLES ONT TOUCHÉ PRÈS DE LA MOITIÉ DES ASSOCIATIONS

129. La question ici examinée est celle des mises en retrait des bénévoles à l'égard de leurs activités associatives. Les mises en retrait, ou plus simplement les retraits, ne sont pas simplement des interruptions d'activité. Ces dernières ont été nombreuses pendant la crise et relèvent de facteurs différents. Elles peuvent avoir été la conséquence d'un arrêt du fonctionnement normal de l'association, par exemple du fait d'une interdiction administrative d'activité comme ce fut le cas dans certains domaines, ou pour d'autres raisons (locaux devenus momentanément inaccessibles, etc.). Elles ont pu être également liées aux restrictions de déplacement pendant les confinements. Ainsi les attestations obligatoires limitaient-elles les possibilités de dérogation de déplacement aux bénévoles pratiquant des activités très circonscrites telles que l'aide alimentaire ou d'urgence aux personnes vulnérables, la garde exceptionnelle d'enfants ou bien les tâches régulières (comptables, administratives, financières) que les dirigeants associatifs étaient tenus de réaliser comme pouvaient le faire les salariés des associations (décret du 29 octobre 2020²). Ces interruptions d'activité susmentionnées ne peuvent être considérées comme des retraits. Elles sont contraintes. En revanche, indépendamment de ces situations, des engagements ont été suspendus sur décision des bénévoles eux-mêmes, en particulier par crainte de la contamination, notamment chez ceux les plus exposés au risque tels les seniors. La mise en retrait est donc

une cessation de l'activité associative à l'initiative du bénévole. Il ne peut toutefois être exclu que certaines associations aient adopté dans leurs réponses une définition plus extensive de cette notion de mise en retrait et y aient inclus des cessations non intentionnelles d'activité, d'autant que la distinction entre ces dernières et les arrêts intentionnels n'a pas toujours été aisée à opérer.

130. Extrapolées à l'ensemble du secteur associatif, les réponses données au questionnaire conduisent à estimer à un peu plus de 620 000 le nombre d'associations qui ont connu une mise en retrait de certains de leurs bénévoles au cours de la crise sanitaire [→ Tableau 95]. En pourcentage, ce sont ainsi 45 % de toutes les associations qui ont été peu ou prou affectées [→ Figure 28]. Cette proportion est toutefois assez fortement variable selon les domaines d'activité. Elle est plus faible dans le domaine de la défense des intérêts économiques et du développement local et nettement supérieure dans celui de l'humanitaire, du social et de la santé où la part des associations concernées par ces mises en retrait est majoritaire et approche les six dixièmes parmi les employeuses. Cette situation dans ce dernier domaine n'a rien de très surprenant puisque les seniors, en direction desquels les préconisations de prévention ont été récurrentes pendant la crise sanitaire, y occupent une part tout à fait importante au sein du bénévolat. L'enquête CRA-CSA conduite en 2017 estime que les 55 ans et plus représentent 48 % des bénévoles dans ce domaine alors que leur part est de 39 % dans le bénévolat global, c'est-à-dire tous domaines réunis (PROUTEAU, 2018).

² Décr. n° 2020-1310 du 29 oct. 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, JO du 30.

TABLEAU 95

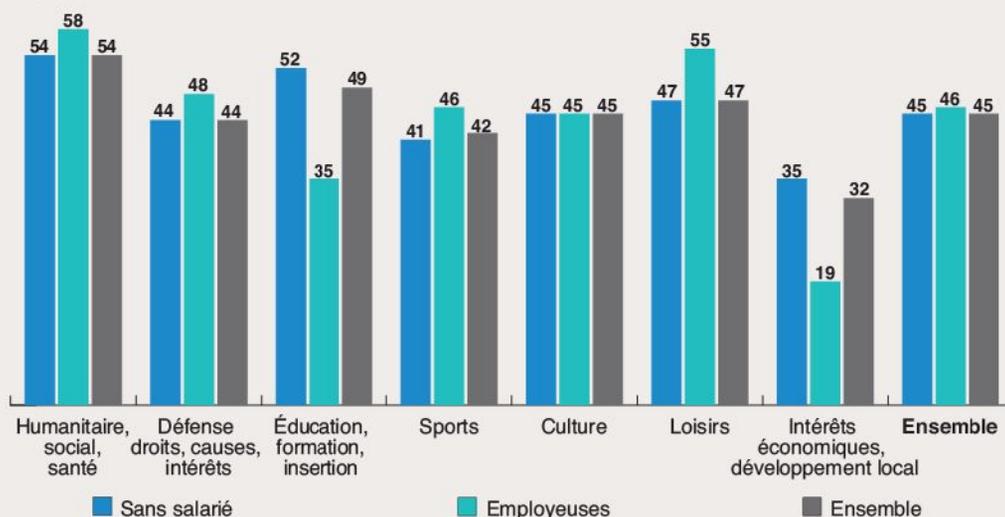
NOMBRE D'ASSOCIATIONS AYANT CONNU DES RETRAITS DE BÉNÉVOLES, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

Domaine	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Humanitaire, social, santé	72 000	16 000	88 000
Défense droits, causes, intérêts	69 500	7 000	76 500
Éducation, formation, insertion	38 000	4 500	42 500
Sports	121 500	16 500	138 000
Culture	116 500	13 500	130 000
Loisirs	120 500	6 500	127 000
Intérêts économiques, développement local	17 500	2 000	19 500
Total	555 500	66 000	621 500

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 28.

Part des associations ayant connu des retraits de bénévoles selon le domaine d'activité et la présence de salariés (en %)



Lire : parmi les associations sans salarié du secteur humanitaire, social et de santé, 54 % ont connu des mises en retrait de certains de leurs bénévoles. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UN PEU PLUS DE 6 MILLIONS DE PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES CONCERNÉES

131. Avoir connu des situations de mises en retrait de bénévoles ne dit rien sur l'ampleur prise par ce mouvement. Dans le questionnaire, il était demandé aux répondants d'indiquer combien de bénévoles avaient décidé d'interrompre ainsi leurs activités associatives. L'estimation obtenue pour la France entière montre qu'un peu plus de 6 millions de participations ont ainsi été concernées [→ Tableau 96]. Le domaine de l'humanitaire, du social et de la santé compte pour 17 %

de ces retraits, mais 37 % pour les seules associations employeuses [→ Figure 29]. Les sports, la culture et les loisirs comptent à eux trois pour 62 % des retraits, mais leur part (deux tiers) chez les associations sans salarié est assez sensiblement supérieure à celle observée chez les employeuses (41 %). Il reste que, pour appréhender le degré auquel les ressources bénévoles totales ont été au moins momentanément affaiblies par ces retraits, il convient de rapprocher ces derniers des indicateurs de participations bénévoles tels qu'ils ont été présentés plus haut.

TABLEAU 96

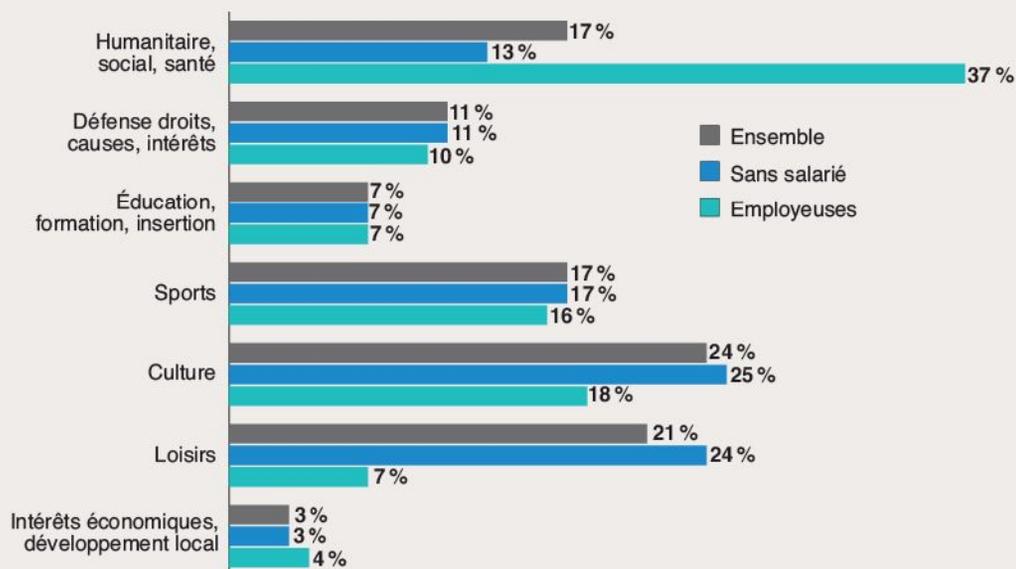
NOMBRE DE RETRAITS DE PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES, SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

Domaine	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Humanitaire, social, santé	650 000	383 000	1 033 000
Défense droits, causes, intérêts	552 000	104 000	656 000
Éducation, formation, insertion	343 000	75 000	418 000
Sports	859 000	166 000	1 025 000
Culture	1 281 000	189 000	1 470 000
Loisirs	1 206 000	70 000	1 276 000
Intérêts économiques, développement local	155 000	36 000	191 000
Total	5 045 000	1 023 000	6 069 000

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 29.

Répartition des retraits des participations bénévoles selon le domaine d'activité et la présence de salariés (en %)



Lire : les retraits d'activité de bénévoles dans les associations du secteur humanitaire, social et de la santé représentent 13 % de l'ensemble des retraits survenus dans les associations sans salarié, 37 % dans celui des associations employeuses et 17 % pour ces deux types d'associations réunis. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

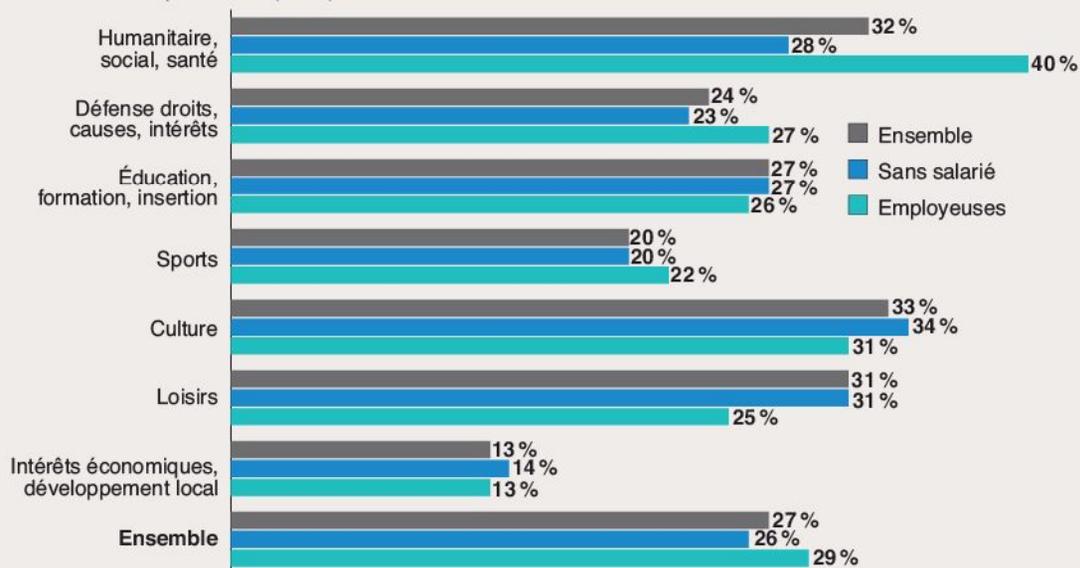
132. Les mises en retrait représentent 27 % de toutes les participations bénévoles estimées pour l'année 2020 [→ Figure 30]. Ce taux est un peu plus fort dans les associations employeuses (29 %) que dans les associations sans salarié (26 %). L'écart entre ces deux types d'associations est toutefois plus conséquent dans l'humanitaire, le social et la santé où les employeuses sont nettement plus touchées (40 % des participations) que les associations sans

salarié (28 %). Trois domaines d'activité sont plus particulièrement affectés : la culture, les loisirs ainsi que l'action sociale, humanitaire, santé. Dans ces trois domaines, les retraits représentent approximativement un tiers du total des participations. Cette proportion est aux environs d'un quart dans l'éducation, formation, insertion ainsi que dans la défense de droits et de causes, et d'un cinquième dans les associations sportives.

4. LE BÉNÉVOLAT ET LA CRISE SANITAIRE

Figure 30.

Retraits d'activité des bénévoles en proportion de l'ensemble des participations, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Lire : les retraits d'activité de bénévoles dans les associations du secteur humanitaire, social et de la santé représentent 32 % de l'ensemble des participations estimées en 2020 pour ce secteur, mais 28 % chez les sans salarié et 40 % parmi les employeuses. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

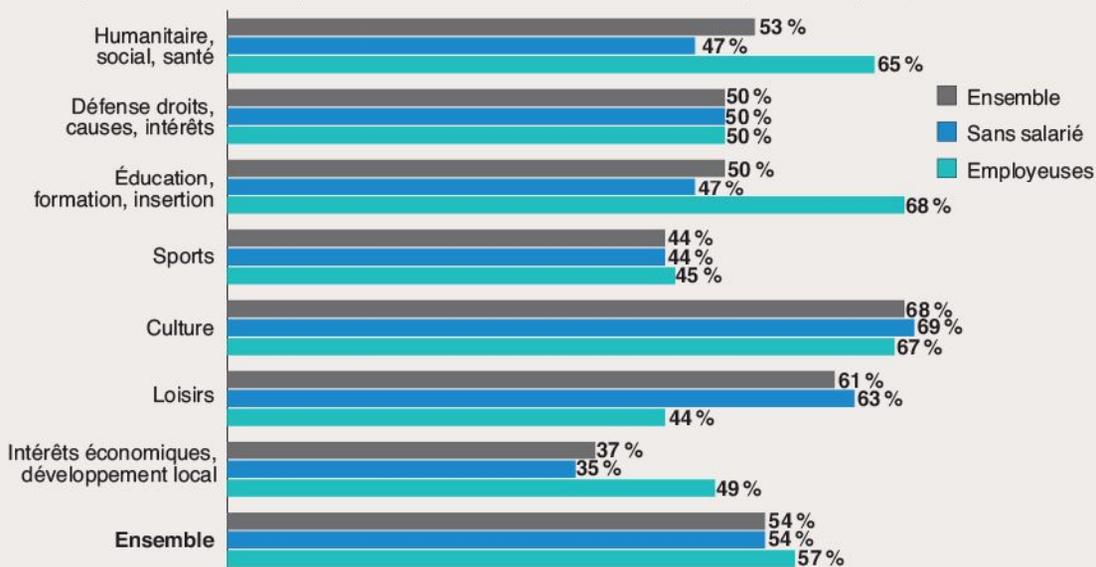
Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

133. Comme cela a été noté plus haut, toutes les associations n'ont pas connu de retraits d'activité de la part de leurs bénévoles. Or c'est aux participations bénévoles de l'ensemble des associations que les mises en retrait ont été rapportées ci-dessus. Pour avoir une idée plus précise de l'embarras occasionné par ces retraits, il convient de rapporter ces derniers aux participations des seules associations qui en ont connu. C'est alors plus de 50 % des participations qui ont été concernées [→ Figure 31]. Dans les associations culturelles, les retraits ont

même dépassé les deux tiers des participations bénévoles, aussi bien parmi les employeuses que chez les sans salarié. Ce taux est encore de 60 % dans les loisirs, mais il est alors nettement inférieur pour les employeuses. Il dépasse les 50 % dans l'humanitaire, le social et la santé et, dans ce cas, ce sont les employeuses qui sont tout particulièrement touchées puisque les retraits y représentent 65 % des participations de 2020. Il est sensiblement plus faible dans le domaine des intérêts économiques et du développement local.

Figure 31.

Retraits d'activité des bénévoles en proportion des participations dans les seules associations ayant connu des retraits parmi leurs bénévoles, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Lire : les retraits d'activité de bénévoles dans les associations du secteur humanitaire, social et de la santé qui ont connu de tels retraits représentent 53 % de l'ensemble de leurs participations estimées en 2020, 47 % chez les sans salarié et 65 % parmi les employeuses. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête CES - OIRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

REPRISES D'ACTIVITÉ BÉNÉVOLE ET PERTES DE PARTICIPANTS

134. Un an et demi environ après le début de la crise, l'enquête permet de faire le bilan des reprises d'activité de la part des bénévoles qui s'étaient mis en retrait. Tous ne sont pas revenus dans leurs associations. Il en a découlé pour ces dernières une perte plus ou moins importante de cette ressource non monétaire et une inquiétude pour l'avenir.

REPRENDRE OU ABANDONNER SON ENGAGEMENT ?

135. Pendant la pandémie de la Covid-19, les conditions de vie et d'activité professionnelle des individus ont été sérieusement perturbées, ce qui a pu conduire une partie des salariés à reconsidérer leur rapport au travail, d'une manière toutefois très variable selon leurs conditions d'emploi et de travail (LEROYER, LESCURIEUX, VIERA GIRALDO, 2021 ; BENDAVID, 2022). Que ces transformations laissent des traces durables est une hypothèse plausible. Il est loisible de penser que cette crise a également été l'occasion, pour une partie des bénévoles, de reconsidérer la

place qu'occupaient dans leur vie quotidienne leurs activités au sein de leurs associations et, possiblement, de réexaminer les rapports qu'ils entretenaient avec ces dernières. Certains d'entre eux ont pu décider de ne pas reprendre leur engagement à l'issue des interruptions d'activité, que celles-ci aient été le résultat de décisions individuelles (mises en retrait) ou de circonstances contraignantes (suspension collective des activités associatives). Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs facteurs peuvent être évoqués qui ont mené à de telles décisions. Il y a bien entendu le souci de précaution sanitaire dans un contexte où l'acuité du danger épidémique a diminué mais n'a pas disparu. D'autres ont pu découvrir de nouveaux centres d'intérêt, notamment dans le cadre domestique ou plus largement familial, qui se sont alors substitués aux activités associatives. Pour d'autres encore, la crise a pu être un facteur précipitant une décision de désengagement, jusqu'alors différée, soit par lassitude, soit par inconfort dans le cadre collectif de l'association. Il n'est donc pas étonnant qu'une partie des mises en retrait n'ait pas été suivie d'une reprise de l'engagement associatif.

136. Le questionnaire de l'enquête invitait les associations à indiquer si, au moment où elles répondaient, leurs bénévoles qui s'étaient antérieurement mis en retrait avaient repris leurs activités. Trois situations étaient proposées : reprise de tous ou presque tous les bénévoles, reprise d'une partie seulement d'entre eux ou bien encore aucune reprise. L'exploitation des réponses permet d'estimer que, parmi les associations concernées, 40 % ont vu revenir totalement leurs bénévoles, les autres associations se partageant de manière approximativement égale entre celles qui n'ont connu qu'une reprise partielle et celle pour lesquelles les bénévoles s'étant mis en retrait ne sont pas revenus [→ Tableau 97]. La part de cette dernière catégorie est plus forte chez les associations sans salarié que chez les employeuses. Par domaine d'activité, la part des associations sans salarié ayant vu revenir tous leurs bénévoles est plus élevée dans l'humanitaire, le social et la santé, mais aussi dans les sports et les loisirs. Parmi les associations employeuses, c'est la défense de droits, causes et intérêts qui est le plus fréquemment dans cette même situation.

TABLEAU 97

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LE DEGRÉ DE REPRISE D'ACTIVITÉ DES BÉNÉVOLES QUI S'ÉTAIENT MIS EN RETRAIT, LE DOMAINE D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Tous les bénévoles en retrait ou presque tous ont repris leurs activités	Une partie des bénévoles en retrait ont repris leurs activités	Aucun bénévole en retrait n'a repris ses activités (ou très peu ont repris)	Total
Associations sans salarié				
Humanitaire, social, santé	46 %	35 %	19 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	32 %	46 %	22 %	100 %
Éducation, formation, insertion	25 %	50 %	25 %	100 %
Sports	43 %	40 %	17 %	100 %

TABLEAU 97 (suite)

Culture	35 %	42 %	23 %	100 %
Loisirs	45 %	29 %	26 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	41 %	37 %	22 %	100 %
Total	40 %	38 %	22 %	100 %
Associations employeuses				
Humanitaire, social, santé	43 %	44 %	13 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	59 %	30 %	11 %	100 %
Éducation, formation, insertion	45 %	33 %	22 %	100 %
Sports	33 %	47 %	20 %	100 %
Culture	36 %	45 %	19 %	100 %
Loisirs	32 %	48 %	20 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	36 %	55 %	9 %	100 %
Total	40 %	43 %	17 %	100 %
Ensemble				
Humanitaire, social, santé	45 %	37 %	18 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	35 %	44 %	21 %	100 %
Éducation, formation, insertion	27 %	48 %	25 %	100 %
Sports	42 %	41 %	17 %	100 %
Culture	35 %	42 %	23 %	100 %
Loisirs	44 %	30 %	26 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	40 %	39 %	21 %	100 %
Total	40 %	29 %	31 %	100 %

→ Lire : 46 % des associations sans salarié du domaine de l'humanitaire, du social et de la santé qui ont connu des mises en retrait de bénévoles ont récupéré la totalité ou la quasi-totalité de ceux-ci. 19 % n'en ont récupéré aucun.

Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Champ : ensemble des associations ayant connu des mises en retrait d'activité de la part de certains bénévoles.

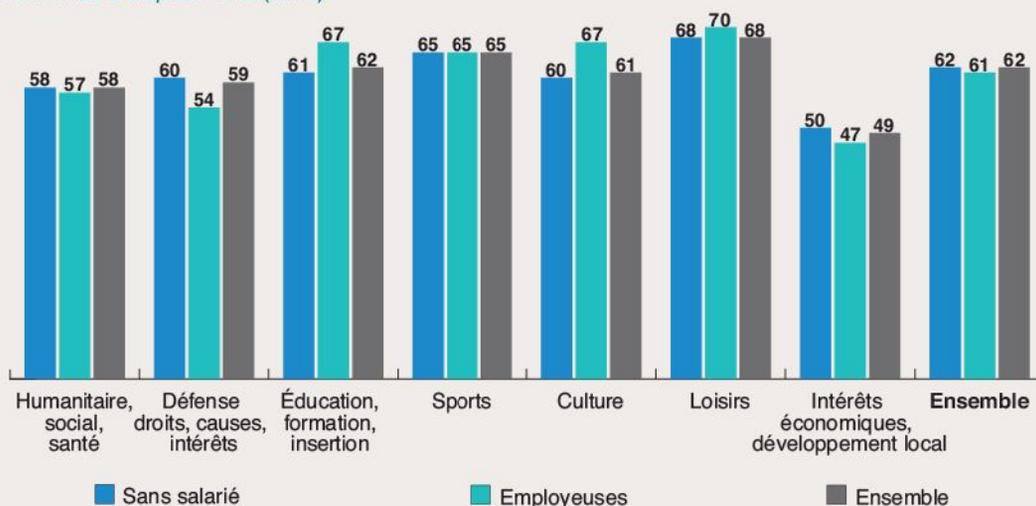
Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

137. Sur les plus de 6 millions de participations bénévoles ayant fait l'objet d'un retrait du fait de la crise sanitaire, un peu moins de 3,8 millions ont donné lieu à une reprise de l'activité associative, soit un taux de 62 % [→ Figure 32]. C'est dans les loisirs que le taux de reprise a été le plus élevé, mais ce domaine avait connu également un taux de retrait important. C'est dans les activités de services économiques et de déve-

loppement local qu'il a été le plus faible, mais le taux de retrait y avait été moins élevé. Les différences entre les taux de reprise dans les associations employeuses et ceux dans les associations sans salarié sont relativement limitées. Elles n'apparaissent vraiment que dans la culture et l'éducation, formation, insertion, où les taux sont supérieurs chez les employeuses, et dans la défense de droits et de causes où elles sont inférieures.

Figure 32.

Taux de reprise en proportion des participations concernées par les retraits, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)



Lire : 58 % des participations concernées par les mises en retrait d'activité dans le domaine humanitaire, social et de la santé ont connu une reprise d'activité ultérieure, 58 % chez les sans salarié et 57 % parmi les employeuses. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête CES - ovs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES PERTES DE BÉNÉVOLES : 10 % DE L'ENSEMBLE DES PARTICIPATIONS

138. À la date de l'enquête, les bénévoles qui n'avaient pas renoué avec leur engagement après s'être mis en retrait pouvaient légitimement être considérés comme perdus par les associations concernées³. À partir des

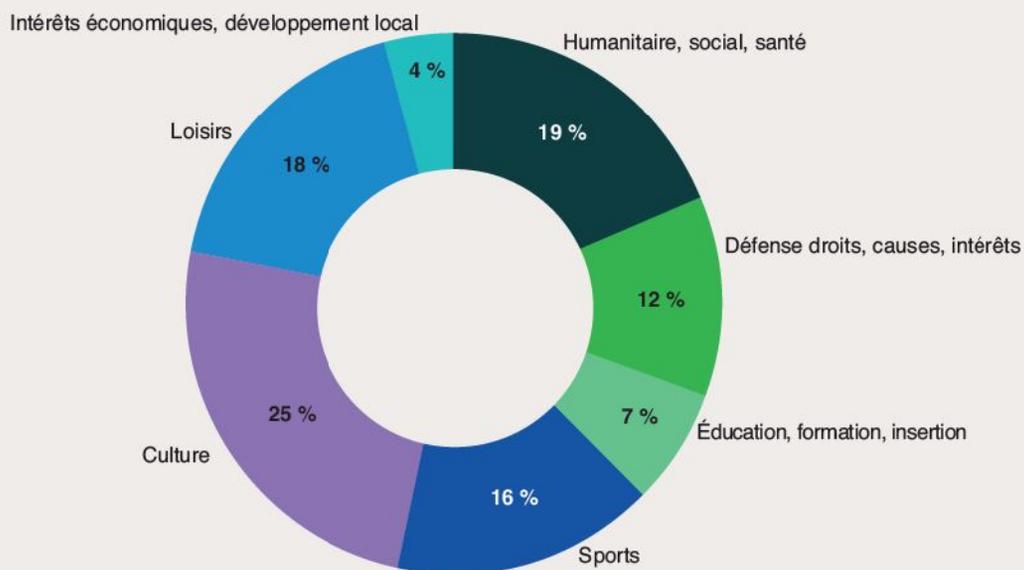
³ Il ne peut toutefois être exclu que certains bénévoles considérés comme perdus aient repris leur activité postérieurement à l'enquête, c'est-à-dire au cours de l'année 2022 ou au début de 2023. Il est également possible que des bénévoles « perdus » pour une association se soient engagés dans d'autres associations. Mais même dans ce dernier cas, il y a bien une perte pour les associations d'origine.

réponses obtenues sur ce sujet, on peut estimer à 2,3 millions le nombre total de participations qui n'ont pas été recouvrées. La figure suivante montre leur répartition par domaine d'activité [→ Figure 33]. Ce sont ainsi très légèrement plus de 10 % de l'ensemble des participations déclarées au titre de l'année 2020 qui ont été perdues. Ce taux de perte ou de non-retour est plus élevé dans la culture (du moins pour les associations sans salarié) et dans l'humanitaire, le social et la santé (particulièrement chez les associations employeuses) [→ Figure 34]. Il est sensiblement

plus faible dans les sports et les activités de défense des intérêts économiques et le développement local.

Figure 33.

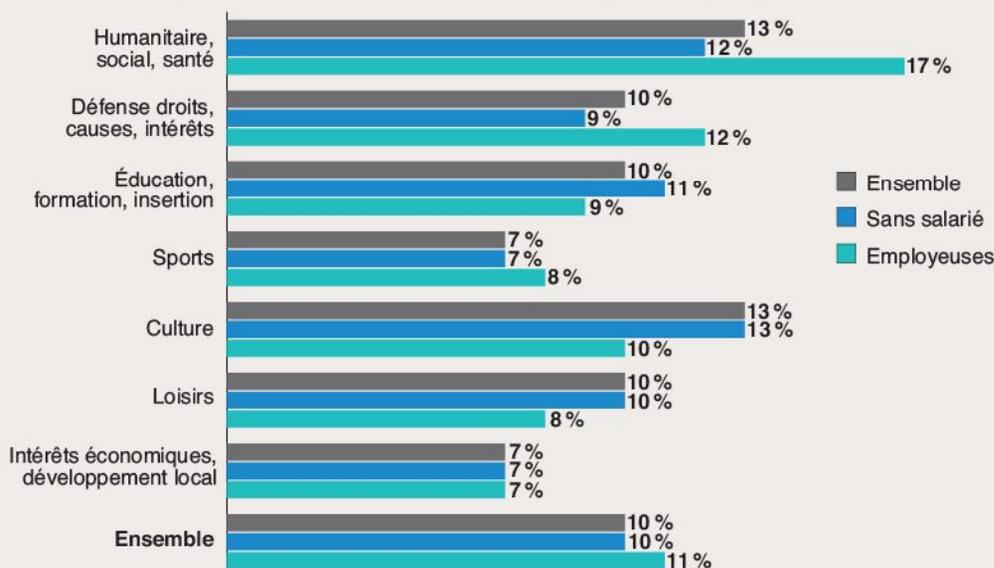
Répartition des pertes de participations bénévoles par domaine d'activité (en %)



Lire : 25 % des participations perdues du fait des non-retours après retraits d'activité bénévole l'ont été dans la culture.
Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 34.

Pertes de participations bénévoles après leur mise en retrait en proportion des participations déclarées par l'ensemble des associations, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Le taux de perte est le rapport du nombre de participations bénévoles perdues sur le nombre de participations déclarées en 2020.

Lire : le taux de perte de participations bénévoles est de 10 % pour l'ensemble des associations, de 10 % pour les associations sans salarié et de 11 % pour les employeuses. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

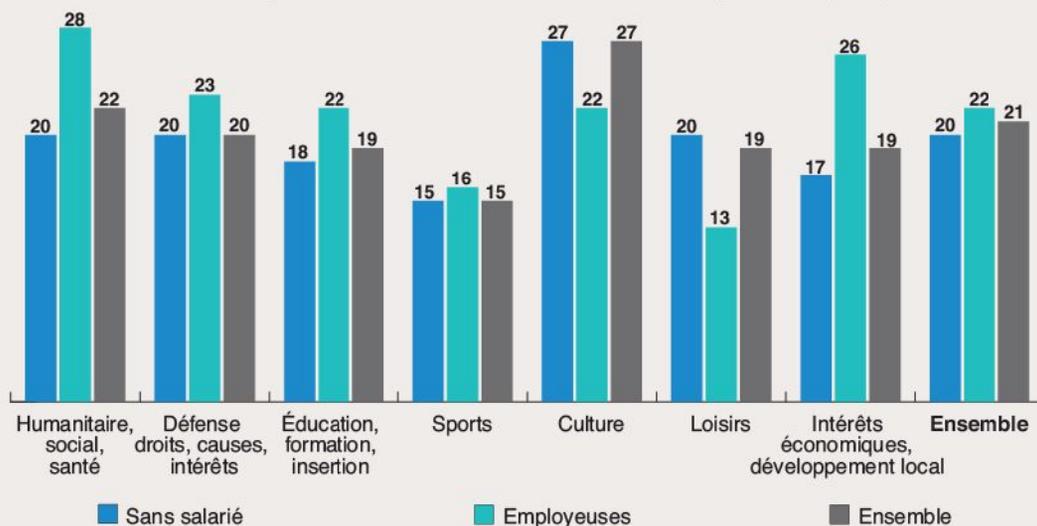
Source : Enquête CES - Ours université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

139. Comme pour l'examen des mises en retrait et pour mieux appréhender l'impact des pertes de bénévoles sur les associations affectées, il est utile de rapporter ces pertes au nombre de participations estimées en 2020 pour les seules associations ayant connu des mises en retrait de bénévoles puisque ce sont elles qui ont été exposées au risque de ne pas les voir reprendre leurs activités. Dans ce cas, le taux de perte est de deux participations sur dix [→ Figure 35]. Mais une nouvelle fois, des variations par domaine peuvent être observées. C'est ainsi que les associations culturelles ont été plus particulièrement touchées, de même que les associations employeuses de l'humanitaire, du social et de la santé. Les associations sportives paraissent avoir été moins affectées. Bien évidemment, il serait souhaitable de

compléter ce bilan réalisé en termes de pertes de participations bénévoles par un état du déficit du volume de bénévolat qu'elles ont entraîné dans les associations en question. Cela permettrait en effet de mieux cerner le degré des difficultés que ces pertes ont occasionnées aux associations. Le non-retour de bénévoles qui avaient l'habitude de consacrer beaucoup de temps à leurs activités associatives aura probablement été plus dommageable que la perte de participants assurant des contributions modestes ou très épisodiques. Mais l'estimation du déficit exprimé en heures n'est pas possible à partir de la présente enquête, car il n'a pas été jugé réaliste d'interroger les associations sur des aspects difficilement quantifiables par elles dans un contexte d'activité particulièrement perturbé.

Figure 35.

Pertes de participations bénévoles en proportion des participations déclarées par les associations ayant connu des mises en retrait de bénévoles, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)



Le taux de perte est le rapport du nombre de participations bénévoles perdues sur le nombre de participations déclarées en 2020.

Lire : le taux de perte de participations bénévoles est de 21 % pour l'ensemble des associations, de 20 % pour les associations sans salarié et de 22 % pour les employeuses. Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête ces - ovis université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et ova « Le paysage associatif français », 2021-2022.

DES PERTES PEU COMPENSÉES PAR DE NOUVELLES ARRIVÉES DE BÉNÉVOLES

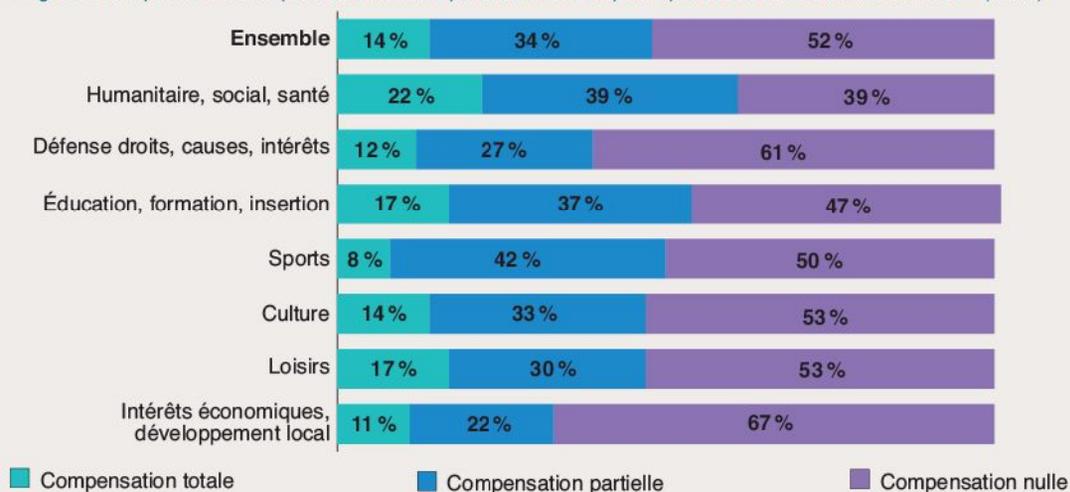
140. Les flux sortants (désengagements) qui viennent d'être évoqués ont-ils été atténués par des flux de sens contraire, c'est-à-dire l'arrivée de nouveaux bénévoles ? Pour documenter la question, les associations étaient interrogées sur l'éventuelle compensation des pertes de leurs participants par l'arrivée de nouveaux bénévoles. Trois situations étaient suggérées : la compensation complète, la compensation partielle et l'absence totale de compensation. La première de ces situations s'avère être nettement minoritaire puisqu'elle n'est attestée que par 14 % des associations répondantes [→ Figure 36]. Elle est toutefois plus fréquente dans les associations de

l'humanitaire, du social et de la santé. Au contraire, elle est plus rare dans les associations sportives. Un tiers des répondants indiquent qu'il y a eu une compensation partielle, et ils sont plus de 40 % à indiquer une telle situation dans le domaine des sports. Mais dans l'ensemble, tous secteurs confondus, plus de la moitié des associations répondent qu'il n'y a eu aucune compensation. C'est le domaine des services économiques et de développement local, mais aussi celui de la défense de droits et de causes qui sont les plus mal lotis à cet égard. Il n'est malheureusement pas possible de mesurer le solde entre les pertes entraînées par les non-reprises d'activité et l'arrivée de nouveaux bénévoles, c'est-à-dire les pertes nettes.

4. LE BÉNÉVOLAT ET LA CRISE SANITAIRE

Figure 36.

Degré de compensation des pertes bénévoles par de nouveaux participants selon le domaine d'activité (en %)



Lire : parmi les associations ayant perdu des bénévoles lors de la crise sanitaire, 22 % de celles œuvrant dans le secteur de l'humanitaire, du social et de la santé ont totalement compensé ces pertes par l'arrivée de nouveaux bénévoles.

Source : Enquête CES - Ours université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

141. Ainsi la crise sanitaire a-t-elle conduit à des désengagements de bénévoles sans que de nouveaux bénévoles soient en nombre suffisant pour compenser les pertes subies par les associations. Dans ces conditions, il est vraisemblable que nombre d'entre elles cherchent à étoffer cette ressource non monétaire indispensable. L'enquête « Paysage » soumettait plusieurs objectifs à propos desquels il était demandé aux associations d'indiquer le degré de priorité qu'elles leur accordaient, en distinguant trois niveaux : faible, assez fort et très fort. Parmi

ces objectifs figurait le renforcement du bénévolat. Plus d'un répondant sur quatre en fait une priorité très forte, et près d'un sur deux une priorité assez forte [→ [Tableau 98](#)]. Dans les domaines de l'humanitaire, du social et de la santé et de la défense de droits et de causes, une association sur trois est dans ce cas. L'occurrence de ce degré de priorité est en revanche plus faible dans la culture, ce qui peut paraître surprenant puisque ce domaine a été particulièrement exposé aux pertes de bénévoles à la suite de leur mise en retrait.

TABLEAU 98

PRIORITÉ ACCORDÉE À L'OBJECTIF DE RENFORCEMENT DU BÉNÉVOLAT SELON LE DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN %)

	Faible	Assez forte	Très forte	Total
Humanitaire, social, santé	21 %	46 %	33 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	24 %	43 %	33 %	100 %
Éducation, formation, insertion	25 %	47 %	28 %	100 %
Sports	27 %	47 %	26 %	100 %
Culture	33 %	45 %	21 %	100 %
Loisirs	30 %	46 %	24 %	100 %
Intérêts économiques, développement local	29 %	49 %	22 %	100 %
Total	28 %	46 %	26 %	100 %

→ Lire : 33 % des associations du domaine de l'humanitaire, du social et de la santé déclarent comme très forte la priorité qu'elles accordent au renforcement du bénévolat.

Les pourcentages ont été arrondis à l'unité la plus proche.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

142. Il apparaît incontestable que les ressources bénévoles associatives ont pâti de la crise sanitaire. Les éléments de bilan qui ont été présentés dans ce chapitre l'attestent. Mais ce bilan reste partiel puisqu'il n'examine que les participations bénévoles et non leur volume horaire dont la mesure, comme cela a déjà été souligné, est problématique dans le contexte chahuté qui a été celui de la période la plus aiguë de la pandémie. Ce bilan gagnerait également à être actualisé avec plus de recul temporel, car il est établi, rappelons-le, en fonction des informations collectées auprès des associations à la fin de l'année 2021 et tout au début de l'année 2022. Il ne peut donc être exclu qu'au moment où le lecteur prendra connaissance du présent ouvrage les choses aient évolué. Enfin, ce bilan est à approfondir, car il importerait d'envisager dans quelle mesure la crise laissera des traces durables sur le bénévolat et, plus particulièrement, sur les rapports des bénévoles à leur engagement. Des enquêtes auprès des bénévoles sont indispensables pour envisager de traiter cette importante question.

POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

- R. BENDAVID, « "Plus rien ne sera comme avant" dans sa vie au travail », Fondation Jean Jaurès, 1^{er} juillet 2022 : <https://www.jean-jaures.org/publication/plus-rien-ne-sera-jamais-comme-avant-dans-sa-vie-au-travail>.
- A. LEROYER, M. LESCURIEUX, V. VIERA GIRALDO, « Comment la pandémie de Covid-19 a-t-elle bouleversé le rapport au travail ? », *Connaissance de l'Emploi*, n° 172, juin 2021.
- L. PROUTEAU, « Bénévolat et bénévoles en France en 2017. État des lieux et tendances », Rapport de recherche, Centre de recherche sur les associations – CSA, octobre 2017 : https://centre-recherche-associations.org/cra_document/benevolat-et-benevoles-en-france-en-2017-etat-des-lieux-et-tendances.
- V. TCHERNONOG, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd.

5. MESURE, ÉVOLUTION ET CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS

La crise sanitaire a considérablement impacté l'activité des associations. Différents dispositifs d'aide ont été mis en place par les pouvoirs publics pour aider ces dernières à traverser la crise sanitaire. Quelles ont été l'ampleur des interruptions d'activité et l'importance du recours aux différents dispositifs publics d'aide ? Quel en a été l'impact sur le volume de ressources des associations ? À quels niveaux s'établissent les budgets associatifs en 2020 ? Comment a évolué le poids du secteur associatif dans les dernières années ? Comment évoluent les processus de concentration du secteur associatif ?

Par Viviane TCHERNOG

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS

143. L'année 2020 a été la première année de crise sanitaire liée à la Covid-19. De nombreuses mesures et consignes de santé publique ont été mises en place afin de lutter contre la propagation de l'épidémie. Les deux confinements intervenus durant l'année 2020, portant sur une durée cumulée d'environ 100 jours, ont conduit à des interruptions partielles et totales d'activité pour un certain nombre d'associations. Outre des interdictions d'activité, la crise sanitaire a entraîné un certain nombre de consignes et de réglementations telles que l'adaptation des locaux de travail ou destinés aux événements, des jauges pour les événements de grande ampleur, des règles d'isolement ou de quarantaine qui ont eu un impact sur le volume d'activité des associations et donc sur le niveau de leurs ressources. Si les associations sans salarié sont moins sensibles à

l'évolution des ressources budgétaires dans la mesure où les ressources en nature – en particulier, le travail bénévole – constituent l'essentiel de leurs moyens d'action, il n'en va pas de même pour les associations employeuses qui doivent faire face au paiement des salaires. L'enquête conduite a cherché dans un premier temps à mesurer l'importance et les motifs des interruptions d'activité enregistrées en 2020 et 2021. Elle a, dans un deuxième temps, cherché à préciser la nature des différents dispositifs de soutien publics et privés destinés aux associations pour leur permettre de traverser la crise.

LES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ

Une large majorité des associations a subi des interruptions d'activité

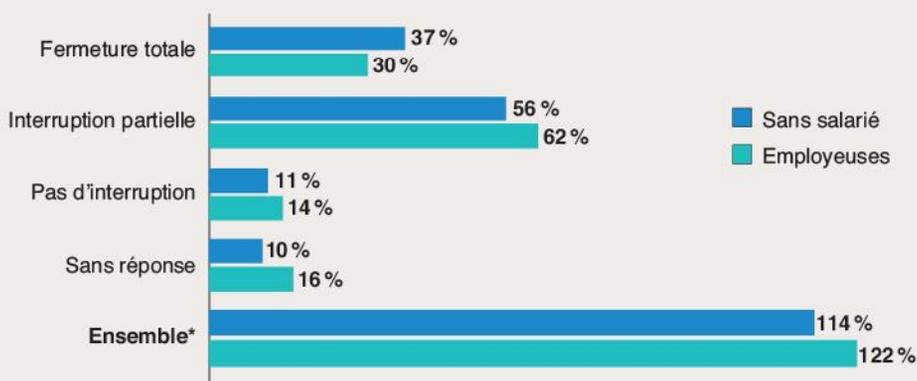
144. Les associations ont été nombreuses à interrompre leurs activités en 2020, et assez nombreuses à le faire en 2021 : seules 11 % des associations sans salarié et 14 % des associations employeuses

répondantes indiquent qu'elles n'ont pas interrompu leurs activités, même de façon partielle. Les interruptions totales d'activité concernent 37 % des associations sans salarié et 30 % des employeuses.

Les interruptions partielles d'activité ont été beaucoup plus nombreuses : elles ont concerné 56 % des associations sans salarié et 62 % des employeuses dans la période [→ Figure 37].

Figure 37.

Fréquence des interruptions d'activité selon l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)



* Le total est supérieur à 100 car les associations ont pu recourir à la fois, à des moments différents, à une interruption totale et à une interruption partielle. Lire : 37 % des associations sans salarié ont déclaré avoir procédé à une interruption totale de leurs activités.

Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

145. 33 % des associations sans salarié ont procédé à des fermetures totales contre 25 % des employeuses. Les secteurs sportif, culturel et de loisirs ont été les plus impactés par les interruptions d'activité puisque seulement 5 %, 7 % et 7 % des associations de ces secteurs n'ont connu aucune interruption. Les activités de ces secteurs nécessitent des rencontres et des échanges nombreux ou réguliers

– entre membres, adhérents, bénévoles ou avec les publics – incompatibles avec les restrictions imposées à cette époque du fait de la crise sanitaire. À l'inverse, les associations des secteurs humanitaire, social et de santé, sollicitées pour un certain nombre d'entre elles pour répondre aux besoins issus de la crise sanitaire, ont été moins exposées [→ Tableau 99].

TABLEAU 99

FRÉQUENCE DES FERMETURES TOTALES OU PARTIELLES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES)

	Fermeture totale seulement	Interruptions partielles d'activité seulement	Fermeture totale et interruptions partielles d'activité	Pas d'interruption totale ou partielle	Total
Associations sans salarié	33 %	53 %	3 %	11 %	100 %
Humanitaire, social, santé	24 %	50 %	3 %	24 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	21 %	60 %	3 %	16 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	26 %	60 %	1 %	12 %	100 %
Sports	36 %	54 %	4 %	5 %	100 %
Culture	37 %	54 %	2 %	7 %	100 %
Loisirs	44 %	45 %	5 %	7 %	100 %
Activités économiques	17 %	49 %	2 %	32 %	100 %
Associations employeuses	25 %	57 %	5 %	13 %	100 %
Humanitaire, social, santé	14 %	61 %	4 %	22 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	12 %	67 %	3 %	18 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	10 %	63 %	6 %	21 %	100 %
Sports	40 %	53 %	5 %	2 %	100 %
Culture	35 %	55 %	5 %	6 %	100 %
Loisirs	32 %	52 %	8 %	7 %	100 %
Activités économiques	7 %	61 %	0 %	33 %	100 %
Ensemble des associations	33 %	53 %	3 %	11 %	100 %
Humanitaire, social, santé	22 %	3 %	52 %	24 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	20 %	3 %	60 %	17 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	24 %	2 %	61 %	14 %	100 %
Sports	36 %	4 %	54 %	5 %	100 %
Culture	37 %	2 %	54 %	7 %	100 %
Loisirs	44 %	5 %	45 %	7 %	100 %
Activités économiques	15 %	2 %	51 %	32 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

L'interdiction d'activité, motif majeur des interruptions d'activité

146. L'interdiction d'activité et les confinements sont sans surprise les motifs majeurs des interruptions d'activité totales mais aussi partielles subies par les associations : 90 % des associations sans salarié et 95 % des employeuses ayant répondu à la question relative aux motifs des interruptions totales indiquent

que ces dernières sont dues à l'interdiction d'activité en vigueur durant plusieurs moments de la crise sanitaire. Ce motif d'interruption est légèrement moindre concernant les interruptions partielles, mais il reste massif puisque les associations sans salarié ou employeuses expliquent ainsi les interruptions : c'est le cas de 84 % des associations sans salarié et de 83 % des employeuses répondantes [→ [Tableau 100](#)].

TABLEAU 100

MOTIFS DES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES)

	Interruptions totales		Interruptions partielles	
	Associations sans salarié	Associations employeuses	Associations sans salarié	Associations employeuses
Interdiction d'activité	90 %	95 %	84 %	83 %
Absence de locaux	24 %	17 %	26 %	20 %
Insuffisance de bénévoles	7 %	3 %	9 %	6 %
Insuffisance de salariés	-	1 %	-	5 %
Autres	5 %	5 %	11 %	12 %
Total*	126 %	121 %	130 %	126 %

*Le total est supérieur à 100, car une même association peut avoir interrompu son activité pour plusieurs motifs.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

147. L'absence de locaux est le second motif avancé par les associations répondantes pour expliquer les interruptions d'activité. Les règles sanitaires imposées ont parfois été difficiles à respecter pour les associations et ont rendu difficile, voire impossible, pour des raisons techniques ou financières, l'aménagement des locaux. 24 % des associations sans salarié répondantes et 17 % des employeuses répondantes indiquent ainsi que l'absence de locaux adaptés a justifié une fermeture totale de l'association. Les associations sans salarié ou employeuses sont encore plus nombreuses à indiquer que les difficultés liées

aux locaux ont expliqué les interruptions partielles d'activité [→ [Tableau 100](#)].

148. Le manque de bénévoles résultant du retrait d'un certain nombre d'entre eux pour des motifs liés à la crise sanitaire constitue le troisième motif évoqué par les associations sans salarié pour expliquer les interruptions d'activité, mais ce facteur, qui concerne surtout les associations sans salarié qui s'appuient sur le travail bénévole pour mettre en place leur projet, n'est cité que par 7 % des associations sans salarié pour expliquer la fermeture totale de leur association et par 9 % pour justifier une interruption

partielle d'activité [→ Tableau 100]. L'insuffisance du nombre de salariés en place n'a presque jamais été évoquée par les associations employeuses.

149. Les autres facteurs d'interruption partielle de l'activité cités par les associations tiennent fréquemment aux difficultés de déplacement des bénévoles, des adhérents, du public et plus généralement aux impossibilités de se regrouper. Les associations ont cité comme autres facteurs les annulations de spectacles, de manifestations publiques, la réticence aux contacts d'adhérents ou de bénéficiaires, la complexité et le caractère très contraignant des protocoles sanitaires, les exigences du passe sanitaire... Le faible nombre de participants même lorsque les consignes ont été appliquées, l'inquiétude (des personnes, des bénévoles et des adhérents) face à la pandémie, l'application d'un principe de précaution notamment lorsque l'association comptait un nombre élevé de bénévoles ou d'adhérents âgés et donc à risque, l'interdiction

des rassemblements figurent parmi les autres motifs cités par les associations qui rendaient difficile la mise en place des activités de l'association et ont rendu parfois caduc son projet [→ Tableau 100].

Les associations sportives particulièrement impactées par les interdictions d'activité

150. La mesure des fréquences des motifs de fermeture totale ou partielle d'activité montre que les interdictions d'activité ont concerné tous les secteurs d'activité, mais ont eu un impact plus important sur les associations sportives et les associations développant des activités économiques : respectivement 79 % et 81 % des associations l'évoquent comme motif d'interruptions totales. Près d'un quart des associations d'éducation, formation et insertion citent l'absence de locaux comme motif d'interruptions partielles de leurs activités [→ Tableaux 101 et 102].

TABLEAU 101

MOTIFS DES INTERRUPTIONS TOTALES D'ACTIVITÉ LIÉES À LA CRISE SANITAIRE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES)

Motifs des interruptions totales	Interdiction d'activité	Absence de locaux	Insuffisance de bénévoles	Insuffisance de salariés	Autres	Total
Associations sans salarié	71 %	19 %	6 %	-	4 %	100 %
Humanitaire, social, santé	63 %	18 %	11 %	-	7 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	70 %	12 %	11 %	-	7 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	60 %	20 %	14 %	-	6 %	100 %
Sports	79 %	17 %	2 %	-	2 %	100 %
Culture	68 %	21 %	5 %	-	5 %	100 %
Loisirs	72 %	20 %	5 %	-	4 %	100 %

TABLEAU 101 (suite)

Activités économiques	79 %	21 %	0 %	-	0 %	100 %
Associations employeuses	78 %	14 %	3 %	1 %	4 %	100 %
Humanitaire, social, santé	70 %	4 %	6 %	4 %	16 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	75 %	8 %	8 %	0 %	8 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	85 %	0 %	5 %	5 %	5 %	100 %
Sports	82 %	16 %	1 %	1 %	1 %	100 %
Culture	77 %	17 %	2 %	1 %	3 %	100 %
Loisirs	76 %	20 %	1 %	0 %	3 %	100 %
Activités économiques	99 %	ns	ns	ns	ns	100 %
Ensemble des associations	72 %	18 %	5 %	0 %	4 %	100 %
Humanitaire, social, santé	64 %	17 %	11 %	1 %	8 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	70 %	12 %	11 %	0 %	7 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	62 %	19 %	14 %	0 %	6 %	100 %
Sports	79 %	17 %	2 %	0 %	5 %	100 %
Culture	69 %	21 %	5 %	0 %	4 %	100 %
Loisirs	72 %	20 %	5 %	0 %	0 %	100 %
Activités économiques	81 %	19 %	0 %	0 %	0 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 102

MOTIFS DES INTERRUPTIONS PARTIELLES D'ACTIVITÉ LIÉES À LA CRISE SANITAIRE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS RÉPONDANTES)

Motifs des interruptions partielles	Interdiction d'activité	Absence de locaux	Insuffisance de bénévoles	Insuffisance de salariés	Autres	Total
Associations sans salarié	65 %	20 %	7 %	-	9 %	100 %
Humanitaire, social, santé	58 %	18 %	9 %	-	15 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	58 %	19 %	11 %	-	12 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	57 %	25 %	9 %	-	9 %	100 %
Sports	74 %	18 %	3 %	-	5 %	100 %
Culture	63 %	22 %	6 %	-	8 %	100 %
Loisirs	68 %	20 %	6 %	-	6 %	100 %
Activités économiques	59 %	15 %	10 %	2 %	14 %	100 %
Associations employeuses	66 %	16 %	4 %	4 %	10 %	100 %
Humanitaire, social, santé	59 %	9 %	9 %	7 %	15 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	58 %	18 %	9 %	2 %	13 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	57 %	17 %	5 %	7 %	14 %	100 %
Sports	73 %	23 %	1 %	-	5 %	100 %
Culture	71 %	18 %	2 %	2 %	6 %	100 %
Loisirs	74 %	17 %	3 %	3 %	3 %	100 %
Activités économiques	56 %	9 %	3 %	13 %	19 %	100 %
Ensemble des associations	65 %	19 %	7 %	1 %	9 %	100 %
Humanitaire, social, santé	58 %	16 %	9 %	2 %	15 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	58 %	18 %	11 %	0 %	12 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	58 %	24 %	8 %	1 %	10 %	100 %
Sports	73 %	19 %	3 %	0 %	5 %	100 %
Culture	64 %	21 %	6 %	1 %	8 %	100 %
Loisirs	68 %	20 %	6 %	0 %	6 %	100 %
Activités économiques	59 %	14 %	9 %	4 %	15 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Des durées d'interruption d'activité souvent longues

151. Les durées moyennes d'interruption d'activité ont été calculées à partir des moyennes observées dans les seules associations concernées qui avaient connu ces interruptions d'activité. Les associations sans salarié ont connu des interruptions en moyenne plus élevées que celles observées pour les associations employeuses, qu'il s'agisse des interruptions totales ou des interruptions partielles. Ainsi, en 2020, les associations sans salarié qui ont connu une interruption totale d'activité se sont interrompues en moyenne durant 30 semaines sur l'année, ce chiffre s'élevant à 20 semaines pour les

employeuses. Les durées moyennes des interruptions partielles montrent également un retrait plus grand des associations sans salarié, mais l'écart est moins important : la durée moyenne des interruptions partielles est en 2020 de 21 semaines pour les associations sans salarié et de 17 semaines pour les employeuses [→ [Tableau 103](#)]. Les durées d'interruption totale ou partielle observées en 2021 apparaissent légèrement moins importantes qu'en 2020, et elles montrent un écart non négligeable entre associations sans salarié et associations employeuses : les associations sans salarié ont enregistré des durées d'interruption totale ou partielle plus longues que celles des employeuses [→ [Tableaux 103 et 104](#)].

TABLEAU 103

DURÉE MOYENNE DES INTERRUPTIONS PAR ASSOCIATION, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN NOMBRE DE SEMAINES)

	Durée moyenne des interruptions totales en 2020	Durée des interruptions totales en 2021	Durée des interruptions partielles en 2020	Durée des interruptions partielles en 2021
Associations sans salarié	30	26	21	17
Humanitaire, social, santé	30	26	20	16
Défense droits, causes, intérêts	36	29	23	18
Enseignement, formation, insertion	22	20	20	17
Sports	23	22	17	13
Culture	32	28	24	20
Loisirs	33	29	25	20
Activités économiques	37	28	19	17
Associations employeuses	20	18	17	14
Humanitaire, social, santé	17	12	14	11
Défense droits, causes, intérêts	14	7	20	12
Enseignement, formation, insertion	13	10	12	10
Sports	19	18	17	15
Culture	23	21	18	15
Loisirs	21	21	21	16
Activités économiques	22	19	13	7

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 104

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON LA DURÉE DES INTERRUPTIONS TOTALES OU PARTIELLES ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN % DES ASSOCIATIONS AYANT CONNU UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ)

	Interruptions totales			Interruptions partielles		
	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
2020						
Moins de 8 semaines	5 %	7 %	5 %	13 %	16 %	13 %
8 à moins de 16 semaines	19 %	37 %	21 %	29 %	41 %	30 %
16 à moins de 24 semaines	15 %	24 %	16 %	17 %	20 %	18 %
24 à moins de 36 semaines	19 %	23 %	19 %	22 %	15 %	21 %
36 à moins de 48 semaines	25 %	8 %	23 %	12 %	7 %	12 %
48 semaines et plus	17 %	2 %	16 %	6 %	1 %	5 %
Total en 2020	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
2021						
Moins de 8 semaines	10 %	21 %	11 %	28 %	36 %	29 %
8 à moins de 16 semaines	13 %	16 %	13 %	22 %	24 %	23 %
16 à moins de 24 semaines	20 %	31 %	21 %	17 %	22 %	18 %
24 à moins de 36 semaines	32 %	28 %	31 %	22 %	15 %	21 %
36 à moins de 48 semaines	11 %	3 %	10 %	6 %	2 %	6 %
48 semaines et plus	14 %	2 %	13 %	4 %	1 %	4 %
Total en 2021	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

→ Lire : 21 % des associations employeuses ayant déclaré une interruption totale d'activité en 2021 déclarent qu'elle a duré moins de 8 semaines.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES DISPOSITIFS PUBLICS ET PRIVÉS DE SOUTIEN

Les dispositifs publics de soutien fortement mobilisés par les associations employeuses

152. De nombreux dispositifs publics de soutien ont été institués durant la crise sanitaire pour y faire face et amortir l'impact des interruptions d'activité sur les niveaux de ressources des associations et plus généra-

lement sur leur viabilité. L'accès à ces dispositifs n'a souvent concerné que les associations employeuses : les associations sans salarié n'y ont presque pas eu recours tandis que 58 % des associations employeuses ont déclaré avoir eu recours à au moins un de ces dispositifs. Les associations sportives et d'éducation figurent parmi celles qui ont le plus recouru à ces dispositifs avec des fréquences respectives de 65 % et 64 % [→ Tableau 105].

TABLEAU 105

FRÉQUENCE DES RECOURS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN PUBLICS, AUX AIDES D'ORGANISMES PRIVÉS ET AUX RÉSERVES PROPRES DE L'ASSOCIATION POUR FAIRE FACE À LA CRISE, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Recours aux dispositifs de soutien publics	Aide d'organismes privés	Utilisation par l'association de ses réserves
Associations sans salarié	5 %	2 %	31 %
Humanitaire, social, santé	6 %	7 %	27 %
Défense droits, causes, intérêts	2 %	1 %	28 %
Enseignement, formation, insertion	5 %	1 %	25 %
Sports	6 %	3 %	35 %
Culture	5 %	1 %	32 %
Loisirs	3 %	2 %	31 %
Activités économiques	8 %	0 %	24 %
Associations employeuses	58 %	7 %	35 %
Humanitaire, social, santé	54 %	16 %	27 %
Défense droits, causes, intérêts	43 %	6 %	26 %
Enseignement, formation, insertion	64 %	9 %	32 %
Sports	65 %	5 %	42 %
Culture	58 %	4 %	38 %
Loisirs	58 %	2 %	42 %

TABLEAU 105 (suite)

Activités économiques	49 %	5 %	33 %
Ensemble des associations	10 %	3 %	31 %
Humanitaire, social, santé	14 %	9 %	27 %
Défense droits, causes, intérêts	5 %	1 %	28 %
Enseignement, formation, insertion	13 %	3 %	26 %
Sports	12 %	4 %	36 %
Culture	10 %	1 %	32 %
Loisirs	5 %	2 %	31 %
Activités économiques	16 %	1 %	26 %

→ Lire : 58 % des associations employeuses ont eu recours à au moins un des dispositifs publics de soutien, 7 % d'entre elles ont reçu des aides émanant d'organismes privés et 35 % ont puisé dans leurs réserves pour faire face à la crise.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Des soutiens émanant d'organismes privés mobilisés par les associations

153. Les aides provenant d'organismes privés (associations, fondations, entreprises...) ont contribué au soutien des associations durant la crise sanitaire, mais celles-ci ont été nettement plus rares que celles provenant du soutien public : 2 % des associations sans salarié et 7 % des employeuses indiquent en avoir été bénéficiaires. L'insuffisance des réponses à la question relative au montant des aides ne permet pas une mesure sérieuse de celles-ci, mais les réponses même partielles montrent que ce sont les associations employeuses du secteur humanitaire, de l'action sociale et de la santé qui ont bénéficié de la majeure partie des aides ainsi que les associations sportives sans salarié ou employeuses ; concernant ces dernières, l'aide est principalement venue

des réseaux associatifs et plus particulièrement du CNOSF [→ Tableau 105].

154. La base tous salariés (BTS) 2020 fournit des indications sur le nombre d'associations employeuses ayant perçu des allocations d'activité partielle. Elle montre que plus de 60 000 associations, soit 44 % des associations employeuses, ont perçu des allocations d'activité partielle en 2020. Les proportions les plus élevées d'associations bénéficiaires se rencontrent dans les secteurs de l'hébergement-restauration (65 %), du médico-social (63 %) et de la santé (50 %) [→ Tableau 106]. Il faut toutefois souligner que la mesure de la fréquence des associations concernées ne préjuge pas de l'importance du nombre de salariés concernés : une majorité d'associations emploient peu de salariés, les emplois étant surtout concentrés dans les grandes associations et dans le secteur médico-social.

TABLEAU 106

PART DES ASSOCIATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS AYANT PERÇU DES ALLOCATIONS D'ACTIVITÉ

	% d'associations bénéficiaires	% d'établissements bénéficiaires
Culturel	37,4 %	37,0 %
Social, médico-social, caritatif	63,0 %	50,4 %
Santé	50,3 %	49,1 %
Hébergement-restauration	64,9 %	67,7 %
Enseignement	47,4 %	46,8 %
Sport	47,7 %	47,5 %
Loisirs	46,8 %	49,6 %
Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	33,0 %	32,5 %
Autres	35,1 %	35,8 %
Ensemble	42,5 %	41,9 %
Nombre d'associations ou d'établissements bénéficiaires	60 544	74 170
Effectif total	142 496	177 166

Source : Base tous salariés, 2020.

155. Les associations employeuses ont pu bénéficier de différents dispositifs publics d'aide durant la crise sanitaire. Parmi celles ayant eu recours à ces dispositifs, près de la moitié déclarent y avoir eu recours à la fois en 2020 et en 2021. En 2020, le dispositif le plus utilisé par les associations est le prêt garanti

par l'État (PGE) : 70 % des associations ayant eu recours aux dispositifs publics d'aide déclarent avoir contracté un PGE. Six associations sur dix ont eu recours à des exonérations ou reports de charges ou de cotisations sociales à la fois en 2020 et en 2021 [→ Tableau 107].

TABLEAU 107

FRÉQUENCE DES RECOURS AUX DIFFÉRENTS DISPOSITIFS DE SOUTIEN PUBLICS (EN % DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES Y AYANT EU RECOURS)

Associations employeuses ayant bénéficié des différents soutiens publics	En 2020 seulement	En 2020 et en 2021	En 2021 seulement	Total
Fonds de solidarité	35 %	50 %	15 %	100 %
Prêt garanti par l'État	71 %	11 %	18 %	100 %
Exonération ou report de charges ou de cotisations sociales	34 %	60 %	6 %	100 %
Activité partielle/chômage partiel pour les salariés	38 %	57 %	4 %	100 %
Aide des pouvoirs publics locaux (région, département, communes)	60 %	26 %	14 %	100 %
Autre dispositif	46 %	22 %	32 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Motifs de l'absence de recours aux dispositifs publics de soutien

156. Les effectifs et la rareté des cas concernés ne permettent pas d'établir des données sur les associations sans salarié qui ont été peu concernées par ces dispositifs. Les motifs de non-recours aux dispositifs

d'aide publique avancés par les employeuses sont l'absence de besoins citée par 49 % des répondantes et l'absence d'éligibilité aux soutiens existants citée par 34 % des répondantes. Enfin, la méconnaissance des dispositifs et la lourdeur des procédures nécessaires pour y accéder sont respectivement citées par 15 % et 17 % des répondantes [→ Tableau 108].

TABLEAU 108

MOTIFS DE L'ABSENCE DE RECOURS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN (EN % DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES RÉPONDANTES SANS LE TOTAL)

	Associations employeuses
Le besoin ne s'en est pas fait sentir	49 %
L'association n'était pas éligible aux soutiens existants	34 %
Par méconnaissance des dispositifs	15 %
En raison de la lourdeur ou de la difficulté des procédures nécessaires pour accéder à ces soutiens	17 %

TABLEAU 108 (suite)

Autre	5 %
Total	120 %

→ Lire : pour 49 % des associations employeuses, l'absence de recours à l'un des dispositifs de soutien publics s'explique une absence de besoins.

Le total est supérieur à 100, car une même association peut avoir eu plusieurs raisons de ne pas recourir aux dispositifs de soutien publics.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

157. Parmi les associations employeuses n'ayant pas eu recours aux dispositifs de soutien publics, les associations des secteurs humanitaire, social, santé et de l'éducation sont environ une sur deux à indiquer que le besoin ne s'en est pas fait sen-

tir. Les associations sportives employeuses citent un peu plus que les autres secteurs la lourdeur ou la difficulté des procédures comme motif d'absence de recours aux dispositifs de soutien (19 %) [→ Tableau 109].

TABLEAU 109

MOTIFS DE L'ABSENCE DE RECOURS AUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN % DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES RÉPONDANTES)

Associations employeuses	Le besoin ne s'en est pas fait sentir	L'association n'était pas éligible	Par méconnaissance des dispositifs	En raison de la lourdeur ou de la difficulté des procédures	Autre	Total
Humanitaire, social, santé	49 %	25 %	10 %	10 %	6 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	48 %	30 %	7 %	11 %	5 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	52 %	36 %	7 %	5 %	0 %	100 %
Sports	39 %	21 %	18 %	19 %	4 %	100 %
Culture	34 %	34 %	12 %	15 %	5 %	100 %
Loisirs	43 %	23 %	13 %	18 %	3 %	100 %
Activités économiques	31 %	36 %	15 %	13 %	5 %	100 %
Ensemble des associations employeuses	41 %	28 %	13 %	15 %	4 %	100 %

→ Lire : 49 % des réponses des associations humanitaires évoquent l'absence de besoins pour expliquer l'absence du recours aux dispositifs publics de soutien.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LES CONSÉQUENCES DES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ SUR L'ÉVOLUTION DU VOLUME DES RESSOURCES ENTRE 2019 ET 2020

La moitié des associations ont maintenu un budget stable entre 2019 et 2020

158. L'enquête a permis de préciser quelles ont été les évolutions des ressources selon les types d'association. Une association sur deux déclare que ses ressources sont restées stables entre 2019 et 2020. La question de l'évolution des ressources se pose d'une manière particulièrement importante pour les associations employeuses dont l'action s'appuie sur

l'emploi de personnel salarié. Entre 2019 et 2020, les budgets sont restés stables pour 47 % des employeuses alors qu'ils ont diminué pour 41 % d'entre elles. Les associations des secteurs humanitaire, d'action sociale, médico-sociale ou militantes ont été plus nombreuses que les autres à maintenir des budgets stables dans cette période de crise. Ce sont surtout les associations sportives, culturelles ou de loisirs, et notamment les clubs culturels, qui ont vu leur budget baisser. Seulement 5 % des associations et 11 % des associations employeuses ont vu leur budget augmenter sur la période [→ Tableaux 110 et 111].

TABLEAU 110

ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE 2019 À 2020, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Ressources stables	Ressources en baisse	Ressources en augmentation	Total
Associations sans salarié	52 %	44 %	4 %	100 %
Humanitaire, social, santé	55 %	37 %	8 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	56 %	39 %	5 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	42 %	54 %	4 %	100 %
Sports	50 %	45 %	5 %	100 %
Culture	53 %	43 %	4 %	100 %
Loisirs	49 %	48 %	3 %	100 %
Activités économiques	60 %	35 %	4 %	100 %
Associations employeuses	47 %	41 %	11 %	100 %
Humanitaire, social, santé	54 %	27 %	19 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	59 %	22 %	19 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	41 %	39 %	20 %	100 %
Sports	45 %	50 %	5 %	100 %
Culture	42 %	52 %	6 %	100 %
Loisirs	39 %	55 %	6 %	100 %
Activités économiques	50 %	35 %	15 %	100 %
Ensemble des associations	51 %	44 %	5 %	100 %
Humanitaire, social, santé	55 %	35 %	10 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	57 %	37 %	6 %	100 %

TABLEAU 110 (suite)

Enseignement, formation, insertion	42 %	52 %	6 %	100 %
Sports	50 %	46 %	5 %	100 %
Culture	52 %	44 %	4 %	100 %
Loisirs	48 %	48 %	3 %	100 %
Activités économiques	58 %	35 %	6 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 111

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS SELON L'AMPLEUR DES VARIATIONS DES RESSOURCES ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Baisse de 1 à 20 %	7 %	12 %	8 %
Baisse de 20 à 50 %	18 %	20 %	18 %
Baisse de 50 à 80 %	11 %	7 %	10 %
Baisse de plus de 80 %	8 %	2 %	8 %
Stabilité des ressources	52 %	47 %	51 %
Augmentation de moins de 20 %	1 %	7 %	2 %
Augmentation de 20 à 50 %	2 %	3 %	2 %
Augmentation de 50 à 80 %	1 %	1 %	1 %
Augmentation de plus de 80 %	1 %	1 %	1 %
Ensemble des associations	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

L'ampleur des baisses de ressources selon les associations

159. 40 % des associations ayant connu une baisse de leurs ressources de 2019 à 2020 ont dû affronter des baisses comprises entre 20 et 50 %. Ce chiffre est considérable. Ces baisses de ressources sont parfois importantes dans les petites associations. Les associations ayant de petits budgets – moins de 10 000 euros

par an – ont été nombreuses à connaître des baisses très importantes de leurs ressources, mais d'une façon générale les baisses de ressources sont – relativement – peu importantes dans les grandes associations. Ainsi la moitié des associations ayant des ressources annuelles supérieures à 200 000 euros et dont les ressources ont été affectées ont subi des baisses de ressources inférieures à 20 % [→ Tableau 112].

TABLEAU 112

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS AYANT CONNU DES BAISSES DE RESSOURCES ENTRE 2019 ET 2020, SELON L'AMPLEUR DES BAISSES ET LA TAILLE DES BUDGETS ANNUELS (EN %)

Ressources annuelles de l'association	Baisse inférieure à 20 %	Baisse de 20 à 50 %	Baisse de 50 à 80 %	Baisse supérieure à 80 %	Total
Inférieures à 1 k€	12 %	26 %	26 %	37 %	100 %
1 à 10 k€	17 %	44 %	27 %	12 %	100 %
10 à 50 k€	22 %	54 %	21 %	4 %	100 %
50 à 100 k€	31 %	43 %	21 %	5 %	100 %
100 à 200 k€	45 %	47 %	6 %	3 %	100 %
Supérieures à 200 k€	48 %	43 %	7 %	2 %	100 %
Associations ayant connu une baisse de ressources	17 %	40 %	25 %	17 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

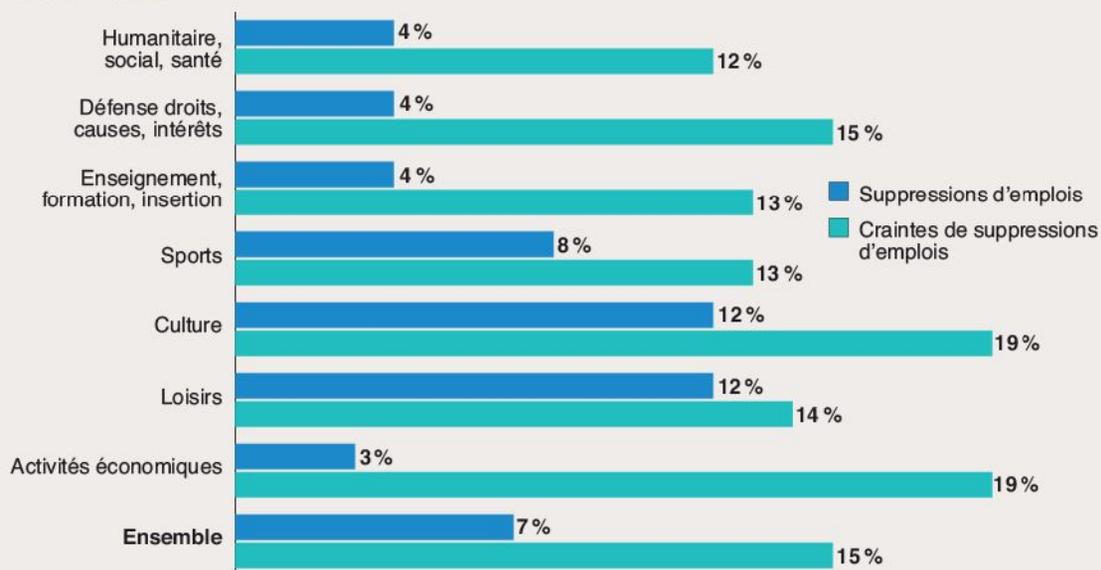
Peu de pertes d'emplois liées à la crise

160. Si la crise sanitaire a eu un impact très important sur le bénévolat associatif [→ chapitre 4], il n'en va pas de même pour l'emploi salarié qui semble avoir été relativement peu impacté par la crise sanitaire : 7 % des associations employeuses indiquent avoir dû procéder à des suppressions d'emplois. Les explications relatives à la résistance de l'emploi salarié dans les associations dans ce contexte de crise sanitaire sont multiples. Le soutien apporté par les dispositifs publics d'aide, et en particulier les allocations d'activité partielle, a certainement joué un

rôle important. Le recours au télétravail possible pour un certain nombre d'emplois a également contribué au maintien des salariés à leur poste de travail. Les suppressions d'emplois ont cependant été plus importantes dans les associations sportives, culturelles et de loisirs qui ont indiqué, à des fréquences respectives de 8 %, 12 % et 12 %, avoir perdu des emplois. Outre le fait que les interruptions d'activité ont davantage atteint ces associations, l'existence d'emplois plus précaires dans ces associations a conduit à un moindre renouvellement de ces emplois [→ Figure 38].

Figure 38.

Suppressions d'emplois et craintes de suppressions d'emplois chez les associations employeuses selon le secteur d'activité (en %)



Lire : 4 % des associations employeuses du secteur humanitaire, social ou de santé ont dû procéder à des suppressions d'emplois en raison de la crise sanitaire et 12 % craignent d'en supprimer dans un proche avenir.

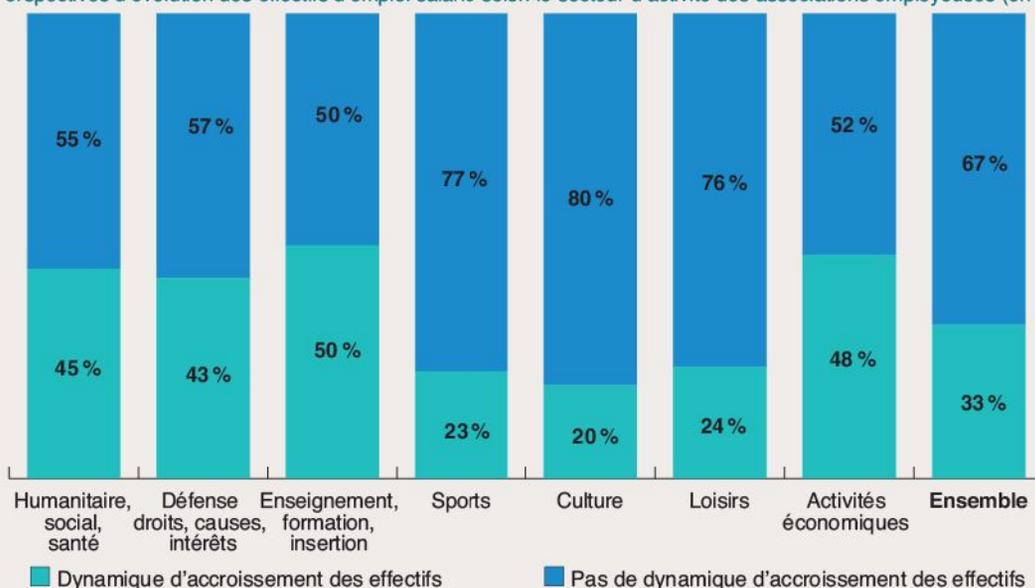
Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

161. Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, 33 % des associations employeuses s'estiment à la date de l'enquête, qui a porté sur la période du dernier trimestre 2021 et du premier trimestre 2022, dans une dynamique d'accroissement des effectifs. Les secteurs qui ont connu les suppressions d'em-

ploi les plus importantes (sports, culture, loisirs) sont plus souvent dans une perspective de stabilité des effectifs (plus des trois quarts sont dans ce cas). Néanmoins, ces perspectives ont pu changer avec l'amélioration de la situation sanitaire [→ Figure 39].

Figure 39.

Perspectives d'évolution des effectifs d'emploi salarié selon le secteur d'activité des associations employeuses (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL DES SALARIÉS¹

Plus des deux tiers des associations employeuses ont eu recours au télétravail pour les salariés

162. Un tiers des associations employeuses déclarent avoir eu beaucoup recours au télétravail pour leurs salariés. Dans certains secteurs comme le sport où

la présence physique est très souvent indispensable, 50 % des associations employeuses déclarent ne pas avoir eu recours du tout au télétravail. À l'inverse, dans des secteurs comme l'éducation, la formation, l'insertion ou les activités économiques, une large majorité des associations a eu un peu ou beaucoup recours au télétravail pour les salariés [→ Tableau 113].

¹ Le recours au télétravail des bénévoles est présenté dans le chapitre 4 sur le bénévolat.

TABLEAU 113

RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL POUR LES SALARIÉS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN %)

	Oui, beaucoup	Oui, un peu	Occasionnellement	Pas du tout	Total
Humanitaire, social, santé	31 %	36 %	12 %	21 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	50 %	23 %	2 %	25 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	47 %	36 %	9 %	9 %	100 %
Sports	15 %	20 %	15 %	50 %	100 %
Culture	36 %	20 %	11 %	34 %	100 %
Loisirs	27 %	22 %	15 %	37 %	100 %
Activités économiques	56 %	22 %	5 %	17 %	100 %
Associations employeuses	33 %	25 %	11 %	31 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Peu de perspectives de recours au télétravail des salariés dans le futur

163. Rares sont les associations employeuses qui envisagent un recours au télétravail dans les mêmes proportions que celles observées durant la crise sanitaire. En effet, 29 % d'entre elles envisagent d'avoir recours au télétravail de leurs salariés dans l'avenir, mais dans une moindre mesure, alors qu'elles étaient

69 % à y avoir recouru pendant la crise sanitaire, et 65 % n'envisagent pas de recours particulier au télétravail dans l'avenir. Ce dernier chiffre est bien évidemment plus important dans les associations sportives, culturelles et de loisirs dans lesquelles une grande part des emplois salariés sont des emplois d'animation qui nécessitent une présence physique et se prêtent mal au télétravail [→ Tableau 114].

TABLEAU 114

PERSPECTIVES DE RECOURS AU TÉLÉTRAVAIL POUR LES SALARIÉS, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN % DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES)

	Oui, dans des proportions comparables	Oui, dans une moindre mesure	Non	Total
Humanitaire, social, santé	8 %	43 %	49 %	100 %
Défense droits, causes, intérêts	10 %	43 %	48 %	100 %
Enseignement, formation, insertion	7 %	41 %	52 %	100 %
Sports	2 %	11 %	88 %	100 %
Culture	6 %	22 %	73 %	100 %
Loisirs	3 %	24 %	73 %	100 %
Activités économiques	8 %	50 %	42 %	100 %
Associations employeuses	5 %	29 %	65 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

MESURE DU BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Une mesure partielle à partir des ressources budgétaires courantes des associations

164. La mesure du budget cumulé du secteur associatif offre un premier repérage du poids économique des associations. Cette mesure s'est appuyée

sur une notion de ressources courantes : elle ne comprend ni les subventions liées à l'investissement ni les ressources exceptionnelles, mais surtout elle ne tient pas compte du travail bénévole ni des ressources humaines ou matérielles mises à disposition des associations par des partenaires le plus souvent publics. La valorisation monétaire de ces dernières ressources soulève en outre des difficultés méthodologiques – mais aussi éthiques en ce qui concerne le bénévolat – qui sont, en l'état actuel, difficilement surmontables pour autoriser des estimations monétaires vraisemblables.

Un exercice délicat

165. Alors que pendant longtemps aucune estimation du budget cumulé des associations n'était disponible, l'objectif visé dès la première enquête « Paysage » conduite en 1990 – et par les enquêtes suivantes – a été de disposer d'un ordre de grandeur des budgets associatifs. Cependant, la mesure des budgets associatifs soulève de nombreuses difficultés. D'abord, les budgets sont construits à partir de données communiquées sur la base d'une enquête. Il s'agit de données déclaratives, et les données renseignées peuvent comporter certaines inexactitudes, omissions ou incohérences qui ont donné lieu à un très important travail de correction et de contrôle de cohérence et qui nécessitent parfois un retour auprès des associations. Les informations données sur les budgets peuvent aussi être très incomplètes : parfois, seules une ou quelques rubriques sont renseignées. Les difficultés qui tiennent à la forte dispersion des valeurs numériques obtenues à partir des réponses des associations s'ajoutent à ces problèmes et nécessitent des arbitrages et des traitements [→ chapitre 1].

166. Les méthodologies d'estimation des budgets associatifs adoptées dans les éditions successives de nos programmes d'enquêtes « Paysage » ont évolué parallèlement à l'évolution des données, notamment publiques, disponibles pour de telles estimations. Si l'enquête elle-même permet une mesure de ces budgets, la confrontation des résultats avec les données publiques permet d'apporter des éclairages et des précisions sur la cohérence des résultats, principalement pour la mesure du budget des associations employeuses qui constitue la plus grande part des budgets associatifs : celles-ci – selon les différentes enquêtes INSEE ou « Paysage » – concentrent autour de 90 % du budget cumulé du secteur.

Mesure du budget cumulé des associations employeuses

167. La mesure du budget cumulé des associations employeuses dans cette édition du *Paysage associatif français* s'est appuyée sur le constat d'un lien rela-

vement constant entre la masse salariale et le budget cumulé des associations employeuses. La méthode adoptée pour mesurer les ressources budgétaires des associations employeuses s'est appuyée sur les données de masse salariale produites par l'ACOSS² et sur les deux enquêtes INSEE portant sur les années 2013 et 2018. Les données de masse salariale de l'ACOSS correspondent à l'assiette salariale totale renseignée dans les bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) et la déclaration sociale nominative (DSN) remplie par les associations. Elles indiquent le montant total des rémunérations brutes versées aux salariés associatifs sur lesquelles repose ensuite le calcul des cotisations patronales.

168. Le ratio masse salariale de l'acoss³ sur budget des associations employeuses est de 37,2 %, selon l'enquête insee sur les données de 2013, et de 33,9 %, selon l'enquête insee portant sur les données 2018. Les deux enquêtes insee conduites auprès des associations l'ont été à partir d'un échantillon d'associations employeuses très important qui conforte la fiabilité de tels ratios. On retiendra donc un ratio moyen de 35,5 %. Il devient ainsi possible en appliquant cette méthode aux autres indicateurs annuels de masse salariale calculés à partir des données de l'acoss d'estimer les budgets cumulés annuels des associations employeuses selon les différentes hypothèses et de disposer de l'évolution annuelle des budgets des employeuses dans les dernières années. Nous retiendrons l'hypothèse moyenne d'un budget cumulé des associations employeuses en 2020 de l'ordre de 104,8 milliards d'euros [→ Tableau 115].

2. L'ACOSS (Agence centrale des organismes de sécurité sociale) est un établissement public à caractère administratif dont le rôle est de coordonner tous les organismes français participant au recouvrement de la sécurité sociale. Les cotisations de sécurité sociale sont versées soit à l'URSSAF, si le salarié dépend du régime général de sécurité sociale, soit à la Mutualité sociale agricole (MSA) si le salarié dépend du régime de protection sociale agricole. L'ACOSS collecte l'essentiel des cotisations sociales versées par les associations à l'occasion de leur activité d'employeur.

3. Acoss.fr, « La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé », Acoss Stat, n° 325.

TABLEAU 115

ESTIMATION DES BUDGETS CUMULÉS DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

	Masse salariale ACOSS en mds €	Budget cumulé des employeuses selon l'hypothèse de l'enquête INSEE 2013 en mds €	Budget cumulé des employeuses selon l'hypothèse de l'enquête INSEE 2018 en mds €	Budget cumulé des employeuses selon l'hypo- thèse moyenne en mds €	Taux annuel d'évolution du budget des employeuses
2013	34,935	93,974	103,406	98,516	-
2014	35,694	96,017	105,655	100,658	+2,2 %
2015	36,222	97,438	107,218	102,147	+1,5 %
2016	36,841	99,103	109,051	103,893	+1,7 %
2017	37,107	99,818	109,837	104,642	+0,7 %
2018	37,545	100,995	111,132	105,876	+1,2 %
2019	38,466	103,474	113,860	108,474	+2,5 %
2020	37,165	99,973	110,007	104,804	-3,4 %
2021	40,600	109,214	120,176	114,492	+9,2 %

Source : ACOSS ; enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022 ; INSEE, première et deuxième enquêtes auprès des associations.

Mesure du budget cumulé des associations sans salarié

169. Contrairement aux associations employeuses, il n'existe pas de source publique qui apporte des éléments sur les associations sans salarié, *a fortiori* pour construire leurs budgets. L'estimation du budget cumulé de ces dernières pour l'année 2020 a été effectuée pour la présente étude en multipliant la moyenne des ressources courantes des associations sans salarié par secteur d'activité observée dans notre échantillon par le nombre d'associations correspondant dans notre échantillon redressé, extrapolé à la France entière.

170. Selon cette méthode d'estimation, le budget cumulé des associations sans salarié s'est établi à un niveau de 8,6 milliards d'euros en 2020. Le montant du budget des associations apparaît moins important

que celui observé dans les éditions précédentes du *Paysage associatif français* pour au moins deux raisons. En premier lieu, les changements intervenus dans la mesure du nombre d'associations sans salarié ont un impact direct sur le poids des employeuses, lequel est calculé notamment à partir de leur nombre. L'impact important de la crise sanitaire sur l'activité des associations sans salarié peut également expliquer une part de cette évolution.

NIVEAU ET ÉVOLUTION DU BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS

Le budget cumulé des associations en 2020

171. Le budget cumulé du secteur associatif obtenu par addition du budget des associations sans salarié

(8,6 milliards d'euros) et de celui des employeuses (104,8 milliards d'euros) s'établit ainsi à 113,4 milliards d'euros pour l'année 2020 [→ [Tableau 116](#)]. Il est important de souligner que le poids relatif du budget des associations sans salarié estimé en 2020 (7,5 %) est en moyenne deux fois moins élevé que celui estimé dans les précédentes éditions du *Pay-*

sage associatif français qui le situaient autour de 15 %. Il faut aussi préciser que cette baisse tient au fait que leur budget cumulé était calculé à partir d'estimations des effectifs d'associations, qui paraissent aujourd'hui surestimés avec les nouvelles données existantes et la nouvelle méthodologie mise en place pour en estimer le nombre [→ [chapitre 1](#)].

TABLEAU 116

BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS EN 2020

	Budget en mds €	%
Associations sans salarié	8,551	7,5 %
Associations employeuses	104,804	92,5 %
Ensemble	113,355	100,0 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

L'évolution du budget cumulé du secteur associatif depuis 2013

172. Des estimations annuelles sur l'évolution du budget cumulé n'ont jamais pu être effectuées à ce jour. L'utilisation de la masse salariale de l'ACOSS publiée régulièrement par l'agence fournit une base régulière sérieuse d'estimation des budgets des employeuses, lesquels représentent donc 92,5 % des budgets associatifs en 2020 selon la méthode qui a été décrite. Si la mesure du budget des associations sans salarié est variable d'une enquête à l'autre, ce qui peut poser des problèmes d'homogénéité des évaluations, on peut estimer que ces insuffisances n'ont pas un impact très important sur le budget total du secteur associatif compte tenu de leur poids limité.

173. Le ratio du budget cumulé des associations sans salarié rapporté à celui des associations employeuses en 2020 s'établit donc à 8,2 %. Si nous appliquons ce taux aux budgets des associations employeuses calculés depuis 2013, nous pouvons alors disposer d'une estimation minimum du poids des associations sans salarié et, par voie de conséquence, d'ordres de grandeur du budget cumulé annuel total du secteur associatif depuis 2013. La reconstitution des budgets associatifs montre ainsi que le budget associatif s'est établi à un niveau moindre de 4 milliards d'euros en 2020 comparativement à l'année 2019, soit une baisse – relativement peu élevée compte tenu du contexte – de 3,4 % en euros courants, l'année 2021 ayant enregistré un rebond de 9,2 % [→ [Tableau 117](#) et [Figure 40](#)].

TABLEAU 117

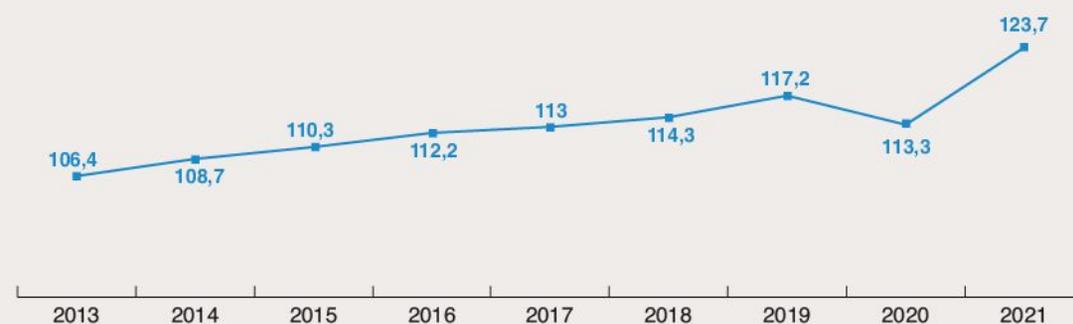
ÉVOLUTION DU BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS DE 2013 À 2021

	Budget cumulé des associations en mds €	Taux annuel d'évolution
2013	106	-
2014	109	+2,2 %
2015	110	+1,5 %
2016	112	+1,7 %
2017	113	+0,7 %
2018	114	+1,2 %
2019	117	+2,5 %
2020	113	-3,4 %
2021	124	+9,2 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 40.

Évolution du budget cumulé des associations (en milliards d'euros)



Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Une contribution des associations au PIB
à hauteur de 3,4 %

174. Pour apprécier la contribution au PIB français des associations, il est nécessaire de passer d'une notion de budgets associatifs tels qu'ils ont été estimés à une notion de valeur ajoutée par les associations. Il faudrait pour cela soustraire du budget estimé les consommations dites intermédiaires⁴ en comptabilité nationale de façon à comparer la valeur ajoutée des associations à la somme des valeurs ajoutées

du pays qu'est le PIB. Faute d'indications relatives aux consommations intermédiaires des associations, nous avons appliqué l'estimation des consommations intermédiaires du compte des ISBLM⁵ établi par l'INSEE. En 2020, la valeur ajoutée créée par les associations se serait élevée dans cette hypothèse à 78 milliards d'euros, ce qui représente 3,38 % du PIB. À titre de comparaison, les valeurs ajoutées des secteurs de l'agriculture hors IAA et de la construction s'élèvent respectivement à 36,3 milliards d'euros et à 109 milliards d'euros en 2020⁶ [→ Tableau 118].

TABLEAU 118

ÉVOLUTION DE LA CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS AU PIB DE 2013 À 2021

	PIB en mds €	Valeur ajoutée des associations en mds €	Contribution des associations à la valeur ajoutée
2013	2117,2	71,3	3,37 %
2014	2149,8	72,8	3,39 %
2015	2198,4	73,9	3,36 %
2016	2234,1	75,2	3,36 %
2017	2297,2	75,7	3,30 %
2018	2363,3	78,9	3,34 %
2019	2437,6	80,8	3,32 %
2020	2310,5	78,1	3,38 %
2021	2500,9	85,3	3,41 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022 ; INSEE, comptes nationaux.

4. Les consommations intermédiaires sont les consommations de biens ou de services qui ont disparu ou été transformés dans le processus de production.

5. Institutions sans but lucratif au service des ménages.
6. Données disponibles sur le site de l'INSEE à partir du lien suivant : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2830197#tableau-figure1>.

LES BUDGETS ASSOCIATIFS TRÈS CONCENTRÉS DANS QUELQUES ASSOCIATIONS ET UN PROCESSUS DE CONCENTRATION TOUJOURS À L'ŒUVRE

175. Les éditions successives des enquêtes « Paysage » ont mis en évidence l'importance des niveaux et des processus de concentration des budgets associatifs dans les associations employeuses, dans le secteur médico-social et plus généralement dans les grandes associations. Cette nouvelle édition de l'enquête confirme ces phénomènes de concentration qui semblent d'ailleurs avoir tendance à se poursuivre. Cette concentration peut être repérée à au moins trois niveaux : dans les associations employeuses, dans le secteur humanitaire, social et de santé et dans les grandes associations.

LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES CONCENTRENT 92,5 % DU BUDGET CUMULÉ DES ASSOCIATIONS

176. Les budgets associatifs sont très concentrés dans les associations employeuses : si les 144 000 associations employeuses représentent 10 % des associations, ces dernières concentrent 104,8 milliards d'euros, soit 92,5 % du budget cumulé du secteur associatif en 2020. À l'inverse, les 1 226 000 associations sans salarié, qui représentent 90 % du nombre total d'associations, ne détiennent que 7,5 % du budget total du secteur associatif. Il convient cependant de rappeler que ces chiffres ne reflètent ni l'utilité sociale de ces associations, qui peut être très importante, ni

leur poids économique réel si on tient compte du bénévolat [→ Tableau 116].

58 % DES BUDGETS ASSOCIATIFS CONCENTRÉS DANS L'ACTION HUMANITAIRE, L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

177. Les associations des secteurs de l'action humanitaire, de l'action sociale et de la santé représentent 12 % des associations, mais concentrent pourtant 58 % des budgets associatifs en 2020. Le second secteur d'activité le plus important, en termes de poids économique, est celui de l'éducation : ce secteur concentre, avec les associations de formation et d'insertion, 13 % du budget cumulé du secteur associatif en 2020. Le niveau de concentration est encore plus important chez les employeuses de ces secteurs d'activité. La concentration apparaît peu importante dans les associations sans salarié, dans lesquelles le secteur qui concentre la plus grande part des ressources est le sport avec 2,8 milliards d'euros, soit 33 % du budget total des associations sans salarié. La comparaison avec les niveaux de concentration mesurés dans l'édition de l'enquête de 2017 met en évidence l'impact de la crise sanitaire sur la répartition des budgets entre secteurs d'activité. Les besoins sanitaires et sociaux engendrés par la crise sanitaire expliquent sans doute pour partie la progression des secteurs humanitaire, social et santé qui concentraient en 2017 51 % du budget cumulé des associations contre 58 % en 2020. Cette évolution importante doit être interprétée avec prudence, car l'estimation de 2017 a pu sous-estimer le poids de ce secteur. La baisse des budgets des associations sportives, culturelles et dans une moindre mesure de loisirs, imputable à la crise sanitaire et aux baisses d'activité et de ressources, a pu expliquer une partie de cette évolution [→ Tableaux 119 et 120 et Figure 41].

TABLEAU 119

MONTANT DES BUDGETS ASSOCIATIFS EN 2020, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN MILLIARDS D'EUROS)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	1,266	64,224	65,490
Défense droits, causes, intérêts	0,719	7,897	8,616
Enseignement, formation, insertion	0,417	14,278	14,695
Sports	2,848	4,838	7,686
Culture	1,586	6,217	7,803
Loisirs	1,449	2,167	3,616
Activités économiques	0,267	5,184	5,450
Total	8,551	104,804	113,355

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 120

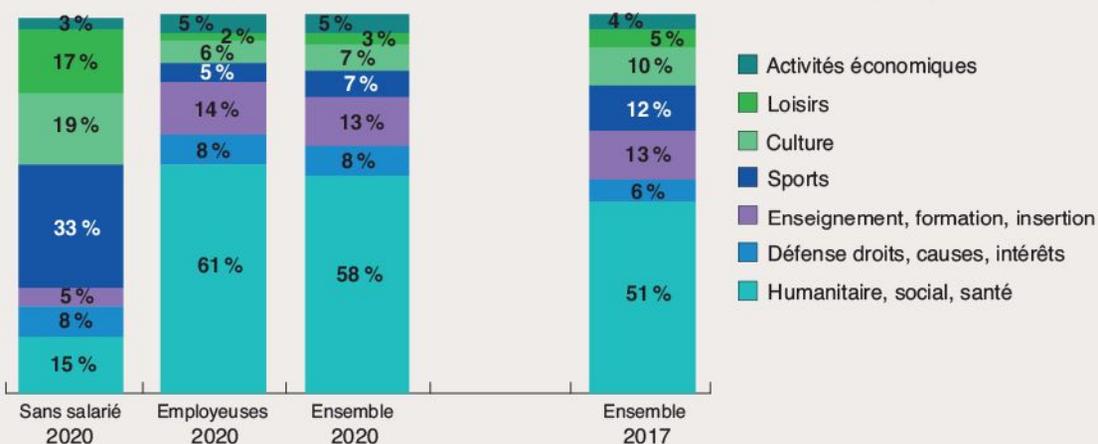
POIDS DES BUDGETS ASSOCIATIFS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	15 %	61 %	58 %
Défense droits, causes, intérêts	8 %	8 %	8 %
Enseignement, formation, insertion	5 %	14 %	13 %
Sports	33 %	5 %	7 %
Culture	19 %	6 %	7 %
Loisirs	17 %	2 %	3 %
Activités économiques	3 %	5 %	5 %
Total	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 41.

Concentration des budgets associatifs selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)



Source : Enquête ces - cvis université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

178. Le budget moyen des associations sans salarié s'élève à 6 975 euros contre 727 813 euros pour les associations employeuses. Les disparités par secteur sont également très importantes : le budget moyen d'une association du secteur humanitaire, social et de santé s'élève à 403 712 euros alors que le budget moyen d'une association de loisirs est de 13 443 euros. Les associations sportives ont le budget moyen des associations sans salarié le plus élevé avec près de 10 000 euros. Bien qu'il

soit le plus élevé de tous les secteurs, le budget des associations sportives sans salarié ne pèse que pour 2,5 % du budget total du secteur associatif. Parmi les associations employeuses, la tendance s'inverse puisque les associations sportives ont le budget moyen le plus petit de tous les secteurs alors que, sans surprise, le secteur de l'action humanitaire, sociale, santé arrive en première position avec un budget moyen de 2,3 millions d'euros [→ Tableaux 121 et 122].

TABLEAU 121

BUDGET MOYEN PAR ASSOCIATION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN EUROS)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	9 389	2 347 368	403 712
Défense droits, causes, intérêts	4 509	548 403	49 578
Enseignement, formation, insertion	5 670	1 101 698	169 846
Sports	9 678	134 389	23 273
Culture	6 161	205 589	27 123
Loisirs	5 628	188 108	13 443
Activités économiques	5 435	450 000	90 002
Total	6 975	727 813	82 472

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 122

POIDS DE CHAQUE TYPE D'ASSOCIATION DANS LE BUDGET CUMULÉ TOTAL DU SECTEUR ASSOCIATIF (EN %)

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Total
Humanitaire, social, santé	1,1 %	56,7 %	57,8 %
Défense droits, causes, intérêts	0,6 %	7,0 %	7,6 %
Enseignement, formation, insertion	0,4 %	12,6 %	13,0 %
Sports	2,5 %	4,3 %	6,8 %
Culture	1,4 %	5,5 %	6,9 %
Loisirs	1,3 %	1,9 %	3,2 %
Activités économiques	0,2 %	4,6 %	4,8 %
Total	7,5 %	92,5 %	100,0 %

→ Lire : les associations sans salarié du secteur humanitaire, social et de santé réalisent 1,1 % du budget cumulé total du secteur associatif.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

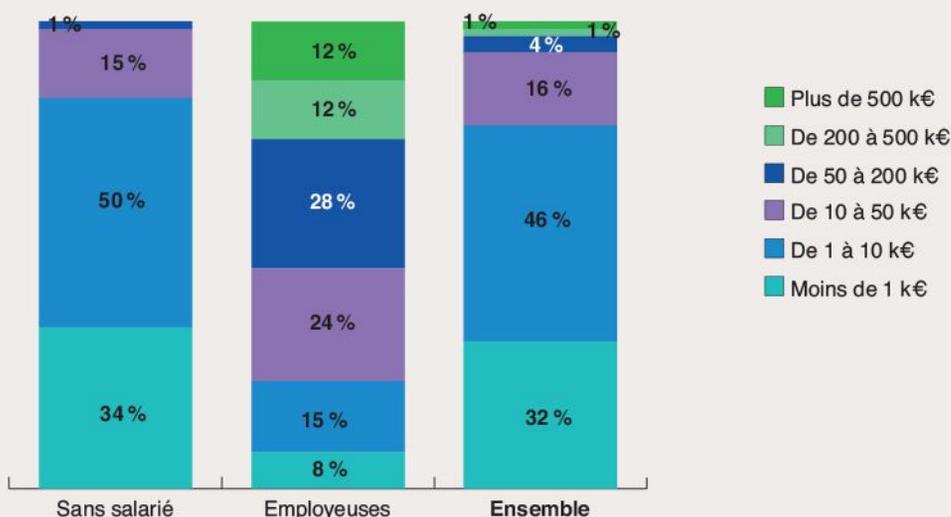
1,3 % DES ASSOCIATIONS CONCENTRENT 73 % DES BUDGETS ASSOCIATIFS

179. L'indicateur de concentration des associations selon leur taille est sans doute le meilleur indicateur du niveau et des processus de concentration. L'analyse de la répartition des associations selon la taille du budget annuel montre que le secteur associatif est composé en grande partie de très petites associations : 32 % des associations ont un budget annuel

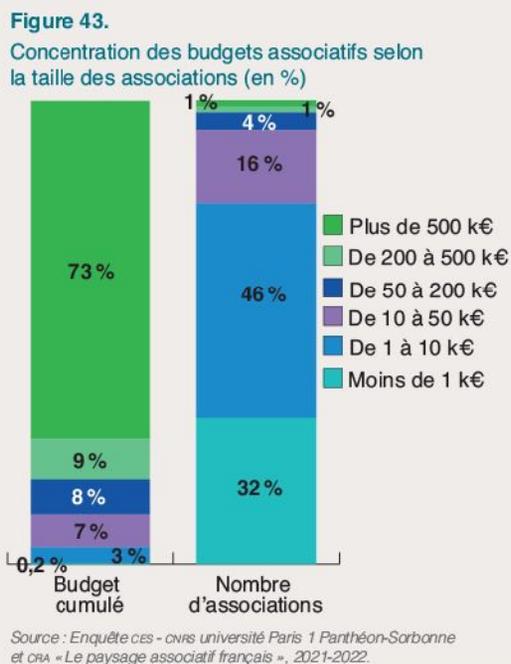
inférieur à 1 000 euros. S'il existe quelques petites associations considérées comme employeuses, car elles ont pu, même occasionnellement, avoir recours à l'emploi salarié, l'importance de ce chiffre résulte essentiellement du nombre élevé des associations sans salarié dans lesquelles les petits budgets sont très nombreux. Une association employeuse sur quatre dispose d'un budget d'au moins 200 000 euros en 2020 [→ Figures 42 et 43].

Figure 42.

Répartition des associations selon la taille et l'existence d'emploi salarié (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CNA « Le paysage associatif français », 2021-2022.



UNE POURSUITE DU PROCESSUS DE CONCENTRATION DES ASSOCIATIONS

180. Les associations de taille intermédiaire, ayant un budget compris entre 1 000 et 50 000 euros, tendent à baisser en proportion du nombre d'associations : elles représentaient 68 % des associations en 2011 et représentent 62 % des associations en 2020. Cependant, le budget cumulé de ces associations de taille intermédiaire se maintient autour de 10 % du budget total du

secteur associatif. La proportion d'associations disposant d'un budget supérieur à 500 000 euros est passée de 2 % à 1,3 % en 2017 et se maintient à ce niveau en 2020. Cependant, le phénomène de concentration budgétaire dans les très grandes associations peu nombreuses se poursuit : les associations ayant des ressources supérieures à 500 000 euros concentraient 70 % du budget cumulé du secteur en 2011 et 73 % en 2020 [→ Tableau 123 et Figure 44].

TABLEAU 123

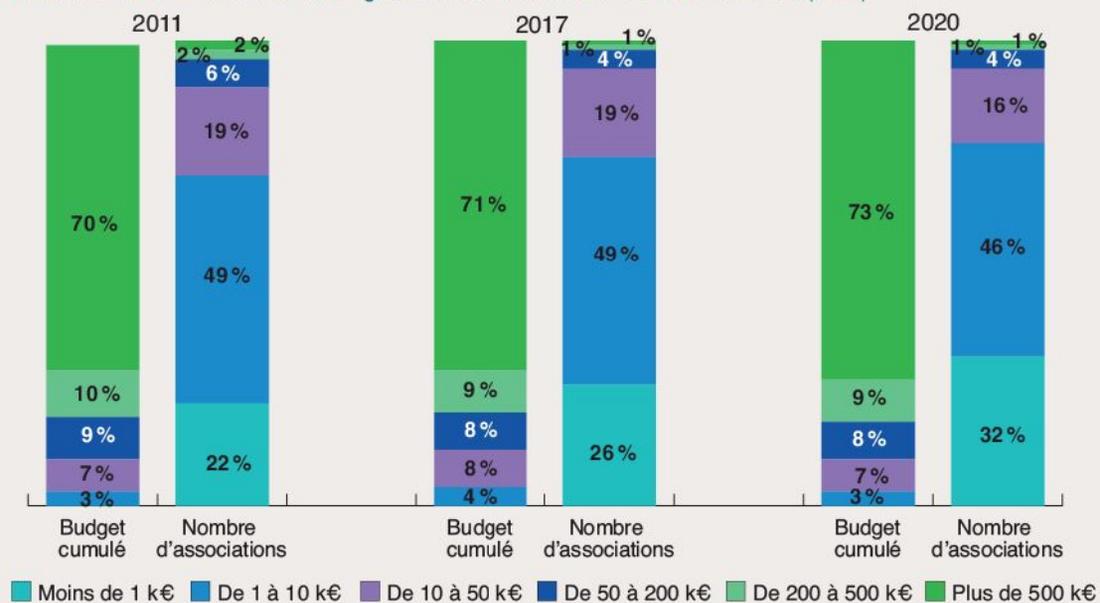
ÉVOLUTION DE LA CONCENTRATION DES BUDGETS ASSOCIATIFS DE 2011 À 2020 SELON LA TAILLE DES ASSOCIATIONS (EN %)

	2011		2017		2020	
	% budget cumulé	% nombre d'associations	% budget cumulé	% nombre d'associations	% budget cumulé	% nombre d'associations
Moins de 1 k€	0,2 %	22,0 %	0,2 %	25,6 %	0,2 %	31,5 %
1 à 10 k€	3,2 %	49,0 %	3,8 %	49,0 %	3,4 %	46,3 %
10 à 50 k€	7,1 %	19,0 %	8,4 %	18,9 %	7,1 %	15,8 %
50 à 200 k€	9,2 %	6,0 %	7,6 %	3,9 %	7,5 %	3,8 %
200 à 500 k€	10,1 %	2,0 %	8,9 %	1,3 %	8,7 %	1,3 %
Plus de 500 k€	70,2 %	2,0 %	71,2 %	1,3 %	73,0 %	1,3 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 44.

Évolution de la concentration des budgets associatifs selon la taille des associations (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Comment se financent les associations ? Quelle est la part des cotisations, des dons, des recettes d'activité ou des subventions publiques dans leurs budgets ? Au-delà de la contraction du volume des ressources induite par la crise sanitaire et les baisses du niveau de leur activité, comment ont évolué les différentes ressources budgétaires des associations ? La crise sanitaire s'est-elle inscrite dans le prolongement des tendances observées précédemment (transformations des modalités du financement public, baisse du poids de l'État) ou constitue-t-elle, et dans quels cas, une rupture dans les tendances observées ?

Par Viviane TCHERNONOG

181. L'analyse des structures et de l'évolution des financements associatifs a porté sur les seules ressources monétaires des associations. Les ressources en nature, notamment la mise à disposition de locaux, d'équipements, d'installations, et surtout celles qui relèvent du bénévolat ne sont pas prises en compte dans cette analyse, en raison notamment des difficultés majeures d'une traduction satisfaisante de ces ressources en nature en unités monétaires. Une première approche de ce chapitre aborde la question des ressources budgétaires selon leur nature : quatre types de ressources font l'objet d'une mesure : les cotisations, les dons et le mécénat, les recettes publiques ou privées tirées de l'activité des associations et les subventions publiques, auxquelles s'ajoutent des ressources exceptionnelles liées à la crise sanitaire. La seconde approche consiste à préciser l'origine publique des ressources et son évolution.

LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

LES GRANDES FAMILLES DE RESSOURCES BUDGÉTAIRES

Cotisations

182. La cotisation exprime la participation des membres aux dépenses de fonctionnement de l'association ; en contrepartie, elle leur donne le droit de participer aux assemblées générales et d'être électeur ou éligible au conseil d'administration. Elle a un caractère facultatif dans la mesure où l'association peut décider ou non du paiement d'une cotisation. Elle peut être exigée pour l'accès aux services rendus par l'association : c'est souvent le cas des associations sportives, culturelles ou de loisirs. Les cotisations peuvent également marquer l'adhésion des membres au projet associatif. Elles peuvent également exprimer un soutien au projet associatif qui relève plutôt d'une logique de don : c'est souvent le cas dans les secteurs de l'action humanitaire ou de la défense des droits et des causes. Les cotisations peuvent alors bénéficier d'une réduction d'impôt au même titre que les dons, à condition de ne donner

lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte. Les cotisations peuvent parfois inclure des participations forfaitaires au service rendu, par exemple dans les petites associations culturelles, sportives ou de loisirs. Les cotisations qui proviennent des adhérents de l'association peuvent avoir une origine publique ou privée. Les adhérents des associations sont pour l'essentiel des personnes physiques qui souhaitent participer à la vie de l'association ou bénéficier de ses services, mais les personnes morales, principalement publiques mais aussi parfois privées, peuvent selon la loi créer une association et/ou cotiser en tant que membres adhérents.

Dons, mécénat, subventions privées

183. Les associations peuvent percevoir des financements issus de la générosité d'acteurs privés comme les particuliers ou les entreprises mécènes. Elles peuvent aussi percevoir des financements en provenance d'associations ou de fondations qui résultent par ailleurs le plus souvent de dons des particuliers ou de mécénat. Ces types de ressources ont toutes une origine privée même si elles peuvent faire ensuite, sous certaines conditions, l'objet de déductions fiscales comme c'est le cas pour les dons des particuliers et pour le mécénat.

Recettes d'activité

184. Les associations peuvent également tirer des ressources de la vente de produits ou de services. Elles peuvent ainsi facturer à leurs usagers les services rendus à un prix de marché ou demander à ces derniers une participation forfaitaire à des services rendus. Les recettes d'activité privées englobent également la part des prix de journée laissée à la charge des usagers. Les plus petites associations perçoivent aussi les produits des fêtes et des manifestations qui sont classés dans cette rubrique. Si les recettes d'activité ont souvent une origine privée, elles peuvent avoir une origine publique : les recettes d'activité publiques résultent pour l'essentiel des marchés publics, des commandes publiques passées par l'État ou les collectivités territoriales, sous diffé-

rentes formes (gré à gré, appels d'offres, délégation de service public...). Elles englobent également les prestations financées en partie par les organismes de protection sociale, notamment sous forme de prix de journée, indépendamment de la part payée par l'utilisateur.

La présentation des résultats pourra s'effectuer selon les cas, soit en agrégeant les différentes recettes d'activité publiques et privées, soit en précisant leur nature : les recettes d'activité publique seront désignées sous le vocable de commandes publiques et les recettes d'activité privées seront désignées par l'expression de participation des usagers. Cette distinction a plusieurs intérêts, mais elle répond principalement à un objectif de caractérisation des logiques majeures de relations qu'entretiennent les pouvoirs publics et les associations. Le questionnaire a cherché à identifier, parmi les financements publics, ceux qui relèvent des commandes publiques et ceux qui relèvent des subventions publiques.

Subventions publiques

185. Les subventions publiques expriment le soutien apporté par la puissance publique aux associations : elles se traduisent par un financement sans contrepartie apporté par les pouvoirs publics, à la différence des commandes publiques pour lesquelles l'association agit en tant que prestataire des collectivités publiques qui sont des donneurs d'ordre. La subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association ne peut exiger l'attribution ou le renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre, à la différence des commandes publiques qui ont un caractère contractuel.

Les compensations et aides liées à la crise sanitaire

186. Le questionnaire de la présente édition du *Paysage associatif français* a inclus dans les rubriques budgétaires qui étaient proposées au remplissage des associations les aides, qu'il s'agisse de compensations

reçues des pouvoirs publics au titre de l'activité partielle liée à la crise sanitaire ou des aides non remboursables reçues par les associations du fait de la crise sanitaire. Les associations ont pu recevoir, au même titre que les entreprises, différentes compensations et aides publiques liées à la crise sanitaire. Cette aide alimente les budgets associatifs à différents niveaux, notamment *via* les financements de l'État et par l'intermédiaire des organismes sociaux. Les budgets associatifs présentés dans le questionnaire aux associations ont prévu deux rubriques, l'une concernant les compensations reçues des pouvoirs publics au titre de l'activité partielle liée à la crise sanitaire et l'autre visant les aides non remboursables reçues par les associations. Les collectivités publiques avaient en outre la possibilité d'alimenter les budgets associatifs en accordant des financements publics sous la forme d'un octroi ou d'une augmentation des subventions publiques ou sous une forme contractuelle.

L'ACCÈS DES ASSOCIATIONS AUX DIFFÉRENTES RESSOURCES

187. Selon leurs projets associatifs et la nature de leur activité ou selon les types de publics concernés par leur action ou encore selon leur taille, les associations n'accèdent pas toutes dans les mêmes proportions aux différentes ressources. Les cotisations des adhérents constituent la ressource la plus fréquente des associations : 69 % des associations ont perçu des cotisations, cette proportion étant du même niveau dans les associations sans salarié et employeuses. Cette fréquence élevée tient au fait que de très nombreuses associations développent des activités dans lesquelles les membres, qui sont le plus souvent des personnes physiques, sont nombreux et doivent s'acquitter d'une cotisation. La perception d'une cotisation est ainsi particulièrement élevée dans les associations sportives (75 %) et dans les associations culturelles (71 %) ; elle est également élevée dans les associations de défense des droits et des causes (72 %) [→ Tableau 124].

TABLEAU 124

FRÉQUENCE D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTES RESSOURCES EN 2020, SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	Cotisations	Dons et mécénat	Participation des usagers	Commandes publiques	Subventions publiques
Associations sans salarié	69 %	21 %	27 %	4 %	43 %
Humanitaire, social, santé	59 %	40 %	29 %	5 %	40 %
Défense droits, causes, intérêts	72 %	27 %	26 %	1 %	42 %
Enseignement, formation, insertion	63 %	22 %	14 %	4 %	44 %
Sports	75 %	19 %	28 %	6 %	49 %
Culture	71 %	21 %	31 %	4 %	44 %
Loisirs	66 %	13 %	27 %	0 %	40 %
Activités économiques	70 %	12 %	19 %	4 %	23 %
Associations employeuses	69 %	30 %	43 %	18 %	57 %
Humanitaire, social, santé	64 %	38 %	45 %	27 %	56 %
Défense droits, causes, intérêts	71 %	46 %	44 %	25 %	57 %

TABLEAU 124 (suite)

Enseignement, formation, insertion	60 %	26 %	46 %	23 %	54 %
Sports	73 %	31 %	35 %	10 %	58 %
Culture	69 %	25 %	46 %	14 %	56 %
Loisirs	72 %	16 %	42 %	12 %	54 %
Activités économiques	74 %	26 %	56 %	18 %	58 %
Ensemble des associations	69 %	24 %	29 %	6 %	44 %
Humanitaire, social, santé	60 %	40 %	32 %	8 %	42 %
Défense droits, causes, intérêts	72 %	28 %	27 %	7 %	43 %
Enseignement, formation, insertion	63 %	23 %	19 %	5 %	45 %
Sports	75 %	21 %	28 %	5 %	50 %
Culture	71 %	22 %	33 %	7 %	45 %
Loisirs	67 %	13 %	28 %	4 %	41 %
Activités économiques	71 %	14 %	26 %	4 %	30 %

→ Lire : 69 % des associations sans salarié percevaient des cotisations en 2020.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

188. Les dons et le mécénat constituent une ressource moins fréquente pour les associations, mais elle n'est cependant pas rare : 21 % des associations sans salarié et 30 % des associations employeuses perçoivent ce type de ressources, la fréquence moyenne de perception de cette ressource pour l'ensemble du secteur associatif s'établissant à 24 % des associations. Les associations humanitaires figurent évidemment parmi celles qui bénéficient le plus fréquemment de cette ressource, qui est présente dans 40 % des associations du secteur humanitaire, social et de santé. La fréquence de perception de dons ou de mécénat est également élevée dans les associations de défense des droits et des causes (28 %) et particulièrement chez les employeuses de ce secteur (46 %). Cette rubrique, qui inclut les financements liés au mécénat, moins nombreux que les dons, explique que les associations employeuses sportives et culturelles accèdent à ce type de ressources dans des proportions non négligeables, avec respectivement 31 % et 25 % des associations concernées.

189. 29 % des associations perçoivent des recettes liées à la participation des usagers, la proportion des associations concernées étant beaucoup plus élevée dans les associations employeuses (43 %) que dans les associations sans salarié (27 %) où elle n'est cependant pas négligeable.

190. Les commandes publiques, qui nécessitent notamment une taille critique suffisante des associations sollicitées, sont exceptionnelles dans les associations sans salarié : elles ne concernent en effet que 4 % d'entre elles. Les commandes publiques ne concernent presque que les seules associations employeuses ; leur fréquence est particulièrement élevée dans le secteur humanitaire, social et de santé (27 %) qui développe des services faisant l'objet de remboursements par les collectivités publiques ou par les organismes sociaux, indépendamment de la part à la charge des usagers. 25 % des associations employeuses du secteur de la défense des droits et des causes accèdent à des commandes publiques : ce secteur comprend notamment les associations de défense de l'environnement, les associations de défense

des consommateurs ou de défense des minorités qui peuvent, au-delà de leur action militante, développer des actions ou des études à la demande des collectivités publiques, avec des financements publics qui prennent une forme contractuelle. Les commandes publiques sont également fréquentes dans les associations employeuses du secteur de l'éducation (23 %) et dans les associations développant des activités économiques (18 %).

191. 44 % des associations perçoivent une ou plusieurs subventions publiques, ce chiffre ne préjugant pas du niveau des financements. La subvention peut être versée en soutien à l'activité de l'association, mais elle peut aussi, lorsqu'elle est très limitée – quelques centaines d'euros – exprimer une reconnaissance symbolique de la puissance publique à laquelle de nombreuses associations sont sensibles. L'octroi de subventions publiques est plus fréquent dans les associations employeuses qui sont une majorité à en bénéficier (57 %) [→ [Tableau 124](#)].

UNE CONTRACTION DE LA FRÉQUENCE DES RESSOURCES EN 2020

192. Les fréquences d'accès à ces différents financements évoluent dans le temps sous plusieurs effets. D'abord, les types associatifs qui composent le secteur évoluent dans le temps, générant des différences dans l'accès aux ressources. Le développement des ventes aux usagers nécessaires pour compenser la baisse relative des financements publics se traduit mécaniquement par une augmentation du nombre d'associations accédant à cette ressource. Les changements intervenus dans l'esprit et les modalités des financements publics, avec la substitution des commandes publiques aux subventions contribuent aussi à des évolutions dans les fréquences d'accès aux différentes ressources publiques. La crise sanitaire a parfois accentué les tendances observées sur le long terme, et elle a pu aussi dans d'autres cas constituer une rupture dans les évolutions de long terme [→ [Tableau 125](#)].

TABLEAU 125

FRÉQUENCE D'ACCÈS AUX DIFFÉRENTES RESSOURCES EN 2017 ET 2020, SELON L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ (EN %)

	2017			2020		
	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Cotisations	71 %	71 %	71 %	69 %	69 %	69 %
Dons et mécénat	23 %	35 %	24 %	21 %	30 %	24 %
Participation des usagers	46 %	53 %	47 %	27 %	43 %	29 %
Commandes publiques	7 %	19 %	9 %	4 %	18 %	6 %
Subventions publiques	49 %	65 %	51 %	43 %	57 %	44 %

→ Lire : 71 % des associations sans salarié percevaient des cotisations en 2017.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

193. Les fréquences d'accès aux différentes ressources se sont contractées entre 2017 et 2020 à une exception près : ainsi, si la fréquence de perception des ressources liées aux dons et au mécénat s'est maintenue en 2020 comparativement à son niveau de 2017 (24 % des associations ont perçu ce type de ressources en 2017 et 2020), toutes les autres catégories de ressources sont concernées par cette contraction, qu'il s'agisse des associations sans salarié ou des associations employeuses [→ [Tableau 125](#)]. La fréquence d'accès aux cotisations a légèrement baissé, passant de 71 % en 2017 à 69 % en 2020. Deux types de ressources voient leur fréquence diminuer fortement en 2020 : la participation des usagers et les subventions publiques. La participation des usagers constituait une ressource pour 47 % des associations en 2017, elles ne sont plus que 29 % à en avoir bénéficié en 2020. Les subventions publiques apparaissent aussi nettement moins fréquentes en 2020 : 51 % des associations en bénéficiaient en 2017 et elles ne sont plus que 44 % à en percevoir en 2020, cette baisse ayant affecté à la fois les associations sans salarié et les employeuses.

STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS

LA STRUCTURE DES RESSOURCES : LES RECETTES D'ACTIVITÉ MAJORITAIRES DANS LES RESSOURCES BUDGÉTAIRES

194. La fréquence d'accès aux différentes ressources ne préjuge pas de leur poids dans les budgets associatifs. La structure des ressources budgétaires sera abordée en deux temps dans ce chapitre : une première présentation privilégiera la nature des quatre principales familles de ressources dont la fréquence vient d'être décrite, une seconde présentation des mêmes budgets visera une analyse plus spécifique de leur origine, notamment publique, celle-ci pouvant être multiple.

195. Les budgets associatifs apparaissent principalement alimentés par les recettes d'activité qui représentent 65 % du budget cumulé du secteur, cette part dans les ressources étant élevée dans les associations sans salarié (51 %) et dans les employeuses (66 %). La nature des recettes d'activité est cependant différente dans ces deux types d'associations : ce sont les ventes aux usagers qui constituent l'essentiel des recettes d'activité des associations sans salarié (45 % des ressources totales), les commandes publiques y occupant une place très limitée (6 %). Les employeuses bénéficient de ressources d'activité constituées à la fois de commandes publiques importantes (31 % de leurs ressources) et d'une participation des usagers qui se situe à un niveau élevé (35 % des ressources) [→ [Tableau 126](#) et [Figure 45](#)].

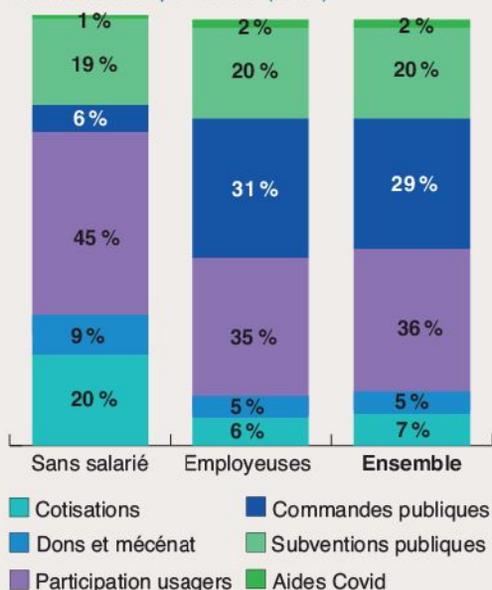
TABLEAU 126

STRUCTURE DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES SELON LEUR NATURE ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Cotisations	20,4 %	6,1 %	7,2 %
Dons et mécénat	8,5 %	5,1 %	5,3 %
Recettes d'activité publiques et privées	51,2 %	66,4 %	65,2 %
Subventions publiques	18,7 %	20,4 %	20,3 %
Aides et compensations Covid	1,2 %	2,1 %	2,0 %
Total	100 %	100 %	100 %
Budget moyen par association en €	6 975	727 813	82 742
Budget cumulé total en mds €	8,551	104,805	113,356

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 45.
Ressources budgétaires selon leur nature et selon l'existence d'emploi salarié (en %)



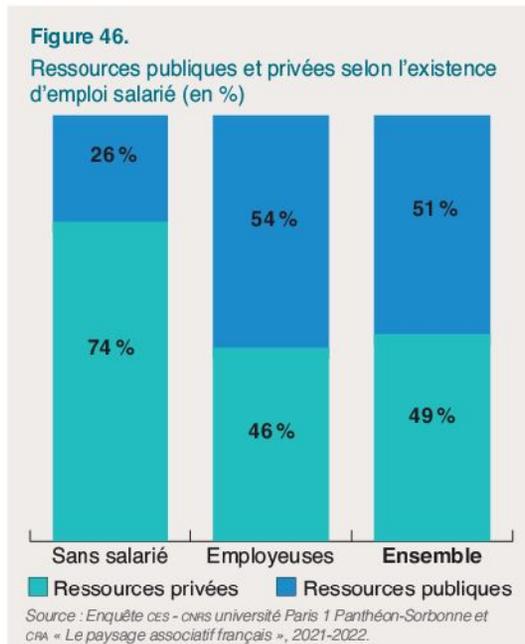
Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

196. Les cotisations alimentent au total en 2020 7 % du budget cumulé du secteur associatif ; ce chiffre est plus élevé dans les associations sans salarié qui comptent un grand nombre d'associations sportives, culturelles et de sociabilité actives en direction de publics de tout type, dont elles constituent fréquemment l'unique ressource ; les cotisations représentent en effet 20 % de leur budget cumulé, tandis qu'elles ne représentent que 6 % de celui des employeuses.

197. Les subventions publiques alimentent en 2020 20 % des budgets associatifs, leur poids respectif dans

les budgets des associations sans salarié et employeuses étant du même ordre (respectivement 19 % et 20 %) [→ Tableau 126].

198. En 2020, 49 % des financements du secteur associatif ont une origine privée et 51 % une origine publique, cette répartition étant cependant très différente entre les associations sans salarié, qui disposent de ressources privées de façon majoritaire (74 %) dans leurs budgets et les associations employeuses dont 54 % des financements ont une origine publique [→ Figure 46].



DES STRUCTURES DE RESSOURCES DIFFÉRENTES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un effet limité du secteur d'activité sur les ressources des associations sans salarié

199. L'impact du secteur d'activité sur les structures de ressources apparaît différent selon le caractère employeur ou non des associations, il est – relative-

ment – faible dans les associations sans salarié. Ainsi, les dons représentent 25 % des ressources des associations du secteur humanitaire, social et de santé alors qu'ils sont assez limités dans les autres secteurs d'activité ; les cotisations y sont particulièrement peu élevées (8 %) comparativement aux autres secteurs, leur poids moyen pour l'ensemble des associations s'établissant à 20 %. Les associations sportives sans

6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

salarié quant à elles se distinguent des autres types associatifs sans salarié par le poids élevé des cotisations dans leurs budgets (29 %), et les subventions publiques apparaissent plus importantes dans le secteur culturel où elles représentent 24 % des budgets

des associations. Hormis ces spécificités, les structures de ressources budgétaires des autres secteurs apparaissent assez proches et se situent le plus souvent autour des moyennes observées pour l'ensemble des associations sans salarié [→ [Tableau 127](#)].

TABLEAU 127

STRUCTURE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS SANS SALARIÉ SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Associations sans salarié	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Associations sans salarié
Cotisations	8 %	22 %	25 %	29 %	15 %	16 %	32 %	20 %
Dons et mécénat	25 %	8 %	5 %	6 %	6 %	4 %	0 %	8 %
Vente aux usagers	44 %	45 %	53 %	39 %	45 %	56 %	45 %	45 %
Commandes publiques	3 %	7 %	1 %	6 %	8 %	8 %	0 %	6 %
Subventions publiques	18 %	17 %	14 %	19 %	24 %	16 %	21 %	19 %
Aides Covid	12 %	0 %	1 %	1 %	2 %	0 %	2 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Budget moyen en €	9 400	4 500	5 700	9 700	6 200	5 600	5 400	7 000
Budget total en mds €	1,266	0,719	0,417	2,848	1,586	1,449	0,267	8,551

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

200. L'impact du secteur d'activité apparaît en revanche important dans les associations employeuses. Le secteur humanitaire, social et de santé tire ses ressources les plus importantes des recettes d'activité, publiques ou privées : les commandes publiques – qui comprennent notamment les prix de journée des établissements médico-sociaux – repré-

sentent ainsi 40 % de leurs ressources budgétaires, et la participation des usagers en représente 35 %. Comparativement aux flux de financements issus des recettes d'activité, les cotisations et les dons ne représentent qu'une part très limitée des ressources de ces associations : respectivement 2 % et 5 % [→ [Tableau 128](#)].

TABLEAU 128

STRUCTURE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Associations employeuses	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Associations employeuses
Cotisations	2 %	22 %	4 %	25 %	9 %	13 %	17 %	6 %
Dons et mécénat	5 %	8 %	5 %	8 %	2 %	0 %	1 %	5 %
Vente aux usagers	35 %	24 %	43 %	34 %	32 %	36 %	36 %	35 %
Commandes publiques	40 %	17 %	27 %	6 %	9 %	25 %	10 %	31 %
Subventions publiques	16 %	28 %	21 %	24 %	44 %	24 %	34 %	20 %
Aides Covid	2 %	1 %	1 %	4 %	3 %	1 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Budget moyen en €	2 343 900	548 400	1 098 300	134 400	205 900	188 100	450 800	727 800
Budget total en mds €	64,224	7,897	14,278	4,838	6,217	2,167	5,184	104,805

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

201. Les associations employeuses de défense des droits, des causes et des intérêts vivent principalement de subventions publiques (28 %), de ventes aux usagers (24 %) et de cotisations (22 %), le poids de ces dernières dans les budgets étant relativement très important, et supérieur à la moyenne des employeuses qui s'établit à 6 % [→ Tableau 128].

202. Les associations du secteur éducation, formation et insertion vivent pour l'essentiel de ventes aux usagers, qui constituent 43 % de leurs ressources, de commandes publiques (27 %) et de subventions publiques (21 %) [→ Tableau 128].

Un effet important dans les associations employeuses

203. Les associations sportives employeuses ont un profil de financement spécifique, même comparativement aux associations culturelles et de loisirs : les cotisations y représentent le quart de leurs ressources ; la part des cotisations est nettement moindre dans les associations culturelles (9 %) et de loisirs (13 %). La participation des usagers est une ressource importante pour les associations sportives (34 %), qui perçoivent en outre des subventions publiques à hauteur de 24 % de leurs ressources budgétaires. Ce dernier chiffre ne traduit cependant qu'une partie du soutien apporté par les collectivités

6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

publiques aux associations, car les associations sportives bénéficient de nombreux avantages en nature, notamment des équipements et des installations sportives mis à leur disposition par la puissance publique, et par les communes en particulier. Le secteur sportif employeur est ainsi celui qui a perçu la plus grande part des aides et compensations liées à la Covid-19, soit 4 % de leurs ressources [→ [Tableau 128](#)].

204. Une des spécificités du financement des associations culturelles employeuses tient au poids important des subventions publiques qu'elles perçoivent : les politiques culturelles locales sont rarement mises en place dans un cadre public, c'est-à-dire à partir des budgets des collectivités locales, et leur développement dans un cadre associatif justifie

un soutien particulier des différentes collectivités en direction des associations concernées. Les associations employeuses développant des activités économiques (transports collectifs, services urbains, syndicats d'initiative...) s'appuient principalement sur les ventes aux usagers (36 % des ressources) et sur les subventions publiques (34 %) [→ [Tableau 128](#)].

205. Les données portant sur les structures de ressources de l'ensemble des associations, sans salarié ou employeuses, n'apportent pas d'informations supplémentaires dans la mesure où elles reproduisent pour une large part celles des associations employeuses, qui représentent 92 % du budget cumulé des associations [→ [Tableau 129](#)].

TABLEAU 129

STRUCTURE DES RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Ensemble des associations	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Ensemble des associations
Cotisations	2 %	22 %	4 %	26 %	11 %	14 %	18 %	7 %
Dons et mécénat	6 %	8 %	5 %	7 %	3 %	2 %	1 %	5 %
Vente aux usagers	35 %	26 %	43 %	35 %	35 %	44 %	36 %	36 %
Commandes publiques	39 %	16 %	26 %	6 %	9 %	18 %	10 %	29 %
Subventions publiques	16 %	27 %	21 %	22 %	40 %	21 %	33 %	20 %
Aides Covid	2 %	1 %	1 %	3 %	3 %	1 %	2 %	2 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	65,490	8,616	14,695	7,686	7,803	3,616	5,451	113,355

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

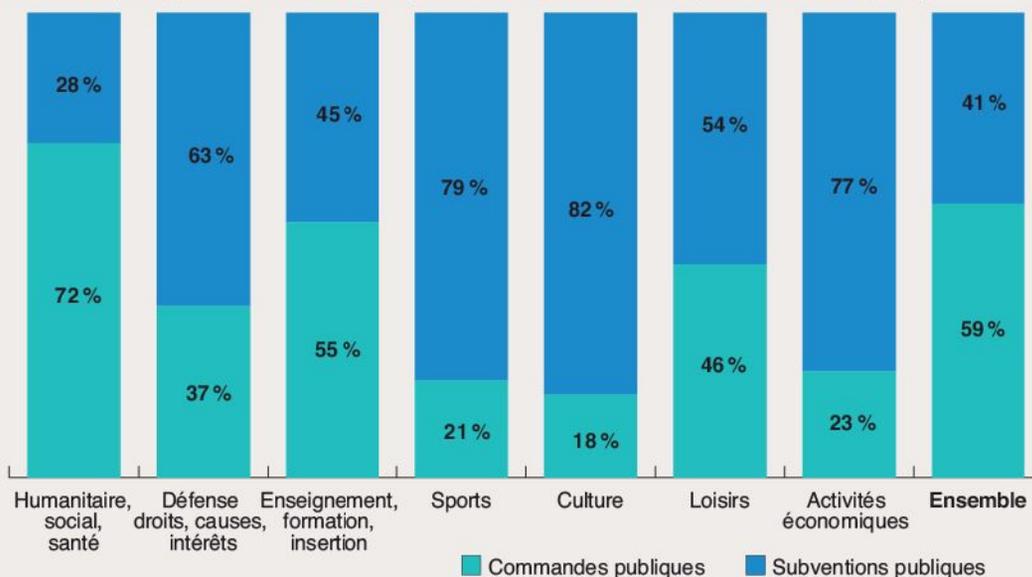
72 % DES FINANCEMENTS PUBLICS EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR HUMANITAIRE, SOCIAL ET DE SANTÉ SONT DES COMMANDES PUBLIQUES

206. Les commandes publiques étaient en 2020 majoritaires dans les ressources publiques : elles représentaient en effet 59 % des ressources publiques, les subventions publiques en représentant 41 %. Les situations apparaissent très variables selon le secteur d'activité. Les associations du secteur humanitaire, social et de santé perçoivent la plus grande part de leurs ressources publiques (72 %) sous forme de

commandes publiques, ce poids très élevé étant en partie lié à l'importance des financements publics et parapublics des associations du secteur social et médico-social. Les ressources publiques des associations d'éducation et de formation sont également majoritairement – mais à un moindre niveau (55 %) – constituées de commandes publiques, à l'opposé des autres secteurs d'activité qui tirent l'essentiel de leurs ressources publiques de subventions, et en particulier les secteurs culturel et sportif avec des taux respectifs de 82 % et 79 % de subventions publiques parmi leurs financements publics [→ Figure 47].

Figure 47.

Commandes publiques et subventions publiques selon le secteur d'activité, hors aides Covid (en %)



Source : Enquête CES - CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

LA RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES RESSOURCES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

207. Le poids des commandes publiques dans le secteur social et médico-social a tendance à masquer l'importance pour ce secteur de la perception des autres ressources. Ainsi, si la part des cotisations (2 %) et celle des dons (6 %) dans les ressources budgétaires des associations du secteur humanitaire,

social et de santé apparaissent négligeables, ces ressources pouvant cependant occuper une place nettement plus conséquente dans certaines associations du secteur, les associations sanitaires et sociales ont été destinataires de 62 % des flux financiers liés aux dons et au mécénat et de 57 % des recettes d'activité privées. Le secteur sportif est destinataire de 25 % du montant des cotisations perçues par l'ensemble du secteur associatif [→ Tableau 130].

TABLEAU 130

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS TYPES DE RESSOURCES ENTRE LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Ensemble des associations	Cotisations	Dons et mécénat	Commandes publiques	Vente aux usagers	Subventions publiques	Aides Covid	Ensemble
Humanitaire, social, santé	16 %	62 %	77 %	57 %	44 %	59 %	58 %
Défense droits, causes, intérêts	23 %	12 %	4 %	5 %	10 %	5 %	8 %
Enseignement, formation, insertion	8 %	11 %	11 %	16 %	13 %	9 %	13 %
Sports	25 %	9 %	1 %	7 %	7 %	10 %	7 %
Culture	10 %	4 %	2 %	7 %	14 %	11 %	7 %
Loisirs	6 %	1 %	2 %	4 %	3 %	2 %	3 %
Activités économiques	12 %	1 %	2 %	5 %	8 %	5 %	5 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	8,121	6,062	33,139	40,809	22,972	2,254	113,357

→ Lire : 62 % des montants de dons et de mécénat sont perçus par les associations du secteur humanitaire, social et de santé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UNE INFLEXION DANS LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES RESSOURCES INDUITE PAR LA CRISE SANITAIRE

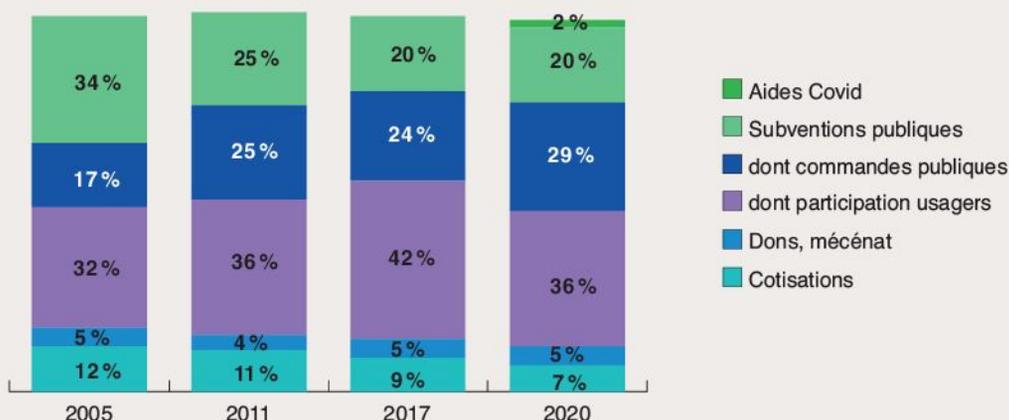
Une tendance à la baisse du poids des cotisations accélérée par la crise

208. L'examen des structures de financement depuis 2005 met en évidence de grandes tendances d'évolution jusqu'en 2017 et des interruptions de ces évolutions liées pour une large part à la crise sanitaire à partir de l'année 2020.

209. La tendance à la baisse de la part des cotisations dans les budgets s'observe sur le long terme : les cotisations représentaient 12 % des ressources budgétaires en 2005, leur poids relatif a baissé de façon lente et régulière pour se situer en 2017 à un niveau de 9 % des ressources budgétaires totales. Cette évolution s'explique notamment en partie par une tendance à la concentration des activités des associations dans le secteur humanitaire, social et de santé, qui occupe une part croissante dans les budgets associatifs et dont les modèles économiques s'appuient assez peu sur les cotisations. La baisse de la part des cotisations s'est confirmée, voire accélérée avec la crise sanitaire :

les cotisations ne représentent plus en 2020 que 7 % des budgets associatifs. La crise sanitaire a eu l'impact le plus important sur les associations sportives, et à un moindre degré sur les associations culturelles, à l'exception des associations de spectacles vivants qui ont été particulièrement touchées ; les associations du secteur des loisirs, dans lesquelles les cotisations représentent une ressource importante, ont également particulièrement souffert de la crise. Ainsi, un certain nombre d'adhérents ont été amenés à ne pas renouveler leur cotisation durant cette première année de crise sanitaire [→ Figure 48]. La tendance à la baisse des cotisations sur une longue période peut aussi s'expliquer, même pour une part limitée, par une volonté de nombreuses associations de contenir le niveau des cotisations de façon à ne pas dissuader l'accès aux associations pour des catégories de personnes en difficulté. Le poids des dons et du mécénat dans les budgets associatifs est limité malgré une réglementation fiscale très favorable en France, et s'il oscille selon les éditions du *Paysage associatif français* entre 4 % et 5 % des budgets associatifs, ce faible poids et les difficultés de sa mesure ne permettent pas de préciser correctement l'importance des évolutions [→ Tableau 131].

Figure 48.
Évolution de la structure des ressources (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CIA « Le paysage associatif français », 2021-2022 et précédentes éditions de l'enquête « Paysage » publiées en 2007, 2013 et 2019 aux éditions Juris-Dalloz.

TABLEAU 131

ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DES RESSOURCES DE 2005 À 2020 (EN %)

	2005	2011	2017	2020
Cotisations	12 %	11 %	9 %	7 %
Dons et mécénat	5 %	4 %	5 %	5 %
Recettes d'activité publiques et privées	49 %	61 %	66 %	65 %
Dont participation des usagers	32 %	36 %	42 %	36 %
Dont commandes publiques	17 %	25 %	24 %	29 %
Subventions publiques	34 %	25 %	20 %	20 %
Aides et compensations Covid	-	-	-	2 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2006, 2013, 2018, 2022.

Un développement soutenu de la part des recettes d'activité jusqu'à la crise sanitaire

210. Sur le long terme, les recettes d'activité ont vu leur poids se développer d'une manière régulière et importante : elles représentaient en effet 49 % des ressources du secteur associatif en 2005 pour atteindre un poids dans les ressources totales de 66 % en 2017. Cette augmentation tient à la fois au développement des commandes publiques passées de 17 % des ressources en 2005 à 24 % en 2017, et à celui de la participation des usagers passée de 32 % des ressources en 2005 à 42 % en 2017 dans la même période [→ Tableau 131].

UNE STABILISATION DE LA PART DES RECETTES D'ACTIVITÉ INDUITE PAR LA CRISE

211. L'année 2020 connaît une stabilisation du poids des ressources d'activité résultant de deux effets qui ont pu se neutraliser : la baisse du niveau d'activité de nombreuses associations, notamment dans les domaines sportifs et culturels, contribue à la diminution

des recettes d'activité, cette baisse étant compensée par l'importante activité des associations du secteur social et médico-social qui ont répondu aux besoins issus de la crise sanitaire. Par ailleurs, si le poids total des recettes d'activité se stabilise en 2020, cette stabilisation est elle-même le résultat d'une augmentation du poids des commandes publiques, passées entre 2017 et 2020 de 24 % à 29 % des ressources budgétaires, la participation des usagers ayant diminué : elle est passée sur la même période de 42 % à 36 % des ressources budgétaires [→ Figure 48].

UNE STABILISATION DU POIDS DES SUBVENTIONS PUBLIQUES DEPUIS LA CRISE

212. Les subventions publiques connaissent sur le long terme une baisse régulière et importante de leur poids dans les budgets associatifs. Elles représentaient 34 % des ressources budgétaires des associations en 2005, 25 % en 2011 et 20 % en 2017. En 2020, leur poids semble s'être stabilisé. De nombreuses collectivités locales ont fait le choix de maintenir leurs financements à des associations

même si celles-ci n'avaient pas pu développer d'activité – ou n'avaient développé qu'une part de leur activité – en 2020 du fait de la crise sanitaire. Certaines d'entre elles ont même été amenées à soutenir des associations avec lesquelles elles n'avaient que peu de relations auparavant. L'objectif ici était d'éviter la destruction d'une partie du tissu associatif. Elles ont également contribué au soutien des associations dans l'aménagement des locaux imposé par les consignes sanitaires ou rendu souhaitable pour permettre une continuité de l'activité même partielle de l'association [→ Figure 48].

LE POSITIONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS

213. Les financements privés présentés selon leur nature ont aussi des origines différentes : les cotisations sont payées par les adhérents pour accéder aux services de l'association ; les dons, le mécénat ou les

autres financements privés proviennent de donateurs qui peuvent être des personnes physiques, ou des entreprises, des fondations ou d'autres associations. Les usagers, qui sont le plus souvent des personnes physiques, peuvent acheter des prestations, à prix coûtant ou en participant partiellement au service rendu par les associations. La présentation du poids des financements privés ayant déjà été effectuée dans la section précédente, cette section s'attachera à détailler l'ensemble des financements selon leur origine.

214. Les financements publics, outre leur nature différente – subventions ou commandes publiques –, peuvent en effet avoir des origines très variées : les différentes collectivités publiques – l'État, les collectivités locales, les organismes sociaux, l'Union européenne, auxquels s'ajoutent de nombreux autres acteurs publics ou parapublics (chambres consulaires...) – sont susceptibles d'alimenter les budgets associatifs en fonction de leurs compétences. Cette section présentera les financements associatifs selon leur origine publique, indépendamment de leur nature : subventions et commandes publiques sont regroupées dans cette approche [→ Tableau 132].

TABLEAU 132

PRINCIPAUX FINANCEURS SELON LA NATURE DES FINANCEMENTS

Nature	Financeurs privés	Financeurs publics
Cotisations	Adhérents personnes physiques	Adhérents personnes morales
Dons et mécénat	Personnes physiques ; Entreprises ; Fondations ; Associations	-
Recettes d'activité (Participation des usagers ou commandes publiques)	Personnes physiques ; Familles	Collectivités publiques
Subventions publiques	-	État ; Collectivités locales ; Organismes sociaux ; Autres collectivités publiques

LES ORIGINES PUBLIQUES DES FINANCEMENTS ASSOCIATIFS

215. Les communes ne sont pas seulement le premier partenaire public des associations en termes de relations financières, elles sont en 2020 avec les conseils départementaux le premier financeur des associations dont elles soutiennent les budgets à hauteur de 12 % ; les financements communaux représentent 15 % du budget des associations sans salarié et 12 % de celui des employeuses. Les conseils départementaux financent rarement les associations sans salarié : au total, les financements du département soutiennent à hauteur de 2 % les budgets associatifs des associations sans salarié alors qu'ils représentent 13 % des ressources des employeuses. Le poids des financements des régions dans les budgets associatifs est nettement moindre : ils représentent 5 % du bud-

get cumulé de l'ensemble du secteur associatif, mais 3 % de celui des associations sans salarié. L'État est à l'origine d'un dixième des budgets associatifs. Les financements de l'Union européenne, importants en termes de volume pour les associations qui les perçoivent, sont au total faibles dans le financement du secteur associatif dans son ensemble puisqu'ils représentent à peine 1 % du budget cumulé du secteur et ne concernent que les associations employeuses. Les financements des organismes sociaux, qui ne s'adressent principalement qu'aux associations employeuses, représentent en 2020 8 % du budget cumulé des associations. Les collectivités locales participent ensemble à hauteur de 27 % au financement des associations ; parmi les financements publics locaux, les communes et les départements sont les principaux pourvoyeurs de financements [→ Tableau 133 et Figure 49].

TABLEAU 133

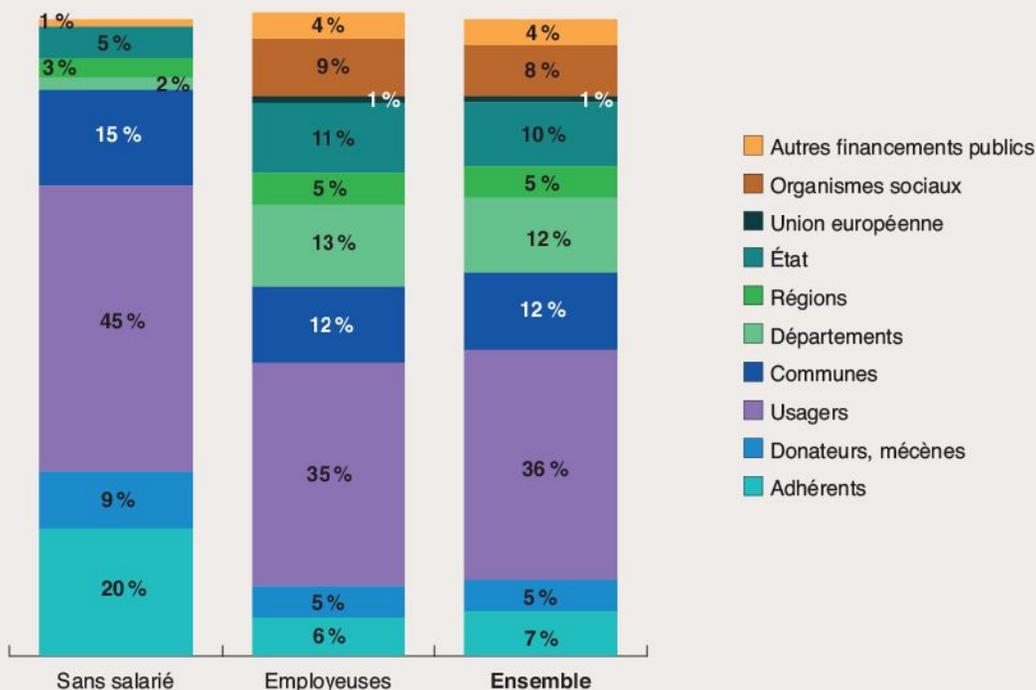
STRUCTURE DES RESSOURCES SELON LEUR ORIGINE ET L'EXISTENCE D'EMPLOI SALARIÉ

	Associations sans salarié	Associations employeuses	Ensemble
Adhérents	20,4 %	6,1 %	7,2 %
Donateurs, entreprises, fondations, associations	8,5 %	5,1 %	5,3 %
Vente aux usagers	45,2 %	35,3 %	36,0 %
Communes	15,1 %	12,2 %	12,4 %
Départements	2,1 %	12,8 %	11,9 %
Régions	2,9 %	4,8 %	4,7 %
État	4,7 %	10,6 %	10,2 %
Union européenne	0,1 %	0,7 %	0,6 %
Organismes sociaux	0,2 %	8,7 %	8,0 %
Autres financements publics	1,0 %	3,9 %	3,7 %
Total en %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	8,551	104,804	113,355

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

Figure 49.

Structure des ressources selon leur origine et l'existence d'emploi salarié (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

UN SOUTIEN DES ACTEURS PUBLICS LIÉ À LA CRISE

216. L'analyse de l'évolution des ressources selon leur origine, de 2000 à 2017, met en évidence quelques tendances majeures d'évolution qui se sont trouvées percutées par la crise. Sur le long terme, le poids des financements des communes dans les budgets associatifs a baissé : il représentait 15 % des budgets associatifs en 1999, et n'en représente plus que 11 % en 2017. L'année 2020 enregistre une remontée des financements en provenance des communes qui s'élèvent à 12 % en 2020. Les financements de l'État ont connu la même tendance à la baisse que celle des communes : leur poids est passé de 15 % en 1999 à 10 % des budgets associatifs en 2017, mais le poids

de l'État a interrompu sa baisse et s'est stabilisé à son niveau de 2017 (10 %). Les financements des départements ont augmenté régulièrement, leur poids relatif passant de 9 % des budgets associatifs en 1999 à 12 % en 2017 ; ils se sont maintenus en 2020. Le poids des financements régionaux semble avoir tendance à augmenter, mais leur part limitée dans les budgets a pour conséquence d'interdire une mesure précise de leur augmentation. Indépendamment des dispositifs de soutien mis en place pour aider les entreprises, et par extension les associations, à traverser la crise, l'État et les collectivités locales ont également accompagné les associations en soutenant ou augmentant certains financements, ce soutien pouvant emprunter différentes modalités [→ Tableau 134 et Figure 50].

TABLEAU 134

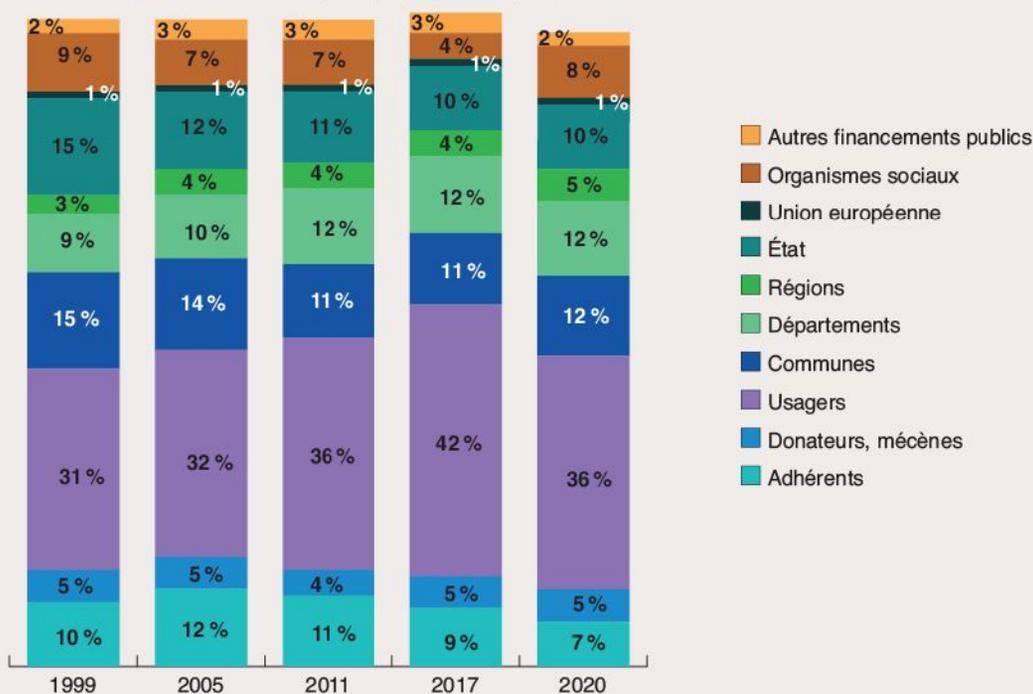
ÉVOLUTION DE L'ORIGINE DES RESSOURCES PUBLIQUES ET PRIVÉES DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS DE 1999 À 2020 (EN %)

	1999	2005	2011	2017	2020
Adhérents	10 %	12 %	11 %	9 %	7 %
Donateurs, entreprises, fondations, associations	5 %	5 %	4 %	5 %	5 %
Vente aux usagers	31 %	32 %	36 %	42 %	36 %
Communes	15 %	14 %	11 %	11 %	12 %
Départements	9 %	10 %	12 %	12 %	12 %
Régions	3 %	4 %	4 %	4 %	5 %
État	15 %	12 %	11 %	10 %	10 %
Union européenne	1 %	1 %	1 %	1 %	1 %
Organismes sociaux	9 %	7 %	7 %	4 %	8 %
Autres financements publics	2 %	3 %	3 %	3 %	1,5 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Source : Enquêtes CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2000, 2006, 2013, 2018, 2022.

Figure 50.

Évolution de l'origine des ressources publiques et privées (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français en 2020 et l'impact de la crise sanitaire ».

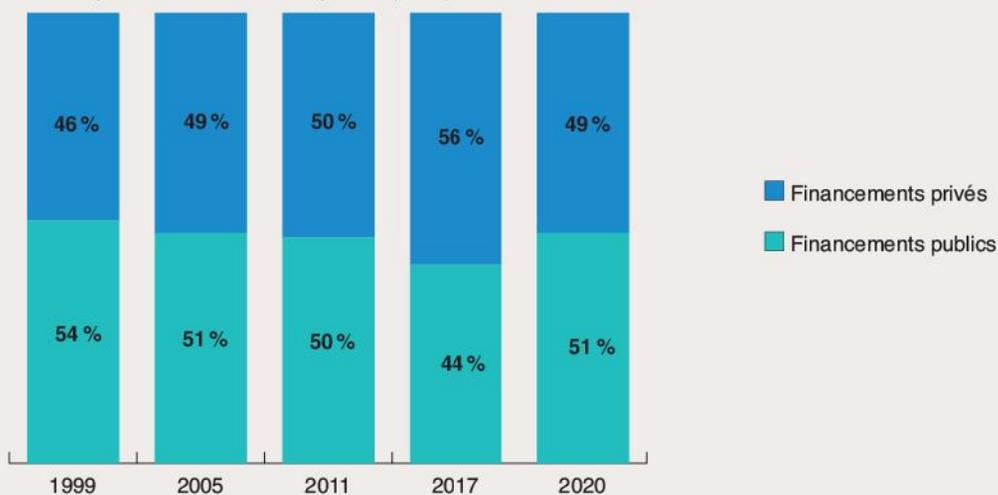
217. Sur le long terme, la part des financements publics dans les budgets associatifs n'a cessé de décroître et celle des financements privés d'augmenter avec une sollicitation croissante des usagers. Les financements publics tout compris, commandes et subventions publiques, représentaient en 1999 54 % des budgets associatifs, ils n'en représentaient plus que 44 % en 2017,

les financements privés étant alors devenus majoritaires (56 %). L'année 2020, avec la crise sanitaire, qui a vu à la fois diminuer les recettes tirées de la participation des usagers et augmenter les différents soutiens publics, constitue une inflexion de la tendance de long terme observée, les financements publics ayant vu leur poids relatif augmenter en 2020 [→ Figure 51].

6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Figure 51.

Évolution du poids des financements publics (en %)



Source : Enquête ces - cnrs université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et cna « Le paysage associatif français », 2021-2022.

EFFET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ SUR L'ORIGINE DES FINANCEMENTS PUBLICS

218. Si les communes représentent le premier – et presque le seul – financeur public des associations sans salarié, c'est dans l'animation de la vie locale que le poids de leurs financements paraît le plus important : les secteurs sportif, culturel et de loisirs voient leurs budgets respectivement soutenus à hau-

teur de 17 %, 16 % et 19 % des ressources totales. Le secteur culturel bénéficie de financements de l'État qui sont comparativement assez importants puisqu'ils représentent 11 % de ses ressources. Les financements des autres collectivités publiques apparaissent négligeables dans le budget des associations sans salarié des autres secteurs d'activité [→ Tableau 135].

TABLEAU 135

ORIGINE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS SANS SALARIÉ SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Associations sans salarié	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Associations sans salarié
Adhérents	8 %	22 %	25 %	29 %	15 %	16 %	32 %	20,4 %
Donateurs, mécènes, fondations, associations	25 %	8 %	5 %	6 %	6 %	4 %	0 %	8,5 %
Usagers	44 %	45 %	53 %	39 %	45 %	56 %	45 %	45,2 %
Communes	11 %	10 %	8 %	17 %	16 %	19 %	16 %	15,1 %
Départements	2 %	3 %	4 %	1 %	2 %	2 %	1 %	2,1 %
Régions	4 %	3 %	2 %	3 %	4 %	1 %	3 %	2,9 %
État	3 %	6 %	1 %	4 %	11 %	2 %	0 %	4,7 %
Union européenne	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0,1 %
Organismes sociaux	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0,2 %
Autres financements publics	2,1 %	1,9 %	0,3 %	0,8 %	0,5 %	0,6 %	0,6 %	1,0 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	1,266	0,719	0,417	2,848	1,586	1,449	0,267	8,551

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

219. Les financements des différentes collectivités publiques peuvent au contraire être assez sensibles au secteur d'activité de l'association employeuse ; si les collectivités généralistes que sont l'État et les communes alimentent les budgets des associations des différents secteurs d'activité, les autres collectivités, et notamment les départements, les régions et les organismes sociaux interviennent de façon plus ciblée selon leurs compétences : les départements et les organismes sociaux dans l'action sociale et la santé, les régions dans l'éducation et la formation, et de façon plus limitée dans la culture.

220. Les budgets des associations du secteur humanitaire, action sociale et santé tirent ainsi les plus grandes parts de leurs ressources publiques des départements (19 % des ressources totales), et bien sûr des organismes sociaux (13 %), ces deux acteurs n'intervenant que faiblement dans les autres secteurs d'activité. Les associations d'éducation et de formation voient leur budget soutenu à hauteur de 14 % par l'État et 10 % par les régions. Les associations de défense des droits, des causes, et des intérêts ont pour partenaire principal les communes et l'État, qui sont respectivement à l'origine de 15 % et 14 % de leurs ressources totales.

6. NATURE, ORIGINES ET ÉVOLUTION DES RESSOURCES

Les budgets des associations sportives sont alimentés à 16 % par des financements en provenance des communes. Les associations culturelles s'appuient sur des

financements publics importants venant à la fois des communes (25 % des ressources), de l'État (15 %) et des régions (11 %) [→ Tableaux 136 et 137].

TABLEAU 136

ORIGINE DES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Associations employeuses	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Associations employeuses
Cotisations des membres	2 %	22 %	4 %	25 %	9 %	13 %	17 %	6 %
Donateurs, mécènes, fondations, associations	5 %	8 %	5 %	8 %	2 %	0 %	1 %	5 %
Vente aux usagers	35 %	24 %	43 %	34 %	32 %	36 %	36 %	35 %
Communes	11 %	15 %	9 %	16 %	25 %	21 %	14 %	12 %
Départements	19 %	5 %	4 %	2 %	4 %	3 %	2 %	13 %
Régions	2 %	7 %	10 %	6 %	11 %	5 %	12 %	5 %
État	9 %	14 %	14 %	8 %	15 %	11 %	13 %	11 %
Union européenne	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %	2 %	1 %	1 %
Organismes sociaux	13 %	1 %	1 %	0 %	0 %	5 %	0 %	9 %
Autres financements publics	3 %	3 %	10 %	2 %	1 %	4 %	3 %	4 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	64,224	7,897	14,278	4,838	6,217	2,167	5,184	104,805

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

TABLEAU 137

ORIGINE DES RESSOURCES DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIATIONS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ

Ensemble des associations	Humanitaire, social, santé	Défense droits, causes, intérêts	Enseignement, formation, insertion	Sports	Culture	Loisirs	Activités économiques	Ensemble des associations
Adhérents	2 %	22 %	4 %	26 %	11 %	14 %	18 %	7 %
Donateurs, mécènes, fondations, associations	6 %	8 %	5 %	7 %	3 %	2 %	1 %	5 %
Usagers	35 %	26 %	43 %	35 %	35 %	44 %	36 %	36 %
Communes	11 %	14 %	9 %	16 %	23 %	20 %	14 %	12 %
Départements	18 %	5 %	4 %	2 %	4 %	2 %	2 %	12 %
Régions	2 %	7 %	10 %	5 %	9 %	4 %	12 %	5 %
État	9 %	14 %	14 %	7 %	14 %	8 %	12 %	10 %
Union européenne	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %	1 %
Organismes sociaux	13 %	1 %	1 %	0 %	0 %	3 %	0 %	8 %
Autres financements publics	3 %	3 %	8 %	1 %	1 %	2 %	3 %	3 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	65,490	8,616	14,695	7,686	7,803	3,616	5,451	113,355

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

À QUI VONT LES FINANCEMENTS PUBLICS ?

221. La destination des financements publics totaux (subventions et commandes) octroyés aux associations est conforme à la distinction qui vient d'être évoquée entre collectivités généralistes et collectivités spécialisées. Ainsi, les financements des communes et de l'État s'effectuent auprès des associations de tous les secteurs d'activité, même si le secteur humanitaire, social et de santé en concentre une part importante : la moitié des financements

de chacune de ces deux collectivités concerne les associations sanitaires et sociales. Le secteur culturel apparaît également assez soutenu par ces deux collectivités. Tous les autres secteurs sont également destinataires de financements en provenance des communes et de l'État. Les départements et les organismes sociaux consacrent l'essentiel de leurs financements – 88 % pour les départements, qui mettent en place les politiques sociales dans les territoires, et 95 % pour les organismes sociaux – aux associations sanitaires et sociales [→ [Tableau 138](#)].

TABLEAU 138

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PUBLICS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ, PAR COLLECTIVITÉ PUBLIQUE

	Communes	Départements	Régions	État	Organismes sociaux
Humanitaire, social, santé	50 %	88 %	27 %	50 %	95 %
Défense droits, causes, intérêts	9 %	3 %	11 %	10 %	1 %
Enseignement, formation, insertion	9 %	5 %	27 %	18 %	2 %
Sports	9 %	1 %	7 %	4 %	0 %
Culture	13 %	2 %	14 %	10 %	0 %
Loisirs	5 %	1 %	3 %	2 %	1 %
Activités économiques	6 %	1 %	12 %	6 %	0 %
Total en %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Total en mds €	14,071	13,545	5,315	11,514	9,083

→ Lire : 88 % des financements des départements en direction des associations s'effectuent dans le secteur humanitaire, social et de santé.

Source : Enquête CES – CNRS université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et CRA « Le paysage associatif français », 2021-2022.

7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

Le secteur associatif constitue un monde d'une très grande hétérogénéité interne. Documenter cette hétérogénéité relève d'une pluralité d'approches. Celle en termes de modèles socio-économiques a gagné une certaine audience au cours de la dernière décennie. Elle repose dans ce chapitre sur un travail de classification à partir de variables choisies à cet effet dans l'enquête de l'INSEE « Situation des associations en 2018 »¹. Une fois définis, ces modèles peuvent être examinés au prisme de diverses caractéristiques.

Par Laura NIRELLO et Lionel PROUTEAU

L'INTÉRÊT CROISSANT PORTÉ AUX MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

222. Les mutations que connaissent les associations stimulent l'attention accordée à leurs modèles socio-économiques. Mais pourquoi parler de modèle « socio-économique » plutôt que de modèle « économique » ? Derrière ces questions de dénomination, c'est le rôle et la nature des associations qui sont en débat. La construction de ces modèles relève ici d'une classification automatique de données.

DES MODÈLES ÉCONOMIQUES AUX MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES

223. L'intérêt porté à la notion de modèle socio-économique des associations n'est certainement pas étranger aux évolutions qu'ont connues ces organi-

sations au cours des dernières décennies. Ces évolutions sont notamment le fait du développement des activités économiques de certaines d'entre elles qui les confronte aux nécessités d'une « professionnalisation » aux diverses facettes et fait planer le risque de « l'isomorphisme institutionnel », c'est-à-dire d'une convergence entre les fonctionnements des associations et ceux d'organisations publiques ou d'entreprises privées lucratives, au risque d'une perte d'identité. Ces évolutions relèvent aussi des relations entre pouvoirs publics et monde associatif. Elles se traduisent par le recul du poids des financements d'origine publique dans les ressources globales du secteur associatif, mais aussi par un processus de contractualisation ou de quasi-contractualisation de ces financements qui s'accompagne d'une baisse de la part des subventions². Ces transformations n'affectent pas toutes les associations de manière identique. La diversité du monde associatif n'est certainement pas une réalité nouvelle, mais tout porte à croire qu'elle s'accroît. Or la notion de

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

2. Pour une approche de l'évolution des financements associatifs de 2005 à 2017, voir V. TCHERNONOÛ, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd., ainsi que le présent ouvrage.

modèle socio-économique est un angle intéressant d'approche de cette diversité.

224. La notion de modèle économique ne semble guère avoir fait l'objet de travaux théoriques avant le début des années 2000 (DEMIL, LECOCQ, 2008). L'acception qui lui est donnée reste encore fluctuante. Dans un sens restreint, le modèle économique d'une organisation est réduit à la structure de ses ressources, à celle de ses coûts et à son niveau de rentabilité, donc à des variables monétaires (JANSOONE *et al.*, 2022). RENAULT-TINACCI (2021, p. 73) considère effectivement qu'il convient de parler de « modèle économique » dès lors que « c'est la répartition des ressources monétaires qui est au cœur de l'analyse ». Toutefois, dans un sens plus large, le modèle économique réside dans « les choix que font les organisations pour générer des revenus », choix qui concernent les ressources et les compétences à mobiliser, l'offre réalisée grâce à ces ressources, mais aussi « l'organisation mise en œuvre pour générer des revenus » (DEMIL, LECOCQ, 2008, p. 115). DEMISSY et DE GASPARO (2021, p. 260) s'inscrivent également dans le cadre d'une conception étendue du modèle économique qu'ils définissent comme « l'agencement d'une dynamique productive articulant des dimensions réelles, monétarisées et institutionnelles ». Pourtant, s'agissant des associations, il est souvent considéré comme plus pertinent de privilégier la notion de modèle socio-économique, à l'exemple de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA, 2014, p. 4) dans un rapport pourtant sous-titré *Typologie des ressources financières*.

225. Pour les associations, générer des revenus n'est pas une fin en soi, mais un moyen de réaliser le projet fondateur dont les dimensions peuvent être diverses et non réductibles à une lecture économique (LAVILLE, SAINSAULIEU, 1997). Les associations sont en effet susceptibles d'inscrire aussi leur action dans une dimension sociopolitique si elles entendent être des vecteurs de démocratisation de l'économie (FRAISSE, 2003). Leurs ressources sont potentiellement hybrides, issues du marché, de la redistribution (subventions publiques), ou encore à caractère

réciprocitaire (notamment en faisant appel au bénévolat) (BUCCOLO *et al.*, 2019). L'usage de l'expression « modèle socio-économique » de préférence à celle de « modèle économique » peut alors être compris comme procédant de la volonté de marquer la spécificité des registres d'action des associations par rapport à ceux des entreprises à but lucratif. Il s'agit en quelque sorte d'affirmer que l'étude des premières ne saurait être circonscrite à l'univers des variables monétaires (*ibid.*, p. 25), pas plus qu'elle ne peut être enfermée dans le seul domaine de l'analyse économique.

226. Les propos qui précèdent conduisent toutefois à considérer que, plus sans doute que l'expression utilisée, ce qui importe, ce sont les aspects de la réalité associative qui sont pris en compte pour construire la modélisation. De ce point de vue, il est incontestable que la réduction aux seuls aspects monétaires de cette réalité l'ampute de sa « substantifique moelle ». En ce qui concerne le présent chapitre, c'est l'expression de « modèles socio-économiques » qui est utilisée, même si nous avons bien conscience que notre souci d'élargir l'approche de ces modèles à des réalités non économiques rencontre des limites.

LE CHOIX D'UNE CLASSIFICATION À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE DE L'INSEE « SITUATION DES ASSOCIATIONS EN 2018 »

227. L'approche qui est ici mise en œuvre est celle d'une classification des associations et s'inscrit dans le cadre de travaux de type quantitatif fondés sur des données d'enquêtes. Une telle approche est nécessairement soumise à la nature des informations collectées par les enquêtes. Or il s'avère délicat d'obtenir par ces voies des informations permettant d'éclairer certains aspects de la vie des associations tels que leur degré d'ancrage territorial, la nature des relations entretenues avec les pouvoirs publics locaux, etc. Pour de tels aspects, des travaux de type qualitatif sont probablement mieux armés. Ils peuvent prendre la forme d'études de cas ou privilégier par exemple des approches ethnographiques d'observations participantes.

Mais si ces études qualitatives sont susceptibles de collecter des matériaux plus riches et diversifiés que ceux obtenus à partir d'enquêtes quantitatives, notamment en ce qui concerne la dimension sociopolitique des associations, les premières se prêtent plus difficilement que les secondes à une montée en généralité. C'est pourquoi ces différentes approches doivent être considérées comme complémentaires.

228. Précisons également que la démarche adoptée dans ce chapitre est de nature descriptive et non normative ou prescriptive. En d'autres termes, l'objectif n'est pas d'établir une hiérarchie des modèles en fonction d'un critère donné et/ou de préconiser l'adoption de l'un d'eux de préférence aux autres. Il est de documenter leurs caractéristiques et d'illustrer leurs différences. Pour autant, l'exercice réalisé ici peut servir aux acteurs associatifs pour mieux situer leurs organisations dans cette diversité. Notre travail descriptif peut aussi être une étape préliminaire à une réflexion sur les forces et faiblesses respectives de chacun de ces modèles.

229. Établir une classification d'un ensemble (d'objets, d'individus, d'organisations, etc.) consiste à opérer des regroupements des éléments de cet ensemble en types ou classes homogènes au regard de certaines caractéristiques jugées pertinentes. Il découle de cette définition très succincte deux conséquences. Tout d'abord, une classification et les classes qui en résultent sont toujours relatives aux caractéristiques (appelées variables actives) qui ont été choisies pour mener à bien l'opération. Ensuite, le choix de ces variables doit être pertinent eu égard à l'objectif assigné à la classification. Ce choix n'en reste pas moins dépendant de la base de données utilisée.

230. Les données ici analysées sont celles tirées de l'enquête de l'INSEE « Situation des associations en 2018 », réalisée en 2019 (DUMARTIN, FIRQUET, 2021). Cette enquête a été choisie de préférence à l'enquête « Paysage » de la présente édition, car elle permet de disposer de données relatives à un contexte « normal » de la vie associative tandis que celui de l'étude « Paysage » a évidemment été marqué par la crise sanitaire qui a eu des incidences sur les associations dont on ne sait pas encore si elles

seront transitoires ou plus durables. L'enquête « Situation des associations en 2018 » de l'INSEE avait été précédée de l'enquête « Associations 2014 » de cet institut, la première du genre à être conduite par la statistique publique en France. Pour l'enquête de 2019, 34 200 associations ont été interrogées, réparties à égalité entre associations employeuses et associations sans salarié. Mais les effectifs de la base de données exploitables sont plus restreints puisque cette base contient 19 619 associations, dont 12 361 employeuses et 7 258 sans salarié. La perte d'effectifs a donc été plus importante pour les associations sans salarié. Afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble du tissu associatif, des coefficients de redressement (ou coefficients de pondération) ont été calculés par l'INSEE. Les résultats présentés dans ce chapitre ont été obtenus à partir de l'échantillon pondéré. Il a néanmoins fallu retrancher de cet échantillon certaines observations pour lesquelles des informations importantes manquaient [→ annexe]³. Ce travail de classification a porté sur l'ensemble des associations à la différence de l'étude de PROUTEAU et TCHERNONOG (2021) dans laquelle la classification était successivement conduite sur les associations employeuses puis sur les associations sans salarié.

LES VARIABLES ACTIVES

231. Comme cela est indiqué plus haut, les variables actives d'une classification sont celles qui sont utilisées pour constituer les classes, c'est-à-dire celles sur la base desquelles les éléments d'une classe sont considérés comme étant homogènes entre eux et différents des éléments des autres types. Les variables supplémentaires ou illustratives, quant à elles, n'entrent pas dans la construction des classes, mais sont fort utiles pour en décrire les principales caractéristiques. Dans la présente classification, neuf variables actives ont été retenues, dont cinq renvoient à des aspects monétaires de l'activité associative.

³. Du fait de l'élimination de certaines observations, les statistiques présentées ici peuvent différer de celles de l'INSEE et accessibles sur son site : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5371419?sommaire=5371421>.

232. Parmi les cinq variables de nature monétaire, quatre concernent les parts qu'occupe dans le budget total chaque catégorie de ressources. Ont ainsi été distinguées les cotisations, les recettes d'activité privées, les recettes d'origine publique et un ensemble de ressources regroupant les dons des particuliers, les donations et legs, le mécénat ainsi que les financements provenant d'autres associations ou de fondations. Par souci de simplicité et de parcimonie rédactionnelle, cette dernière ressource composite sera par la suite appelée « dons ». Les ressources d'origine publique, quant à elles, comprennent les subventions aussi bien que les recettes d'activité (délégations de service public, marchés publics, financement d'organismes sociaux dans le domaine social et sanitaire...). Ces deux composantes ont été ici agrégées. Les dissocier n'aurait de sens que pour les seules associations employeuses dans la mesure où elles perçoivent la quasi-totalité des recettes d'activité d'origine publique (plus de 99 %). Elles reçoivent d'ailleurs aussi 92,5 % des subventions publiques. Si la variable relative aux ressources d'origine publique ne distingue pas ces deux composantes, celles-ci font toutefois l'objet d'une information dans le cadre de la présentation des modèles. La dernière variable relative aux ressources monétaires concerne le degré de concentration-diversification de ces ressources. La construction de cet indicateur est expliquée dans l'annexe de ce chapitre. La valeur qu'il prend est susceptible de varier de 0 à 1. Elle sera d'autant plus proche de 0 que les ressources monétaires sont concentrées sur un nombre limité de ressources. À l'inverse, une valeur de cet indice proche de 1 témoigne de ressources monétaires diversifiées.

233. Des ressources non monétaires ont également été introduites. L'usage du bénévolat doit évidemment être pris en compte à ce titre puisque la mesure de sa présence est un indice du degré de détermination dont témoigne l'association pour mobiliser des contributions volontaires non rémunérées dans la poursuite de l'action collective. Dans une perspective « polanyienne », cette mesure illustre l'importance des ressources réciprocatrices dans l'association (LAVILLE, JUAN, 2021). Notre objectif était de

construire un indicateur d'intensité d'usage de cette ressource. Or cette construction n'a rien d'évident dès lors que la classification concerne l'ensemble des associations, employeuses comme sans salarié. En effet, si pour les premières l'indicateur de cette intensité peut être intuitivement défini comme le rapport du nombre d'heures bénévoles au nombre d'heures salariées, il n'en est pas de même chez les secondes pour lesquelles un tel ratio est évidemment inopérant. Parce qu'il est nécessaire d'avoir un même indicateur pour toutes les associations, le choix s'est porté sur le nombre d'heures de bénévolat pour 100 euros de ressources monétaires⁴. Il importe, à ce stade, de ne pas confondre intensité de recours au bénévolat et volume du bénévolat utilisé. La première peut être très faible tandis que le second peut être élevé si l'association a de nombreux bénévoles, mais des ressources monétaires très importantes. Inversement, l'intensité du recours peut être très forte dans les toutes petites associations parce que leurs ressources monétaires sont faibles alors même que leur volume de bénévolat est plutôt modeste.

234. Le bénévolat n'est pas la seule ressource non monétaire à avoir été retenue dans cette classification. Une variable concernant les mises à disposition de locaux et/ou de terrains à titre gratuit ou à des conditions avantageuses a également été prise en compte. Ces mises à disposition sont en effet assimilables à des subventions en nature. Malheureusement, la variable n'a pu être introduite sous une forme quantitative, contrairement à l'indicateur de recours au bénévolat, mais uniquement de façon dichotomique, distinguant les associations qui déclaraient en bénéficiaire de celles pour lesquelles ce n'était pas le cas. Certes, le questionnaire interrogeait sur les durées de mises à disposition, mais ces dernières pouvaient être estimées soit en jours, soit en heures. Il a été impossible d'opérer des conversions d'une unité dans l'autre. De plus, il

4. Une investigation sur les seules associations employeuses montre que la classification obtenue à partir de cet indicateur d'intensité du bénévolat est très proche de celle à laquelle conduit le rapport du nombre d'heures bénévoles au nombre d'heures salariées.

n'était pas demandé aux associations d'estimer la valeur de la subvention en nature ainsi allouée. Par conséquent, la variable ainsi construite ne permet de rendre compte que très approximativement des ressources en nature que constituent les mises à disposition de locaux ou terrains mais, en dépit de ses limites, elle est nécessaire à prendre en compte dans l'analyse.

235. Une huitième variable est relative à la présence ou non de salariés, afin de distinguer les entreprises employeuses de celles dont le fonctionnement repose sur le seul bénévole. Elle est indispensable à considérer dans la mesure où la présence de salariés est, à n'en pas douter, un facteur qui pèse dans le choix du modèle socio-économique du fait de l'importance qu'elle conduit à accorder à l'obtention des ressources nécessaires au paiement des salaires et à la pérennité de la structure. Il est de connaissance commune que l'embauche du premier salarié est une étape importante qui requiert d'adapter le fonctionnement interne de l'association et sa gestion. Il faut toutefois préciser que la catégorie d'association employeuse recouvre une grande disparité des situations puisqu'elle inclut toutes celles qui déclarent une masse salariale non nulle pour l'année concernée (c'est-à-dire 2018). Y sont donc regroupées des associations qui font un appel très ponctuel au travail salarié, parfois quelques heures par an seulement, et celles dont les effectifs salariés dépassent, parfois largement, le millier.

236. La dernière variable active concerne le sociétariat des associations et plus précisément la composition de leurs adhérents. L'indicateur adopté est une nouvelle fois dichotomique et distingue les associations n'ayant que des personnes physiques comme adhérents de celles qui ont une ou plusieurs personnes morales parmi eux. Ce peut être d'autres associations, des représentants de pouvoirs publics, des entreprises privées... La présence de personnes morales parmi les adhérents est susceptible de témoigner de l'inscription du projet associatif dans un cadre de partenariat, voire de co-construction avec d'autres structures. Tel peut être le cas, par exemple,

lorsque le projet est investi d'un caractère d'intérêt public local motivant une collectivité publique à faire partie du sociétariat de l'association. Mais cette présence peut également traduire l'existence d'un lien de dépendance de nature à limiter l'autonomie de l'association. Lorsque les adhérents sont majoritairement, voire uniquement des personnes morales, l'association peut relever d'un projet inter-organisationnel dont elle est le simple instrument, comme c'est le cas dans les groupements associatifs d'employeurs.

237. L'ensemble que constituent ces neuf variables actives n'est-il pas quelque peu déséquilibré en faveur des variables de nature économique par rapport à celles s'inscrivant davantage dans un registre social et *a fortiori* sociopolitique ? La question peut être posée. Mais, d'une part, le choix des variables est contraint par les données utilisées et, d'autre part, comme cela a été souligné précédemment à partir d'enquêtes de ce type, il est difficile, voire impossible, d'obtenir des informations sur des caractéristiques de nature sociopolitique relevant par exemple de l'articulation entre le fonctionnement interne de l'association et la nature de son projet, la manière dont elle l'inscrit ou non dans l'espace public ou le type de relation qu'elle entretient avec son territoire d'implantation et avec les pouvoirs publics locaux. Le recours à des variables additionnelles, tirées elles aussi de l'enquête de l'INSEE, mais ne jouant pas le rôle de variables actives, permet toutefois de documenter certains aspects intéressants des classes de modèles tels que la gouvernance des associations ou l'appartenance de ces dernières à des réseaux.

238. Les variables actives retenues sont de nature différente. Certaines d'entre elles sont numériques. Tel est le cas des parts de chaque ressource monétaire dans le budget des associations, de l'indicateur de concentration des ressources monétaires et de l'indicateur d'intensité d'usage du bénévolat. Les trois autres sont qualitatives et plus précisément de type binaire : distinction entre associations employeuses et associations sans salarié, composition du sociétariat (avec ou sans personne morale), mise à disposition

ou non de locaux et/ou de terrains. Cette hétérogénéité de la nature des variables suppose un recours préalable à des techniques d'analyse factorielle. Ensuite, il s'agit de choisir la méthode à mettre en œuvre pour opérer la classification. Des précisions sur ces questions sont données dans l'annexe.

QUELS MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ASSOCIATIFS ?

239. La classification opérée sur la base des variables actives conduit à distinguer sept modèles socio-économiques associatifs. Comment se distinguent-ils entre eux ? Comment le tissu associatif se répartit-il entre ces classes de modèles ?

MODÈLE 1 : ASSOCIATIONS À RESSOURCES MONÉTAIRES DIVERSIFIÉES

240. Le premier des sept modèles regroupe des associations dont les ressources monétaires sont plutôt diversifiées comme en témoigne la moyenne élevée de leur indicateur de concentration-diversification, avec toutefois une dominante de ressources d'origine publique et de recettes d'activité privées [→ Tableau 139 et Figure 52]. Constituée pour presque la moitié de ses effectifs d'organisations employeuses [→ Tableau 139 et Figure 53], cette classe affiche une faible intensité de recours au bénévolat tandis que la part des associations ayant des personnes morales dans leur sociétariat est nettement plus forte que ce n'est le cas dans l'ensemble de l'échantillon (34 % contre 14 %). Ce modèle regroupe un peu plus de 7 % de l'ensemble des associations françaises.

TABLEAU 139

TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES CARACTÉRISTIQUES DES DIFFÉRENTS MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

Variable		Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Total
Part moyenne de chaque ressource dans les associations du modèle ^a	Cotisations	21,4 %	10,5 %	87,0 %	31,7 %	61,7 %	4,1 %	3,1 %	40,9 %
	Dons, mécénat, fondations	16,7 %	3,5 %	1,9 %	15,7 %	2,0 %	6,7 %	40,9 %	12,9 %
	Financement public	36,1 %	74,5 %	10,7 %	15,8 %	31,7 %	2,0 %	4,9 %	16,2 %
	Recettes d'activité privées	25,8 %	11,5 %	0,4 %	36,8 %	4,6 %	87,2 %	51,1 %	30,0 %
	Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Indice moyen de concentration-diversification des ressources monétaires ^b		0,630	0,348	0,079	0,676	0,294	0,174	0,066	0,318

7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

TABLEAU 139 (suite)

Valeur moyenne de l'intensité du recours au bénévolat ^c	6,38	1,59	49	19	12,3	7,4	19,5	23,9	
Part des associations employeuses	49,6 %	89,7 %	3,7 %	4,0 %	17,3 %	18,5 %	13,1 %	14,4 %	
Part des associations ayant des personnes morales parmi leurs adhérents	33,8 %	52,1 %	8,7 %	7,8 %	11,7 %	13,9 %	19,3 %	14,2 %	
Part des associations bénéficiant de mises à disposition de locaux ou de terrains	60,0 %	52,0 %	53,6 %	74,7 %	79,6 %	62,9 %	30,1 %	59,7 %	
Montant moyen des ressources totales par association (en €)	248 718	1 119 043	9 611	14 318	22 962	108 549	81 989	87 660	
Nombre moyen de bénévoles par association	28	24	12	21	18	21	13	18	
Nombre moyen de bénévoles réguliers par associations	16	15	8	13	11	11	8	11	
Nombre moyen d'heures bénévoles par association	2 083	1 293	395	974	722	777	356	770	
Part du modèle	dans le budget cumulé du secteur associatif	20,9 %	41,2 %	3,0 %	4,2 %	2,6 %	14,4 %	13,7 %	100 %
	dans l'effectif total des associations	7,4 %	3,2 %	27,3 %	26,0 %	9,8 %	11,7 %	14,6 %	100 %
	dans le volume d'heures salariées du secteur associatif	20,7 %	47,6 %	1,4 %	1,3 %	2,0 %	15,8 %	11,2 %	100 %
	dans le volume horaire total de bénévolat	19,9 %	5,4 %	14,0 %	32,9 %	9,2 %	11,8 %	6,8 %	100 %
	dans le nombre total de participations bénévoles	11,7 %	4,4 %	18,8 %	30,3 %	10,1 %	13,7 %	11,0 %	100 %

TABLEAU 139 (suite)

Part des associations avec frais de remboursement de leurs bénévoles ^d	39,5 %	38,3 %	15,9 %	26,5 %	27,1 %	25,5 %	21,0 %	24,1 %	
Part des associations ayant fait suivre une formation à certains de leurs bénévoles ^d	24,6 %	18,6 %	8,7 %	17,5 %	16,9 %	8,7 %	7,8 %	13,2 %	
Âge moyen des associations (en années)	27	28	21	26	29	25	17	24	
Niveau géographique d'activité	Communal ou infra-communal	29,8 %	27,4 %	51,9 %	47,0 %	45,0 %	43,7 %	38,1 %	44,5 %
	Supra-communal	70,2 %	72,6 %	48,1 %	53,0 %	55,0 %	56,3 %	61,9 %	55,5 %
Part des associations appartenant à un ou des réseaux d'associations	51,2 %	55,2 %	29,0 %	41,9 %	47,1 %	23,7 %	14,8 %	33,9 %	
Part des associations ayant un conseil d'administration	73,2 %	86,1 %	56,7 %	57,2 %	63,8 %	62,5 %	55,6 %	60,2 %	
Si présence d'un CA, part moyenne des femmes dans le CA	44,5 %	44,4 %	41,4 %	45,3 %	43,6 %	47,6 %	42,0 %	43,8 %	
Part des associations ayant une présidence (unique ou multiple)	97,1 %	98,0 %	95,0 %	96,5 %	96,5 %	96,0 %	95,3 %	96,0 %	
Si présidence unique, part des femmes occupant la fonction	37,3 %	35,9 %	32,2 %	36,1 %	34,6 %	40,1 %	34,2 %	35,2 %	

^a Ces moyennes sont calculées à partir des parts de chaque recette observées dans toutes les associations du modèle considéré.

^b L'indice de concentration-diversification des ressources monétaires varie de 0 à 1 [→ annexe]. Plus il est proche de 0 et plus les recettes budgétaires sont concentrées sur un faible nombre de ressources. À la limite, il est égal à 0 si l'association n'a qu'une seule ressource monétaire.

^c L'indicateur d'intensité de recours au bénévolat est défini ici comme étant le nombre d'heures bénévoles utilisées par l'association pour 100 € de ressources monétaires.

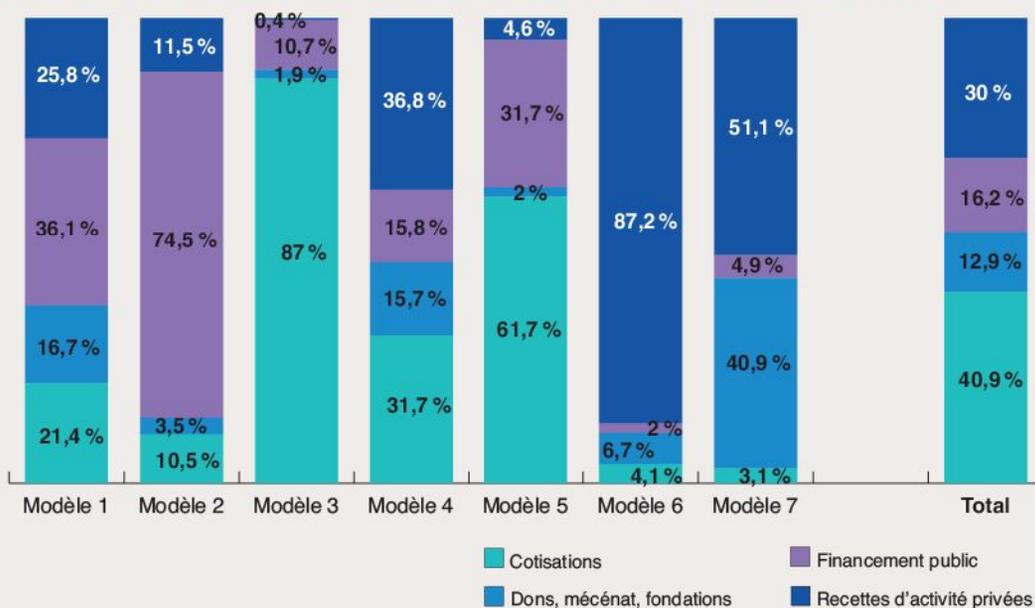
^d Dans les associations déclarant disposer de bénévoles. Celles qui disent n'en avoir aucun sont soustraites de ce calcul.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

Figure 52.

Part moyenne de chacune des ressources dans les budgets selon le modèle socio-économique (en %)

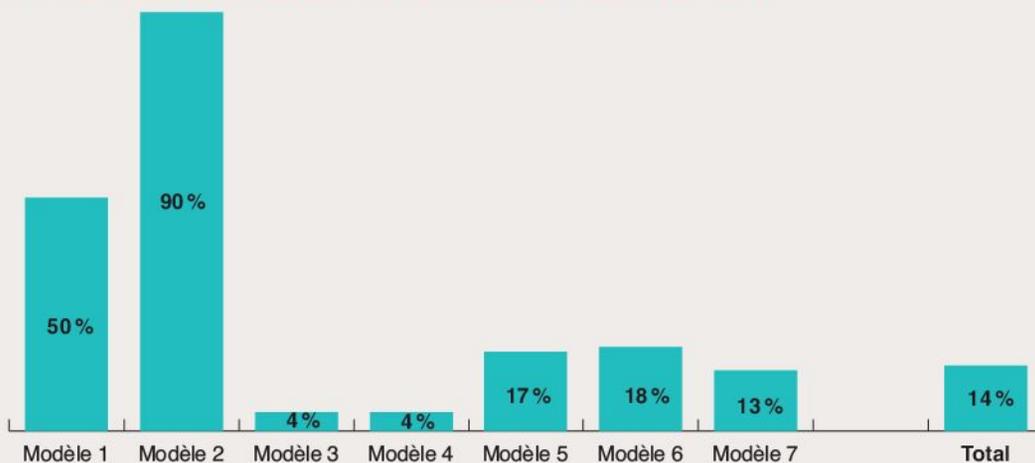


Lire : la part moyenne des cotisations dans les budgets des associations du modèle 1 est de 21,4 %.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

Figure 53.

Part des associations employeuses dans chaque modèle socio-économique (en %)



Lire : 50 % des associations du modèle 1 sont des associations employeuses.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

MODÈLE 2 : ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES À FINANCEMENT PUBLIC

241. Le deuxième modèle est constitué essentiellement d'associations employeuses (pour neuf sur dix d'entre elles) qui ont des ressources monétaires assez fortement concentrées puisqu'elles proviennent principalement des fonds publics, lesquels représentent en moyenne les trois quarts des recettes budgétaires des associations concernées [→ Figure 52]. Celles-ci perçoivent d'ailleurs la grande majorité des fonds publics reçus par le secteur associatif : c'est le cas de 84 % des recettes d'activité d'origine publique et de 62 % des subventions⁵. Ce modèle ne représente qu'un peu plus de 3 % de l'ensemble des associations. Il affiche la plus faible intensité moyenne de recours au bénévolat. Il est le seul dans lequel une majorité d'associations a au moins une personne morale parmi ses adhérents. Cette description succincte suggère que, pour l'essentiel, sont ici regroupées des associations qui contribuent à la mise en œuvre de services publics et/ou réalisent des prestations dont le financement est en partie au moins socialisé, et ce en lien direct avec les pouvoirs publics ou d'autres partenaires qui peuvent être adhérents de ces associations prestataires.

MODÈLE 3 : ASSOCIATIONS À FINANCEMENT PAR COTISATIONS ET À FORTE INTENSITÉ DE BÉNÉVOLAT

242. Ce modèle occupe la place la plus importante de toutes dans le tissu associatif national en termes de nombre d'organisations (plus de 27 %). La part des cotisations dans les recettes budgétaires y est considérable. Elle est, en moyenne, de 87 % [→ Figure 52]. Les ressources secondaires sont en quantité négligeable, hormis celles d'origine publique dont la part dépasse à peine les 10 %. La concentration des ressources monétaires est donc très forte, ce dont témoigne l'indicateur construit à

5. Le modèle 1 le suit de très loin avec respectivement 10 % des recettes d'activité d'origine publique et 25 % des subventions.

cet effet dont la valeur moyenne est proche de 0. L'intensité d'usage du bénévolat est la plus élevée de toutes les classes. Les associations qui relèvent de ce modèle sont presque toutes sans salarié : moins de 4 % d'entre elles seulement sont employeuses [→ Figure 53]. Le sociétariat y est constitué très majoritairement (dans plus de neuf cas sur dix) uniquement de personnes physiques. Nous avons là à l'évidence des associations dont les activités sont orientées vers leurs membres.

MODÈLE 4 : ASSOCIATIONS À RESSOURCES HYBRIDES

243. Le quatrième modèle est lui aussi très présent parmi l'ensemble des associations puisqu'il en regroupe plus du quart (26 %). Les organisations qui le constituent connaissent tout à la fois une forte diversification des ressources monétaires (la plus forte de tous les modèles), mais aussi un appel important aux ressources non monétaires. Ce sont les recettes d'activité privées qui sont les plus importantes. Elles précèdent les cotisations puis les financements publics et les dons [→ Figure 52]. Cette diversification des ressources monétaires pourrait rapprocher ces associations du premier modèle si ce n'est que la moitié des associations qui relèvent de celui-ci sont employeuses tandis que les associations du modèle 4 sont constituées très majoritairement (96 %) de structures sans salarié. Au titre des ressources non monétaires, ce modèle fait un usage non négligeable du bénévolat, même si c'est dans une moindre proportion que le modèle 3 [→ Tableau 139]. Il bénéficie également de mises à disposition de terrains ou de locaux, plus des trois quarts des associations relevant de ce modèle étant dans ce cas. La qualification de modèle à ressources hybrides paraît donc tout à fait appropriée. S'agissant du sociétariat, comme dans le modèle 3, il est dans plus de neuf cas sur dix exclusivement constitué de personnes physiques. Ces associations sont, elles aussi, très vraisemblablement tournées en majorité vers leurs membres.

MODÈLE 5 : ASSOCIATIONS À COTISATIONS DOMINANTES AVEC APPORT DE RESSOURCES PUBLIQUES

244. Ce modèle est caractérisé par la part majoritaire des cotisations dans le financement des associations. La part moyenne de cette ressource calculée à partir de celles observées dans les associations est de 62 % [→ Tableau 139 et Figure 52]. À première vue, ce modèle semble pouvoir être rapproché du modèle 3. Pourtant, il s'en distingue à plusieurs égards. En premier lieu, les associations de ce modèle disposent d'une ressource secondaire constituée de fonds publics dont la part moyenne est nettement plus conséquente qu'elle ne l'est dans le modèle 3. Une deuxième différence tient à la présence plus forte d'associations employeuses, supérieure à la moyenne d'ensemble. La troisième différence, et non la moindre, réside dans l'intensité plus faible d'usage du bénévolat qu'elle ne l'est dans le modèle 3. De plus, la part d'associations de cette classe disposant de mises à disposition de locaux ou de terrains est nettement plus élevée. Ce modèle regroupe à peine 10 % du secteur associatif.

MODÈLE 6 : ASSOCIATIONS MARCHANDES

245. Les recettes d'activité privées sont prédominantes dans les ressources budgétaires du modèle 6, puisqu'elles en représentent en moyenne près de 90 % pour les associations qui sont concernées [→ Figure 52]. D'où l'adjectif de « marchand » qui a été choisi et qui ne doit pas être confondu avec celui de « commercial » ou « lucratif ». La concentration des ressources monétaires est forte comme en témoigne la faible valeur moyenne (0,174) de l'indice de concentration-diversification [→ Tableau 139]. La part des associations de cette classe qui sont employeuses est un peu supérieure (18,5 %) à celle observée dans l'échantillon total (14,4 %). En revanche, la part de celles qui ont des personnes morales parmi leurs adhérents ainsi que la part des associations bénéficiant de mises à disposition de locaux ou de terrains diffèrent peu ou pas

de la moyenne. L'intensité du recours au bénévolat est plutôt faible. Ce modèle réunit un peu moins de 12 % de l'ensemble des associations.

MODÈLE 7 : MODÈLE BICÉPHALE À FINANCEMENT QUASI EXCLUSIF SOIT PAR DONS, SOIT PAR RECETTES D'ACTIVITÉ PRIVÉES

246. Le dernier modèle d'associations est très singulier. Il concerne un peu moins de 15 % de toutes les associations. Son existence ne peut pourtant être considérée comme un artefact lié au choix des modalités des variables opéré pour les besoins de cette classification puisque sa présence résiste à la réalisation de plusieurs variantes utilisées comme tests de robustesse. Ce modèle est très principalement constitué de deux composantes dont chacune est caractérisée par l'existence d'une source presque unique de financement, des dons pour l'une, des ressources marchandes pour l'autre. C'est pourquoi nous l'avons appelé bicéphale. La première de ces composantes regroupe 43 % d'associations qui reçoivent en moyenne 94 % de leurs ressources sous forme de dons⁶. La seconde en regroupe 49 % dont les ressources sont constituées d'activités privées pour une part moyenne égale à 99 % [→ Figure 54]. Une classe regroupant des associations dont le financement est à prédominance de dons n'eût pas été une surprise puisqu'une telle situation n'est présente dans aucune des autres classes. Mais il peut paraître curieux qu'y soient associées des associations tirant leurs ressources des recettes d'activité privées. Pourquoi celles-ci ne sont-elles pas incluses dans le type 6 ?

⁶ Rappelons que le terme de dons est ici utilisé par commodité, mais qu'il faut y ajouter les legs et donations, les ressources tirées du mécénat et les fonds en provenance d'autres associations ou de fondations.

Figure 54.

Part de chaque ressource dans les deux composantes essentielles du modèle bicéphale (en %)



Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

247. Les associations du modèle 7 qui se financent grâce à leurs recettes d'activité privées connaissent une concentration maximale de leurs ressources monétaires, supérieure à celles du type 6. Ce degré extrêmement élevé de concentration des ressources les rapproche des associations qui sont financées par les dons. Plus des trois quarts (77 %) des associations de ce modèle ont en effet un indice de concentration-diversification de leurs ressources monétaires nul, ce qui signifie qu'elles tirent leur financement d'une seule et unique source⁷. Ce score n'est battu que par les associations du modèle 3 mais, dans ce cas, la source de financement est constituée de cotisations. Un second trait qui distingue la composante de ce septième modèle financée par des recettes d'activité privées des associations que nous avons appelées « marchandes » du modèle 6 réside dans le fait qu'elles bénéficient beaucoup moins de mises à disposition de locaux ou de terrains. Elles ne sont que 41 % contre 63 % dans le modèle 6. Cette faiblesse des mises à disposition se retrouve aussi dans la composante de ce modèle bicéphale financée par les dons puisque 21 % seulement des associations

7. Elles sont 95 % à n'avoir qu'une seule ressource dans la composante financée par les recettes d'activité privées. Dans la composante financée par les dons, elles sont 90 % à tirer de ce type de ressource au moins 80 % de leurs recettes budgétaires, et 57 % en tirent 100 %.

de celle-ci en bénéficiant. Les deux composantes diffèrent en revanche du point de vue de l'appel au salariat. La composante financée par les dons est essentiellement constituée d'organisations sans salarié (96 %), tandis que celle financée par des recettes d'activité a une part d'employées de près de 19 %.

UN EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ DES MODÈLES

248. La comparaison des modèles socio-économiques associatifs à l'aune des variables illustratives disponibles dans l'enquête permet d'affiner et d'enrichir l'étude de leurs caractéristiques. Il apparaît notamment que ces modèles ne sont pas distribués de manière homogène parmi les différents domaines d'activité.

BUDGETS ET USAGE DE TRAVAIL SALARIÉ

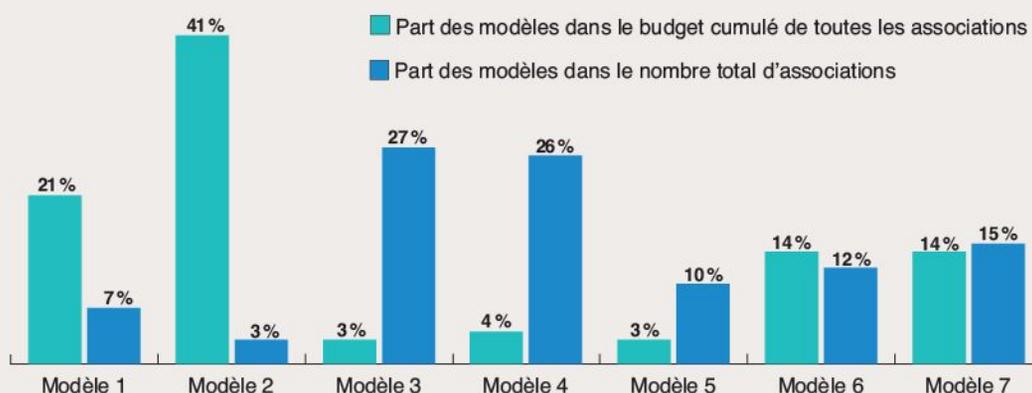
249. Pour caractériser plus finement les modèles socio-économiques, il convient de les examiner à la lumière des variables illustratives ou supplémentaires qui sont offertes par l'enquête de l'INSEE « Situation des associations en 2018 ». Il apparaît ainsi que le montant des ressources totales des associations est

très différent d'une classe à l'autre. C'est pour le modèle 2 (associations employeuses à financement public) que le montant moyen de ces ressources est le plus élevé (supérieur à 1 100 000 euros) et pour le modèle 3 (associations financées par cotisations avec une forte intensité de bénévolat) qu'il est le plus faible (moins de 10 000 euros). Dès lors, il n'est pas étonnant d'observer des écarts substantiels entre les parts qu'occupent les classes de modèles dans l'effectif total du secteur associatif et leur part dans le budget cumulé de ce secteur [→ Figure 55]. Ainsi, le modèle 2 qui ne compte que pour 3,2 % du total des associations représente-t-il plus de 40 %

des ressources de l'ensemble des associations. En revanche, le modèle 3, qui regroupe l'effectif le plus nombreux d'associations avec plus d'un quart d'entre elles, ne pèse pas plus de 3 % en termes de ressources totales. Le modèle 4 (associations à ressources hybrides) partage à cet égard une situation assez semblable à celle du modèle 3, avec lui aussi plus d'une association sur quatre, mais moins d'un vingtième des ressources totales. Il n'y a guère que pour le modèle 7 (modèle bicéphale à financement quasi exclusif soit par dons soit par recettes d'activité privées) que l'on constate une certaine similitude entre les deux poids.

Figure 55.

Part de chaque modèle socio-économique dans le budget cumulé et le nombre total des associations (en %)



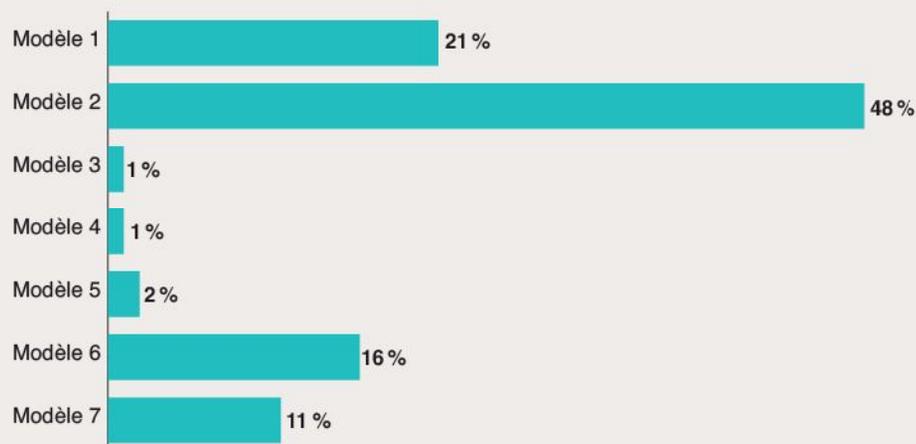
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

250. Le volume de l'emploi salarié (en nombre d'heures rémunérées) est également très inégalement distribué selon les modèles. Celui des associations employeuses à financement public (modèle 2) concentre à lui seul près de la moitié (48 %) du volume horaire de l'emploi salarié, et le modèle 1 des associations à ressources monétaires diversifiées en représente plus d'un cinquième [→ Tableau 139 et Figure 56]. Ensemble, ces deux modèles mobilisent donc plus des deux tiers du volume du travail rémunéré. Le constat n'a rien de surprenant dans la mesure où, comme

cela a été souligné plus haut, ces deux modèles sont ceux pour lesquels la part d'associations employeuses est de loin la plus importante (et même de très loin pour le modèle 2). En outre, les budgets cumulés des associations de ces deux modèles représentent plus de 60 % du budget de l'ensemble du secteur associatif. Or la masse salariale (ainsi que, par conséquent, le volume de l'emploi) et les ressources totales sont fortement positivement corrélées. Sur l'ensemble de l'échantillon de l'enquête, le coefficient de corrélation est de 0,94 et statistiquement très significatif.

Figure 56.

Part de chaque modèle socio-économique dans le volume d'heures salariées (en %)



Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

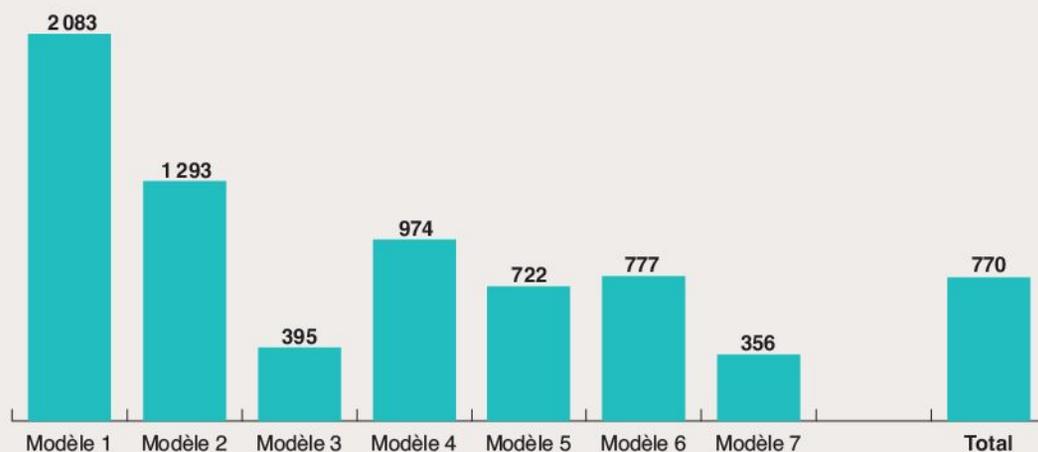
L'USAGE DU BÉNÉVOLAT

251. Le classement des modèles qui se dégagent de l'examen du volume horaire de bénévolat par association peut surprendre lorsqu'il est rapproché du classement que l'on peut opérer à partir de l'indice d'intensité d'usage du bénévolat. Les raisons en ont déjà été suggérées. Elles tiennent à la construction de cet indice qui rapporte le volume du bénévolat aux ressources monétaires des associations. Plus ces dernières sont importantes et plus, à volume de bénévolat identique, l'indice sera faible. Ainsi l'indice d'intensité d'usage du bénévolat est-il le plus faible pour le modèle 2 des associations employeuses à financement public et le plus fort pour le modèle 3 des associations à financement par cotisation avec forte intensité de bénévolat [→ [Tableau 139](#)]. Or la hiérarchie se renverse si l'on considère le volume

horaire annuel de bénévolat par association. Ce volume est en effet en moyenne d'à peine 400 heures dans le modèle 3 et de près de 1 300 heures dans le modèle 2 [→ [Figure 57](#)]. Mais comme le budget moyen dans ce dernier est de près de 120 fois supérieur, l'indice d'intensité du bénévolat y est beaucoup plus faible. Le modèle 2 n'arrive toutefois qu'en seconde position en ce qui concerne le nombre moyen d'heures bénévoles par association. Ce sont en effet les associations du modèle 1 à ressources monétaires diversifiées qui précèdent toutes les autres à cet égard. Le modèle 4 des associations à ressources hybrides se classe en troisième position. La hiérarchie des modèles selon leur volume horaire de bénévolat recoupe approximativement celle qui ressort de la comparaison du nombre de bénévoles par association [→ [Tableau 139](#)].

Figure 57.

Nombre moyen annuel d'heures bénévoles par association selon le modèle socio-économique



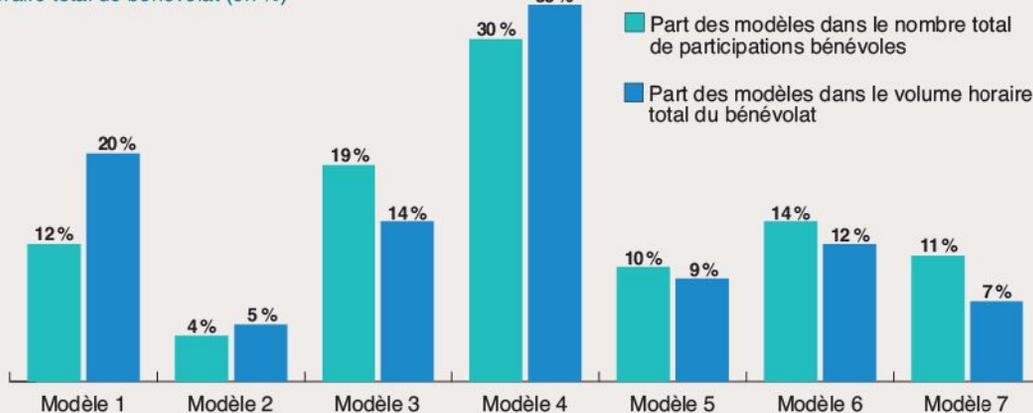
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

252. Si maintenant nous nous intéressons à la part de chacun des modèles dans le volume total du bénévolat de l'ensemble du secteur associatif, nous obtenons un classement des modèles encore différent. En effet, à ce niveau, il importe de prendre en considération les effectifs de chacun de ces modèles. C'est ainsi que les associations du modèle 4 à ressources hybrides, qui n'arrivent qu'au troisième rang des volumes horaires de bénévolat par association, mais qui comptent pour plus du quart des effectifs du secteur associatif mobilisent près du tiers

du volume total du bénévolat et trois participations bénévoles sur dix [→ Figure 58]. Si l'on regroupe ce modèle avec celui des associations à financement par cotisations et à forte intensité de bénévolat, nous obtenons alors la moitié des participations bénévoles et 47 % du volume horaire de cette ressource non rémunérée. La part du modèle 2 des associations à financement public est la plus faible de toutes. En revanche, le modèle 1 à ressources monétaires diversifiées rassemble près d'un cinquième du volume horaire total du bénévolat.

Figure 58.

Part de chaque modèle socio-économique dans le nombre total de participations bénévoles et dans le volume horaire total de bénévolat (en %)



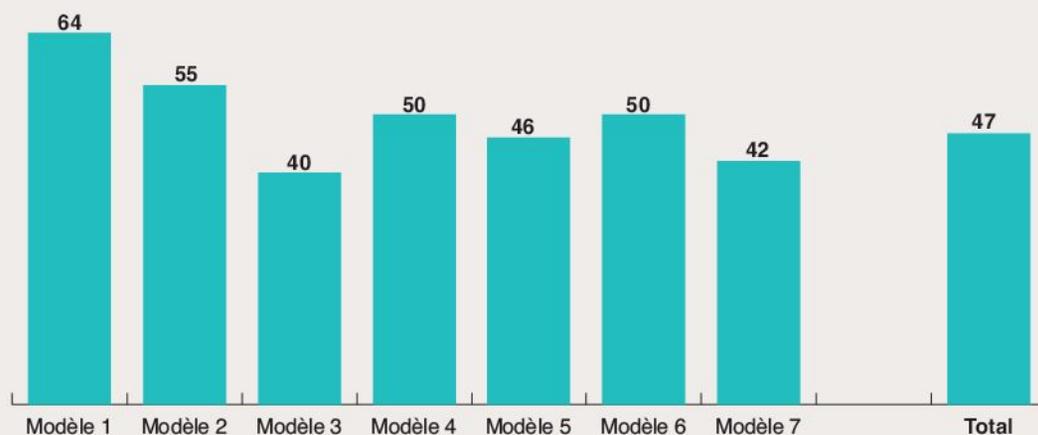
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

253. La mise en regard des parts qu'occupe chaque modèle dans les participations bénévoles et dans le volume horaire de bénévolat nous livre quelques suggestions sur les nombres moyens d'heures par participation. Ainsi, la part plus importante occupée dans le volume du bénévolat du secteur associatif par le modèle 1 à ressources monétaires diversifiées par rapport à la part qui est la sienne dans le nombre total de participations bénévoles traduit un temps consacré à chaque participation bénévole supérieur en moyenne à celui du secteur dans son ensemble. Effectivement, le volume horaire annuel moyen par partici-

pation y est de près de 64 heures contre 47 heures dans l'échantillon total [→ Figure 59]. Les modèles 4 (ressources hybrides) et 6 (associations marchandes) connaissent également des contributions supérieures à la moyenne d'ensemble. Les autres modèles ne se distinguent pas statistiquement de manière significative de cette moyenne. Cela pourrait paraître surprenant pour le modèle 2, car le volume horaire moyen d'une participation y est de près de 55 heures, mais la valeur test n'atteint pas le seuil permettant de conclure à une différence statistiquement significative par rapport à la moyenne d'ensemble [→ annexe].

Figure 59.

Temps moyen annuel d'une participation bénévole selon le modèle socio-économique (en heures)



Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

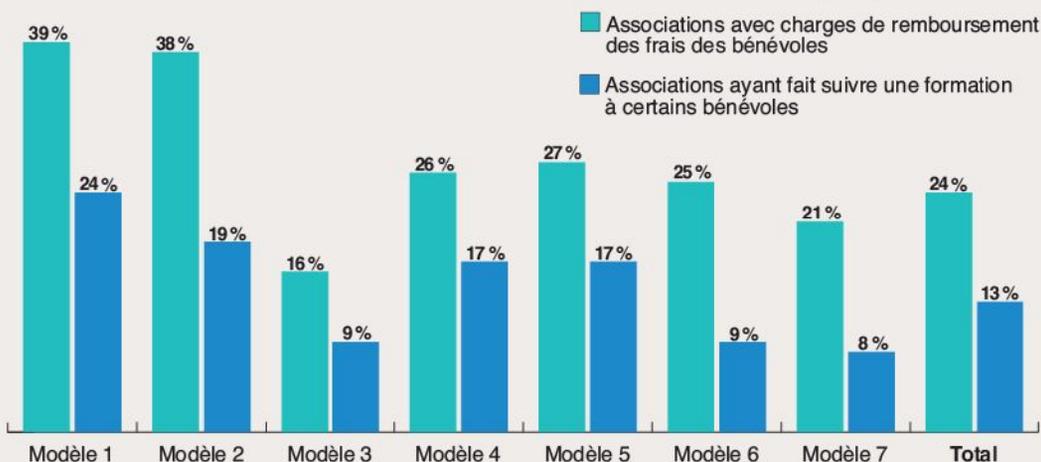
254. Ces différences dans les degrés d'implication des bénévoles selon les modèles sont très probablement l'expression de rôles différents attribués à cette ressource non monétaire dans le fonctionnement de l'association. En faisant l'hypothèse que la part des associations employeuses dans une classe de modèles est un indice de son niveau de professionnalisation, l'implication plus forte des bénévoles dans le modèle 1 pourrait ainsi exprimer des attentes plus exigeantes à leur égard, notamment quant à la continuité de leurs engagements. Pour examiner plus attentivement cette question, il conviendrait d'avoir des informations sur les tâches effectuées par les bénévoles. Ce besoin d'informations complémentaires serait également nécessaire pour interpréter les écarts des volumes horaires moyens des participations bénévoles dans les modèles où la présence d'associations employeuses fait figure d'exception. Ainsi, alors que les modèles 3 (associations financées

par cotisations avec forte intensité du bénévolat) et 4 (associations à ressources hybrides) sont tous deux très largement des modèles sans salariat, il apparaît que le temps moyen annuel consacré à une participation bénévole est de près de dix heures supérieures dans le second à ce qu'il est dans le premier.

255. Le bénévolat est une ressource non rémunérée, mais pas nécessairement gratuite pour les associations. Les dépenses peuvent notamment consister en remboursements de frais encourus par les bénévoles. La part des associations de chaque modèle déclarant assumer de tels remboursements est variable [→ Figure 60]. Elle est maximum (légèrement au-dessous de 40 %) dans les deux premiers modèles, ce qui suggère que, dans des contextes plus professionnalisés, les dépenses de cette nature font plus souvent partie des charges programmées. Elle est minimum (16 %) dans la classe 3 des associations sans salarié à financement par cotisations.

Figure 60.

Remboursement des frais et formation des bénévoles selon le modèle socio-économique (en %)



Champ : associations ayant des bénévoles.

Lire : 39 % des associations du modèle 1 assurent des remboursements de frais pour leurs bénévoles et 24 % leur font suivre des formations.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

256. La professionnalisation des associations ne se traduit pas seulement par le recours au salariat. Elle fait naître également des demandes nouvelles en termes de compétences à l'égard des bénévoles. Ces compétences peuvent avoir été acquises hors de l'organisation par les intéressés, par exemple au cours de leur activité professionnelle, mais elles peuvent aussi être l'effet de formations suscitées ou organisées par les associations et financées par elles et/ou par des tiers (fédérations, pouvoirs publics locaux ou fonds de développement pour la vie associative – FDVA). La part des associations déclarant avoir fait suivre une formation à leurs bénévoles au cours de l'année devrait donc être plus élevée dans les modèles 1 et 2. On constate effectivement que tel est bien le cas, plus particulièrement pour le modèle 1 [→ Figure 60]. Bien qu'*a priori* le plus professionnalisé, le modèle 2, s'il arrive en seconde position, ne précède toutefois que faiblement les modèles 4 et 5. S'agissant de la formation des bénévoles, ces quatre modèles se situent au-dessus de la moyenne d'ensemble tandis que les autres modèles (3, 6 et 7) se situent nettement en dessous.

MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DOMAINES D'ACTIVITÉ

257. La place occupée par les modèles dans les domaines d'activité est évidemment un élément important permettant de les caractériser plus précisément. L'enquête de l'INSEE « Situation des associations en 2018 » distingue dix domaines dont le contenu plus précis est présenté en annexe à ce chapitre. La répartition des associations de chacun des domaines selon les modèles est communiquée dans le Tableau 140. Aucun de ceux-ci n'est complètement absent d'un domaine. Cette situation est un indice de la diversité des modes de l'action associative au sein d'un même domaine. Il n'en demeure pas moins que la part qu'occupe chacun des modèles s'avère fort variable d'un domaine à l'autre⁸. L'exercice consiste alors à identifier les situations de surreprésentation ou de sous-représentation de ces modèles dans les domaines. Un modèle est dit

8. Et réciproquement, la part occupée par chacun des domaines est très variable d'un modèle à l'autre.

7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

sous-représenté dans un domaine d'activité si la part qu'il y occupe est statistiquement significativement inférieure à sa part dans l'échantillon total, et inversement il est surreprésenté si sa part y est plus forte. Le caractère statistiquement significatif est encore

une fois déterminé par le calcul de valeurs tests [→ annexe]. Dans le Tableau 140, une situation de surreprésentation d'un domaine est figurée en caractères gras tandis que la sous-représentation est signalée en bleu.

TABLEAU 140

RÉPARTITION DES ASSOCIATIONS DE CHAQUE DOMAINE D'ACTIVITÉ SELON LES CLASSES DE MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES (EN %)

Domaine d'activité	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3	Modèle 4	Modèle 5	Modèle 6	Modèle 7	Total
Activités culturelles hors spectacles, préservation ou promotion du patrimoine	8,1	3,3	27,1	25,7	12,3	12,2	11,3	100
Spectacles et activités artistiques	8,6	3,2	19,4	23,5	9,3	16,3	19,7	100
Loisirs, divertissements, vie sociale	3,6	1,0	30,7	31,1	7,3	14,7	11,6	100
Hébergement social ou médico-social	14,7	24,2	13,1	12,9	1,7	14,0	19,4	100
Santé	6,2	5,9	25,4	14,0	5,5	11,2	31,8	100
Sports	8,7	1,1	29,5	31,8	15,7	6,2	7,0	100
Défense de causes, de droits, d'intérêts	5,7	2,2	33,7	23,1	7,1	11,0	17,2	100
Gestion de services économiques et développement local	7,2	12,2	28,6	4,6	6,0	12,9	28,5	100
Action sociale, action humanitaire et caritative sans hébergement	8,6	12,1	14,6	23,9	3,7	13,6	23,5	100
Enseignement, formation et recherche	12,9	5,2	22,0	17,8	9,4	14,2	18,5	100
Total	7,4	3,2	27,3	26,0	9,8	11,7	14,6	100

→ Lire : 8,6 % des associations de spectacles et activités artistiques relèvent du modèle 1. Celui-ci est surreprésenté dans ce domaine.

Les parts figurant en bleu correspondent à une sous-représentation du modèle dans le domaine. Celles figurant en noir et en caractères gras indiquent une surreprésentation.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

258. Les modèles 1 (associations à ressources monétaires diversifiées) et 2 (associations à financement public dominant) sont clairement surreprésentés dans l'hébergement social et médico-social. Près de 40 % des associations de ce domaine en relèvent alors que ces deux modèles réunis ne regroupent qu'un peu plus de 10 % des associations tous domaines confondus. Un quart d'entre elles se retrouvent dans le modèle 2, ce qui confirme l'hypothèse faite précédemment d'un modèle lié à des dispositifs publics et à des activités dont le financement est en partie socialisé. En revanche, les modèles reposant sur des ressources hybrides (classe 4) ou sur des ressources monétaires dominées par des cotisations (classes 3 et 5) sont nettement sous-représentés dans ce domaine. Le modèle 2, mais aussi le modèle 7 bicéphale sont, quant à eux, clairement surreprésentés dans l'action sociale et caritative sans hébergement et dans la santé. Pour le modèle 7, il s'agit essentiellement de sa composante financée par les dons.

259. Les modèles 4 des associations à ressources hybrides, 3 des associations financées par cotisations avec forte intensité de bénévolat et 5 des associations à cotisations dominantes avec apport de fonds publics ont les faveurs des associations sportives. Le modèle 2 est en revanche nettement sous-représenté parmi elles. Les modèles 3 et 4 sont également surreprésentés chez les associations du secteur « loisirs, divertissements, vie sociale », tout comme le modèle 6 des associations marchandes qui l'est toutefois dans une moindre mesure. Ce modèle 6 est également surreprésenté dans les spectacles et activités artistiques, comme le modèle 7 dans sa composante financée par des recettes d'activité privées.

260. Le modèle 3 d'associations financées par les cotisations avec une forte intensité de bénévolat est surreprésenté dans la défense de causes, de droits et d'intérêts. Les modèles 1 (associations à ressources monétaires diversifiées) et 2 (associations

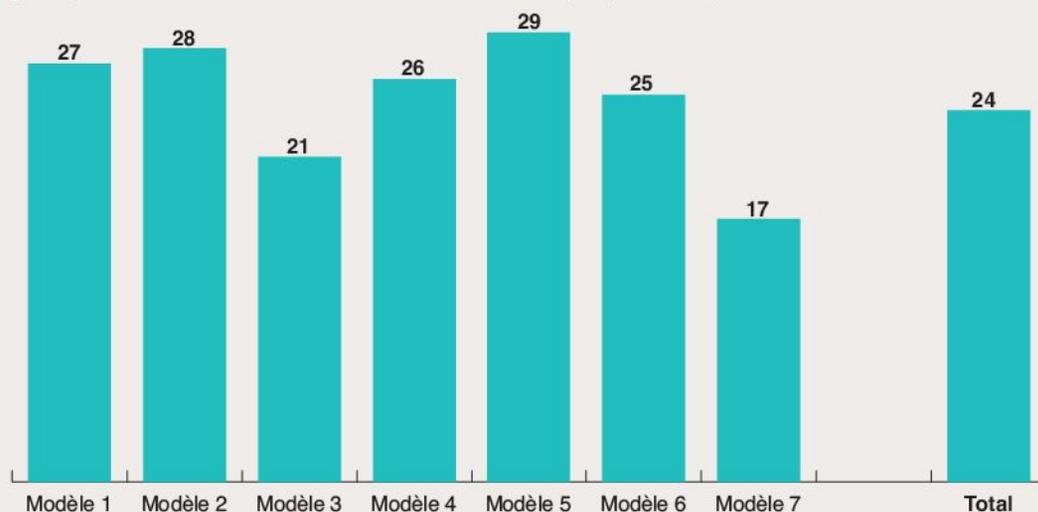
employeuses à financement public) y sont sous-représentés. Le modèle 7, plus précisément dans sa composante financée par des recettes d'activité, mais aussi le modèle 2 des associations à financement principalement public sont surreprésentés dans la gestion des activités économiques et le développement local. Le domaine de l'enseignement, de la formation et de la recherche marque une inclination plus particulière pour le modèle 7, mais aussi pour les modèles 1, 2 et 6, ce qui atteste de la plus grande diversité de configuration organisationnelle dans ce domaine. Quant aux activités culturelles hors spectacles, elles font preuve, elles aussi, d'une moindre sélectivité à l'égard des modèles socio-économiques ici définis puisqu'il n'y en a qu'un d'entre eux qui est surreprésenté, le modèle d'associations à cotisations dominantes avec apport de ressources publiques, et un seul autre sous-représenté, le modèle 7 bicéphale.

LES MODÈLES À L'AUNE DE L'ÂGE DES ASSOCIATIONS, DE L'APPARTENANCE À DES RÉSEAUX, DE L'AIRE GÉOGRAPHIQUE D'ACTIVITÉ ET DE LA GOUVERNANCE

261. L'âge moyen des associations du modèle 5 (à cotisations dominantes avec apport de ressources publiques) est le plus élevé de tous (29 ans) et nettement supérieur à l'âge moyen de l'échantillon total (24 ans) [→ Figure 61]. Les associations à financement public (modèle 2), celles à ressources monétaires diversifiées (modèle 1), celles à ressources hybrides (modèle 4) et les associations marchandes (modèle 6) ont également un âge moyen supérieur à celui calculé à partir de l'ensemble de l'échantillon. À l'inverse, les associations à financement par cotisations et à forte intensité de bénévolat (modèle 3) ainsi que les associations du modèle bicéphale (modèle 7) sont plus jeunes (respectivement 21 et 17 ans).

Figure 61.

Âge moyen des associations selon le modèle socio-économique (en années)



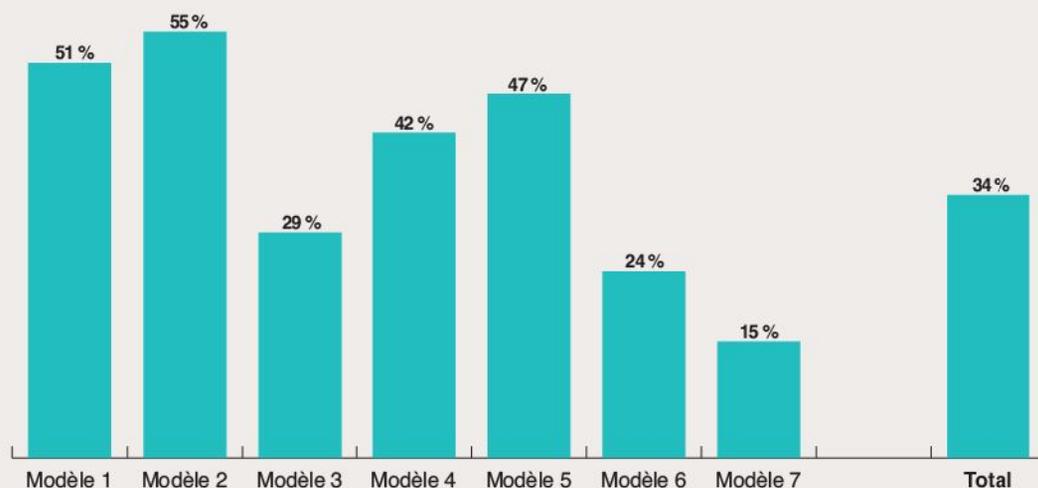
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

262. La fréquence d'appartenance à un réseau organisationnel, lequel peut être vertical (fédération nationale) ou horizontal (sur un même territoire), est la plus forte pour les modèles 1 et 2 [→ Figure 62]. Dans les deux cas, en effet, ce sont plus de la moitié des associations qui déclarent être membres d'un ou de plusieurs réseaux. Le modèle 5 des associations à cotisations dominantes avec un apport de fonds publics les suit d'assez près, puis viennent les associations à ressources hybrides. Nettement derrière, on trouve les modèles 3 (à financement par cotisation avec forte intensité de bénévolat), 6 (modèle marchand) et 7 (modèle bicéphale). Pour ce dernier, à

peine 15 % des associations déclarent une telle adhésion. Si l'on rapproche la propension à être membre d'un réseau de l'âge moyen des associations, on observe incontestablement une corrélation positive : la fréquence d'adhésion dans un modèle est d'autant plus élevée que l'âge moyen de ses associations l'est également. Corrélation n'est toutefois pas explication. S'agit-il d'un effet d'âge qui ferait qu'en vieillissant les associations éprouvent plus fortement le besoin de se regrouper ? Cette corrélation exprime-t-elle plutôt un effet de génération, les associations les plus récentes ayant un moindre engouement pour les liens fédéraux, comme l'a suggéré Jacques ION (1997) ?

Figure 62.

Appartenance à des réseaux selon le modèle socio-économique (en %)



Lire : 51 % des associations du modèle 1 appartiennent à un ou plusieurs réseaux.
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

263. Un rapprochement peut aussi être opéré entre la part d'associations en réseaux dans chaque classe de modèles et les domaines d'activité qui y sont les plus représentés (voir ci-dessus). Il a été ainsi souligné que le modèle 2 (associations à financement public) était surreprésenté dans l'action sociale et caritative et dans l'hébergement social ou médico-social et que le modèle 1 (associations à ressources monétaires diversifiées) l'était dans le second de ces domaines. Or il s'agit d'activités pour lesquelles l'adhésion en réseaux (UNIOOSS-URIOPSS, Fédération des acteurs pour la solidarité, COORACE...) présente un intérêt certain en termes de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, mais aussi d'accès à des informations et services. Quant aux modèles 4 (ressources hybrides) et 5 (financement par cotisations avec apport de fonds publics), il a été mentionné qu'ils connaissaient une surreprésentation dans le domaine du sport au sein duquel l'affiliation à une fédération est obligatoire dans nombre de cas (notamment pour la participation à des compétitions). L'appartenance

à des réseaux est toutefois plus faible pour les associations du modèle 3, à financement par cotisation avec forte intensité du bénévolat, qui sont elles aussi surreprésentées dans les activités sportives.

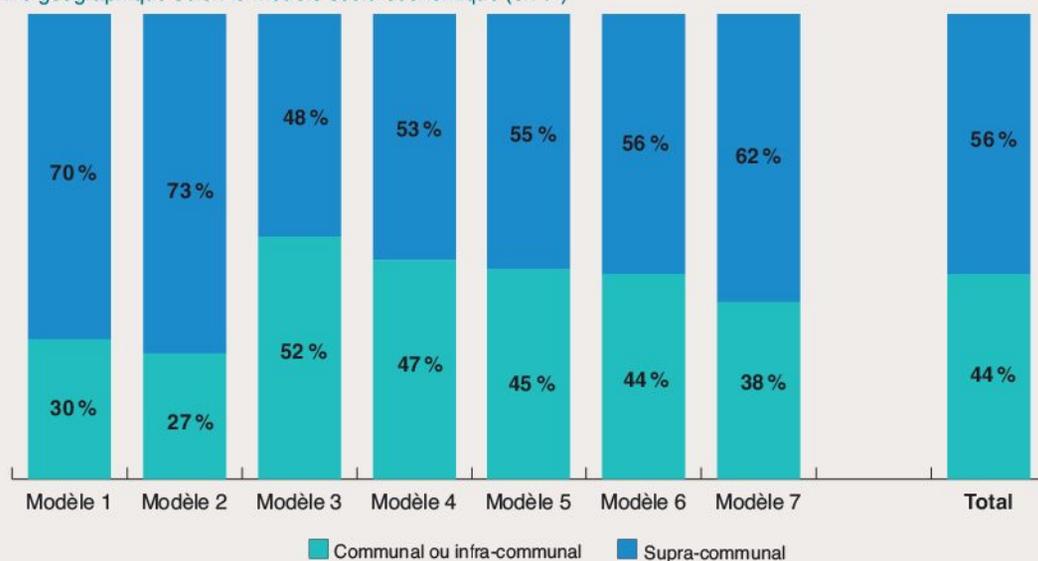
264. Le questionnaire de l'enquête demandait aux associations à quel niveau géographique elles avaient été le plus souvent actives en 2018. Plusieurs niveaux étaient proposés, allant de l'immeuble ou quartier jusqu'au niveau international. Nous avons regroupé ces niveaux pour distinguer deux situations : une activité à l'échelle communale ou infra-communale et une activité à l'échelle supra-communale. Il apparaît alors que les modèles 1 (associations aux ressources monétaires diversifiées) et 2 (associations à financement public) se distinguent tout particulièrement [→ Figure 63]. En effet, dans les deux cas, sept associations sur dix ont une aire d'activité supra-communale. Le modèle 7 bicéphale connaît également un rayonnement géographique plus large que la moyenne. En revanche, c'est l'inverse pour le modèle 4 des

7. LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

associations aux ressources hybrides, et surtout pour le modèle 3 financé par cotisations avec une forte intensité de bénévolat dont les activités ne dépassent le cadre communal que dans moins d'un

cas sur deux. Nous avons clairement là deux modèles d'associations plus ancrées dans la proximité. Les autres modèles (5 et 6) ne se distinguent pas de l'échantillon global.

Figure 63.
Aire géographique selon le modèle socio-économique (en %)



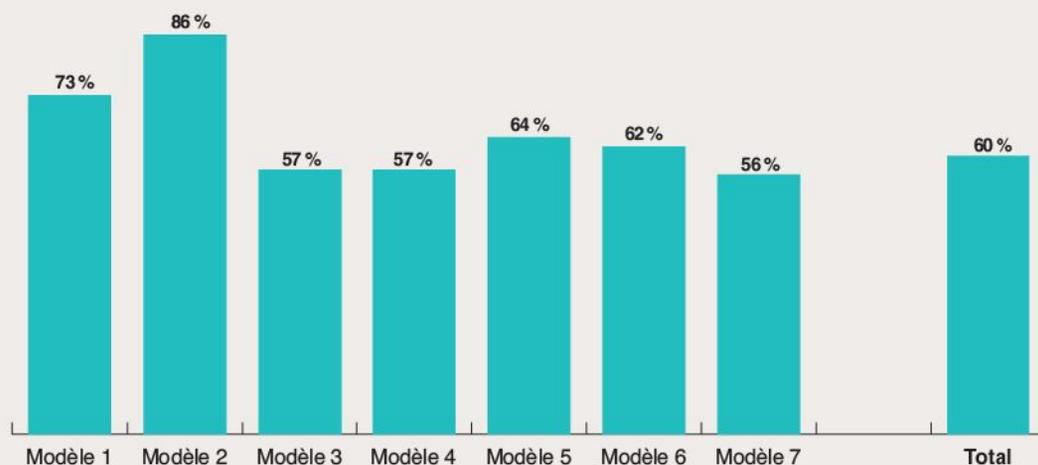
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

265. Près de neuf associations sur dix du modèle 2 à financement public dominant disposent d'un conseil d'administration, ce qui suggère que des relations fortes avec les pouvoirs publics conduisent à adopter le plus souvent un mode de gouvernance « académique » qui épouse d'assez près celui également très dominant dans les entreprises privées commerciales [→ Figure 64]. Les trois quarts des associations du

modèle 1 se conforment aussi à ce mode de gouvernance. Pour les autres modèles, cette fréquence est assez sensiblement moindre même si cette instance de direction y est majoritairement présente. Elle reste toutefois supérieure à la moyenne de l'échantillon dans les classes 1, 5 et 6. Elle est au contraire statistiquement significativement inférieure à la moyenne dans les classes 3, 4 et 7.

Figure 64.

Fréquence de l'existence d'un conseil d'administration selon le modèle socio-économique (en %)



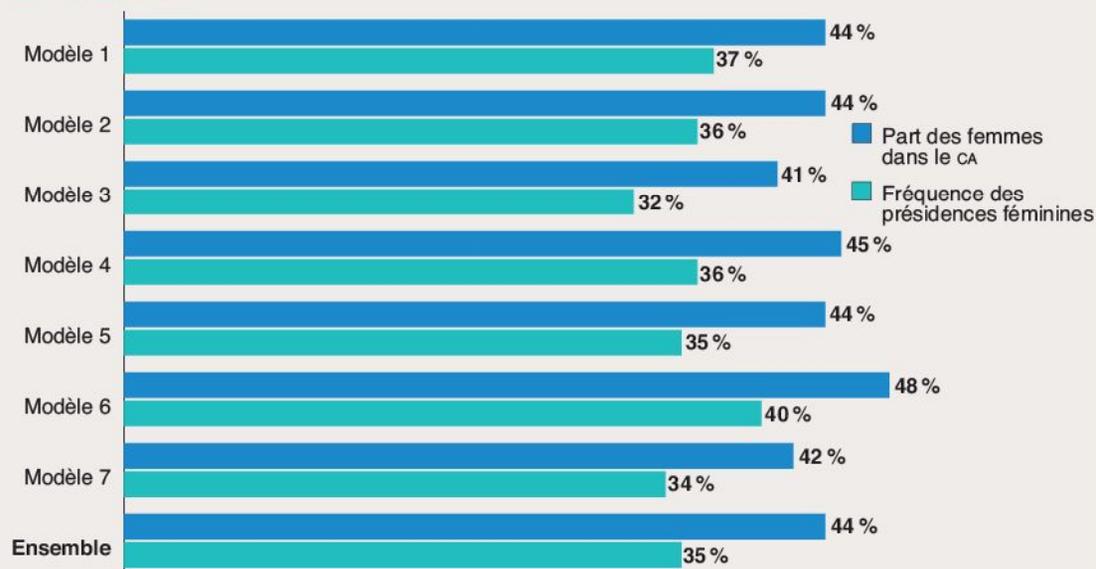
Lire : 73 % des associations du modèle 1 possèdent un conseil d'administration.
Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

266. Dans les associations disposant d'un conseil d'administration, la part qu'occupent les femmes est un indice du degré de féminisation des responsabilités intéressant à considérer. Sous cet angle, l'examen des modèles fait apparaître quelques différences [→ Figure 65]. Dans le modèle 4 des associations à ressources hybrides et surtout dans le modèle 6 des associations marchandes, la part des femmes est, d'un point de vue statistique, significativement plus forte que dans l'ensemble de l'échantillon. Dans le

modèle 3 des associations financées par cotisations avec une forte intensité de bénévolat et dans le modèle 7 bicéphale, elle est significativement plus faible. S'agissant du modèle 3, nous pourrions mettre en relation cette faiblesse de la représentation féminine dans le conseil d'administration avec la forte présence des associations sportives. Pourtant, le modèle 4 (associations à ressources hybrides) ne connaît pas cette sous-représentation féminine alors même qu'il est également surreprésenté dans le sport.

Figure 65.

Part des femmes dans les conseils d'administration et fréquence des présidences féminines selon le modèle socio-économique (en %)



Champ : pour la part des femmes dans les conseils d'administration, associations ayant un conseil d'administration. Pour la fréquence des présidences féminines, associations ayant une présidence unique.

Lire : la part moyenne des femmes dans les conseils d'administration des associations du modèle 1 est de 44 %. Dans les associations de ce même modèle qui ont une présidence unique, 37 % des occupants de cette fonction sont des femmes.

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 », calcul des auteurs.

267. La grande majorité des associations ont une présidence (96 %). Elle est parfois assurée par un binôme, voire par davantage de titulaires. Nous n'avons pas d'information sur le sexe des titulaires dans les situations de présidence multiple qui concernent 4 % des associations de l'échantillon ici utilisé. Nous n'en possédons que lorsqu'elle est unique, ce qui correspond à la très grande majorité des cas. C'est alors encore dans la classe 6 que la fréquence d'occupation du poste par une femme est la plus élevée (40 %), tout comme c'est également de nouveau dans la classe 3 qu'elle l'est le moins (32 %) : l'écart entre les deux y est donc de 8 points de pourcentage [→ Figure 65]. La proportion de femmes présidentes dans les autres modèles ne diffère pas significativement de ce qu'elle est dans l'ensemble de l'échantillon.

CONCLUSION

268. Comme cela a été annoncé au début du chapitre, la classification dont les résultats ont été ici présentés relève d'un exercice qui est resté purement descriptif. Dans l'état, ces résultats peuvent déjà permettre aux acteurs de situer leurs associations par proximité avec l'une ou l'autre de ces classes dont il ne faut pas oublier qu'elles ont un caractère idéal-typique au sens de Max WEBER, c'est-à-dire qu'elles sont des types abstraits dont les caractéristiques ne se retrouveront pas nécessairement intégralement dans la réalité. Mais bien évidemment, ce travail invite à aller au-delà, et plus précisément à identifier les forces et les faiblesses des modèles socio-économiques mis en évidence. Quelles sont

les difficultés auxquelles chacun d'entre eux est davantage susceptible d'être confronté ? En quoi la diversité des ressources monétaires, souvent jugée comme un moyen de réduction de la vulnérabilité financière des associations (JANSOONE *et al.*, 2022, p. 7), permet-elle de renforcer les capacités de résilience organisationnelle face à des situations de crise ? Cette diversification n'appelle-t-elle pas parfois une certaine vigilance⁹ ? Ces questions n'ont pu être traitées dans le cadre de la présente étude, car dans l'enquête « Situation des associations en 2018 » l'INSEE n'a pas interrogé les associations sur leurs difficultés¹⁰. Des prolongements s'imposent donc, soit à l'occasion de futures enquêtes quantitatives enrichies de nouveaux aspects, soit par des travaux plus qualitatifs d'études de cas pouvant être articulés aux modèles qui ont été ici mis en évidence¹¹.

269. Notre classification se veut une contribution à l'illustration de la très grande diversité du tissu associatif. Mais elle n'a nulle prétention à exprimer tous les registres de cette diversité. L'approche qui a été empruntée est fondée sur le choix de certaines variables actives. D'autres choix étaient et restent envisageables qui conduiront à d'autres classifications et donc d'autres modélisations. Ces dernières ne sauraient toutefois être conçues sur un mode purement concurrentiel par rapport à celle qui fait l'objet de ce chapitre, mais bien plutôt sur le mode de la complémentarité. Le choix des variables actives détermine la nature du regard qui est porté sur l'hétérogénéité du tissu associatif, mais pour saisir tous les aspects de celle-ci, une pluralité de regards est nécessaire. C'est en cela aussi que la question des modèles socio-économiques des associations est un objet de recherche prometteur.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

UNE RÉDUCTION OBLIGÉE DE LA TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Nous avons dû réduire la taille de l'échantillon initial pour mener à bien notre étude. Cette réduction a plusieurs causes. Elle tient en premier lieu au calcul des parts des ressources dans le budget des associations qui nécessite évidemment la connaissance des ressources totales. Mais dans l'enquête « Situation des associations en 2018 » de l'INSEE, le montant des ressources totales d'un certain nombre d'associations est nul. Il ne peut être exclu que certaines d'entre elles, les plus petites et/ou celles qui sont des associations de sociabilité de proximité, n'aient effectivement pas de ressources, mais ce ne peut être le cas de l'ensemble de ces associations dont certaines sont employeuses et qui, par ailleurs, déclarent toutes des dépenses. Il nous a donc fallu éliminer ces observations de notre échantillon exploitable. Ces éliminations ont davantage concerné les associations sans salarié que les associations employeuses.

Comme il est indiqué dans les développements de ce chapitre, quatre types de ressources ont été distingués : les cotisations, les dons, legs, versements d'autres associations ou fondations, les fonds d'origine publique et les recettes d'activité privées. Mais dans le questionnaire de l'enquête INSEE, une cinquième rubrique est dédiée aux « autres ressources », c'est-à-dire celles qui, théoriquement du moins, devraient se distinguer des quatre premières citées ci-dessus. Elles étaient près d'un tiers des associations employeuses à en faire mention contre 10 % des associations sans salarié. Mais l'examen des indications données sur la nature de ces ressources a conduit à deux constats. D'une part, cette nature n'a pas nécessairement été indiquée ou l'a été de manière très agrégée, sans possibilité d'opérer une répartition du montant total entre les diverses composantes citées. D'autre part, si parmi ces « ressources autres » étaient effectivement citées des modes de financement non pris en compte par ailleurs (par exemple des reprises sur amortissements), dans d'autres cas étaient cités des éléments qui auraient dû prendre place dans les autres rubriques. Mais ils ne pouvaient

9. Ainsi lit-on dans un document consacré aux clubs sportifs fédérés : « Si le développement économique de certains clubs passe par la diversification de leurs ressources, particulièrement via l'offre de prestations, la question de la préservation de l'objet et de l'ADN associatifs semble se poser comme une menace, notamment par rapport au rôle social et éducatif des associations sportives. » Voir CNOSEF, Centre de ressources DLA Sport, 2020, p. 127.

10. Quant à l'enquête « Associations 2014 » de l'INSEE, elle interrogeait sur leurs difficultés les seules associations employeuses.

11. Nous n'ignorons pas que l'enrichissement des questionnaires des enquêtes quantitatives, en allongeant le temps requis pour les compléter, risque de rebuter les répondants et par conséquent d'affecter le taux de réponse.

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE (suite)

pas toujours être isolés et réaffectés, du fait là encore de leur agrégation en un tout composite. Parce que la suppression de ces associations ayant indiqué avoir des « ressources autres » aurait trop largement amputé l'échantillon et compte tenu du fait que le poids de cette ressource résiduelle est très souvent faible dans le budget total, il a été décidé de conserver celles pour lesquelles ce poids ne dépassait pas 5 % du montant total des ressources. Ensuite, les parts de chacune des autres ressources ont été calculées par rapport au montant total des ressources déclarées déduction faite du montant des « ressources autres » pour celles qui disaient en avoir.

Enfin, la prise en compte de la variable sur le type d'adhérents a conduit à écarter de l'échantillon les associations dont les réponses conduisaient à conclure à l'absence d'adhérents. Cette absence, dans une association réputée active, peut de prime abord surprendre car une telle situation est difficilement concevable, quand bien même le nombre des adhérents serait des plus restreints puisqu'il suffit d'être deux pour créer une association. Ces réponses sont susceptibles de recouvrir plusieurs situations. Il peut s'agir d'une méprise sur le terme d'adhérent, compris comme étant un cotisant. Or les deux termes doivent être distingués. Payer une cotisation n'est pas une obligation pour être adhérent. Dans le questionnaire de l'enquête, une notice explicative donnait des précisions sur le sens donné à certains termes. Rien ne figurait explicitement concernant le terme d'adhérent, mais il était bien toutefois mentionné, dans le renvoi concernant les cotisations, que les associations ne demandent pas obligatoirement de cotisations à leurs adhérents. L'absence d'adhérents peut également traduire un refus de réponse ou une incapacité à déterminer précisément leur nombre dans des associations aux contours incertains, quoique dûment déclarées. Les frontières entre l'organisation formelle et le groupement informel peuvent s'avérer parfois assez poreuses. Enfin, l'absence d'adhérents peut renvoyer à certaines situations dans lesquelles la création de l'association relève du projet d'un seul individu visant à tester la viabilité économique d'une activité conçue comme un moyen de créer son propre emploi. La création de l'association nécessite, certes, le concours d'un ou de plusieurs tiers de bonne volonté, mais leur participation se limitera à ce moment fondateur. De tels scénarios sont plus probables dans la culture et notamment dans les spectacles vivants et les activités artistiques. Effectivement, ce domaine est surreprésenté parmi les associations n'ayant pas déclaré d'adhérents. Sa part s'élève à plus du quart alors qu'elle n'est que de 14 % dans l'échantillon total pondéré.

Ont aussi été supprimées les associations dites « collectrices » qui ont pour objet de collecter des fonds pour les redistribuer : organismes paritaires de sécurité sociale à statut associatif, caisses de congés payés, sociétés de courses liées aux hippodromes... Elles ont été également souvent exclues des résultats communiqués par l'INSEE (DUMARTIN, FIRQUET, 2021). Compte tenu des observations qui ont été écartées pour les diverses raisons sus-indiquées, les effectifs utilisés sont de 16 100 associations, soit 82 % de l'échantillon brut initial et 81 % de l'échantillon pondéré. Les caractéristiques des associations éliminées diffèrent un peu de celles de l'échantillon initial sous l'angle des domaines d'activité et de la distinction entre employeuses et sans salarié. Les associations sans salarié y sont légèrement plus nombreuses en pourcentage (89 % contre 86 % dans l'échantillon initial), et la part du domaine des spectacles et activités artistiques y est plus forte.

L'INDICE DE CONCENTRATION DES RESSOURCES MONÉTAIRES

Il est dérivé de l'indice d'Hirschmann-Herfindahl. Sa forme générale pour un nombre n de types distincts de ressources est :

$$I = \frac{1 - \sum_{i=1}^n R_i^2}{1 - \frac{1}{n}}$$

où R_i est la part de la i^{e} ressource dans le budget de l'association.

Pour quatre types de ressources dans notre cas, il sera donc égal à :

$$I = \frac{1 - \sum_{i=1}^4 R_i^2}{0,75}$$

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE (suite)

Si l'association n'a qu'une ressource ($n = 1$) alors :

$$\sum_{i=1}^4 R_i^2 = 1$$

Par conséquent, le numérateur (donc l'indice) est nul. Si l'association dispose des quatre ressources et que leurs parts sont strictement identiques, alors :

$R_i = 1/4$,

$$\sum_{i=1}^n R_i^2 = \frac{1}{4}$$

et par conséquent le numérateur est égal au dénominateur, donc l'indice est égal à 1.

LA MÉTHODE DE LA CLASSIFICATION

Parmi les neuf variables choisies, trois sont des variables qualitatives de type binaire et les six autres sont des variables quantitatives (part de chaque ressource monétaire, indice de concentration des ressources monétaires, indice d'intensité de recours au bénévolat). Pour réaliser la classification à partir de variables qualitatives, il a fallu opérer une analyse en composante multiple (ACM) après transformation des variables quantitatives elles-mêmes en variables qualitatives ordonnées. Par exemple, la variable quantitative concernant la part des cotisations dans les ressources monétaires a été transformée en variable qualitative à quatre modalités, la première correspondant aux parts les plus faibles (voire nulles) et la quatrième correspondant aux parts les plus élevées. Si le souci de ne pas trop déséquilibrer les effectifs des différentes modalités d'une même variable a été constant, il n'a pas souvent été possible de respecter une équirépartition entre ces modalités du fait du nombre important d'associations qui ne perçoivent pas certains types de ressources (dons, fonds publics ou recettes d'activité privées).

Les quatre premiers axes de l'ACM ont été retenus après la prise en compte de la correction de BENZÉCRI (1979). Ensuite, les coordonnées de chaque association sur ces axes ont été utilisées pour opérer la classification proprement dite, laquelle s'est faite en deux étapes : la première a consisté en une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette méthode présente l'avantage de guider le choix du nombre de classes. Mais son inconvénient réside dans le fait que l'affectation d'une observation à une classe est irréversible. C'est pourquoi, dans une deuxième étape, nous avons procédé à une classification par la méthode des centres mobiles qui permet le changement de classe d'une observation d'une itération à l'autre. L'inconvénient de cette méthode est de devoir fixer *a priori* le nombre de classes. En outre, le résultat obtenu peut s'avérer sensible au choix initial des centres de classes. Pour la mise en œuvre de cette seconde méthode, nous avons donc retenu le nombre de classes issu de la CAH et utilisé les barycentres des classes de la CAH pour initialiser l'itération.

LES VALEURS TESTS

Lorsque les variables supplémentaires (dites aussi illustratives) sont utilisées pour caractériser les classes, la question se pose de savoir si une différence observée pour une variable entre sa valeur dans une classe particulière et sa valeur dans l'échantillon tout entier peut être interprétée comme une caractéristique de la classe en question ou si elle est plutôt le fruit du hasard. Prenons l'exemple d'une variable continue telle que le montant des ressources budgétaires. Supposons

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE (suite)

que la valeur moyenne de ces ressources dans un modèle soit supérieure à la valeur moyenne calculée à partir de l'échantillon dans son entier. La valeur test sera la différence de ces deux moyennes, exprimée en nombre d'écart types d'une loi normale. Elle est interprétée en termes probabilistes et elle sera considérée comme statistiquement significative si elle est supérieure à 1,96 en valeur absolue. Pour une variable qualitative, par exemple le caractère d'employeuse ou de sans salarié, c'est la proportion observée dans une modalité (par exemple la proportion d'employeuses) qui sera comparée à celle obtenue à partir de l'échantillon global. Plus la valeur test est élevée en valeur absolue et plus la variable considérée est caractéristique de la classe. Pour des explications plus détaillées et pour l'expression précise des valeurs tests, on peut se rapporter à LEBART, MORINEAU et PIRON (2000, p. 181-184).

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ

L'enquête INSEE « Situation des associations en 2018 » distingue dix domaines d'activité. Le contenu de ces domaines est présenté dans le tableau suivant.

DOMAINES D'ACTIVITÉ DE L'ENQUÊTE « SITUATION DES ASSOCIATIONS EN 2018 » DE L'INSEE

Domaines	Activités
Activités culturelles hors spectacles, préservation ou promotion du patrimoine	Bibliothèques, médiathèques, archives ; Gestion des musées ; Gestion des sites, monuments historiques et attractions touristiques similaires, sociétés historiques ; MJC, centres d'action culturelle, clubs culturels
Spectacles et activités artistiques	Création ou production de spectacles vivants (groupes ou artistes indépendants), festivals, radios et télévisions ; Prestation de soutien au spectacle vivant (son, éclairage, conseils, gestion administrative...) ; Création artistique (peinture, dessin, sculpture, écriture, composition musicale...) ; Gestion de salles de spectacles
Loisirs, divertissements, vie sociale	Activités récréatives et de loisirs dont jeux organisés en fédérations (bridge, échecs), comités des fêtes, clubs 3 ^e âge, scouts, clubs (Rotary, Lions), collectionneurs, jumelage, activités de plein air ou voyages ; Hébergement touristique social (dont maisons et colonies de vacances, centres aérés), cantines ; Amicales ou groupement d'habitants, d'un quartier, d'un village, de personnes originaires d'une même région, d'un même pays, amicales de personnels d'entreprise
Hébergement social ou médico-social	Hébergement médicalisé pour personnes âgées, dont EHPAD ; Hébergement médicalisé pour enfants handicapés ; Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé ; Hébergement social pour handicapés mentaux ; Hébergement social pour personnes âgées ; Hébergement social pour handicapés physiques ; Hébergement social pour enfants en difficulté ; Foyers de jeunes travailleurs ; Autre hébergement social, dont pour adultes et familles en difficulté
Santé	Activités hospitalières ; Dispensaires, médecine générale ou spécialisée ; Soins dispensés par des infirmiers et des sages-femmes ; Soins dispensés par des professionnels de la rééducation ; Recherche médicale (lutte contre le cancer, la myopathie...) ; Autres activités de santé, dont information et prévention, aides aux malades, groupements de malades

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE (suite)

Sports	Clubs de sports, enseignement de disciplines sportives ; Gestion d'installations sportives ; Chasse et pêche
Défense de causes, de droits, d'intérêts	Organisations politiques, clubs et cercles de réflexion ; Organisations culturelles et religieuses ; Organisations patronales et consulaires ; Organisations professionnelles ; Syndicats de salariés ; Associations d'élèves, d'étudiants ou de parents d'élèves ; Associations patriotiques ou d'anciens combattants ; Protection de l'environnement, gestion des jardins et réserves naturelles, protection des animaux ; Défense des consommateurs, des usagers des services publics ; Associations de locataires ou de propriétaires ; Associations de défenses des droits humains, des droits des femmes, de minorités, groupes d'entraide ; Autres défenses de droits, de causes et d'intérêts
Gestion de services économiques et développement local	Développement économique et local, GIP ; Offices de tourisme, syndicats d'initiative, comités de tourisme, agences de développement touristique ; Groupements d'employeurs ayant des salariés pour le compte de tiers, société d'économie mixte locale, coopérative d'activités et d'emploi ; Gestion d'activités communes par la mise en commun de moyens, associations réalisant des activités support (y compris associations de moyens ou de gestion et caisses de congés payés) ; AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) ; Sécurité, protection civile, sauvetage, secourisme
Action sociale, action humanitaire et caritative sans hébergement	Aide à l'emploi, activités d'insertion professionnelle, missions locales pour l'emploi, associations intermédiaires ; Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées ; Aide par le travail pour les salariés handicapés ; Accueil de jeunes enfants ; Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés ; Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents ; Aide au logement ; Aide à domicile ; Aide aux migrants ; Associations caritatives, humanitaires (y compris aide internationale) et autre action sociale
Enseignement, formation et recherche	Enseignement pré-primaire ou primaire ; Enseignement secondaire général, technique ou professionnel ; Enseignement supérieur ; Enseignement d'activités culturelles et de loisirs (y compris écoles de danse, musique, arts plastiques, etc.) ; Formation continue d'adultes ; Autres formes d'enseignements, dont soutien scolaire ; Recherche (hors recherche médicale)

Source : Enquête INSEE « Situation des associations en 2018 ».

POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

- J.-P. BENZÉCRI, « Sur le calcul des taux d'inertie dans l'analyse d'un questionnaire », *Les Cahiers de l'analyse des données*, tome 4, n° 3, 1979, p. 377-378.
- E. BUCCOLO, P. EYNAUD, L. GARDIN, *Les modèles socio-économiques associatifs*. *Revue de littérature*, INJEP Notes et rapports, 2019.
- Comité national olympique et sportif français, Centre de ressources DLA Sport, *Le modèle économique des clubs sportifs fédérés. Analyse et piste de développement*, 2020 : https://cdes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Etude-finale-CNOSF_VF_1709_V2.pdf.
- CPCA, *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières*, janvier 2014.
- B. DEMIL, X. LECOCQ, « (Re)penser le développement des organisations. Les apports du modèle économique », *Revue française de gestion*, n° 181, 2008, p. 113-122.
- R. DEMISSY, S. DE GASPARO, « Évaluation des activités de jeunesse, sports et éducation populaire dans une perspective plurielle », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 259-278.
- S. DUMARTIN, V. FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee Première*, n° 1857, mai 2021.
- L. FRAISSE, « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès. La Revue*, n° 36, 2003, p. 137-145.
- J. ION, *La fin des militants*, Éditions de l'Atelier, 1997.
- P.-Y. JANSOONE, A. FEUILLET, M. JEÛL, M. TERRIEN, « Les modèles économiques des associations sportives. Le cas des clubs de handball du Nord de la France », *Management & Organisation du Sport*, vol. 4, 2022, p. 1-37.
- J.-L. LAVILLE, M. JUAN, « Éléments pour une nouvelle approche des modèles socio-économiques dans l'éducation populaire », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 165-184.
- J.-L. LAVILLE, R. SAINSAULIEU, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, 1997.
- L. LEBART, A. MORINEAU, M. PIRON, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, 2000, 3^e éd.
- L. PROUTEAU, V. TCHERNOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 89-108.
- M. RENAULT-TINACCI, « Passer de l'analyse des modèles économiques à celle des modèles socio-économiques : une nécessité pour caractériser les spécificités associatives ? », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 69-88.

8. L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

L'attention que mérite l'emploi salarié associatif ne relève pas seulement d'un intérêt statistique. Elle est également porteuse d'un enjeu de reconnaissance de la place occupée par les associations dans l'économie nationale, place dont le poids de l'emploi associatif dans l'emploi total est un indicateur souvent privilégié. Quelle est l'évolution de ce poids et, plus largement, comment évoluent la répartition et les conditions de cet emploi associatif ? Quelles conséquences a eues sur lui la crise sanitaire de la Covid-19¹ ?

Par Laura NIRELLO et Lionel PROUTEAU

OBJECTIFS, DONNÉES ET DÉMARCHE DE L'ÉTUDE

270. Les résultats qui sont présentés dans ce chapitre ont été obtenus grâce à une exploitation des déclarations annuelles de données sociales (DADS) puis des bases tous salariés (BTS) construites à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Les DADS sont des formalités déclaratives que doivent accomplir les entreprises employant des salariés. Elles sont destinées à différentes administrations fiscales et sociales et utilisées par l'INSEE pour produire des statistiques sur l'emploi et les salaires. Elles ont été progressivement remplacées par les DSN et, en 2018, ces dernières couvraient 99 % des entreprises privées. À ces DSN sont ajoutées les données issues du système d'information sur les agents du service public (SIASP) pour les trois fonctions publiques, l'ensemble constituant la BTS. La BTS contient des informations relatives aux postes de travail (volume horaire rémunéré, qualification, salaires brut et net, type de contrat de

travail, distinction entre temps plein et temps partiel...), aux salariés qui les occupent (sexe, âge) et à l'employeur (code NAF pour l'activité, taille de l'établissement et de l'entreprise...). Ces données sont accessibles aux chercheurs par le biais du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Toutefois, celles qui remontent à l'INSEE par l'intermédiaire de la Direction générale des finances publiques (DGFiP) et qui concernent les salariés de certains régimes particuliers ne sont pas communiquées.

271. Les DADS et les BTS distinguent deux types de postes de travail : les postes annexes et les postes non annexes². La distinction entre eux se fait sur la base de seuils en termes de rémunération annuelle, de nombre d'heures rémunérées et de durée d'occupation du poste dans l'année³. Les postes annexes sont ceux pour lesquels ces seuils ne sont pas atteints. Nous les appellerons « emplois occasionnels »

1. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence nationale de la recherche au titre du programme « Investissements d'avenir » portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

2. Un poste correspond à un salarié dans un établissement, quel que soit le nombre de périodes d'emploi qu'il a connu dans cet établissement au cours de l'année. Un salarié ayant travaillé dans deux établissements figure dans les DADS et les BTS sur deux postes distincts.

3. L'INSEE indique ainsi que « dans le cas général et depuis 2002, si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si la durée d'emploi dépasse 30 jours et 120 heures et 1,5 heure par jour, le poste est non annexe. Sinon, le poste est considéré comme annexe » : <https://www.insee.fr/fr/information/2407785>.

(PROUTEAU, 2015). Les postes non annexes sont ceux qui dépassent les seuils en question. Ils constituent ce que l'on peut appeler les « vrais emplois ». La part des emplois occasionnels est traditionnellement plus forte dans les associations qu'elle ne l'est dans le secteur privé non associatif et *a fortiori* dans l'emploi public. Leur contribution relative au volume total d'heures salariées est très modeste, mais supérieure dans les associations (2,8 % en 2010 et 2,6 % en 2019) à ce qu'elle est dans l'ensemble de l'économie (respectivement 1,5 % en 2010 et 1,6 % en 2019). Dans ce chapitre et sauf précision contraire, le terme d'emploi utilisé au singulier ou au pluriel renvoie aux seuls « vrais emplois »⁴. Toutefois, les résultats communiqués en termes de nombre d'heures rémunérées annuellement incluent les heures des emplois occasionnels.

272. S'agissant des secteurs de l'économie, nous en distinguons trois qui sont le secteur associatif, le secteur privé hors associations et le secteur public. Ce dernier contient évidemment pour une très grande majorité les salariés des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), mais ne s'y réduit pas. Il inclut également les salariés des personnes morales de droit public soumises au droit commercial, c'est-à-dire notamment les entreprises publiques.

273. Dans ce chapitre, l'emploi associatif est celui rémunéré par les associations. En d'autres termes est étudié l'emploi *des* associations et non l'emploi *dans* les associations, les effectifs de ce dernier étant supérieurs aux effectifs du premier. Les emplois en associations non rémunérés par celles-ci ne sont pas quantité négligeable. Ils comptent pour 7,4 % des vrais emplois *dans* le secteur en 2010 et 6,5 % en

4. Les résultats ne sont pas comparables aux statistiques publiées jusqu'en 2015 par l'INSEE sur son site Internet dédié aux organisations d'économie sociale (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/2506122>) ni à celles publiées ultérieurement et portant sur l'année 2017 et les années suivantes (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5366170>). Les premières comptabilisaient les seuls postes non annexes recensés au 31 déc. de l'année tandis que les secondes s'appuient désormais sur les postes annexes et non annexes en fin d'année. Précisons en outre que le nombre d'emplois occupés en cours d'année que nous considérons ne doit pas être confondu avec le nombre de salariés, car un salarié peut occuper deux emplois distincts successivement dans l'année, voire simultanément.

2019. Ils sont très concentrés dans le domaine de l'enseignement (95 % en 2010 et 96 % en 2019). Ils sont rémunérés par le secteur public et plus précisément par l'État et correspondent pour l'essentiel aux salaires des enseignants des écoles privées sous contrat⁵. Dans le secteur privé non associatif, de telles situations sont plus rares. Elles représentent 0,04 % du total des emplois en 2010 et 0,03 % en 2019.

274. Pour une étude diachronique comme celle qui est conduite ici, la stabilité des méthodes de traitement des informations et des définitions des variables des DADS et des BTS est évidemment essentielle. Or au cours des années 2010, plusieurs modifications intervenues sont susceptibles de perturber l'étude des évolutions de certaines de ces variables, et tout particulièrement celles des conditions d'emploi. Ces questions donneront lieu à des précisions et l'approche adoptée pour remédier aux difficultés qu'elles engendrent sera précisée.

LE POIDS DE L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DANS L'ÉCONOMIE A CESSÉ DE CROÎTRE

275. La part occupée par l'emploi associatif dans l'emploi total en 2019 est similaire à celle observée dix ans plus tôt. Sa part dans l'emploi privé y est même légèrement inférieure. Ce constat vaut pour la plupart des domaines d'activité et témoigne d'une moindre croissance de l'emploi dans les associations comparativement à l'emploi privé hors associations.

STABILITÉ DANS L'EMPLOI TOTAL, LÉGER RECU DANS L'EMPLOI DU SECTEUR PRIVÉ

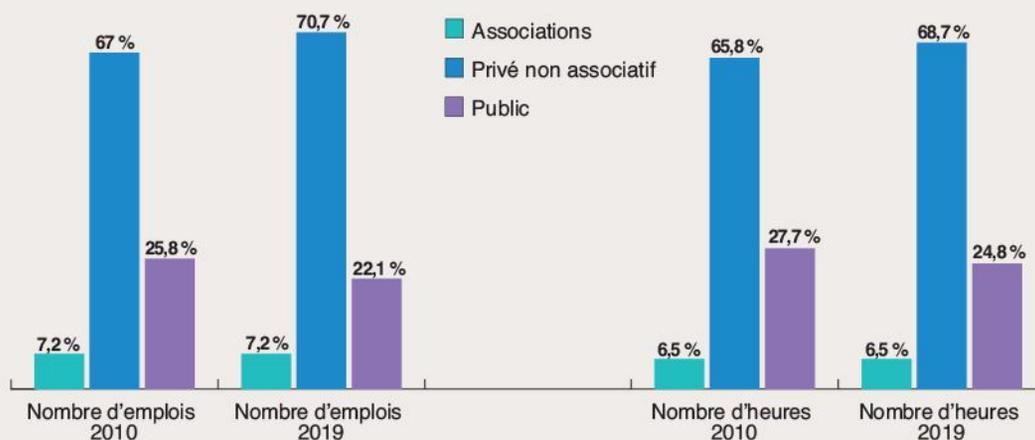
276. De 1995 à 2008, l'emploi associatif affichait un dynamisme supérieur à celui de l'ensemble

5. Ces situations ne sont pas assimilables à des mises à disposition *stricto sensu*. Notons aussi que certaines mises à disposition ne peuvent être connues à partir des DADS et BTS.

de l'économie, ce qui se traduisait par une augmentation de son poids dans l'emploi total (ARCHAMBAULT *et al.*, 2010, p. 6). Sur la période décennale 2010-2019, ce processus semble avoir marqué le pas⁶. La Figure 66 montre en effet que la part de l'emploi associatif dans l'emploi total est du même ordre en 2019 qu'en 2010. Ainsi demeure-t-elle de 7,2 % en termes de nombre d'em-

ploi et de 6,5 % en termes d'heures rémunérées tandis que la part du nombre d'emplois du privé non associatif est supérieure de près de 4 points de pourcentage en 2019 comparativement à 2010 et de près de 3 points en ce qui concerne les heures rémunérées. Le poids de l'emploi public est, quant à lui, inférieur en 2019, quel que soit l'indicateur retenu.

Figure 66.
Poids de l'emploi associatif dans l'emploi total (en %)



Source : DADS 2010, BRS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

277. Si seul l'emploi privé est pris en compte, alors le poids de l'emploi associatif y est un peu inférieur en 2019 à ce qu'il était en 2010 [→ Figure 67] et ce, quel que soit l'indicateur utilisé. Mesuré en volume horaire rémunéré, il passe de 9 % en 2010 à 8,6 % en 2019. En nombre total d'emplois, ces parts sont respectivement de 9,7 % et de 9,2 %. L'emploi a pourtant augmenté dans les associations sur la période considérée, de l'ordre de 12 % pour ce qui est du nombre de « vrais emplois » et d'un peu plus de 10 % pour le volume horaire rémunéré. Mais la progression connue par le secteur privé hors associations a

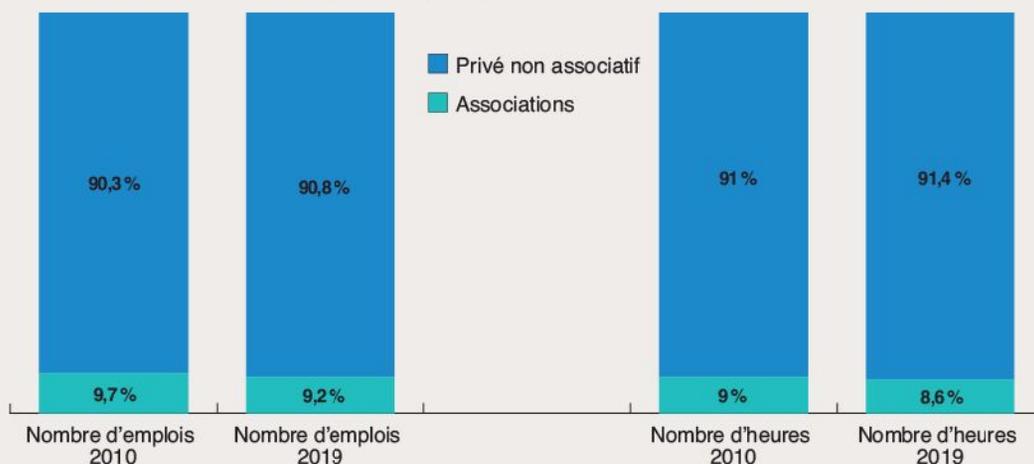
été plus forte (+19 % et +15 % pour les mêmes indicateurs)⁷.

6. L'année 2020 n'est pas incluse dans la période ici considérée du fait des circonstances particulières qu'elle a connues (crise sanitaire). Elle fait l'objet de la dernière section de ce chapitre.

7. Lorsqu'ils portent sur une durée pluriannuelle, les taux de croissance sont calculés sur l'ensemble de cette durée et ne sont pas convertis en taux moyens annuels.

Figure 67.

Poids de l'emploi associatif dans l'emploi privé (en %)



Source : DADS 2010, BRS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

278. Un examen plus attentif fait apparaître que cette baisse de la part de l'emploi associatif n'a pas été un processus continu de 2010 à 2019. Dans un premier temps, si l'on excepte l'année 2011, la tendance a plutôt été à la hausse de cette part qui, dans l'emploi privé, a culminé à 9,2 % de 2014 à 2016 s'agissant du volume horaire rémunéré et à 9,8 %, voire 9,9 % si l'on considère le nombre d'emplois [→ Figure 68]. L'augmentation de l'emploi dans les associations de 2010 à 2016 a alors été plus sou-

nue (+8,9 % pour le volume horaire rémunéré) que celle du secteur privé non associatif (+5,7 % pour le même indicateur). Mais l'année 2017 a amorcé une nette diminution qui a conduit en 2019 à des parts qui sont les plus faibles de la période décennale considérée (respectivement 9,2 % et 8,6 % pour le nombre d'emplois et pour le volume horaire rémunéré). Le développement de l'emploi dans les associations est devenu moins dynamique que celui du secteur privé non associatif.

8. L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

Figure 68.

Évolution du poids de l'emploi associatif dans l'emploi du secteur privé (en %)



Source : DADS et BTS 2010-2019, INSEE, calcul des auteurs.

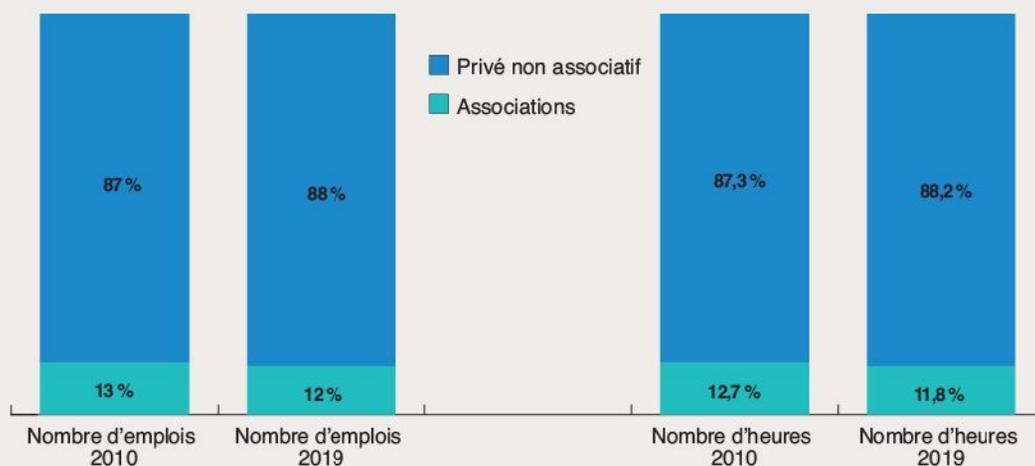
279. Les associations sont quasi exclusivement concentrées dans le secteur tertiaire (plus de 99 % de l'emploi pour les deux indicateurs utilisés ici), tandis que le privé hors associations est également présent dans les autres activités que sont l'industrie, la construction et l'agriculture. Une comparaison entre les associations et le reste du secteur privé gagne donc en pertinence s'il est circonscrit au tertiaire. Or la progression de l'emploi tertiaire

du privé non associatif a été supérieure à celle de son emploi total sur la période 2010-2019 (respectivement +19 % et +14 %)⁸. Il en résulte que, dans ce périmètre rétréci au tertiaire privé, le poids de l'emploi associatif a davantage baissé que dans le champ plus large de l'emploi privé total. Il est passé de 13 % en 2010 à 12 % en 2019 pour le nombre de « vrais emplois » et de 12,7 % à 11,8 % pour le volume horaire rémunéré [→ Figure 69].

8. Cette différence vient du fait que dans l'emploi total du secteur privé non associatif est inclus celui de l'industrie, de la construction et de l'agriculture dont le volume agrégé a connu une progression nettement inférieure à celui des activités tertiaires de 2010 à 2019 (+5,4 % contre +19,3 %).

Figure 69.

Poids de l'emploi associatif dans l'emploi tertiaire privé (en %)



Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

APPROCHE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ ET PAR RÉGION

280. Le recul du poids de l'emploi associatif dans l'emploi privé tertiaire observé en 2019 par rapport à 2010 a-t-il été homogène ? La question mérite d'être examinée sous deux angles : celui des domaines d'activité et celui des régions. Plusieurs domaines d'activité ont été distingués. Ce sont les mêmes que ceux définis dans le chapitre sur l'emploi de l'édition précédente du *Paysage associatif français* (TCHERNONOG, PROUTEAU, 2019) à savoir :

- la culture ;
- le social, médico-social et caritatif ;
- la santé ;
- l'hébergement-restauration ;
- l'éducation et la formation ;
- le sport ;
- les loisirs ;
- les autres activités.

281. Ce choix a été dicté par le souci de faire apparaître les domaines qui concentrent une partie subs-

tantielle de l'emploi associatif (social, santé, enseignement) ainsi que des activités dont l'importance en la matière est bien moindre, mais dans lesquelles les associations jouent un rôle indéniable (sport, culture, loisirs) ou qui ont été investis d'une certaine charge symbolique (tourisme social partiellement inclus dans l'hébergement-restauration). Les activités n'appartenant pas à ces différents domaines ont été regroupées dans la rubrique « autres activités » dont la part dans l'emploi total associatif est minoritaire, mais qui concerne néanmoins un peu plus d'un cinquième de cet emploi en 2010 et près d'un quart en 2019. Y ont été incluses les associations auxquelles a été affecté le code NAF 94.99Z (autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire⁹). Ce code soulève une difficulté qui n'est pas nouvelle. Elle fait l'objet d'un rappel en annexe à ce chapitre. La part du domaine des « autres activités » est sans surprise très majoritaire dans l'emploi du secteur

⁹. Ce code est l'unique déclinaison du code 94.99 « activités des organisations associatives non classées par ailleurs ».

privé non associatif puisqu'elle est de l'ordre de 85 % aux deux dates considérées.

282. Le Tableau 141 compare la répartition de l'emploi privé tertiaire entre associations et secteur non associatif en 2010 et 2019 selon les domaines d'activité susnommés. La baisse du poids des associations est la règle. La diminution est nette dans le domaine social, médico-social et caritatif, le sport et l'hébergement-restauration. Dans le premier de ces trois domaines, l'emploi associatif ne recule pourtant pas en valeur absolue. Au contraire, les effectifs

et le volume de travail rémunéré progressent, mais moins vite que dans le reste du secteur privé (13 % contre 96 % s'agissant du nombre d'emplois) si bien que la part du social associatif dans l'emploi total du domaine, bien que toujours nettement majoritaire, diminue de 9 points de pourcentage, passant de 83 % à 74 %. Le constat vaut tout aussi bien pour deux composantes importantes de ce domaine que sont les EHPAD (où la diminution du poids de l'emploi associatif est plus limitée) et l'aide à domicile (où elle est plus conséquente)¹⁰.

TABLEAU 141

PART DES ASSOCIATIONS ET DU PRIVÉ NON ASSOCIATIF DANS L'EMPLOI TERTIAIRE PRIVÉ PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EN %)

	Associations		Privé non associatif		Total privé	
	2010	2019	2010	2019	2010	2019
Culture						
Nombre d'emplois	15,1 %	14,9 %	84,9 %	85,1 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	12,5 %	12,1 %	87,5 %	87,9 %	100 %	100 %
<i>Dont spectacle vivant</i>						
Nombre d'emplois	65,6 %	65,5 %	34,4 %	34,5 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	65,1 %	65,3 %	34,9 %	34,7 %	100 %	100 %
Social (avec ou sans hébergement) et caritatif						
Nombre d'emplois	83,1 %	73,9 %	16,9 %	26,1 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	85,0 %	76,1 %	15,0 %	23,9 %	100 %	100 %
<i>Dont EHPAD</i>						
Nombre d'emplois	51,5 %	48,0 %	48,5 %	52,0 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	53,0 %	49,3 %	47,0 %	50,7 %	100 %	100 %
<i>Dont aide à domicile</i>						
Nombre d'emplois	80,7 %	62,5 %	19,3 %	37,5 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	87,8 %	67,6 %	16,2 %	34,4 %	100 %	100 %
Santé						
Nombre d'emplois	26,4 %	24,6 %	73,6 %	75,4 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	26,2 %	24,1 %	73,8 %	75,9 %	100 %	100 %
Hébergement-restauration						

10. En ce qui concerne les EHPAD, l'enquête EHPA de la DREES montre que depuis 2011 le secteur lucratif a un poids de plus en plus important en termes de nombre de places d'hébergement en comparaison des secteurs non lucratif et public (BALAVOINE, 2022).

TABLEAU 141 (suite)

Nombre d'emplois	3,0 %	2,1 %	97,0 %	97,9 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	3,1 %	2,2 %	96,9 %	97,8 %	100 %	100 %
Enseignement-formation						
Nombre d'emplois	62,9 %	58,4 %	37,1 %	41,6 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	64,5 %	60,2 %	35,5 %	39,8 %	100 %	100 %
Sport						
Nombre d'emplois	73,8 %	58,8 %	26,2 %	41,2 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	68,6 %	58,3 %	31,4 %	41,7 %	100 %	100 %
Loisirs						
Nombre d'emplois	22,1 %	26,0 %	77,9 %	74,0 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	21,8 %	26,4 %	78,2 %	73,6 %	100 %	100 %
Autres activités ou non classées						
Nombre d'emplois	4,0 %	3,9 %	96,0 %	96,1 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	3,7 %	3,6 %	96,3 %	96,4 %	100 %	100 %
Total						
Nombre d'emplois	13,0 %	12,0 %	87,0 %	88,0 %	100 %	100 %
Nombre d'heures rémunérées	12,7 %	11,8 %	87,3 %	88,2 %	100 %	100 %

→ Lire : en 2010, les emplois associatifs culturels représentaient 15,1 % de l'emploi culturel privé, mais 12,5 % seulement des heures rémunérées dans l'année. En 2019, ces parts étaient respectivement de 14,9 % et 12,1 %.

Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

283. Cette baisse de la part de l'emploi associatif est également très sensible dans les activités sportives même si le secteur reste dominé par les associations, et dans l'hébergement-restauration où, en revanche, les associations tenaient déjà une place très modeste qui a encore reculé au cours de la décennie. Dans la santé, le poids de l'emploi associatif fléchit également légèrement sur la période. La situation est similaire dans l'enseignement et la formation, mais l'emploi associatif y reste majoritaire dans l'emploi privé. La culture voit également sa part dans l'emploi privé fléchir, mais de manière limitée. La spécificité du domaine culturel associatif est l'importance qu'y occupent les arts du spectacle vivant : 57 % des emplois et 52 % de leur volume horaire en 2010 et respectivement 61 % et 52 % en 2019. Leur place dans l'emploi culturel du secteur privé hors asso-

ciations est beaucoup plus modeste : un peu plus de 5 % des emplois et 4 % du volume horaire en 2010, 6 % et 4 % en 2019. Dans les deux secteurs, associatif et reste du privé, ces activités des arts du spectacle vivant sont caractérisées par un très fort usage des emplois occasionnels qui atteste du rôle qu'y joue l'intermittence. Ces emplois assurent, en 2010, 19 % du volume horaire dans les associations et 15 % dans le secteur privé hors associations, ces parts étant respectivement de 21 % et 18 % en 2019. Au contraire des autres domaines, l'emploi associatif dans les loisirs voit son poids augmenter dans l'emploi privé même s'il reste minoritaire. Sa part en termes de nombre d'emplois passe de 22 % en 2010 à 26 % en 2019 et ces pourcentages sont approximativement les mêmes pour les volumes horaires rémunérés [→ Tableau 141]. S'agissant du domaine très

composite des « autres activités ou non classées », le fléchissement de sa part est suffisamment faible pour que l'on puisse conclure à sa quasi-stabilité.

284. La redéfinition des régions survenue au cours de la période décennale étudiée (loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République promulguée en août 2015) soulève évidemment une difficulté pour une comparaison chronologique du poids de l'emploi associatif selon ce niveau géographique. Pour que l'exercice ait un sens, il est nécessaire d'avoir un périmètre constant. Le choix a été fait de retenir la nouvelle organisation régionale qui est ainsi appliquée à titre rétroactif à l'année 2010 en regroupant les départements d'outre-mer (DOM) entre eux sans Mayotte.

285. Le Tableau 142 montre que la part de l'emploi associatif dans l'emploi tertiaire privé diffère substantiellement (du simple au double) selon les régions. Si l'Île-de-France a le plus grand nombre d'emplois associatifs, elle connaît dans le même temps la part la plus faible de cet emploi dans l'emploi privé. Les DOM, la Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts-de-France, la Bretagne, l'Occitanie, les Pays de la Loire ou la Nouvelle-Aquitaine affichent au contraire les parts les plus élevées. Mais toutes les régions, sans exception, ont vu cette part faiblir, même si l'importance de ce recul est inégale d'une région à l'autre du fait de dynamiques variables d'évolution de l'emploi associatif sur lesquelles des précisions seront données dans la suite de ce chapitre.

TABLEAU 142

PART DE L'EMPLOI ASSOCIATIF DANS L'EMPLOI TERTIAIRE DU SECTEUR PRIVÉ PAR RÉGION (EN %)

	Nombre d'emplois		Volume horaire	
	2010	2019	2010	2019
Île-de-France	8,3 %	7,6 %	8,0 %	7,4 %
Auvergne-Rhône-Alpes	14,6 %	12,8 %	14,2 %	12,6 %
Bourgogne-Franche-Comté	16,2 %	15,6 %	16,1 %	15,3 %
Bretagne	15,6 %	14,9 %	15,3 %	14,9 %
Centre-Val de Loire	13,6 %	12,8 %	13,5 %	12,9 %
Corse	10,1 %	9,5 %	10,0 %	9,5 %
Grand Est	15,5 %	14,6 %	15,3 %	14,7 %
Hauts-de-France	15,9 %	14,8 %	15,5 %	14,6 %
Normandie	14,7 %	13,4 %	14,2 %	13,2 %
Nouvelle-Aquitaine	14,6 %	14,0 %	14,5 %	14,0 %
Occitanie	15,6 %	14,5 %	15,3 %	14,2 %
Pays de la Loire	15,5 %	14,2 %	15,0 %	13,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,7 %	11,3 %	12,6 %	11,3 %
DOM	17,9 %	14,9 %	16,3 %	14,0 %
Total	13,0 %	12,0 %	12,7 %	11,8 %

→ Lire : en 2010, l'emploi associatif en Île-de-France représentait 8,3 % de l'emploi privé total en termes de nombre d'emplois et 8 % en termes de volume horaire rémunéré. Ces parts étaient respectivement de 7,6 % et 7,4 % en 2019.

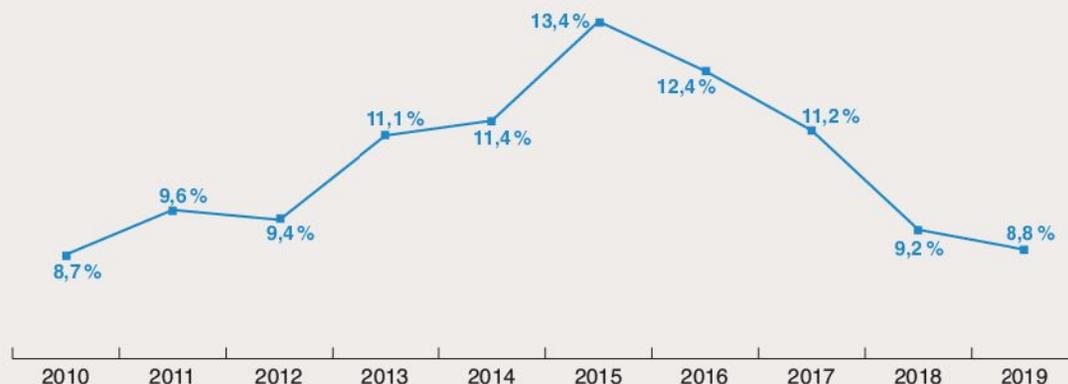
Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

LES ÉVOLUTIONS DE L'EMPLOI ORDINAIRE ET DE L'EMPLOI AIDÉ DANS LES ASSOCIATIONS

286. Pour approfondir l'étude de l'évolution de l'emploi associatif sur la période considérée, il est utile de distinguer les principales composantes de cet emploi. Les DADS puis les BTS en distinguent quatre : les emplois ordinaires, les emplois aidés, l'apprentissage et les stages. Dans les associations, l'écart entre l'emploi total et l'emploi ordinaire relève essentiellement de l'emploi aidé. Nous considérerons donc de manière distincte, mais articulée les

emplois ordinaires et les emplois aidés, et ce, dans l'ensemble du secteur associatif et non plus dans le seul tertiaire, même si la différence entre ces deux périmètres est, comme nous l'avons souligné, très mineure. S'agissant des emplois aidés, leur évolution au cours de la période 2010-2019 montre un retournement de tendance amorcé en 2016 qui s'accélère ensuite [→ Figure 70]¹¹. La part des emplois aidés dans l'emploi total (en nombre d'emplois) est de 8,7 % en 2010 puis culmine à 13,4 % en 2015 et redescend à 8,8 % en 2019.

Figure 70.
Évolution des emplois aidés dans l'emploi associatif (en %)



Source : DADS et BTS 2010-2019, INSEE, calcul des auteurs.

287. De 2010 à 2016, la croissance du nombre d'emplois ordinaires est faible dans les associations (+2,4 % sur la période). Celle du volume horaire total est un peu plus élevée (+6,1 %). Mais l'évolution alors connue par le secteur privé non associatif est d'un ordre assez similaire : légèrement supé-

rieure pour le nombre d'emplois (+3,1 %), un peu inférieure pour leur volume horaire total (+4,5 %). Il en résulte que le poids des associations dans le secteur privé sur cette période reste à peu près stable en termes de nombre d'emplois et augmente légèrement en ce qui concerne le volume horaire

¹¹. Dans les DADS de la première moitié de la période décennale ici retenue, l'emploi aidé était estimé de manière approximative. En effet, parmi les emplois dits ordinaires (donc théoriquement hors emplois aidés) se trouvaient des postes dont le contrat de travail relevait des contrats aidés. Nous avons donc opéré un reclassement chaque fois que c'était nécessaire. Les résultats communiqués ici sont ceux obtenus à l'issue de ce reclassement.

[→ Figure 71]. À partir de 2017, la croissance de l'emploi ordinaire privé non associatif l'emporte sur celle observée dans les associations : +14,3 % contre +9,7 % pour le nombre d'emplois et +8,6 % contre +4,6 % pour leurs volumes horaires sur la période 2017-2019. En définitive, alors que la part du nombre d'emplois ordinaires associatifs dans ceux du secteur privé représentait 9,1 % en 2010 et qu'elle était de 8,3 % pour leur volume horaire, ces parts sont, en 2019, respectivement de 8,7 % et 8,2 %.

Cette évolution rappelle celle de l'emploi total [→ Figure 68], mais un examen attentif montre que la baisse de la part des associations est un peu plus marquée dans l'emploi total qu'elle ne l'est dans l'emploi ordinaire. Cela tient à la diminution sensible du nombre d'emplois aidés évoquée plus haut. Il n'en demeure pas moins que l'évolution de l'emploi ordinaire, moins dynamique que dans le secteur privé hors associations, a également contribué à la baisse du poids de l'emploi associatif dans l'emploi privé que l'on peut observer à la fin de la période décennale étudiée.

Figure 71.

Évolution du poids de l'emploi ordinaire associatif dans l'emploi ordinaire du secteur privé (en %)



Source : DADS et BTS 2010-2019, INSEE, calcul des auteurs.

288. En 2019, le nombre d'emplois ordinaires est de 12,3 % supérieur à ce qu'il était en 2010 [→ Figure 72]¹². Le taux de croissance du volume horaire de cet emploi est un peu plus faible (+11 %). Mais cette croissance calculée au niveau agrégé du secteur associatif masque des disparités importantes par domaine d'activité. Ainsi, dans le secteur social, le taux de croissance du nombre d'emplois est légèrement supérieur à la moyenne tandis que celui du volume horaire est inférieur. Dans la culture, la santé et l'enseignement-formation, le taux de croissance des deux indicateurs (nombre d'emplois et

volume horaire) est inférieur à celui constaté pour l'ensemble du secteur associatif. Dans le sport, le nombre d'emplois ordinaires est semblable en 2019 à celui de 2010 tandis que le volume horaire a augmenté plus nettement qu'il ne l'a fait dans l'ensemble du secteur associatif, ce qui traduit une augmentation du nombre moyen d'heures par emploi. Dans le domaine de l'hébergement-restauration, les deux indicateurs sont en nette diminution (de près de 10 % pour le volume horaire et de plus de 12 % pour le nombre d'emplois). La croissance est en revanche vigoureuse dans les « autres activités ou non classées », mais dans ce cas, cette évolution recouvre un contraste entre les associations non classées dont

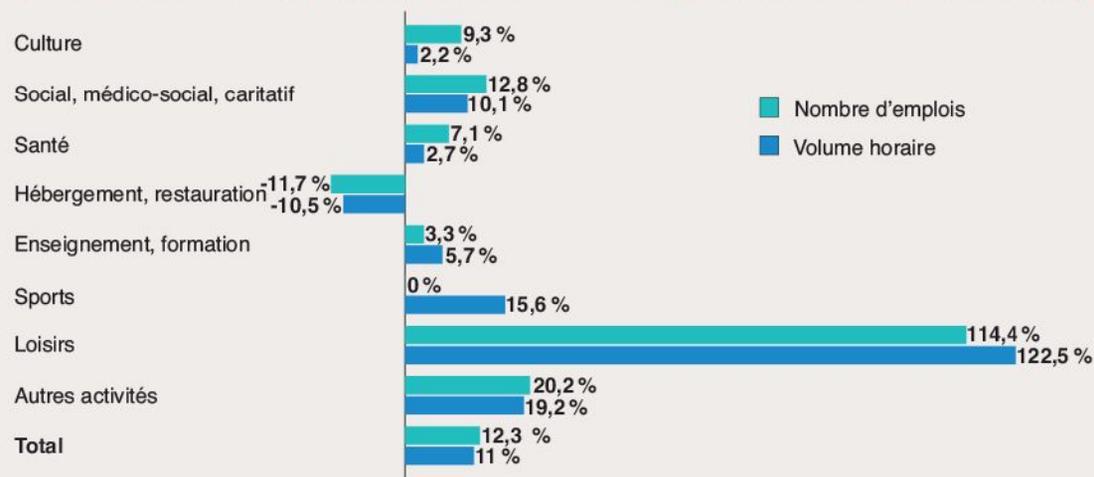
12. Il est rappelé que seuls les « vrais emplois » sont considérés.

les indicateurs d'emploi diminuent sur la période, et celles des « autres activités » *stricto sensu* pour lesquelles ils augmentent substantiellement. C'est

toutefois dans les loisirs que le nombre d'emplois et son volume connaissent la progression relative la plus forte puisqu'ils sont multipliés par plus de deux.

Figure 72.

Taux d'évolution du nombre d'emplois ordinaires et de leur volume horaire par domaine d'activité de 2010 à 2019 (en %)



Source : DADS et BTS 2010-2019, INSEE, calcul des auteurs.

LA RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR DOMAINE ET PAR RÉGION NE CHANGE QUE MODÉRÉMENT

289. Cette diversité des taux de croissance devrait se traduire par une modification de la structure de l'emploi ordinaire par domaine au cours de la période 2010-2019. Effectivement, la part du social connaît une légère augmentation en ce qui concerne le nombre d'emplois puisque la progression de cet indicateur est, dans ce domaine, légèrement supérieure à la progression d'ensemble, tandis qu'au contraire la part du volume horaire fléchit très faiblement puisqu'elle augmente un peu moins vite que la moyenne du secteur associatif. Pour le sport, le constat est inverse : sa part dans le nombre

d'emplois associatifs diminue, mais celle du volume horaire de cet emploi augmente très légèrement. Les parts des « activités autres » progressent pour les deux indicateurs d'emploi de même que celles des loisirs qui doublent presque, même si, pour ce domaine, elles demeurent très modestes. Les autres domaines voient leur poids décliner, parfois légèrement mais assez fortement dans le cas de l'hébergement-restauration qui occupe une place mineure dans le travail salarié que mobilisent les associations. Il reste que le profil général de cette répartition de l'emploi associatif par domaine d'activité n'est que peu affecté par les dynamiques différenciées des domaines d'activité [→ Tableau 143].

TABLEAU 143

PART DE L'EMPLOI ORDINAIRE ASSOCIATIF PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ EN 2010 ET 2019 (EN %)

	2010		2019	
	Nombre d'emplois	Volume horaire	Nombre d'emplois	Volume horaire
Culture	4,4 %	2,9 %	4,3 %	2,7 %
Social, médico-social et caritatif	48,4 %	50,9 %	48,6 %	50,5 %
Santé	8,2 %	9,2 %	7,8 %	8,5 %
Hébergement-restauration	2,2 %	1,9 %	1,7 %	1,5 %
Enseignement-formation	10,3 %	10,4 %	9,5 %	9,9 %
Sport	4,0 %	3,0 %	3,6 %	3,1 %
Loisirs	0,6 %	0,4 %	1,1 %	0,9 %
Autres activités ou non classées	22,0 %	21,3 %	23,5 %	22,9 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

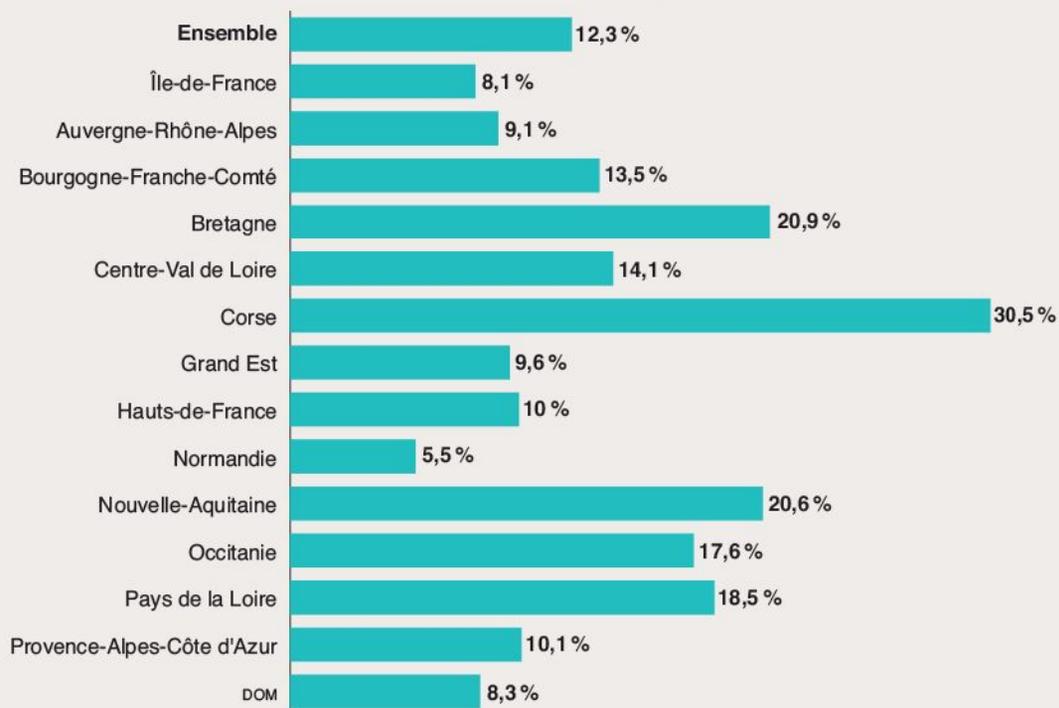
Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

290. Dans nos développements précédents, il a été noté que le poids de l'emploi associatif dans l'emploi privé avait diminué dans toutes les régions, mais dans des proportions distinctes. Ces différences tiennent à l'inégale dynamique de développement de cet emploi associatif selon les régions, appréhendée ici à l'aune de l'indicateur en termes de nombre d'emplois ordinaires. La Figure 73 montre bien que, si l'emploi dans les associations a augmenté dans toutes les régions de 2010 à 2019, les taux de croissance ont été fort variables. Cinq régions ont connu une croissance supérieure à 15 %, nettement au-dessus de celle calculée sur la France entière. Il s'agit par ordre décroissant de la Corse (+30,5 %), de la Nouvelle-Aquitaine (+20,6 %), de la Bretagne (+20,9 %), des Pays de la Loire (+18,5 %) et enfin de l'Occitanie (+17,6 %). Le Centre-Val de Loire

et la Bourgogne-Franche-Comté font également mieux que la moyenne française avec respectivement +14,1 % et +13,5 %. Toutes les autres régions se situent en dessous de cette moyenne avec une progression nettement plus limitée que partout ailleurs en Normandie, mais aussi en Île-de-France, dans les départements d'outre-mer et en Auvergne-Rhône-Alpes. Comme pour les domaines d'activité, ces évolutions différenciées ont pour effet de modifier, certes de manière limitée, la structure régionale de cet emploi associatif [→ Tableau 144]. Ainsi les régions qui connaissent une croissance de l'emploi associatif supérieure à celle de la France entière voient-elles leur part augmenter en 2019 par rapport à 2010, alors que l'inverse est constaté pour les régions dont la croissance de l'emploi associatif est inférieure à la moyenne.

Figure 73.

Taux de croissance du nombre d'emplois ordinaires associatifs par région de 2010 à 2019 (en %)



Source : DADS et BTS 2010-2019, INSEE, calcul des auteurs.

TABLEAU 144

PART DE L'EMPLOI DES RÉGIONS DANS L'EMPLOI ORDINAIRE DU SECTEUR ASSOCIATIF EN 2010 ET 2019 (EN %)

	2010	2019
Île-de-France	18,7 %	17,9 %
Auvergne-Rhône-Alpes	13,1 %	12,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	4,2 %	4,3 %
Bretagne	5,3 %	5,7 %
Centre-Val de Loire	3,3 %	3,4 %
Corse	0,3 %	0,4 %
Grand Est	8,1 %	7,9 %
Hauts-de-France	8,8 %	8,6 %
Normandie	4,7 %	4,4 %
Nouvelle-Aquitaine	8,5 %	9,1 %
Occitanie	9,0 %	9,4 %
Pays de la Loire	6,3 %	6,7 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,5 %	7,4 %
DOM	2,2 %	2,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

UN SALARIAT ASSOCIATIF VIEILLISSANT

291. Il est bien connu que le salariat associatif est à forte prépondérance féminine et, à cet égard, la situation est demeurée stable sur la période étudiée. Sur dix emplois ordinaires en moyenne, sept sont occupés par des femmes. Il existe toutefois des disparités entre domaines d'activité, lesquelles présentent une grande constance dans le temps. Ainsi, les salariats les plus féminisés restent ceux du social et médico-social (77 % des emplois en 2010 et en 2019) et de la santé (80 % aux deux dates). Ceux qui le sont le moins sont la culture (49 % en 2010, 51 % en 2019) et surtout le sport (37 % en 2010 comme en 2019). En revanche, la composition par âge du salariat évolue.

292. L'âge moyen et l'âge médian des salariés ont augmenté d'une année sur la période décennale ici étudiée¹³. Ces âges étaient de 41 ans en 2010. Ils sont de 42 ans en 2019. La part des salariés âgés tout au plus de 25 ans diminue d'un peu moins d'un point de pourcentage (de 11,2 % en 2010 à 10,3 % en 2019) tandis que celle des plus de 55 ans augmente de 4,1 points (de 12,3 % à 16,4 %) [→ Tableau 145]. Aucun domaine d'activité en dehors de la santé n'échappe à cette tendance qui est toutefois plus nette dans la culture (+2,3 ans pour l'âge moyen en 2019 par rapport à 2010, +3 ans

¹³. L'âge médian est celui qui divise les salariés en deux groupes de mêmes effectifs. Autrement dit, la moitié des salariés sont plus âgés que l'âge médian et l'autre moitié sont moins âgés que celui-ci.

pour l'âge médian), dans le sport (respectivement +2,2 ans et +3 ans) et dans les loisirs (+2,4 ans et +3 ans) [→ [Tableau 146](#)]. Mais dans ces deux derniers domaines, le salariat reste plus jeune qu'il ne l'est dans l'ensemble du secteur associatif. À titre de

comparaison, signalons qu'en 2019 l'âge moyen des salariés du secteur privé hors associations était, tous domaines confondus, de 39,3 ans, soit 2,7 ans de moins que dans les associations, et leur âge médian de 39 ans, soit 3 ans de moins.

TABLEAU 145

COMPOSITION PAR ÂGE DU SALARIAT ASSOCIATIF EN 2010 ET 2019 (EN %)

Tranche d'âge	2010	2019
Inférieur ou égal à 25 ans	11,2 %	10,3 %
26 à 35 ans	23,6 %	23,5 %
36 à 45 ans	26,7 %	23,7 %
46 à 55 ans	26,2 %	26,1 %
Plus de 55 ans	12,3 %	16,4 %

→ Lire : en 2010, les salariés en emplois ordinaires âgés tout au plus de 25 ans représentaient 11,2 % des effectifs totaux.

Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

TABLEAU 146

ÂGES MOYENS ET MÉDIANS DU SALARIAT ASSOCIATIF EN 2010 ET 2019 SELON LES DOMAINES D'ACTIVITÉ (EN ANNÉES)

	2010		2019	
	Âge moyen	Âge médian	Âge moyen	Âge médian
Culture	40	39	42,3	42
<i>dont spectacle vivant</i>	40	39	42,1	41
Social, médico-social et caritatif	41,4	42	42,2	43
<i>dont EHPAD</i>	39,5	40	40,6	41
<i>dont aide à domicile</i>	42,8	44	44,1	46
Santé	42,1	43	42,1	41
Hébergement-restauration	37,9	38	39,7	39
Enseignement-formation	43,7	44	45,3	46
Sport	36,8	35	39	38
Loisirs	34,3	32	36,7	35
Autres activités ou non classées	40,1	40	41,4	41
Total	41	41	42,1	42

→ Lire : en 2010, l'âge moyen des salariés associatifs en emplois ordinaires de la culture était de 40 ans et leur âge médian de 39 ans.

Source : DADS 2010, BTS 2019, INSEE, calcul des auteurs.

LES CONDITIONS D'EMPLOI : UNE APPROCHE DÉLICATE

293. Il a été maintes fois observé que la fréquence des emplois à temps complet est plutôt faible dans les associations. La situation s'est-elle améliorée sur la période décennale ici considérée ? Qu'en est-il également de la part des CDI et des niveaux de salaires ? L'examen de ces questions rencontre quelques difficultés qu'il faut contourner.

DISTINGUER DEUX SOUS-PÉRIODES

294. Trois aspects des conditions d'emploi sont examinés ici. Le premier concerne la distinction entre

temps complet et temps partiel. L'indicateur est la proportion d'emplois à temps complet. Le second porte sur le type de contrat, l'indicateur étant la part des contrats à durée indéterminée (CDI). Le troisième est le salaire horaire brut versé par l'employeur. Comme cela a été signalé au début du chapitre, des modifications survenues au cours de la période décennale étudiée ont concerné certaines variables des DADS, mais aussi les méthodes de saisie et de traitement des données. L'examen des conditions d'emploi en est affecté. Afin de surmonter cette difficulté, nous avons dû distinguer deux sous-périodes au sein de la période décennale retenue. La première s'étend de 2011 à 2015 pour les temps complets et les CDI et de 2012 à 2015 pour les sa-

laire. La seconde porte sur les années 2017 à 2019 pour les trois indicateurs des conditions d'emploi. Les raisons de ce choix sont présentées en annexe à ce chapitre. Pour des raisons de commodité de lecture, les tableaux et/ou les figures incluent les deux sous-périodes, mais il convient de limiter l'examen des évolutions des indicateurs à chacune des sous-périodes et de ne pas comparer les niveaux des indicateurs entre ces deux sous-périodes.

295. Les investigations ont été limitées aux seuls emplois ordinaires, donc hors contrats aidés, stages et apprentissage. Tous les résultats sont présentés en termes de statistiques descriptives, mais seuls sont soulignés et commentés ceux qui s'avèrent statistiquement significatifs, c'est-à-dire qui sont confirmés par des analyses plus approfondies non reportées ici pour éviter d'alourdir les développements. Il s'agit d'analyses économétriques dont la nature est brièvement présentée en annexe. En ce qui concerne les domaines d'activité, nous distinguons désormais les associations non classées par ailleurs (code NAF 94.99Z) des autres associations qui restent incluses dans le domaine « autres activités ». Les résultats portant sur ces deux « domaines » sont communiqués pour information sans faire l'objet de commentaires particuliers étant donné leur hétérogénéité interne. Enfin, les activités d'aide par le travail (code NAF 88.10C) ont été écartées de l'analyse pour des raisons qui sont expliquées dans l'annexe.

LA PART DES POSTES À TEMPS COMPLET AUGMENTE

296. Au niveau le plus global (c'est-à-dire tous domaines d'activité réunis), la part des temps complets dans les emplois ordinaires augmente d'un peu moins de 2 points de pourcentage de 2011 à 2015 et d'un peu moins de 3 points de 2017 à 2019 [→ [Tableau 147](#)]. Cette tendance présente-t-elle des variations selon les caractéristiques des emplois et de leurs titulaires ? En d'autres termes, les écarts de situation restent-ils stables, diminuent-ils ou augmentent-ils ? Il convient de noter que l'évolution d'un écart dans un sens donné peut recouvrir des situations différentes. Supposons par exemple que l'écart entre hommes et femmes s'accroisse en ce qui concerne la part des temps complets. Une telle situation peut résulter soit du fait que la part des emplois à temps complet occupés par des hommes augmente tandis qu'elle reste stable chez les femmes, soit du fait qu'elle augmente plus vite chez les premiers que chez les secondes, soit enfin du fait qu'elle diminue chez les femmes et reste stable chez les hommes ou qu'elles diminuent dans les deux cas, mais plus fortement chez celles-là que chez ceux-ci. Le raisonnement vaut *mutatis mutandis* pour les autres indicateurs (CDI, salaires) et les autres caractéristiques (âge, PCS).

TABLEAU 147

PART DES TEMPS COMPLETS DANS L'EMPLOI ORDINAIRE (EN %)

	2011	2015	2017	2019
Ensemble	52,1 %	53,8 %	58,3 %	61,1 %
Hommes	61,8 %	63,1 %	67,1 %	71,0 %
Femmes	48,3 %	50,2 %	54,8 %	57,0 %
16-25 ans	48,9 %	48,7 %	59,2 %	62,8 %
26-35 ans	57,8 %	59,1 %	64,2 %	66,5 %
36-45 ans	52,3 %	55,5 %	59,8 %	62,4 %
46-55 ans	50,4 %	52,8 %	56,5 %	59,6 %
56 ans et plus	47,3 %	47,5 %	49,9 %	52,4 %
Cadres	49,3 %	50,5 %	53,7 %	56,8 %
Professions intermédiaires	60,8 %	62,1 %	64,4 %	66,5 %
Employés	47,0 %	48,4 %	52,8 %	54,8 %
Ouvriers qualifiés	59,8 %	61,5 %	72,1 %	76,8 %
Ouvriers non qualifiés	42,2 %	48,8 %	66,6 %	73,9 %
Culture	33,5 %	31,4 %	34,7 %	33,3 %
Social, médico-social et caritatif	49,2 %	51,3 %	58,3 %	61,1 %
Santé	62,4 %	62,4 %	66,7 %	67,8 %
Hébergement-restauration	69,3 %	71,9 %	69,5 %	70,6 %
Enseignement-formation	55,8 %	56,3 %	54,5 %	56,7 %
Sport	46,5 %	49,3 %	54,8 %	55,4 %
Loisirs	43,5 %	40,6 %	43,3 %	47,5 %
Non classées par ailleurs	53,0 %	55,9 %	59,6 %	62,2 %
Autres activités	59,2 %	62,8 %	70,8 %	77,8 %

Source : DADS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

297. Il est bien connu que, dans l'ensemble des activités tertiaires, quel que soit l'employeur, la proportion de femmes à temps complet est inférieure à celle des hommes. Dans les associations, la part des postes à temps complet est plus faible que dans le secteur privé non associatif, et ce, pour les hommes comme pour les femmes, mais le différentiel entre les deux sexes est bien de même nature, c'est-à-dire

défavorable aux femmes. Au cours de la sous-période 2011 à 2015, l'écart entre la proportion des hommes à temps plein et celle des femmes diminue. De 13,5 points de pourcentage en 2011, l'écart passe en effet à 12,9 points en 2015. Cette diminution est minime, mais confirmée par une analyse plus détaillée. Dans le présent cas, l'augmentation de la proportion des temps complets est commune

aux hommes et aux femmes, mais elle est légèrement plus élevée chez celles-ci que chez ceux-là. De 2017 à 2019, en revanche, si l'augmentation de la part de temps complets est constatée chez les salariés des deux sexes, elle est plus forte chez les hommes (+3,9 points de pourcentage) que chez les femmes (+2,2 points), et par conséquent l'écart entre les deux sexes augmente.

298. Sur la période 2011-2015, les salariés les plus jeunes sont, avec les plus âgés, ceux chez qui la fréquence des temps complets est la plus faible. Les écarts avec les tranches d'âge intermédiaires se creusent d'ailleurs au cours de cette sous-période. Pour la sous-période 2017-2019, la hiérarchie entre tranches d'âge se brouille et seuls les plus âgés apparaissent clairement comme les moins souvent à temps complet¹⁴. Pour ce qui est des catégories socioprofessionnelles, ce sont les ouvriers qualifiés qui connaissent les fréquences les plus élevées de temps complets. Ils sont suivis des professions intermédiaires et, pour la sous-période 2017-2019, des ouvriers non qualifiés. Les cadres supérieurs et les employés sont nettement moins bien placés. Sur chacune des sous-périodes, la part des temps complets augmente plus vite chez les ouvriers non qualifiés. Les écarts restent à peu près stables entre les autres PCS.

299. L'hébergement-restauration et la santé sont les domaines où l'emploi à temps complet est le plus présent [→ [Tableau 147](#)]¹⁵. La culture est celui où l'emploi à temps complet est le moins présent du fait du poids des arts du spectacle vivant. Sur la sous-période 2011-2015 comme sur celle de 2017-2019, la part des emplois à temps complet diminue dans la culture tandis qu'elle augmente dans le social, l'hébergement-restauration et l'enseignement-formation (plus nettement au cours de la seconde sous-période). Dans le sport, cette part augmente

uniquement de 2011 à 2015 alors qu'elle diminue dans les loisirs. Mais dans ce dernier domaine, elle augmente de 2017 à 2019. Si l'on retient le domaine social, le plus gros employeur associatif, comme base de comparaison, l'écart positif qui le sépare de la culture s'accroît sur la première sous-période (il passe de +15,7 points de pourcentage en 2011 à +19,9 points en 2015) de même que celui avec les loisirs (de +5,7 points à +10,7 points) tandis que celui avec les sports se réduit un peu. L'écart négatif qui sépare le social de la santé se réduit très légèrement. Au cours de la sous-période 2017-2019, le social voit son écart positif avec la culture et le sport s'accroître.

LES CDI : PEU D'ÉVOLUTIONS

300. En ce qui concerne les parts des emplois en CDI, les évolutions apparaissent limitées. Ces parts restent à peu près similaires en 2011 et 2015 [→ [Tableau 148](#)]. Elles n'augmentent que légèrement de 2017 à 2019 (+1,5 point de pourcentage pour l'ensemble). Contrairement à la situation qui prévaut pour les temps complets, c'est chez les femmes que la part des emplois en CDI est la plus élevée dans les associations. Si entre 2011 et 2015 l'écart qui les sépare des hommes reste stable, il diminue légèrement entre 2017 et 2019, la part des hommes en CDI augmentant légèrement plus vite que celle des femmes. La part des CDI augmente avec l'âge des salariés. L'écart se creuse un peu entre les plus jeunes et leurs aînés entre 2011 et 2015 du fait d'un fléchissement de la part déjà faible des CDI chez les premiers. En revanche, cet écart diminue de 2017 à 2019 tout en restant très important. Les ouvriers, qu'ils soient ou non qualifiés, sont nettement moins souvent en CDI que les autres salariés. Les écarts qui les séparent des autres PCS restent stables sur les deux sous-périodes.

¹⁴. La variable permettant de déterminer les temps complets a connu des modifications en 2016-2017 [→ [annexe](#)], ce qui peut contribuer à expliquer des différences importantes entre les fréquences de 2015 et celles de 2017. Rappelons donc qu'il est nécessaire de limiter l'examen des évolutions à chacune des sous-périodes sans comparer les fréquences des deux sous-périodes.

¹⁵. L'hébergement-restauration est en revanche très fortement utilisateur d'emplois occasionnels qui ne sont pas pris en compte ici.

TABLEAU 148

PART DES CDI DANS L'EMPLOI ORDINAIRE (EN %)

	2011	2015	2017	2019
Ensemble	71,4 %	72,0 %	69,3 %	70,8 %
Hommes	64,6 %	65,5 %	60,8 %	62,7 %
Femmes	74,1 %	74,5 %	72,8 %	74,0 %
16-25 ans	31,8 %	30,5 %	29,8 %	34,1 %
26-35 ans	66,5 %	66,5 %	64,6 %	66,5 %
36-45 ans	76,5 %	76,6 %	73,7 %	74,9 %
46-55 ans	81,5 %	81,2 %	78,2 %	79,1 %
56 ans et plus	83,6 %	83,5 %	80,5 %	80,9 %
Cadres	74,5 %	74,1 %	72,7 %	74,2 %
Professions intermédiaires	76,1 %	76,5 %	73,6 %	75,1 %
Employés	71,9 %	72,1 %	70,7 %	72,8 %
Ouvriers qualifiés	55,6 %	56,6 %	51,3 %	50,3 %
Ouvriers non qualifiés	35,0 %	36,0 %	27,9 %	30,6 %
Culture	41,5 %	41,5 %	39,7 %	38,5 %
Social, médico-social et caritatif	75,8 %	75,7 %	75,0 %	75,9 %
Santé	81,9 %	81,3 %	81,4 %	82,1 %
Hébergement-restauration	48,9 %	50,9 %	51,1 %	51,9 %
Enseignement-formation	77,3 %	77,6 %	70,8 %	74,9 %
Sport	65,5 %	66,2 %	65,4 %	66,2 %
Loisirs	57,9 %	61,7 %	64,0 %	62,2 %
Non classées par ailleurs	69,8 %	71,8 %	68,9 %	70,3 %
Autres activités	59,4 %	63,3 %	55,6 %	60,1 %

Source : DADS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

301. Les domaines de la santé, de l'enseignement-formation et du social et médico-social se distinguent par des parts plus élevées d'emplois en CDI (entre 75 et plus de 80 % selon les cas). Une nouvelle fois, la culture apparaît comme la moins bien lotie. La proportion d'emplois en CDI se situe autour de 40 %. Mais l'hébergement-restauration connaît également une situation peu

favorable avec approximativement la moitié seulement des emplois ordinaires en CDI. Dans l'ensemble, les écarts entre les domaines d'activité ne varient guère ou du moins faiblement sur les deux sous-périodes. Toutefois, entre 2017 et 2019, l'enseignement-formation fait exception à ce constat puisque la proportion de CDI y augmente de 4,1 points de pourcentage, ce qui réduit

son écart avec la santé et le social et médico-social et accroît celui avec les autres domaines.

LES SALAIRES

302. Les salaires moyens communiqués ici sont, dans un premier temps, les salaires horaires bruts obtenus en divisant les salaires bruts des postes par leur nombre d'heures rémunérées. Les salaires aux prix courants ont été transformés en salaires à prix constants sur la base des prix de 2015. On parle aussi de salaires en euros constants, c'est-à-dire corrigés de l'inflation. Si, bien entendu, cette approche à prix constants affecte les évolutions en pourcentage par rapport à ceux obtenus lorsqu'on raisonne à prix courants, elle n'a en revanche aucune incidence sur l'étude des écarts entre différentes catégories (par exemple entre les hommes et les femmes). Parce que l'examen des données salariales des fichiers DADS et BTS fait apparaître des situations tout à fait atypiques qui conduisent parfois à des salaires horaires très faibles, bien inférieurs au SMIC, ou au contraire très élevés, les emplois pour lesquels le salaire horaire était inférieur à deux tiers du SMIC et

ceux pour lesquels il était supérieur à 30 fois le SMIC ont été soustraits de l'investigation.

303. Les salaires moyens horaires bruts en euros constants sont reportés dans le Tableau 149. Globalement, de 2012 à 2015, l'augmentation calculée au niveau de l'ensemble du secteur associatif est faible puisqu'elle est de 2,3 %. Elle est un peu supérieure de 2017 à 2019 avec une augmentation de 4 %¹⁶. L'écart entre hommes et femmes diminue de manière assez marginale au cours de la première sous-période puisque le salaire moyen des secondes augmente très légèrement plus que celui des premiers. En revanche, cet écart se creuse de 2017 à 2019 avec un taux de croissance du salaire féminin sensiblement inférieur au taux masculin [→ Figure 74]. Un examen plus attentif montre qu'au cours de la première sous-période les seuls domaines d'activité à connaître une réduction de l'écart entre salariés des deux sexes sont ceux des loisirs, des associations non classées par ailleurs et de celles des « autres activités ». Au cours de 2017 à 2019, si le sport voit cet écart se réduire, il augmente en revanche dans le social, la culture, l'enseignement et davantage dans la santé.

¹⁶. Rappelons que ces taux sont calculés sur l'ensemble de la sous-période. Il ne s'agit donc pas de taux de croissance moyens annuels. Ces évolutions sont plus modestes si l'on neutralise l'effet des différences de caractéristiques des postes, des salariés et des associations entre 2012 et 2015, d'une part, et 2017 et 2019, de l'autre. Ainsi, à structure constante des caractéristiques, l'augmentation sur la première sous-période est inférieure à 1 % et elle est de 1,7 % au cours de la seconde.

TABLEAU 149

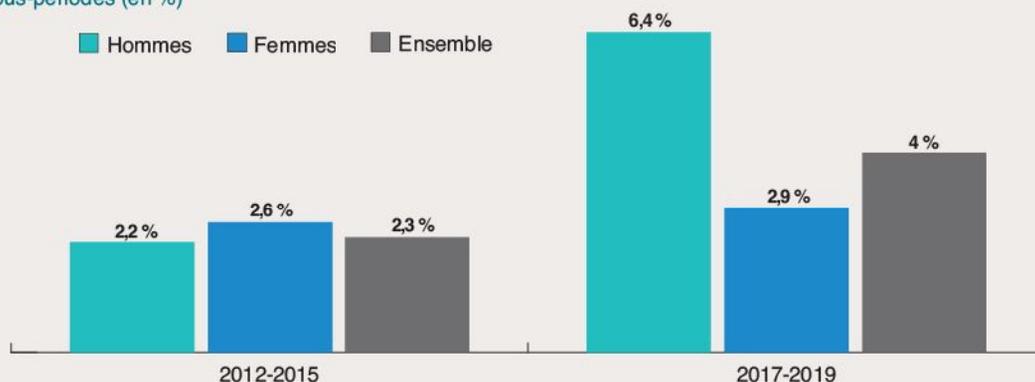
SALAIRES HORAIRES MOYENS BRUTS AU PRIX DE 2015

	2012	2015	2017	2019
Ensemble	15,89	16,26	16,16	16,80
Hommes	17,84	18,24	17,61	18,74
Femmes	15,07	15,46	15,58	16,03
16-25 ans	12,31	12,73	12,85	12,88
26-35 ans	14,54	14,68	14,90	15,29
36-45 ans	16,00	16,34	16,37	16,95
46-55 ans	16,82	17,00	16,86	17,56
56 ans et plus	19,98	19,97	18,59	19,94
Cadres	28,54	28,39	26,45	29,46
Professions intermédiaires	16,86	16,87	16,74	17,20
Employés	12,84	13,14	13,37	13,51
Ouvriers qualifiés	13,17	13,31	13,38	13,41
Ouvriers non qualifiés	11,07	10,96	11,57	11,61
Culture	17,89	18,10	18,43	20,24
Social, médico-social et caritatif	14,27	14,66	14,84	15,07
Santé	20,40	20,72	20,28	21,84
Hébergement-restauration	13,44	14,06	14,26	14,50
Enseignement-formation	18,35	18,50	17,69	18,93
Sport	16,35	16,40	15,99	17,70
Loisirs	13,01	13,62	14,01	13,91
Non classées par ailleurs	16,31	16,89	16,67	17,19
Autres activités	16,53	17,11	16,23	16,77

Source : DADS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

Figure 74.

Taux de croissance du salaire horaire moyen global et des salaires horaires moyens par sexe sur chacune des sous-périodes (en %)



Lire : de 2012 à 2015, le salaire horaire en euros constants a augmenté de 2,3 % globalement, de 2,2 % pour les hommes et de 2,6 % pour les femmes.
Source : DAOS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

304. Le salaire horaire moyen est d'autant plus élevé que l'est également l'âge des salariés [→ [Tableau 149](#)]. Ce constat sans surprise est observé pour les deux sous-périodes. Toutefois, l'évolution de l'écart entre les plus jeunes et leurs aînés diffère d'une sous-période à l'autre. Au cours de la première, cet écart se réduit quelque peu au niveau global. Tel est également le cas dans le domaine social, dans la culture, dans la santé et dans le sport. Au cours de la seconde période, cet écart augmente au niveau global et, par domaine d'activité, dans la culture, dans l'enseignement-formation et dans le sport.

305. De 2012 à 2015, le salaire horaire en euros constants stagne pour les professions intermédiaires, recule légèrement pour les cadres et les ouvriers non qualifiés et augmente faiblement pour les employés et les ouvriers qualifiés. De 2017 à 2019, l'augmentation est sensiblement plus élevée pour les cadres que pour les autres pcs. Il en résulte un accroissement de l'écart salarial entre les premiers et les autres, notamment les employés et les ouvriers.

306. La santé, l'enseignement-formation et la culture affichent les salaires horaires moyens en euros constants

les plus élevés tandis que les loisirs, l'hébergement-restauration et le social et médico-social ont les plus faibles. Sur la première sous-période, si l'on écarte les domaines à composition hétérogène que sont les deux derniers, ce sont les domaines aux plus faibles salaires horaires moyens qui connaissent l'augmentation la plus élevée (+4,7 % dans les loisirs, +4,6 % dans l'hébergement-restauration et +2,7 % dans le social). De 2017 à 2019, c'est dans le sport et la culture que ces salaires augmentent le plus nettement (respectivement +10,7 % et +9,8 %), ces deux domaines étant suivis par celui de la santé (+7,7 %). En revanche l'augmentation est faible dans le domaine social ou dans l'hébergement-restauration et nulle dans les loisirs.

307. L'examen en termes de salaires horaires gagne à être complété par celui des salaires bruts relatifs aux emplois occupés, c'est-à-dire le produit du salaire horaire par le volume horaire de l'emploi au cours de l'année [→ [Tableau 150](#)]. Il pourrait paraître étonnant que le nombre moyen d'heures rémunérées par emploi chez les femmes soit très légèrement supérieur à celui des hommes puisque les postes à temps complet sont plus fréquents chez les seconds que chez les premières. Ce résultat

contre-intuitif s'explique par le fait que les hommes qui occupent des emplois à temps partiel, dont la part est plus importante dans le secteur associatif

qu'elle ne l'est hors associations, ont des volumes horaires nettement plus faibles que les femmes dans la même situation.

TABLEAU 150

VOLUME HORAIRE MOYEN ET SALAIRES BRUTS MOYENS DES EMPLOIS ASSOCIATIFS (EN EUROS CONSTANTS)

	2012		2015		2017		2019	
	Volume horaire	Salaire brut						
Ensemble	1 152	18 713	1 179	19 536	1 122	18 781	1 133	19 093
Hommes	1 136	21 259	1 156	21 950	1 112	20 704	1 118	21 126
Femmes	1 159	17 716	1 188	18 603	1 126	18 017	1 138	18 284
Culture	778	13 694	780	14 078	739	13 617	721	13 422
Social, médico-social et caritatif	1 189	17 212	1 221	17 973	1 154	17 363	1 164	17 459
Santé	1 283	26 078	1 296	26 597	1 279	26 382	1 252	26 436
Hébergement-restauration	988	14 303	1 010	15 262	997	15 342	1 013	15 644
Enseignement-formation	1 233	22 098	1 247	22 903	1 184	21 959	1 204	22 472
Sport	890	14 190	933	15 207	980	16 102	1 000	17 164
Loisirs	958	12 621	938	13 218	891	13 041	953	13 558
Non classées par ailleurs	1 130	19 016	1 162	20 333	1 094	19 302	1 123	19 892
Autres activités	1 139	20 522	1 168	21 884	1 095	19 533	1 114	20 222

Champ : emploi ordinaire associatif sans l'aide par le travail.

Source : DADS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

308. De 2012 à 2015, le volume horaire moyen des emplois stagne dans la culture, diminue un peu dans les loisirs et n'augmente que faiblement dans les autres domaines à l'exception du sport où cette augmentation est plus notable (+5 %). De 2017 à 2019, l'évolution de ce volume horaire est très limitée sauf dans les loisirs (+7 %).

309. De 2012 à 2015, la croissance du salaire brut moyen est légèrement supérieure à 4 %. C'est dans le sport et dans l'hébergement-restauration qu'elle est la plus forte (de l'ordre de +7 %). De 2017 à 2019,

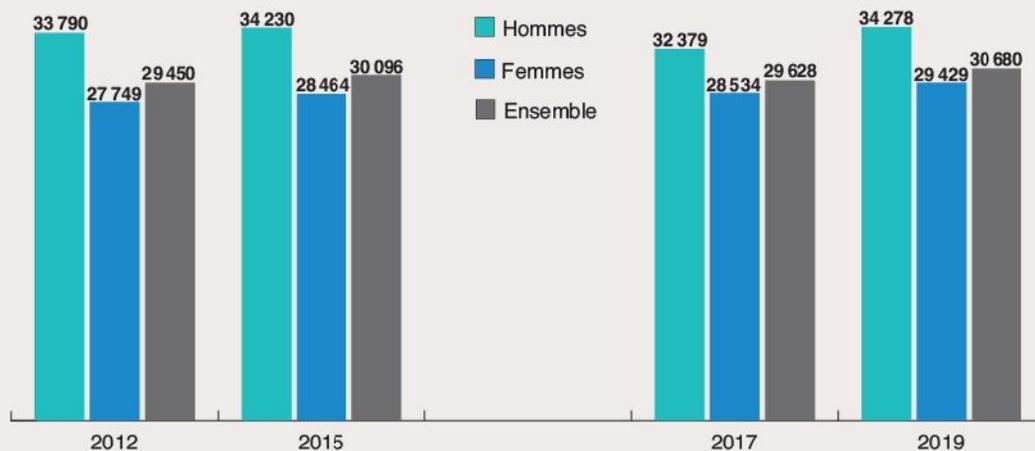
cette croissance est inférieure à 2 %, mais approche de nouveau les 7 % dans le sport. La comparaison des salaires bruts moyens fait apparaître une nette inégalité au détriment des femmes. Sur la sous-période 2012-2015, les salaires de ces dernières progressent, certes, plus vite que ceux des hommes (+5 % contre +3 %), mais ils leur restent inférieurs de plus de 15 %. Quant à la sous-période 2017-2019, ce différentiel est de l'ordre de 13 %. Une partie de ces écarts provient des différences de composition des salariats féminin et masculin, notamment du point de

vue des catégories socioprofessionnelles (la part des cadres parmi les femmes est inférieure à ce qu'elle est chez les hommes), mais aussi du point de vue des domaines d'activité. En effet, si les femmes sont nettement majoritaires parmi les salariés des associations, elles le sont davantage encore dans le domaine social, dont le poids dans l'emploi associatif total est très important et dans lequel les rémunérations sont basses.

310. Une autre approche des salaires, usuellement utilisée, consiste à les calculer sur la base d'équivalents temps plein. Les résultats de ce calcul sont présentés sur la Figure 75 au niveau de l'ensemble

des salariés et par sexe. De 2012 à 2015, le salaire brut moyen d'un équivalent temps plein en euros constants progresse de 1,3 % chez les hommes et de 2,6 % chez les femmes, ce qui conduit à réduire légèrement l'écart entre les sexes. En 2012, le salaire moyen féminin en équivalent temps plein était de 17,9 % inférieur à celui des hommes. Il l'est de 16,8 % en 2015. Pour la seconde sous-période, en revanche, l'augmentation est supérieure pour les hommes : 5,9 % contre 3,1 % pour les femmes. L'écart entre eux se creuse, passant de 11,9 % en 2017 à 14,1 % en 2019.

Figure 75.
Évolution des salaires moyens en équivalents temps plein



Source : DADS 2010 et 2015, BTS 2017 et 2019, INSEE, calcul des auteurs.

L'EMPLOI ASSOCIATIF FACE À LA CRISE SANITAIRE

311. La crise sanitaire de la Covid-19 a conduit à des interdictions administratives d'activités et à des périodes de confinement en 2020 et 2021 qui n'ont pas été sans conséquence sur l'emploi en général et sur celui des associations en particulier. Des dispo-

sitifs publics ont visé à éviter les licenciements et à soutenir les rémunérations des salariés exposés.

UNE COMPARAISON DE 2020 AVEC 2019

312. Au moment où la rédaction de cet ouvrage s'achève, la BTS de 2021 n'est pas encore accessible aux chercheurs si bien que l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi associatif se restreint ici à l'examen

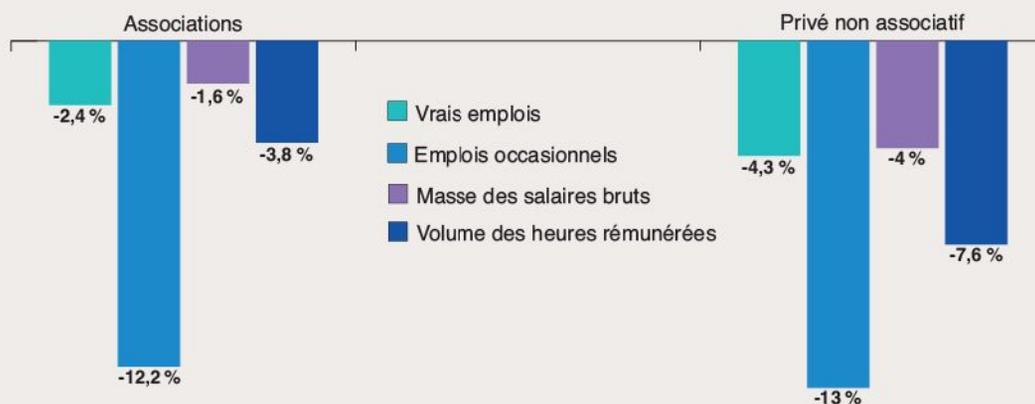
de la situation en 2020, que l'on rapproche de celle observée en 2019 pour appréhender les évolutions sous l'angle du volume d'heures rémunérées et des salaires versés¹⁷. Au cours de cette crise sanitaire, les perturbations dans le déroulement des activités productives et en particulier les décisions administratives d'arrêt de certaines d'entre elles ont conduit à une montée en puissance du dispositif de chômage partiel (ou activité partielle) permettant aux entreprises confrontées à ces chutes d'activité de ne pas licencier et de soutenir le revenu des salariés affectés par ces situations. Les allocations de chômage partiel, cofinancées par l'État et l'UNEDIC, ne sont pas des salaires mais des revenus de remplacement. Une attention particulière est accordée ici aux montants qui ont été versés à ce titre. Les développements qui

suivent sont centrés sur la situation des associations, mais certains éléments de comparaison avec le secteur privé non associatif sont communiqués.

313. En 2020, le nombre de « vrais emplois » offerts par les employeurs associatifs a diminué de 2,4 % tandis que celui des emplois occasionnels a chuté de plus de 12 % [→ Figure 76]. Le nombre total d'heures rémunérées a fléchi de 3,8 % et le montant total des salaires bruts de 1,6 %¹⁸. L'écart entre ces deux derniers taux pourrait, de prime abord, paraître surprenant. Il s'explique notamment par le fait que, comme nous le verrons plus bas, toutes les catégories socioprofessionnelles et tous les domaines d'activité n'ont pas été affectés à l'identique par les interruptions partielles ou totales d'activité.

Figure 76.

Évolution de plusieurs indicateurs d'emploi dans les associations et le secteur privé non associatif de 2019 à 2020 (en %)



Source : bts 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

¹⁷. Les salaires de 2019 et 2020 sont ici communiqués en euros courants et non constants. Ils ne sont donc pas corrigés de l'inflation.

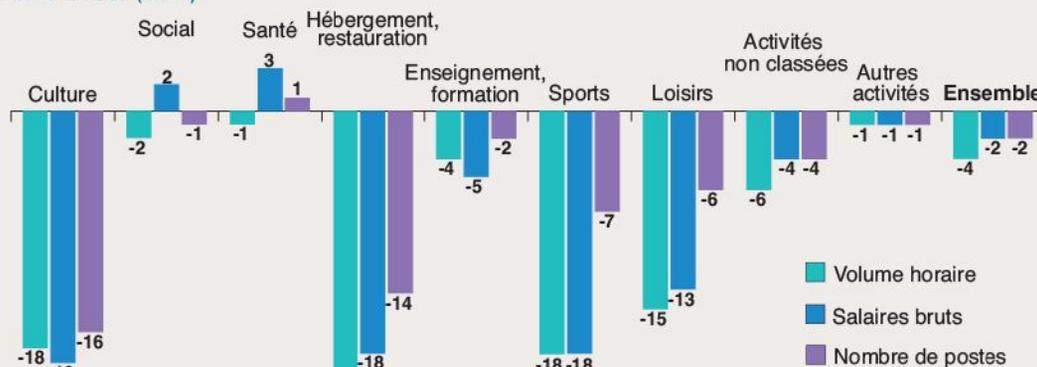
¹⁸. La diminution du volume horaire total rémunéré a deux causes. La première réside dans le moindre nombre d'emplois offerts en 2020 par rapport à 2019. La seconde est la baisse du volume horaire d'emplois existants ayant subi l'impact d'interruption d'activité.

314. L'impact de la crise a été moins net sur l'emploi associatif qu'il ne l'a été sur celui du secteur privé non associatif, sauf en ce qui concerne les emplois occasionnels qui, dans les deux secteurs, ont été réduits dans des proportions semblables. Cette plus grande résilience des associations tient aux différences de composition des salariats des deux secteurs. Le domaine social et celui de la santé occupent une place conséquente dans l'emploi associatif (58,5 % des heures rémunérées du secteur en 2019) ; or ces deux domaines font partie de ceux qui ont été les moins touchés par les arrêts d'acti-

vités dus à la crise sanitaire [→ Figure 77]. La place qu'ils occupent dans l'emploi du secteur privé non associatif est beaucoup plus faible. Certaines activités sérieusement perturbées, comme l'industrie, le transport ou la construction, ne se trouvent presque que dans le privé non associatif. Du fait de cette différence d'intensité des effets de la crise sur les deux secteurs, le poids de l'emploi associatif dans l'emploi privé total a mécaniquement augmenté, passant de 9,2 % en 2019 à 9,4 % en 2020 pour le nombre de « vrais emplois » et de 8,6 % à 9 % pour les volumes horaires.

Figure 77.

Évolution des volumes horaires rémunérés, des salaires bruts et du nombre de postes par domaine d'activité de 2019 à 2020 (en %)



Lire : dans la culture, le volume horaire rémunéré a diminué en 2020 de 18 %, le montant des salaires bruts de 19 % et le nombre de postes offerts de 16 %.
Source : brs 2019 et 2020, insee, calcul des auteurs.

315. Il n'en reste pas moins que tous les domaines de l'emploi associatif n'ont pas été logés à la même enseigne. Certains d'entre eux ont été sérieusement affectés. Ce sont plus particulièrement le sport, la culture, les loisirs et l'hébergement-restauration. Le nombre de postes de « vrais emplois » y a diminué de 5,9 % à 16,5 %, celui des heures rémunérées y a chuté de 15 % à 21 % tandis que le montant total des salaires bruts versés y a baissé de 13 % à 19 % [→ Figure 77]. Toutefois l'incidence des difficultés

connues par ces quatre domaines sur les évolutions globales de l'emploi du secteur associatif reste modérée du fait de leur poids limité dans ce secteur. Leur nombre cumulé d'emplois y représente 10 % du total des emplois associatifs en 2019 et leur volume horaire cumulé 8,7 % du volume horaire global.

316. Les pcs ont été diversement affectées par les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité associative. Ce sont les employés qui ont connu l'impact négatif le plus sensible sur leur volume horaire rémunéré

(-7,2 % de 2019 à 2020) [→ Tableau 151]. Cet impact s'explique avant tout par la réduction du nombre d'emplois occupés en 2020 par rapport à 2019 et, dans une moindre mesure, par une diminution du nombre moyen d'heures par emploi occupé. Viennent ensuite les ouvriers qualifiés puis les ouvriers non qualifiés. Les cadres et les professions intermédiaires sont les PCS qui ont connu la réduction la plus faible de leurs

heures. Ces disparités des situations trouvent une partie de leur explication dans l'inégalité des PCS devant les possibilités de télétravail, ce dernier étant plus aisé pour les cadres et les professions intermédiaires que pour les employés et les ouvriers. Comparativement au secteur privé non associatif, toutes les PCS hormis celle des cadres ont été moins affectées dans les associations [→ Tableau 151].

TABLEAU 151

ÉVOLUTION DES VOLUMES HORAIRES RÉMUNÉRÉS ET DU TOTAL DES SALAIRES BRUTS DE 2019 À 2020 (EN %)

PCS	Associations			Secteur privé non associatif		
	Nombre d'emplois	Heures totales rémunérées	Total des salaires bruts	Nombre d'emplois	Heures totales rémunérées	Total des salaires bruts
Cadres	-3,2 %	-1,7 %	-1,3 %	-0,5 %	-1,3 %	1,1 %
Professions intermédiaires	1,2 %	-1,5 %	0,0 %	-0,1 %	-3,5 %	-2,1 %
Employés	-5,5 %	-7,2 %	-3,8 %	-9,5 %	-14,4 %	-12,8 %
Ouvriers qualifiés	0,0 %	-2,7 %	-1,3 %	-4,1 %	-8,6 %	-7,1 %
Ouvriers non qualifiés	-1,9 %	-1,9 %	-0,6 %	-4,4 %	-8,1 %	-7,0 %
Total	-2,4 %	-3,8 %	-1,6 %	-4,3 %	-7,6 %	-4,0 %

Source : BTS 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

317. S'agissant des employés associatifs, le Tableau 151 montre que l'impact de la crise sanitaire a été moins fort sur la masse de leurs salaires bruts que sur leur volume horaire total de travail. SANCHEZ GONZALEZ et SUEUR (2022) soulignent que la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») et la prime Covid ont davantage bénéficié aux employés¹⁹. En ce qui concerne les associations, la prime Covid a probablement joué un rôle d'amortissement des effets de la crise sanitaire

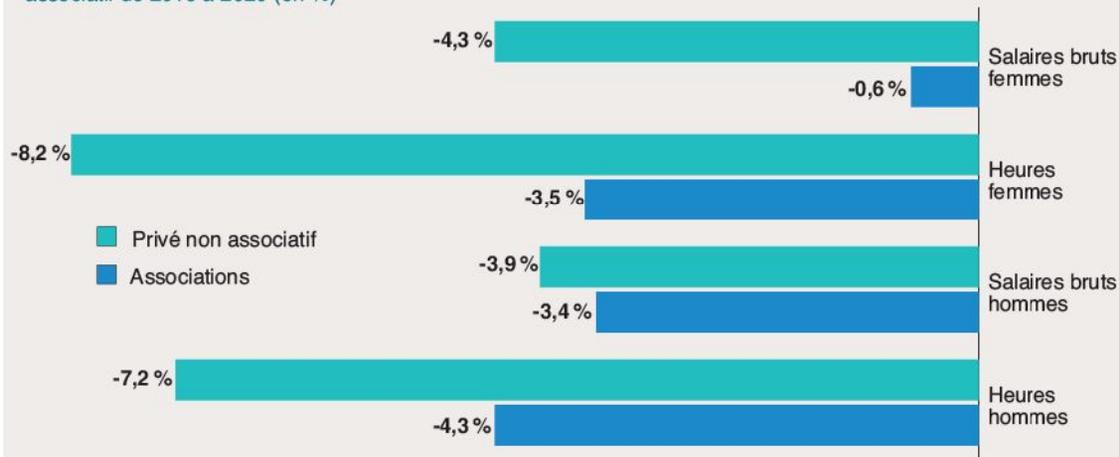
sur les revenus du fait de la part importante que cette PCS occupe dans le médico-social et la santé.

318. De 2019 à 2020, la diminution des volumes horaires totaux rémunérés dans les associations est légèrement plus forte pour les hommes que pour les femmes. La différence est de 0,8 point de pourcentage [→ Figure 78]. L'explication réside essentiellement dans le fait que les femmes sont en moindre proportion dans les domaines qui ont été les plus affectés comparativement aux autres domaines moins affectés. Ainsi, 51 % des « vrais emplois » de l'ensemble composé de la culture, de l'hébergement-restauration, du sport et des loisirs sont occupés par des hommes contre 30 % dans les autres domaines cumulés.

19. La prime Covid concernait initialement les établissements de santé et établissements sociaux et médico-sociaux du secteur public, mais a été étendue au secteur privé au cours de l'année 2020.

Figure 78.

Évolution des volumes horaires rémunérés et des salaires bruts dans les associations et le secteur privé non associatif de 2019 à 2020 (en %)



Source : BTS 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

319. La baisse de la masse des salaires bruts perçus par les femmes est, en pourcentage, nettement inférieure à celle observée chez les hommes [→ Figure 78]. Plusieurs explications peuvent être suggérées pour ce dernier constat. Tout d'abord, le nombre d'heures rémunérées a moins fléchi chez les femmes que chez les hommes, notamment du fait que le nombre d'emplois associatifs occupés par des hommes en 2020 a légèrement plus reculé par rapport à 2019 (-2,9 %) qu'il ne l'a fait pour les postes occupés par des femmes (-2,4 %). Ensuite, les femmes ont davantage bénéficié de la prime Covid et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (SANCHEZ GONZALEZ, SUEUR, 2022). Enfin, la structure de l'emploi par niveau de qualification n'a pas évolué à l'identique pour les deux sexes en 2020 par rapport à 2019. Il a été noté précédemment que la situation des salariés moins qualifiés a été plus perturbée que celle des salariés placés plus haut dans l'échelle des qualifications et que le télétravail a concerné principalement les seconds. Cela a conduit à une aug-

mentation en 2020 de la part du volume horaire des cadres et des professions intermédiaires dans le volume horaire total par rapport à la situation qui prévalait en 2019. Mais, dans les associations, ce phénomène a été davantage marqué chez les femmes que chez les hommes, ce qui a contribué à ce que la baisse de la masse des salaires bruts soit plus atténuée chez les premières que chez les seconds.

320. Les constats qui viennent d'être faits pour les associations diffèrent de ceux que l'on observe dans le privé non associatif où ce sont les femmes qui, au contraire, ont vu à la fois leurs volumes horaires rémunérés et leurs salaires bruts diminuer plus nettement que ceux des hommes [→ Figure 78].

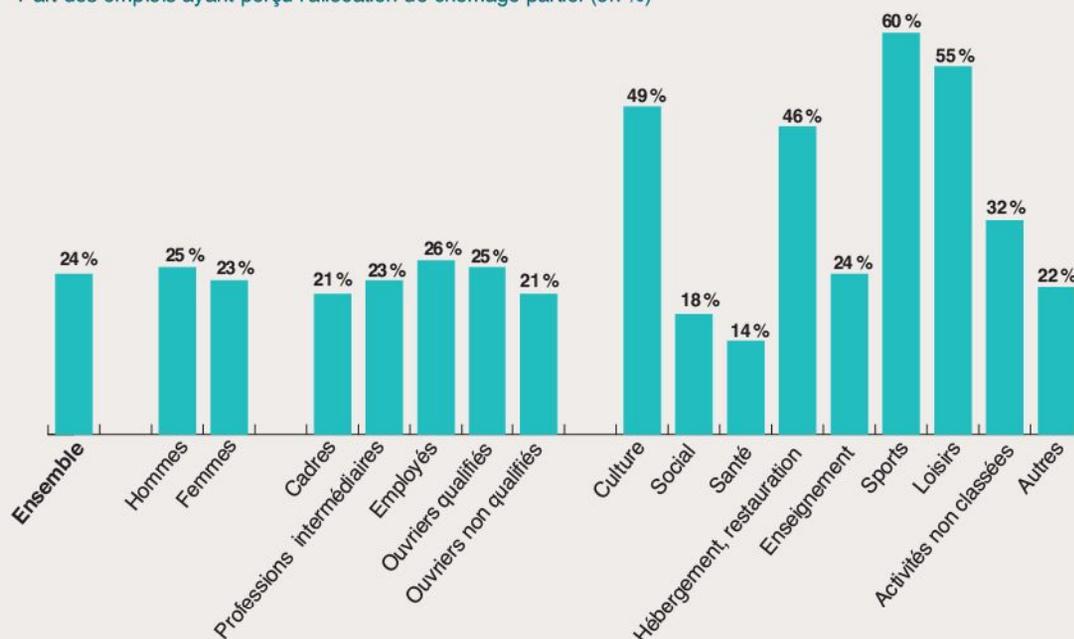
LE RECOURS AU CHÔMAGE PARTIEL DANS LES ASSOCIATIONS

321. Comme cela a déjà été souligné, la crise sanitaire a entraîné un recours important au chômage partiel. La part des salariés associatifs ayant

perçu cette allocation est évidemment fonction du degré auquel ils ont été exposés à la diminution de leur nombre d'heures rémunérées. Un peu moins d'un quart de la totalité des « vrais » emplois associatifs ont ainsi été bénéficiaires de cette allocation [→ Figure 79]. En cohérence avec ce qui a été constaté plus haut, la part des salariés hommes l'ayant perçue est légèrement

supérieure à celle des femmes. Cette allocation a également concerné davantage les employés et les ouvriers qualifiés que les autres pcs. Mais c'est sous l'angle des domaines d'activité que la disparité a été la plus forte : 60 % des emplois dans le sport ont été concernés, 55 % dans les loisirs, la moitié dans la culture et 46 % dans l'hébergement-restauration.

Figure 79.
Part des emplois ayant perçu l'allocation de chômage partiel (en %)



Source : BTS 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

322. L'allocation de chômage partiel a-t-elle permis de préserver les salaires des travailleurs associatifs ? Pour aborder cette question, il est préférable de retenir les salaires effectivement perçus, c'est-à-dire les salaires nets, à la différence des développements précédents qui s'attachent aux salaires offerts par les employeurs associatifs, c'est-à-dire les salaires bruts. L'examen est circonscrit aux emplois ordinaires et aidés, donc hors apprentissage et stages

dont la part est très minoritaire dans l'emploi total associatif (1,5 % en 2019). Pour prendre la mesure de l'impact de la crise sur ces salaires, nous procédons à la manière de SANCHEZ GONZALEZ et SUEUR (2022) qui privilégient comme indicateur le salaire journalier, c'est-à-dire le salaire net moyen (hors allocation de chômage partiel puisqu'il ne s'agit pas d'un salaire, mais d'un revenu de remplacement) rapporté à la durée en jours du contrat

de travail dans l'année²⁰. L'opération est réalisée pour 2019 et 2020. Puis, pour 2020, nous calculons un deuxième indicateur qui est le salaire journalier étendu, obtenu en faisant la somme du salaire net journalier moyen et de l'allocation journalière moyenne de chômage partiel. L'objectif est de comparer le salaire journalier étendu de 2020 au salaire journalier net de 2019 afin d'appréhender dans quelle mesure l'allocation de chômage partiel a compensé la baisse de rémunération que les salariés auraient subie sans elle.

323. La Figure 80 communique les résultats de cette comparaison. Rappelons que les salaires ici retenus pour 2019 et 2020 sont les salaires aux prix courants, c'est-à-dire non corrigés de l'inflation²¹. Le salaire net journalier a diversement évolué de 2019 à 2020 selon les caractéristiques des emplois et de leurs titulaires. Il a diminué pour les hommes et légèrement augmenté pour les femmes, moins touchées par les interruptions d'activité et davantage bénéficiaires de

la prime Covid et de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. C'est, sans surprise, dans les domaines les plus affectés par les interruptions d'activité qu'il a diminué le plus nettement. Il augmente au contraire dans le social et la santé, moins touchés et par ailleurs seuls domaines dont certains salariés ont pu bénéficier de la prime Covid. Au niveau des PCS, seul le salaire journalier des employés n'a pas reculé, en partie du fait que, comme le notent SANCHEZ GONZALEZ et SUEUR (2022), cette PCS a davantage bénéficié des deux primes évoquées ci-dessus. Si nous examinons désormais le salaire journalier moyen étendu (intégrant l'allocation de chômage partiel), il affiche une progression quasi générale par rapport au salaire journalier net de 2019, mais qui diffère selon le sexe, la PCS et le domaine d'activité. Font exception le domaine de la culture, où le salaire net moyen journalier étendu en 2020 est inférieur de 2,2 % au salaire net journalier moyen de 2019, et l'enseignement, où il lui est presque identique.

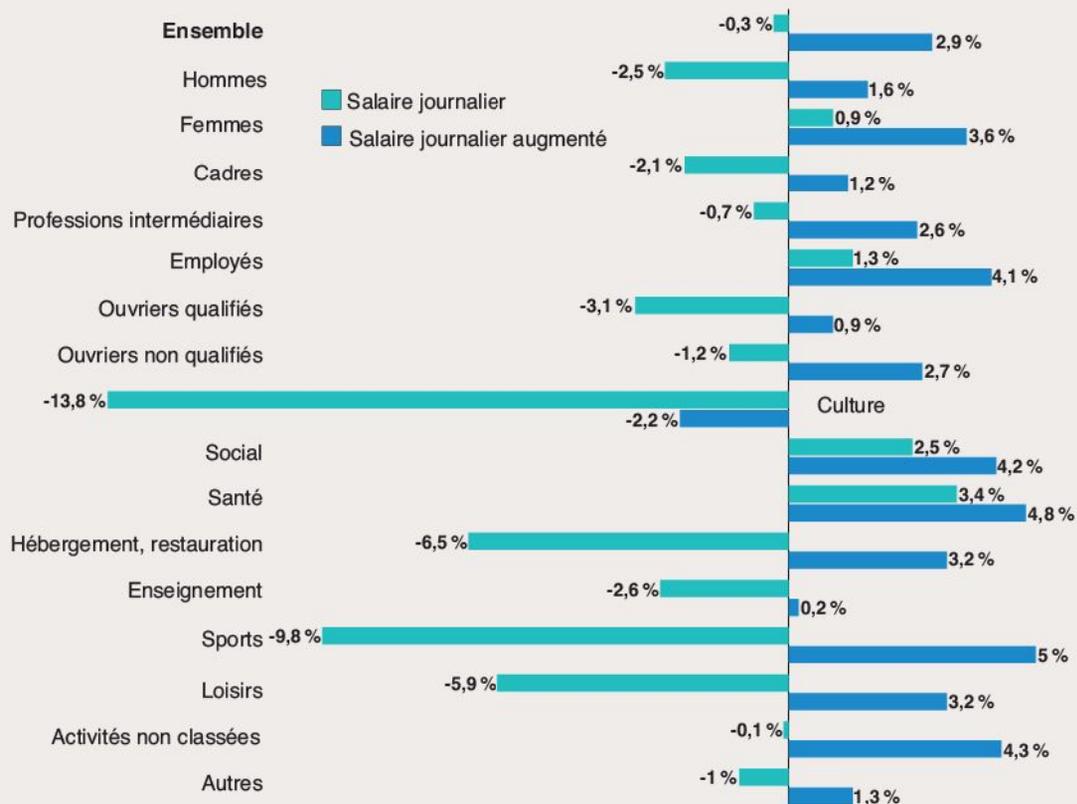
20. En effet, rapporter le salaire perçu au nombre d'heures effectivement travaillées ne permet pas de prendre en compte les périodes de chômage partiel, pas plus que ne le peut le salaire calculé en équivalent temps plein. Au contraire, la durée du contrat de travail en jours, utilisée dans le calcul du salaire journalier, inclut les périodes de chômage partiel.

21. Le taux d'inflation en 2020 a été de 0,5 %.

8. L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

Figure 80.

Évolution des salaires journaliers nets moyens et salaires journaliers étendus moyens de 2020 par rapport aux salaires journaliers de 2019



Lire : pour l'ensemble des emplois associatifs, le salaire journalier net moyen en 2020 a baissé de 0,3 % par rapport à celui de 2019. Mais le salaire journalier étendu moyen (c'est-à-dire le salaire journalier net moyen augmenté de l'allocation moyenne journalière de chômage partiel) marque une progression de 2,9 % en 2020 par rapport au salaire journalier net moyen de 2019.

Source : brs 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

DISTINGUER LES SALARIÉS AYANT PERÇU UNE ALLOCATION DE CHÔMAGE PARTIEL DES AUTRES SALARIÉS

324. Les évolutions qui viennent d'être présentées sont obtenues à partir de moyennes calculées sur l'ensemble des emplois associatifs, c'est-à-dire aussi bien ceux qui ont été affectés par des interruptions d'activité que ceux qui n'ont pas été concernés. Le salaire journalier net moyen étendu a été obtenu en ajoutant au salaire journalier net moyen l'allocation journalière moyenne de chômage partiel calculée sur l'ensemble des emplois occupés en 2020, y compris ceux dont les titulaires ne l'ont pas perçue. Pour avoir une vue plus précise de l'incidence sur les salaires de la crise sanitaire, il est intéressant de distinguer les évolutions des salaires journaliers selon la perception ou non de cette allocation par les salariés. À cette fin, nous avons utilisé la seule BTS 2020. Comme toutes les BTS et, avant elles, les DADS, elle contient des informations sur tous les postes présents au cours de l'année considérée (ici en 2020), mais aussi les informations de même type pour l'année précédente (soit 2019) dès lors que les postes sont présents au cours des deux années consécutives. Nous avons donc réduit la base de données étudiée à l'ensemble des « vrais emplois » présents en 2020 et en 2019 en ne retenant que ceux pour lesquels le code NAF (qui sert à définir les domaines d'activité), la PCS de niveau détaillé, la condition de l'emploi (temps plein, temps partiel) et la région d'établissement étaient identiques afin de limiter (sans pour autant pouvoir éliminer complètement) les effets sur les salaires des changements de caractéristiques des emplois.

325. Ce faisant, le nombre d'emplois soumis à l'examen a diminué d'environ un tiers. La composition de l'emploi selon les principales caractéristiques que

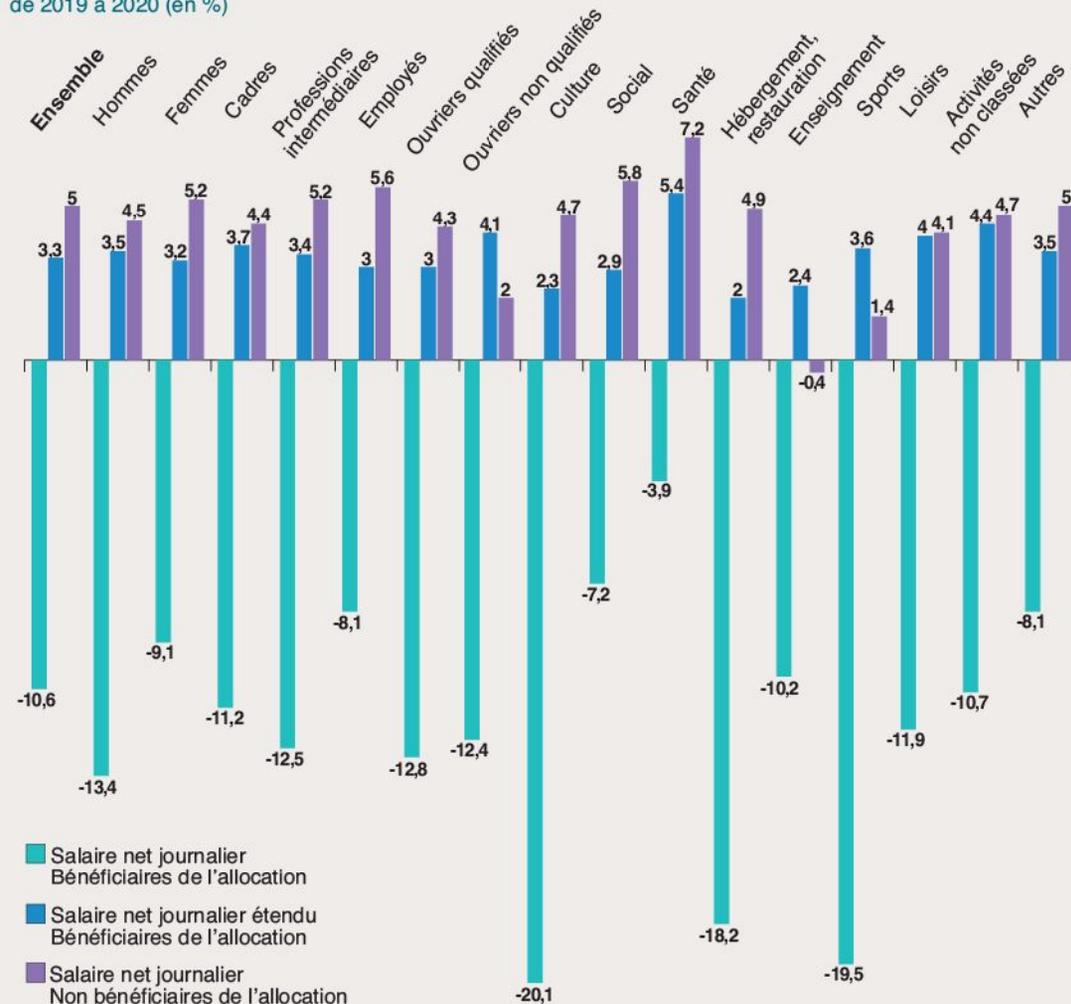
sont le sexe des salariés, la PCS et le domaine d'activité des emplois présents au cours des deux années ne diffère que légèrement de celle de l'ensemble des emplois présents en 2020. La part des femmes y est légèrement plus forte (respectivement 68,6 % et 67,7 %), celle des cadres supérieurs également (12,1 % contre 11,3 %) tandis que celle des ouvriers (qualifiés et non qualifiés) est un peu plus faible (15,5 % contre 16,7 %). En ce qui concerne les domaines d'activité, la santé et le social sont très modérément surreprésentés : à eux deux, ils représentent 59,6 % des postes présents au cours des deux années contre 57,2 % pour tous ceux de l'année 2020. Soulignons enfin que les salaires nets journaliers en 2019 des emplois non affectés par les interruptions d'activité en 2020 sont sensiblement supérieurs (+16 %) à ceux des emplois qui l'ont été, ce qui confirme que ces derniers se situent plus souvent à des niveaux inférieurs de la hiérarchie des qualifications.

326. Les résultats de cette investigation sont représentés sur la Figure 81. Ils ne peuvent pas être comparés à ceux de la Figure 80 puisque les effectifs ne sont pas identiques. Ils confirment que l'allocation d'activité partielle a permis de préserver la rémunération de ses bénéficiaires. Sans cette allocation, le salaire net journalier moyen de ceux qui l'ont perçu aurait diminué de près de 11 %. Avec elle, le salaire journalier moyen étendu est en progression de 3,3 % par rapport au salaire net journalier de 2019 si l'on considère l'ensemble des emplois bénéficiaires. Mais cette investigation montre aussi que l'augmentation du salaire journalier a été souvent supérieure chez les non-bénéficiaires de l'allocation. Il existe toutefois des exceptions, pour les ouvriers non qualifiés mais aussi dans le domaine sportif et dans l'enseignement-formation.

8. L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

Figure 81.

Évolution des salaires journaliers moyens selon la perception ou non de l'allocation « activité partielle » de 2019 à 2020 (en %)



Lire : dans la culture, le salaire journalier moyen net a baissé de 20,1 % pour les emplois ayant été affectés par des interruptions d'activité. Le salaire journalier étendu de ces emplois (celui augmenté de l'allocation « activité partielle ») a augmenté en moyenne de 2,3 % par rapport à 2019. Chez les salariés n'ayant pas connu d'interruption d'activité, le salaire journalier moyen dans la culture a augmenté de 4,7 %.

Source : BTS 2019 et 2020, INSEE, calcul des auteurs.

327. Les résultats qui ont été présentés dans les développements qui précèdent sont suggestifs, mais ils n'épuisent pas, tant s'en faut, la diversité des situations qu'ont connues les salariés face à la crise sanitaire. Ces résultats sont des moyennes qui peuvent masquer une hétérogénéité plus ou moins grande. Il a déjà été souligné que les caractéristiques des emplois affectés par cette crise différent à certains égards de celles des emplois non affectés. À ce titre, l'inégale exposition selon la place occupée dans la hiérarchie professionnelle a été évoquée. Même si la Figure 81 compare des emplois qui, en 2019 et 2020, présentent certaines caractéristiques communes (PCS, code NAF,

région, distinction entre temps plein et temps partiel), elle ne peut exclure l'existence de différences concernant d'autres caractéristiques plus ou moins observables, relatives aux salariés ou aux associations employeuses. Il faut aussi avoir à l'esprit que les emplois touchés par les effets de la crise ont pu l'être à des degrés différents, même à domaine d'activité et à pcs identiques. En d'autres termes, la conclusion selon laquelle les salaires ont été globalement maintenus au cours de l'année 2020 doit être considérée comme une tendance. Elle doit être appréciée comme telle, mais n'épuise pas la complexité des situations qui ont été vécues.

ANNEXE

LE PROBLÈME RÉCURRENT DU CODE NAF 9499Z

Le problème que pose ce code dans la détermination des domaines de l'activité associative vient du fait que, dans un certain nombre de cas, son attribution est discutable, voire erronée, c'est-à-dire que les associations en question devraient relever d'un autre code. Dans la version précédente du *Paysage associatif français*, un appariement entre les DADS de l'année 2013 et l'enquête INSEE « Associations 2014 » (qui portait sur leur situation en 2013) avait permis d'estimer à 55 % la proportion des associations ainsi classées qui justifiaient une réaffectation de leurs codes NAF. Parmi celles-ci, 33,5 % relevaient des activités sociales. Selon les aspects traités dans ce chapitre, ces associations sont incluses dans la rubrique des « autres activités » ou, au contraire, en sont distinguées sous le titre d'associations non classées. En 2010, l'emploi dans les associations relevant de ce code représentait 61 % de l'emploi de la rubrique « autres activités ». Il n'en représentait plus que 40 % en 2019. Il serait intéressant de connaître les raisons de cette diminution. Quoi qu'il en soit, la nature problématique du contenu de ce code constitue un facteur susceptible de perturber l'examen des évolutions des effectifs salariés des sept premiers domaines dès lors que certains emplois relevant de ce code devraient être reclassés dans l'un ou l'autre de ces domaines. Toutefois les résultats ne devraient pas en être affectés de manière importante.

POURQUOI DEUX SOUS-PÉRIODES POUR L'ÉTUDE DES CONDITIONS D'EMPLOI ?

Dans les développements du chapitre qui sont consacrés aux évolutions des conditions de l'emploi associatif, deux sous-périodes ont été distinguées et certaines années ont été volontairement écartées. Pourquoi ? L'année 2010 n'a pas été prise en compte du fait d'un changement survenu en 2011 susceptible de gêner la comparaison de la structure des emplois selon la catégorie socioprofessionnelle (PCS) avant et après cette date. L'année 2011 a été écartée pour l'étude des salaires à la suite du changement d'assiette dans le calcul de la CSG. L'année 2016 a été exclue du fait du changement de la variable relative à la distinction entre temps complet et temps partiel. La seconde période commence en 2017 du fait d'une refonte des traitements statistiques de l'INSEE accompagnant le passage des DADS aux DSN susceptible de

ANNEXE (suite)

perturber les comparaisons en niveau de certaines variables²². Toutes ces modifications ne devraient pas concerner de manière significative les variables utilisées dans les autres aspects traités dans ce chapitre.

SUR LES ANALYSES ÉCONOMÉTRIQUES

Les résultats que nous présentons concernant l'évolution des conditions d'emploi ont fait l'objet d'une confirmation par des investigations économétriques. Il s'agit d'analyses qui ont l'avantage de mettre en évidence la corrélation *nette* entre une variable d'intérêt (temps complet, CDI ou niveau de salaire horaire) et la caractéristique considérée (sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.) après neutralisation des effets indirects d'autres caractéristiques sur la relation étudiée. Prenons un exemple. Si l'on observe une proportion d'emplois en CDI supérieure dans un domaine d'activité comparativement à un autre, est-on sûr qu'il s'agisse ici véritablement d'un effet du domaine d'activité ? Il se peut que ce résultat provienne du fait qu'il y a davantage de salariés âgés dans le domaine d'activité en question, et l'effet-domaine apparent peut alors cacher un effet d'âge des salariés puisque l'on sait que la part des CDI dans l'emploi est d'autant plus forte que les salariés sont âgés. C'est le recours à l'analyse économétrique qui permet de distinguer ce qui revient véritablement à chaque caractéristique, donc après neutralisation des effets indirects des autres caractéristiques.

LES ACTIVITÉS D'AIDE PAR LE TRAVAIL

L'examen de l'évolution de la part des temps complets sur la période 2011-2015 conduit à un constat surprenant en ce qui concerne les ouvriers non qualifiés : cette part passe de 40 % en 2011 à 63 % en 2015. Après une inspection attentive des données, il apparaît que ce résultat est imputable essentiellement au très fort accroissement de la part des ouvriers non qualifiés à temps plein dans les associations d'aide par le travail (code NAF 88.10C). Dans ces dernières, au nombre desquelles on compte notamment les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) et les centres de rééducation professionnelle, les ouvriers non qualifiés constituent près de la moitié des effectifs salariés (49 % en 2011 comme en 2015). Il est plausible qu'une partie importante de cette catégorie socioprofessionnelle soit constituée de bénéficiaires des activités d'aide par le travail, mais les DADS ne permettent pas de les distinguer des salariés permanents. Comme la part des ouvriers non qualifiés de ce code NAF parmi leurs homologues de l'ensemble du secteur associatif est substantielle (43 % en 2011 et 49 % en 2015), il y a là une situation de nature à affecter les résultats de l'étude. Ainsi l'écart entre la proportion d'hommes et de femmes à temps complet apparaît-il s'accroître de 2011 à 2015, alors que sans les associations d'aide par le travail, cet écart au contraire se réduit. Cela peut s'expliquer par le fait que les hommes sont à parité avec les femmes parmi les effectifs de ces activités d'aide par le travail (50 % pour les deux sexes en 2011 comme en 2015), donc mieux représentés que dans l'ensemble du salariat associatif, mais surtout qu'ils sont nettement majoritaires parmi les ouvriers non qualifiés (62 % en 2011 et 2015). Il a donc semblé préférable d'écarter les emplois relevant de l'aide par le travail de nos investigations non seulement pour l'examen de la proportion des temps complets, mais aussi pour les deux autres indicateurs des conditions d'emploi ici considérés afin de travailler sur une base de données similaire.

22. En ce qui concerne les salaires, pour présenter des évolutions sur longue période, l'INSEE calcule des séries longues sur le secteur privé qui sont ajustées pour tenir compte des changements de mesure intervenus au fil du temps.

POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

- E. ARCHAMBAULT, J. ACCARDO, B. LAOUISSET, « Connaissance des associations », Rapport d'un groupe de travail du CNIS, n° 122, décembre 2010.
- A. BALAVOINE, « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Premiers résultats de l'enquête EHPA 2019 », *Études et résultats*, n° 1237, 2022.
- L. PROUTEAU, « Les emplois occasionnels dans les associations d'économie sociale », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, n° 338, 2015, p. 23-39.
- J. SANCHEZ GONZALEZ, É. SUEUR, « Les salaires dans le secteur privé. Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1898, avril 2022.
- V. TCHERNONOG, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd.

9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE SUR LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES

L'examen des créations d'associations en France de 2011 à 2022 permet d'abord de mettre en évidence les grandes évolutions de la dynamique démographique associative. Mais les statistiques nationales recouvrent des différences territoriales notables dont l'examen est mené ici au niveau des départements. Il est alors possible de distinguer, tendanciellement, une France métropolitaine du Sud (à laquelle s'ajoutent certains départements d'outre-mer) avec de forts taux de création associative et une France du Nord (hors Paris) qui a des taux plus faibles. Finalement, un travail de classification à partir des taux de création par domaine de l'activité associative permet de mettre en évidence et de caractériser six classes de départements.

Par Lionel PROUTEAU

OBJECTIFS ET MÉTHODE DE L'INVESTIGATION

328. Dans ce chapitre, le champ d'études est constitué de la France métropolitaine hors Alsace-Moselle et des départements d'outre-mer. Les données sur lesquelles reposent les résultats proviennent du *Journal officiel* des associations et portent sur une période de douze ans. L'analyse est menée tous domaines d'activité réunis, mais aussi par domaine.

UNE TERRITORIALISATION DES DONNÉES EXTRAITES DU *JOURNAL OFFICIEL*

329. Le *Journal officiel* des associations et/ou le Répertoire national des associations (RNA) sont les sources incontournables pour documenter les créations annuelles d'associations. Au-delà des chiffres

nationaux, il est utile, voire indispensable, de territorialiser ces informations. À cet égard, c'est le niveau du département qui est généralement retenu et les résultats font alors l'objet de représentations cartographiques des taux de création (CNVA, 2003 ; LE VAILLANT, 2013). Le niveau du département est certainement plus adapté que celui de la région, surtout depuis le redécoupage dont les régions ont fait l'objet en 2015, car certaines d'entre elles ont désormais une aire qui, par son étendue, laisse penser que la diversité interne y est grande, tant en matière de démographie associative que de caractéristiques sociodémographiques¹. Ce n'est pas dire que les départements sont exempts d'hétérogénéité interne et, d'un point de vue analytique, il serait certainement préférable d'opter pour un échelon inférieur

1. La Nouvelle-Aquitaine a une superficie de 84 036 km² soit à peu près deux fois celle du Danemark métropolitain ou des Pays-Bas. La superficie de l'Occitanie fait 72 724 km².

tel que la zone d'emploi ou le bassin de vie. Mais ces échelles exigeraient des investigations et des développements trop détaillés eu égard aux contraintes de volume que doit satisfaire le présent chapitre. Le département se présente donc comme un compromis acceptable en tant qu'échelon territorial qui peut se prévaloir, sinon d'une homogénéité assurée en son sein, à tout le moins d'un minimum de cohérence qui s'est construit au cours de l'histoire des deux derniers siècles et sous l'influence des politiques publiques décentralisées durant ces quarante dernières années.

330. Dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, les associations ne sont pas régies par la loi de 1901, mais par plusieurs articles du code civil local. L'existence juridique d'une association requiert son inscription sur le registre des associations du tribunal d'instance². Jusqu'en juillet 2015, la création de l'association était soumise à un double contrôle préalable du juge et du préfet. Depuis lors, le pouvoir d'opposition *a priori* du préfet a été supprimé et c'est désormais au tribunal de grande instance de se prononcer sur la régularité de la création. L'obtention des statistiques sur les associations de ces trois départements suppose pour le moment des démarches auprès des différents tribunaux d'instance. Un mouvement de migration des données vers le *Journal officiel* des associations est prévu, mais la nomenclature des domaines d'activité s'ajuste mal à celle du JO. Il a donc été décidé de conduire l'analyse sans ces trois départements. De même, faute de connaître sa population avant 2014 et certaines de ses caractéristiques sociodémographiques, Mayotte a été parfois soustraite de certaines investigations.

331. En résumé, tous les départements français métropolitains (hormis les trois départements d'Alsace-Moselle) et tous les DOM (sauf, dans quelques cas, Mayotte) ont été pris en compte dans ce chapitre. En revanche, les collectivités territoriales d'outre-mer, régies par l'article 74 de la Constitution française

2. Il existe des associations non inscrites dont l'organisation est régie par le code civil local, à la différence des associations non déclarées de la loi 1901.

(comme la Polynésie, Saint-Pierre-et-Miquelon...) ou sous statut particulier (Nouvelle-Calédonie) ne font pas partie du champ étudié.

332. La base de données issue du *Journal officiel* des associations comprend les créations, mais aussi les dissolutions déclarées, qui sont nettement moins étudiées. Les créations comme les dissolutions ont été extraites par année civile. En réalité, parler de date de création et de date de dissolution (si l'on entend par là la date à laquelle elles ont été déclarées) est quelque peu impropre, car les extractions du JO ont été réalisées sur la base des dates de publication de ces créations et dissolutions. Or un délai de quelques jours, voire de quelques semaines peut séparer la déclaration de sa publication. Ce décalage ne pose vraiment problème qu'au début ou à la fin de l'année. Ainsi, en janvier d'une année N, certaines publications sont relatives à des déclarations du mois de décembre de l'année N-1, rarement antérieures. Certaines créations de décembre de l'année N ne feront l'objet d'une publication qu'en janvier de l'année N+1, parfois un peu plus tardivement. L'hypothèse, plausible, qui est ici faite est que ces décalages ne sont pas susceptibles d'introduire un biais manifeste dans nos statistiques. En d'autres termes, cette hypothèse revient à considérer que les décalages de début d'année sont à peu près compensés par ceux de fin d'année. Quand l'expression « nombre de créations » (ou « nombre de dissolutions ») est donc utilisée, il faut entendre « nombre de publications de créations » (et respectivement « nombre de publications de dissolutions »).

UNE ÉTUDE ÉTENDUE AUX CRÉATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ

333. Lors de sa déclaration, une association indique son objet, ce qui donne lieu à l'affectation d'un domaine d'activité, voire de plusieurs (un principal et les autres secondaires). Dans l'extraction qui a été faite pour les besoins de la présente étude, seul le domaine principal a été retenu. La difficulté vient de la nomenclature utilisée par le JO pour classer ces domaines, car elle ne recoupe que partiellement

les nomenclatures les plus couramment utilisées dans les travaux portant sur le tissu associatif. Bien évidemment, un reclassement individuel des associations n'était pas envisageable étant donné le nombre d'unités potentiellement concernées. Il a donc fallu se contenter de cette nomenclature qui a toutefois fait l'objet de regroupements partiels pour éviter d'avoir trop de domaines, dont certains avec des effectifs

mineurs. La partition finale comporte dix domaines, dont le dernier est résiduel [→ Tableau 152]. Ces regroupements ne sont pas parfaits, tant s'en faut. Ils présentent certaines faiblesses, mais il en est de même avec toutes les nomenclatures associatives. La nomenclature idéale, apte à faire l'unanimité des chercheurs comme des acteurs, relève de la quête du Graal !

TABLEAU 152

DOMAINES D'ACTIVITÉ REGROUPÉS DES ASSOCIATIONS

Domaines regroupés	Domaines initiaux principaux du <i>Journal officiel</i> des associations
Défense de droits, causes et intérêts	Activités politiques ; Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; Défense de droits fondamentaux, activités civiques ; Logement ; Armée (dont préparation militaire, médailles) ; Justice ; Activités religieuses, spirituelles ou philosophiques
Loisirs, vie sociale	Tourisme ; Clubs de loisirs, relations ; Action socioculturelle
Sport	Sports, activités de plein air ; Chasse, pêche
Culture	Préservation du patrimoine ; Culture, pratiques d'activités artistiques, culturelles ; Clubs, cercles de réflexion ; Information, communication
Action sociale et sanitaire	Services et établissements médico-sociaux ; Interventions sociales ; Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; Services familiaux, services aux personnes âgées ; Santé
Éducation et formation	Éducation et formation ; Recherche
Conduite d'activités économiques et développement local	Conduite d'activités économiques ; Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques, vie locale ; Sécurité, protection civile
Amicales	Amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense des droits fondamentaux)
Environnement, cadre de vie	Environnement, cadre de vie
Autre	Domaines divers ; Autre ; Sans domaine

Source : *Journal officiel* des associations, traitement de l'auteur.

334. Certaines précisions complémentaires s'imposent sur les domaines retenus. Le domaine « autre » est évidemment *a priori* le plus hétérogène et les interrogations qui pèsent sur son contenu nous l'ont fait écarter de nombre d'examen dans la suite du chapitre. Mais d'autres domaines s'avèrent également d'un contenu assez disparate. Il en est particulièrement ainsi des amicales qui peuvent être tout aussi bien des associations de défense de certains droits³ (hors « droits fondamentaux », ce qui n'apporte que de maigres précisions) que des associations qui pourraient être reclassées dans l'action caritative et humanitaire⁴ et d'autres encore dans les « clubs de loisirs, relations »⁵. S'agissant du domaine de l'éducation et formation, nous avons adopté, pour des raisons de commodité, le choix du RNA et du JO en y maintenant les associations de parents d'élèves alors qu'elles apparaissent dans celui de la défense de droits, de causes et d'intérêts dans la nomenclature utilisée pour l'enquête « Paysage » et pour les enquêtes de l'INSEE sur les associations. Par ailleurs, il peut paraître surprenant de faire de l'environnement un domaine en tant que tel alors qu'il a vocation à être inclus dans le domaine de la défense de droits, de causes et d'intérêts. Ce choix a toutefois le mérite de faire apparaître la dynamique associative relevant de préoccupations dont l'importance ne cesse de croître dans l'espace public. Néanmoins, pour certaines investigations comme la classification des départements en fin de chapitre, l'environnement a été intégré à la défense des droits, causes et intérêts. Enfin la dénomination du domaine de la « conduite d'activités économiques et du développement local » reprend l'expression du JO des associations même si la dénomination « conduite d'activités économiques » peut sembler curieuse en ce qu'elle tend à suggérer que les autres domaines ne sont pas les lieux d'activités économiques.

3. Par exemple des « associations féminines pour l'entraide et la solidarité », ou des « associations de personnes homosexuelles pour l'entraide et la solidarité ».

4. Des « groupements d'entraide et de solidarité ».

5. Des associations de classes d'âge ou de personnes originaires d'une même région.

335. Dans un premier temps, ce chapitre présente les évolutions des taux de création et de dissolution à une échelle nationale de 2011 à 2022. Par taux de création (respectivement de dissolution), il faut entendre le nombre de créations pour 10 000 habitants (noté à l'aide du symbole ‰)⁶. Ces taux de création sont également étudiés par domaine d'activité. Une attention particulière est portée à l'effet sur ces indicateurs de la crise sanitaire qui s'est déclarée au début de 2020. L'étude se déplace ensuite au niveau des départements avec une comparaison des dynamiques des créations. Le chapitre se termine par la construction d'une classification des départements réalisée à partir de leurs taux de création par domaine d'activité de 2016 à 2018. Le choix de cette période fera l'objet d'une justification.

UN APERÇU NATIONAL

336. De 2011 à 2022, le nombre annuel de créations d'associations en France s'est situé entre 60 000 et 72 000. En moyenne sur cette période, près de six créations sur dix ont concerné les domaines à caractère récréatif (loisirs, sports, culture). Les dissolutions déclarées ont également connu des fluctuations assez sensibles.

L'ÉVOLUTION DES CRÉATIONS ANNUELLES GLOBALES DE 2011 À 2022

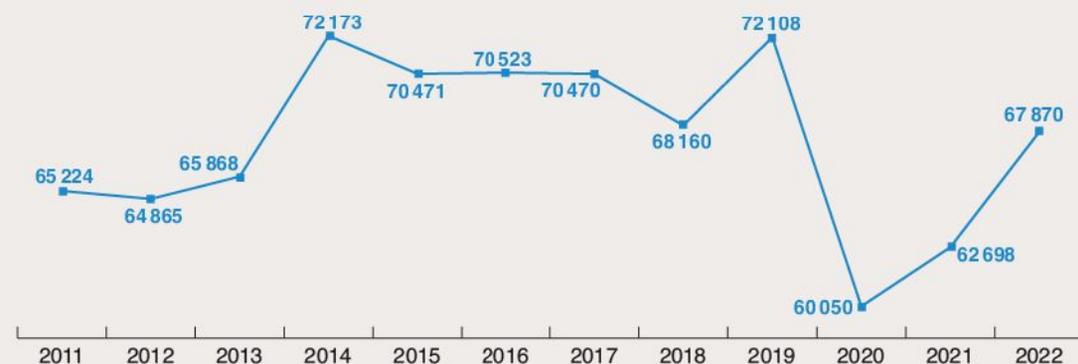
337. Les statistiques sur les créations d'associations au niveau national et les taux de création, les dissolutions et les taux de dissolution ainsi que leur valeur par domaine d'activité sont communiquées en annexe à ce chapitre dans le Tableau A. Intéressons-nous, dans un premier temps, aux créations. Leur nombre annuel tourne autour de 65 000 de 2011 à 2013 puis connaît une augmentation non négligeable en 2014 pour demeurer aux alentours de 70 000 (tantôt un peu moins, tantôt un peu plus)

6. Pour calculer ce taux, le nombre de créations est rapporté à la population moyenne de l'année, c'est-à-dire la population au 1^{er} janv. de l'année considérée plus la population au 1^{er} janv. de l'année suivante, le tout divisé par deux.

jusqu'en 2019 [→ Figure 82]. La survenue de la crise sanitaire s'accompagne d'une baisse sensible de ces créations (-17 % de 2019 à 2020). L'année 2021 ne connaît qu'une très timide reprise, mais cette

dernière s'accroît en 2022 sans pour autant retrouver le niveau de création des années 2014-2019. Sur l'ensemble des douze années considérées, le nombre moyen annuel de créations est de 67 540.

Figure 82.
Évolution du nombre de créations annuelles d'associations



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

338. Comme cela a déjà été noté, il est habituel de rapporter le nombre de créations d'associations aux effectifs de la population pour calculer un taux de création, généralement exprimé pour 10 000 habitants (‰). Le calcul de ces taux de création est évidemment indispensable quand il s'agit de comparer les dynamismes démographiques associatifs au niveau des départements puisque leur popu-

lation est d'importance très variable. Dans de tels cas, comparer les nombres absolus de créations n'aurait aucun sens. Au niveau national, les évolutions de ce taux ont épousé l'allure de la courbe des créations avec le même décrochage en 2020 [→ Figure 83]. Sur l'ensemble de la période ici considérée, soit douze ans, le taux moyen de création est de 10,6 ‰.

Figure 83.
Évolution du taux national de création d'associations (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

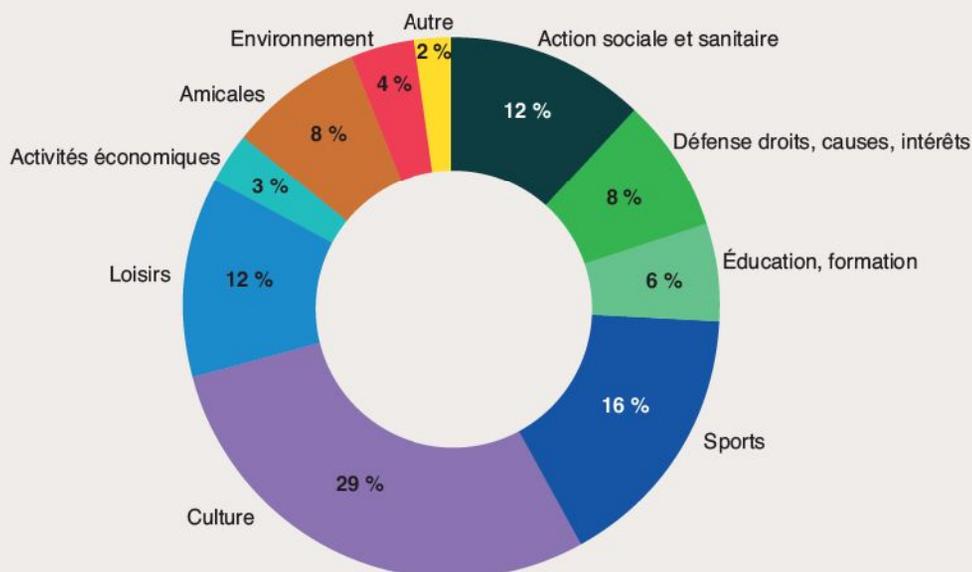
LES CRÉATIONS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ ET LEURS ÉVOLUTIONS

339. Le Tableau A en annexe permet d'observer la part occupée par les domaines dans les créations totales. En moyenne, sur la période 2011-2022, près de trois créations sur dix procèdent du domaine culturel tel que ses contours ont été ici définis [→ Figure 84]. Le sport et les loisirs le suivent, mais

d'assez loin. Ensemble, ces trois domaines ont représenté sur la période considérée 57 % des créations. L'action sociale et sanitaire (à laquelle est adjointe ici l'action caritative et humanitaire) représente plus d'une création sur dix. La part de la défense de droits, causes et intérêts est inférieure à 8 % sans l'environnement et dépasse de peu les 12 % avec. Il faut également souligner la place non négligeable occupée par les amicales (7,5 %).

Figure 84.

Parts des différents domaines d'activité dans les créations d'associations, moyenne 2011-2022 (en %)



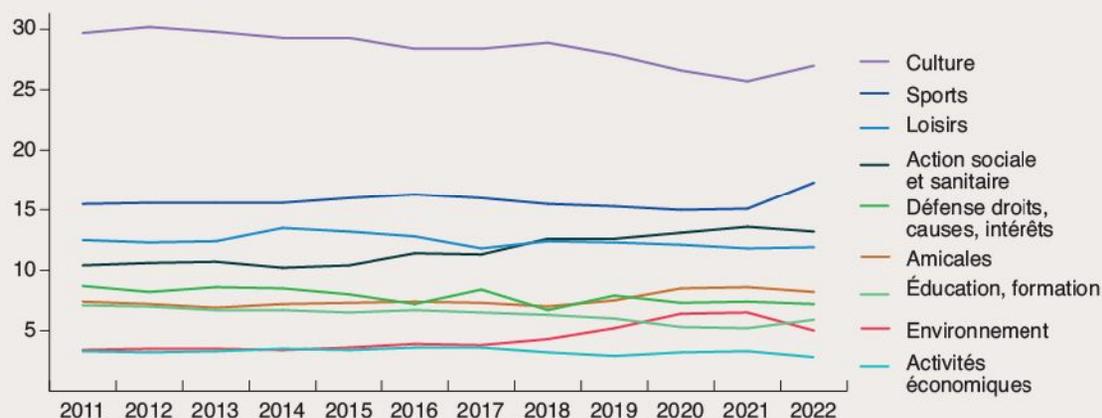
Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

340. Si désormais l'attention se porte non plus sur les parts moyennes calculées sur douze ans de chaque domaine dans les créations, mais sur l'évolution des parts annuelles, plusieurs constats sont intéressants [→ Figure 85]. Le domaine « autre » du fait de son hétérogénéité est ignoré ici. Il apparaît que la part de la culture diminue jusqu'en 2021. Bien sûr, la crise sanitaire et les épisodes de confinements et/ou de restrictions ont particulièrement affecté ce domaine, et un tel contexte a certainement dissuadé les créations (voir ci-dessous). Mais un examen

attentif du graphique montre que cette tendance baissière a été entamée au cours des années antérieures, l'année 2018 ayant été marquée par un saut sans lendemain. L'année 2022 tranche avec les précédentes puisque la part de ce domaine dans les créations se redresse sans pour autant revenir aux niveaux des premières années de la décennie 2010. S'agit-il d'un pur phénomène de rattrapage après deux ans de crise sanitaire ou d'un redressement plus durable ? Il faudra attendre les résultats de l'année 2023 pour en juger.

Figure 85.

Évolution des parts des différents domaines d'activité dans les créations d'associations (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

341. Le domaine de la défense de droits, de causes et d'intérêts voit aussi sa part décliner dans les créations totales. Elle passe de 8,7 % en 2011 à 7,2 % en 2022. Une évolution similaire est observée pour l'éducation et formation quoique sa part semble connaître une petite amélioration en 2022. La part des créations sportives qui déclinait légèrement depuis 2016 connaît un regain incontestable en 2022. Comme pour la culture, il peut s'agir d'un rattrapage d'après crise pour des activités qui ont également particulièrement souffert de celle-ci. Mais l'hypothèse reste à confirmer. En revanche, les créations dans les loisirs ne connaissent pas cette amélioration en 2022. Leur part dans les créations totales est à peu près stable depuis 2017, en retrait de celle des années antérieures à cette date. La part des créations d'associations tournées vers la conduite d'activités économiques et le développement local se maintient à hauteur d'environ 3 % du total jusqu'en 2021 puis connaît une diminution en 2022.

342. Certains domaines voient en revanche leur part clairement augmenter sur la période étudiée. Tel est le cas de l'action sociale et sanitaire : l'augmentation est de plus de 3 points de pourcentage de 2011 à 2019 et se poursuit en 2020 et 2021. Cette part baisse faiblement en 2022, mais reste à un niveau nettement supérieur à celui du début de la décennie 2010. Il ne faut pas se méprendre sur la hausse de la part de ce domaine au cours de la crise sanitaire. Le nombre de créations n'y a pas augmenté. Il a bel et bien diminué comme dans presque tous les autres domaines (voir *infra*). Mais la diminution y a été moins forte qu'ailleurs [→ [Tableau 153](#)], peut-être parce que la crise a entraîné un besoin accru d'activités dans ce domaine, tout particulièrement en matière de prestations à caractère caritatif pour répondre aux besoins de populations vulnérables.

TABLEAU 153

TAUX DE VARIATION DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS EN 2020, 2021 ET 2022 PAR RAPPORT À 2019 ET À LA MOYENNE DES ANNÉES 2017-2019 (EN %)

Domaine	Par rapport à la moyenne 2017-2019			Par rapport à 2019		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Défense de droits, causes et intérêts	-19,2 %	-14,4 %	-9,5 %	-23,2 %	-18,7 %	-14,0 %
Loisirs	-15,4 %	-13,3 %	-5,7 %	-18,3 %	-16,3 %	-9,0 %
Sport	-17,9 %	-13,9 %	6,9 %	-18,5 %	-14,5 %	6,1 %
Culture	-19,8 %	-19,0 %	-8,0 %	-20,4 %	-19,6 %	-8,7 %
Action sociale et sanitaire	-7,8 %	-0,3 %	4,9 %	-13,1 %	-6,0 %	-1,2 %
Éducation et formation	-28,0 %	-25,4 %	-8,3 %	-26,4 %	-23,8 %	-6,3 %
Conduite d'activités économiques	-14,4 %	-10,1 %	-16,0 %	-7,7 %	-3,0 %	-9,4 %
Amicales	-0,1 %	6,1 %	8,6 %	-5,5 %	0,4 %	2,7 %
Environnement	24,6 %	32,1 %	10,6 %	3,9 %	10,2 %	-7,8 %
Autre	-23,5 %	-12,8 %	-50,5 %	-18,1 %	-6,7 %	-47,0 %
Total	-14,5 %	-10,7 %	-3,4 %	-16,7 %	-13,0 %	-5,9 %

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : *Journal officiel des associations*, calcul de l'auteur.

343. La part des amicales connaît également une hausse tendancielle. Celle de l'environnement a, quant à elle, connu une progression très nette, du moins sur la deuxième moitié de la période et plus précisément après 2017, passant de 3,8 % cette année-là à 6,5 % en 2021. Il est probable que le caractère de plus en plus évident des défis environnementaux (réchauffement de la planète, chute de la biodiversité, etc.) et l'attention que ces défis recueillent auprès d'une partie croissante de la population soient un puissant facteur de cet essor des créations dans ce domaine. Un examen attentif de son évolution montre que, de 2011 à 2017, le taux de croissance moyen annuel est de 3 %. Ce n'est pas négligeable, mais pas exceptionnel non

plus. C'est ensuite que la croissance des créations s'accroît : +9 % en 2018, +27,2 % en 2019 pour revenir à +4 % en 2020 et +6 % en 2021. C'est donc avant la crise sanitaire que ce domaine a connu une accélération des créations, mais force est de constater que la crise n'a pas stoppé cette tendance ascendante, du moins jusqu'en 2021, même si elle l'a décélérée. En revanche, la part de l'environnement dans les créations d'associations a connu une baisse sensible en 2022, ce qui n'efface pas la hausse antérieure, mais conduit à examiner de près ce qu'il adviendra en la matière dans les prochaines années pour tenter d'interpréter la nature de cette baisse, purement conjoncturelle ou retournement de tendance.

DES DOMAINES SÉVÈREMENT TOUCHÉS PAR LA CRISE SANITAIRE, D'AUTRES QUI LE SONT MOINS

344. Il convient d'examiner plus attentivement les effets de la crise sanitaire sur les créations d'associations selon les domaines d'activité. Pour ce faire, nous considérons l'évolution par rapport à l'année précédant le déclenchement de la crise, c'est-à-dire 2019. Mais ne prendre qu'une année de référence n'est pas forcément judicieux, parce que les créations peuvent, cette année-là, être affectées de variations plus ou moins aléatoires, ce qui est de nature à perturber l'appréciation des évolutions. C'est pour cette raison que nous avons également calculé les évolutions par rapport à la moyenne des trois années de 2017 à 2019. Les résultats sont donnés dans le Tableau 153.

345. Quelle que soit la base de comparaison retenue (l'année 2019 seule ou la moyenne 2017-2019), le taux de diminution des créations en 2020 a été sévère. Il l'a été le plus nettement dans l'éducation et la formation. Il reste important dans la défense de droits, de causes et d'intérêts, la culture, le sport et les loisirs. S'agissant des trois derniers domaines, le constat n'est guère surprenant, car le contexte leur a été particulièrement défavorable. L'impact sur les associations tournées vers la conduite d'activités économiques a été moins vif, mais il s'avère plus durable puisque ce domaine a connu en 2022 une diminution de ses créations plus forte qu'en 2020 et 2021, que l'on prenne comme référence la moyenne des années 2017 à 2019 ou la seule année 2019.

346. L'action sociale et sanitaire, bien qu'elle aussi atteinte par la crise, a connu une reprise des créations plus rapide, du moins si l'on privilégie la moyenne 2017-2019 comme base de comparaison. En 2022, ce domaine a retrouvé son niveau de création d'avant crise. Les créations d'amicales n'ont guère souffert du contexte. Tout juste ont-elles vu leur nombre stagner en 2020, et même légèrement reculer si l'on prend comme référence l'année 2019. Mais ces créations recommencent à croître dès l'année suivante. Un dernier secteur mérite une mention spéciale. Il s'agit de l'environnement dont le cas

a été abordé plus haut. Le Tableau 153 confirme que les années 2020 et 2021 n'ont pas fait obstacle à la croissance des créations dans ce domaine, ce qui en fait une évolution véritablement atypique. Même si, en 2022, les créations sont en recul par rapport à 2019, elles restent supérieures à la moyenne des années 2017-2019.

LES DISSOLUTIONS DÉCLARÉES : DES STATISTIQUES À INTERPRÉTER AVEC UNE GRANDE PRUDENCE

347. La présentation des statistiques sur les dissolutions déclarées gagne à être précédée d'une mise en garde. En effet, même si elle est fortement recommandée, la déclaration d'une dissolution n'est pas obligatoire. C'est donc un lieu commun de souligner que le nombre de ces déclarations ne recouvre qu'une partie seulement des disparitions d'associations. Mais il y a plus. Les effectifs de ces dissolutions déclarées sont potentiellement sensibles au suivi du fichier RNA qu'exercent les services préfectoraux en charge des associations. Ce suivi est par exemple susceptible de stimuler les déclarations de dissolution, comme tel a été le cas dans le Cantal en 2021. Dans ce département, en effet, on a assisté à une véritable « explosion » du nombre de dissolutions déclarées en 2021, puisqu'il était de 259 cette année-là contre 50 l'année précédente. Renseignements pris auprès des greffes des associations de Mauriac, ce gonflement des dissolutions était l'effet d'une mise à jour des services préfectoraux qui se sont adressés aux mairies du département pour s'enquérir de la situation d'associations n'ayant donné aucun signe d'activité depuis dix ans. Cela a eu pour conséquence une forte augmentation du nombre de déclarations de dissolutions de la part d'associations qui officialisaient ainsi une disparition antérieure à 2021. Dans un autre ordre d'idée, la gestion administrative des dossiers peut conduire à une sous-estimation des dissolutions déclarées aux services préfectoraux si elles ne sont pas intégralement transmises par les greffes des associations au *Journal officiel* comme cela paraît être le cas parfois.

Parce que la gestion administrative de ces dissolutions déclarées peut donc différer d'un département à l'autre, il est impossible de considérer qu'elles entretiennent un rapport de proportionnalité stable dans le temps avec les cessations effectives d'activité des associations⁷.

348. Cette mise en garde étant faite, nous pouvons désormais examiner les flux annuels de dissolutions déclarées et les taux de dissolution qui sont calculés eux aussi pour 10 000 habitants [→ Figure 86].

Les profils de ces deux indicateurs se recoupent et présentent approximativement l'allure d'une courbe en U avec un minimum en 2014, puis une remontée progressive qui s'accroît en 2021 et atteint un maximum en 2022. L'augmentation conséquente de ces dissolutions en 2021-2022 traduit possiblement la disparition d'associations du fait d'une démobilisation ou d'une perte de motivation des membres à la suite de l'interruption ou à tout le moins de la perturbation de leurs activités pendant la crise sanitaire.

Figure 86.
Nombre de dissolutions déclarées et taux de dissolution (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : en 2017, il y a eu 9 715 dissolutions déclarées, ce qui représentait 1,52 dissolution pour 10 000 habitants.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

349. Rapporté au nombre de créations, le nombre de dissolutions déclarées est de 15 % en moyenne sur la période. Mais, une fois encore, l'évolution de ce ratio présente un profil en U [→ Figure 87]. Il a nettement baissé en 2014, passant de 16 % à 12 % puis

s'est stabilisé au niveau de 13-14 % jusqu'en 2019. Les années 2020 à 2022 ont vu ce ratio augmenter plus nettement. En 2020, cela est dû à la baisse des créations. En 2021, c'est l'effet conjugué d'un nombre de créations qui ne reprend que très timidement tandis que les dissolutions augmentent nettement. En 2022, si les créations augmentent plus franchement, les dissolutions continuent d'augmenter à un rythme conséquent.

⁷ Nous remercions les services du greffe des associations de Mauriac pour les précisions qu'ils ont bien voulu nous apporter. Il n'est pas exclu que d'autres départements aient effectué des démarches similaires ou proches mais, si tel est le cas, les effets n'en sont pas aussi perceptibles.

Figure 87.

Rapport du nombre de dissolutions déclarées au nombre de créations (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

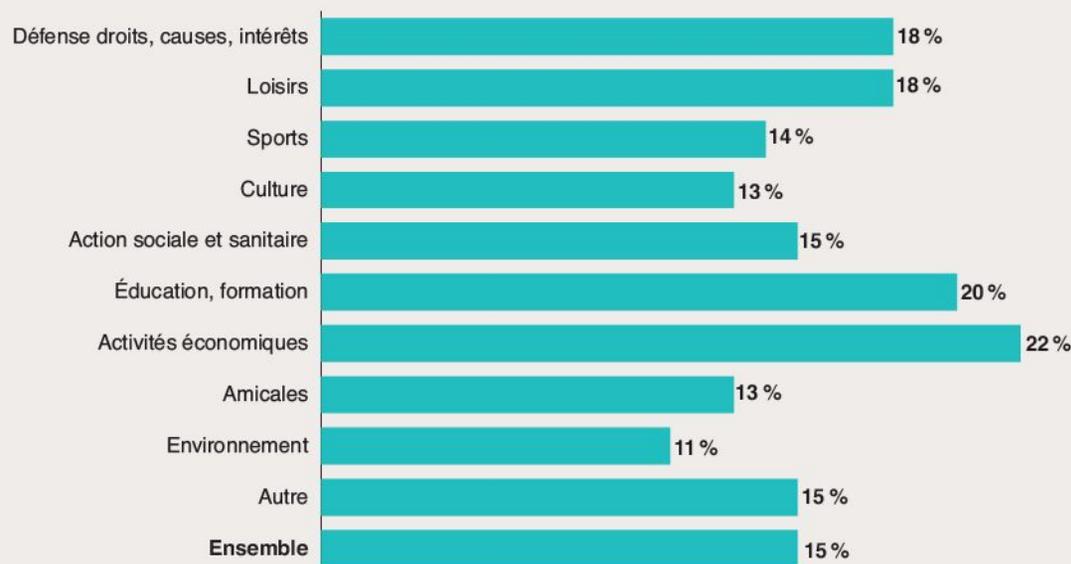
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

350. Le ratio « dissolutions déclarées sur créations déclarées » diffère selon les domaines d'activité. La Figure 88 illustre cette disparité à partir du rapport moyen calculé sur la période 2011-2022. Il est le plus faible pour l'environnement, la culture et les amicales et le plus élevé pour la conduite d'activités économiques et le développement local

ainsi que pour l'éducation et la formation. Au risque de la répétition, il faut toutefois insister ici sur la prudence nécessaire dans l'interprétation de ces ratios dans la mesure où la relation entre dissolutions déclarées et cessations effectives d'activité est inconnue et peut différer selon les domaines d'activité.

Figure 88.

Rapports entre dissolutions déclarées et créations dans les différents domaines d'activité, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : dans la défense des droits, des causes et des intérêts, la moyenne des dissolutions annuelles calculée de 2011 à 2022 représente 18 % de la moyenne des créations annuelles sur la même période.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

351. Pour observer plus précisément l'évolution des dissolutions déclarées au cours de la crise sanitaire, nous procédons comme pour l'examen des créations dans le même contexte. Nous comparons les dissolutions, au niveau global et par domaine d'activité, de 2020, 2021 et 2022 à la moyenne des trois années ayant précédé la crise (soit 2017, 2018 et 2019) et à la seule année 2019 [→ [Tableau 154](#)]. Les résultats concernant l'ensemble des dissolutions recourent les constats issus de la [Figure 86](#), c'est-à-dire que c'est en 2021 et particulièrement en 2022 que le nombre de dissolutions augmente franchement, non en 2020 pendant laquelle il est modéré. Pratiquement tous les domaines d'activité épousent les mêmes tendances, avec toutefois quelques particularités. Ainsi dans la conduite d'activités économiques

faut-il attendre 2022 pour voir un accroissement des dissolutions alors qu'elles avaient diminué en 2020 et étaient restées assez stables en 2021. En revanche, dans la culture et l'éducation et formation, la croissance des dissolutions est sensible dès 2020. C'est également le cas dans l'environnement pour lequel le nombre des dissolutions croît le plus fortement et à un rythme qui s'accroît de 2020 à 2022⁸.

⁸ Si l'évolution est calculée par rapport à l'année précédente, l'augmentation est de 7 % en 2020, de 27 % en 2021 et de 29 % en 2022.

TABLEAU 154

TAUX DE VARIATION DES DISSOLUTIONS DÉCLARÉES D'ASSOCIATIONS EN 2020, 2021 ET 2022 PAR RAPPORT À 2019 ET À LA MOYENNE DES ANNÉES 2017-2019 (EN %)

Domaine	Par rapport à la moyenne 2017-2019			Par rapport à 2019		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Défense de droits, causes et intérêts	-1,1 %	8,4 %	24,8 %	-5,6 %	3,5 %	19,1 %
Loisirs	2,1 %	18,5 %	35,8 %	4,5 %	21,2 %	38,9 %
Sport	2,5 %	17,6 %	30,3 %	6,6 %	22,4 %	35,6 %
Culture	9,7 %	16,9 %	29,3 %	1,5 %	8,1 %	19,5 %
Action sociale et sanitaire	7,2 %	24,9 %	45,7 %	-2,0 %	14,1 %	33,2 %
Éducation et formation	13,8 %	22,0 %	19,0 %	10,0 %	17,9 %	15,1 %
Conduite d'activités économiques	-13,1 %	1,3 %	13,0 %	-11,0 %	3,8 %	15,8 %
Amicales	4,8 %	12,1 %	39,1 %	5,5 %	12,8 %	40,0 %
Environnement	10,8 %	41,1 %	82,2 %	7,1 %	36,4 %	76,1 %
Autre	-1,5 %	13,2 %	-47,7 %	-13,0 %	0,0 %	-53,8 %
Total	4,9 %	17,3 %	30,3 %	1,5 %	13,5 %	26,0 %

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

352. De manière plus synthétique, nous pouvons comparer la somme des dissolutions déclarées, tous domaines d'activité confondus, survenues au cours des années 2020, 2021 et 2022 à la somme de celles observées au cours de la période triennale précédente, c'est-à-dire 2017-2019. La comparaison conduit au constat d'une hausse non négligeable des dissolutions qui augmentent de 29 212 à 34 325, soit un taux de croissance de 17,5 %.

UNE APPROCHE PAR DÉPARTEMENT

353. Il existe de fortes différences entre les départements en matière de dynamisme démographique associatif. La représentation géographique de cette variabilité se traduit par des taux globaux de création (c'est-à-dire tous domaines d'activité réunis) généralement plus élevés au sud de la France métropolitaine (et dans les DOM) qu'au nord. Cette répartition se retrouve assez largement pour la majorité des domaines d'activité.

DES TAUX DE CRÉATION TRÈS VARIABLES

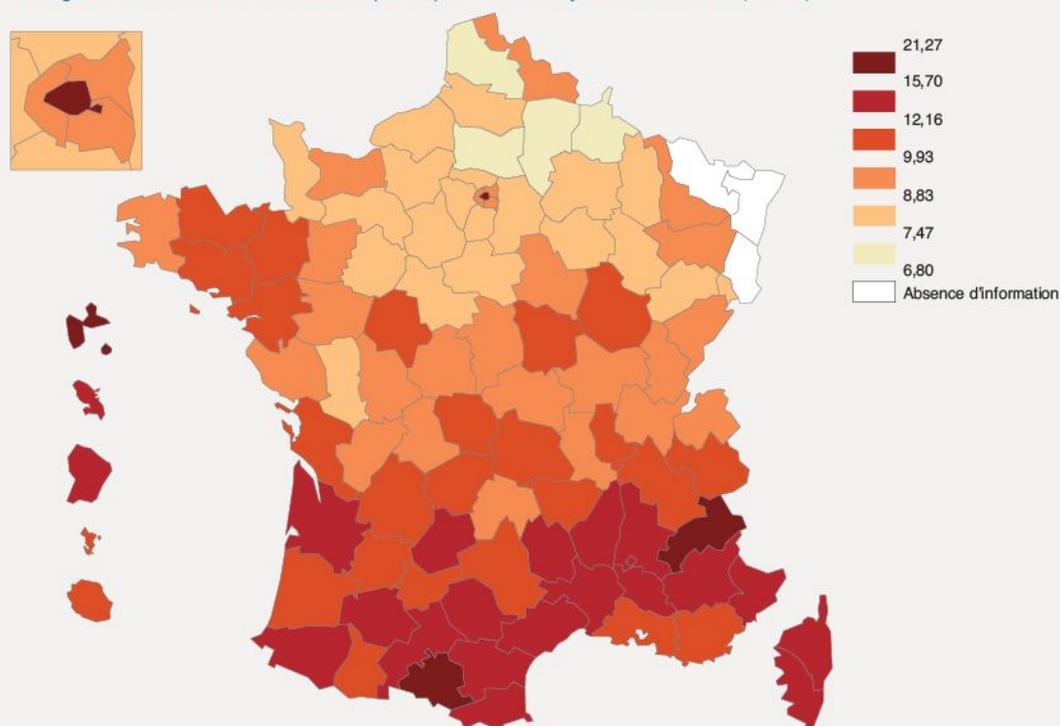
354. Comme cela a déjà été souligné, parce que les populations des départements sont d'importance fort inégale, comparer les dynamiques en matière de créations d'associations à cette échelle territoriale est un exercice qui ne peut être réalisé à partir du nombre de créations. Il requiert de considérer les taux de création⁹. Dans un premier temps, ce sont les taux globaux de création, c'est-à-dire tous domaines d'activité confondus, qui sont considérés. Il s'agit de la moyenne des taux annuels calculés sur l'ensemble de la période 2011-2022, à l'exception de Mayotte pour laquelle la moyenne des taux est calculée sur la période 2014-2022 faute de statistiques disponibles sur la population avant 2014. Ces taux présentent une large plage de variation qui va du simple à plus du triple. Le Tableau C en annexe de ce

chapitre présente l'intégralité de ces taux globaux de création. Une représentation cartographique de cette diversité est toutefois plus aisée à consulter qu'un tableau dense de chiffres. La Carte 1 permet ainsi de mettre en évidence les différences existantes entre départements. Quatre d'entre eux se distinguent par leurs taux de création très élevés, compris entre 15,7 et 21,3 ‰. Il s'agit de Paris, de la Guadeloupe, de l'Ariège et des Hautes-Alpes. Ces départements sont très contrastés à différents égards : Paris est un milieu urbain, la Guadeloupe est, dans le classement « urbain-rural » des départements que donne l'INSEE, dans une situation intermédiaire¹⁰. Quant à l'Ariège et aux Hautes-Alpes, ce sont des départements essentiellement ruraux. À l'autre extrémité de la distribution des départements, l'Aisne et le Pas-de-Calais ont un taux global de création inférieur à 7 ‰.

9. Toutefois, pour permettre aux lecteurs de disposer d'une information plus complète sur les départements, le Tableau B en annexe de ce chapitre communique leur nombre de créations annuelles et leur nombre moyen sur la période. Si la comparaison du nombre de créations entre départements n'a pas d'intérêt du point de vue des dynamiques associatives territoriales, il est en revanche possible de comparer les évolutions départementales de ces créations en pourcentage d'une année sur l'autre, ce que nous faisons en certaines circonstances dans ce chapitre.

10. INSEE, « Les départements selon leur caractère urbain ou rural », *Dossier Occitanie n° 12 – Portrait de l'espace rural dans les départements d'Occitanie*, 2021.

Carte 1.
Taux global de création d'associations par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : la légende montre les intervalles des taux de création correspondant à chaque couleur. Ainsi, la couleur rouge brun indique que les taux de création sont compris entre 15,70 ‰ et 21,27 ‰.

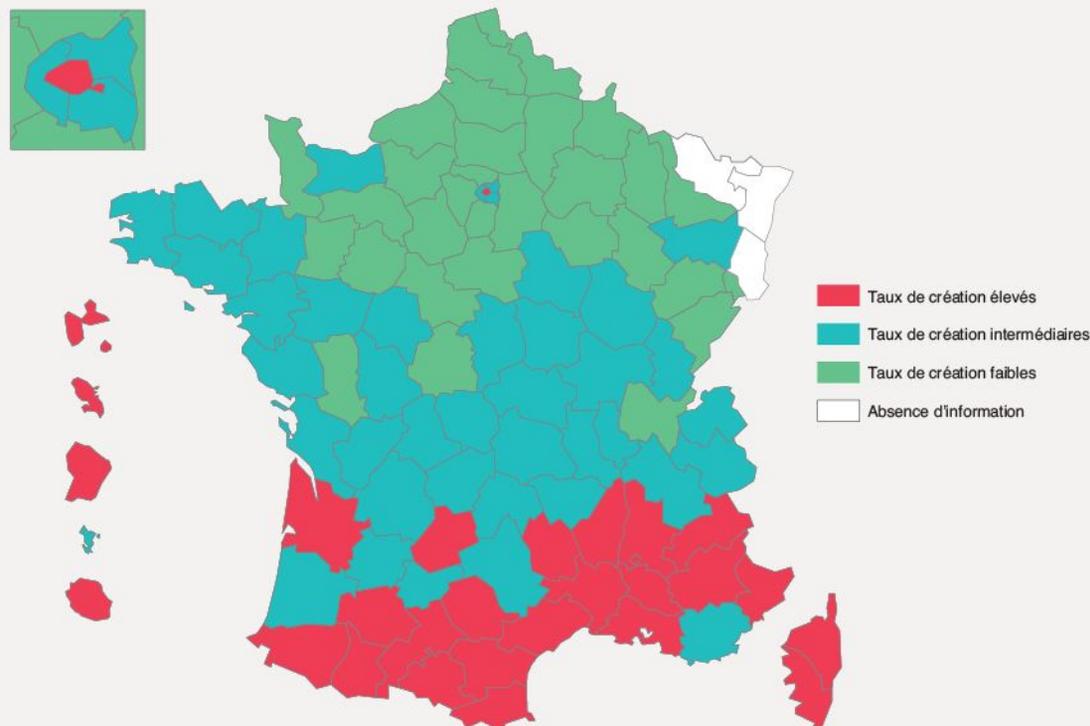
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

355. Pour un aperçu plus synthétique mais toujours cartographique de cette diversité du dynamisme démographique selon les départements, ceux-ci ont été regroupés en trois groupes selon leur taux de création : le groupe A à taux élevé (supérieur ou égal à 12 ‰), le groupe B à taux intermédiaire

(supérieur ou égal à 9 ‰ et inférieur à 12 ‰) et le groupe C à taux faible (inférieur à 9 ‰). La répartition géographique des départements fait apparaître un découpage horizontal de la France métropolitaine sinon parfait, du moins très suggestif [→ Carte 2].

Carte 2.

Les départements français selon leur taux global de création d'associations sur la période 2011-2022



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

356. En effet, les départements à taux élevés de création se concentrent au sud de la Métropole et plus précisément sous une ligne qui va de Bordeaux à Briançon à quelques exceptions près. Il faut leur adjoindre Paris et les DOM hormis Mayotte. Sous cette ligne Bordeaux-Briançon, il n'y a guère que les Landes, le Lot-et-Garonne, le Tam-et-Garonne, l'Aveyron, la Dordogne, le Cantal et le Var à ne pas figurer dans ce groupe des taux élevés, mais dans le groupe des taux intermédiaires. Ce dernier domine en revanche très largement dans une large bande géographique au-dessus de la ligne précédente et en dessous

d'une ligne approximative Saint-Brieuc-Pontarlier. De cette bande centrale, il faut soustraire la Mayenne, la Sarthe, le Loir-et-Cher, l'Ain, les Deux-Sèvres et l'Indre qui appartiennent au groupe des taux faibles. Mais il faut lui ajouter, au-dessus de la ligne Saint-Brieuc-Pontarlier, les trois départements entourant Paris, à savoir les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis ainsi que l'Yonne, le Calvados, la Côte-d'Or et les Vosges. Font également partie de ce groupe des taux intermédiaires Mayotte pour les DOM et les départements méridionaux qui ont déjà été cités en tant qu'exceptions à la règle des taux forts sous la

ligne Bordeaux-Briançon. Au nord de la ligne Saint-Brieuc-Pontarlier, ce sont les départements à taux de création faibles qui dominent très largement.

QUELLE DYNAMIQUE SUR LA PÉRIODE ?

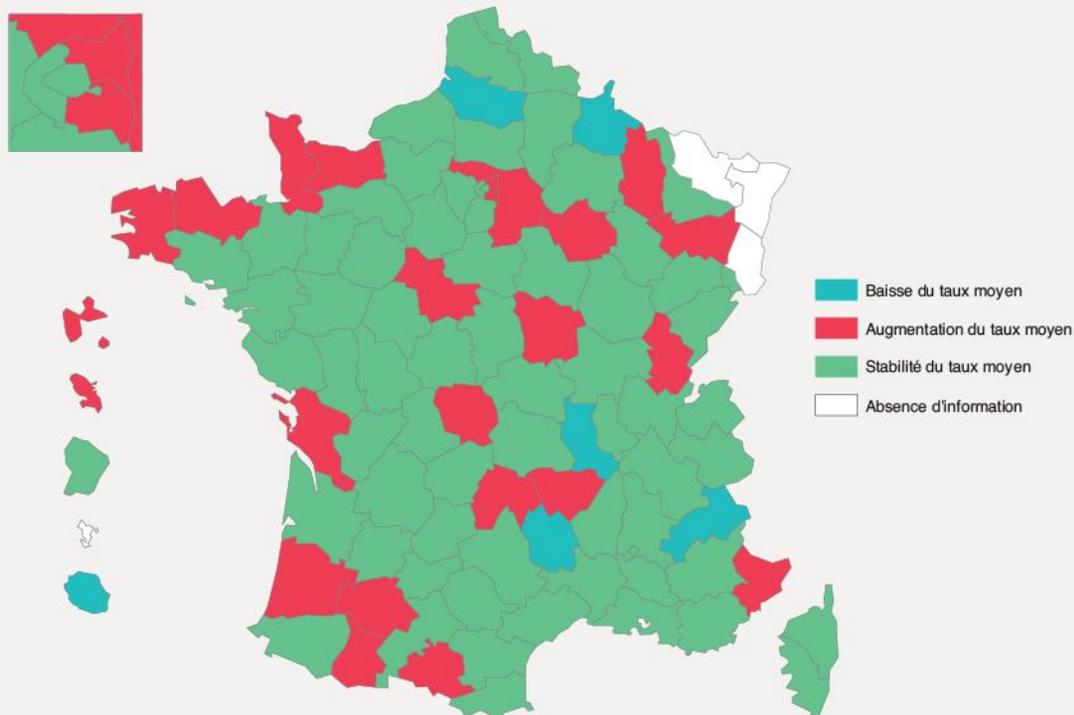
357. Les Cartes 1 et 2 présentent les taux globaux départementaux obtenus en faisant la moyenne des taux annuels de création sur la période de douze ans ici retenue. Mais ces taux moyens ne nous disent rien de l'évolution éventuelle des taux de création au cours de cette période. Ont-ils eu tendance à progresser, à diminuer ou à rester stables ? Pour répondre à cette question, les années 2020 à 2022 ont été soustraites de l'examen puisqu'elles font l'objet d'une analyse ultérieure dans ce chapitre au titre des effets de la crise sanitaire. Par ailleurs, il importe de tenir compte de variations erratiques des taux pouvant survenir d'une année sur l'autre. Parce que de telles fluctuations purement conjoncturelles gagnent à être lissées, nous avons opté pour une comparaison entre la moyenne des taux de création de 2011 à 2015 (soit sur cinq ans) et celle de 2016 à 2019 (sur quatre ans). De plus, afin d'éviter de tirer des conclusions hâtives de différences limitées, seuls les écarts d'une ampleur au moins égale à 5 % (en plus ou en moins) entre les taux des deux sous-périodes ont été considérés comme susceptibles de témoigner d'une

tendance. Celle-ci sera dite haussière si l'évolution de la première à la seconde est égale ou supérieure à 5 % et baissière si elle est égale ou inférieure à -5 %. Entre ces deux bornes, il a été considéré qu'aucune conclusion claire ne pouvait se dégager.

358. La Carte 3 montre les résultats de cet exercice. Mayotte est soustraite à l'examen puisqu'il n'est pas possible de calculer ses taux de création antérieurs à l'année 2014. 25 départements affichent une tendance à la hausse, six à la baisse et 66 connaissent des évolutions d'ampleur limitée. Les différentes situations semblent concerner tous les types de départements, qu'ils aient des taux moyens de création élevés, faibles ou intermédiaires sur l'ensemble de la période. Ainsi, sur les six départements connaissant une tendance baissière, trois (les Hautes-Alpes, la Lozère et la Réunion) sont parmi les départements à forts taux de création, deux (la Somme et les Ardennes) parmi les départements à faibles taux et le dernier (Loire) parmi les départements à taux intermédiaires. C'est la Lozère qui connaît le taux de diminution le plus fort (plus de 10 %). Les taux d'augmentation les plus élevés sont ceux de la Nièvre (+20 %), de la Seine-Saint-Denis (+16 %), des Vosges (+15 %), du Jura et du Gers (+11 %). Ce dernier département a un fort taux de création moyen sur la période 2011-2022, les autres ont des taux intermédiaires [→ Carte 2].

Carte 3.

Tendances évolutives des taux de création d'associations par département de 2011-2015 à 2016-2019



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle, ainsi que Mayotte.

Les départements en bleu sont ceux qui ont connu une baisse du taux moyen de création moyen sur la période 2016-2019 par rapport à 2011-2015 supérieure ou égale à 5 %. Ceux en rouge ont connu une augmentation d'au moins 5 %. Les départements en vert ont connu une évolution comprise entre ces deux bornes, c'est-à-dire entre -5 % et +5 %.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

359. Pour affiner l'étude de cette question, il peut être utile d'examiner les tendances perceptibles pour chacun des trois regroupements qui ont été opérés à partir de la Carte 2. Il apparaît alors que parmi les 30 départements qui ont des taux de création faibles, six (20 %) ont des taux en hausse entre les deux sous-périodes, deux (7 %) des taux en baisse et les autres (73 %) des taux stables. Parmi les 27 départements dont le taux moyen de création a été considéré comme élevé, six (soit 22 %) ont connu une hausse de leurs taux de création entre 2011-2015 et 2016-2019, trois une baisse (11 %)

et les 18 autres affichent des taux stables (67 %). Enfin, parmi les départements ayant eu des taux de création intermédiaires¹¹, 13 (32 %) connaissent une tendance haussière, un (3 %) une tendance baissière et les autres (65 %) sont en situation de stabilité. Au regard de ces résultats, il semble bien que les départements à faibles taux aient eu des difficultés à diminuer l'écart qui les sépare des deux autres groupes, tandis que les pays à taux de création intermédiaires paraissent avoir davantage connu, du

¹¹. Mayotte n'est pas prise en compte ici.

moins pour une partie d'entre eux, une propension à se rapprocher du groupe des pays à taux plus élevés. Ces considérations doivent toutefois être regardées avec prudence. La méthode utilisée pour déterminer l'évolution des taux sur la période est assez sommaire, la période elle-même est insuffisamment étendue pour estimer des tendances de long terme et les bornes qui ont été arrêtées pour déterminer les tendances haussières et baissières pourraient être reconsidérées.

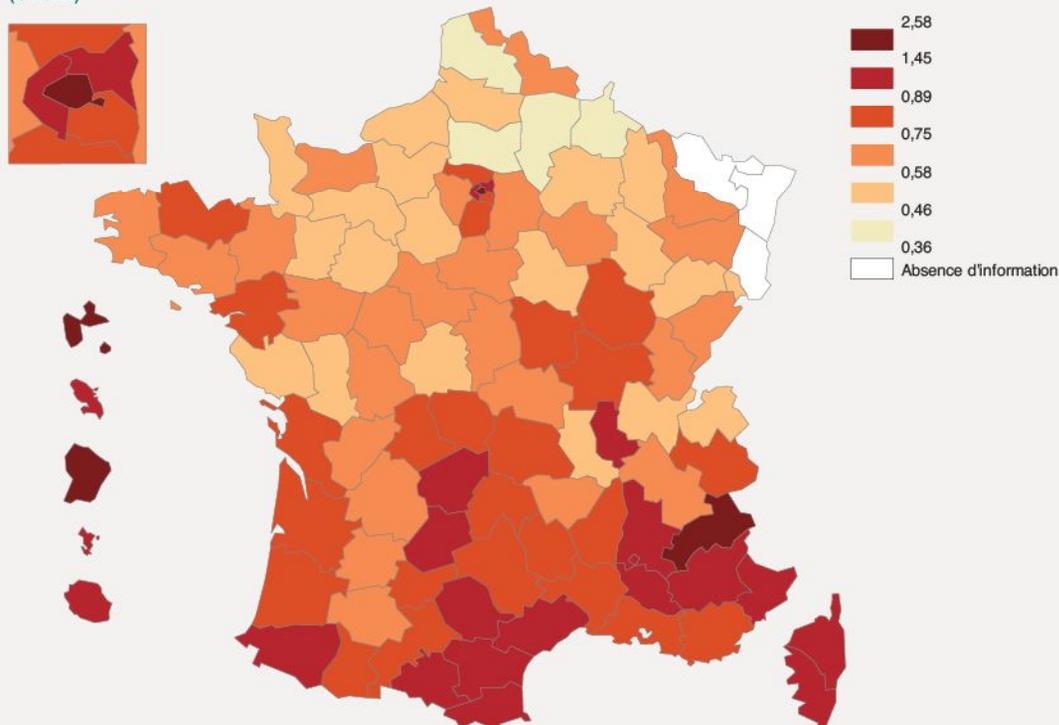
PARIS EN TÊTE DES TAUX DÉPARTEMENTAUX DE CRÉATION DANS LA DÉFENSE DE DROITS, DE CAUSES ET D'INTÉRÊTS

360. Au-delà de la dispersion des taux globaux de création dont il a été question jusqu'ici, il importe d'étudier les différences entre les taux départementaux de création par domaine d'activité. Le caractère résiduel et *a priori* très hétérogène du domaine « autre » conduit à l'exclure de l'examen. Une fois encore, les taux dont il est ici question sont les

moyennes des taux annuels sur la période 2011-2022. Ces taux départementaux par domaine sont communiqués dans le Tableau D de l'annexe. S'agissant de la défense de causes, de droits et d'intérêts *hors environnement*, les constats qui peuvent être faits recourent au moins en partie ceux tirés de l'examen des taux globaux de création. Les départements qui affichent les taux les plus élevés dans ce domaine sont, outre Paris et ses départements limitrophes (surtout la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine) ceux de la partie sud de la Métropole et plus particulièrement la majorité des départements sur et sous une ligne qui va de l'Ariège aux Hautes-Alpes, auxquels il faut ajouter les Pyrénées-Atlantiques, le Tarn, le Lot, la Corrèze, le Rhône, ainsi que les DOM [→ Carte 4]. Plus précisément, c'est Paris qui vient largement en tête dans ce domaine avec un taux de création de 2,6 ‰ alors que le taux moyen national est de 0,8 ‰. Il est suivi de la Guadeloupe avec un taux de 2 ‰. À l'autre extrémité de la distribution, ce taux atteint à peine 0,4 ‰ dans l'Oise et les Ardennes.

Carte 4.

Taux de création d'associations de défense des droits, causes et intérêts par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

361. La comparaison des taux de création dans chaque domaine peut être utilement complétée par celle des parts de chacun de ces domaines dans les créations totales sur la période 2011-2022. En effet, un taux important de création dans un domaine n'est pas nécessairement synonyme d'une part importante de ce domaine si le taux de création global (c'est-à-dire tous domaines confondus) est également très élevé. Inversement un taux de création d'apparence modeste dans le domaine peut aller de pair avec une part assez forte de ce domaine dans l'ensemble des créations si le taux global de créa-

tion est faible ou très faible¹². L'ensemble des parts de chaque domaine dans chaque département est présenté en annexe dans le Tableau E. Nous nous limitons ici à un résumé des traits les plus saillants. S'agissant de la part de la défense de droits, de causes et intérêts, elle apparaît forte de nouveau dans les DOM, à Paris et dans une partie de sa couronne [→ Carte 5]. C'est la Guyane qui vient en tête avec 14 % des créations totales (contre 8 % au

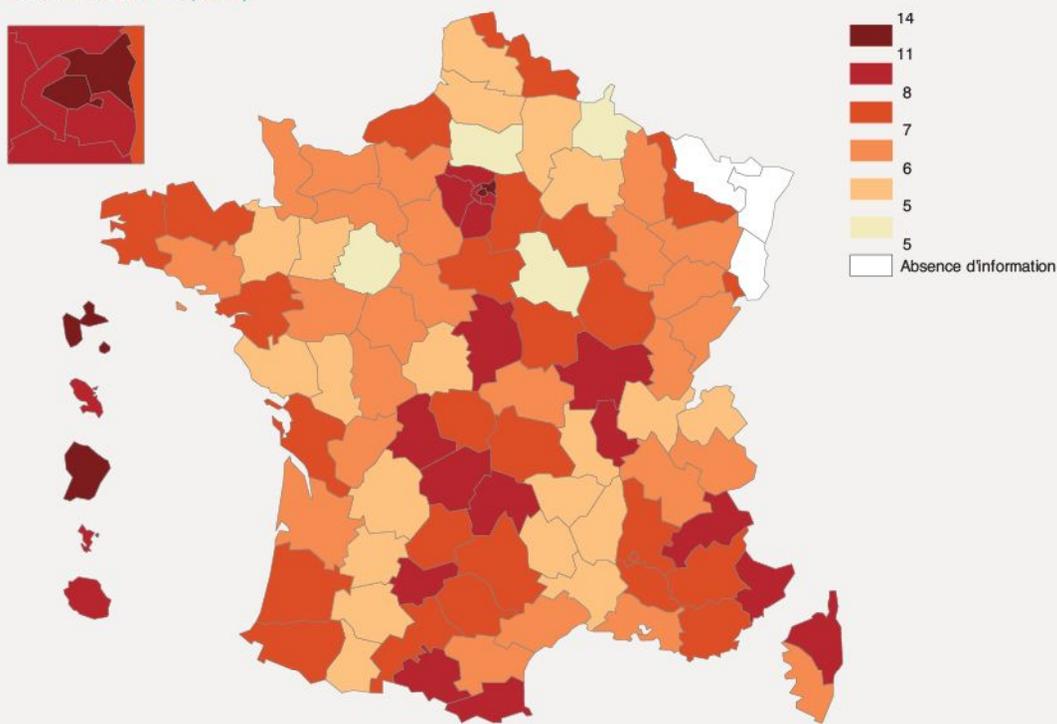
12. Les parts de chaque domaine sont calculées en rapportant les créations cumulées dans ce domaine au cours des douze années à la somme des créations totales d'associations sur la même période.

niveau national), suivie de Paris avec 12 % puis de la Seine-Saint-Denis, de la Guadeloupe (11 %) et de Mayotte (10 %). Ce sont de nouveau l'Oise et les Ardennes qui ferment la marche avec une part de 5 %. Si la Carte 5 rappelle globalement assez

bien la Carte 4, leur comparaison fait toutefois apparaître quelques différences quant à la situation de certains départements comme l'Aude, plus mal placée dans la hiérarchie des parts que dans celle des taux.

Carte 5.

Part des créations d'associations dans le domaine de la défense des droits, causes et intérêts dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

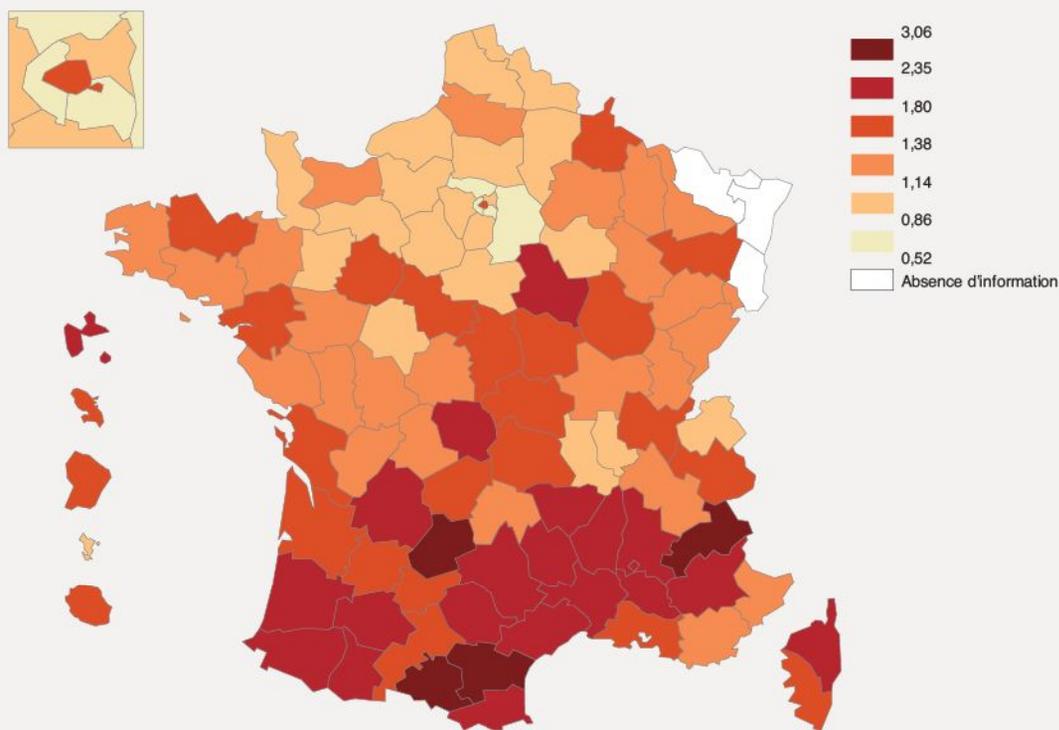
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Phlcarto : <http://phlcarto.free.fr>.

LE SUD DE LA FRANCE, LIEU DE PRÉDILECTION DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS DE LOISIRS

362. Dans le domaine des loisirs, c'est clairement le Sud de la Métropole qui concentre la très grande majorité des départements à forts taux de création [→ Carte 6], l'Ariège venant en tête avec un taux de plus de 3 ‰ tandis que le taux

au niveau national dans ce domaine est de 1,3 ‰. Ce département est suivi de l'Aude (2,6 ‰), des Hautes-Alpes (2,5 ‰) du Lot (2,4 ‰), des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Ardèche (2,3 ‰). Les plus faibles taux se trouvent dans des départements de la région parisienne : Hauts-de-Seine (0,5 ‰), Val-d'Oise (0,7 ‰), Seine-et-Marne (0,7 ‰) et Val-de-Marne (0,8 ‰).

Carte 6.
Taux de création d'associations de loisirs par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



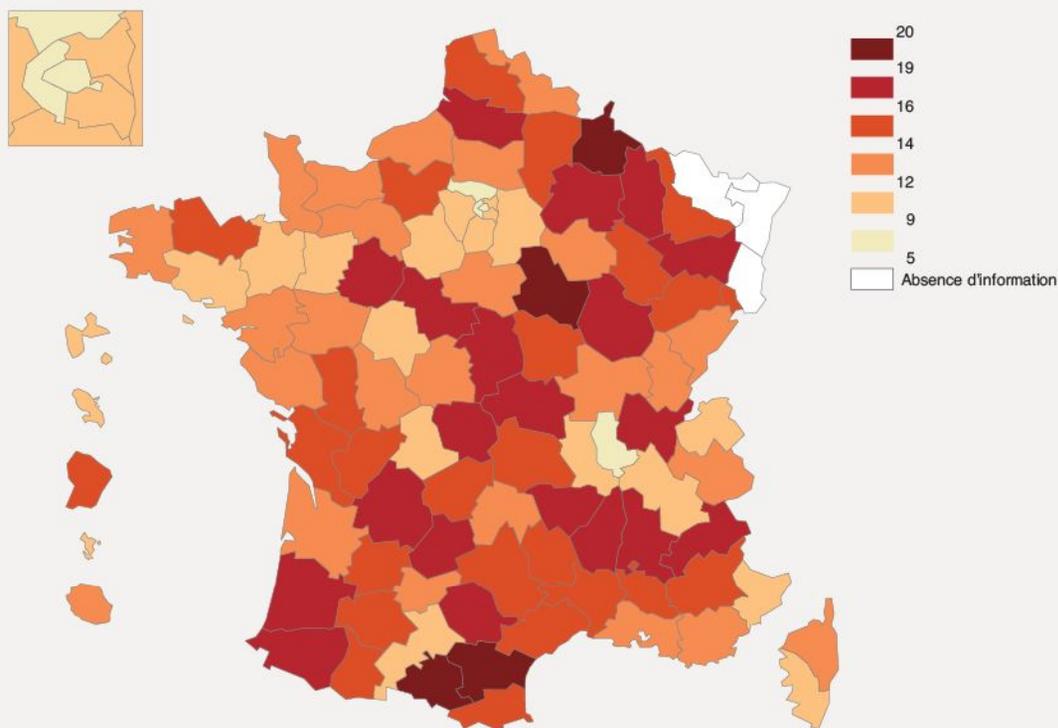
Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

363. Bien que la carte relative aux parts de ce domaine dans les créations totales [→ Carte 7] ne soit pas sérieusement discordante avec celle concernant les taux [→ Carte 6], elle présente néanmoins quelques traits qui méritent d'être soulignés. Ainsi, si l'Aude et l'Ariège se distinguent une nouvelle fois par l'importance de cette part (19 % contre 12,5 % au niveau national), ces départements sont désormais précédés

des Ardennes (20 %) et de l'Yonne (un peu moins de 20 %), deux départements du nord de la Loire dont le premier se classait au 44^e rang pour le taux de création dans les loisirs et le second au 22^e rang. Dans le même temps, le Pas-de-Calais, qui était au 87^e rang par ordre décroissant des taux de création dans ce domaine, se situe au 46^e concernant la part que ce type d'association occupe dans les créations totales.

Carte 7.

Part des créations d'associations dans le domaine des loisirs dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

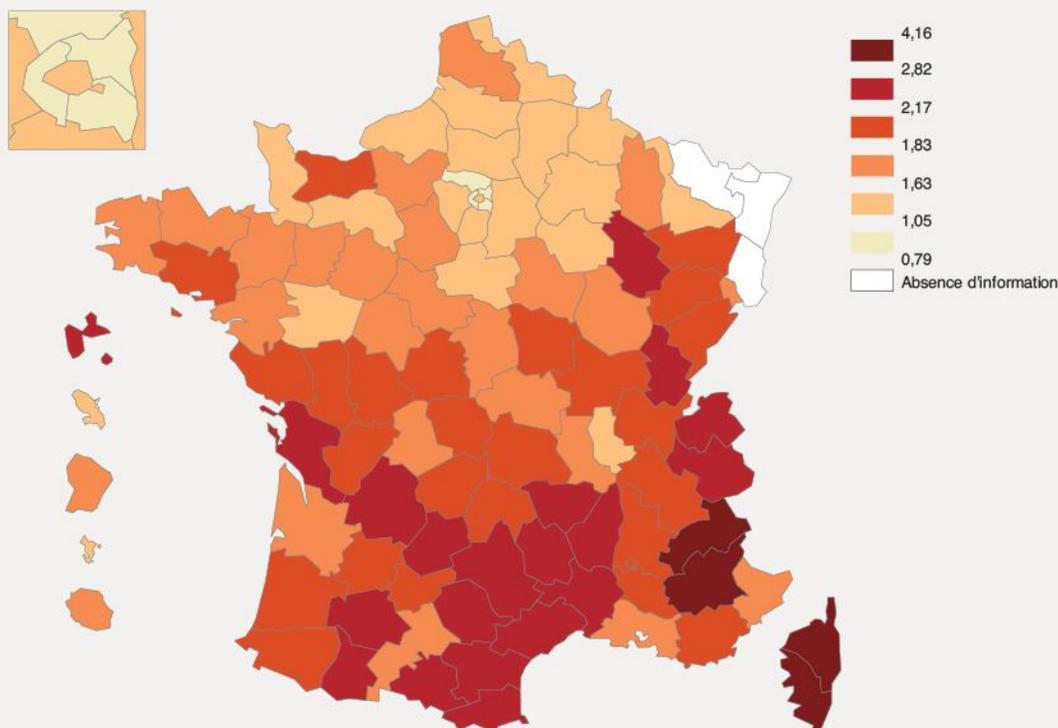
LE SPORT : UNE RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES TAUX DE CRÉATION QUI RAPPELLE CELLE DES LOISIRS

364. La variabilité géographique des taux de création d'associations sportives n'est pas sans évoquer celle observée pour les loisirs. Parmi les 24 départements à plus forts taux de création dans ce domaine, on compte la Guadeloupe et 22 départements métropolitains se situant au sud d'une ligne La

Rochelle-Évian, l'exception étant la Haute-Marne qui se situe au nord de cette ligne [→ Carte 8]. Alors que le taux moyen de création est au niveau national de 1,7 ‰ dans le sport, il s'élève en Haute-Corse à 4,2 ‰, à 3,5 ‰ en Corse-du-Sud et dans les Hautes-Alpes. En revanche, il est particulièrement faible dans la couronne parisienne, avec 0,8 ‰ en Seine-Saint-Denis, un peu moins de 1 ‰ dans le Val-de-Marne, dans les Hauts-de-Seine et dans le Val-d'Oise.

Carte 8.

Taux de création d'associations sportives par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

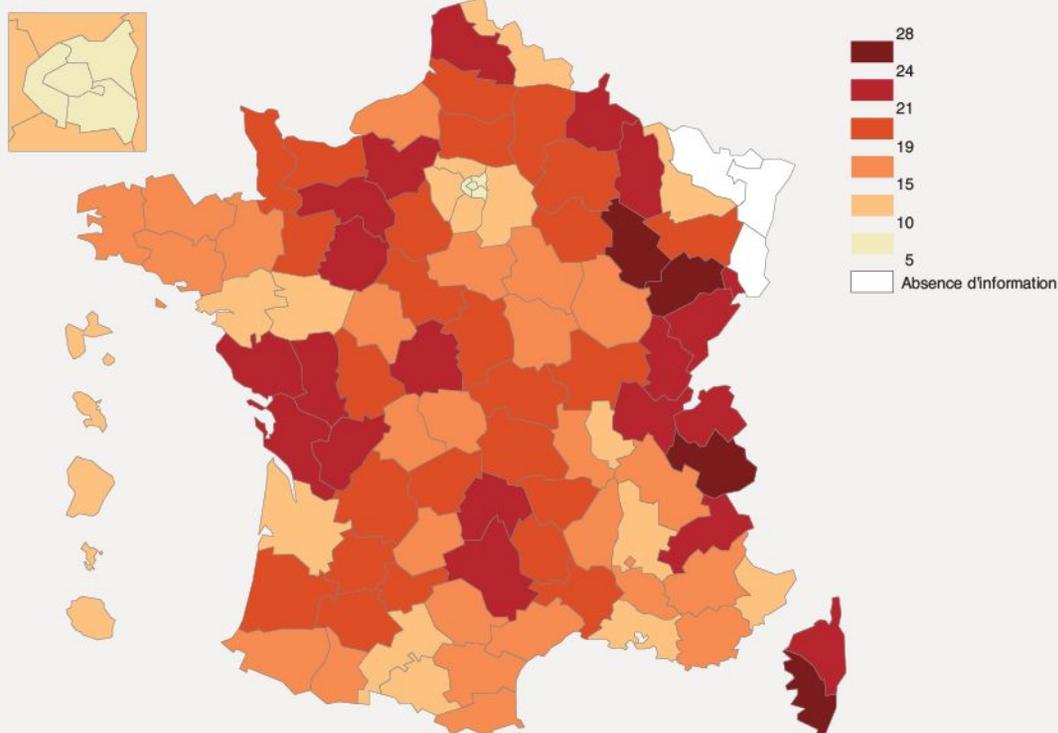
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

365. Si, dans le cas des loisirs, il y avait quelques nuances entre la carte des départements selon la part occupée par ce domaine dans les créations totales d'associations et celle relative au taux de création d'associations dans ce même domaine, il était impossible de parler pour autant de dissonances majeures. S'agissant du sport, le profil des classements départementaux selon les deux indicateurs s'avère en revanche vraiment très différent [→ Carte 9]. En effet, lorsqu'il s'agit des parts des associations sportives dans les créations, le Sud de la France n'apparaît plus comme l'aire privilégiée. Certes, la Corse-du-Sud (28 % des créations sont dans le domaine

sportif contre 15,8 % au niveau national) occupe la tête du classement comme elle l'occupe pour les taux de création, mais elle est désormais suivie de près par la Haute-Saône (27 % également) et la Haute-Marne (26 %). La plupart des départements à forte part de créations sportives dans les créations totales se situent approximativement désormais sur une verticale qui va des Hautes-Alpes aux Ardennes et sur un arc qui s'étend du Pas-de-Calais aux Charentes. En revanche, c'est bien encore la couronne parisienne qui est la plus mal classée et c'est à Paris même que la part des créations d'associations sportives est la plus faible : elle est de 5 %.

Carte 9.

Part des créations d'associations dans le domaine sportif dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

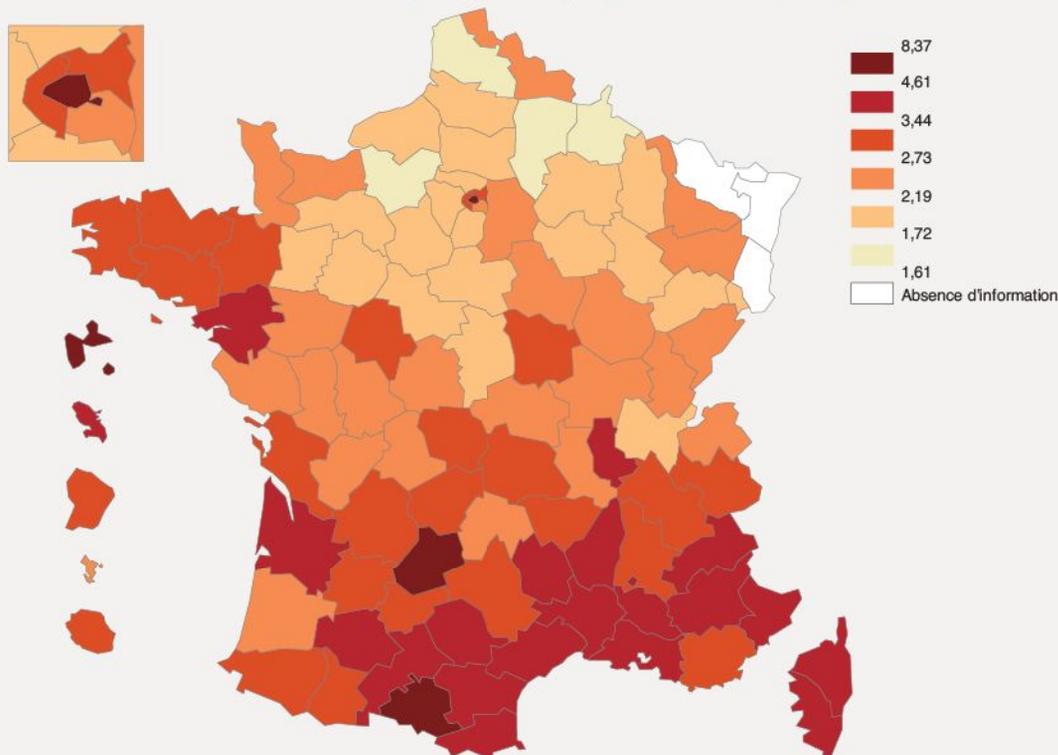
UN TAUX TRÈS ÉLEVÉ DE CRÉATION D'ASSOCIATIONS CULTURELLES À PARIS

366. Alors qu'au niveau national, le taux de création d'associations dans la culture est de 3 ‰, il s'élève à 8,4 ‰ à Paris. Ce taux est également très élevé à la Guadeloupe (6,3 ‰). Les départements suivants sont un peu plus en retrait : Ariège et Lot (4,6 ‰), Alpes-de-Haute-Provence (4,5 ‰). Plus globalement,

abstraction faite de Paris, nous avons une carte de France où les départements situés sur et sous une ligne qui va de la Charente à la Savoie, auxquels il faut rajouter les départements de la région Bretagne et la Loire-Atlantique, mais aussi les DOM sauf Mayotte, s'opposent par leurs taux de création plus élevés aux départements situés au nord de ladite ligne où les taux sont plus bas [→ Carte 10]. Le Pas-de-Calais et l'Aisne, avec 1,6 ‰, ont les taux les plus faibles.

Carte 10.

Taux de création d'associations culturelles par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

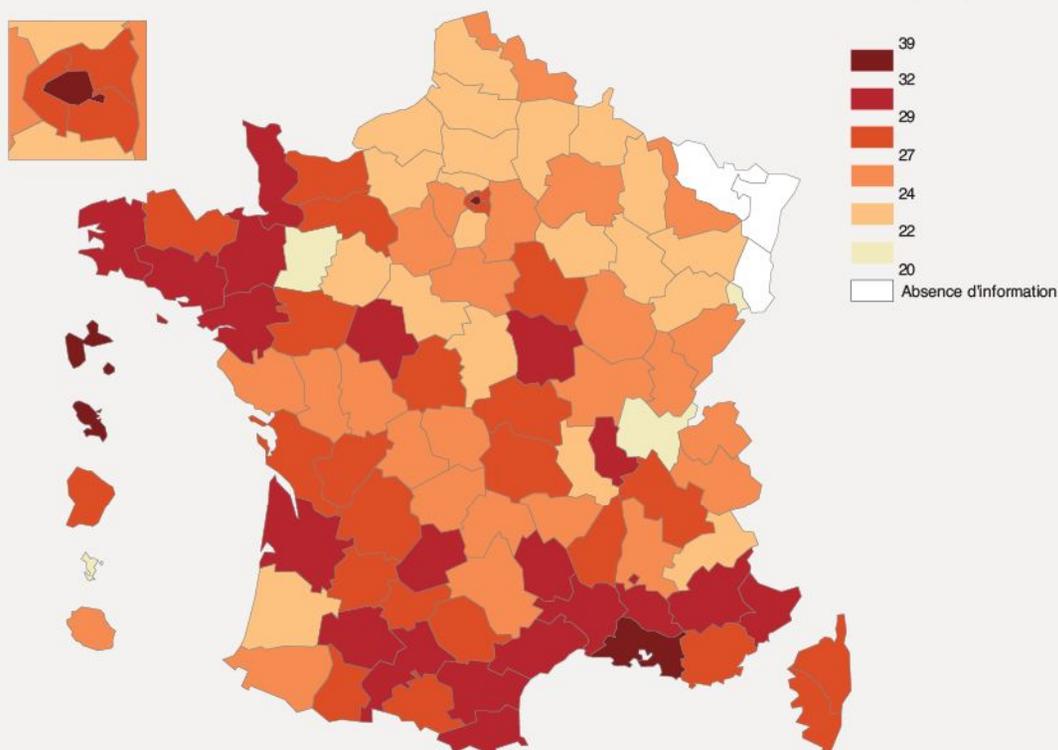
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

367. La répartition géographique des départements selon la part des associations culturelles dans les créations totales épouse *grosso modo* la carte des taux de création dans ce domaine, avec pour zones de force Paris et ses départements limitrophes, le Sud de la Métropole, la Loire-Atlantique et les quatre départements bretons auxquels il faut désormais ajouter la Manche et enfin les deux départements des Antilles françaises plus la Guyane [→ Carte 11]. Certes, il y a bien quelques variations par rapport à la Carte 10 précédente : par exemple, l'Ariège

ne se signale plus par sa position en haut de classement. Mais tout bien considéré, ces variations ne remettent pas en cause les tendances globales. Au niveau national, la part de la culture dans les créations associatives est de plus de 28 %. Elle atteint 39 % à Paris, 34 % en Guadeloupe, 32 % en Martinique et dans les Bouches-du-Rhône. À l'autre extrémité de la distribution des départements, on trouve la Mayenne (20 %), Mayotte (21 %), l'Ain, le Territoire de Belfort, l'Eure et la Haute-Saône avec un peu moins de 22 %.

Carte 11.

Part des créations d'associations dans le domaine culturel dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

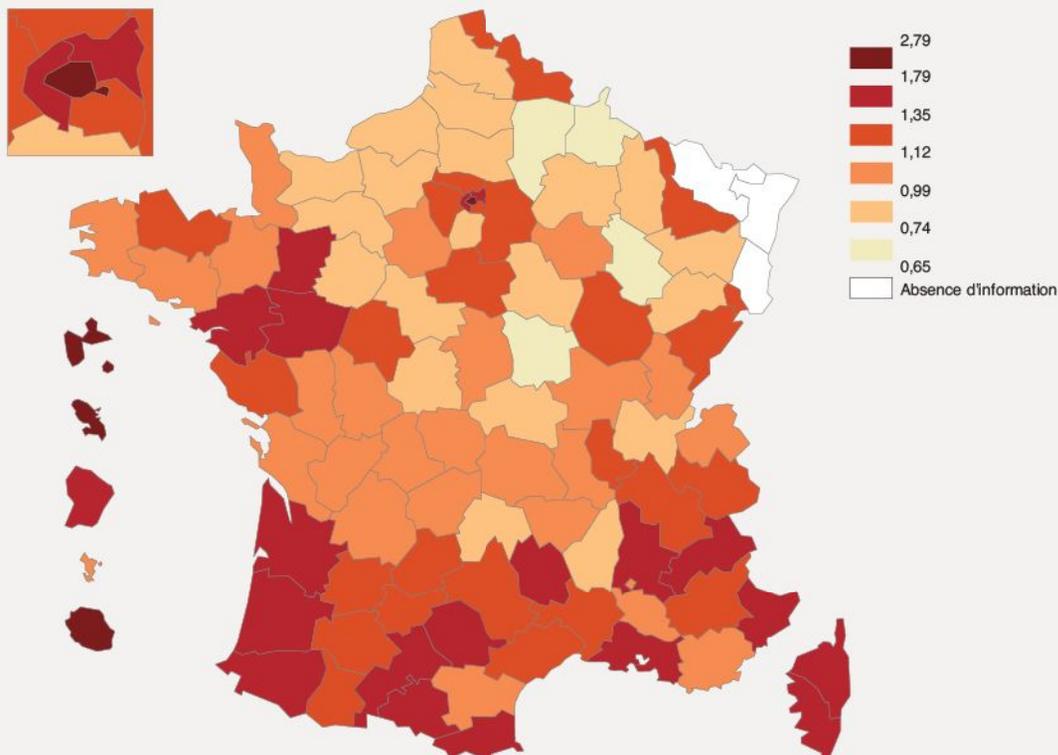
DES TAUX DE CRÉATION DANS L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ PLUS ÉLEVÉS DANS LES DOM ET AU SUD DE LA MÉTROPOLE

368. Les zones de force des créations d'associations dans le domaine du social et de la santé sont le Sud de la Métropole, Paris et ses départements limitrophes à l'exception de l'Essonne, les Pays

de la Loire (hors Sarthe) et les DOM hors Mayotte [\rightarrow Carte 12]. C'est la Guadeloupe qui vient en tête avec un taux de création de 2,8 ‰ (contre 1,2 ‰ pour la France entière). Ce département est suivi de la Martinique, de Paris (2,2 ‰) et de la Réunion (1,8 ‰). Les taux les plus faibles sont ceux des Ardennes, de la Nièvre, de l'Aisne et de la Haute-Marne (approximativement 0,7 ‰).

Carte 12.

Taux de création d'associations sociales et de santé par département, moyenne 2011-2021 (en ‰)



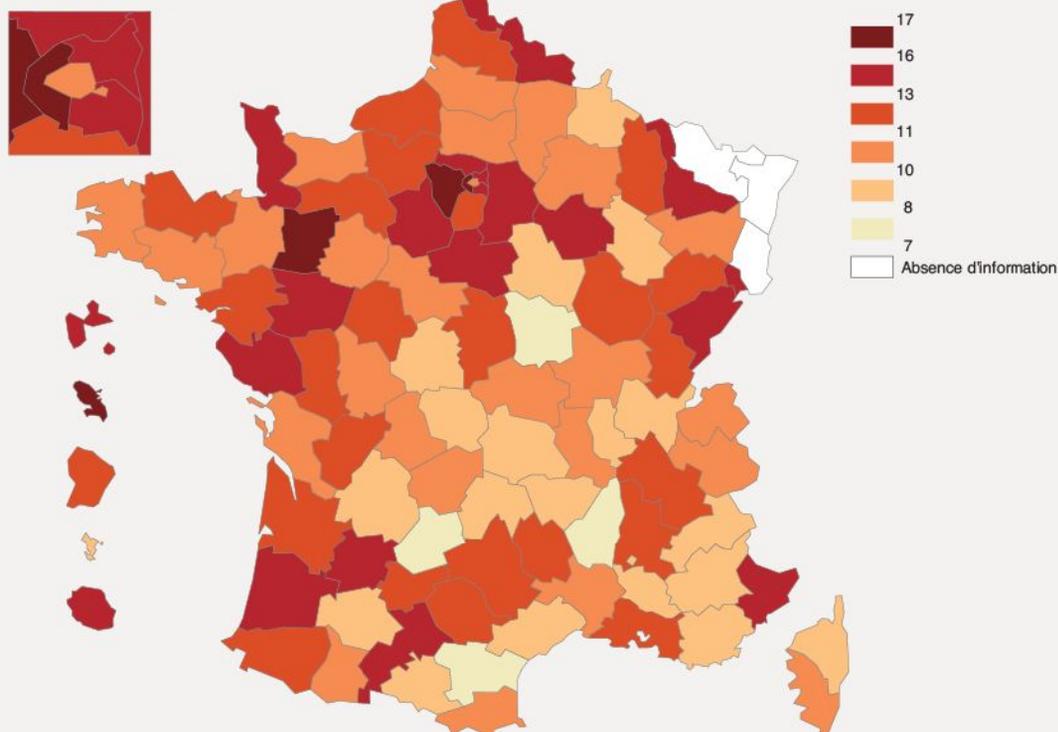
Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

369. Pour l'action sociale et la santé, le contraste est fort entre la localisation des départements selon la part de ce domaine dans les créations totales et celle selon leur taux de création. En effet, si les taux sont généralement plus élevés au sud de la Métropole, c'est au nord de la Loire que les parts sont globalement les plus fortes [→ Carte 13]. On notera toutefois que les départements des Antilles et la Réunion se situent dans la partie haute du classement comme

ils l'étaient pour les taux de création. C'est dans les Hauts-de-Seine que la part du social et de la santé est maximum, avec 17 % (contre un peu moins de 12 % dans la France entière), puis viennent la Martinique et la Mayenne (16 %) qui devancent les Yvelines, le Val-d'Oise et le Territoire de Belfort (un peu moins de 16 %). Les taux les plus bas sont ceux de la Nièvre, de l'Ardèche et de l'Aude (7 %) ainsi que ceux du Lot et du Vaucluse (8 %).

Carte 13.
Part des créations d'associations dans le domaine de l'action sociale et de la santé dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

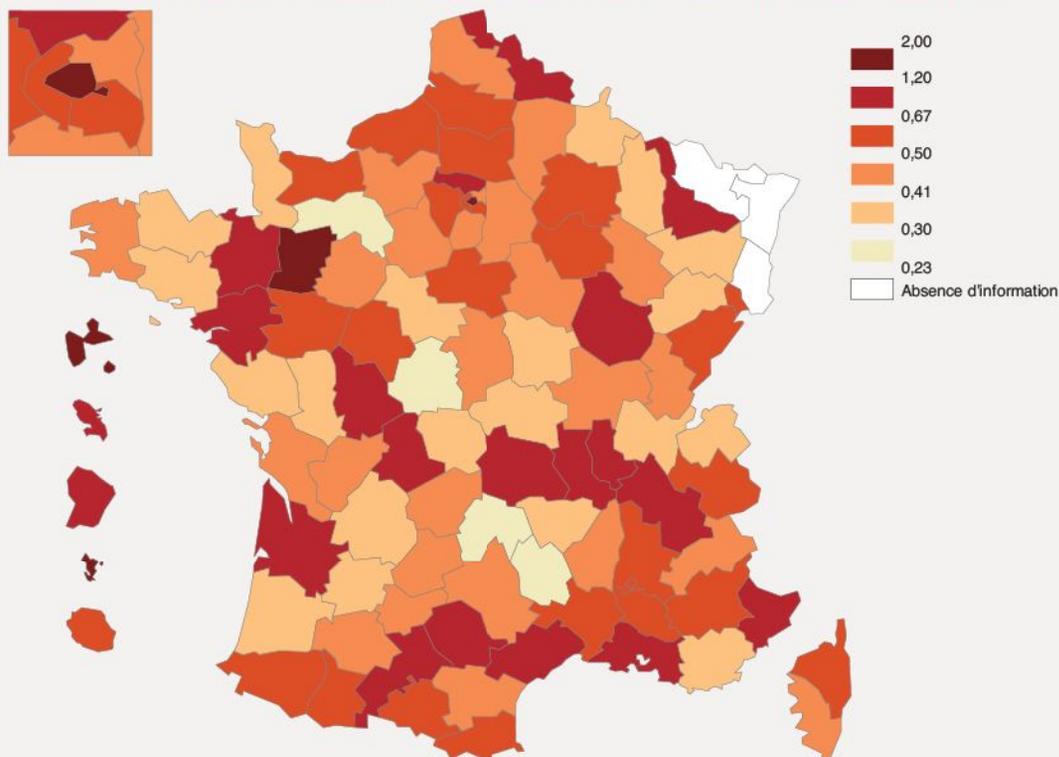
LES DÉPARTEMENTS À FORTS TAUX DE CRÉATION DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION SONT MOINS CONCENTRÉS GÉOGRAPHIQUEMENT

370. S'agissant des taux de création d'associations d'éducation et de formation, il est délicat d'opérer une partition géographique claire. Certes, les DOM se signalent par des taux élevés mais, en Métro-

pole, les départements qui partagent cette caractéristique apparaissent plutôt géographiquement disséminés [→ Carte 14]. Les quatre départements les mieux classés sont Paris (2 ‰), la Guadeloupe, Mayotte (un peu plus de 1,2 ‰ pour les deux) et la Mayenne (un moins de 1,2 ‰). Les départements ayant les plus faibles taux sont l'Orne et la Lozère (0,2 ‰) que précèdent de peu l'Indre, le Cantal et la Manche (0,3 ‰).

Carte 14.

Taux de création d'associations d'éducation et de formation par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



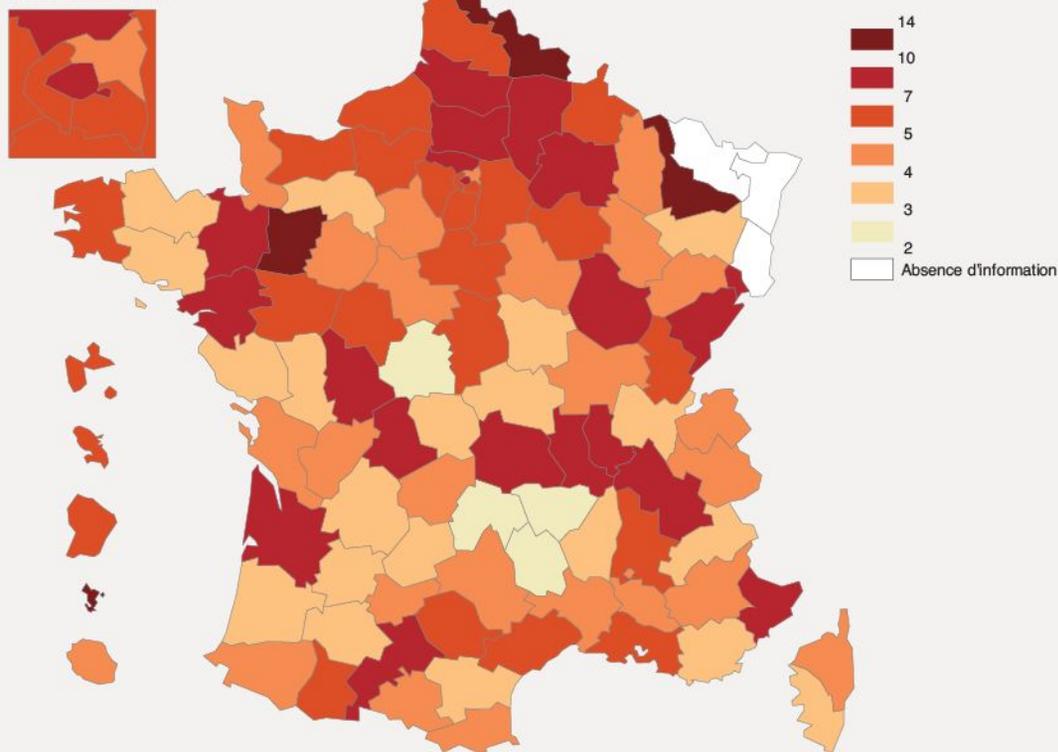
Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

371. La part du domaine de l'éducation et formation dans les créations totales d'associations est tendanciellement plus forte au nord de la Loire et plus faible au sud [→ Carte 15]. Ainsi, des 24 départements ayant les parts les plus basses dans ce domaine, seuls cinq se situent au nord d'une ligne Nantes-Pontarlier. C'est en Mayenne que cette part

est la plus forte (14 % contre 6 % dans la France entière). Puis viennent le Nord, avec 12 %, Mayotte (11 %) et la Meurthe-et-Moselle (10 %). À l'autre extrémité du classement pour ce domaine, on trouve la Lozère (moins de 2 %), le Cantal, l'Indre, la Haute-Loire et les Hautes-Alpes avec des parts un peu inférieures à 3 %.

Carte 15.
Part des créations d'associations dans le domaine de l'éducation et de la formation dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

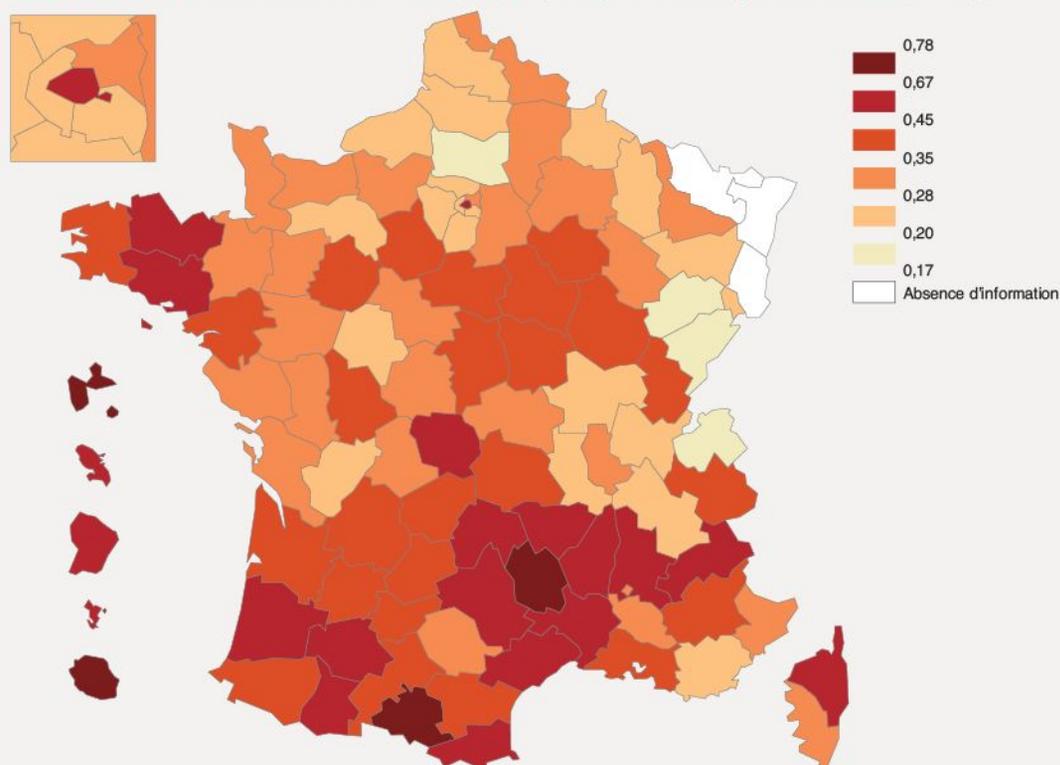
LES DOM EN TÊTE DES TAUX DE CRÉATION DANS LE DOMAINE DE LA CONDUITE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

372. Les taux de création dans le domaine de la conduite d'activités économiques et du développement local sont les plus bas de tous. L'examen de leur cartographie départementale fait néanmoins apparaître les DOM comme une zone de force des créations dans ce domaine [→ Carte 16]. Cela suggère qu'une telle dynamique répond à un fort besoin de développement local. En Métropole, c'est plutôt au sud d'une ligne Bordeaux-Chambéry que se concentrent les départements à plus forts taux

de création. Au nord de la Loire, Paris, la Bretagne et plusieurs départements de la région Bourgogne-Franche-Comté, auxquels il faut ajouter la Sarthe, l'Eure-et-Loir et le Loiret connaissent des taux plus ou moins nettement supérieurs à la moyenne. Le taux le plus important est celui de la Guadeloupe. Il est de 0,8 ‰ contre 0,4 ‰ pour la France entière. L'Ariège le suit de près avec 0,7 ‰. Puis viennent la Réunion, la Lozère et la Guyane (un peu moins de 0,7 ‰). Les deux autres DOM ne sont pas très loin derrière puisque Mayotte se situe au 7^e rang (0,6 ‰) et la Martinique au 10^e avec plus de 0,5 ‰. En bas de classement, se trouvent l'Oise, la Haute-Saône et la Haute-Savoie avec un taux de moins de 0,2 ‰.

Carte 16.

Taux de création d'associations d'activités économiques par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

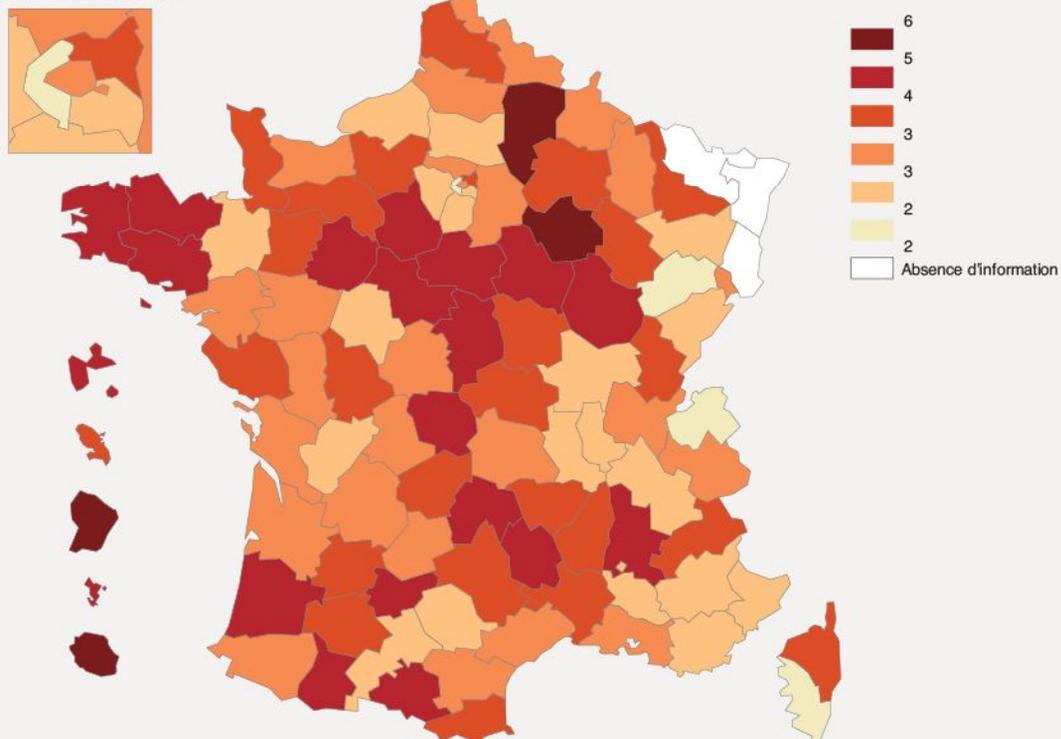
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Phlcarto : <http://phlcarto.free.fr>.

373. En ce qui concerne la part des créations dans ce domaine de la conduite d'activités économiques, les DOM, et tout particulièrement la Réunion, la Guyane ainsi que la Guadeloupe, se signalent à nouveau en occupant le haut du classement des départements [→ Carte 17]. Au niveau métropolitain, parmi les 20 départements à plus fortes parts de création dans ce domaine, 11 se situent sur ou

à proximité d'un axe Brest-Dijon. Dans la moitié nord, il faut leur ajouter l'Aisne. Le reste de ces départements les mieux placés est dispersé dans la moitié sud. C'est la Réunion qui est en tête de ce classement avec une part de 6 %, devant l'Aube, la Guyane et l'Aisne (un peu plus de 5 %). En fin de classement, nous avons la Haute-Savoie et la Corse avec une part de 2 % seulement.

Carte 17.

Part des créations d'associations dans le domaine des activités économiques dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

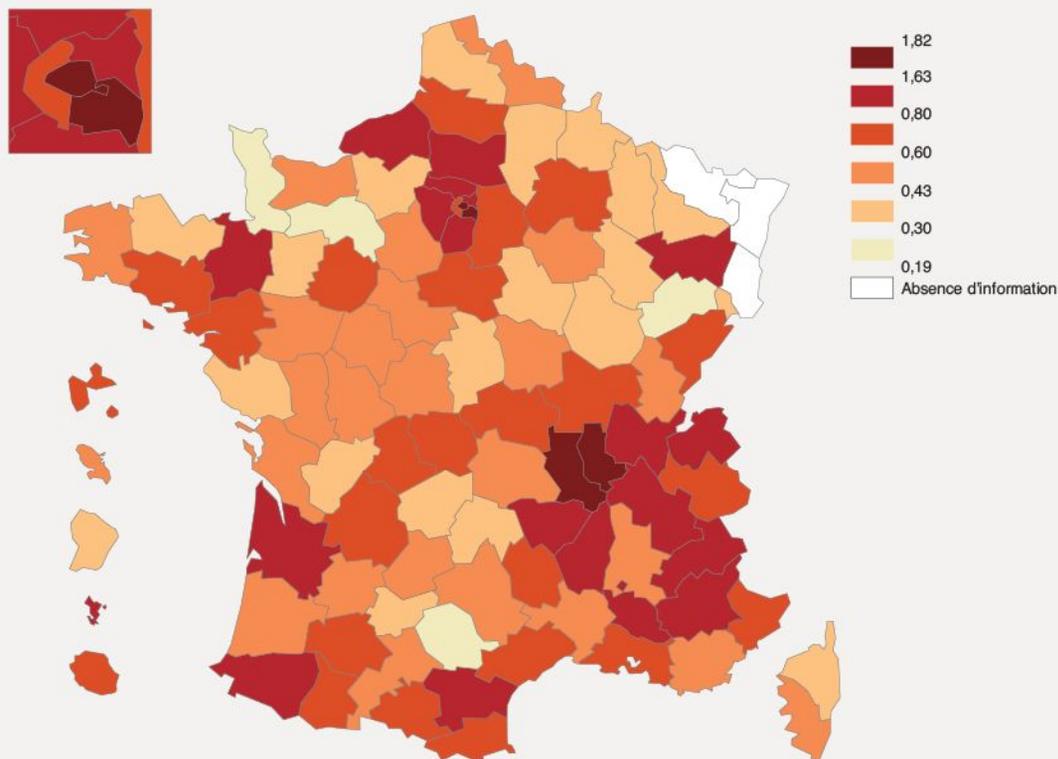
LES TAUX DE CRÉATION DANS LES AMICALES PLUS ÉLEVÉS DANS LA RÉGION PARISIENNE ET DANS LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

374. La diversité interne de ce domaine a été évoquée au début de ce chapitre. La Carte 18 fait plus particulièrement apparaître deux aires géographiques où les taux de création sont plus élevés qu'ailleurs. La première est la région parisienne avec un prolongement vers l'Oise et la Seine-Maritime. La seconde est constituée d'une partie des départements de la région

Auvergne-Rhône-Alpes et des départements non méditerranéens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est le Rhône qui détient le taux de création le plus élevé dans ce domaine. Il est légèrement supérieur à 1,8 ‰ (contre 0,8 ‰ pour la France entière) et devance ceux de Paris et du Val-de-Marne (plus de 1,7 ‰). Suivent la Loire (1,6 ‰), l'Essonne (1,5 ‰), l'Ardèche et la Haute-Savoie (1,4 ‰). La Manche est le département dont le taux de création dans ce domaine est le plus faible (à peine 0,2 ‰). La Haute-Saône et l'Orne la précèdent de peu.

Carte 18.

Taux de création d'amicales par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

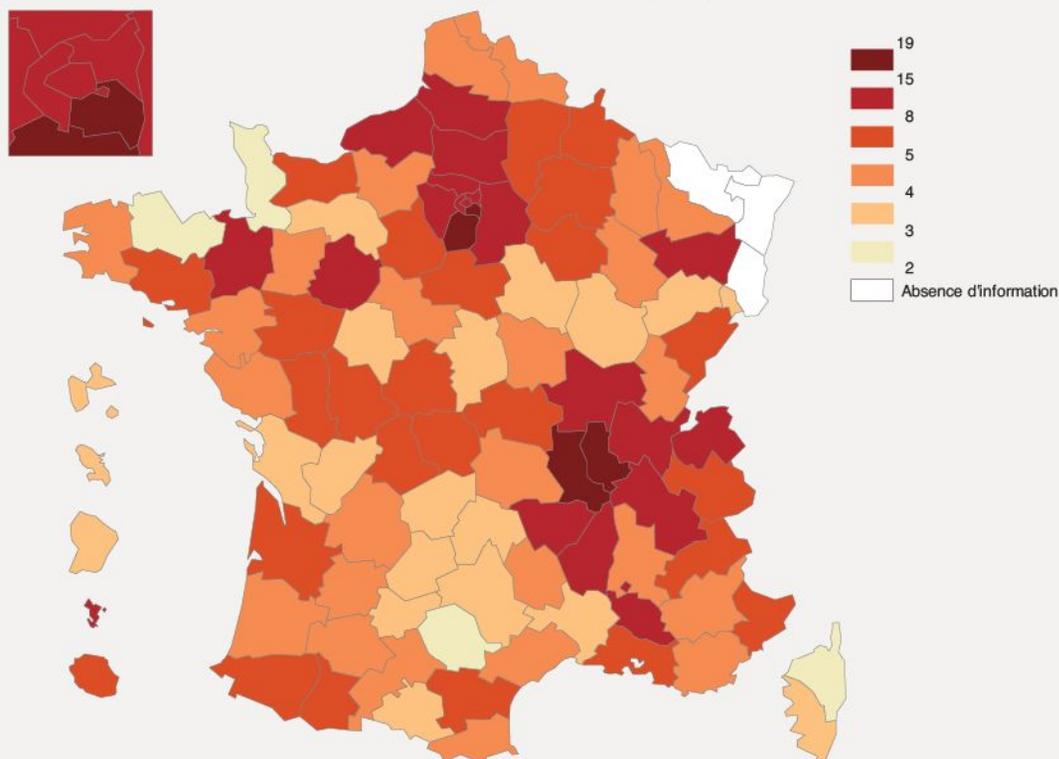
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

375. Dans le cas des amicales, la Carte 19, relative à la part qu'occupe ce domaine dans les créations totales des départements n'est pas sans rappeler celle concernant les taux de création. C'est dans le Val-de-Marne qu'elle est la plus élevée (19 % contre 7 % au niveau national). Suivent l'Essonne (18 %), la

Loire (17 %), le Rhône et le Val-d'Oise (15 %). Les départements pour lesquels ces parts sont les plus faibles sont le Tarn et la Manche (2 %), les Côtes-d'Armor et la Haute-Corse (3 %).

Carte 19.

Part des créations d'amicales dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

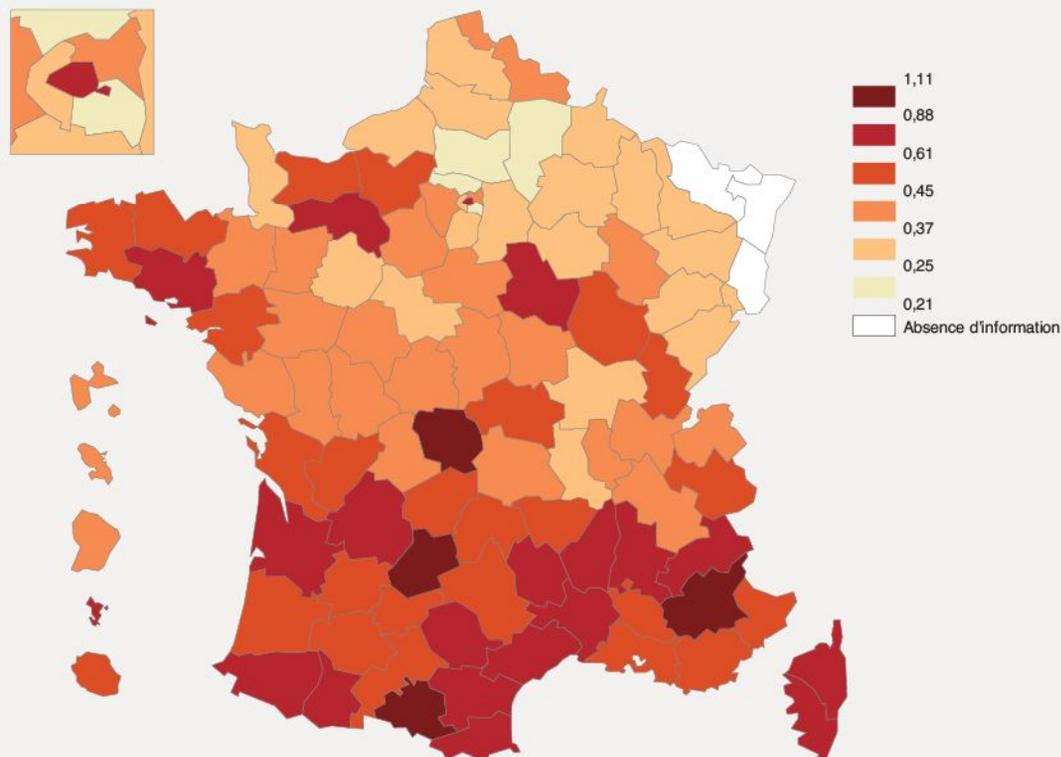
DE PLUS FORTS TAUX DE CRÉATION D'ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE SUD DE LA MÉTROPOLE

376. Bien que relevant de la défense de causes, l'environnement a été isolé ici pour mieux cerner les terres d'élection d'un domaine qui, cela a été souligné plus haut, a vu sa part augmenter au niveau national dans le total des créations. La Carte 20 montre que les départements à taux élevés de création dans ce domaine se situent plus souvent dans la moitié sud de la Métropole que dans sa moitié nord, exception faite de plusieurs départements de l'Ouest (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan, Loire-

Atlantique), normands (Calvados, Eure et Orne) et de la région Bourgogne-Franche-Comté (Yonne, Côte-d'Or et Jura). Dans les DOM, seules Mayotte et la Réunion connaissent un taux de création d'associations environnementales supérieur à la moyenne française. C'est bien dans le Sud de la Métropole que l'on trouve les cinq départements arrivant en tête pour ce domaine : les Alpes-de-Haute-Provence (1,1 ‰) contre à peine 0,5 ‰ pour la France entière, la Creuse (1 ‰), l'Ariège, le Lot et la Drôme (un peu moins de 0,9 ‰). C'est dans le Val-de-Marne que le taux de création de ce type d'association est le plus faible (légèrement plus de 0,2 ‰). Il est précédé de peu par l'Aisne, le Val-d'Oise et l'Oise.

Carte 20.

Taux de création d'associations environnementales par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

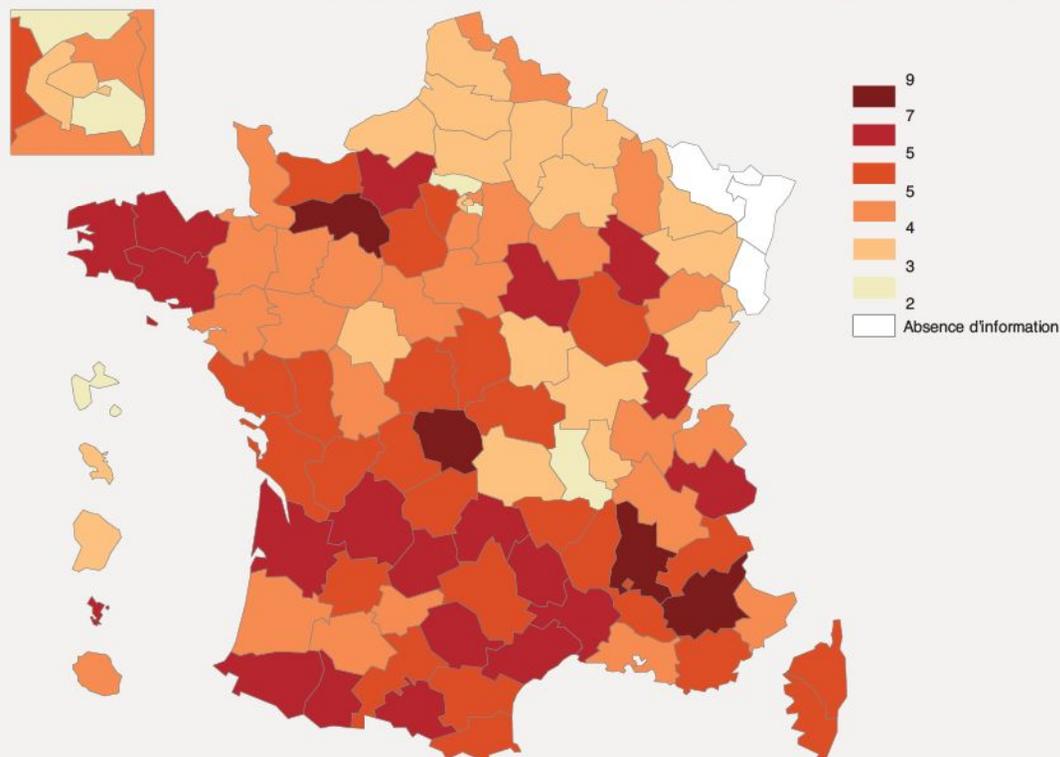
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

377. L'examen des parts de l'environnement dans les créations totales conduit à des constats très proches de ceux concernant les taux de création [→ Carte 21]. Il y a toutefois quelques nuances. Par exemple Paris, qui se situait au 15^e rang des taux de création dans ce domaine, avec un taux (0,7 ‰) supérieur au taux national, n'est plus qu'à la 93^e place concernant la part de l'environnement dans les créa-

tions totales, avec une part inférieure à celle de la France entière. Par ailleurs, c'est désormais un département du nord de la Loire, l'Orne, qui a la part la plus importante d'associations environnementales dans les créations totales (9 %). Elle précède la Creuse (8 %), les Alpes-de-Haute-Provence (un peu plus de 7 %), la Drôme et l'Eure (un peu moins de 7 %).

Carte 21.

Part des créations d'associations dans le domaine environnemental dans les créations totales, 2011-2022 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

DE L'UTILITÉ DE DISTINGUER TAUX DE CRÉATION PAR DOMAINE ET PART DES DOMAINES DANS LES CRÉATIONS TOTALES

378. À l'issue de ce tour d'horizon des créations d'associations par domaine d'activité, il apparaît que si les cartes illustrant les différences de taux de création par domaine d'activité et celles relatives aux parts des créations des domaines dans les créations totales peuvent assez bien coïncider dans plusieurs cas, il en est d'autres où elles diffèrent, parfois assez nettement. En d'autres termes, comme cela a été noté plus haut,

un faible taux de création dans un domaine peut s'accompagner d'une part relativement importante de ce domaine dans les créations totales dès lors que le taux global de création est lui-même faible. Et inversement, un taux de création plutôt élevé dans un domaine peut s'accompagner d'une part relativement limitée de ce domaine dans les créations totales si le taux global de création est fort. Dans ces circonstances, le choix de l'indicateur relèvera du type d'intérêt qui est porté à l'examen des créations. Si l'attention se concentre sur le dynamisme des créations par domaine, les comparaisons départementales

en termes de taux de création seront préférées. Si ce sont les différences en termes de priorités implicites concernant les créations associatives qui sont privilégiées, il est utile de considérer les parts des domaines dans les créations totales.

379. Soulignons, pour clore cet examen, que la variabilité interdépartementale des taux de création n'est pas la même dans tous les domaines d'activité. En statistique, cette variabilité se mesure à l'aide d'un indicateur de dispersion. Il existe différents indicateurs de dispersion. Ici, nous avons utilisé le coefficient de variation¹³. L'exercice montre que, le domaine « autre » étant mis de côté¹⁴, c'est pour les taux de création d'amicales que la dispersion interdépartementale est la plus forte. Ce domaine est suivi de l'éducation et formation, puis de la défense de causes, droits et intérêts hors environnement. Deux domaines présentent une dispersion interdépartementale plus faible : il s'agit du sport et de l'action sociale et sanitaire, ce dernier domaine présentant l'indice de dispersion le plus faible. En d'autres termes, sur la base des taux de création par domaine d'activité, les départements se distinguent entre eux davantage à l'aune des créations d'amicales et d'associations d'éducation et formation qu'ils ne le font à l'égard des créations dans l'action sociale ou dans le sport.

¹³. Le coefficient de variation est un indicateur de dispersion relative. C'est le rapport de l'écart type à la moyenne de la série (ici la série des taux de création dans un domaine particulier). Plus le coefficient de variation est faible et plus les données sont groupées autour de la moyenne, plus il est fort et plus elles sont étendues autour de cette moyenne.

¹⁴. Il reste que, dans le secteur « autre » qui devrait avoir une vocation résiduelle, le taux de création d'associations connaît également d'amples fluctuations. C'est même ce domaine qui a la plus forte dispersion. Ce taux est à son minimum dans la Somme avec moins de 0,1 ‰ et à son maximum dans le Var avec 0,9 ‰. Ces écarts suggèrent que l'affectation des domaines aux créations associatives peut varier d'un département à l'autre et que des créations classées en « autre » dans certains départements se retrouveront dans des domaines différents ailleurs. Une telle réalité, qu'il est impossible de vérifier dans l'état présent, serait évidemment susceptible d'introduire un léger biais dans ces comparaisons interdépartementales par domaine.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE AU NIVEAU DES DÉPARTEMENTS

380. Au début de ce chapitre, nous avons observé que les créations d'associations mesurées au niveau national avaient été affectées par la crise de la Covid-19. Il s'agit désormais d'examiner dans une perspective comparative l'intensité des effets de ce contexte sanitaire problématique à l'échelon des départements.

UNE BAISSÉ PRESQUE GÉNÉRALE DES CRÉATIONS EN 2020, UNE LÉGÈRE REPRISE EN 2021

381. Nous empruntons ici la démarche mise en œuvre pour la France entière. Sont notamment examinées les évolutions des créations de 2020, 2021 et 2022 par rapport à celles de 2019, l'année précédant la crise ainsi que par rapport à la moyenne de celles des trois années précédentes (2017 à 2019). Les évolutions relatives aux indicateurs utilisés sont présentées pour chaque département dans le Tableau F de l'annexe à ce chapitre.

382. En 2020, la quasi-totalité des départements ont connu une diminution de leurs créations associatives. Seules font exception la Lozère et l'Essonne¹⁵. Il reste toutefois que cette diminution a été d'une ampleur très inégale selon les cas. Dans 39 départements, son taux a été supérieur à 20 % ; dans 46 autres, il a été compris entre 10 et 20 % ; et il est resté inférieur à 10 % dans les 11 restants. Si l'on prend comme références non pas les créations de 2019, mais les créations moyennes annuelles des trois années précédant le déclenchement de la crise sanitaire, une nouvelle fois deux départements échappent à la baisse des créations en 2020. Si l'Essonne figure encore parmi les deux exceptions, la seconde n'est plus

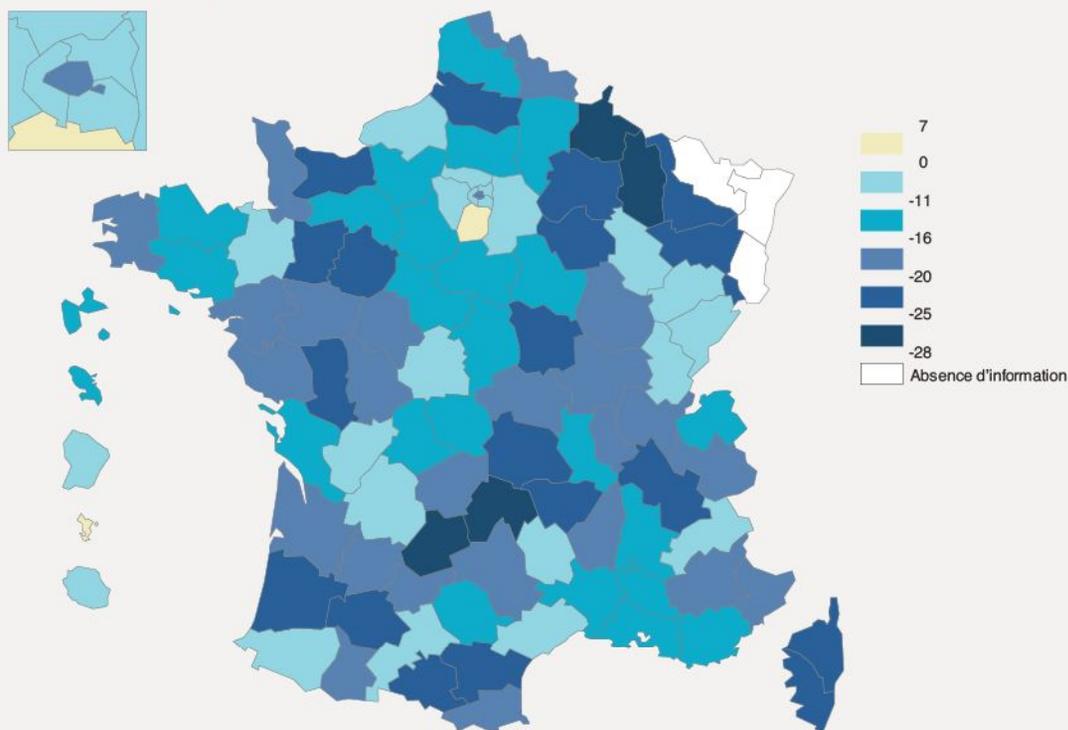
¹⁵. Le cas de la Lozère est un peu particulier, car ce département avait connu une diminution assez sérieuse de ses créations d'associations en 2018 et 2019.

la Lozère, mais Mayotte. De nouveau, les baisses présentent une grande disparité selon les départements [→ Carte 22]. Le Lot, le Cantal, la Meuse et les Ardennes sont ceux pour lesquels les diminutions sont les plus élevées en termes relatifs (entre

-25 % et -28 %). La Lozère, la Seine-Saint-Denis et la Dordogne connaissent quant à elles les diminutions les plus faibles. Dans leur cas, les créations en 2020 sont presque égales à la moyenne des trois années antérieures.

Carte 22.

Évolution des créations d'associations par département en 2020 par rapport à la moyenne annuelle des créations sur 2017-2019 (en %)



383. L'année 2021 marque un commencement de reprise des créations d'associations par rapport à l'an-

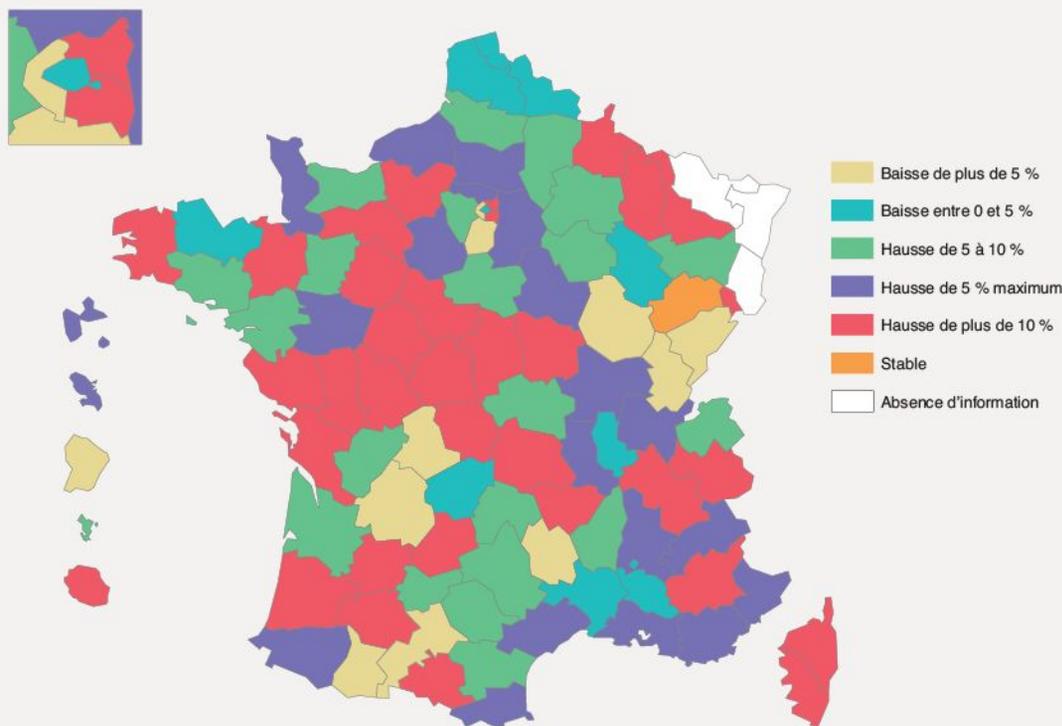
née précédente, mais ce mouvement n'est pas général. 77 départements ont connu cette reprise tandis

que 20 ont subi une baisse. Le 98^e département (la Haute-Saône) a eu le même nombre de créations au cours des deux années consécutives. Parmi les 77 premiers, les taux de croissance de 2021 par rapport à 2020 s'avèrent très inégaux [→ Carte 23]. Ils dépassent les 10 % dans 34 d'entre eux et même les 20 % dans les Ardennes, les Alpes-de-Haute-Provence, les Landes, le Loir-et-Cher ainsi que la Haute-Loire et atteignent 31 % dans l'Orne. Dans le même temps, le taux de croissance n'a pas dépassé les 5 % dans 21 autres départements et pour certains

de ces derniers, comme le Val-d'Oise, la Seine-Maritime, la Seine-et-Marne et l'Hérault, l'augmentation est si faible que leur situation peut être assimilée à celle de la Haute-Saône où le nombre de créations est resté stable en 2021 par rapport à 2020. Parmi les 20 départements pour lesquels le nombre de créations a baissé, la variabilité des situations n'est pas moindre. Il en est 11 qui ont connu une diminution de leurs créations de plus de 5 % en 2021, et cette baisse a même dépassé les 10 % dans les Hautes-Pyrénées (-16 %) et la Guyane (-12 %).

Carte 23.

Évolution des créations d'associations par département en 2021 par rapport à 2020 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : en 2021, le Doubs et le Jura font partie des départements dans lesquels les créations d'associations ont diminué de plus de 5 % par rapport à 2020.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

384. Un examen attentif fait apparaître une corrélation négative entre le taux d'évolution des créations en 2020 par rapport à 2019 et celui de 2021 par rapport à 2020¹⁶. En d'autres termes, l'amélioration de la situation en 2021 par rapport à l'année précédente aurait eu tendance à être plus nette là où les créations d'associations avaient été le plus affectées en 2020. Et en effet, parmi les départements qui ont connu un taux de croissance de leurs créations associatives en 2021 supérieur à 20 %, six avaient subi une baisse de plus de 20 % en 2020 par rapport à 2019 et le septième (l'Orne) avait vu lesdites créations diminuer de 19 %. À l'inverse, parmi les 11 départements dont le recul des créations en 2021 a dépassé les 5 %, deux avaient connu une augmentation de celles-ci en 2019 (Lozère et Essonne) et trois (Dordogne, Haute-Garonne et Jura) une diminution plutôt faible (inférieure à 10 %) comparativement à la majorité des évolutions cette année-là. Mais il ne s'agit là que d'une tendance et non d'une relation systématique. Ainsi le département des Hautes-Pyrénées, qui a subi la plus forte baisse des créations en 2021, avait connu un recul

de celles-ci de 22 % en 2020 par rapport à 2019. La Guyane, second département le plus affecté par la baisse en 2021, avait connu une diminution de 17 % en 2020.

UNE REPRISE PLUS NETTE EN 2022

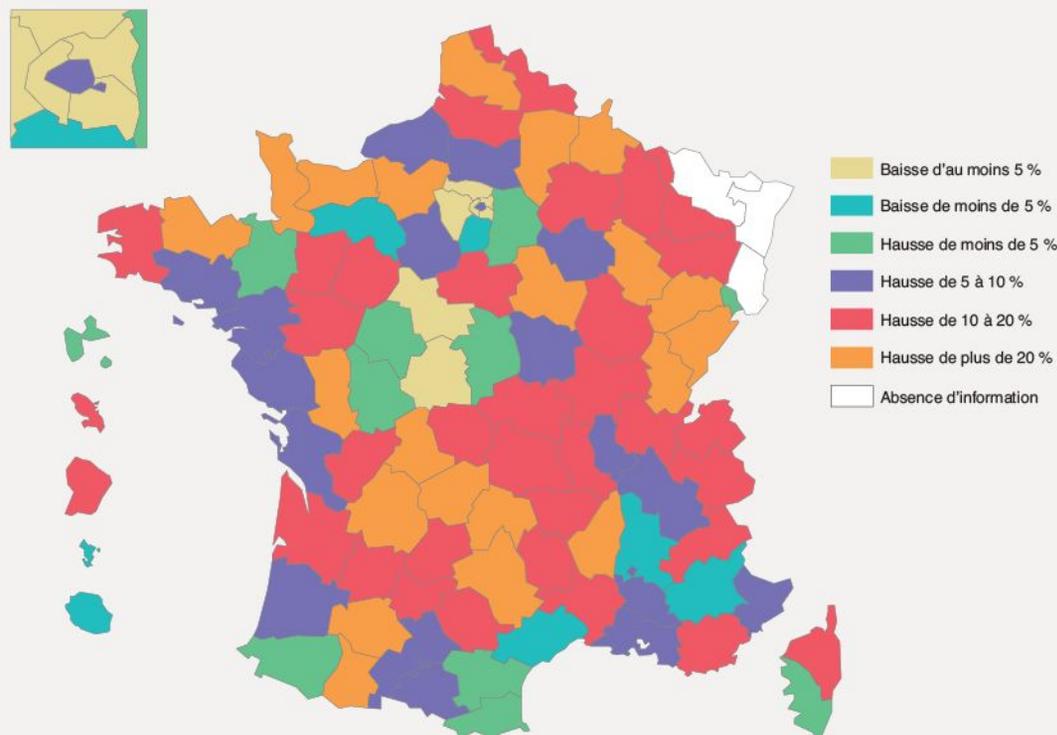
385. Au cours de l'année 2022, seuls 14 départements voient leur nombre de créations diminuer par rapport à 2021 [→ Carte 24]. Le pourcentage de cette diminution n'est supérieur à 5 % que dans la moitié d'entre eux (Seine-Saint-Denis, Yvelines, Hauts-de-Seine, Val-d'Oise, Val-de-Marne, Loiret et Indre). Parmi les 84 départements qui ont connu une augmentation de leurs créations en 2022, il en est pour qui cette évolution est modeste : pour 11 d'entre eux, elle est inférieure à +5 % et parfois négligeable. Mais pour 55 autres, l'évolution est sensible puisque supérieure à +10 % et même, pour 21 d'entre eux, supérieure ou égale à +20 %. Contrairement à la situation observée en 2021, il n'y a plus de corrélation linéaire négative entre l'évolution des créations en 2022 et celle de 2020¹⁷.

¹⁶. Le coefficient de corrélation linéaire est de -0,465 et donc modérément élevé même s'il est statistiquement très significatif (seuil de 0,0001). Rappelons que le coefficient de corrélation linéaire sert à mesurer la force d'une éventuelle relation linéaire entre deux variables numériques. La valeur de ce coefficient varie de -1 à +1. Plus il se rapproche de +1 et plus la relation linéaire positive entre les deux variables est forte. Plus il se rapproche de -1 et plus la relation linéaire négative est forte. Un coefficient égal à 0 signifie que les deux variables sont linéairement indépendantes. Corrélation n'est pas causalité. L'existence d'une corrélation ne signifie pas nécessairement l'existence d'une influence causale d'une variable sur l'autre. Enfin, un coefficient de corrélation doit être accompagné d'un test de significativité statistique qui évalue la fiabilité du résultat obtenu. Précisons également qu'un coefficient nul signifie l'absence d'une relation linéaire entre les deux variables, mais il peut exister d'autres types de relations entre les variables.

¹⁷. Il en existe une entre l'évolution des créations en 2022 et celle relative à l'année 2021, de nouveau négative, mais le coefficient est nettement plus faible (0,259) et avec un seuil de significativité statistique moins favorable (0,05).

Carte 24.

Évolution des créations d'associations par département en 2022 par rapport à 2021 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : l'Indre fait partie des départements dans lesquels les créations d'associations en 2022 ont diminué d'au moins 5 % par rapport à celles de 2021.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

386. Au début de l'année 2023, quel bilan global pouvons-nous tirer de la crise sanitaire en matière de créations d'associations dans les départements français ? Pour répondre à cette question, nous suggérons de comparer les nombres de créations recensées dans chaque département de 2020 à 2022 à ceux observés de 2017 à 2019, c'est-à-dire une période également triennale. Globalement, le nombre de départements pour lesquels les créations de 2020 à 2022 sont inférieures à celles de 2017 à 2020 l'emporte très nettement [→ Carte 25]. Ils sont néanmoins 11 départements

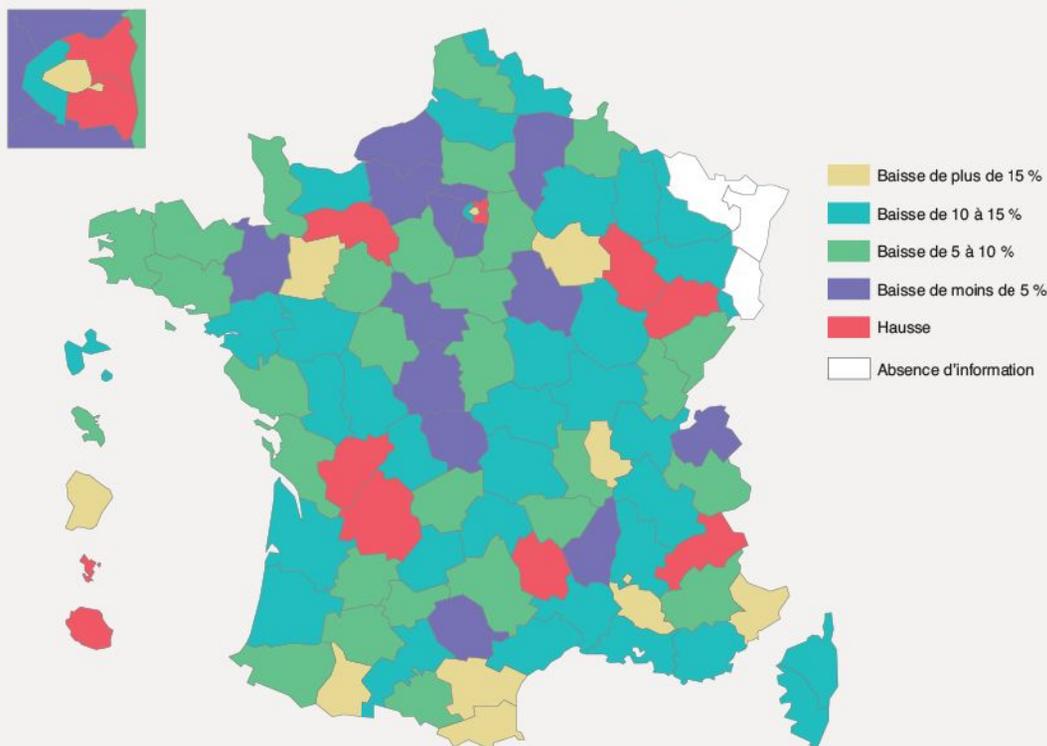
à afficher un surcroît de créations sur la période triennale la plus récente. Encore faut-il préciser que l'augmentation est négligeable (croissance inférieure à 1 %) dans quatre de ces départements (Val-de-Marne, la Réunion, Seine-Saint-Denis, Haute-Saône). Deux départements seulement ont vu croître leurs créations sur la seconde période d'au moins 5 % (Dordogne et Mayotte). Parmi les départements qui, de la première à la seconde période triennale, ont subi des baisses de créations, celles-ci sont inférieures à 5 % dans 14 d'entre eux. Mais pour 44 départements, le déficit de créa-

tions est de plus de 10 %. Parmi ces derniers, les plus affectés ont été les Hautes-Pyrénées (-23 %), les Alpes-Maritimes (-17 %), le Rhône, le Vau-

cluse, Paris et l'Aude (-16 %), l'Aube, les Pyrénées-Orientales, la Mayenne et la Guyane (diminution de plus de 15 %).

Carte 25.

Évolution des créations d'associations sur les années 2020-2022 par rapport à celles des années 2017-2019 (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : Paris fait partie des départements dans lesquels les créations d'associations sur la période 2020-2022 ont diminué de plus de 15 % par rapport à celles de 2017-2019.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

387. Il est délicat d'opérer une répartition géographique suggestive des différentes évolutions. Il est toutefois possible de remarquer qu'en Métropole, la part des départements les plus affectés, c'est-à-dire ceux où le déficit est supérieur à 10 %, est un peu plus forte dans les départements des cinq régions du Sud de la Métropole (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Côte

d'Azur et Corse). Ils sont en effet 25 sur 45 dans ce cas (soit 56 %) tandis que, dans les huit autres régions métropolitaines, ils ne sont que 17 sur 48 (soit 35 %)¹⁸.

¹⁸. Les huit régions du nord sont la Bretagne, la Normandie, les Pays de la Loire, le Centre-Val de Loire, les Hauts-de-France, l'Île-de-France, le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté. Ces huit régions représentent 51 départements dont 48 sont ici considérés puisque les départements d'Alsace et la Moselle ne sont pas documentés.

388. Pour les DOM, la Guadeloupe et la Guyane font également partie de ces départements à fort déficit. Nous avons vu plus haut que, pour la Métropole, les taux de création élevés ont tendance à se situer dans la partie sud. Y aurait-il donc une corrélation négative entre les taux de création départementaux et les évolutions en pourcentage des créations entre 2017-2019 et 2020-2022 ? Autrement dit, peut-on penser que l'impact de la crise sanitaire a été plus défavorable dans les départements qui étaient les plus dynamiques dans leur démographie associative ? Pour tester cette hypothèse, nous avons calculé le coefficient de corrélation linéaire entre ces évolutions et les taux de création moyens calculés sur la période immédiatement antérieure à la crise sanitaire, à savoir 2017-2019. Ce coefficient est effectivement négatif, mais faible (égal à -0,222) et ne permet pas de donner véritablement crédit à l'hypothèse.

LES DISSOLUTIONS DÉCLARÉES DANS LES DÉPARTEMENTS

389. Une mise en garde a été faite plus haut dans ce chapitre à propos des dissolutions. Outre que celles ici quantifiées sont celles qui sont déclarées, nous avons observé que leurs effectifs ne sont pas insensibles à la gestion des services préfectoraux en charge des associations. Nous n'y reviendrons pas si ce n'est pour rappeler que les comparaisons départementales qui sont faites doivent être regardées avec précaution.

DES SITUATIONS DISPARATES

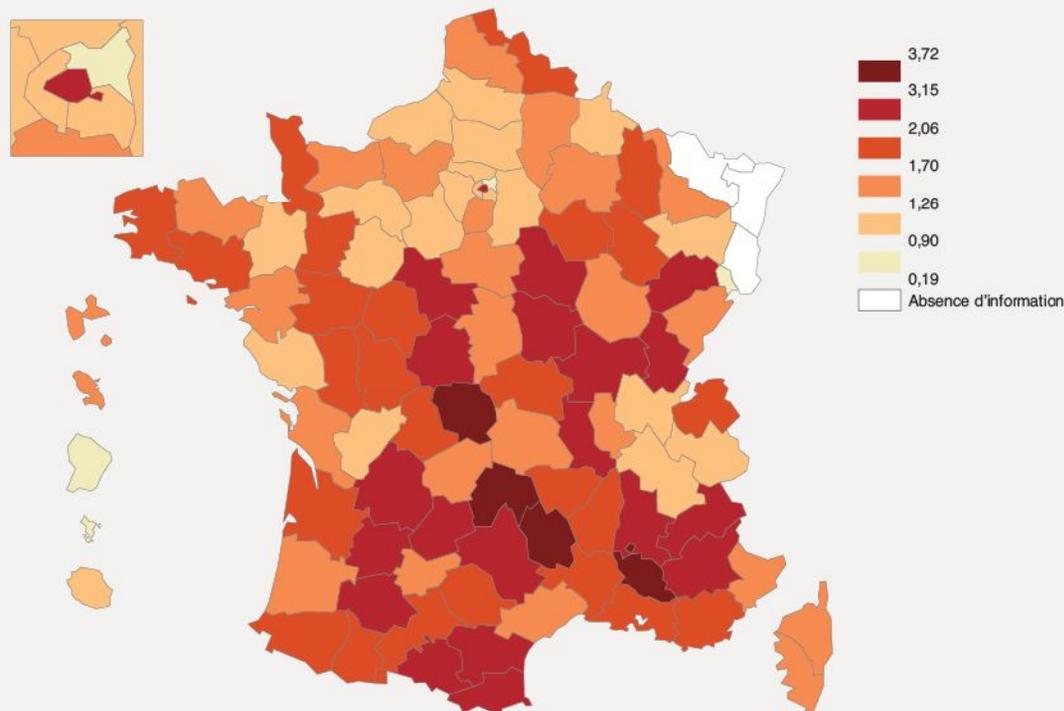
390. Les taux départementaux de dissolution présentés ici sont les moyennes des 12 taux annuels de 2011 à 2022¹⁹. Leur examen fait apparaître de sérieuses disparités entre départements [[→ Carte 26](#)]. De prime abord, la tentation peut être grande d'opérer un rapprochement avec la cartographie des taux départementaux de création [[→ Carte 1](#)]. En effet, parmi les 24 départements ayant les taux de dissolution les plus élevés, 16 appartiennent aux cinq régions du Sud de la Métropole (Nouvelle-Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Provence-Côte d'Azur et Corse) tandis que les autres régions métropolitaines réunies n'en comptent que huit. Le coefficient de corrélation linéaire entre le taux moyen de création et le taux moyen de dissolution sur la période est positif, mais d'un niveau faible (0,349)²⁰. Il faut se garder de tirer de ces constats des conclusions péremptoires, les départements à fort taux de dissolution se distinguant dans un nombre non négligeable de cas de ceux ayant un taux élevé de création. Ainsi les DOM, qui se distinguent majoritairement par des taux de création élevés, affichent au contraire de faibles taux de dissolution. Les départements corses sont dans une situation assez similaire tout comme la Gironde, le Gard, l'Ardèche, les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Atlantiques. À l'inverse, l'Oise, le Territoire de Belfort, les Yvelines ou la Sarthe connaissent de faibles taux de dissolution, mais aussi de faibles taux de création.

19. Sauf une nouvelle fois pour Mayotte dont le taux moyen est calculé sur la période 2014-2022.

20. Il est statistiquement significatif aux seuils de confiance traditionnels.

Carte 26.

Taux départementaux des dissolutions déclarées d'associations, moyenne 2011-2022 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

391. C'est dans la Creuse que le taux de dissolution est le plus élevé : il dépasse légèrement 3,7 ‰. Vient ensuite le Cantal (3,7 ‰) dont nous avons évoqué la particularité qu'il présente pour l'année 2021, puis la Lozère avec un taux de 3,3 ‰. Les départements à taux les plus bas sont Mayotte (0,2 ‰), la Guyane et la Seine-Saint-Denis (0,6 ‰), le Territoire de Belfort et la Sarthe (0,9 ‰), l'Oise (un peu moins de 1 ‰), la Seine-et-Marne, le Val-de-Marne et l'Ille-et-Vilaine (1 ‰).

LES DISSOLUTIONS EN TEMPS DE CRISE SANITAIRE

392. Nous avons déjà observé [→ Figure 86] que la crise sanitaire a été accompagnée d'une augmentation des dissolutions déclarées d'associations. Mais tous les départements ont-ils été affectés à l'identique ou bien, à l'image de ce qui prévaut pour les créations, les effets de la crise ont-ils été hétérogènes ? Pour répondre à cette question, la somme des dissolutions de 2020 à 2022 a été comparée à celle calculée sur la période 2017-2019. Les évolutions observées ont alors été réparties en tranches : baisse supérieure à 20 %,

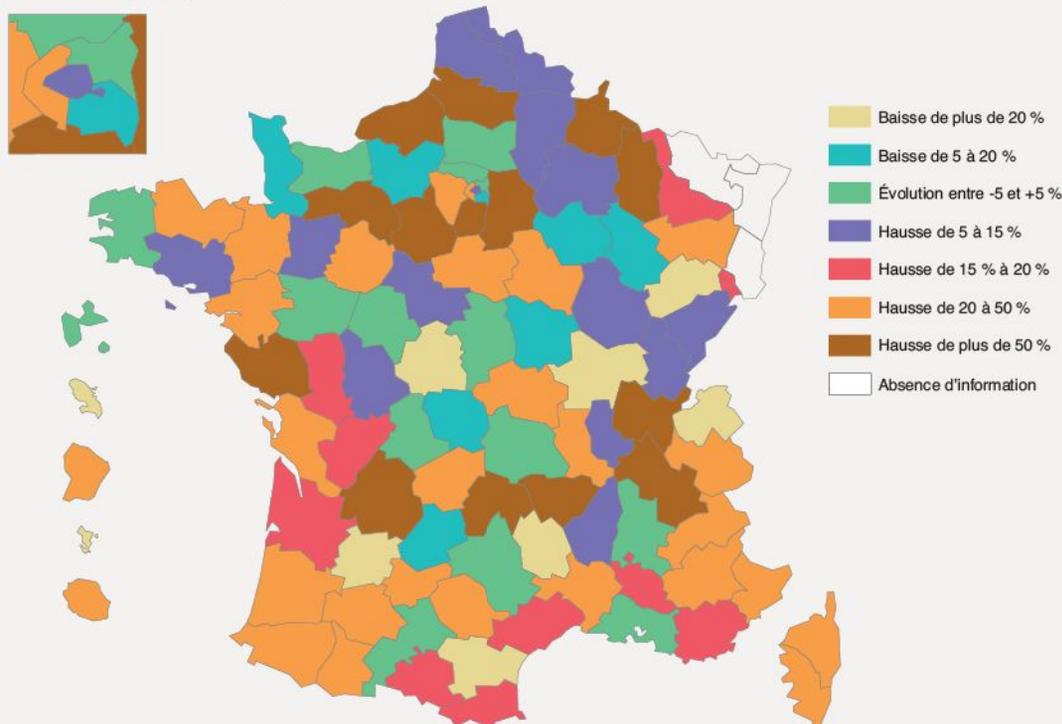
baisse comprise entre 5 et 20 %, situation de relative stabilité caractérisée soit par une baisse modérée (5 % tout au plus) soit par une augmentation limitée (5 % au maximum), augmentation de 5 à 15 %, augmentation de 15 à 20 %, augmentation de 20 à 50 % et augmentation supérieure à 50 %.

393. La représentation cartographique des départements ainsi obtenue montre une grande diversité des situations [→ Carte 27]. Un nombre non négligeable de départements a connu une diminution des dissolutions de 2020 à 2022 par rapport à la période

triennale précédente. Ils sont 24 dans ce cas. Si, pour certains d'entre eux, cette baisse est limitée et peut plutôt s'interpréter sur le mode de la stabilité, ce qui est déjà une situation digne d'être notée au regard de la tendance nationale (+17,5 %), elle est beaucoup plus nette pour d'autres puisqu'elle dépasse 20 % pour neuf d'entre eux. Elle est la plus sensible dans la Haute-Saône où la diminution est de 34 %. Elle est de 31 % à Mayotte, de 29 % dans l'Indre, de 26 % en Haute-Savoie et de 24 % en Martinique.

Carte 27.

Différence entre le nombre de dissolutions déclarées d'associations sur les années 2020-2022 et celles des années 2017-2019, par département (en %)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Lire : le Nord fait partie des départements qui ont connu, sur la période 2020-2022, une augmentation du nombre de dissolutions déclarées comprise entre 5 % et 15 % par rapport à 2017-2019.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

394. Il reste que la situation majoritaire est bien une augmentation des dissolutions. Le taux de croissance dépasse 15 % dans 52 départements et 50 % dans 14 d'entre eux. Ce sont le Cantal et la Haute-Loire qui ont connu l'accroissement le plus sensible, +200 % dans le premier et +240 % dans le second. Le cas du Cantal a déjà été évoqué : cette croissance s'explique essentiellement par l'incitation administrative à officialiser des cessations d'activité intervenues au cours des années précédentes. Pour la Haute-Loire, c'est l'année 2022 qui apparaît atypique puisque 104 dissolutions sont déclarées alors que leur nombre n'avait jamais atteint 50 depuis 2014²¹. Dans les autres départements connaissant de fortes augmentations de ces dissolutions, aucune situation similaire à celle des deux précédents départements n'est observée.

CONSTRUIRE UNE CLASSIFICATION DES DÉPARTEMENTS

395. Examiner, comme cela a été fait plus haut dans ce chapitre, la position des départements les uns par rapport aux autres sous l'angle de leurs taux de création associative dans chaque domaine présente un intérêt certain. Mais cet examen suggère une étape supplémentaire visant à regrouper les départements présentant des similitudes du point de vue de la dynamique de ces différents taux. Ce travail de regroupement requiert la réalisation d'une classification.

LA MÉTHODE DE CLASSIFICATION

396. Opérer une classification d'éléments consiste à en constituer des groupes, ou classes, au sein desquels ces éléments présentent une certaine homogénéité entre eux au regard de certaines caractéristiques appelées variables actives. Ici les éléments sont les départe-

ments français (hors Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin) et les caractéristiques utilisées pour la classification sont les taux de création par domaine d'activité à l'exclusion du domaine résiduel « autre ». Toutefois, pour éviter d'avoir un nombre trop important de variables actives, étant donné le nombre limité d'observations dont nous disposons (98 départements), le domaine de l'environnement a été inclus dans la défense de causes, de droits et d'intérêts, ce qui n'a rien d'incongru. Huit variables actives ont donc été utilisées : les taux de création dans la défense de droits, de causes et d'intérêts, dans les loisirs, dans le sport, dans la culture, dans l'action sociale et sanitaire, dans l'éducation et formation, dans la conduite d'activités économiques et enfin dans les amicales.

397. Pour les besoins de cette classification, il a été jugé préférable d'écarter les années marquées par la crise sanitaire. De plus, un tel exercice n'a vraiment d'intérêt que si les classes qu'il conduit à distinguer peuvent être examinées et décrites sous l'angle de caractéristiques autres que les seules variables actives et en particulier, dans le cas qui nous intéresse, de caractéristiques démographiques et socio-économiques relatives aux départements. Ces variables supplémentaires, qui n'entrent pas dans la construction des classes, mais dans leur description, sont également appelées variables illustratives. Le choix a été fait d'utiliser les résultats du recensement de 2017 pour en extraire ces variables. Dès lors, et par souci de cohérence, il convenait de prendre pour variables actives les taux de création par domaine de la même année. Toutefois, ne retenir qu'une seule année exposait au risque qu'elle soit, dans certains départements, plus ou moins sujette à des variations purement conjoncturelles des créations associatives. Nous avons finalement opté pour un moyen terme qui permet de lisser ces éventuelles variations. Les variables actives sont les taux moyens de création calculés sur les trois années successives 2016, 2017 et 2018, c'est-à-dire celle du recensement que nous utilisons pour y puiser les variables illustratives et les deux années qui l'encadrent.

398. Les variables quantitatives servant de variables actives ont été transformées en variables qualitatives avec pour chacune d'entre elles trois modalités

²¹. Un échange avec le greffe des associations de Brioude conduit à penser que les dissolutions déclarées au cours des années précédentes dans ce département n'ont été que partiellement transmises au JO.

ordonnées, la première correspondant au tiers des départements ayant le plus faible taux de création dans le domaine concerné, la seconde au tiers des départements dont le taux est en situation intermédiaire et la troisième au tiers des taux supérieurs. Ce nombre de modalités peut apparaître bien limité, mais le nombre de départements (98) est plutôt restreint, ce qui n'autorise pas un grand nombre de modalités sauf à avoir dans chacune d'entre elles un nombre de départements très (trop) faible. La méthode de la classification est strictement identique à celle utilisée pour les modèles socio-économiques des associations et présentée dans l'annexe au chapitre 7. Les lecteurs pourront donc s'y rapporter pour de plus amples précisions. La liste des variables illustratives (ou supplémentaires) est présentée en annexe à ce chapitre dans le Tableau G. Celles qui sont considérées comme étant caractéristiques d'une

classe donnée sont déterminées à partir des valeurs tests dont le principe est également présenté dans l'annexe au chapitre 7 sur les modèles socio-économiques associatifs.

SIX CLASSES DE DÉPARTEMENTS

399. La classification conduit à retenir six classes de départements du point de vue de leur dynamique démographique associative [→ [Tableau 155](#)]. La première classe affiche des taux de création particulièrement élevés dans les loisirs et le sport. Ce sont les taux les plus hauts de toutes les classes dans ces domaines. Ses taux de création dans la défense des droits et dans la culture sont également assez nettement supérieurs à la moyenne calculée sur l'ensemble des départements français. Nous désignerons cette classe comme celle « à forts taux dans les loisirs et dans le sport »²².

²². Dans la désignation des classes, pour des raisons de parcimonie rédactionnelle, le terme de « taux » renvoie aux taux de création par domaine.

TABLEAU 155

TAUX DE CRÉATION PAR CLASSE (EN ‰)

Caractéristiques		Classe 1*	Classe 2*	Classe 3*	Classe 4*	Classe 5*	Classe 6*	Moyenne de tous les départements français
Moyenne des taux de création des départements de la classe (pour 10 000 habitants)	Défense de droits, causes et intérêts	1,5	0,8	1,8	0,9	1,1	1,1	1,2
	Loisirs	2,2	1,3	1,9	1,0	1,4	1,0	1,5
	Sport	2,7	1,9	2,0	1,5	2,0	1,5	2,0
	Culture	3,5	2,2	4,4	2,1	3,0	2,7	3,0
	Action sociale et sanitaire	1,3	1,0	1,7	1,2	1,1	1,1	1,2
	Éducation et formation	0,5	0,4	0,9	0,6	0,6	0,8	0,6
	Conduite d'activités économiques	0,5	0,3	0,5	0,3	0,4	0,3	0,4
	Amicales	0,7	0,5	0,7	0,6	0,6	1,2	0,7
Autre	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	
Taux moyen global de création (tous domaines confondus et pour 10 000 habitants)		13,0	8,6	14,2	8,6	10,7	10,0	10,9

→ Lire : la moyenne des taux de création dans le domaine de la défense des droits de tous les départements de la classe 1 est de 1,5 ‰ pour la période de 2016 à 2018. La moyenne des taux globaux départementaux dans cette classe est de 13 ‰ sur la même période triennale.

* Classe 1 : « forts taux dans les loisirs et dans le sport » ; classe 2 : « médiocre dynamisme des créations » ; classe 3 : « classe à taux majoritairement élevés » ; classe 4 : « taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation » ; classe 5 : « taux moyens » ; classe 6 : « classe à forts taux dans les amicales ».

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

400. La seconde classe a des taux de création faibles, systématiquement inférieurs à la moyenne générale²³. Cette classe est celle d'un « médiocre dynamisme des créations ». La classe 3 a les taux de création par domaine les plus élevés de toutes les classes dans la défense de droits, la culture, l'action sociale, caritative et sanitaire, l'éducation et formation et la conduite

d'activités économiques. Les taux de création dans les loisirs n'atteignent pas ceux de la classe 1, mais ils sont néanmoins supérieurs à la moyenne des départements français. Les taux en ce qui concerne le sport et les amicales sont en revanche plus modérés. Cette classe sera dénommée « classe à taux majoritairement élevés ». Dans la classe 4, les taux de création associative par domaine sont globalement bas ; seuls les domaines de l'action sociale et sanitaire

23. Par « moyenne générale », il faut entendre la moyenne des taux des 98 départements nationaux.

et de l'éducation et formation se rapprochent de la moyenne. C'est en conséquence la classe des « taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation ». La classe 5 a des taux de création par domaine qui ne s'éloignent guère des taux moyens calculés à partir de ceux de l'ensemble des départements même s'ils leur sont parfois un peu inférieurs (notamment dans la défense des droits, l'action sociale, sanitaire et caritative et les loisirs). C'est la classe des « taux moyens ». Enfin, la classe 6 se signale par un fort taux de création d'amicales, le plus élevé de toutes les classes, mais aussi par un taux de création non négligeable dans l'éducation et formation (le second de toutes les classes) tandis qu'il connaît des taux faibles dans les loisirs et le sport, situation qu'il partage avec la classe 4. Cette classe 6 sera appelée de manière synthétique « classe à forts taux dans les amicales ».

401. La rapide présentation des classes qui vient d'être faite suggère que les classes 3 (« classe à taux majoritairement élevés ») et 1 (« forts taux dans les loisirs et dans le sport ») sont particulièrement dynamiques en ce qui concerne les créations d'associations. Pour la première des deux, cette suggestion est assez évidente étant donné le nombre de domaines où elle se signale par des taux de création élevés. Pour la seconde, ce pronostic se nourrit de la place importante qu'occupent les domaines du sport, des loisirs et de la culture dans les créations totales. En effet, nous pouvons observer que ce sont ces classes qui ont les taux globaux de création les plus élevés [→ [Tableau 155](#)]²⁴. Ce taux est de 14,2 ‰ dans la classe 3 et de 13,0 ‰ dans la classe 1. Ceci ne signifie toutefois pas nécessairement que tous les départements ayant un taux de création global élevé se retrouvent dans ces deux classes. Nous y reviendrons. Les classes 4 (« taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation ») et 2 (« médiocre dynamisme des créations ») ont les taux globaux de création les plus faibles (8,6 ‰ dans les deux cas). Les classes 5 (« taux moyens ») et 6 (« forts taux dans les amicales ») se situent en position intermédiaire, mais avec toutefois des taux globaux un peu inférieurs à la moyenne générale.

²⁴. Le taux global est le taux tous domaines réunis pour la période 2016-2018. Il s'agit d'un taux moyen, car il est calculé en faisant la moyenne des taux des départements composant la classe.

La liste des départements de chacune de ces classes est communiquée dans l'annexe [→ [Tableau H](#)]. La cartographie départementale des taux globaux de création d'associations [→ [Carte 1](#)] montrait que ces taux étaient généralement plus élevés dans la moitié sud de la France, à Paris et dans certains DOM. On peut donc penser que c'est également dans ces territoires que se situeront de manière privilégiée les départements des classes 1 et 3 de notre typologie. Deux remarques en forme de bémols doivent toutefois être faites.

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES CLASSES

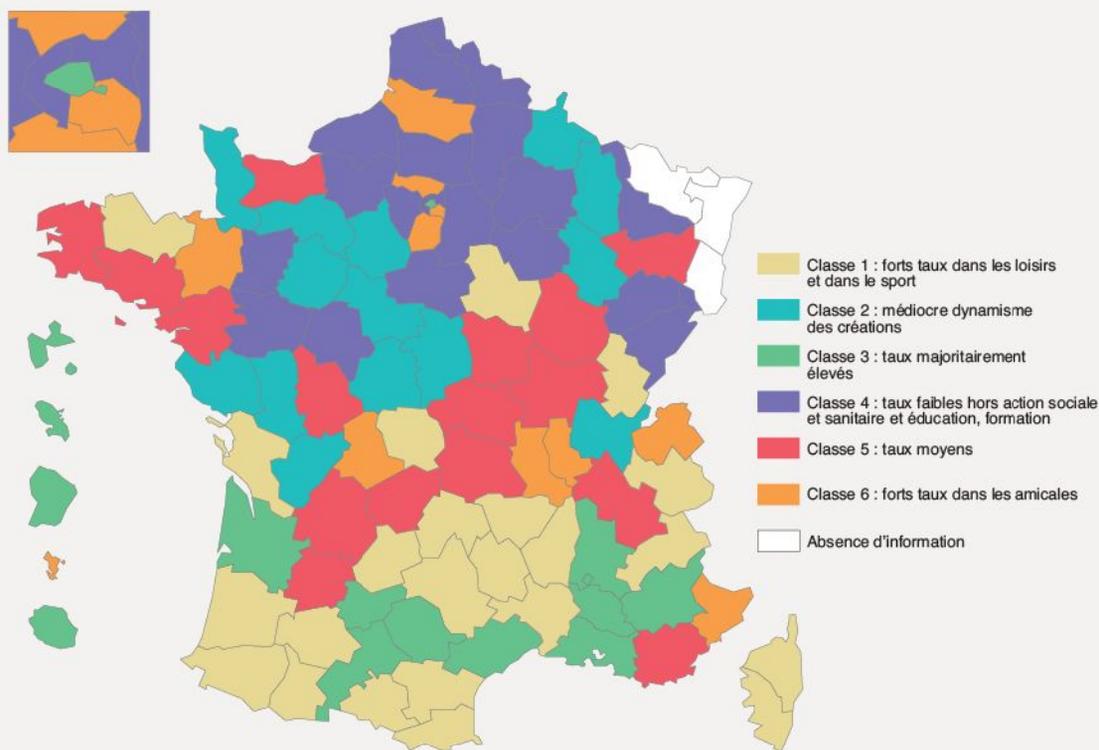
402. La première de ces remarques concerne la période sur laquelle les taux sont calculés. Celle de la [Carte 1](#) est longue de douze ans (2011-2022) tandis que la classification est opérée sur les moyennes des taux annuels de la période triennale 2016-2018. Les résultats d'une cartographie de ces derniers taux sont présentés en annexe sur la [Carte 29](#). Son examen montre de très fortes similitudes avec la [Carte 1](#). La seconde remarque, déjà rapidement évoquée ci-dessus, mérite quelques précisions. Elle découle du fait que le taux global de création ne fait pas partie des variables actives retenues pour les besoins de la classification, ces variables étant constituées des seuls taux de création par domaine. Dès lors, on ne peut exclure qu'un département connaissant un taux de création global plutôt élevé se retrouve dans une classe aux côtés de départements dont ce taux global est en moyenne moins élevé si le département en question partage certains traits communs avec ses homologues de la même classe, par exemple s'il a avec eux dans certains domaines des taux de création plutôt faibles dès lors que ces faiblesses sont des facteurs importants de la définition de la classe. Nous en donnerons des exemples ci-dessous. À l'inverse, il ne peut être exclu qu'un département avec un taux global de création assez modeste se retrouve dans une classe où la majorité des départements ont un taux global plutôt élevé.

403. La localisation des départements en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent confirme bien que les classes 3 (« à taux majoritairement élevés ») et 1 (« forts taux dans les loisirs et dans le sport »), dont

les taux moyens globaux de création sont les plus élevés, se situent à quelques exceptions près (Paris, les Côtes-d'Armor, l'Yonne et le Jura) au sud d'une

ligne reliant la Vendée à l'Ain en ce qui concerne la Métropole. Il faut leur ajouter les DOM (hors Mayotte) [→ Carte 28].

Carte 28.
Répartition des départements selon les classes



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.
Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

404. Quelques situations particulières faisant écho à la seconde remarque du paragraphe précédent méritent d'être mentionnées. Ainsi, alors même qu'il connaît un taux global de création sur la période 2016-2018 de 12,4 ‰ qui le situe nettement au-dessus de la moyenne de l'ensemble des taux départementaux (10,9 ‰), le département des Alpes-Maritimes se retrouve dans la classe 6

(« forts taux dans les amicales ») dont le taux global moyen des départements qui les constituent (10 ‰) est inférieur à la moyenne des taux départementaux. Cela peut s'expliquer par le fait que ce département a des taux de création dans le sport et dans les loisirs plutôt faibles alors que les taux de création d'amicales et d'associations d'éducation et formation, même s'ils ne battent pas des records,

sont honorables et dépassent la moyenne générale. Or ces traits sont justement ceux qui caractérisent la classe 6. Le Rhône est dans la même classe avec un taux global de création d'associations de 12,5 ‰. Son cas est proche des Alpes-Maritimes avec toutefois des taux de création des amicales (2 ‰) et d'associations d'éducation et formation (1,1 ‰) nettement plus élevés. Quant à l'Yonne, elle se retrouve dans la classe 1 alors que son taux global n'est que de 9,8 ‰. Mais, dans son cas, c'est le taux de création dans les loisirs qui explique ce classement.

405. En ce qui concerne les départements des classes 2 (« médiocre dynamisme des créations ») et 4 (« taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation »), ils sont bien localisés très majoritairement au-dessus de la ligne susmentionnée (de la Vendée à l'Ain). Seule fait exception la Charente qui est au-dessous. Les départements de la classe 5, dite à « taux moyens », se trouvent principalement sur une diagonale qui va des Vosges jusqu'au Lot-et-Garonne. Il faut leur ajouter quelques départements, notamment les départements côtiers de l'Atlantique du Nord-Ouest. Enfin la classe 6 à fort taux d'amicales a des composantes assez dispersées. Notons toutefois leur quasi-absence au sud d'une latitude qui va de la Gironde aux Hautes-Alpes, à l'exception des Alpes-Maritimes.

LE CHOIX DES VARIABLES ILLUSTRATIVES

406. Il a déjà été souligné que la caractérisation de chacune des classes ne saurait être limitée aux variables actives. Elle doit être enrichie par le recours aux variables illustratives ou supplémentaires. Ces variables sont de nature socio-économique et démographique et, comme cela a déjà été signalé, proviennent dans leur majorité des résultats départementaux du recensement de 2017, avec toutefois quelques caractéristiques antérieures (2015 et 2016) ou postérieures (2018). La liste de ces variables et quelques précisions sur la signification de certaines d'entre elles étant données en annexe à ce chapitre [→ **Tableau G**], elles ne sont ici qu'évoquées assez rapidement. Certaines relèvent de la situation démographique des départements. Deux d'entre elles

concernent la structure par âge de la population totale : part des 60 ans et plus et part des moins de 30 ans dans la population totale. Ces deux variables sont logiquement corrélées négativement, c'est-à-dire que plus la première est forte, moins la seconde l'est. Deux autres variables relatives aux caractéristiques démographiques des territoires concernent la densité de population et le taux d'évolution de la population du recensement de 2007 à celui de 2017. Le taux de nuptialité, le taux de divorce ainsi que les taux de mortalité masculine et féminine par suicide ont également été sélectionnés. Plusieurs variables se rapportent à la structure de la population active par catégorie socioprofessionnelle (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, employés, ouvriers).

407. La part de l'emploi non salarié dans l'emploi total a également été retenue de même que la part du chômage parmi la population âgée de 15 à 64 ans, le taux de pauvreté, la part de la population des ménages vivant dans un ménage monoparental, un indicateur d'inégalité des revenus (le rapport interdécile défini en annexe), le revenu médian, la part des moins diplômés (sans diplômes ou CEP) et celle des plus diplômés (titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur) dans la population non scolarisée de plus de 15 ans, un indicateur de concentration de l'emploi [→ **annexe**], le nombre d'établissements associatifs pour 10 000 habitants, la part de l'emploi associatif dans l'emploi salarié total et la part de la population active de plus de 15 ans ayant un emploi dans l'administration, l'enseignement, la santé ou l'action sociale. Cette dernière variable est introduite en considérant qu'une partie substantielle de cette population active travaille dans le secteur public. Or il a été souligné par ailleurs (PROUTEAU, WOLFF, 2002) qu'il existe une corrélation positive entre le fait de travailler dans ce secteur et la participation associative.

408. Dans notre ensemble de variables, les caractéristiques de nature politique sont rares et celles concernant les aspects religieux sont absentes. S'agissant des premières, deux indicateurs ont été retenus.

Le premier est celui de participation électorale et plus précisément le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2017. Il était souhaitable de disposer également de variables illustrant autant que faire se pouvait les tropismes politiques des électeurs des départements, notamment à l'aune de la partition droite-gauche. Cela était possible sur la base des résultats du second tour des élections départementales et régionales de 2015, année proche de la période choisie pour cette typologie. Mais le fort taux d'abstention à ce type d'élection (50 % en 2015) et, compte tenu du système politique français, la polarisation des électeurs sur les élections présidentielles ont conduit à retenir les résultats de second tour de ce dernier type d'élection. Celui de 2017 ne se prêtait pas à la distinction droite-gauche traditionnelle, étant donné la nature particulière du scrutin (choix entre Emmanuel MACRON et Marine LE PEN). Faute de mieux, nous nous sommes rabattus sur les seconds tours des présidentielles de 2007 et 2012 et nous avons calculé la moyenne des scores obtenus à ces deux scrutins par les candidats se réclamant de la gauche et de la droite.

409. L'absence de caractéristiques religieuses au niveau départemental s'explique par le défaut de tels indicateurs récents. À partir de plusieurs enquêtes conduites de 2003 à 2006, l'IFOP pour le compte de l'hebdomadaire *La Vie* a bien réalisé une analyse de l'implantation territoriale des diverses religions en présentant une cartographie départementale de cette implantation²⁵. Mais les indications données sont restées approximatives. Il était alors tentant de faire du taux de divorce un indicateur indirect de l'empreinte des religions sur les populations et nous avons effectivement retenu cet indicateur. Toutefois le lien entre religion et divorce est débattu (BRÉE, 2022). De fait, si nous confrontons la carte des taux de divorce départementaux que nous avons retenus ici et celle qu'a produite l'IFOP sur l'implantation du catholicisme en France, les résultats ne sont guère probants. Si les taux de divorce sont effectivement

plus faibles dans l'Ouest, qui est une région de forte implantation du catholicisme, il n'en est pas de même dans l'Est, qui partage le même trait religieux, mais où les taux de divorce sont nettement plus élevés. Nous avons donc dû nous résigner à ce manque de données relevant des pratiques religieuses, ce qui est incontestablement regrettable.

L'EXAMEN DES CLASSES AU PRISME DES VARIABLES ILLUSTRATIVES

410. La caractérisation des classes de départements à l'aune des variables illustratives est faite ici sur 97 départements. En effet, outre les départements d'Alsace-Moselle, nous avons été contraints de soustraire Mayotte de cet examen, faute de disposer de la plupart des variables retenues. Le Tableau 156 présente les résultats de cette caractérisation. L'exercice consiste à distinguer les variables pour lesquelles une classe se distingue significativement de la moyenne obtenue sur l'ensemble des départements. Nous n'y avons fait figurer que celles pour lesquelles au moins une classe se distingue significativement, d'un point de vue statistique, de cette moyenne d'ensemble²⁶. Les résultats concernés apparaissent en gras et en bleu et sont les seuls à être évoqués dans le commentaire ci-dessous. Comme les DOM diffèrent fortement de la Métropole pour certaines caractéristiques, tout comme Paris par rapport au reste des départements métropolitains, certaines variables peuvent s'avérer statistiquement significatives pour caractériser une classe sur le périmètre de la France entière, sans l'être sur la Métropole ou sur la Métropole sans Paris. Inversement, d'autres variables peuvent être statistiquement significatives sur la Métropole et ne pas l'être sur la France entière. Dans le commentaire, le choix a été fait de ne mettre en évidence que les résultats significatifs observés sur ces trois périmètres géographiques. Il importe de souligner que ces résultats ne peuvent être interprétés ici sur le mode de la causalité. Par exemple, si une classe

25. https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/religions_geo.pdf.

26. Le caractère statistiquement significatif est déterminé à partir des valeurs tests [→ annexe du chapitre 7].

dont le taux de création dans les loisirs est élevé se distingue par une part importante des plus de 60 ans dans la population totale des départements qui la constituent, il ne sera pas possible d'en déduire que c'est la plus forte présence de cette catégorie d'âge qui explique le dynamisme des

créations dans ce domaine d'activité. La démarche adoptée pour construire cette classification est de nature descriptive et ne permet pas d'inférences causales. Tout au plus peut-elle faire naître des hypothèses qu'il revient à d'autres démarches de valider ou d'infirmer.

TABLEAU 156

CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES DES CLASSES DE DÉPARTEMENTS

Caractéristiques	Classe 1*	Classe 2*	Classe 3*	Classe 4*	Classe 5*	Classe 6*	Moyenne de tous les départements
Part des 60 ans et au-delà dans la population (%) – 2017	32,1	29,8	24,7	24,3	30,3	24,0	27,9
Part des moins de 30 ans dans la population (%) – 2017	30,1	32,3	36,7	37,0	32,3	37,1	33,9
Taux d'évolution de la population départementale de 2007 à 2017 (%)	+4,3	+0,6	+7,2	+3,0	+2,6	+6,0	+3,8
Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la population non scolarisée de 15 ans et plus (%) – 2017	24,7	21,3	29,5	27,6	25,6	32,0	26,4
Part des emplois non salariés dans l'emploi total (%) – 2017	19,0	13,6	16,4	11,3	14,8	12,4	14,9
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active de 15-64 ans (%) – 2017	9,8	9,6	15,0	14,6	11,9	17,1	12,6
Part des professions intermédiaires dans la population active de 15-64 ans (%) – 2017	23,5	22,7	23,9	24,4	24,0	26,1	24,0
Part des employés dans la population active de 15-64 ans (%) – 2017	30,6	29,4	29,1	28,7	28,3	29,5	29,4
Part des ouvriers dans la population active de 15-64 ans (%) – 2017	22,9	28,4	19,3	24,6	24,2	20,0	23,4
Part de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale (%) – 2017	35,8	33,0	36,3	33,0	34,3	32,4	34,3
Part du chômage parmi les 15-64 ans (%) – 2017	9,5	9,6	13,6	10,3	9,5	9,4	10,2

TABLEAU 156 (SUITE)

Caractéristiques	Classe 1*	Classe 2*	Classe 3*	Classe 4*	Classe 5*	Classe 6*	Moyenne de tous les départements
Revenu disponible médian par unité de consommation (€) – 2018	20 727	20 953	20 910	21 716	21 244	22 468	21 262
Rapport interdécile des revenus disponibles – 2018	3,0	2,9	3,8	3,3	3,0	3,5	3,2
Part de la population des ménages vivant dans un ménage monoparental (%) – 2017	10,5	9,7	16,8	11,3	10,0	11,5	11,5
Taux de divorce pour 10 000 habitants – 2016	17,5	17,0	19,7	18,9	18,6	18,7	18,3
Taux de mortalité par suicide chez les hommes pour 100 000 habitants – 2015	26,2	29,4	16,9	23,8	30,2	20,1	24,9
Taille moyenne des ménages (nombre de personnes) – 2017	2,1	2,2	2,3	2,3	2,1	2,3	2,2
Rapport du nombre d'établissements associatifs employeurs à la population totale (pour 10 000 habitants) – 2017	35,7	28,6	31,7	24,2	29,4	25	29,6
Part du salariat associatif dans le salariat total en nombre d'emplois (%) – 2017	11,2	9,3	8,7	8,4	9,1	7,5	9,3

→ Lire : la part moyenne des 60 ans et plus dans la population totale, calculée pour les départements de la classe 1, est de 32,1 %. Elle est significativement (d'un point de vue statistique) plus élevée que la moyenne de tous les départements de France. La part moyenne des moins de 30 ans y est significativement moins élevée.

* Classe 1 : « forts taux dans les loisirs et dans le sport » ; classe 2 : « médiocre dynamisme des créations » ; classe 3 : « classe à taux majoritairement élevés » ; classe 4 : « taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation » ; classe 5 : « taux moyens » ; classe 6 : « classe à forts taux dans les amicales ».

La valeur de chaque caractéristique dans une classe est obtenue en faisant la moyenne simple des valeurs qu'elle prend dans tous les départements de la classe. Lorsque ces valeurs figurent en gras ou en bleu, cela signifie que, pour cette caractéristique, cette valeur se distingue significativement, d'un point de vue statistique, de la valeur moyenne obtenue sur tous les départements de France ici considérés. Si elle figure en gras, elle se distingue par une valeur supérieure à la moyenne. Si elle est en bleu, elle se distingue par une valeur inférieure à la moyenne. La valeur moyenne est donnée dans la dernière colonne. Elle est obtenue en faisant la moyenne simple des caractéristiques observées tous les départements. Ces moyennes diffèrent de la valeur des mêmes caractéristiques calculées sur le territoire français pris comme entité territoriale unique.

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle, ainsi que Mayotte.

Source : INSEE, calcul de l'auteur.

411. La classe 1 (« forts taux dans les loisirs et dans le sport ») est constituée de départements dans lesquels la part des seniors (60 ans et au-delà) est plus importante que la moyenne de tous les départements et, corrélativement, la part des jeunes y est plus faible [→ [Tableau 156](#)]. En cohérence avec ces constats, il apparaît également que la taille moyenne des ménages y est plus faible. La part des emplois non salariés dans l'emploi total est assez nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des départements, de même que l'est la part des employés dans la population active de 15 à 64 ans. En revanche, celle des cadres et professions intellectuelles supérieures est inférieure. La part de la population active travaillant dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale y est légèrement plus élevée. Cette classe connaît également un taux de présence d'établissements associatifs employeurs (pour 10 000 habitants) sensiblement supérieur à la moyenne nationale tout comme l'est la part du salariat associatif dans le salariat total.

412. La classe 2 (« médiocre dynamisme des créations ») est caractérisée par un dynamisme démographique nettement plus faible que la moyenne des départements français : le taux de croissance moyen de la population des départements qu'elle regroupe n'est, de 2007 à 2017, que de +0,6 % alors que le taux moyen calculé à partir de la totalité des départements est de +3,8 %. Cette classe est également caractérisée par une part inférieure des diplômés de l'enseignement supérieur, des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires dans la population active de 15-64 ans, mais une part plus forte d'ouvriers. L'indice d'inégalité des revenus (ici mesuré par le rapport interdécile des revenus disponibles) est moins élevé que la moyenne.

413. La classe 3 (« classe à taux majoritairement élevés ») affiche au contraire un fort dynamisme démographique puisque le taux de croissance de la population entre les recensements de 2007 et 2017 a été en moyenne, dans les départements qui la

constituent, de +7,2 %²⁷. La part des ouvriers dans la population active y est inférieure à la moyenne de l'ensemble des départements. En revanche, la part de la population des ménages vivant dans un ménage monoparental y est supérieure tout comme la part du chômage parmi la population de 15 à 64 ans ainsi que le taux de divorce.

414. Dans la classe 4 (« taux faibles hors action sociale et sanitaire et éducation et formation »), la part de la population de moins de 30 ans est supérieure à la moyenne calculée sur tous les départements (37 % contre 33,9 %) et la part des seniors inférieure. La taille des ménages est plus grande. La part des emplois non salariés est plus faible (11,3 % contre 14,9 %). Le nombre d'établissements associatifs employeurs pour 10 000 habitants est plus faible (24,2 contre 29,6), ce qui est assez cohérent avec le peu de dynamisme des créations associatives dans cette classe.

415. Dans la classe 5, une seule caractéristique prend une valeur qui se distingue de la moyenne. Il s'agit du taux de mortalité par suicide des hommes qui est plus élevé. L'appellation donnée à cette classe, dite des « taux moyens », semble donc adéquate puisque les valeurs que prennent en son sein les autres variables illustratives ne se distinguent pas des moyennes calculées sur l'ensemble des départements.

416. À la différence de la classe 5, la classe 6 (« classe à forts taux dans les amicales ») se distingue de la moyenne de l'ensemble des départements pour un nombre non négligeable de variables illustratives saillantes. La part des seniors y est plus faible (24 % contre 27,9 % pour la moyenne des départements) et celle des moins de 30 ans plus forte (37,1 % contre 33,9 %). La part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur y est également nettement plus élevée (32 % contre 26,4 %), ce qui est cohérent avec la part plus forte des cadres supé-

²⁷ Rappelons que ces résultats dans chaque classe sont les moyennes des taux des départements qui la constituent. Il peut y avoir dans chacune d'entre elles des départements atypiques. Ainsi, pour l'évolution démographique, dans cette classe 3, Paris, la Guadeloupe et la Martinique font exception puisque leur population décroît légèrement entre 2007 et 2017. Mais ces taux négatifs sont plus que compensés par le dynamisme démographique des autres départements.

rieurs et des professions intellectuelles supérieures (17,1 % contre 12,6 %) et des professions intermédiaires (26,1 % contre 24 %) dans la population active de 16 à 64 ans, mais aussi avec un revenu disponible médian plus élevé (22 468 euros contre 21 262 euros). L'inégalité des revenus est plus forte puisque le rapport interdécile y est de 3,5 contre 3,2 en moyenne. En revanche y sont plus faibles que la moyenne générale les indicateurs suivants : la part de l'emploi non salarié dans l'emploi total (12,4 % contre 14,9 %), la part des ouvriers dans la population active (20 % contre 23,4 %) et la part des salariés associatifs dans le salariat total (7,5 % contre 9,3 %).

DES PROLONGEMENTS NÉCESSAIRES

417. Les constats qui viennent d'être résumés offrent matière à réflexion. Comme cela a déjà été signalé, les caractéristiques des classes qui ont été mises en évidence ne peuvent être interprétées en termes de causalité. Mais elles peuvent nourrir des interrogations en même temps que suggérer des hypothèses qui relèveront alors de démarches autres que celle empruntée ici pour tester leur crédit. Par exemple, le dynamisme démographique observé dans la classe 3 a-t-il un lien avec les taux généralement élevés de création dans les domaines d'activité qui caractérisent cette même classe ? La part élevée des seniors dans la classe 1 peut-elle être mise en relation avec l'important taux de création dans les loisirs que connaît cette classe ? À ces questions, nulle réponse dans ce chapitre, mais une incitation à les

examiner plus avant avec des méthodes d'investigation adéquates.

418. Il faut également souligner que la classification des départements qui a été construite du point de vue du dynamisme associatif est évidemment relative aux choix qui ont été opérés concernant les variables actives. D'autres classifications sont envisageables, par exemple en intégrant, parmi les variables actives, le taux global de création (tous domaines réunis). Cette variante a été examinée. Elle conduit à une classification pour laquelle presque tous les départements à fort taux global de création d'associations sont réunis dans une seule classe. Plus précisément, 32 des 33 départements ayant les plus forts taux globaux de création se retrouvent dans la même classe. Cette classification nous a semblé moins judicieuse que celle qui a été décrite ici et qui présente l'intérêt d'opérer des distinctions parmi les départements dont les taux globaux de création sont assez proches, qu'ils soient forts, faibles ou intermédiaires. Ainsi, parmi ceux à forts taux globaux de création, elle différencie ceux qui se font remarquer par un dynamisme particulièrement élevé dans les domaines sportifs et de loisirs et ceux dont les meilleures performances sont dans la culture, l'action sociale et sanitaire, l'éducation et formation et la conduite d'activités économiques. D'autres choix de variables actives pourraient être explorés pour un tel travail de classification, par exemple en considérant les parts (et non plus les taux de création) de chaque domaine d'activité dans les créations totales. Les pistes ne manquent donc pas pour prolonger le travail du présent chapitre.

TABLEAU A

STATISTIQUES SUR LES CRÉATIONS ET DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS
AU NIVEAU NATIONAL

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total sur la période	Moyenne sur la période
Nombre total annuel de créations en France entière sans l'Alsace et la Moselle	65 224	64 865	65 868	72 173	70 471	70 523	70 470	68 160	72 108	60 050	62 698	67 870	810 480	67 540
Par domaine d'activité														
Défense de droits, causes et intérêts	5 652	5 287	5 677	6 126	5 626	5 063	5 935	4 584	5 682	4 362	4 621	4 889	63 504	5 292
Loisirs	8 127	7 946	8 166	9 771	9 269	9 050	8 343	8 477	8 869	7 248	7 427	8 074	100 767	8 397
Sport	10 139	10 150	10 258	11 232	11 308	11 505	11 278	10 584	11 053	9 008	9 449	11 729	127 693	10 641
Culture	19 385	19 602	19 599	21 114	20 674	20 061	20 006	19 726	20 091	15 990	16 144	18 339	230 731	19 228
Action sociale et sanitaire	6 752	6 867	7 075	7 376	7 352	8 034	7 992	8 564	9 061	7 871	8 513	8 954	94 411	7 868
Éducation et formation	4 636	4 517	4 425	4 816	4 602	4 700	4 592	4 288	4 300	3 165	3 278	4 030	51 349	4 279
Conduite d'activités économiques	2 165	2 107	2 201	2 499	2 376	2 510	2 528	2 199	2 114	1 951	2 051	1 916	26 617	2 218
Amicales	4 826	4 649	4 564	5 196	5 176	5 208	5 148	4 774	5 400	5 102	5 421	5 546	61 010	5 084
Environnement	2 228	2 296	2 274	2 482	2 549	2 746	2 661	2 920	3 714	3 859	4 092	3 426	35 247	2 937
Autre	1 314	1 444	1 629	1 561	1 539	1 646	1 987	2 044	1 824	1 494	1 702	967	19 151	1 596
Population totale sans l'Alsace et la Moselle et sans Mayotte avant 2014	62 185 440	62 492 325	62 819 399	63 355 770	63 585 997	63 757 323	63 945 762	64 177 223	64 390 563	64 569 998	64 762 491	64 957 648		
Taux de création global pour 10 000 habitants (‰)	10,49	10,38	10,49	11,39	11,08	11,06	11,02	10,62	11,2	9,3	9,68	10,45	10,60	10,59
Par domaine d'activité														
Moyenne des taux moyen sur la période ^a														
Taux moyen sur la période ^b														

TABLEAU A (SUITE)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total sur la période	Moyenne sur la période
Défense de droits, causes et intérêts	0,91	0,85	0,9	0,97	0,88	0,79	0,93	0,71	0,88	0,68	0,71	0,75	0,83	0,83
Loisirs	1,31	1,27	1,3	1,54	1,46	1,42	1,3	1,32	1,38	1,12	1,15	1,24	1,32	1,32
Sport	1,63	1,62	1,63	1,77	1,78	1,8	1,76	1,85	1,72	1,4	1,46	1,81	1,67	1,67
Culture	3,12	3,14	3,12	3,33	3,25	3,15	3,13	3,07	3,12	2,48	2,49	2,82	3,02	3,02
Action sociale et sanitaire	1,09	1,1	1,13	1,16	1,16	1,26	1,25	1,33	1,41	1,22	1,31	1,38	1,23	1,23
Éducation et formation	0,75	0,72	0,7	0,76	0,72	0,74	0,72	0,67	0,67	0,49	0,51	0,62	0,67	0,67
Conduite d'activités économiques	0,35	0,34	0,35	0,39	0,37	0,39	0,4	0,34	0,33	0,3	0,32	0,29	0,35	0,35
Amicales	0,78	0,74	0,73	0,82	0,81	0,82	0,81	0,74	0,84	0,79	0,84	0,85	0,80	0,8
Environnement	0,36	0,37	0,36	0,39	0,4	0,43	0,42	0,45	0,58	0,6	0,63	0,53	0,46	0,46
Autre	0,21	0,23	0,26	0,25	0,24	0,26	0,31	0,32	0,28	0,23	0,26	0,15	0,25	0,25
Part de chaque domaine en France entière sans l'Alsace et la Moselle	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne des parts sur la période ^c	Part moyenne sur la période ^d
Défense de droits, causes et intérêts	8,7 %	8,2 %	8,6 %	8,5 %	8 %	7,2 %	8,4 %	6,7 %	7,9 %	7,3 %	7,4 %	7,2 %	7,8 %	7,8 %
Loisirs	12,5 %	12,3 %	12,4 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	11,8 %	12,4 %	12,3 %	12,1 %	11,8 %	11,9 %	12,4 %	12,4 %
Sport	15,5 %	15,6 %	15,6 %	15,6 %	16 %	16,3 %	16 %	15,5 %	15,3 %	15 %	15,1 %	17,3 %	15,7 %	15,8 %
Culture	29,7 %	30,2 %	29,8 %	29,3 %	29,3 %	28,4 %	28,4 %	28,9 %	27,9 %	26,6 %	25,7 %	27 %	28,4 %	28,5 %
Action sociale et sanitaire	10,4 %	10,6 %	10,7 %	10,2 %	10,4 %	11,4 %	11,3 %	12,6 %	12,6 %	13,1 %	13,6 %	13,2 %	11,7 %	11,6 %
Éducation et formation	7,1 %	7,0 %	6,7 %	6,7 %	6,5 %	6,7 %	6,5 %	6,3 %	6,0 %	5,3 %	5,2 %	5,9 %	6,3 %	6,3 %
Conduite d'activités économiques	3,3 %	3,2 %	3,3 %	3,5 %	3,4 %	3,6 %	3,6 %	3,2 %	2,9 %	3,2 %	3,3 %	2,8 %	3,3 %	3,3 %
Amicales	7,4 %	7,2 %	6,9 %	7,2 %	7,3 %	7,4 %	7,3 %	7 %	7,5 %	8,5 %	8,6 %	8,2 %	7,5 %	7,5 %

TABLEAU A (SUITE)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total sur la période	Moyenne sur la période
Environnement	0,16	0,15	0,14	0,11	0,11	0,11	0,1	0,1	0,08	0,08	0,1	0,15	0,12	0,11
Autre	0,19	0,15	0,15	0,12	0,13	0,12	0,13	0,12	0,17	0,18	0,18	0,14	0,15	0,15

^a La moyenne des taux sur la période est la moyenne des 12 taux annuels.

^b Le taux moyen sur la période est obtenu en rapportant les effectifs moyens annuels des créations (effectifs cumulés/12) à la population moyenne sur la période (population cumulée/12). Les différences avec la moyenne des taux annuels sont très faibles, voire inexistantes au niveau de la seconde décimale.

^c La moyenne des parts d'un domaine sur la période est la moyenne des 12 parts annuelles de ce domaine.

^d La part moyenne d'un domaine sur la période est la somme des créations dans ce domaine pendant les douze années, rapportée à la somme des créations totales sur la même période de douze ans.

Source : *Journal officiel des associations*, calcul de l'auteur.

TABLEAU B

CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS PAR DÉPARTEMENT

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur les 12 ans
Ain	544	522	555	590	604	579	601	611	652	515	528	593	575
Aisne	353	352	368	439	398	421	333	338	361	291	308	394	363
Allier	330	308	307	314	368	346	327	326	321	266	280	323	318
Alpes-de-Haute-Provence	251	235	245	281	252	277	267	248	262	207	250	248	252
Hautes-Alpes	237	220	210	231	252	231	224	191	211	196	203	238	220
Alpes-Maritimes	1 208	1 244	1 323	1 412	1 404	1 372	1 337	1 328	1 674	1 156	1 179	1 262	1 325
Ardèche	410	423	433	460	412	434	437	405	398	344	372	468	416
Ardennes	227	198	197	245	211	218	209	174	177	139	167	213	198
Ariège	248	216	223	255	264	255	268	271	233	202	241	257	244
Aube	241	241	243	253	236	283	251	265	261	204	218	234	244
Aude	452	495	496	633	570	575	554	536	517	421	453	471	514
Aveyron	337	291	329	398	355	346	348	326	323	265	284	368	331
Bouches-du-Rhône	2 336	2 464	2 444	2 669	2 701	2 572	2 518	2 427	2 461	2 115	2 147	2 352	2 434
Calvados	617	546	584	636	737	659	652	743	668	517	548	698	634
Cantal	156	115	144	168	145	168	157	151	137	107	116	156	143
Charente	300	304	302	366	337	305	326	298	343	301	320	377	323
Charente-Maritime	568	639	675	768	711	785	701	718	773	619	691	729	698
Cher	264	280	303	269	334	306	285	247	274	231	255	265	276
Corrèze	250	234	264	264	273	258	266	243	263	215	209	275	251
Corse-du-Sud	255	197	236	235	242	238	239	226	261	189	221	223	230
Haute-Corse	290	260	256	274	300	292	297	278	284	220	250	283	274
Côte-d'Or	585	525	522	574	528	581	528	537	573	457	428	510	529
Côtes-d'Armor	537	555	535	612	666	619	692	602	660	546	545	668	603
Creuse	122	151	118	157	143	139	156	146	143	126	139	158	142
Dordogne	432	450	447	511	548	517	466	437	506	466	441	597	485
Doubs	477	443	497	525	500	619	463	456	503	429	392	494	483

TABLEAU B (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur les 12 ans
Drôme	607	581	642	736	655	653	647	662	659	580	607	584	634
Eure	458	421	410	517	505	497	476	468	509	419	463	567	476
Eure-et-Loir	316	341	391	362	343	366	386	361	351	315	322	352	351
Finistère	801	848	804	892	929	919	968	890	968	762	849	987	885
Gard	998	939	939	1 079	1 037	1 000	1 015	867	1 050	823	784	938	956
Haute-Garonne	1 734	1 593	1 732	1 755	1 777	1 817	1 903	1 629	1 693	1 551	1 448	1 582	1 685
Gers	223	228	191	267	250	267	249	241	276	203	224	287	242
Gironde	1 886	1 878	1 944	2 090	2 057	2 152	2 289	2 057	2 224	1 763	1 876	2 251	2 039
Hérault	1 635	1 490	1 728	1 806	1 737	1 828	1 725	1 655	1 833	1 551	1 562	1 529	1 673
Ille-et-Vilaine	1 045	1 051	1 051	1 173	1 141	1 198	1 172	1 134	1 191	1 046	1 159	1 176	1 128
Indre	208	205	168	225	197	221	203	192	188	173	200	188	197
Indre-et-Loire	536	591	620	634	614	623	620	623	668	524	607	614	606
Isère	1 276	1 274	1 352	1 406	1 417	1 391	1 382	1 307	1 381	1 041	1 249	1 353	1 319
Jura	239	224	215	281	272	289	262	272	264	239	219	274	254
Landes	404	405	441	480	484	471	521	464	496	373	458	484	457
Loir-et-Cher	282	266	265	281	281	295	275	289	326	251	310	288	284
Loire	763	740	744	807	780	740	719	719	764	625	653	754	734
Haute-Loire	248	238	258	286	244	247	272	268	312	212	263	303	263
Loire-Atlantique	1 488	1 592	1 513	1 671	1 611	1 656	1 720	1 686	1 747	1 386	1 502	1 584	1 596
Loiret	507	562	582	591	589	596	590	572	639	508	539	598	573
Lot	264	252	242	249	284	264	269	281	258	194	231	265	254
Lot-et-Garonne	339	352	374	394	352	386	364	315	332	282	314	360	347
Lozère	96	118	115	136	112	122	114	86	89	96	91	106	107
Maine-et-Loire	757	744	774	778	820	798	735	808	811	653	664	753	758
Manche	364	351	329	394	424	390	386	394	422	325	339	450	381
Marne	475	464	477	497	512	473	502	475	497	386	408	474	470

9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE...

TABLEAU B (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur les 12 ans
Haute-Marne	126	166	132	163	148	154	143	142	141	136	131	174	146
Mayenne	283	273	279	288	294	280	265	293	284	215	235	263	271
Meurthe-et-Moselle	662	626	694	717	709	700	663	629	684	511	573	652	652
Meuse	135	130	125	182	164	159	156	144	147	110	131	147	144
Morbihan	752	716	759	860	747	867	806	796	813	685	747	801	779
Nièvre	189	186	208	213	212	238	257	217	215	174	201	219	211
Nord	2 518	2 326	2 234	2 437	2 473	2 396	2 393	2 439	2 463	1 993	1 990	2 286	2 329
Oise	557	568	563	685	611	571	630	570	659	544	557	596	593
Orne	215	227	192	219	243	251	177	209	205	166	217	215	211
Pas-de-Calais	935	938	966	1 130	1 123	1 106	1 054	1 013	1 000	885	869	1 120	1 012
Puy-de-Dôme	670	669	619	752	734	729	707	733	717	557	635	740	689
Pyrénées-Atlantiques	812	869	908	847	927	882	930	761	913	793	807	828	856
Hautes-Pyrénées	286	274	270	299	293	305	306	295	312	242	204	254	278
Pyrénées-Orientales	608	546	646	717	704	672	675	667	720	564	580	599	642
Rhône	2 066	2 095	2 191	2 333	2 320	2 257	2 440	2 228	2 318	1 906	1 897	2 031	2 174
Haute-Saône	156	183	177	234	182	255	187	160	168	161	161	196	185
Saône-et-Loire	522	516	487	620	590	589	551	531	581	448	464	544	537
Sarthe	450	509	455	527	514	522	482	494	503	378	470	523	486
Savoie	462	447	484	514	510	510	462	490	563	407	464	531	487
Haute-Savoie	705	790	727	833	822	798	853	812	840	731	802	889	800
Paris	5 016	4 939	4 680	4 845	4 588	4 436	5 146	4 922	4 761	4 042	3 997	4 363	4 645
Seine-Maritime	974	1 020	1 007	1 036	1 103	1 038	1 073	936	1 044	959	963	1 012	1 014
Seine-et-Marne	1 036	1 085	1 106	1 261	1 183	1 161	1 260	1 192	1 295	1 167	1 174	1 184	1 175
Yvelines	1 153	1 189	1 147	1 258	1 196	1 170	1 168	1 169	1 362	1 210	1 299	1 112	1 203
Deux-Sèvres	344	307	307	360	361	353	356	323	325	254	282	366	328

TABLEAU B (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne sur les 12 ans
Somme	541	457	473	533	498	466	475	457	470	367	389	436	464
Tarn	410	451	447	529	483	521	476	484	472	419	453	513	472
Tarn-et-Garonne	231	248	260	300	269	264	276	285	293	238	261	293	268
Var	1 097	1 091	1 204	1 235	1 200	1 211	1 165	1 120	1 199	978	998	1 146	1 137
Vaucluse	684	672	741	796	741	708	710	724	703	597	576	612	689
Vendée	577	571	533	634	668	677	636	600	642	507	608	660	609
Vienne	435	425	441	457	396	440	433	468	431	359	412	417	426
Haute-Vienne	366	380	347	366	359	403	358	362	366	316	296	365	357
Vosges	298	323	306	398	328	362	370	383	375	284	310	366	342
Yonne	290	269	320	354	361	349	325	319	324	278	284	376	321
Territoire de Belfort	125	109	97	119	131	116	104	111	141	92	109	114	114
Essonne	1 029	1 079	1 036	1 200	1 091	1 210	1 124	1 114	1 141	1 173	1 106	1 075	1 115
Hauts-de-Seine	1 486	1 500	1 465	1 613	1 571	1 550	1 611	1 543	1 785	1 528	1 431	1 298	1 532
Seine-Saint-Denis	1 236	1 304	1 382	1 447	1 429	1 395	1 399	1 861	1 905	1 713	1 903	1 573	1 546
Val-de-Marne	1 084	1 197	1 151	1 321	1 260	1 374	1 342	1 306	1 368	1 301	1 433	1 284	1 285
Val-d'Oise	882	916	924	1 102	998	991	1 091	987	1 117	1 052	1 053	978	1 008
Guadeloupe	804	613	744	810	728	826	726	675	789	627	638	645	719
Martinique	489	536	500	535	523	543	484	558	510	438	455	518	507
Guyane	323	277	394	340	347	314	336	382	400	333	293	323	339
La Réunion	1 046	997	1 029	1 115	1 116	1 043	980	842	1 149	930	1 041	1 007	1 025
Mayotte	183	200	154	313	308	307	243	171	308	257	273	271	249

Source : *Journal officiel des associations*, calcul de l'auteur.

TABLEAU C

TAUX DE CRÉATION PAR DÉPARTEMENT ET PAR ANNÉE POUR 10 000 HABITANTS

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux moyen
Ain	8,9	8,5	8,9	9,4	9,5	9,0	9,3	9,4	10,0	7,8	7,9	8,9	9,0
Aisne	6,5	6,5	6,8	8,1	7,4	7,9	6,2	6,3	6,8	5,5	5,9	7,5	6,8
Allier	9,6	9,0	8,9	9,2	10,8	10,2	9,7	9,7	9,6	7,9	8,4	9,7	9,4
Alpes-de-Haute-Provence	15,6	14,5	15,1	17,4	15,5	17,0	16,3	15,1	15,9	12,5	15,1	14,9	15,4
Hautes-Alpes	17,0	15,8	15,0	16,5	17,9	16,4	15,9	13,6	15,0	14,0	14,5	17,0	15,7
Alpes-Maritimes	11,2	11,5	12,2	13,0	13,0	12,7	12,3	12,2	15,3	10,5	10,7	11,4	12,2
Ardèche	12,9	13,2	13,5	14,2	12,7	13,3	13,4	12,4	12,1	10,4	11,3	14,1	12,8
Ardennes	8,0	7,0	7,0	8,8	7,6	7,9	7,7	6,4	6,6	5,2	6,2	8,0	7,2
Ariège	16,3	14,2	14,6	16,7	17,3	16,7	17,5	17,7	15,2	13,1	15,6	16,6	16,0
Aube	7,9	7,9	7,9	8,2	7,6	9,1	8,1	8,5	8,4	6,5	7,0	7,5	7,9
Aude	12,5	13,6	13,6	17,3	15,5	15,6	14,9	14,4	13,8	11,2	12,0	12,4	13,9
Aveyron	12,2	10,5	11,8	14,3	12,7	12,4	12,5	11,7	11,6	9,5	10,2	13,2	11,9
Bouches-du-Rhône	11,8	12,4	12,2	13,3	13,4	12,7	12,4	11,9	12,0	10,3	10,4	11,4	12,0
Calvados	9,0	7,9	8,5	9,2	10,6	9,5	9,4	10,7	9,6	7,4	7,8	10,0	9,1
Cantal	10,6	7,8	9,8	11,5	9,9	11,5	10,8	10,4	9,5	7,4	8,1	10,9	9,9
Charente	8,5	8,6	8,5	10,3	9,5	8,6	9,3	8,5	9,7	8,6	9,1	10,7	9,2
Charente-Maritime	9,1	10,1	10,6	12,0	11,1	12,2	10,9	11,1	11,8	9,4	10,5	11,0	10,8
Cher	8,5	9,0	9,7	8,7	10,8	10,0	9,4	8,2	9,1	7,7	8,5	8,9	9,0
Corrèze	10,3	9,7	11,0	10,9	11,3	10,7	11,0	10,1	11,0	9,0	8,8	11,6	10,4
Corse-du-Sud	17,5	13,4	15,7	15,4	15,8	15,3	15,2	14,3	16,3	11,7	13,6	13,6	14,8
Haute-Corse	17,1	15,2	14,9	15,8	17,1	16,5	16,6	15,3	15,6	12,0	13,5	15,2	15,4
Côte-d'Or	11,1	9,9	9,8	10,8	9,9	10,9	9,9	10,1	10,7	8,5	8,0	9,5	9,9
Côtes-d'Armor	9,0	9,3	9,0	10,2	11,1	10,3	11,5	10,0	11,0	9,0	9,0	11,0	10,0
Creuse	10,0	12,5	9,8	13,0	11,9	11,7	13,2	12,5	12,3	10,9	12,1	13,9	12,0
Dordogne	10,4	10,8	10,7	12,3	13,2	12,5	11,3	10,6	12,3	11,3	10,7	14,5	11,7
Doubs	9,0	8,3	9,3	9,8	9,3	11,5	8,6	8,4	9,2	7,9	7,2	9,0	9,0

TABLEAU C (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux moyen
Drôme	12,4	11,8	12,9	14,7	12,9	12,8	12,6	12,8	12,7	11,2	11,7	11,2	12,5
Eure	7,8	7,1	6,9	8,6	8,4	8,3	7,9	7,8	8,5	7,0	7,7	9,5	8,0
Eure-et-Loir	7,3	7,9	9,0	8,3	7,9	8,4	8,9	8,4	8,1	7,3	7,5	8,2	8,1
Finistère	8,9	9,4	8,9	9,8	10,2	10,1	10,6	9,7	10,6	8,3	9,2	10,7	9,7
Gard	13,8	12,9	12,8	14,6	14,0	13,5	13,6	11,6	14,0	10,9	10,4	12,4	12,9
Haute-Garonne	13,7	12,4	13,2	13,2	13,2	13,4	13,9	11,7	12,0	10,9	10,0	10,8	12,4
Gers	11,8	12,0	10,0	14,0	13,1	14,0	13,0	12,6	14,4	10,6	11,6	14,9	12,7
Gironde	12,8	12,6	12,8	13,6	13,2	13,7	14,4	12,8	13,6	10,7	11,3	13,4	12,9
Hérault	15,3	13,7	15,7	16,2	15,4	16,1	15,0	14,2	15,5	13,0	12,9	12,5	14,6
Ille-et-Vilaine	10,4	10,4	10,2	11,3	10,9	11,3	11,0	10,6	11,0	9,6	10,5	10,6	10,6
Indre	9,1	9,0	7,4	10,0	8,8	9,9	9,2	8,7	8,6	7,9	9,2	8,7	8,9
Indre-et-Loire	9,0	9,9	10,3	10,5	10,1	10,3	10,2	10,2	10,9	8,5	9,9	10,0	10,0
Isère	10,5	10,4	10,9	11,3	11,3	11,1	11,0	10,3	10,8	8,1	9,7	10,5	10,5
Jura	9,2	8,6	8,3	10,8	10,4	11,1	10,1	10,5	10,2	9,2	8,5	10,7	9,8
Landes	10,3	10,3	11,1	11,9	12,0	11,6	12,7	11,3	11,9	8,9	10,8	11,3	11,2
Loir-et-Cher	8,5	8,0	8,0	8,4	8,4	8,9	8,3	8,8	9,9	7,6	9,5	8,8	8,6
Loire	10,2	9,8	9,8	10,6	10,3	9,7	9,4	9,4	10,0	8,1	8,5	9,8	9,6
Haute-Loire	11,0	10,5	11,4	12,6	10,7	10,9	12,0	11,8	13,7	9,3	11,6	13,3	11,6
Loire-Atlantique	11,4	12,1	11,3	12,3	11,7	11,9	12,3	11,9	12,2	9,5	10,2	10,6	11,5
Loiret	7,7	8,5	8,7	8,8	8,7	8,8	8,7	8,4	9,4	7,4	7,9	8,7	8,5
Lot	15,1	14,5	13,9	14,3	16,4	15,2	15,5	16,1	14,8	11,1	13,2	15,1	14,6
Lot-et-Garonne	10,2	10,6	11,2	11,8	10,6	11,6	11,0	9,5	10,0	8,5	9,5	11,0	10,5
Lozère	12,5	15,4	15,0	17,8	14,7	15,9	14,9	11,2	11,6	12,5	11,9	13,8	13,9
Maine-et-Loire	9,5	9,3	9,6	9,6	10,1	9,8	9,0	9,9	9,9	7,9	8,1	9,1	9,3
Manche	7,3	7,0	6,6	7,9	8,5	7,8	7,8	8,0	8,5	6,6	6,9	9,1	7,7
Marne	8,4	8,1	8,4	8,7	9,0	8,3	8,8	8,4	8,8	6,8	7,2	8,4	8,3
Haute-Marne	6,9	9,1	7,3	9,1	8,3	8,7	8,2	8,2	8,2	8,0	7,7	10,3	8,3
Mayenne	9,2	8,9	9,1	9,4	9,6	9,1	8,6	9,5	9,3	7,0	7,7	8,6	8,8
Meurthe-et-Moselle	9,0	8,6	9,5	9,8	9,7	9,5	9,0	8,6	9,3	7,0	7,8	8,9	8,9

9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE...

TABLEAU C (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux moyen
Meuse	7,0	6,8	6,5	9,5	8,6	8,5	8,4	7,8	8,0	6,0	7,3	8,2	7,7
Morbihan	10,3	9,7	10,3	11,6	10,0	11,6	10,7	10,5	10,7	8,9	9,7	10,3	10,4
Nièvre	8,7	8,6	9,7	10,0	10,1	11,4	12,4	10,6	10,6	8,6	10,0	11,0	10,1
Nord	9,7	9,0	8,6	9,4	9,5	9,2	9,2	9,4	9,4	7,6	7,6	8,8	9,0
Oise	6,9	7,0	6,9	8,4	7,4	6,9	7,6	6,9	7,9	6,6	6,7	7,2	7,2
Orne	7,4	7,8	6,7	7,6	8,5	8,8	6,3	7,4	7,3	6,0	7,9	7,9	7,5
Pas-de-Calais	6,4	6,4	6,6	7,7	7,6	7,5	7,2	6,9	6,8	6,1	6,0	7,7	6,9
Puy-de-Dôme	10,5	10,5	9,6	11,6	11,3	11,2	10,8	11,1	10,8	8,4	9,5	11,1	10,5
Pyrénées-Atlantiques	12,3	13,1	13,6	12,7	13,8	13,1	13,7	11,2	13,3	11,5	11,6	11,9	12,7
Hautes-Pyrénées	12,5	12,0	11,8	13,1	12,8	13,4	13,4	12,9	13,6	10,5	8,9	11,0	12,1
Pyrénées-Orientales	13,4	11,9	13,9	15,3	14,9	14,2	14,2	13,9	15,0	11,6	11,9	12,2	13,5
Rhône	11,8	11,8	12,2	12,9	12,7	12,3	13,2	11,9	12,3	10,1	10,0	10,6	11,8
Haute-Saône	6,5	7,6	7,4	9,8	7,7	10,8	7,9	6,8	7,2	6,9	6,9	8,4	7,8
Saône-et-Loire	9,4	9,3	8,8	11,2	10,6	10,6	10,0	9,6	10,5	8,1	8,5	9,9	9,7
Sarthe	7,9	9,0	8,0	9,3	9,0	9,2	8,5	8,7	8,9	6,7	8,3	9,2	8,6
Savoie	11,0	10,6	11,4	12,0	11,9	11,8	10,7	11,3	12,9	9,2	10,5	11,9	11,3
Haute-Savoie	9,4	10,4	9,4	10,6	10,3	9,9	10,5	9,9	10,1	8,7	9,5	10,4	9,9
Paris	22,3	22,1	21,0	21,9	20,9	20,3	23,6	22,7	22,1	18,9	18,8	20,7	21,3
Seine-Maritime	7,8	8,1	8,0	8,2	8,8	8,3	8,5	7,5	8,3	7,6	7,7	8,1	8,1
Seine-et-Marne	7,7	8,0	8,1	9,1	8,5	8,3	8,9	8,4	9,1	8,1	8,2	8,2	8,4
Yvelines	8,2	8,4	8,1	8,8	8,4	8,2	8,1	8,1	9,4	8,3	8,9	7,6	8,4
Deux-Sèvres	9,3	8,3	8,2	9,6	9,6	9,4	9,5	8,6	8,7	6,8	7,5	9,8	8,8
Somme	9,5	8,0	8,3	9,3	8,7	8,1	8,3	8,0	8,3	6,5	6,9	7,7	8,1
Tarn	10,8	11,9	11,7	13,7	12,5	13,5	12,3	12,4	12,1	10,7	11,5	13,0	12,2
Tarn-et-Garonne	9,4	10,0	10,3	11,8	10,5	10,2	10,7	11,0	11,2	9,1	9,9	11,0	10,4
Var	10,8	10,6	11,7	11,8	11,4	11,5	11,0	10,4	11,1	9,0	9,1	10,4	10,7
Vaucluse	12,5	12,3	13,4	14,3	13,3	12,7	12,7	12,9	12,5	10,6	10,2	10,9	12,4

TABLEAU C (SUITE)

Département	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Taux moyen
Vendée	8,9	8,8	8,1	9,5	10,0	10,1	9,4	8,8	9,3	7,3	8,7	9,3	9,0
Vienne	10,1	9,9	10,2	10,5	9,1	10,1	9,9	10,7	9,8	8,2	9,4	9,5	9,8
Haute-Vienne	9,7	10,1	9,2	9,7	9,6	10,8	9,6	9,7	9,8	8,5	8,0	9,9	9,5
Vosges	7,9	8,6	8,2	10,7	8,8	9,8	10,1	10,5	10,3	7,9	8,6	10,3	9,3
Yonne	8,5	7,9	9,4	10,4	10,6	10,3	9,6	9,5	9,7	8,3	8,6	11,4	9,5
Territoire de Belfort	8,7	7,6	6,7	8,2	9,1	8,1	7,3	7,8	10,0	6,6	7,9	8,3	8,0
Essonne	8,4	8,7	8,2	9,4	8,5	9,4	8,7	8,6	8,8	9,0	8,4	8,2	8,7
Hauts-de-Seine	9,4	9,4	9,2	10,1	9,8	9,6	10,0	9,5	11,0	9,4	8,8	7,9	9,5
Seine-Saint-Denis	8,1	8,4	8,8	9,1	8,9	8,6	8,6	11,4	11,5	10,3	11,4	9,4	9,6
Val-de-Marne	8,1	8,9	8,5	9,7	9,2	9,9	9,6	9,3	9,7	9,2	10,1	9,0	9,3
Val-d'Oise	7,5	7,7	7,7	9,1	8,2	8,1	8,8	7,9	8,9	8,4	8,3	7,7	8,2
Guadeloupe	19,9	15,2	18,5	20,3	18,4	21,1	18,7	17,5	20,6	16,4	16,8	17,1	18,4
Martinique	12,5	13,9	13,0	14,0	13,8	14,5	13,1	15,2	14,1	12,2	12,8	14,8	13,7
Guyane	13,5	11,5	15,9	13,3	13,1	11,7	12,3	13,7	14,1	11,6	10,0	10,8	12,6
La Réunion	12,6	11,9	12,3	13,2	13,1	12,2	11,5	9,8	13,3	10,8	12,0	11,6	12,0
Mayotte	-	-	-	13,7	13,0	12,5	9,5	6,5	11,2	9,0	9,3	8,9	10,4

→ Lire : dans l'Ain en 2011, le taux de création était de 8,9‰. Sur la période 2011-2022, pour ce même département, le taux moyen de création était de 9‰.

Les taux de création de Mayotte avant 2014 ne peuvent être calculés faute d'une connaissance de la population annuelle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

TABLEAU D

TAUX DE CRÉATION D'ASSOCIATIONS DÉCLARÉES POUR 10 000 HABITANTS PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ ET PAR DÉPARTEMENT, TAUX MOYENS 2011-2022

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre
Ain	0,48	1,42	1,93	1,94	0,79	0,32	0,27	1,27	0,39	0,17
Aisne	0,41	1,06	1,42	1,62	0,72	0,49	0,35	0,39	0,25	0,10
Allier	0,63	1,48	1,80	2,66	0,95	0,36	0,34	0,60	0,45	0,14
Alpes-de-Haute-Provence	1,10	2,33	2,82	4,54	1,33	0,66	0,41	0,82	1,11	0,30
Hautes-Alpes	1,45	2,51	3,46	3,79	1,37	0,47	0,60	0,98	0,76	0,31
Alpes-Maritimes	1,20	1,20	1,75	3,80	1,56	0,88	0,34	0,79	0,52	0,11
Ardèche	0,75	2,29	2,29	3,44	0,87	0,45	0,48	1,39	0,63	0,21
Ardennes	0,36	1,43	1,61	1,71	0,65	0,39	0,22	0,43	0,27	0,12
Arrière	1,28	3,06	2,39	4,65	1,46	0,65	0,73	0,65	0,90	0,20
Aube	0,63	1,06	1,52	1,74	1,01	0,52	0,42	0,54	0,31	0,15
Aude	0,89	2,63	2,43	4,10	1,02	0,45	0,41	1,04	0,68	0,24
Aveyron	0,86	1,85	2,63	3,08	1,31	0,46	0,45	0,44	0,58	0,22
Bouches-du-Rhône	0,80	1,66	1,81	3,85	1,44	0,76	0,37	0,68	0,52	0,13
Calvados	0,58	1,26	1,87	2,51	0,95	0,59	0,29	0,50	0,45	0,13
Cantal	0,82	1,30	2,11	2,40	0,94	0,27	0,47	0,33	0,53	0,67
Charente	0,62	1,34	1,92	2,48	1,01	0,41	0,25	0,37	0,47	0,30
Charente-Maritime	0,80	1,56	2,47	3,11	1,09	0,45	0,31	0,43	0,49	0,10
Cher	0,72	1,62	1,73	2,11	1,06	0,46	0,41	0,30	0,44	0,18

TABLEAU D (SUITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre
Corrèze	0,96	1,49	2,07	2,73	1,06	0,49	0,37	0,41	0,49	0,37
Corse-du-Sud	0,98	1,76	4,16	4,16	1,50	0,45	0,30	0,47	0,75	0,28
Haute-Corse	1,32	1,97	3,55	4,37	1,39	0,64	0,58	0,42	0,72	0,45
Côte-d'Or	0,77	1,67	1,71	2,47	1,20	0,77	0,44	0,31	0,46	0,12
Côtes-d'Armor	0,80	1,57	1,79	2,82	1,15	0,34	0,50	0,30	0,60	0,19
Creuse	0,87	2,20	2,13	2,97	1,06	0,37	0,53	0,77	0,97	0,11
Dordogne	0,69	1,93	2,34	3,34	1,07	0,41	0,41	0,60	0,69	0,22
Doubs	0,60	1,17	1,87	2,28	1,14	0,61	0,20	0,62	0,30	0,16
Drôme	0,90	2,14	1,90	3,23	1,45	0,64	0,52	0,56	0,86	0,27
Eure	0,51	1,12	1,74	1,72	0,96	0,48	0,30	0,41	0,53	0,18
Eure-et-Loir	0,53	0,87	1,66	2,12	1,06	0,41	0,41	0,48	0,40	0,17
Finistère	0,70	1,20	1,68	3,05	1,05	0,50	0,40	0,45	0,52	0,16
Gard	0,79	1,89	2,50	3,79	1,31	0,52	0,48	0,43	0,82	0,35
Haute-Garonne	0,88	1,39	1,74	3,90	1,55	1,04	0,35	0,59	0,59	0,35
Gers	0,74	1,96	2,39	3,89	1,18	0,45	0,48	0,65	0,50	0,43
Gironde	0,86	1,62	1,70	3,98	1,56	0,94	0,41	0,87	0,72	0,23
Hérault	1,01	2,23	2,25	4,45	1,32	0,86	0,50	0,72	0,77	0,51
Ille-et-Vilaine	0,62	1,27	1,67	3,28	1,12	0,80	0,29	0,90	0,44	0,26
Indre	0,53	1,20	1,97	2,42	0,80	0,26	0,28	0,49	0,41	0,53
Indre-et-Loire	0,66	1,13	1,69	2,94	1,18	0,63	0,26	0,43	0,37	0,71
Isère	0,71	1,17	1,86	2,91	1,15	0,91	0,27	0,83	0,44	0,23
Jura	0,66	1,33	2,17	2,55	1,10	0,50	0,36	0,46	0,52	0,14
Landes	0,79	1,87	2,11	2,69	1,55	0,40	0,49	0,58	0,46	0,24
Loir-et-Cher	0,59	1,57	1,76	2,07	0,84	0,39	0,35	0,47	0,33	0,22

TABLEAU D (SUIITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre
Loire	0,55	0,96	1,80	2,26	0,99	0,74	0,22	1,63	0,28	0,19
Haute-Loire	0,73	1,96	2,37	2,88	1,12	0,34	0,45	0,89	0,56	0,28
Loire-Atlantique	0,81	1,60	1,63	3,48	1,36	0,94	0,38	0,62	0,48	0,13
Loiret	0,63	1,08	1,43	2,18	1,14	0,50	0,37	0,60	0,37	0,16
Lot	1,09	2,35	2,72	4,61	1,23	0,47	0,44	0,45	0,88	0,35
Lot-et-Garonne	0,63	1,62	1,96	2,95	1,35	0,38	0,38	0,47	0,50	0,20
Lozère	0,79	2,02	2,76	4,20	1,59	0,23	0,67	0,70	0,79	0,17
Maine-et-Loire	0,64	1,20	1,43	2,54	1,44	0,62	0,29	0,59	0,39	0,21
Manche	0,52	1,01	1,53	2,36	1,01	0,30	0,30	0,19	0,33	0,10
Marne	0,53	1,34	1,56	2,11	0,84	0,60	0,29	0,62	0,27	0,13
Haute-Marne	0,56	1,23	2,18	1,90	0,74	0,41	0,32	0,39	0,43	0,17
Mayenne	0,53	0,92	1,69	1,79	1,42	1,20	0,31	0,42	0,40	0,14
Meurthe-et-Moselle	0,68	1,29	1,31	2,30	1,14	0,87	0,33	0,42	0,31	0,25
Meuse	0,51	1,31	1,68	1,87	0,88	0,37	0,22	0,42	0,33	0,12
Morbihan	0,68	1,25	1,90	3,18	1,09	0,33	0,51	0,66	0,65	0,11
Nièvre	0,78	1,48	1,90	3,20	0,71	0,36	0,39	0,46	0,38	0,48
Nord	0,70	1,08	1,30	2,32	1,20	1,08	0,29	0,45	0,37	0,16
Oise	0,37	1,01	1,45	1,72	0,74	0,55	0,17	0,83	0,25	0,11
Orne	0,47	0,99	1,58	2,02	0,88	0,23	0,26	0,25	0,64	0,14
Pas-de-Calais	0,42	0,99	1,64	1,61	0,86	0,45	0,26	0,32	0,25	0,11
Puy-de-Dôme	0,76	1,55	2,06	3,00	1,02	0,73	0,35	0,51	0,40	0,16

TABLEAU D (SUIITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre
Pyrénées-Atlantiques	0,98	2,09	2,16	3,25	1,58	0,54	0,41	0,80	0,66	0,19
Hautes-Pyrénées	0,76	1,85	2,25	3,36	1,28	0,63	0,50	0,75	0,63	0,15
Pyrénées-Orientales	1,10	2,01	2,54	3,97	1,35	0,56	0,49	0,61	0,66	0,24
Rhône	1,18	0,86	1,36	3,69	1,12	0,92	0,31	1,82	0,38	0,17
Haute-Saône	0,51	1,23	2,14	1,72	0,98	0,34	0,17	0,24	0,33	0,16
Saône-et-Loire	0,84	1,19	1,83	2,54	1,02	0,45	0,25	0,76	0,37	0,47
Sarthe	0,46	1,38	1,80	2,04	0,86	0,41	0,36	0,71	0,35	0,20
Savoie	0,76	1,41	2,68	2,93	1,21	0,51	0,36	0,64	0,57	0,20
Haute-Savoie	0,55	0,95	2,25	2,55	1,04	0,39	0,20	1,38	0,44	0,15
Paris	2,58	1,57	1,16	8,37	2,18	2,00	0,63	1,75	0,67	0,36
Seine-Maritime	0,57	1,02	1,33	1,96	0,91	0,50	0,21	1,17	0,29	0,11
Seine-et-Marne	0,61	0,74	1,28	2,23	1,19	0,46	0,28	0,69	0,34	0,56
Yvelines	0,70	0,90	1,09	2,10	1,32	0,51	0,20	1,00	0,40	0,14
Deux-Sèvres	0,50	1,35	1,90	2,30	1,02	0,31	0,31	0,49	0,43	0,17
Somme	0,48	1,31	1,57	1,93	0,85	0,67	0,27	0,70	0,28	0,07
Tarn	0,90	1,93	2,23	3,44	1,50	0,72	0,34	0,30	0,64	0,16
Tarn-et-Garonne	0,88	1,41	2,11	2,88	1,26	0,41	0,43	0,39	0,46	0,19
Var	0,76	1,36	1,91	3,14	1,00	0,36	0,25	0,57	0,53	0,84
Vaucluse	0,92	1,86	1,92	3,68	1,04	0,59	0,35	1,00	0,58	0,40
Vendée	0,58	1,19	1,99	2,25	1,25	0,32	0,33	0,41	0,43	0,27

TABLEAU D (SUIVE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre
Vienne	0,67	1,27	1,95	2,57	1,06	0,73	0,39	0,57	0,43	0,14
Haute-Vienne	0,80	1,14	1,72	2,54	0,99	0,78	0,28	0,66	0,44	0,18
Vosges	0,60	1,54	1,87	2,19	0,95	0,34	0,26	0,89	0,34	0,33
Yonne	0,49	1,86	1,67	2,64	0,86	0,45	0,42	0,37	0,61	0,13
Territoire de Belfort	0,57	1,16	1,73	1,73	1,25	0,59	0,24	0,34	0,26	0,16
Essonne	0,78	1,01	1,05	1,94	0,95	0,49	0,21	1,52	0,34	0,39
Hauts-de-Seine	0,95	0,52	0,95	2,79	1,59	0,55	0,21	0,79	0,37	0,79
Seine-Saint-Denis	1,09	0,90	0,79	2,75	1,38	0,47	0,35	1,34	0,37	0,12
Val-de-Marne	0,89	0,79	0,92	2,52	1,21	0,58	0,22	1,73	0,21	0,20
Val-d'Oise	0,84	0,68	0,97	1,81	1,28	0,67	0,26	1,20	0,24	0,25
Guadeloupe	1,96	1,80	2,18	6,29	2,79	1,25	0,78	0,73	0,44	0,14
Martinique	1,16	1,53	1,42	4,34	2,19	0,74	0,56	0,56	0,43	0,71
Guyane	1,78	1,78	1,75	3,42	1,38	0,83	0,66	0,40	0,43	0,17
La Réunion	1,03	1,56	1,67	3,18	1,79	0,60	0,68	0,69	0,48	0,34
Mayotte	1,06	1,08	1,19	2,38	1,05	1,24	0,61	1,10	0,62	0,08

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

TABLEAU E

PART DE CHAQUE DOMAINE DANS LES CRÉATIONS TOTALES PAR DÉPARTEMENT, MOYENNE 2011-2022 (EN %)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre	Total
Ain	5,4	15,8	21,5	21,5	8,8	3,5	3,0	14,2	4,4	1,9	100
Aisne	6,0	15,4	20,8	23,8	10,6	7,1	5,1	5,9	3,7	1,4	100
Allier	6,7	15,7	19,1	28,3	10,1	3,8	3,6	6,5	4,8	1,5	100
Alpes-de-Haute-Provence	7,1	15,1	18,4	29,3	8,7	4,2	2,6	5,3	7,3	2,0	100
Hautes-Alpes	9,2	16,0	22,1	24,1	8,7	2,9	3,8	6,3	4,9	2,0	100
Alpes-Maritimes	9,6	9,9	14,5	31,3	12,9	7,2	2,8	6,6	4,3	0,9	100
Ardèche	5,8	17,9	17,9	26,8	6,8	3,5	3,7	10,8	5,1	1,7	100
Ardennes	5,1	19,9	22,2	23,7	9,2	5,5	3,1	5,9	3,7	1,8	100
Ariège	8,0	19,1	14,9	29,1	9,3	4,1	4,5	4,1	5,6	1,2	100
Aube	7,9	13,3	19,4	22	12,7	6,5	5,4	6,8	4,0	1,9	100
Aude	6,4	18,8	17,6	29,5	7,3	3,1	3,0	7,6	5,1	1,8	100
Aveyron	7,3	15,5	22,0	25,9	11,2	3,8	3,8	3,7	4,9	1,8	100
Bouches-du-Rhône	6,6	13,8	15,1	31,8	12,0	6,3	3,1	5,8	4,4	1,1	100
Calvados	6,4	13,6	20,4	27,6	10,4	6,4	3,2	5,5	5,0	1,5	100
Cantal	8,4	13,1	21,3	24,2	9,7	2,7	4,5	3,3	5,4	7,3	100
Charente	6,7	14,6	21,0	27,1	11,0	4,5	2,7	4,1	5,1	3,3	100
Charente-Maritime	7,3	14,4	22,8	28,8	10,0	4,1	2,9	4,0	4,6	0,9	100
Cher	7,8	18,2	19,1	23,2	11,9	5,0	4,6	3,3	5,0	1,9	100
Corrèze	9,2	14,3	19,8	26,2	10,2	4,7	3,5	3,9	4,7	3,5	100
Corse-du-Sud	6,5	12,0	28,0	28,0	10,2	3,1	2,1	3,1	5,2	1,8	100
Haute-Corse	8,5	12,8	23,1	28,2	9,2	4,1	3,8	2,7	4,8	2,9	100
Côte-d'Or	7,8	16,8	17,0	24,9	12,3	7,7	4,5	3,2	4,7	1,2	100
Côtes-d'Armor	7,8	15,7	17,7	28	11,5	3,4	4,9	3,0	6,1	1,9	100
Creuse	7,5	18,5	17,7	24,6	8,8	3,1	4,3	6,4	8,1	0,9	100

TABLEAU E (SUITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre	Total
Dordogne	5,9	16,4	20,0	28,4	9,2	3,5	3,5	5,2	5,9	1,9	100
Doubs	6,7	13,1	21,0	25,4	12,6	6,8	2,3	6,9	3,4	1,8	100
Drôme	7,1	17,1	15,3	25,9	11,7	5,1	4,2	4,5	7,0	2,1	100
Eure	6,4	14,0	21,8	21,7	12,0	6,0	3,8	5,1	6,7	2,4	100
Eure-et-Loir	6,5	10,7	20,5	26,1	13,1	5,0	5,0	5,9	4,9	2,1	100
Finistère	7,2	12,4	17,3	31,4	10,8	5,1	4,2	4,6	5,3	1,6	100
Gard	6,2	14,6	19,4	29,2	10,4	4,1	3,7	3,3	6,5	2,7	100
Haute-Garonne	7,0	11,3	14,0	31,4	12,8	8,3	2,9	4,6	4,9	2,8	100
Gers	5,8	15,4	18,9	30,8	9,3	3,6	3,8	5,2	3,9	3,3	100
Gironde	6,6	12,6	13,2	30,8	12,1	7,2	3,1	6,8	5,7	1,8	100
Hérault	6,9	15,0	15,4	30,4	9,1	5,9	3,4	4,9	5,4	3,8	100
Ille-et-Vilaine	5,8	11,9	15,7	30,7	10,5	7,5	2,7	8,4	4,2	2,4	100
Indre	6,0	13,4	22,4	27,2	9,0	2,9	3,1	5,5	4,6	6,0	100
Indre-et-Loire	6,6	11,3	16,9	29,4	11,9	6,3	2,6	4,3	3,7	7,1	100
Isère	6,7	11,2	17,7	27,6	11,0	8,6	2,6	8,1	4,3	2,2	100
Jura	6,7	13,5	22,4	25,8	11,3	5,0	3,7	4,8	5,3	1,5	100
Landes	7,1	16,7	18,8	24,2	13,8	3,6	4,4	5,2	4,2	2,1	100
Loir-et-Cher	6,9	18,2	20,6	24,0	9,8	4,5	4,2	5,4	3,8	2,6	100
Loire	5,7	10,0	18,6	23,5	10,3	7,7	2,3	17,0	2,9	1,9	100
Haute-Loire	6,4	16,7	20,5	24,8	9,7	3,0	3,9	7,7	4,8	2,4	100
Loire-Atlantique	7,1	14,0	14,2	30,3	12,0	8,2	3,3	5,5	4,2	1,2	100
Loiret	7,5	12,7	16,9	25,7	13,5	5,9	4,4	7,0	4,4	1,9	100
Lot	7,5	16,0	18,5	31,6	8,5	3,2	3,0	3,1	6,1	2,4	100
Lot-et-Garonne	6,0	15,5	18,8	28,1	12,9	3,7	3,7	4,5	4,8	2,0	100
Lozère	5,4	14,5	19,9	30,3	11,8	1,6	4,8	4,9	5,6	1,3	100
Maine-et-Loire	6,8	12,7	15,4	27,1	15,4	6,6	3,1	6,4	4,2	2,2	100
Manche	6,9	13,3	20,0	30,6	13,3	3,9	3,9	2,4	4,4	1,3	100
Marne	6,4	16,3	18,7	25,5	10,1	7,2	3,5	7,5	3,2	1,5	100

TABLEAU E (SUITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre	Total
Haute-Marne	6,7	14,9	26,1	22,9	8,9	4,8	3,9	4,6	5,2	2,0	100
Mayenne	6,0	10,5	19,3	20,2	16,1	13,4	3,6	4,9	4,6	1,6	100
Meurthe-et-Moselle	7,6	14,4	14,7	25,9	12,9	9,7	3,6	4,8	3,5	2,9	100
Meuse	6,6	16,8	21,7	24,4	11,3	4,8	2,9	5,6	4,4	1,5	100
Morbihan	6,5	12,1	18,3	30,7	10,5	3,2	4,9	6,4	6,3	1,0	100
Nièvre	7,7	14,7	18,7	31,4	7,0	3,5	3,9	4,5	3,8	4,8	100
Nord	7,9	12,1	14,4	25,9	13,5	12,0	3,3	5,0	4,2	1,7	100
Oise	5,1	14,0	20,2	23,8	10,3	7,6	2,3	11,5	3,5	1,5	100
Orne	6,3	13,3	21,1	27,0	11,8	3,1	3,5	3,2	8,8	1,8	100
Pas-de-Calais	6,1	14,4	23,8	23,3	12,4	6,5	3,7	4,6	3,8	1,6	100
Puy-de-Dôme	7,2	14,8	19,4	28,3	9,7	6,9	3,4	4,9	3,8	1,5	100
Pyrénées-Atlantiques	7,7	16,5	17,1	25,6	12,6	4,2	3,2	6,3	5,2	1,5	100
Hautes-Pyrénées	6,3	15,2	18,6	27,7	10,4	5,2	4,2	6,0	5,3	1,2	100
Pyrénées-Orientales	8,1	14,8	18,7	29,2	10,0	4,2	3,6	4,5	5,0	1,8	100
Rhône	9,8	7,3	11,5	31,2	9,5	7,8	2,6	15,6	3,3	1,4	100
Haute-Saône	6,4	15,6	27,5	22,0	12,4	4,4	2,2	3,1	4,3	2,2	100
Saône-et-Loire	8,6	12,2	18,9	26,2	10,5	4,6	2,5	7,8	3,8	5,0	100
Sarthe	5,3	16,0	21,0	23,8	10,0	4,8	4,2	8,3	4,2	2,4	100
Savoie	6,7	12,5	23,7	26,0	10,7	4,5	3,2	5,7	5,1	1,7	100
Haute-Savoie	5,5	9,6	22,7	25,7	10,5	4,0	2,0	14,1	4,5	1,5	100
Paris	12,1	7,4	5,5	39,3	10,4	9,4	3,0	8,2	3,2	1,7	100
Seine-Maritime	7,0	12,6	16,5	24,3	11,2	6,2	2,6	14,7	3,6	1,4	100
Seine-et-Marne	7,3	8,9	15,2	26,6	14,2	5,5	3,3	8,2	4,0	6,7	100
Yvelines	8,3	10,7	13,0	25,2	15,8	6,1	2,5	12,0	4,7	1,7	100
Deux-Sèvres	5,7	15,3	21,6	26,2	11,7	3,5	3,5	5,6	5,0	2,0	100
Somme	5,9	16,1	19,3	23,8	10,6	8,1	3,3	8,5	3,5	0,8	100
Tarn	7,4	15,9	18,2	28,2	12,4	6,0	2,8	2,4	5,4	1,3	100
Tarn-et-Garonne	8,5	13,5	20,3	27,7	12,1	3,9	4,1	3,7	4,4	1,8	100

TABLEAU E (SUITE)

Département	Défense de droits, causes et intérêts	Loisirs	Sport	Culture	Action sociale et sanitaire	Éducation et formation	Conduite d'activités économiques	Amicales	Environnement	Autre	Total
Var	7,1	12,6	17,8	29,4	9,4	3,3	2,3	5,4	5,1	7,6	100
Vaucluse	7,5	15,1	15,6	29,7	8,4	4,8	2,8	8,2	4,8	3,1	100
Vendée	6,4	13,2	22,1	25,0	13,9	3,5	3,6	4,6	4,8	3,0	100
Vienne	6,9	13,0	19,9	26,3	10,8	7,4	3,9	5,8	4,4	1,4	100
Haute-Vienne	8,3	11,9	18,0	26,6	10,5	8,1	3,0	6,9	4,7	1,9	100
Vosges	6,4	16,5	20,2	23,5	10,3	3,6	2,8	9,5	3,7	3,5	100
Yonne	5,2	19,6	17,7	27,7	8,9	4,7	4,5	4,0	6,4	1,4	100
Territoire de Belfort	7,2	14,5	21,6	21,7	15,2	7,4	3,1	4,1	3,4	1,9	100
Essonne	9,0	11,6	12,1	22,3	10,9	5,6	2,4	17,7	3,9	4,5	100
Hauts-de-Seine	9,9	5,5	10,0	29,4	16,7	5,8	2,2	8,4	3,9	8,2	100
Seine-Saint-Denis	11,4	9,3	8,3	28,9	14,2	4,9	3,8	14,0	3,9	1,3	100
Val-de-Marne	9,6	8,6	9,9	27,3	13,0	6,2	2,3	18,6	2,2	2,2	100
Val-d'Oise	10,2	8,3	11,8	22,2	15,6	8,2	3,2	14,7	2,9	3,0	100
Guadeloupe	10,7	9,8	11,9	34,2	15,3	6,8	4,3	4,0	2,4	0,8	100
Martinique	8,5	11,2	10,4	31,7	16,2	5,5	4,1	4,1	3,2	5,3	100
Guyane	13,9	14,1	13,7	27,4	11,1	6,6	5,3	3,2	3,4	1,3	100
La Réunion	8,6	13,1	13,8	26,4	15,0	4,9	5,6	5,7	3,9	3,0	100
Mayotte	11,2	11,2	11,5	23,2	9,6	11,7	5,4	9,8	5,4	1,1	100

La somme horizontale des parts de chaque domaine peut très légèrement différer de 100 du fait des arrondis.

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : Journal officiel des associations, calcul de l'auteur.

TABLEAU F

ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS PAR DÉPARTEMENT PENDANT LA CRISE SANITAIRE (EN %)

Département	2020 par rapport à la moyenne 2017-2019	2021 par rapport à la moyenne 2017-2019	2022 par rapport à la moyenne 2017-2019	2020 par rapport à 2019	2021 par rapport à 2020	2022 par rapport à 2021	Moyenne 2020-2022 par rapport à la moyenne 2017-2019
Ain	-17,1	-15,0	-4,6	-21,0	2,5	12,3	-12,2
Aisne	-15,4	-10,5	14,5	-19,4	5,8	27,9	-3,8
Allier	-18,1	-13,8	-0,5	-17,1	5,3	15,4	-10,8
Alpes-de-Haute-Provence	-20,1	-3,5	-4,2	-21,0	20,8	-0,8	-9,3
Hautes-Alpes	-6,1	-2,7	14,1	-7,1	3,6	17,2	1,8
Alpes-Maritimes	-20,1	-18,5	-12,7	-30,9	2,0	7,0	-17,1
Ardèche	-16,8	-10,0	13,2	-13,6	8,1	25,8	-4,5
Ardennes	-25,5	-10,5	14,1	-21,5	20,1	27,5	-7,3
Ariège	-21,5	-6,3	-0,1	-13,3	19,3	6,6	-9,3
Aube	-21,2	-15,8	-9,7	-21,8	6,9	7,3	-15,6
Aude	-21,4	-15,4	-12,1	-18,6	7,6	4,0	-16,3
Aveyron	-20,3	-14,5	10,7	-18,0	7,2	29,6	-8,0
Bouches-du-Rhône	-14,3	-13,0	-4,7	-14,1	1,5	9,5	-10,7
Calvados	-24,8	-20,3	1,5	-22,6	6,0	27,4	-14,5
Cantal	-27,9	-21,8	5,2	-21,9	8,4	34,5	-14,8
Charente	-6,6	-0,7	17,0	-12,2	6,3	17,8	3,2
Charente-Maritime	-15,3	-5,4	-0,2	-19,9	11,6	5,5	-7,0
Cher	-14,0	-5,1	-1,4	-15,7	10,4	3,9	-6,8
Corrèze	-16,5	-18,8	6,9	-18,3	-2,8	31,6	-9,5
Corse-du-Sud	-21,9	-8,7	-7,9	-27,6	16,9	0,9	-12,8
Haute-Corse	-23,2	-12,7	-1,2	-22,5	13,6	13,2	-12,3
Côte-d'Or	-16,3	-21,6	-6,6	-20,2	-6,3	19,2	-14,8
Côtes-d'Armor	-16,2	-16,3	2,6	-17,3	-0,2	22,6	-10,0
Creuse	-15,1	-6,3	6,5	-11,9	10,3	13,7	-4,9
Dordogne	-0,8	-6,1	27,1	-7,9	-5,4	35,4	6,7
Doubs	-9,5	-17,3	4,2	-14,7	-8,6	26,0	-7,5
Drôme	-11,6	-7,5	-11,0	-12,0	4,7	-3,8	-10,0
Eure	-13,5	-4,4	17,1	-17,7	10,5	22,5	-0,3
Eure-et-Loir	-13,9	-12,0	-3,8	-10,3	2,2	9,3	-9,9
Finistère	-19,1	-9,9	4,8	-21,3	11,4	16,3	-8,1

9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE...

TABLEAU F (SUITE)

Département	2020 par rapport à la moyenne 2017-2019	2021 par rapport à la moyenne 2017-2019	2022 par rapport à la moyenne 2017-2019	2020 par rapport à 2019	2021 par rapport à 2020	2022 par rapport à 2021	Moyenne 2020-2022 par rapport à la moyenne 2017-2019
Gard	-15,8	-19,8	-4,0	-21,6	-4,7	19,6	-13,2
Haute-Garonne	-10,9	-16,9	-9,2	-8,4	-6,6	9,3	-12,3
Gers	-20,5	-12,3	12,4	-26,4	10,3	28,1	-6,8
Gironde	-19,5	-14,3	2,8	-20,7	6,4	20,0	-10,4
Hérault	-10,7	-10,1	-12,0	-15,4	0,7	-2,1	-11,0
Ille-et-Vilaine	-10,3	-0,6	0,9	-12,2	10,8	1,5	-3,3
Indre	-11,0	2,9	-3,3	-8,0	15,6	-6,0	-3,8
Indre-et-Loire	-17,7	-4,7	-3,6	-21,6	15,8	1,2	-8,7
Isère	-23,3	-7,9	-0,3	-24,6	20,0	8,3	-10,5
Jura	-10,2	-17,7	3,0	-9,5	-8,4	25,1	-8,3
Landes	-24,4	-7,2	-2,0	-24,8	22,8	5,7	-11,2
Loir-et-Cher	-15,4	4,5	-2,9	-23,0	23,5	-7,1	-4,6
Loire	-14,9	-11,0	2,7	-18,2	4,5	15,5	-7,7
Haute-Loire	-25,4	-7,4	6,7	-32,1	24,1	15,2	-8,7
Loire-Atlantique	-19,3	-12,6	-7,8	-20,7	8,4	5,5	-13,2
Loiret	-15,4	-10,2	-0,4	-20,5	6,1	10,9	-8,7
Lot	-28,0	-14,2	-1,6	-24,8	19,1	14,7	-14,6
Lot-et-Garonne	-16,3	-6,8	6,8	-15,1	11,3	14,7	-5,4
Lozère	-0,3	-5,5	10,0	7,9	-5,2	16,5	1,4
Maine-et-Loire	-16,8	-15,4	-4,0	-19,5	1,7	13,4	-12,1
Manche	-18,9	-15,4	12,3	-23,0	4,3	32,7	-7,3
Marne	-21,4	-17,0	-3,5	-22,3	5,7	16,2	-14,0
Haute-Marne	-4,2	-7,7	22,5	-3,5	-3,7	32,8	3,5
Mayenne	-23,4	-16,3	-6,3	-24,3	9,3	11,9	-15,3
Meurthe-et-Moselle	-22,4	-13,0	-1,0	-25,3	12,1	13,8	-12,1
Meuse	-26,2	-12,1	-1,3	-25,2	19,1	12,2	-13,2
Morbihan	-14,9	-7,2	-0,5	-15,7	9,1	7,2	-7,5
Nièvre	-24,2	-12,5	-4,6	-19,1	15,5	9,0	-13,8
Nord	-18,0	-18,2	-6,0	-19,1	-0,2	14,9	-14,1
Oise	-12,2	-10,1	-3,8	-17,5	2,4	7,0	-8,7
Orne	-15,7	10,2	9,1	-19,0	30,7	-0,9	1,2
Pas-de-Calais	-13,4	-15,0	9,6	-11,5	-1,8	28,9	-6,3
Puy-de-Dôme	-22,5	-11,7	2,9	-22,3	14,0	16,5	-10,4
Pyrénées-Atlantiques	-8,6	-7,0	-4,6	-13,1	1,8	2,6	-6,8

TABLEAU F (SUITE)

Département	2020 par rapport à la moyenne 2017-2019	2021 par rapport à la moyenne 2017-2019	2022 par rapport à la moyenne 2017-2019	2020 par rapport à 2019	2021 par rapport à 2020	2022 par rapport à 2021	Moyenne 2020-2022 par rapport à la moyenne 2017-2019
Hautes-Pyrénées	-20,5	-33,0	-16,5	-22,4	-15,7	24,5	-23,3
Pyrénées-Orientales	-17,9	-15,6	-12,9	-21,7	2,8	3,3	-15,5
Rhône	-18,2	-18,5	-12,8	-17,8	-0,5	7,1	-16,5
Haute-Saône	-6,2	-6,2	14,2	-4,2	0,0	21,7	0,6
Saône-et-Loire	-19,2	-16,3	-1,9	-22,9	3,6	17,2	-12,4
Sarthe	-23,3	-4,7	6,1	-24,9	24,3	11,3	-7,3
Savoie	-19,4	-8,1	5,1	-27,7	14,0	14,4	-7,5
Haute-Savoie	-12,5	-4,0	6,5	-13,0	9,7	10,8	-3,3
Paris	-18,2	-19,1	-11,7	-15,1	-1,1	9,2	-16,4
Seine-Maritime	-5,8	-5,4	-0,6	-8,1	0,4	5,1	-3,9
Seine-et-Marne	-6,6	-6,0	-5,2	-9,9	0,6	0,9	-5,9
Yvelines	-1,9	5,4	-9,8	-11,2	7,4	-14,4	-2,1
Deux-Sèvres	-24,1	-15,7	9,4	-21,8	11,0	29,8	-10,2
Somme	-21,5	-16,8	-6,7	-21,9	6,0	12,1	-15,0
Tarn	-12,2	-5,1	7,5	-11,2	8,1	13,2	-3,3
Tarn-et-Garonne	-16,4	-8,3	2,9	-18,8	9,7	12,3	-7,3
Var	-15,8	-14,1	-1,3	-18,4	2,0	14,8	-10,4
Vaucluse	-16,2	-19,1	-14,1	-15,1	-3,5	6,3	-16,5
Vendée	-19,0	-2,9	5,4	-21,0	19,9	8,6	-5,5
Vienne	-19,1	-7,2	-6,1	-16,7	14,8	1,2	-10,8
Haute-Vienne	-12,7	-18,2	0,8	-13,7	-6,3	23,3	-10,0
Vosges	-24,5	-17,6	-2,7	-24,3	9,2	18,1	-14,9
Yonne	-13,8	-12,0	16,5	-14,2	2,2	32,4	-3,1
Territoire de Belfort	-22,5	-8,1	-3,9	-34,8	18,5	4,6	-11,5
Essonne	4,1	-1,8	-4,6	2,8	-5,7	-2,8	-0,7
Hauts-de-Seine	-7,2	-13,1	-21,2	-14,4	-6,3	-9,3	-13,8
Seine-Saint-Denis	-0,5	10,5	-8,6	-10,1	11,1	-17,3	0,5
Val-de-Marne	-2,8	7,0	-4,1	-4,9	10,1	-10,4	0,1
Val-d'Oise	-1,2	-1,1	-8,2	-5,8	0,1	-7,1	-3,5
Guadeloupe	-14,1	-12,6	-11,6	-20,5	1,8	1,1	-12,8
Martinique	-15,3	-12,0	0,1	-14,1	3,9	13,8	-9,1
Guyane	-10,6	-21,4	-13,3	-16,8	-12,0	10,2	-15,1
La Réunion	-6,1	5,1	1,7	-19,1	11,9	-3,3	0,2

9. LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE...

TABLEAU F (SUITE)

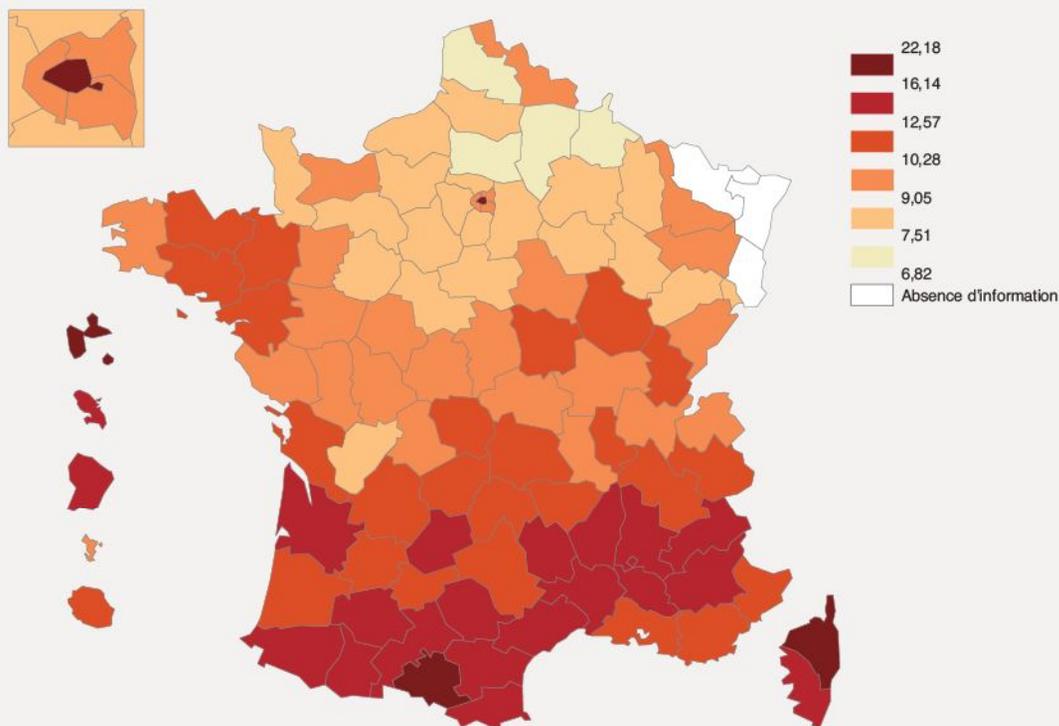
Département	2020 par rapport à la moyenne 2017-2019	2021 par rapport à la moyenne 2017-2019	2022 par rapport à la moyenne 2017-2019	2020 par rapport à 2019	2021 par rapport à 2020	2022 par rapport à 2021	Moyenne 2020-2022 par rapport à la moyenne 2017-2019
Mayotte	6,8	13,4	12,6	-16,6	6,2	-0,7	10,9

Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : *Journal officiel des associations*, calcul de l'auteur.

Carte 29.

Taux global de création d'associations par département, moyenne 2016-2018 (en ‰)



Champ : France entière moins l'Alsace et la Moselle.

Source : *Journal officiel des associations*, calcul de l'auteur. Réalisé avec Philcarto : <http://philcarto.free.fr>.

TABLEAU G

LISTE DES VARIABLES ILLUSTRATIVES UTILISÉES POUR LA CARACTÉRISATION DES CLASSES

Nature de la variable	Source
Part des 60 ans et plus dans la population totale	INSEE, recensement 2017
Part des moins de 30 ans dans la population totale	INSEE, recensement 2017
Densité moyenne (en habitants/km ²)	INSEE, recensement 2017
Taux d'évolution de la population départementale de 2007 à 2017	INSEE, recensements 2007 et 2017
Part de la population des ménages vivant dans un ménage monoparental	INSEE, recensement 2017
Part des non-diplômés ou titulaires du CEP dans la population non scolarisée de 15 ans et +	INSEE, recensement 2017
Part des titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur dans la même population	INSEE, recensement 2017
Part du chômage parmi les 15-64 ans ^a	INSEE, recensement 2017
Part des cadres et professions intellectuelles supérieures dans la population active de 15-64 ans	INSEE, recensement 2017
Part des professions intermédiaires dans la population active de 15-64 ans	INSEE, recensement 2017
Part des employés dans la population active de 15-64 ans	INSEE, recensement 2017
Part des ouvriers dans la population active de 15-64 ans	INSEE, recensement 2017
Indicateur de concentration de l'emploi ^b	INSEE, recensement 2017
Part des emplois non salariés dans l'emploi total du département	INSEE, recensement 2017
Part de la population active de 15 ans et plus ayant un emploi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale	INSEE, recensement 2017
Revenu médian disponible par unité de consommation (en euros) ^d – 2018	INSEE
Taux de pauvreté ^c – 2018	INSEE
Rapport interdécile des revenus disponibles ^e – 2018	INSEE
Taux de nuptialité ^f en 2016	INSEE
Taux de divorce en 2016	INSEE
Taux de mortalité par suicide chez les hommes en 2015	INSEE
Taux de mortalité par suicide chez les femmes en 2015	INSEE
Taux de participation au 1 ^{er} tour de la présidentielle de 2017	Ministère de l'Intérieur

TABLEAU G (SUITE)

Nature de la variable	Source
Part moyenne des suffrages exprimés pour le candidat de gauche au second tour des présidentielles de 2007 et 2012 (moyenne des scores)	Ministère de l'Intérieur
Rapport du nombre d'établissements associatifs employeurs à la population totale en 2017	INSEE
Part des emplois en associations dans l'emploi salarié total en 2017 ^a	INSEE

^a La part de chômage ne doit pas être confondue avec le taux de chômage. Ce dernier est le rapport du nombre de chômeurs sur la population active (occupée ou au chômage). La part de chômage parmi les 15-64 ans est la part des chômeurs dans la population totale (active ou non) de ces tranches d'âge.

^b L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre total d'emplois proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Si sa valeur est supérieure à 100, alors le nombre d'emplois proposés sur le territoire considéré est plus élevé que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Ce territoire sera alors considéré comme occupant une fonction de pôle d'emploi.

^c Un individu est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, lequel est généralement fixé à 60 % du niveau de vie médian.

^d Le revenu disponible comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine et les autres prestations sociales nets des impôts directs.

^e Le rapport interdécile des revenus disponibles est le rapport entre le 9^e décile de ces revenus et le 1^{er} décile. Le 9^e décile est le revenu tel que 90 % des titulaires de revenus perçoivent moins que ce revenu (donc 10 % perçoivent plus), et le 1^{er} décile est celui tel que 10 % des titulaires de revenus reçoivent moins (donc 90 % perçoivent plus). Le rapport interdécile est utilisé comme indicateur d'inégalité de la répartition des revenus. Plus il est élevé et plus la répartition est inégalitaire.

^f Le taux de nuptialité est le rapport du nombre de mariages dans l'année à la population totale.

^g Calculé à partir du nombre de postes non annexes de la base tous salariés (BTS) INSEE. Les postes non annexes sont considérés, dans les DADS et BTS, comme étant de « vrais emplois », à la différence des postes annexes qui sont plutôt des emplois occasionnels [→ chapitre 8].

TABLEAU H

RÉPARTITION DES DÉPARTEMENTS PAR CLASSE

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
Hautes-Alpes ; Ardèche ; Ariège ; Aude ; Aveyron ; Cantal ; Charente- Maritime ; Corse-du-Sud ; Haute-Corse ; Côtes-d'Armor ; Creuse ; Gard ; Gers ; Jura ; Landes ; Haute-Loire ; Lot ; Lozère ; Pyrénées- Atlantiques ; Hautes- Pyrénées ; Pyrénées- Orientales ; Savoie ; Yonne	Ain ; Ardennes ; Charente ; Cher ; Eure-et-Loir ; Indre ; Loir-et- Cher ; Manche ; Haute-Marne ; Meuse ; Orne ; Sarthe ; Deux- Sèvres ; Vendée	Alpes-de-Haute- Provence ; Bouches-du- Rhône ; Drôme ; Haute-Garonne ; Gironde ; Hérault ; Paris ; Tarn ; Tarn- et-Garonne ; Vaucluse ; Guadeloupe ; Martinique ; Guyane ; La Réunion	Aisne ; Aube ; Doubs ; Eure ; Indre-et- Loire ; Loiret ; Maine-et- Loire ; Marne ; Mayenne ; Meurthe- et-Moselle ; Nord ; Oise ; Pas-de-Calais ; Haute-Saône ; Seine-Maritime ; Seine-et-Marne ; Yvelines ; Territoire de Belfort ; Hauts- de-Seine ; Seine- Saint-Denis	Allier ; Calvados ; Corrèze ; Côte- d'Or ; Dordogne ; Finistère ; Isère ; Loire- Atlantique ; Lot-et-Garonne ; Morbihan ; Nièvre ; Puy-de- Dôme ; Saône- et-Loire ; Var ; Vienne ; Vosges	Alpes- Maritimes ; Ille-et-Vilaine ; Loire ; Rhône ; Haute-Savoie ; Somme ; Haute-Vienne ; Essonne ; Val-de-Marne ; Val-d'Oise ; Mayotte ; Moselle ; Bas-Rhin ; Haut-Rhin

Source : *Journal officiel des associations, traitement de l'auteur.*

POUR ALLER PLUS LOIN

BIBLIOGRAPHIE

- S. BRÉE, « Deux siècles de séparations et divorces en France (1792-1975) », *Annales de démographie historique*, n° 143, 2022, p. 73-114.
- CNVA, *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La Documentation française, 2003.
- I. LE VAILLANT, *Les créations associatives en France entre 1997 et 2012. Activités, évolution et approche territoriale*, XXIII^e Rencontres RIUESS, Angers, 5-7 juin 2013.
- L. PROUTEAU, F.-C. WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Économie et Statistique*, n° 352-353, 2002, p. 57-80.

10. ÉVOLUTIONS ET ENSEIGNEMENTS MAJEURS

LE PROFIL DU SECTEUR ASSOCIATIF

1 370 000 ASSOCIATIONS EN ACTIVITÉ

419. L'estimation du nombre d'associations en activité a fait l'objet de méthodologies différentes dans les précédentes éditions du *Paysage associatif français* qui ont évolué en fonction des données disponibles. La méthode d'estimation adoptée pour l'édition précédente de l'étude s'était notamment appuyée sur le Répertoire national des associations (RNA), conduisant à une estimation d'un nombre de 1 500 000 associations en activité en 2017. Dans le cadre de cette édition du *Paysage associatif français*, une enquête spécifique a été conduite dans le département de Loire-Atlantique à partir d'échantillons tirés des fichiers du RNA pour estimer le nombre d'associations considérées à tort comme actives. Ses résultats nous ont conduits à reconsidérer le nombre d'associations en activité, qui est évalué à 1 370 000 associations pour la France entière. Même si la crise sanitaire intervenue en 2020 s'est traduite par la disparition d'un certain nombre d'associations qu'il est difficile de mesurer, la différence constatée entre les estimations du nombre d'associations en activité en 2017 et 2020 tient pour l'essentiel aux différences dans les méthodes mises en œuvre.

420. Le nombre d'associations employeuses, fourni par la base tous salariés de l'INSEE, est de l'ordre de 144 000 associations pour l'année 2020, le nombre d'associations sans salarié obtenu par déduction s'établit à un niveau de 1 226 000 associations, soit un taux d'associations employeuses de l'ordre de 10,5 %.

UNE MAJORITÉ DE PETITES ASSOCIATIONS ACTIVES DANS LES SECTEURS SPORTIF, CULTUREL ET DE LOISIRS

421. Le tissu associatif est composé, pour une grande part, d'associations actives dans les domaines sportif, culturel et de loisirs qui constituent 65 % du nombre total d'associations. Cette proportion est en légère baisse comparativement à l'année 2017, du fait de facteurs qui tiennent en partie aux difficultés rencontrées par ces associations lors de la crise sanitaire. Les associations du secteur humanitaire, social et de santé représentent en 2020 12 % du nombre total d'associations ; leur part est en légère baisse sur une longue période, car ce secteur d'activité est l'objet de processus de concentration continus.

422. La plupart des associations sont des associations de petite taille : 32 % des associations disposent de ressources annuelles inférieures à 1 000 euros et 53 % des associations comptent moins de 50 adhérents. Sur le long terme, la part de ces petites associations augmente de façon régulière et importante.

423. Les associations sont des organisations jeunes : malgré la crise sanitaire qui a entraîné une baisse du nombre des créations d'associations, de nature à contenir l'augmentation du nombre de jeunes associations, 26 % des associations actives ont moins de 10 ans à la date de l'enquête.

DES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS PUBLIQUES FRÉQUENTES MAIS EN BAISSÉ

424. Les associations ont des relations fréquentes avec les collectivités publiques, qui ne préjugent pas de l'intensité des financements. 55 % des associa-

tions ont perçu en 2020 au moins un financement de l'État, des collectivités locales ou des organismes sociaux, cette proportion étant principalement due à la fréquence des relations financières entre communes et associations, qui revêt souvent une dimension symbolique : 51 % des associations ont en effet reçu un financement des communes. Sur le long terme, la fréquence des relations financières qui concernait en 2005 63 % des associations a cependant tendance à baisser.

LE PROFIL DES DIRIGEANTS BÉNÉVOLES : PLUS DE FEMMES, PLUS DE SENIORS ET MOINS D'OUVRIERS DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES

425. Malgré une présence toujours inférieure à celle des hommes dans les présidences associatives, les femmes connaissent une participation croissante et continue aux instances dirigeantes des associations : la proportion de présidentes passe de 31 % en 2005 à 38 % en 2021 ; les femmes représentent même 43 % des présidences des associations employeuses du fait de leur concentration dans certains secteurs comme l'action sociale, la santé et l'humanitaire. Les trésorières sont à parité avec les trésoriers dans les associations depuis 2017 et les fonctions de secrétaire sont occupées par des femmes dans 64 % des cas.

426. Le vieillissement des dirigeants associatifs se poursuit : 47 % des présidents d'association ont plus de 65 ans en 2021 contre 41 % en 2017. La représentation croissante des seniors dans les présidences associatives peut être attribuée pour partie à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses d'après-guerre ; la pandémie a également pu jouer un rôle dans cette évolution en ayant pour effet un

moindre renouvellement des structures dirigeantes comparativement au renouvellement normal.

427. Les catégories moyennes et supérieures (actives et retraitées) sont toujours largement représentées dans les fonctions de présidents d'association : les cadres moyens et supérieurs représentent 48 % des présidences associatives. Les employés et les ouvriers, qui sont sous-représentés comparativement à leur poids dans la population totale, voient leur part baisser dans les présidences associatives. Les ouvriers apparaissent particulièrement en retrait ; ils représentent en effet 4 % des présidences associatives en 2021, mais 19 % de la population totale.

LE BÉNÉVOLAT ET LA CRISE SANITAIRE

22,5 MILLIONS DE PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES EN 2020

428. Le nombre de participations bénévoles estimé par l'enquête « Paysage » est de 22,5 millions au cours de l'année 2020 qui a été celle du déclenchement de la crise sanitaire de la Covid-19. Une nette majorité (60 %) de ces participations est réalisée dans des associations orientées vers des activités à caractère récréatif (culture, sports, loisirs).

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ASSOCIATIONS TOUCHÉES PAR LES RETRAITS D'ACTIVITÉ DE BÉNÉVOLES

429. La crise sanitaire s'est traduite par la mise en retrait de certains bénévoles. Près de la moitié des associations ont été concernées par ces retraits. L'un des domaines d'activité les plus touchés a été celui de l'action sociale, caritative, humanitaire et sanitaire. Les seniors, particulièrement incités à se prémunir contre la pandémie, occupent en effet une part particulièrement importante parmi les ressources bénévoles de ce domaine. Ces mises en retrait de bénévoles ont représenté un peu plus d'un

quart de l'ensemble des participations, mais elles ont atteint un tiers dans la culture et dans le social, humanitaire, sanitaire. Si les seules associations concernées par ces retraits sont considérées, alors c'est plus de la moitié de leurs participations bénévoles qui ont été affectées.

UNE PERTE DE 10 % DES PARTICIPATIONS BÉNÉVOLES APRÈS LA CRISE

430. Près de deux ans après le début de la crise sanitaire, toutes les mises en retrait n'ont pas donné lieu à une reprise d'activité, ce qui a entraîné des pertes de bénévoles dans les associations. Ces pertes sont estimées à hauteur d'environ 10 % du total des participations déclarées par les associations en 2020. Mais une nouvelle fois, la culture ainsi que le domaine social, humanitaire et sanitaire ont été les plus touchés. Ces pertes de bénévoles ont été peu compensées par l'arrivée de nouveaux bénévoles. Il est compréhensible que, dans ces conditions, le degré de priorité que les associations déclarent accorder au recrutement de nouveaux bénévoles soit assez fort pour près de la moitié d'entre elles et très fort pour un quart.

L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ACTIVITÉ DES ASSOCIATIONS

UNE LARGE MAJORITÉ DES ASSOCIATIONS A SUBI DES INTERRUPTIONS D'ACTIVITÉ DONT LA DURÉE A ÉTÉ ÉLEVÉE

431. Seules 11 % des associations sans salarié et 14 % des employeuses indiquent qu'elles n'ont subi aucune interdiction d'activité du fait de la crise sanitaire ; toutes les autres ont subi des interruptions totales ou partielles résultant des interdictions d'activité ou consécutives aux difficultés d'application des consignes sanitaires liées à la crise. Les interdictions

d'activité ont concerné tous les secteurs d'activité, mais elles ont particulièrement impacté les associations sportives et culturelles. Les durées des interruptions totales d'activité ont été souvent longues : 30 semaines en moyenne en 2020 dans les associations sans salarié et 20 semaines en moyenne dans les employeuses.

LES DISPOSITIFS PUBLICS DE SOUTIEN FORTEMENT MOBILISÉS PAR LES ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

432. Les interruptions d'activité ont été à l'origine de baisses de ressources pouvant mettre en cause la viabilité de certaines associations. Si les associations sans salarié ont eu un recours très limité à ces dispositifs, les nombreux dispositifs de soutien publics mis en place lors de la crise sanitaire ont été fortement mobilisés par les associations employeuses : 58 % des associations employeuses y ont eu recours, et particulièrement les associations sportives, culturelles et de loisirs. Selon la base tous salariés de l'INSEE, 44 % des associations employeuses, soit environ 60 000 associations, ont perçu des allocations d'activité partielle en 2020. Les dispositifs publics d'aide ont pu être accompagnés de soutiens provenant de fondations ou de réseaux associatifs, plus rares, qui ont bénéficié à 7 % des associations employeuses.

QUEL IMPACT SUR LES RESSOURCES DES ASSOCIATIONS ?

433. Si 52 % des associations – mais 47 % des employeuses – ont indiqué que leurs ressources sont restées stables en 2020, elles sont cependant assez nombreuses à avoir connu des baisses de ressources : 41 % des employeuses ont indiqué avoir subi des baisses de ressources du fait de la crise sanitaire. 20 % des employeuses ayant connu des baisses de ressources indiquent que leurs ressources ont baissé de 20 à 50 % comparativement à l'année précédant la crise sanitaire.

PEU DE PERTES D'EMPLOIS LIÉES À LA CRISE

434. L'emploi associatif semble n'avoir été que faiblement impacté par la crise : 7 % des associations indiquent avoir dû procéder à des suppressions d'emplois. Celles-ci ont été plus importantes dans les secteurs sportif, culturel et de loisirs : outre le fait que ces associations ont été davantage touchées par les interruptions d'activité, ces secteurs comptent davantage d'emplois précaires qui ont donné lieu à un moindre renouvellement en raison de la baisse d'activité. Les facteurs susceptibles d'expliquer la résistance de l'emploi salarié associatif dans le contexte de crise sanitaire tiennent pour une part importante au soutien apporté par les dispositifs publics d'aide – en particulier les allocations d'activité partielle – et au télétravail.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DES ASSOCIATIONS

UN BUDGET CUMULÉ DE 113 MILLIARDS D'EUROS EN 2020 ET UNE CONTRIBUTION DES ASSOCIATIONS AU PIB DE L'ORDRE DE 3,4 %

435. Une nouvelle méthode d'estimation des budgets associatifs, s'appuyant notamment pour les associations employeuses sur une articulation des données de masse salariale de l'ACOSS et de celles des deux enquêtes INSEE, permet désormais d'estimer annuellement le budget cumulé du secteur associatif. Celui-ci s'est établi à un niveau de 113 milliards d'euros en 2020, soit une baisse de 3,4 % comparativement à l'année 2019 précédant la pandémie. Cette baisse, résultat des diminutions d'activité intervenues avec la crise sanitaire, s'inscrit dans une période de stagnation des budgets associatifs.

436. La participation des associations au PIB s'établit à un niveau de 3,4 % assez stable durant les dix dernières années.

UN BUDGET TRÈS CONCENTRÉ DANS UNE PETITE PARTIE DES ASSOCIATIONS ET UN PROCESSUS DE CONCENTRATION TOUJOURS À L'ŒUVRE

437. Un premier indicateur de concentration peut s'observer entre associations sans salarié et associations employeuses : les 144 000 associations employeuses, qui représentent 10,5 % du nombre total d'associations, concentrent 92,5 % du budget cumulé du secteur associatif, les quelque 1 226 000 associations sans salarié réalisant 7,5 % du budget cumulé du secteur.

438. Les budgets associatifs sont par ailleurs concentrés dans les associations des secteurs de l'action humanitaire, de l'action sociale et de la santé : si ces dernières représentent 12 % du nombre total d'associations, elles ont réalisé 58 % du budget cumulé du monde associatif en 2020, proportion en hausse comparativement à l'année 2017 ; les associations de ce secteur voient leur part dans les budgets augmenter de façon continue, la crise sanitaire ayant contribué à une activité plus intense d'un certain nombre d'associations de ces secteurs.

439. Le niveau de concentration apparaît particulièrement élevé sous l'angle de la taille des associations : 1,3 % des associations, soit à peine 18 000 associations, concentrent 73 % du budget cumulé du secteur associatif ; à l'opposé, 31,5 % des associations qui disposent de ressources annuelles inférieures à 1 000 euros réalisent ensemble 0,2 % des budgets associatifs. La comparaison des indicateurs de concentration dans le temps montre que le processus de concentration est ancien et qu'il est toujours à l'œuvre. La concentration des budgets dans les grandes associations est en partie le résultat des difficultés rencontrées par les associations de taille inférieure à s'adapter aux changements intervenus dans les modalités des financements associatifs : les financements publics s'appuient sur le long terme de façon croissante sur les commandes publiques, auxquelles accèdent plus difficilement les associations de taille

moyenne, qui n'ont ni la taille critique suffisante ni les ressources humaines nécessaires pour accéder aux financements de ce type. Ces associations voient régulièrement leur nombre et leur poids dans le budget total diminuer au profit de grandes associations qui mettent en place les politiques publiques.

LA NATURE DES RESSOURCES

DES RECETTES D'ACTIVITÉ MAJORITAIRES ET CROISSANTES DANS LES BUDGETS ASSOCIATIFS

440. Contrairement à des idées reçues, les subventions publiques sont loin de représenter la part la plus importante des ressources du secteur : elles représentent en 2020 20 % des budgets associatifs. Les associations s'appuient principalement pour fonctionner sur les ressources qui sont tirées de leur activité, qui peuvent provenir d'acteurs publics ou privés : les ventes représentent en effet 65 % de leurs ressources. Les cotisations alimentent les budgets associatifs à hauteur de 7 %. Elles sont la ressource principale sinon unique des très nombreuses associations sportives, culturelles, de loisirs, ou de défense des droits. Les ressources tirées de la générosité – dons des particuliers, mécénat, financement en provenance des fondations – apparaissent limitées : elles représentent 5 % du budget total. Cette structure de ressources, estimée pour l'ensemble du secteur associatif, peut présenter de fortes disparités selon les types associatifs, la taille ou les secteurs d'activité.

UNE INFLEXION DANS LES GRANDES TENDANCES D'ÉVOLUTION DES RESSOURCES INDUITE PAR LA CRISE SANITAIRE

441. Les cotisations ont vu leur poids relatif dans les budgets baisser sur le long terme : cette évolution, qui s'explique pour une part par le développement tendanciel du secteur sanitaire et social dont les associations ne sont que rarement alimentées par des cotisations, s'est accélérée en 2020 sous l'impact particulièrement fort de la crise sanitaire sur les

associations sportives, culturelles et de loisirs dans lesquelles les cotisations constituent souvent la ressource la plus importante.

442. La crise sanitaire a cependant induit une pause dans les évolutions observées sur le long terme. Les recettes d'activité publiques ou privées, qui ont vu longtemps leur part augmenter, se sont stabilisées : elles se situent en 2020 à un niveau très proche (65 %) de celui observé en 2017 (66 %). Parmi ces ressources, c'est la part des usagers, qui avait connu sur le long terme un développement remarquable, qui enregistre en 2020 une baisse importante consécutive aux interruptions d'activité liées à la pandémie.

443. Les subventions publiques, qui enregistraient sur le long terme des baisses continues et importantes de leur part dans les budgets, voient leur part se stabiliser en 2020, sous l'effet de la volonté des collectivités publiques d'accompagner les associations durant la crise sanitaire et de prévenir ainsi une destruction du tissu associatif.

UN REPOSITIONNEMENT DES ACTEURS PUBLICS INDUIT PAR LA CRISE SANITAIRE

444. Les évolutions des ressources publiques observées sur une longue période se sont également trouvées percutées par la crise sanitaire. Les baisses des financements en provenance de l'État et des communes dans les budgets associatifs observées sur le long terme se sont interrompues en 2020 : les financements de l'État se sont en effet maintenus à leur niveau de 2017 (10 %) et ceux en provenance des communes ont même légèrement augmenté, passant de 11 % à 12 % du budget cumulé des associations. Les financements des départements ont cessé d'augmenter et se sont situés en 2020 à leur niveau de 2017, soit 12 % du budget cumulé total.

445. Sur le long terme, la part de l'ensemble des financements publics dans le financement total du secteur associatif n'a cessé de baisser jusque dans les années précédant la crise sanitaire : elle est passée de 54 % des ressources totales en 1999 à 44 % en 2017 ; en 2020, les financements associatifs retrouvent un niveau de financement public majoritaire dans le budget cumulé du secteur, de l'ordre de 51,5 %.

LES MODÈLES SOCIO-ÉCONOMIQUES DES ASSOCIATIONS

NEUF CARACTÉRISTIQUES UTILISÉES

446. Les différents modèles socio-économiques présentés dans le chapitre 7 sont issus d'une classification réalisée à partir des données de l'enquête de l'INSEE « Situation des associations en 2018 ». Les variables (ou caractéristiques) utilisées pour cette classification sont au nombre de neuf, dont cinq concernent les ressources monétaires des associations. Les quatre premières sont constituées de la part des différentes ressources dans les budgets associatifs : cotisations ; dons, legs, mécénat, versement de fondations ou d'autres associations ; ressources d'origine publique (subventions plus recettes à caractère contractuel) ; et enfin recettes d'activité privées (ventes aux usagers). La cinquième variable est un indicateur de concentration-diversification des quatre ressources précédentes. Deux autres variables sont des indicateurs de ressources non monétaires : le bénévolat et la mise à disposition de locaux ou de terrains. La huitième variable concerne le recours au travail salarié et distingue les associations employeuses de celles qui n'ont pas de salarié. Enfin, la dernière variable porte sur la composition des adhérents. Une distinction est faite entre celles pour qui ce ne sont que des personnes physiques et celles qui ont parmi leur sociétariat des personnes morales.

SEPT MODÈLES MIS EN ÉVIDENCE

447. Sur la base de ces neuf variables, l'investigation fait apparaître sept modèles socio-économiques :

- un modèle à ressources monétaires diversifiées ;
- un modèle à financement public ;
- un modèle à financement par cotisations et à forte intensité de bénévolat ;
- un modèle à ressources hybrides (non monétaires et monétaires et, pour ces dernières, une forte diversification) ;

- un modèle à cotisations dominantes dans les recettes monétaires, mais avec un appoint en ressources d'origine publique ;
- un modèle d'associations marchandes avec une part importante des ressources budgétaires tirées des recettes d'activité ;
- et un dernier modèle, atypique, appelé ici bi-céphale du fait qu'il réunit des associations financées soit quasi exclusivement par les dons, legs, mécénat, fondations, soit uniquement par des recettes d'activité privées ; c'est la très forte concentration de leurs recettes monétaires qui les réunit au sein du même modèle.

448. Ces modèles sont ensuite scrutés à l'aune de plusieurs variables socio-économiques (âge des associations, appartenance ou non à des réseaux, gouvernance, aire géographique de rayonnement des activités, etc.). Cet exercice permet de les caractériser plus finement. Une attention particulière est donnée à la répartition des modèles parmi les dix domaines d'activité qui sont ici distingués.

L'ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ASSOCIATIF DE 2010 À 2020

UN POIDS DE L'EMPLOI QUI DIMINUE À LA FIN DES ANNÉES 2010

449. Que ce soit en termes de volume horaire de travail ou de nombre de postes, le poids de l'emploi salarié des associations dans l'emploi total est, en 2019, sensiblement le même qu'en 2010. Quant à son poids dans l'emploi du secteur privé, il est légèrement inférieur. Alors qu'une croissance tendancielle de cette part était observable depuis les années 1990, un retournement s'est manifesté à la fin de la dernière décennie, plus précisément à partir de 2017. La diminution des emplois aidés a incontestablement joué dans ce sens, mais ne suffit pas à elle seule à rendre compte de cette évolution qui a également concerné

l'emploi non aidé et qu'ont connue la plupart des domaines d'activité. Le niveau de l'emploi associatif n'a pas diminué, mais il a crû à un rythme moins rapide que celui du secteur privé hors associations. Toutes les régions ont connu le même phénomène, de manière plus ou moins marquée.

UNE AUGMENTATION DE L'ÂGE MOYEN DES SALARIÉS

450. L'âge moyen des salariés associatifs a augmenté d'un an sur la période, passant ainsi de 41 ans en 2010 à 42 ans en 2019. À cette dernière date, l'âge moyen des salariés du secteur privé non associatif était inférieur de près de trois années.

UNE LÉGÈRE AUGMENTATION DE LA PART DES EMPLOIS À TEMPS PLEIN

451. L'examen de l'évolution des conditions d'emploi se heurte à des difficultés liées aux données utilisées qui obligent à segmenter la décennie 2010 en deux sous-périodes du fait des changements dans les variables pertinentes ou dans les traitements statistiques accompagnant le passage des DADS aux DSN. Il apparaît toutefois que la part des emplois à temps complet augmente de 2011 à 2015 ainsi que de 2017 à 2019. Le salaire horaire corrigé de l'inflation n'augmente que faiblement de 2012 à 2015, et un peu plus nettement de 2017 à 2019, du moins chez les hommes.

EN 2020, UN FLÉCHISSEMENT DU VOLUME DE TRAVAIL DONT LES EFFETS SUR LES REVENUS ONT ÉTÉ AMORTIS PAR LE RECOURS AUX ALLOCATIONS DE CHÔMAGE PARTIEL

452. Les associations n'ont pas échappé aux effets de la crise sanitaire sur l'emploi. Le nombre d'emplois et le volume horaire rémunéré ont fléchi en 2020 par rapport à ceux de l'année précédente, mais dans des proportions différentes selon les domaines d'activité. Les plus touchés d'entre eux ont été la culture, l'hébergement-restauration, les sports et les loisirs.

Toutefois, considéré globalement, l'emploi associatif a moins souffert que l'emploi du secteur privé hors associations. Cela tient aux parts plus importantes dans le premier que dans le second qu'occupent les domaines de l'hébergement médico-social, de l'action sociale et de la santé, dont l'emploi a été moins affecté que celui de beaucoup d'autres domaines. Cette situation s'est traduite par un redressement ponctuel du poids de l'emploi associatif dans celui du secteur privé. La répercussion sur les revenus perçus par les salariés associatifs de la diminution de leur nombre d'heures rémunérées a été amortie par le recours aux allocations de chômage partiel. Globalement, en effet, et compte tenu de ces allocations, les salaires ont été maintenus et ont même légèrement progressé.

LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS : UNE APPROCHE DÉPARTEMENTALE SUR LES DOUZE DERNIÈRES ANNÉES

ENTRE 65 000 ET 72 000 CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS PAR AN ET UNE DIMINUTION SENSIBLE EN 2020

453. Au niveau national, le nombre annuel de créations d'associations a fluctué de 65 000 à 72 000 de 2011 à 2019. Il a connu une diminution sensible en 2020 avec le début de la crise sanitaire. La reprise a été très limitée en 2021, mais plus franche en 2022, sans atteindre pour autant le niveau d'avant la crise. Sur cette période de douze années (2011-2022), c'est le domaine de la culture qui connaît le plus de créations. Il est suivi des sports et des loisirs. L'environnement mais aussi l'action sociale et sanitaire ont vu leur part dans les créations augmenter. Les dissolutions déclarées, qui ne représentent qu'une partie

seulement des disparitions d'associations, oscillent selon les années autour de 15 % des créations. Elles ont toutefois connu une hausse depuis 2020.

DES DYNAMIQUES DÉPARTEMENTALES TRÈS VARIABLES

454. L'examen du dynamisme des créations d'associations à l'échelle des départements permet de mettre en évidence un contraste entre, d'une part, une France à taux global de création élevé comprenant le Sud de la Métropole, à laquelle il faut ajouter Paris et les départements des Antilles ainsi que la Guyane, et, d'autre part, une France métropolitaine du Nord qui a en général des taux globaux de création sensiblement plus faibles. Lorsque les créations sont distinguées selon les domaines d'activité des associations, une partition nord-sud de la métropole assez proche de la précédente se vérifie à plusieurs reprises (loisirs, sports, culture), mais elle n'est pas systématique.

455. Les effets de la crise sanitaire sur les créations d'associations ont été différents selon les départements. Dans la grande majorité d'entre eux, le nombre cumulé de créations a été de 2020 à 2022 inférieur à celui des trois années antérieures au dé-

clenchement de cette crise. Mais l'ampleur de ces diminutions a été très variable selon les cas.

SIX CLASSES DE DÉPARTEMENTS SOUS L'ANGLE DE LEUR DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE ASSOCIATIF

456. C'est précisément à l'aide des taux de création par domaine d'activité qu'est construite une typologie des départements sous l'angle de leur dynamisme démographique associatif. Cela conduit à distinguer six classes :

- une classe de départements à taux global de création élevé et qui se distingue par des taux plus particulièrement forts dans la culture, dans l'action sociale, caritative et sanitaire, dans la défense des droits et des causes et dans l'éducation et la formation ;
- une autre à taux global également plus important que la moyenne, mais dont les taux par domaine sont plus spécifiquement élevés dans les sports et les loisirs ;
- une classe à forte création d'amicales ;
- une autre à taux intermédiaires ;
- et les deux dernières à taux faibles avec quelques différences entre elles selon les domaines d'activité.

BIBLIOGRAPHIE

Seules sont communiquées ici les références citées dans l'ouvrage.

E. ARCHAMBAULT, J. ACCARDO, B. LAOUISSET, « Connaissance des associations », Rapport d'un groupe de travail du CNIS, n° 122, décembre 2010.

A. BALAVOINE, « Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Premiers résultats de l'enquête EHPA 2019 », *Études et résultats*, n° 1237, 2022.

R. BENDAVID, « "Plus rien ne sera comme avant" dans sa vie au travail », Fondation Jean Jaurès, 1^{er} juillet 2022 : <https://www.jean-jaures.org/publication/plus-rien-ne-sera-jamais-comme-avant-dans-sa-vie-au-travail>.

J.-P. BENZÉCRI, « Sur le calcul des taux d'inertie dans l'analyse d'un questionnaire », *Les Cahiers de l'analyse des données*, tome 4, n° 3, 1979, p. 377-378.

S. BRÉE, « Deux siècles de séparations et divorces en France (1792-1975) », *Annales de démographie historique*, n° 143, 2022, p. 73-114.

E. BUCCOLO, P. EYNAUD, L. GARDIN, *Les modèles socio-économiques associatifs*. Revue de littérature, INJEP Notes et rapports, 2019.

CNVA, *Bilan de la vie associative 2000-2002*, La Documentation française, 2003.

Comité national olympique et sportif français, Centre de ressources DLA Sport, *Le modèle économique des clubs sportifs fédérés. Analyse et piste de développement*, 2020 : https://cdes.fr/wp-content/uploads/2020/09/Etude-finale-CNOSF_VF_1709_V2.pdf.

CPCA, *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières*, janvier 2014.

B. DEMIL, X. LECOCQ, « (Re)penser le développement des organisations. Les apports du modèle économique », *Revue française de gestion*, n° 181, 2008, p. 113-122.

R. DEMISSY, S. DE GASPARO, « Évaluation des activités de jeunesse, sports et éducation populaire dans

une perspective plurielle », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 259-278.

M. DIDIER, « Deux tiers des Français impliqués dans la vie associative », *Injep Analyses et synthèses*, n° 64, janvier 2023 : https://injep.fr/wp-content/uploads/2023/01/IAS64_vie-associative.pdf.

S. DUMARTIN, V. FIRQUET, « 1,3 million d'associations : des hôpitaux et Ehpad aux associations de parents d'élèves et aux clubs de gym », *Insee Première*, n° 1857, mai 2021.

L. FRAISSE, « Économie solidaire et démocratisation de l'économie », *Hermès. La Revue*, n° 36, 2003, p. 137-145.

INSEE, « Les départements selon leur caractère urbain ou rural », *Dossier Occitanie n° 12 – Portrait de l'espace rural dans les départements d'Occitanie*, 2021.

J. ION, *La fin des militants*, Éditions de l'Atelier, 1997.

P.-Y. JANSOONE, A. FEUILLET, M. JEÛL, M. TERRIEN, « Les modèles économiques des associations sportives. Le cas des clubs de handball du Nord de la France », *Management & Organisation du Sport*, vol. 4, 2022, p. 1-37.

J.-L. LAVILLE, M. JUAN, « Éléments pour une nouvelle approche des modèles socio-économiques dans l'éducation populaire », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 165-184.

J.-L. LAVILLE, R. SAINSAULIEU, *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Desclée de Brouwer, 1997.

L. LEBART, A. MORINEAU, M. PIRON, *Statistique exploratoire multidimensionnelle*, Dunod, 2000, 3^e éd.

M. LE GUEN, « La boîte à moustaches pour sensibiliser à la statistique », *BMS*, n° 73, janvier 2002, p. 43-64.

- A. LEROYER, M. LESCURIEUX, V. VIERA GIRALDO, « Comment la pandémie de Covid-19 a-t-elle bouleversé le rapport au travail ? », *Connaissance de l'Emploi*, n° 172, juin 2021.
- I. LE VAILLANT, *Les créations associatives en France entre 1997 et 2012. Activités, évolution et approche territoriale*, XXIII^e Rencontres RIUESS, Angers, 5-7 juin 2013.
- G. NEYRET, J.-M. NIVLET, D. RAULT, « Associations régies par la loi de 1901 », Rapport du CNIS n° 44, novembre 1998.
- L. PROUTEAU, « Bénévolat et bénévoles en France en 2017. État des lieux et tendances », Rapport de recherche, Centre de recherche sur les associations – CSA, octobre 2017 : https://centre-recherche-associations.org/cra_document/benevolat-et-benevoles-en-france-en-2017-etat-des-lieux-et-tendances.
- L. PROUTEAU, « Is it more difficult to replace the volunteer directors of non-profit organizations that have recourse to public funds? Evidence from France », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 93(3), 2022, p. 507-531.
- L. PROUTEAU, « Les emplois occasionnels dans les associations d'économie sociale », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, n° 338, 2015, p. 23-39.
- L. PROUTEAU, V. TCHERNONOG, « Les modèles socio-économiques des associations : une approche quantitative descriptive et exploratoire », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 89-108.
- L. PROUTEAU, F.-C. WOLFF, « La participation associative au regard des temps sociaux », *Économie et Statistique*, n° 352-353, 2002, p. 57-80.
- M. RENAULT-TINACCI, « Passer de l'analyse des modèles économiques à celle des modèles socio-économiques : une nécessité pour caractériser les spécificités associatives ? », in M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021, p. 69-88.
- M. RENAULT-TINACCI (sous la direction de), *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles*, La Documentation française, 2021.
- L. REYNAERT, A. D'ISANTO, « Neuf associations sur dix fonctionnent sans salarié », *Insee Première* n° 1587, mars 2016.
- J. SANCHEZ GONZALEZ, É. SUEUR, « Les salaires dans le secteur privé. Des évolutions atypiques du fait de la crise sanitaire », *Insee Première*, n° 1898, avril 2022.
- V. TCHERNONOG, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2007, 1^{re} éd.
- V. TCHERNONOG, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2013, 2^e éd.
- V. TCHERNONOG, L. PROUTEAU, *Économie | Sociologie – Le paysage associatif français*, Éditions Juris-Dalloz, Coll. Hors-série, 2019, 3^e éd.

LISTE DES TABLEAUX¹

CHAPITRE 1

Tableau 1 – Présentation des différentes estimations du nombre d'associations et du taux d'employeuses dans les enquêtes INSEE et « Paysage »	36
Tableau 2 – Nombre d'associations estimées actives en 2020	44
Tableau 3 – Participation des associations répondantes aux enquêtes « Paysage » selon l'existence d'emploi salarié (en %)	46
Tableau 4 – Répartition par secteur d'activité principal et selon l'existence d'emploi salarié des associations répondantes (en %)	47
Tableau 5 – Effectifs et structures de l'échantillon théorique par secteur d'activité	48

CHAPITRE 2

Tableau 6 – Signalement d'un changement en préfecture dans les dix dernières années, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	55
Tableau 7 – Reprise d'une autre association par l'association créée, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	56
Tableau 8 – Nombre d'associations selon l'existence d'emploi salarié	57
Tableau 9 – Changements de statut d'employeur en 2018, 2019 et 2020 (en %)	59
Tableau 10 – Évolution de la répartition par secteur d'activité de 2005 à 2020 (en %)	60
Tableau 11 – Effectifs d'associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié	61
Tableau 12 – Répartition des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	61
Tableau 13 – Date de création des associations selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	62
Tableau 14 – Âge moyen de l'association en 2021, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en années)	62
Tableau 15 – Effectifs d'associations sans bénévole selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié	63
Tableau 16 – Répartition des associations selon le nombre de bénévoles, le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en % des associations ayant des bénévoles)	64
Tableau 17 – Répartition du nombre d'adhérents selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	66
Tableau 18 – Évolution de la répartition des associations selon le nombre d'adhérents de 2005 à 2020 (en %)	67
Tableau 19 – Statut principal d'occupation des locaux selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	68

¹ Les renvois correspondent aux numéros de paragraphes.

CHAPITRE 2 (suite)

Tableau 20 – Incidence de l'âge de l'association sur le statut d'occupation des locaux (en %)	70
Tableau 21 – Aire d'intervention selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	71
Tableau 22 – Évolution du rayonnement des associations de 2011 à 2020 (en %)	72
Tableau 23 – Publics bénéficiaires de l'activité de l'association, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	73
Tableau 24 – Orientation de l'activité des associations vers les membres ou les publics extérieurs, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	74
Tableau 25 – Adhésion à un ou plusieurs réseaux selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	75
Tableau 26 – Adhésion à des réseaux selon l'âge de l'association (en %)	76
Tableau 27 – Répartition des associations selon la taille de leur budget annuel, le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	78
Tableau 28 – Évolution de la taille du budget des associations de 2005 à 2020 (en %)	79
Tableau 29 – Fréquence des différents financements publics selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	80
Tableau 30 – Évolution de la fréquence des relations financières entre associations et collectivités publiques de 2005 à 2020 (en %)	81

CHAPITRE 3

Tableau 31 – Évolution de la part des femmes parmi les trois premiers dirigeants de 2005 à 2021 (en %)	82
Tableau 32 – Sexe du président selon l'existence d'emploi salarié (en %)	83
Tableau 33 – Sexe du président selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	83
Tableau 34 – Sexe du président selon le secteur d'activité (en %)	83
Tableau 35 – Secteur d'activité selon le sexe du président et l'existence d'emploi salarié (en %)	84
Tableau 36 – Secteur d'activité selon le sexe du président (en %)	84
Tableau 37 – Sexe du président selon le nombre de salariés (en %)	85
Tableau 38 – Sexe du trésorier selon l'existence d'emploi salarié (en %)	86
Tableau 39 – Sexe du trésorier selon le nombre de salariés (en %)	86
Tableau 40 – Sexe du secrétaire selon l'existence d'emploi salarié (en %)	87
Tableau 41 – Sexe des trois premiers dirigeants (en %)	88
Tableau 42 – Évolution du type de bureau de 2005 à 2021 (en %)	89
Tableau 43 – Type de bureau selon l'existence d'emploi salarié (en %)	89
Tableau 44 – Secteur d'activité selon le type de bureau (en %)	90
Tableau 45 – Type de bureau selon le secteur d'activité (en %)	90
Tableau 46 – Âge des présidents selon le sexe (en %)	91

CHAPITRE 3 (suite)

Tableau 47 – Structure par âge des populations masculine et féminine de 20 ans et plus en 2021 (en %)	92
Tableau 48 – Âge du président selon l'existence d'emploi salarié (en %)	92
Tableau 49 – Âge du président selon le nombre de salariés (en %)	93
Tableau 50 – Niveau de diplôme du président selon le nombre de salariés (en %)	93
Tableau 51 – Âge du président selon le secteur d'activité (en %)	94
Tableau 52 – Âge moyen du président selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en années)	94
Tableau 53 – Âge du trésorier selon l'existence d'emploi salarié (en %)	95
Tableau 54 – Âge du secrétaire selon l'existence d'emploi salarié (en %)	95
Tableau 55 – Âge du trésorier selon le nombre de salariés (en %)	95
Tableau 56 – Âge du trésorier selon l'âge du président (en %)	95
Tableau 57 – Répartition par âge des trois premiers dirigeants (en %)	95
Tableau 58 – Répartition de la population française de 15 ans et plus en 2021 selon la catégorie socioprofessionnelle (actifs et retraités) et le sexe (en %)	96
Tableau 59 – Catégorie socioprofessionnelle du président selon le sexe (en %)	96
Tableau 60 – Catégorie socioprofessionnelle du président selon l'existence d'emploi salarié (en %)	97
Tableau 61 – Catégorie socioprofessionnelle du trésorier selon l'existence d'emploi salarié (en %)	98
Tableau 62 – Catégorie socioprofessionnelle du secrétaire selon l'existence d'emploi salarié (en %)	98
Tableau 63 – Catégorie socioprofessionnelle des trois premiers dirigeants (en %)	98
Tableau 64 – Catégorie socioprofessionnelle du trésorier selon la catégorie socioprofessionnelle du président (en %)	99
Tableau 65 – Niveau de diplôme des trois premiers dirigeants (en %)	100
Tableau 66 – Niveau de diplôme du président selon le sexe (en %)	100
Tableau 67 – Niveau de diplôme du président selon l'existence d'emploi salarié (en %)	100
Tableau 68 – Niveau de diplôme du trésorier selon l'existence d'emploi salarié (en %)	100
Tableau 69 – Niveau de diplôme du secrétaire selon l'existence d'emploi salarié (en %)	100
Tableau 70 – Statut d'activité du président selon l'existence d'emploi salarié (en %)	101
Tableau 71 – Statut d'activité du président selon le sexe (en %)	102
Tableau 72 – Statut d'activité du président selon le nombre de salariés (en %)	102
Tableau 73 – Statut d'activité des trois premiers dirigeants (en %)	102
Tableau 74 – Statut d'activité du trésorier selon le statut d'activité du président (en %)	103
Tableau 75 – Statut d'activité du trésorier selon l'existence d'emploi salarié (en %)	104
Tableau 76 – Statut d'activité du secrétaire selon l'existence d'emploi salarié (en %)	104
Tableau 77 – Statut d'activité du président selon le secteur d'activité (en %)	105

CHAPITRE 3 (suite)

Tableau 78 – Ancienneté du président dans la fonction selon l'existence d'emploi salarié (en %)	106
Tableau 79 – Ancienneté du président dans la fonction selon la taille de l'association (en %)	107
Tableau 80 – Ancienneté du président dans la fonction selon le secteur d'activité (en %)	108
Tableau 81 – Ancienneté du président dans la fonction selon l'année de création de l'association (en %)	108
Tableau 82 – Ancienneté du président dans la fonction selon le sexe (en %)	108
Tableau 83 – Secteur d'activité selon l'année de création de l'association (en %)	110
Tableau 84 – Catégorie socioprofessionnelle du président selon l'année de création de l'association (en %)	111
Tableau 85 – Niveau de diplôme du président selon l'année de création de l'association (en %)	111
Tableau 86 – Statut d'activité du président selon l'année de création de l'association (en %)	112
Tableau 87 – Âge du président selon l'année de création de l'association (en %)	112
Tableau 88 – Sexe du président selon l'année de création de l'association (en %)	114
Tableau 89 – Sexe du trésorier selon l'année de création de l'association (en %)	115
Tableau 90 – Sexe du secrétaire selon l'année de création de l'association (en %)	115
Tableau 91 – Type de bureau selon l'année de création de l'association (en %)	116

CHAPITRE 4

Tableau 92 – Nombre et répartition des participations bénévoles en 2020, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié	124
Tableau 93 – Recours au télétravail pour les bénévoles, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	126
Tableau 94 – Perspectives de recours au télétravail pour les bénévoles au-delà de la crise sanitaire, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	128
Tableau 95 – Nombre d'associations ayant connu des retraits de bénévoles, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié	130
Tableau 96 – Nombre de retraits de participations bénévoles, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié	131
Tableau 97 – Répartition des associations selon le degré de reprise d'activité des bénévoles qui s'étaient mis en retrait, le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	136
Tableau 98 – Priorité accordée à l'objectif de renforcement du bénévolat selon le domaine d'activité (en %)	141

CHAPITRE 5

Tableau 99 – Fréquence des fermetures totales ou partielles selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)	145
Tableau 100 – Motifs des interruptions d'activité selon l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)	146
Tableau 101 – Motifs des interruptions totales d'activité liées à la crise sanitaire, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)	150
Tableau 102 – Motifs des interruptions partielles d'activité liées à la crise sanitaire, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)	150
Tableau 103 – Durée moyenne des interruptions par association, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en nombre de semaines)	151
Tableau 104 – Répartition des associations selon la durée des interruptions totales ou partielles et l'existence d'emploi salarié (en % des associations ayant connu une interruption d'activité)	151
Tableau 105 – Fréquence des recours aux dispositifs de soutien publics, aux aides d'organismes privés et aux réserves propres de l'association pour faire face à la crise, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	152
Tableau 106 – Part des associations et des établissements ayant perçu des allocations d'activité	154
Tableau 107 – Fréquence des recours aux différents dispositifs de soutien publics (en % des associations employeuses y ayant eu recours)	155
Tableau 108 – Motifs de l'absence de recours aux dispositifs de soutien (en % des associations employeuses répondantes sans le total)	156
Tableau 109 – Motifs de l'absence de recours aux dispositifs de soutien selon le secteur d'activité (en % des associations employeuses répondantes)	157
Tableau 110 – Évolution des ressources de 2019 à 2020, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	158
Tableau 111 – Répartition des associations selon l'ampleur des variations des ressources et l'existence d'emploi salarié (en %)	158
Tableau 112 – Répartition des associations ayant connu des baisses de ressources entre 2019 et 2020, selon l'ampleur des baisses et la taille des budgets annuels (en %)	159
Tableau 113 – Recours au télétravail pour les salariés selon le secteur d'activité (en %)	162
Tableau 114 – Perspectives de recours au télétravail pour les salariés, selon le secteur d'activité (en % des associations employeuses)	163
Tableau 115 – Estimation des budgets cumulés des associations employeuses	168
Tableau 116 – Budget cumulé des associations en 2020	171
Tableau 117 – Évolution du budget cumulé des associations de 2013 à 2021	173
Tableau 118 – Évolution de la contribution des associations au PIB de 2013 à 2021	174
Tableau 119 – Montant des budgets associatifs en 2020, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en milliards d'euros)	177
Tableau 120 – Poids des budgets associatifs selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	177

CHAPITRE 5 (suite)

Tableau 121 – Budget moyen par association selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en euros)	178
Tableau 122 – Poids de chaque type d'association dans le budget cumulé total du secteur associatif (en %)	178
Tableau 123 – Évolution de la concentration des budgets associatifs de 2011 à 2020 selon la taille des associations (en %)	180

CHAPITRE 6

Tableau 124 – Fréquence d'accès aux différentes ressources en 2020, selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	187
Tableau 125 – Fréquence d'accès aux différentes ressources en 2017 et 2020, selon l'existence d'emploi salarié (en %)	192
Tableau 126 – Structure des ressources budgétaires selon leur nature et l'existence d'emploi salarié	195
Tableau 127 – Structure des ressources des associations sans salarié selon le secteur d'activité	199
Tableau 128 – Structure des ressources des associations employeuses selon le secteur d'activité	200
Tableau 129 – Structure des ressources de l'ensemble des associations selon le secteur d'activité	205
Tableau 130 – Répartition des différents types de ressources entre les secteurs d'activité	207
Tableau 131 – Évolution de la structure des ressources de 2005 à 2020 (en %)	209
Tableau 132 – Principaux financeurs selon la nature des financements	214
Tableau 133 – Structure des ressources selon leur origine et l'existence d'emploi salarié	215
Tableau 134 – Évolution de l'origine des ressources publiques et privées dans les budgets associatifs de 1999 à 2020 (en %)	216
Tableau 135 – Origine des ressources des associations sans salarié selon le secteur d'activité	218
Tableau 136 – Origine des ressources des associations employeuses selon le secteur d'activité	220
Tableau 137 – Origine des ressources de l'ensemble des associations selon le secteur d'activité	220
Tableau 138 – Répartition des financements publics selon le secteur d'activité, par collectivité publique	221

CHAPITRE 7

Tableau 139 – Tableau synthétique des caractéristiques des différents modèles socio-économiques des associations	240
Tableau 140 – Répartition des associations de chaque domaine d'activité selon les classes de modèles socio-économiques (en %)	257

CHAPITRE 8

Tableau 141 – Part des associations et du privé non associatif dans l'emploi tertiaire privé par domaine d'activité (en %)	282
Tableau 142 – Part de l'emploi associatif dans l'emploi tertiaire du secteur privé par région (en %)	285
Tableau 143 – Part de l'emploi ordinaire associatif par domaine d'activité en 2010 et 2019 (en %)	289
Tableau 144 – Part de l'emploi des régions dans l'emploi ordinaire du secteur associatif en 2010 et 2019 (en %)	290
Tableau 145 – Composition par âge du salariat associatif en 2010 et 2019 (en %)	292
Tableau 146 – Âges moyens et médians du salariat associatif en 2010 et 2019 selon les domaines d'activité (en années)	292
Tableau 147 – Part des temps complets dans l'emploi ordinaire (en %)	296
Tableau 148 – Part des CDI dans l'emploi ordinaire (en %)	300
Tableau 149 – Salaires horaires moyens bruts au prix de 2015	303
Tableau 150 – Volume horaire moyen et salaires bruts moyens des emplois associatifs (en euros constants)	307
Tableau 151 – Évolution des volumes horaires rémunérés et du total des salaires bruts de 2019 à 2020 (en %)	316

CHAPITRE 9

Tableau 152 – Domaines d'activité regroupés des associations	333
Tableau 153 – Taux de variation des créations d'associations en 2020, 2021 et 2022 par rapport à 2019 et à la moyenne des années 2017-2019 (en %)	342
Tableau 154 – Taux de variation des dissolutions déclarées d'associations en 2020, 2021 et 2022 par rapport à 2019 et à la moyenne des années 2017-2019 (en %)	351
Tableau 155 – Taux de création par classe (en ‰)	399
Tableau 156 – Caractéristiques sociodémographiques et économiques des classes de départements	410
Tableau A – Statistiques sur les créations et dissolutions d'associations au niveau national	418
Tableau B – Créations d'associations par département	418
Tableau C – Taux de création par département et par année pour 10 000 habitants	418
Tableau D – Taux de création d'associations déclarées pour 10 000 habitants par domaine d'activité et par département, taux moyens 2011-2022	418
Tableau E – Part de chaque domaine dans les créations totales par département, moyenne 2011-2022 (en %)	418
Tableau F – Évolution des créations d'associations par département pendant la crise sanitaire (en %)	418
Tableau G – Liste des variables illustratives utilisées pour la caractérisation des classes	418
Tableau H – Répartition des départements par classe	418

LISTE DES FIGURES¹

CHAPITRE 2

Figure 1 – Signalement d'un changement en préfecture par l'association dans les dix dernières années (en %)	55
Figure 2 – Reprise d'une autre association selon le secteur d'activité (en %)	56
Figure 3 – Évolution des associations selon le secteur d'activité (en %)	60
Figure 4 – Évolution du nombre d'adhérents dans les associations (en %)	67
Figure 5 – Évolution du statut d'occupation des locaux (en %)	69
Figure 6 – Évolution du rayonnement des associations (en %)	72
Figure 7 – Orientation de l'activité des associations (en %)	74
Figure 8 – Évolution des adhésions à un réseau (en %)	77
Figure 9 – Évolution des associations selon leur taille (en %)	79
Figure 10 – Évolution de la fréquence des relations financières avec les collectivités publiques (en %)	81

CHAPITRE 3

Figure 11 – Sexe du président selon le secteur d'activité (en %)	83
Figure 12 – Sexe du président selon le nombre de salariés (en %)	85
Figure 13 – Sexe des trois premiers dirigeants (en %)	88
Figure 14 – Évolution du type de bureau (en %)	89
Figure 15 – Âge du président selon le nombre de salariés (en %)	93
Figure 16 – Niveau de diplôme du président selon le nombre de salariés (en %)	93
Figure 17 – Âge du président selon le secteur d'activité (en %)	94
Figure 18 – Évolution de la catégorie socioprofessionnelle du président (en %)	97
Figure 19 – Catégorie socioprofessionnelle des trois premiers dirigeants (en %)	98
Figure 20 – Évolution du statut d'activité du président (en %)	101
Figure 21 – Statut d'activité du président selon le secteur d'activité (en %)	105
Figure 22 – Ancienneté du président dans la fonction (en %)	106
Figure 23 – Ancienneté du président dans la fonction selon le secteur d'activité (en %)	108

1. Les renvois correspondent aux numéros de paragraphes.

CHAPITRE 3 (suite)

Figure 24 – Niveau de diplôme du président selon l'année de création de l'association (en %)	111
Figure 25 – Sexe du président selon l'année de création de l'association (en %)	114
Figure 26 – Type de bureau selon l'année de création de l'association (en %)	116

CHAPITRE 4

Figure 27 – Répartition des participations bénévoles par domaine d'activité (en %)	124
Figure 28 – Part des associations ayant connu des retraits de bénévoles selon le domaine d'activité et la présence de salariés (en %)	130
Figure 29 – Répartition des retraits des participations bénévoles selon le domaine d'activité et la présence de salariés (en %)	131
Figure 30 – Retraits d'activité des bénévoles en proportion de l'ensemble des participations, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)	132
Figure 31 – Retraits d'activité des bénévoles en proportion des participations dans les seules associations ayant connu des retraits parmi leurs bénévoles, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)	133
Figure 32 – Taux de reprise en proportion des participations concernées par les retraits, selon le domaine d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	137
Figure 33 – Répartition des pertes de participations bénévoles par domaine d'activité (en %)	138
Figure 34 – Pertes de participations bénévoles après leur mise en retrait en proportion des participations déclarées par l'ensemble des associations, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)	138
Figure 35 – Pertes de participations bénévoles en proportion des participations déclarées par les associations ayant connu des mises en retrait de bénévoles, par domaine d'activité et selon l'existence d'emploi salarié (en %)	139
Figure 36 – Degré de compensation des pertes bénévoles par de nouveaux participants selon le domaine d'activité (en %)	140

CHAPITRE 5

Figure 37 – Fréquence des interruptions d'activité selon l'existence d'emploi salarié (en % des associations répondantes)	144
Figure 38 – Suppressions d'emplois et craintes de suppressions d'emplois chez les associations employeuses selon le secteur d'activité (en %)	160
Figure 39 – Perspectives d'évolution des effectifs d'emploi salarié selon le secteur d'activité des associations employeuses (en %)	161
Figure 40 – Évolution du budget cumulé des associations (en milliards d'euros)	173
Figure 41 – Concentration des budgets associatifs selon le secteur d'activité et l'existence d'emploi salarié (en %)	177
Figure 42 – Répartition des associations selon la taille et l'existence d'emploi salarié (en %)	179
Figure 43 – Concentration des budgets associatifs selon la taille des associations (en %)	179
Figure 44 – Évolution de la concentration des budgets associatifs selon la taille des associations (en %)	180

CHAPITRE 6

Figure 45 – Ressources budgétaires selon leur nature et selon l'existence d'emploi salarié (en %)	195
Figure 46 – Ressources publiques et privées selon l'existence d'emploi salarié (en %)	198
Figure 47 – Commandes publiques et subventions publiques selon le secteur d'activité, hors aides Covid (en %)	206
Figure 48 – Évolution de la structure des ressources (en %)	209
Figure 49 – Structure des ressources selon leur origine et l'existence d'emploi salarié (en %)	215
Figure 50 – Évolution de l'origine des ressources publiques et privées (en %)	216
Figure 51 – Évolution du poids des financements publics (en %)	217

CHAPITRE 7

Figure 52 – Part moyenne de chacune des ressources dans les budgets selon le modèle socio-économique (en %)	240
Figure 53 – Part des associations employeuses dans chaque modèle socio-économique (en %)	240
Figure 54 – Part de chaque ressource dans les deux composantes essentielles du modèle bicéphale (en %)	246
Figure 55 – Part de chaque modèle socio-économique dans le budget cumulé et le nombre total des associations (en %)	249
Figure 56 – Part de chaque modèle socio-économique dans le volume d'heures salariées (en %)	250

CHAPITRE 7 (suite)

Figure 57 – Nombre moyen annuel d’heures bénévoles par association selon le modèle socio-économique	251
Figure 58 – Part de chaque modèle socio-économique dans le nombre total de participations bénévoles et dans le volume horaire total de bénévolat (en %)	252
Figure 59 – Temps moyen annuel d’une participation bénévole selon le modèle socio-économique (en heures)	253
Figure 60 – Remboursement des frais et formation des bénévoles selon le modèle socio-économique (en %)	255
Figure 61 – Âge moyen des associations selon le modèle socio-économique (en années)	261
Figure 62 – Appartenance à des réseaux selon le modèle socio-économique (en %)	262
Figure 63 – Aire géographique selon le modèle socio-économique (en %)	264
Figure 64 – Fréquence de l’existence d’un conseil d’administration selon le modèle socio-économique (en %)	265
Figure 65 – Part des femmes dans les conseils d’administration et fréquence des présidences féminines selon le modèle socio-économique (en %)	266

CHAPITRE 8

Figure 66 – Poids de l’emploi associatif dans l’emploi total (en %)	276
Figure 67 – Poids de l’emploi associatif dans l’emploi privé (en %)	277
Figure 68 – Évolution du poids de l’emploi associatif dans l’emploi du secteur privé (en %)	278
Figure 69 – Poids de l’emploi associatif dans l’emploi tertiaire privé (en %)	279
Figure 70 – Évolution des emplois aidés dans l’emploi associatif (en %)	286
Figure 71 – Évolution du poids de l’emploi ordinaire associatif dans l’emploi ordinaire du secteur privé (en %)	287
Figure 72 – Taux d’évolution du nombre d’emplois ordinaires et de leur volume horaire par domaine d’activité de 2010 à 2019 (en %)	288
Figure 73 – Taux de croissance du nombre d’emplois ordinaires associatifs par région de 2010 à 2019 (en %)	290
Figure 74 – Taux de croissance du salaire horaire moyen global et des salaires horaires moyens par sexe sur chacune des sous-périodes (en %)	303
Figure 75 – Évolution des salaires moyens en équivalents temps plein	310
Figure 76 – Évolution de plusieurs indicateurs d’emploi dans les associations et le secteur privé non associatif de 2019 à 2020 (en %)	313
Figure 77 – Évolution des volumes horaires rémunérés, des salaires bruts et du nombre de postes par domaine d’activité de 2019 à 2020 (en %)	314

CHAPITRE 8 (suite)

Figure 78 – Évolution des volumes horaires rémunérés et des salaires bruts dans les associations et le secteur privé non associatif de 2019 à 2020 (en %)	318
Figure 79 – Part des emplois ayant perçu l'allocation de chômage partiel (en %)	321
Figure 80 – Évolution des salaires journaliers nets moyens et salaires journaliers étendus moyens de 2020 par rapport aux salaires journaliers de 2019	323
Figure 81 – Évolution des salaires journaliers moyens selon la perception ou non de l'allocation « activité partielle » de 2019 à 2020 (en %)	326

CHAPITRE 9

Figure 82 – Évolution du nombre de créations annuelles d'associations	337
Figure 83 – Évolution du taux national de création d'associations (en ‰)	338
Figure 84 – Parts des différents domaines d'activité dans les créations d'associations, moyenne 2011-2022 (en %)	339
Figure 85 – Évolution des parts des différents domaines d'activité dans les créations d'associations (en %)	340
Figure 86 – Nombre de dissolutions déclarées et taux de dissolution (en ‰)	348
Figure 87 – Rapport du nombre de dissolutions déclarées au nombre de créations (en %)	349
Figure 88 – Rapports entre dissolutions déclarées et créations dans les différents domaines d'activité, 2011-2022 (en %)	350

LISTE DES CARTES¹

CHAPITRE 9

Carte 1 – Taux global de création d'associations par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	354
Carte 2 – Les départements français selon leur taux global de création d'associations sur la période 2011-2022	355
Carte 3 – Tendances évolutives des taux de création d'associations par département de 2011-2015 à 2016-2019	358
Carte 4 – Taux de création d'associations de défense des droits, causes et intérêts par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	360
Carte 5 – Part des créations d'associations dans le domaine de la défense des droits, causes et intérêts dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	361
Carte 6 – Taux de création d'associations de loisirs par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	362
Carte 7 – Part des créations d'associations dans le domaine des loisirs dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	363
Carte 8 – Taux de création d'associations sportives par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	364
Carte 9 – Part des créations d'associations dans le domaine sportif dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	365
Carte 10 – Taux de création d'associations culturelles par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	366
Carte 11 – Part des créations d'associations dans le domaine culturel dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	367
Carte 12 – Taux de création d'associations sociales et de santé par département, moyenne 2011-2021 (en ‰)	368
Carte 13 – Part des créations d'associations dans le domaine de l'action sociale et de la santé dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	369
Carte 14 – Taux de création d'associations d'éducation et de formation par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	370
Carte 15 – Part des créations d'associations dans le domaine de l'éducation et de la formation dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	371
Carte 16 – Taux de création d'associations d'activités économiques par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	372
Carte 17 – Part des créations d'associations dans le domaine des activités économiques dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	373
Carte 18 – Taux de création d'amicales par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	374
Carte 19 – Part des créations d'amicales dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	375

1. Les renvois correspondent aux numéros de paragraphes.

CHAPITRE 9 (suite)

Carte 20 – Taux de création d'associations environnementales par département, moyenne 2011-2022 (en ‰)	376
Carte 21 – Part des créations d'associations dans le domaine environnemental dans les créations totales, 2011-2022 (en %)	377
Carte 22 – Évolution des créations d'associations par département en 2020 par rapport à la moyenne annuelle des créations sur 2017-2019 (en %)	382
Carte 23 – Évolution des créations d'associations par département en 2021 par rapport à 2020 (en %)	383
Carte 24 – Évolution des créations d'associations par département en 2022 par rapport à 2021 (en %)	385
Carte 25 – Évolution des créations d'associations sur les années 2020-2022 par rapport à celles des années 2017-2019 (en %)	386
Carte 26 – Taux départementaux des dissolutions déclarées d'associations, moyenne 2011-2022 (en ‰)	390
Carte 27 – Différence entre le nombre de dissolutions déclarées d'associations sur les années 2020-2022 et celles des années 2017-2019, par département (en %)	393
Carte 28 – Répartition des départements selon les classes	403
Carte 29 – Taux global de création d'associations par département, moyenne 2016-2018 (en ‰)	418

LE PAYSAGE ASSOCIATIF FRANÇAIS

MESURES ET ÉVOLUTIONS

Combien existe-t-il d'associations en France ? Quel est leur poids dans l'économie et dans la société française ? Dans quels secteurs d'activité interviennent-elles ? Comment fonctionnent-elles ? Auprès de qui interviennent-elles ? Quelles sont leurs sources de financement ? Comment évoluent les financements publics du secteur ? Quel est le poids des subventions publiques ? Comment réagissent les associations face aux contraintes budgétaires de l'État et des collectivités territoriales ? Qui sont les dirigeants associatifs ? Quelle est l'importance du travail bénévole ? Comment ces indicateurs évoluent-ils dans le temps ? Cette édition du *Paysage associatif français* qui porte sur l'année 2020, dresse un état du secteur associatif durant la première année de la crise sanitaire Covid-19. Quel a été l'impact de la crise sanitaire sur le secteur associatif et sur ses composantes ? Autant de questions auxquelles le programme d'enquêtes conduit apporte des éléments de réponse.

Cette édition s'est enrichie de trois approfondissements majeurs. Le premier concerne les modèles socio-économiques des associations. Le deuxième porte sur l'évolution du poids de l'emploi associatif dans l'emploi total et dans l'emploi privé. Le troisième exploite les données des créations d'associatives parues au *Journal officiel* de 2011 à 2022 pour en examiner les dynamiques d'ensemble mais aussi par domaine d'activité.

Avec la production de 164 tableaux, 88 graphiques et 29 cartes sur les associations, cette quatrième édition du *Paysage associatif français* demeure le seul état statistique complet des associations en France, dépeint à partir d'un travail scientifique de près de deux ans.

Le monde associatif compte aujourd'hui 1 370 000 structures, réalise un budget de l'ordre de 113 milliards d'euros et pèse 3,4 % de la richesse nationale mesurée à partir du PIB. Le *Paysage associatif français* offre un recueil de données uniques et indispensables aux acteurs associatifs et à leurs partenaires publics et privés.

Les auteurs, **Lionel PROUTEAU** et **Viviane TCHERNONOG** sont des chercheurs universitaires spécialistes reconnus du sujet. **Lionel PROUTEAU** est maître de conférences émérite en économie à l'université de Nantes, membre du Laboratoire d'économie et de management de Nantes – Atlantique (LEMNA, EA 4272) et **Viviane TCHERNONOG** est chercheuse au Centre d'économie de la Sorbonne, unité mixte CNRS/université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Laura NIRELLO et **Murlel TABARIES** ont également contribué à cet ouvrage en tant qu'auteurs. **Yann LECORPS** a participé à la réalisation du programme d'enquêtes.

Ce travail a pu être réalisé grâce au soutien de partenaires financiers : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Fondation Crédit Coopératif, Confédération nationale du Crédit Mutuel.

35 €



9 78 2247 221325